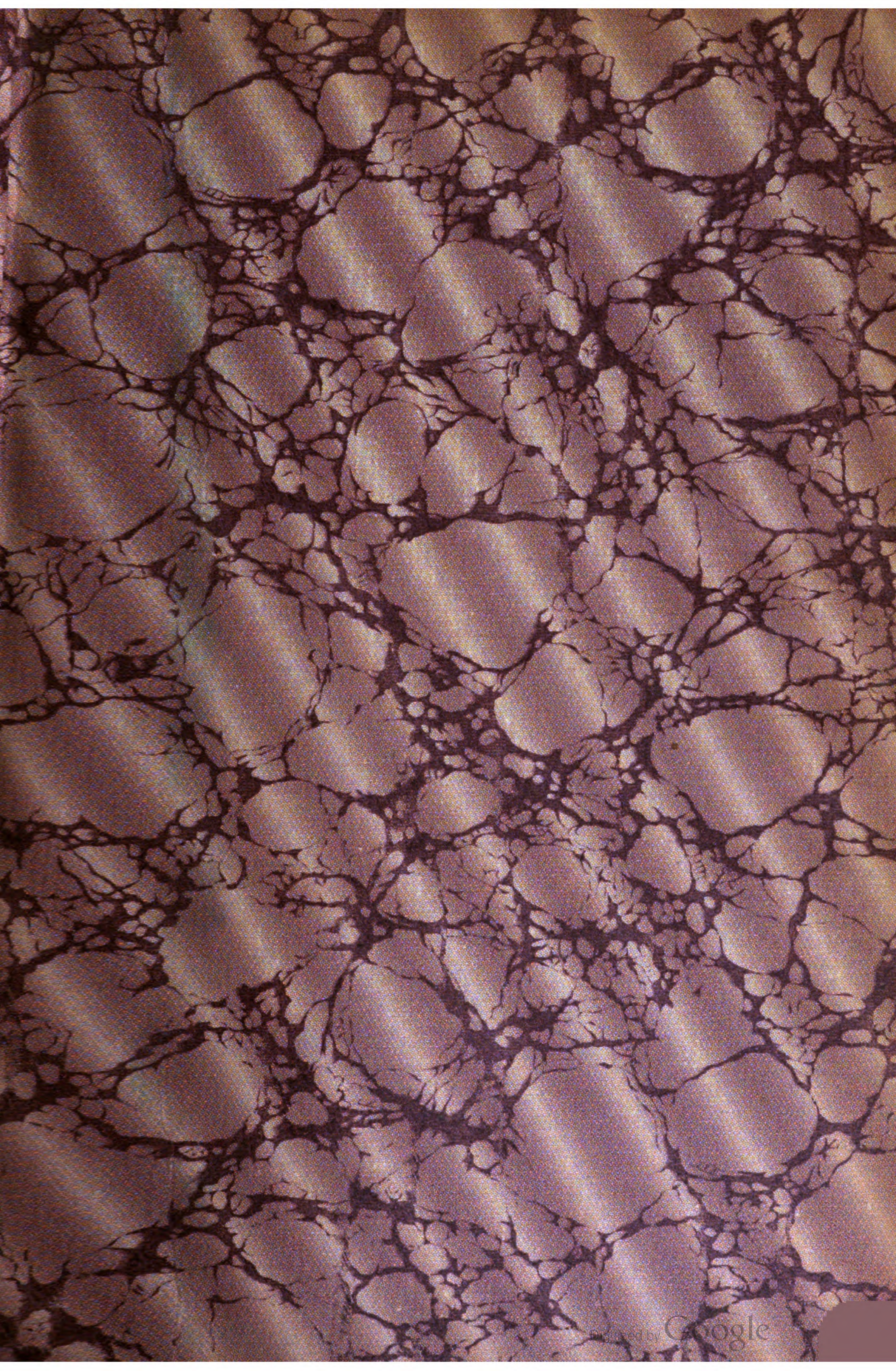


Annales de l'Est

Université de Nancy II., Fédération historique lorraine, Université de Nancy. Faculté des lettres, Université de Lille. Faculté des ...


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



ANNALES

DE L'EST

NANCY. — IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie.

ANNALES

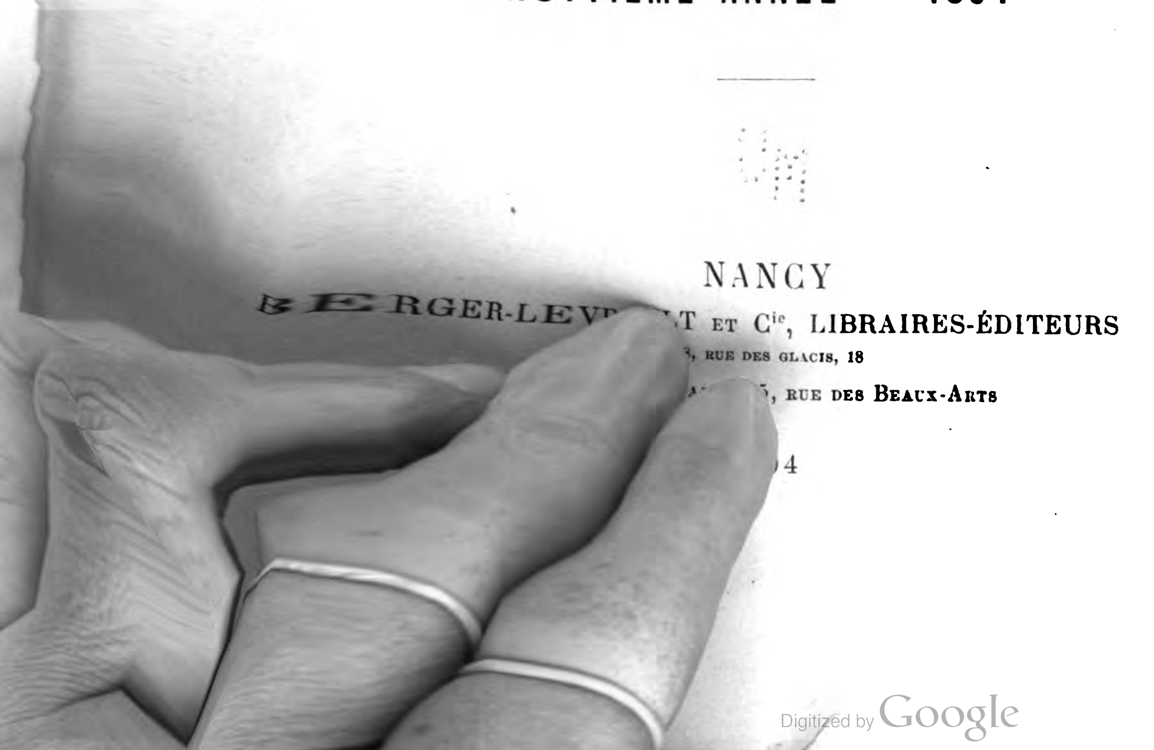
DE L'EST

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

Sous la direction de la Faculté des Lettres de Nancy

HUITIÈME ANNÉE — 1894



NANCY

BERGER-LEV... T ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

...3, RUE DES GLACIS, 18

...5, RUE DES BEAUX-ARTS

...4

SUR LE

« TRAITÉ DE LA VIEILLESSE »

DE CICÉRON

De tout temps les hommes (et j'y comprends, bien entendu, et *a fortiori* les femmes) ont redouté de vieillir. C'est un lieu commun qu'on voudrait rester jeune, qu'on aspire à l'être le plus longtemps possible et que, quand on ne l'est plus, on se raccroche à le paraître. Déjà au temps de Jézabel, mère d'Athalie, on connaissait, s'il faut en croire Racine, l'art de « réparer des ans l'irréparable outrage ». Il s'est fort développé depuis. L'humanité a cherché l'eau de Jouvence à l'égal de la pierre philosophale. Mais peut-être cette résistance au temps, qui n'est pas nouvelle sous le soleil, n'a-t-elle jamais été si acharnée que de nos jours. A voir les conseils et les promesses de la quatrième page des journaux, c'est une guerre à mort aux rides et aux cheveux blancs. Autrefois, être jeune était seulement un bonheur; aujourd'hui c'est presque une vertu. Le cri : « Place aux jeunes ! » est de cette fin de siècle. Combien de peintres, de musiciens et de critiques dont le seul talent est de n'avoir pas trente ans! C'est un éloge de dire d'un homme qu'il a été jeune ministre, décoré jeune; être le plus

jeune député de la Chambre est un titre qui suffit quelquefois... à celui qui le porte. Nous avons même reculé les limites de la jeunesse et du même coup celles de l'amour. Molière trouvait Arnolphe ridicule d'aimer encore à quarante ans; Arnolphe pour Agnès était un vieux; M. Pailleron et ses confrères ont changé tout cela — voir notamment la *Souris :* la quarantaine est devenue au contraire le plus bel âge de l'amour; que dis-je? on n'a plus quarante ans, mais *trente-dix ans;* et nous acceptons que les amoureux de l'âge d'Arnolphe supplantent toujours, dans le cœur des ingénues, les Roméo de vingt-cinq ans. Il serait curieux de rechercher si la littérature romantique, pour avoir célébré exclusivement l'enfance et la jeunesse, n'est pas un peu cause de cette dépréciation de la vieillesse, si honorée, dit-on, chez les anciens. Mais tel n'est pas mon sujet; et, après avoir constaté qu'on ne sait plus vieillir et que, en arrangeant le vers connu,

L'âge qu'on veut avoir gâte celui qu'on a,

il m'a semblé que le moment était propice pour relire le beau plaidoyer que le plus grand avocat de Rome a écrit, il y a près de deux mille ans, en faveur de la vieillesse. Voici les notes prises au courant de cette lecture.

I.

Quand Cicéron composa le *De Senectute,* il avait soixante-trois ans[1]; il le dédie à son ami Atticus, qui en avait soixante-six.

On était en 709, vers le milieu d'avril, un mois environ après la mort de César. Brutus et Cassius avaient été forcés de quitter Rome. Cicéron n'avait pas cru prudent d'y demeu-

1. Age adopté dans une note de l'édit. Jos. V. Leclerc.

rer. Il y sentait sa vie menacée par les vétérans de César qui l'accusaient, avec quelque vraisemblance, de s'être réjoui de la mort du Dictateur. Aussi changeait-il à tous moments de séjour, un peu pour se distraire, beaucoup pour se dérober. Les lettres[1] qu'il adresse alors à Atticus sont datées tour à tour de Tusculum, de Formies, d'Astura, de Sinuesse, de Pouzzoles.

L'une de ces lettres, écrite de Lanuvium, peint en quelques traits frappants la situation critique de l'État et les alarmes clairvoyantes de Cicéron.

« L'avenir est gros : pour moi, je déplore que la République n'ait pas ramené la liberté, fait sans exemple dans l'histoire... Leurs paroles, leurs menaces sont horribles : je redoute même une guerre avec les Gaulois. Comment Sextus se tirera-t-il d'affaire? Il nous faudrait du monde et de l'argent : nous n'en avons point. Je vous écris pour être informé au plus vite; car j'attends du nouveau tous les jours[2]. »

Dans une autre lettre, écrite en plein départ pour Astura et qui a dû suivre de près la précédente, Cicéron dit encore : « Vous connaissez nos magistrats, si l'on peut appeler cela des magistrats; vous voyez que les satellites du tyran règnent dans les provinces, que les armées sont à lui, que nous avons au flanc les vétérans. Il ne faut qu'un rien pour tout remuer. Au contraire, les hommes dont la terre entière devrait avoir à cœur la sûreté et même la gloire, bien loin d'être loués et aimés comme ils le méritent, sont réduits à se cacher. Après tout, ils sont heureux, c'est l'État qui est à plaindre[3]. »

C'est pourtant à cette époque tourmentée, au milieu de ces

1. Lettres d'avril et mai 709.

2. « *Tument negotia. Equidem doleo quod nunquam in ulla civitate accidit, non una cum libertate rempublicam recuperatam. Horribile est quæ loquantur, quæ minitentur. Ac vereor Gallica etiam bella : ipse Sextus quo evadat?... Reliquæ res opes ac copias desiderant, quas nullas habemus...* » (Liv. XIV, lettre 4.)

3. « *Sed vides magistratus, si quidem illi magistratus; vides tamen tyranni satellites in imperiis; vides ejusdem exercitus; vides in latere veteranos : quæ sunt εὐρίπιστά omnia. Eos autem qui orbis terræ custodiis non modo septi verum etiam magni esse debebant tantum non laudari atque amari sed parietibus contineri.*

« *Atqui illi quoquo modo beati : civitas misera.* » (Liv. XIV, l. 5.)

inquiétudes et même de ces dangers, que Cicéron composa le *De Senectute,* son œuvre la plus pure et la plus sereine.

D'ordinaire l'adversité aigrit les âmes tendres; dans la mauvaise fortune, un homme très sensible comme l'était Cicéron, s'il est de plus très spirituel comme lui, devient facilement sceptique et chagrin. Pour en arriver et s'en tenir à cette tristesse de pensée aimable et douce que les modernes appellent volontiers mélancolie, il faut être désintéressé des agitations de la vie active, et s'être fait, dans une retraite volontaire, une sorte de bonheur d'indifférence. On n'appelle guère à soi la méditation pour se calmer; elle vient bien plutôt d'elle-même quand on est calme.

Aussi, quand je me représente Cicéron, à cette époque de sa vie, la pensée tournée vers les spéculations les plus hautes, et pourtant l'oreille tendue à tous les échos de Rome; interrompant la composition de son traité si consolant, pour écrire plusieurs fois par jour à Atticus des lettres si désolées; entreprenant enfin une série d'ouvrages de longue haleine, non pas dans le cabinet préféré d'une résidence choisie, mais presque sur les grands chemins et en courant de villa en villa, par inquiétude de fugitif et non par caprice de propriétaire, il me semble que le caractère le plus frappant de cette nature si riche, si souple et si facile est encore une merveilleuse faculté de « dédoublement » qui opposait sans cesse l'artiste à l'homme, et le faisait être, presque à son commandement, l'un ou l'autre.

Quand on rapproche ces beaux ouvrages philosophiques des lettres écrites dans le même temps et qui ont dû en couper la composition comme autant d'échappées intermittentes d'intimité sincère, on découvre en Cicéron deux personnages bien différents, en apparence contradictoires, et qu'il semble curieux d'expliquer.

L'un, c'est celui des lettres, s'impatiente dans ce qu'il appelle l'oisiveté; il est exilé de Rome, de la tribune, des affaires, il sait à peine ce qui se fait, lui qui voudrait tout faire; il s'étonne et il s'indigne que la République puisse se passer de

lui, quand il ne peut guère se passer d'elle. Il est cruellement privé de cette gloire vivante des luttes oratoires dont les excitations chaque jour renouvelées fouettaient son tempérament plus généreux que résistant et provoquaient son courage plus capable d'élan que de suite. Du vivant de César, il a pris patience dans le demi-jour d'une opposition sans raideur, quelquefois même courtoise jusqu'à encourir le reproche de flatterie. César mort, sa joie éclate, ses espérances se réveillent, l'ambition le reprend. Rome va l'appeler, enfin! et son amour-propre d'orateur et de politique verra encore de beaux jours. Mais Rome, comme on sait, ne l'appelle point. Alors cette illusion soudaine et brillante d'une restauration pour son pays et d'une revanche pour lui-même s'évanouit en quelques jours, laissant dans sa vie le vide d'un beau rôle manqué, dans son cœur l'amertume d'une dernière déception.

Alors Cicéron réfléchit qu'il n'a plus guère le temps d'attendre, il se sent tout à coup vieilli, il maudit la fuite stérile du temps et ces dernières années perdues pour sa gloire : il est dérouté, abattu, désespéré, et de la même plume qui vient d'achever les pages fortifiantes du *Cato Major*, il écrit à Atticus ces lignes attristées : « J'ai besoin de relire souvent mon *Cato Major*. La vieillesse me rend de plus en plus amer : je suis mécontent de tout; c'est fini pour moi : au tour des jeunes maintenant[1] ! »

L'autre homme, au contraire, l'auteur des traités philosophiques, est calme, digne, résigné; il n'a point contre la fortune ni contre sa patrie de ces ressentiments mesquins qui viennent aux ambitieux, quand les événements les ont mis à l'écart et continuent à leur prouver qu'ils n'ont rien de mieux à faire que d'y rester. Cicéron juge de plus haut la situation de son pays et la sienne. Il sent que son rôle politique est fini; il accepte résolument la retraite et s'efforce de l'aimer en s'occu-

1. « *Legendus mihi sæpius est* Cato Major, *ad te missus ; amariorem enim me senectus facit. Stomachor omnia : sed mihi quidem* βεβίωκα. *Viderint juvenes.* » (Liv. XIV, l. 21.)

pant de la bien remplir. Il se soumet volontairement à la discipline bienfaisante du travail qui apaise la pensée en la fatiguant; il fixe sur les problèmes les plus austères de la philosophie son âme si mobile et si facilement distraite par les séductions de la vie active.

Alors on voit cet homme naguère si épris de la popularité et du mouvement, aussi fougueux encore et aussi passionné que les jeunes, moins vieux certainement que Brutus qui aurait pu être son fils, prendre le parti d'achever sa vie dans le recueillement et la méditation.

Il envisage sans dépit et sans regret la vieillesse qui est déjà venue pour lui et qui ne sera peut-être pas bien longue, par ces temps de hasards terribles; il pense à la mort et s'y prépare en l'attendant.

Cicéron nous apparaît alors tel qu'il aurait voulu être lui-même : un beau vieillard, encore vert de corps et d'esprit, revenu des vanités de la vie publique, sans pourtant les mépriser ni les interdire; tranquille sur sa gloire, sans chercher à l'augmenter et sans craindre de la compromettre; détaché des affaires sans se désintéresser du bonheur de son pays; gardant à la politique une préférence mêlée de gratitude, et comme le souvenir attendri d'un premier amour, tout en professant pour la philosophie une passion mûre et raisonnable; réservant ses laborieux loisirs à ses livres et à la conversation de quelques amis; s'entretenant de son passé pour le juger plutôt que pour le défendre; alliant enfin jusqu'au bout, dans une mesure pleine d'agrément, les grâces distinguées de l'homme du monde à la sereine gravité du sage.

De ces deux hommes, quel est le vrai? Est-ce celui des *Lettres?* Est-ce celui des *Traités?* Pour être juste, il faut dire qu'ils sont vrais tous deux.'

Cicéron a été tour à tour ou plutôt en même temps et très sincèrement, l'orateur inconsolable d'achever sa vie loin des triomphes accoutumés de la tribune, à partir d'un âge où l'on s'attache plus étroitement à ce que l'on a aimé, surtout si l'on

se sent le droit de l'aimer encore; et le philosophe satisfait de trouver une compensation relevée dans les charmes salutaires de la méditation; — le politique désemparé, vivant au jour le jour, dans une attente anxieuse des événements, dont sa pénétration, à force de voir juste, lui donnait comme par avance le chagrin, et l'homme de lettres laborieux, infatigable, composant avec une rapidité étonnante, suivant un plan rigoureux, dans une intention bien arrêtée, une suite d'ouvrages considérables; — le citoyen, remuant, entreprenant, se sentant encore plein de vigueur et comme rajeuni par la perspective d'une carrière rouverte tout à coup, et le vieillard qui compte ses années, s'avoue qu'il a fait son temps, se détache par volonté des choses d'ici-bas pour se préparer à en être détaché par accident, se recueille, se fortifie et s'occupe de bien mourir.

On peut dire qu'à ses propres yeux, Cicéron a été tout ce qu'il a voulu et cru être. Il n'est peut-être pas, dans l'antiquité, de psychologie plus complexe que la sienne. Avec son exquise sensibilité, avec son imagination si sincère dans ses caprices, si naturelle dans sa mobilité, il lui suffisait de penser aux choses pour les voir, et aux impressions des choses pour les ressentir. Il avait une merveilleuse facilité de conception et de représentation qui lui mettait d'un seul coup sous les yeux toutes les probabilités, toutes les hypothèses, toutes les solutions, toutes les conséquences, et le laissait alors indécis et ondoyant de bonne foi par la vue trop nette de trop de motifs d'action contradictoires; — il avait trop d'intelligence pour prendre son parti sans réserve; il n'a jamais rien fait sans penser en même temps qu'il aurait pu faire autrement et qu'il se repentirait peut-être un jour de n'avoir pas fait mieux. — Mais, un homme n'est pas seulement ce qu'il est; il est aussi un peu ce qu'il voudrait être : l'idéal choisi, aimé, poursuivi par l'individu, entre pour quelque chose dans la réalité de l'individu; si l'on analyse son âme, on y trouve des intentions, des désirs, des tendances qui font autant partie de l'homme et qui servent autant à le connaître que des qualités

ou des actes. Aussi le vrai Cicéron n'est pas seulement dans les *Lettres intimes;* il est tout autant dans les *Tusculanes,* dans le *De amicitia,* dans le *De Senectute.* Malgré l'art infini qui s'aperçoit dans le *Traité de la vieillesse,* on ne peut pas dire que cet écrit ne soit qu'une œuvre d'art composée par un littérateur inoccupé, pour se distraire, et avec l'arrière-pensée qu'en dépit de tout le bien qu'il en dit, la vieillesse ne vaut pas la jeunesse. Au fond de la gracieuse et spirituelle dissertation de Caton, il y a de l'émotion et de l'accent, et dans ce Caton adouci et affiné qui n'a rien d'historique, on sent vivre l'âme même de Cicéron telle qu'il eût souhaité de l'avoir, mieux trempée, plus forte et plus sereine, sans rien perdre pourtant de sa tendresse ni de sa grâce. Ce caractère de vieillard aimable et joyeux dans sa gravité, content de son sort, tranquille sur la mort, plein de foi dans les félicités d'une autre vie, est donc un idéal sincèrement conçu et sincèrement aimé par un vieillard bien différent qui se sentait devenir aigre malgré ses résistances, et qui n'avait ni la gaîté, ni la tranquillité, ni la foi. Pendant les heures d'apaisement où il écrivait son *Cato Major,* Cicéron, détaché bien vite de la réalité par le travail de la composition et transporté par son imagination facile dans cette vieillesse idéale dont il rassemblait les traits, se sentait devenir pour un instant son sage Caton et se figurait parler lui-même et de lui-même à Scipion et à Lélius. Il trouvait dans cette illusion volontaire je ne sais quel oubli consolant de sa propre personne[1] où il se réfugiait pour se fortifier; même après qu'il eut fini d'écrire son livre, il renouvela souvent cette illusion comme un remède, par des lectures; et le vrai, le seul résultat de ces lectures, c'était le temps qu'elles avaient duré.

Pour Cicéron, le *De Senectute* est un livre de prédilection; il l'aime pour l'art qu'il y a mis, pour l'agrément qu'il a trouvé à l'écrire, pour le plaisir salutaire qu'il prend à le

1. *Ad. Att.,* liv. XIV, l. 21.

relire et à en parler[1]. Il sent que son Caton vaut mieux que lui; et, n'ayant pas la fierté d'être son Caton, il a du moins la fierté de l'avoir conçu.

C'est, si l'on veut, un orgueil d'artiste; mais Cicéron était avant tout un incomparable artiste; quoi de plus naturel alors que tout ce qui est sorti de lui, même ses productions les plus intimes et les plus sincères, ait pris la forme d'œuvres d'art ?

II.

Cicéron suppose une conversation de Caton le Censeur, âgé de 84 ans, avec Scipion l'Africain et son ami Lélius en l'an de Rome 603, sous le consulat de T. Quintus Flamininus et de M. Cécilius Balbus. Sur la demande de ses deux interlocuteurs, Caton prend presque dès le commencement la parole et la garde jusqu'à la fin, sans être interrompu, si bien que le *De Senectute* est moins un dialogue qu'une dissertation oratoire.

Pourquoi Cicéron a-t-il mis cette dissertation dans la bouche de Caton? Il nous en donne lui-même la raison dans sa dédicace à Atticus.

« J'ai choisi, dit-il, pour mon principal interlocuteur, non pas Tithon, comme a fait Ariston de Chio, dans la crainte que la fable n'enlevât tout crédit à mes discours, mais Caton l'Ancien, pour qu'il leur donnât plus d'autorité[2]. »

Cicéron prévient ensuite Atticus que, s'il trouve à son personnage l'esprit un peu plus orné que dans ses propres écrits, il doit l'attribuer aux lettres grecques dont il est constant

1. « *Mihi quidem ita jucunda hujus libri conceptio fuit, ut non modo omnes absterserit senectutis molestias, sed effecerit mollem etiam et jucundam senectutem.* » (*De Senectute*, I.)

2. « *Omnem autem sermonem tribuimus... M. Catoni seni quo majorem auctoritatem haberet oratio.* » (*De Sen.*, I.)

qu'il fit une étude particulière dans sa vieillesse; puis il laisse parler Caton.

Caton établit d'abord qu'en général on n'est heureux à aucun âge, si l'on ne sait pas trouver en soi-même le moyen de l'être : quand on n'attend au contraire du bien que de soi seul, on ne peut pas regarder comme un mal tout ce qui est une conséquence de la condition humaine. Tout le monde souhaite comme un privilège de devenir vieux, et on ne le devient guère que pour se plaindre de l'être. C'est une contradiction commune à laquelle Caton échappe pour son compte en suivant la nature comme un guide parfait et en lui obéissant de même qu'à un dieu. Or la nature veut que la vie ait un déclin, et que l'homme plein de jours tombe comme un fruit mûr. Le sage se soumet doucement à cette loi fatale et ne tente point contre elle une rébellion insensée.

Caton a souvent entendu des amis de son âge accuser la vieillesse de leur enlever les plaisirs qui font supporter la vie : erreur et injustice ! Car si la vieillesse ôtait seule ces plaisirs, lui-même n'en serait-il pas privé comme eux ? C'est aux mœurs, au tempérament, au caractère qu'il faut imputer ces incommodités, et non à l'âge. Un vieillard, s'il est doux, modéré et indulgent, peut être parfaitement heureux.

Il est vrai que la richesse et les honneurs contribuent aux agréments de la vieillesse, mais elle a pourtant une ressource bien autrement sûre et plus égale pour tous les hommes : les lettres et la vertu, qui sont ses véritables munitions : « *Arma senectutis artes exercitationesque virtutum.* » D'abord elles nous restent fidèles jusqu'au dernier jour ; ensuite, quand elles ont été les compagnes assidues de toute notre carrière, c'est une douce consolation, au soir de la vie, de nous entretenir la mémoire d'un passé de labeur et d'honnêteté.

Alors, avec une sorte de piété attendrie et reconnaissante, Caton évoque le souvenir des vieillards illustres que sa jeunesse a vénérés : c'est d'abord Q. Maximus, celui qui prit Tarente ; sa gravité était tempérée par une douceur exquise;

ce fut dans sa vieillesse qu'il fit les plus grandes choses; il déconcerta par sa patience active la fougue d'Annibal, résista tout seul à un tribun dangereux, et supporta avec un merveilleux courage la mort de son fils Marcus, déjà consulaire, dont il prononça un éloge funèbre plein d'élévation et d'éloquence; puis c'est le poète Ennius, qui compare sa vieillesse à celle d'un noble coursier; c'est Fabius Maximus, c'est Paul-Émile, et les Fabricius, et les Curius, et les Coruncanius.

Il y a en somme quatre causes qui font paraître la vieillesse misérable : la première est qu'elle nous éloigne des affaires; la seconde, qu'elle affaiblit notre corps; la troisième, qu'elle nous prive de presque tous les plaisirs; la quatrième, qu'elle est voisine de la mort.

Caton reprend un à un ces quatre griefs pour les discuter et les réfuter.

Les occupations du vieillard ne sont pas celles du jeune homme; elles sont plus importantes et plus relevées. Dira-t-on que dans un vaisseau le pilote est paresseux et inutile, parce qu'il demeure assis au gouvernail, tandis que les matelots grimpent au haut des mâts? — Et dans l'histoire de Rome, combien d'exemples de vieillesses actives! à commencer par Appius Claudius et à finir par Caton lui-même, qui, après avoir fait la guerre comme soldat, comme tribun, comme ambassadeur, comme consul, incapable aujourd'hui de la faire encore, indique du moins au Sénat celles qu'il doit entreprendre et réclame surtout la ruine de Carthage. Puisse la gloire de cette belle expédition être réservée à Scipion qui l'écoute!

Ce sont partout les jeunes qui ont perdu les États et les vieux qui les ont sauvés.

Si la mémoire s'affaiblit, c'est qu'on ne l'exerce pas ou qu'on l'a naturellement ingrate. Jamais vieillard n'a oublié les jours d'échéances, ni les noms de ses débiteurs, ni l'endroit où il a caché son trésor. Est-ce que Thémistocle, Sophocle, Homère, Platon, Zénon, et tant d'autres orateurs, philosophes ou poètes ont manqué de mémoire? N'ont-ils pas travaillé jusqu'au bout?

Et pour prendre des exemples en dehors des travaux de la pensée, nos vieux Romains ne s'occupent-ils pas, jusqu'à la mort, de leurs fermes et de leurs champs, surveillant l'ouvrage quand ils ne peuvent pas en faire leur part ?

Le poète Cécilius a bien tort de dire que le plus grand chagrin des vieillards c'est de sentir qu'ils déplaisent aux jeunes. Mais non; la vieillesse est aimable, elle sait se faire écouter avec plaisir ou respect, soit qu'elle raconte le passé, soit qu'elle donne des conseils.

Elle s'instruit sans cesse elle-même : Solon apprenait chaque jour quelque nouveauté; Caton lui-même sur ses vieux jours a étudié avec passion les lettres grecques[1]; quand il apprit dans les livres que Socrate jouait de la lyre, il eût voulu en jouer comme lui.

Un vieillard qui voudrait être fort comme un jeune homme serait aussi déraisonnable qu'un jeune homme qui voudrait être fort comme un taureau ou un éléphant. Il faut se servir pour le mieux des biens et des avantages qu'on a, sans en souhaiter d'autres plus grands : telle est la règle du Sage.

L'éloquence même n'est pas interdite par l'âge : il convient au vieillard de parler sans éclat, avec une gravité calme et imposante. Ce genre de diction n'exige ni une poitrine robuste ni une voix retentissante. D'ailleurs, il reste toujours au vieillard la fonction si noble d'instruire les jeunes et de les former à la vertu.

Nestor parlait un langage doux comme le miel qui ne lui coûtait point d'effort. Il vantait souvent ses propres vertus; c'est permis aux vieillards, et Caton lui-même profite de cette permission pour rappeler ses campagnes et montrer quel vaillant emploi il fait de la vieillesse, après une vie toute de sobriété et de discipline.

Et puis, si les vieillards n'ont plus de forces, on n'exige pas qu'ils en aient. Les lois romaines ne leur imposent pas de

1. « *Græcas litteras senex didici; quas quidem sic avide arripui quasi diuturnam sitim explere cupiens...* » (*De Sen.*, VIII.)

fonctions fatigantes. Ainsi, Caton s'occupe à des travaux paisibles; il met la dernière main à son septième livre des *Origines;* il revoit ses discours, écrit des traités sur le *Droit des Pontifes,* le *Droit des Augures;* cultive les lettres grecques, et suivant la méthode pythagoricienne, entretient sa mémoire en rappelant le soir tout ce qu'il a fait, dit ou entendu pendant la journée.

On reproche à la vieillesse d'être privée des plaisirs : on ferait mieux de l'en féliciter. Archytas de Tarente le disait bien : il n'y a pas dans la nature de poison plus funeste que la volupté. Elle conduit aux plus criminelles extravagances; témoin ce Flamininus que Caton chassa du Sénat sept ans après son consulat; au sortir d'un festin, pour satisfaire le caprice d'une courtisane, il avait fait exécuter sous ses yeux un condamné à mort. Caton dit qu'il frappa ce grand coup malgré lui; mais sa conscience l'obligeait à faire un exemple : « *Invitus quidem feci, sed notandam putavi libidinem.* »

Les vieillards ne peuvent plus ni boire ni manger beaucoup : par là ils sont préservés de l'ivresse, des indigestions, des insomnies. Pour lui il a aimé la table; mais le charme qu'il trouvait aux festins n'était pas de boire et de manger, mais celui de converser gaîment avec des amis.

Au reste, il ne dédaigne pas un bon repas; il approuve ces institutions joyeuses des ancêtres, les royautés de table et le discours prononcé, le verre en main, par le roi du festin. Il aime aussi, comme Socrate dans le *Banquet,* à boire dans ces petits verres qui ne font qu'arroser le gosier, devant le feu ou au soleil en hiver, au frais en été.

C'est ainsi qu'il vit dans sa campagne de Sabine; tous les jours il est en festin avec ses voisins; et l'on cause à table jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Si la vieillesse n'a plus les plaisirs, du moins elle n'a plus les désirs; on ne regrette point ce qu'on ne désire plus : ne point désirer vaut mieux que jouir. La vieillesse a des jouissances plus relevées que les jeux, les festins et les courtisanes;

après avoir peiné toute sa vie au service de l'ambition, de l'amour, de l'intrigue, de toutes les passions, quelle volupté que de l'achever au service de soi-même !

Mais Caton n'aime rien tant que l'agriculture ; non seulement pour les biens qu'elle rapporte, mais pour le plaisir de voir pousser les plantes, d'étudier leur structure, leurs habitudes, les détails de leur vie. Caton décrit alors avec une précision de laboureur savant et avec la grâce pittoresque d'un poète, la pousse de la vigne, depuis le moment où le vigneron voit poindre sur les ceps qu'il a épargnés, les bourgeons rougeâtres qui se détachent entre les articulations des sarments encore noirs, jusqu'à l'époque où les grappes pendantes et gonflées se dorent au soleil de l'automne.

Et puis, c'est aux champs que se sont formés ces durs et austères ancêtres que Caton a pris, autant qu'il l'a pu, pour modèles et dont il s'est efforcé de faire revivre les mœurs, par son exemple, dans son siècle dégénéré : les sénateurs d'alors vivaient à la campagne, et c'est à la charrue que les *Viatores* envoyés de Rome allaient chercher un dictateur.

Mais Caton ne fait l'éloge que de cette vieillesse qu'une bonne jeunesse et une vie vertueuse ont préparée. Les rides, les cheveux blancs ne peuvent donner tout à coup l'autorité ; elle est le dernier fruit qu'on recueille d'une carrière bien remplie. Les marques extérieures de respect que les hommes plus jeunes prodiguent aux vieillards, en tous pays, mais surtout à Lacédémone, sont pour eux la plus douce des récompenses et la plus enviable des prérogatives. — Enfin, si les vieillards sont moroses, inquiets, irascibles, ils ont presque une excuse : ils croient qu'on les dédaigne, et pour un corps affaibli la moindre offense est une douleur.

Caton passe à la quatrième cause qui semble tourmenter la vieillesse, la proximité de la mort.

Malheureux le vieillard qui n'a pas appris à mépriser la mort! Elle doit être bien indifférente, si elle anéantit notre âme ; bien désirable, si elle la fait passer dans un monde meilleur.

Est-ce seulement le vieillard que la mort menace? Qui donc, jeune ou vieux, peut se flatter de vivre encore jusqu'au soir?

Mais, dira-t-on, le jeune homme peut espérer de vivre longtemps; le vieillard n'a même pas de raison d'espérer. Sans doute, mais la condition du vieillard est meilleure que celle du jeune homme, puisque le premier est déjà en possession de ce que le second ne fait qu'espérer et n'aura peut-être jamais. Et puis, y a-t-il vraiment une durée là où il y a une fin? Et une fois cette fin venue, le temps plus ou moins long qui l'a précédée, ne devient-il pas égal pour tous les hommes? Le sage se passe d'une longue vie; quand il meurt, si tôt que ce soit, il a toujours assez vécu, puisqu'il a bien vécu. La vie, comme la nature, a ses saisons; la vieillesse est un hiver où l'homme tombe de lui-même comme un fruit mûr : chaque âge a son terme marqué; la vieillesse, qui est le dernier, n'en a point.

La nature détruit, quand elle le juge bon, l'ouvrage qu'elle a cimenté, ou plutôt elle le dissout doucement comme une ouvrière habile qui a le secret des fils qn'elle a tissés.

Pourquoi Caton ne dirait-il pas tout ce qu'il pense sur la mort ? Il en est si près qu'il la voit mieux telle qu'elle est, et qu'il lui semble presque la sentir et la toucher.

Il pense, avec Pythagore et Platon, que notre âme, d'origine céleste, a été précipitée des hautes demeures et plongée dans les fanges de la terre, lieu d'exil pour une nature divine et éternelle. Les dieux ont distribué les âmes dans les corps humains pour qu'elles fussent les guides de l'univers, et que, contemplant l'harmonie des mondes, elles missent dans leur vie un ordre aussi beau. Notre âme, comme le dit Socrate dans le *Phédon,* se meut de toute éternité; comme elle n'est point composée de substances combinées, mais qu'elle est une et simple, elle ne peut point se dissoudre en parties, et par conséquent point mourir.

Quand, après la mort, les débris matériels de l'homme sont retournés à la terre dont ils étaient sortis, l'âme délivrée, pu-

rifiée, immortelle, monte au séjour des bienheureux de la suprême sagesse. C'est là que Caton se réjouit d'aller retrouver bientôt tous les grands citoyens de Rome, et Paul-Émile, le père de Scipion et ses aïeux Paul et l'Africain, et son propre fils, son cher Caton, dont il a mis le corps sur le bûcher funèbre, mais dont l'âme l'attend dans les demeures célestes.

III.

Ainsi parle Caton. Quelle est la valeur de son argumentation ? Quelle conclusion en peut-on tirer et quel profit en faire ?

Le *De Senectute* n'est point une thèse et n'a point l'intention d'en être une. Cicéron n'y démontre rien et ne se propose point d'y rien démontrer. C'est une défense. Cicéron, par la bouche de Caton, plaide comme on dirait aujourd'hui, les circonstances atténuantes en faveur de la vieillesse, et l'avocat sait bien tout le premier que sa cliente est coupable, puisqu'elle l'est d'abord envers lui.

On ne peut pas prouver qu'il est bon d'avoir 84 ans : si c'était vrai, personne n'en demanderait la preuve et personne ne songerait à la donner. Jamais, par exemple, un jeune homme de loisir ne s'est avisé d'écrire un traité pour démontrer que 20 ans sont le plus bel âge de la vie; tout le monde le sait bien : ceux qui l'ont, et mieux encore ceux qui ne l'ont plus. Il est probable que si cet inutile panégyrique de la jeunesse paraissait un jour, il serait peu lu des jeunes qui n'auraient rien à y apprendre, et que les vieillards curieux qui ne craindraient pas d'y trouver l'émotion des souvenirs, ne manqueraient pas de dire en fermant le livre : A quoi bon?

Il serait donc à la fois injuste et puéril de prendre les arguments de Caton en faveur de la vieillesse pour des raisons de pure logique et de les réfuter comme tels. A vrai dire, cette réfutation ne donnerait pas grand mal. En somme, on pour-

rait répondre à Caton : « Votre discours est fort beau, mais nous aimerions mieux tout de même être jeunes. »

Et si Caton exigeait qu'on prît son argumentation en détail, on pourrait lui opposer un réquisitoire en forme où l'on développerait ce qui suit :

« Vous nous dîtes qu'il est bon de suivre la nature. — D'abord convenez qu'il n'est guère possible de faire autrement. Et voilà justement de quoi nous nous plaignons. — C'est une loi qu'il faut vieillir et mourir; mais cette loi-là nous chagrine et nous voudrions bien la changer. — Il est naturel que le fruit mûrisse et tombe quand il est mûr; mais c'est ce naturel-là qui nous désole, et quand c'est nous qui sommes le fruit, il nous plairait fort que le fruit restât toujours vert et ne tombât jamais. — Ce n'est pas, dîtes-vous, la vieillesse qui amène l'affaiblissement et les infirmités, et vous vous citez comme exemple; mais vous êtes une exception; et tous ces grands hommes dont vous évoquez les noms, ces philosophes, ces orateurs, ces poètes, qui ont vécu un grand âge en conservant jusqu'au bout la vigueur de leur génie, tous ces vieillards illustres sont des privilégiés comme vous.

— Vous dîtes encore que si la vieillesse n'a plus de forces, les fonctions que les lois lui assignent n'exigent pas qu'elle en ait; n'est-ce pas, au contraire, parce qu'elle n'a plus de forces que les lois, par justice, lui assignent des fonctions qui n'en exigent point ?

— La vieillesse n'a plus les désirs, et l'on ne regrette pas ce qu'on ne désire plus; mais ne regrette-t-elle pas de ne plus désirer?

— Elle a déjà ce que le jeune homme ne fait qu'espérer; oui, mais elle n'a plus ce qu'il a encore et qui vaut mieux : l'espérance.

— Elle a ses plaisirs propres comme l'étude, la méditation, l'agriculture; hélas! c'est qu'elle ne peut plus choisir.

— En mangeant et en buvant peu, le vieillard évite par

cette sobriété forcée l'ivresse, les indigestions et l'insomnie; sans doute; mais diriez-vous d'un homme à qui l'on a amputé les deux jambes, qu'il est bien heureux parce qu'il est préservé par là d'une entorse et d'une fracture ?

— Vous dîtes enfin que la mort ne peut pas être une souffrance, qu'elle est probablement un grand bien et que si l'on vous offrait de redevenir jeune, vous refuseriez cette miraculeuse faveur; mais vous n'accepteriez point ce rajeunissement, parce que vous savez bien qu'il est impossible; votre refus tout gratuit ne vous coûte rien. Enfin la mort fût-elle un bien, comme c'est un bien que nous sommes tous également sûrs de posséder un jour, nous ne voyons pas d'inconvénient à l'attendre le plus longtemps qu'il se pourra, et nous savoir des chances pour mourir tard, nous semble encore préférable. »

Voilà en quelques mots ce qu'on aurait à répondre à Caton, et Cicéron le savait bien. Ce serait faire bien peu d'honneur à son invention que de supposer un instant que de tels arguments lui aient échappé. Au fond même, son traité n'est qu'une réponse à ces arguments-là.

Mais ce n'est pas d'ordinaire avec de la logique qu'on se distrait et qu'on se console. Et Cicéron voulait se distraire et se consoler. Un beau morceau de musique ne prouve rien, et pourtant il est bien plus efficace contre la tristesse que le plus rigoureux des raisonnements.

Le remède au mélancolique
C'est la Musique et la Beauté.

Ce n'est pas ce qu'on se dit pour se calmer qui calme, c'est qu'on se le dit. La consolation ne vient pas de ce qu'on trouve pour se consoler, mais du temps qu'on met à le chercher.

De plus, les raisonnements peuvent bien provoquer l'âme à l'action et la déterminer pour un instant, mais leur influence n'est pas continue. Pour en arriver à un état de sérénité qui dure, pour s'assurer quelques heures de cette béatitude de pen-

sée qui rend meilleur et plus pur et plus fort, sans même qu'on ait besoin de sortir de soi par l'action, il faut abandonner volontairement son cœur à l'émotion du beau. On a toujours la ressource du sentiment, là où manque celle de la démonstration.

Or, il y a justement dans le *De Senectute* cette grâce pénétrante, cette onction pleine d'élévation et de charmes qui s'adresse à la sensibilité morale bien plutôt qu'à la raison, et qui laisse dans l'esprit la même impression large et bienfaisante qu'un chef-d'œuvre de l'art. Le discours de Caton est comme un chant du cygne : on y surprend, à la fin surtout, des notes d'une pureté si haute qu'on dirait les échos de la voix de Socrate dans le *Phédon*.

Aussi n'y a-t-il dans le traité qu'un seul argument vrai en faveur de la vieillesse : c'est le traité lui-même. Ce qui nous touche, ce ne sont pas les raisons données par Caton; c'est qu'il les donne. Ce n'est pas le fond, mais le ton de son discours; ce n'est pas ce qu'il dit de la vieillesse, mais ce qu'il en montre. Nous ne voudrions pas avoir l'âge de Caton, mais nous souhaitons de lui ressembler quand nous l'aurons; et le spectacle de ce vieillard à qui la vieillesse inspire l'idée et laisse le loisir de louer si noblement la vieillesse, nous persuade en nous rassurant.

C'est qu'aussi Caton est un vieillard bien aimable : il a toutes les vertus, relevées par toutes les grâces.

Cicéron lui a donné la douceur avec l'énergie, la tendresse avec l'austérité, l'élévation avec la bonne humeur, une simplicité antique avec la plus ingénieuse éloquence.

Le fond de son âme c'est la bonté : aussi n'a-t-il jamais rien fait que de bien; il ne regrette pas une seule de ses actions, pas même ses sévérités de censeur qui étaient toujours excusées par le devoir et tempérées par la pitié. Il s'attendrit au souvenir de ses victimes, et s'il ne se repent pas de les avoir frappées, il se plaint du moins d'en avoir eu l'occasion.

Quand il parle de sa vie, c'est avec une modestie délicate. Il

ne s'introduit lui-même dans son discours qu'avec l'air d'y être forcé par le sujet : il en demande spirituellement pardon à ses auditeurs, et il a pour eux l'attention raffinée de la précaution oratoire.

Caton est un lettré fort instruit. Il a lu les écrits des Grecs et mis à profit ses lectures. A voir comme il soutient l'intérêt de ceux qui l'écoutent par des anecdotes du temps passé, par des citations bien choisies, par de fines allusions, on reconnaît un conteur élégant doublé d'un savant discret; et son érudition facile, variée, pleine d'à-propos comme de mesure, est une preuve de plus, et la meilleure, que la vieillesse n'affaiblit pas trop la mémoire.

Caton est aussi un philosophe; il a lu Pythagore, il est capable de résumer les doctrines de Platon. Il a l'esprit large, libéral, ouvert aux conceptions métaphysiques, dont il ne se défie pas, parce qu'il se sent assez de curiosité pour les rechercher et assez de pénétration pour les comprendre. On dirait presque, n'était l'anachronisme, qu'il a étudié les preuves de l'immortalité de l'âme dans les *Tusculanes*. Il les présente comme Cicéron sous forme de dilemme, et il se sert contre la crainte de la mort des mêmes arguments. Caton ne croit pas que la méditation soit une paresse et la contemplation un danger; il ne voit pas de honte à philosopher; un homme qui pense, n'est pas, à son sens, un homme inutile; et pour aimer et connaître les Grecs, on n'est point un mauvais citoyen.

Caton a le goût des beaux-arts : il aime la musique, la musique suspecte pourtant à Platon même! Et loin de s'en cacher, il va jusqu'à regretter de ne pouvoir, comme Socrate, apprendre à jouer de la lyre!

Pour louer la nature, Caton a des accents de poète : il l'admire avec désintéressement. Dans le ton dont il parle de la vigne et des abeilles, il y a comme un avant-goût des *Géorgiques*. On est tout porté à retrouver des airs de famille entre Caton et le vieillard de Tarente. Caton a pour ses ceps les mêmes soins minutieux, la même attention curieuse que le

vieux Tarentin pour ses verveines et pour ses lys. Volontiers nous nous le figurons dans sa propriété de la Sabine, se promenant à pas lents, entre ces lignes d'échalas correctement dressés où grimpent et se lient les sarments, prenant plaisir à voir les cornes s'enrouler autour du bois, mesurant la pousse de la veille, admirant et soupesant les belles grappes pendantes, et tout cela, sans trop songer au rendement de la vendange et à ses futurs bénéfices de vigneron.

Enfin Caton est homme du monde : il aime la bonne compagnie et se plaît à la conversation des gens distingués. A table il mange peu et boit à petites gorgées; mais en revanche c'est un agréable causeur : il a de la verve plus qu'un jeune homme, tous les sujets lui sont familiers, et puis il sait de bien vieilles histoires qu'il raconte en disant : « J'y étais ». Quand il reçoit dans sa campagne de la Sabine ses voisins et ses amis, il les traite à la mode du temps jadis, en observant les joyeuses traditions des ancêtres; mais ce culte de l'archaïsme est tempéré par l'urbanité de l'hôte et accommodé au goût du jour. Ce parfum d'antiquité qu'on respire chez lui, assaisonne ses réceptions d'une originalité piquante, et ses invités trouvent un charme rare et recherché à cette vieille étiquette romaine qui n'enlève rien à la saveur des vins, ni à l'abondance du service, ni surtout à la gaîté des convives. — Ce fut, j'imagine, après un de ces repas du soir prolongés comme d'ordinaire fort avant dans la nuit, que Lélius et Scipion, étonnés une fois de plus de la verdeur juvénile de leur hôte, le prièrent de leur parler de la vieillesse et lui demandèrent par quel régime il avait su si bien conserver la sienne. — Caton s'appuya sur le coude, et le menton dans la main, se recueillit quelques instants; puis, après un silence, il releva la tête, fit signe aux esclaves de ranimer les lampes et commença de parler.

Alors, il fit cette improvisation savante que Cicéron nous a conservée sous le titre de *Cato Major*.

Le ton de ses discours était à la fois grave et familier; doucement échauffé par la table, le vieillard attaqua d'abord

avec une ingénieuse aisance les arguments qu'on fait valoir contre la vieillesse; puis à mesure qu'il pénétra dans son sujet, ses idées s'élevèrent; de spirituel, il devint touchant; quand il en arriva au souvenir de son fils Marcus, à sa mort prochaine, à l'immortalité de l'âme dans un séjour bienheureux, Lélius et Scipion, tout émus, aperçurent dans ses yeux comme une lumière prophétique et repensèrent à ce qu'ils avaient lu, dans Platon, du dernier jour de Socrate.

Le Caton du *De Senectute* est un sage.

IV.

Le vrai Caton était avant tout un paysan[1].

Des yeux verts, des cheveux roux, un air dur et désagréable, un front bas et étroit, en somme une tête affreuse, et cette tête montée sur un corps de fer; au physique, voilà son portrait.

Au moral, il n'offrait guère plus d'agrément. Il n'avait point de sensibilité, peu d'intelligence, et que cette forme de volonté qui est le propre des esprits courts, c'est-à-dire un insurmontable entêtement. Il n'eut dans sa vie que deux ou trois idées : avec beaucoup de haines, cela suffit à la remplir. Par goût d'abord, puis par système, il se choisit un rôle unique dans l'histoire de Rome et se fit une place à part dans la société d'alors. Son originalité, formidable et ridicule, lui servit d'excuse auprès de ses contemporains et de recommandation auprès de la postérité. Ce fut grâce à cette étrangeté qu'on le supporta de son temps et qu'on l'admira depuis. Dès l'époque même de Cicéron, on s'était habitué à considérer Caton comme

1. A consulter :
Plutarque, *Vie de Caton*.
Cicéron, *De Oratore*, liv. III, ch. 33.
Tite-Live, liv. XXXIV, 1, 2, 3, 4, etc.
Jordan, *Catonis quæ exstant*.
Mommsen, *Hist. Rom.*, liv. III, ch. XI.
Berger, *De l'Éloquence latine*, ch. XV, XVI, XVII et XVIII.

le type du vrai Romain de la vieille roche : de cette méprise de l'âge suivant, sortit la longue illusion de l'histoire; on adopta Caton comme un beau caractère antique où l'on concentra peu à peu tout ce qu'on appelle les vertus romaines; si bien que le vieux censeur étroit, têtu, hargneux et inique ne nous arriva que transfiguré en une espèce de héros idéal, personnifiant sous ses traits sympathiques et imposants, l'austérité des mœurs, la ferveur du patriotisme et la constante énergie des convictions.

On connaît tous les détails de la vie de Caton. Né près d'une charrue à Tusculum, élevé aux champs par son père et par son aïeul qui n'avaient jamais habité Rome et qui n'y venaient guère, il s'instruisit à peu près tout seul et vécut de bonne heure avec le souvenir des premiers grands hommes qui avaient comme lui labouré la terre avant d'illustrer leur pays: il rêva pour lui-même une carrière pareille. « Souvent il allait s'asseoir sur une pierre auprès de la petite maison qu'avait habitée M. Curius, le vainqueur des Samnites; et là, repassant dans son esprit les belles actions de ce vieux Romain, ses vertus, son désintéressement, il revenait tout pensif et tout enthousiaste, s'encourageant lui-même à l'imiter. »

Il se fit d'abord une sorte de popularité locale, par sa connaissance du droit et des institutions romaines, par son éloquence naturelle, par son activité infatigable, par la verve rustique et brusque de son sarcasme : il allait, à pied, par les bourgs du voisinage, seul ou suivi d'un seul esclave, donnant des consultations aux paysans, plaidant pour rien leurs causes, et y ajoutant par-dessus le marché des conseils sur la culture et des recettes contre les maladies.

Son voisin de campagne, L. Valérius Flaccus, l'un des rares nobles d'alors restés hostiles aux tendances du siècle, jugea que Caton était le tempérament le mieux trempé pour résister à l'invasion de la civilisation grecque : il le prépara, l'arma en guerre, l'amena à Rome et le lança.

Quand Caton mit pour la première fois le pied dans la ville,

son caractère était irrévocablement arrêté, ses convictions faites, son but déterminé, son parti pris. Cet esprit étroit par nature et tout autant par volonté, jusque-là solitaire, indépendant, ne relevant que de soi seul, fermé à toute influence venue du dehors par l'entêtement et par l'orgueil, était absolument incapable de se modifier dans un nouveau milieu; bien au contraire : le dépit d'un contraste inattendu le renforça dans sa rude crudité et lui fit prendre dès le début une allure franchement militante. Caton ne pensa pas un seul instant à se refaire à l'image de Rome; il eut tout de suite l'ambition de refaire Rome à son image et il s'y mit. Trouvant les Romains autres qu'ils les croyait et qu'il les voulait, il entreprit à lui seul de les changer. Il ne se demanda même pas si, pour être différents de leurs pères, ses contemporains ne valaient pas autant qu'eux : ce n'était pas une question pour lui; il n'y eut jamais de questions pour Caton. Il ne se demanda pas non plus si le combat qu'il ouvrait se terminerait par une victoire durable; Caton avait la vue courte et ne regardait pas si loin; agissant par passion pure, il ne dépassait pas l'actuel; pourvu que sa haine de la nouveauté trouvât chaque jour sa victime, il était satisfait et ne se préoccupait pas des résurrections probables du lendemain. Il se heurta au mal social dont il ne connut que les symptômes et n'attaqua que les cas particuliers; il usa sa vie contre les personnes sans y user sa haine, et mourut sur la brèche, sans avoir rien fait qui pût lui survivre, mais préservé des regrets par un incurable aveuglement qui lui laissa jusqu'au bout la conviction orgueilleuse d'avoir employé ses 84 ans à sauver son pays.

Ce ne fut certes pas un grand homme, ce ne fut même pas un homme d'État. Il ne sut jamais bien ce qu'était cette *nouveauté* contre laquelle il s'acharna, et il se mit peu en peine de le savoir; comme sa chimère ou plutôt sa manie était la restauration ponctuelle de la Rome antique, avec son aspect d'indigence et de rusticité, tout ce qui n'était pas exactement conforme à ce type de cité qu'il rêvait, lui paraissait mauvais

sans plus d'examen. « N'ayant que le bon vieux temps devant les yeux ou sur les lèvres », il faisait fi du reste et eût cru lui faire trop d'honneur en condescendant à le discuter.

« Du haut de leur dédain, dit M. Mommsen[1], les hommes au pouvoir laissaient faire cet aboyeur à l'esprit étroit et non sans raison peut-être. Ils croyaient voir par-dessus sa tête et plus loin que lui. Mais les roués élégants dans le Sénat et hors du Sénat tremblaient en secret devant le vieil Aristarque des mœurs, à la fière et républicaine allure; devant le vétéran tout couvert des cicatrices rapportées des guerres contre Hannibal, devant le sénateur puissant par son influence et le protecteur du paysan. »

C'est pourtant un spectacle qui ne manque pas de grandeur que celui de ce fanatique du passé, homme nouveau, sans nom, sans fortune, sans parti, isolé dans sa rudesse systématique entre une noblesse élégante et une plèbe corrompue, et venu des champs pour livrer, au nom de ce qu'il croyait le bien public, une guerre à mort à ce qu'il croyait la décadence. Il fut souvent énergique jusqu'à la violence et sévère jusqu'à l'injustice; une fois censeur, il s'en donna à cœur joie contre ses ennemis et les frappa avec un zèle qui ressemblait plutôt à une vengeance; mais il prenait de bonne foi ses ennemis pour les ennemis de l'État; comme il prétendait personnifier le passé, quiconque le regardait de travers avait commis un crime de lèse-majesté contre la Rome idéale des ancêtres, et Caton croyait de sa mission de l'en punir.

Il était en tout l'interprète soumis de la tradition, il était comme le pouvoir exécutif, dont les coutumes antiques étaient la loi; il prenait à la lettre le texte de cette loi; son honnêteté, sans aucune délicatesse, ne restait pas en deçà, mais n'allait pas au delà; c'étaient des règlements positifs qui dirigeaient toute sa conduite : son initiative était pour ainsi dire routinière; la seule raison de ce qu'il faisait et de ce qu'il voulait

1. Liv. III, ch. XI, p. 92.

qu'on fît, c'est que les anciens l'avaient fait; il n'en chercha et n'en suivit jamais d'autre. Souvent cruel pour les individus, il fut inoffensif contre les choses, c'est de là sans doute que lui vint son autorité; la noblesse en tant que parti ne le craignait pas; les intelligents de l'aristocratie prévoyaient bien que les exécutions du vieux censeur, si redoutables pour les personnes, resteraient sans force contre les faits accomplis : ils le laissèrent donc amuser ses paysans avec ses boutades terribles, même à leurs dépens, et s'égayèrent peut-être quelquefois à le voir en plein forum résister de la tribune, comme d'une citadelle, à un assaut de femmes.

On trouverait dans les détails de la vie publique de Caton, si connue d'ailleurs, la confirmation de tous ces traits de caractère; mais cette curieuse recherche dépasse notre sujet; essayons seulement de nous représenter Caton chez lui, et occupant sa vieillesse, à l'âge où Cicéron la lui fait raconter.

Ce devait bien être l'homme le plus désagréable du monde; il avait alors à leur plus haut degré de perfection les plus romaines des vertus romaines, c'est-à-dire l'avarice, la rusticité et la superstition. Toute sa vie, d'ailleurs fort simple, était réglée par les recettes d'une sorte d'encyclopédie faite par lui-même, qu'on appellerait aujourd'hui le manuel du bon cultivateur. L'ouvrage de Caton ne dépasse certainement pas le niveau, très inférieur comme on sait, de cet équivalent moderne.

Il avait les médecins en horreur[1], mais par esprit de concurrence sans doute, car il était à lui-même son propre médecin; il drogua impitoyablement ses bœufs, ses esclaves, sa femme et son fils avec une panacée de son invention, le chou. Son fils et sa femme moururent assez jeunes, — de ses soins peut-être; quant à lui, son estomac robuste résista jusqu'au bout; il nous apprend que, quand il avait faim, il mangeait

1. « *Ista gens* (*græca*) *omnia corrumpet, tum etiam magis si medicos suos huc mittet. Jurarunt inter se barbaros necare omnis medicina... interdixi tibi de medicis.* » (*Ad Marcum filium*, p. 77, édit. Jordan.)

du chou pour se rassasier, et quand il n'avait pas faim, il en mangeait également pour se donner de l'appétit.

Dans le *De Senectute,* il boit élégamment dans de petits verres, pour s'humecter seulement le palais ; dans sa campagne de la Sabine, il prenait, paraît-il, des verres plus grands; il n'aimait pas la table pour la conversation, qu'à certains jours il eût été bien en peine de soutenir, ayant d'abord à se soutenir lui-même; à en croire Horace, il fit mainte infidélité coutumière à la tempérance antique :

Narratur et prisci Catonis
Sæpe mero caluisse virtus[1].

Cicéron fait Caton modeste : quand il parle de ses vertus, c'est toujours avec une réserve discrète.

Le vrai Caton était bien loin d'avoir de ces pudeurs.

« Caton, comme il me paraît, dit Plutarque, n'était pas homme à se refuser des louanges à lui-même : il regardait la jactance personnelle comme une suite naturelle des grandes actions. » Aussi il releva avec une extrême emphase sa conduite à la prise des Thermopyles dans la campagne contre Antiochus. « Il dit que ceux qui l'avaient vu alors poursuivre et frapper les ennemis avaient avoué que Caton devait moins au peuple romain que le peuple romain à Caton. »

Cicéron le fait presque tendre; il plaint Flamininus sa victime, et pleure Marcus son fils.

Or, si jamais le vrai Caton repensa à la honte publique qu'il avait infligée à Flamininus, ce fut bien certainement pour s'en réjouir; sa vie de censeur n'eut point de plus beau jour, à moins peut-être que celui où il enleva son cheval à Lucius,

1. *Carm.*, III, 21.

La vertu du vieux Caton,
Chez les Romains tant prônée,
Était souvent, nous dit-on,
De Falerne enluminée.
(J.-B. Rousseau, *Odes*, II, 2.)

frère du grand Scipion. Il est peu vraisemblable que le jeune Africain, après un tel affront fait à la personne de son grand-oncle et à la mémoire de son grand-père, soit venu, avec Lélius, demander à Caton son sentiment sur la vieillesse.

Quant à son fils Marcus, il lui donna une belle-mère étant déjà fort avancé en âge; et comme Marcus s'étonnait de ce mariage étrange, que blâme le bon Plutarque, il lui répondit par une plaisanterie d'assez mauvais goût, que Plutarque lui reproche également : « Non, mon fils, tu ne m'as rien fait et je ne te reproche rien; mais tu es si accompli que je veux laisser d'autres héritiers qui te ressemblent et faire à l'État beaucoup de bons citoyens comme toi. »

Il ne recevait probablement dans sa maison délabrée[1] de la Sabine, que de vieux voisins de campagne qui partageaient ses goûts et ses idées. Après un repas rustique où le chou dominait sans doute, mais où ne manquaient pas cependant des plats plus savants, Caton et ses convives s'entretenaient bien moins de la mort, de la destinée de l'âme et de l'autre vie, que de leurs récoltes, de leur bétail ou de leurs derniers placements. Quand les têtes étaient restées froides, ce qui devait arriver quelquefois, on discutait, par exemple, pour savoir si les pâturages rendaient plus que les forêts; on réglait, au plus juste, le minimum d'une ration d'esclave, ou bien on se plaignait que la terre ne rapportât pas grand'chose; on faisait son procès à l'agriculture, cette nourricière démodée des premiers Romains, et les invités trouvaient Caton bien plus avisé, lui qui, au lieu de placer son argent dans son exploitation rurale le confiait à son affranchi Quintius, un habile compère, pour le faire valoir dans une association maritime où les risques étaient petits et les bénéfices énormes.

Les soirs où l'on était gai après boire, alors Caton, « enluminé de Falerne », racontait pour la centième fois quelque exploit de ses campagnes contre les femmes ou contre les

1. « Il ne faisait pas crépir ses maisons, par économie. » (Plutarque.)

grands; il se plaisait à redire son entrée soudaine au Sénat, pendant le discours de Carnéade, l'embarras des sénateurs, la fuite piteuse du pauvre philosophe grec et son retour triomphal à travers le Forum; ou bien avec une verve rajeunie par la passion, il improvisait dans un style familièrement vigoureux et sarcastique des invectives contre le siècle, contre les Grecs ou contre les médecins.

Si jamais Lélius et Scipion lui ont demandé qu'il leur parlât de la vieillesse, il ne dut point préparer son discours, ni les inviter à dîner pour le leur débiter après le repas : je me figure bien plutôt que, sans se déranger de ses occupations de propriétaire intéressé et de maître vigilant, il les prit avec lui, les emmena à travers champs visiter quelque plantation ou surveiller des esclaves dans une carrière et leur dit tout en marchant : « Vous me demandez ce que je pense de la vieillesse; mais je n'en pense rien, parce que je n'y pense pas; vous me demandez ce que j'en fais; — voilà : grâce à ma vie passée et au régime que je m'impose, je suis alerte et robuste comme un jeune homme : je puis aller, courir partout, tout voir, tout gouverner et chaque jour augmenter mon bien, ce qui est l'occupation la plus digne d'un honnête homme. Je n'ai pas le temps de méditer sur mon âge, ayant encore la force d'agir. D'ailleurs, je ne vois pas une grande différence entre la jeunesse et la vieillesse; j'ai toujours fait ce que je fais encore aujourd'hui et je compte bien aller ainsi jusqu'à ma mort, aimant ce que j'ai aimé, détestant ce que j'ai détesté et menant toujours la même vie. Il n'y a qu'une chose qu'un vrai Romain doive consentir à changer, c'est le moyen de s'enrichir, quand il en a trouvé un meilleur. Or, j'avais cru longtemps que l'agriculture était la vraie source de la richesse; je m'étais trompé avec nos pères; — il y a mieux : il y a les forêts et les prairies, les sources d'eaux chaudes, les terrains convenablement placés qu'on loue aux foulons, en un mot des possessions dont Jupiter lui-même avec sa grêle et son tonnerre ne peut diminuer le revenu. — Il y a aussi et surtout le commerce;

Quintius mon affranchi fait le cabotage; je prête aussi de l'argent à mes esclaves : ils achètent de jeunes garçons, les instruisent, les dressent et les revendent avec un fort bénéfice qui me revient; je garde les plus solides de ces enfants pour remplacer mes vieux esclaves dont je tire encore quelque chose en les vendant. Un maître intelligent ne doit point garder chez lui de bouches inutiles. « L'homme admirable, l'homme divin « et le plus digne de gloire, c'est celui qui prouve par ses « comptes qu'il a acquis plus de bien dans sa vie que ne lui en « avaient laissé ses pères[1]. »

« Je m'occupe encore un peu de culture, mais c'est plutôt pour la distraction que pour le profit. — Je ne m'attendris pas pourtant, soyez-en sûrs, comme certains Grecs que j'ai lus et comme nos littérateurs d'aujourd'hui, devant les raisins vermeils et les blés d'or. Le raisin pour moi c'est du vin, et le blé de la farine. Que la nature soit belle, peu m'importe! pourvu qu'elle soit féconde. C'est comme une femme, je la tiens quitte d'être jolie et lui défends d'être parée; ce que je lui demande, c'est qu'elle fasse beaucoup d'enfants.

« Voilà ma vie. Quand elle finira, c'est à la volonté du Destin, je mourrai tranquillement comme mouraient nos pères, sans plus me préoccuper qu'eux de ce qui suit la mort et sans avoir perdu à y penser une heure de ma vie; j'irai les retrouver dans les enfers, — s'il y en a!

« A quoi bon, d'ailleurs, tant vous parler de moi? Vous ne me ressemblerez pas quand vous aurez mon âge, si même vous y parvenez, ce que je ne pense pas. Vous êtes du siècle, vous; vous êtes des Grecs! Nous ne sommes pas de la même race; après moi on ne verra plus de Caton; moi, je suis le dernier des Romains. »

Voilà, ce me semble, quel eût été le *De Senectute* du vrai Caton.

1. PLUTARQUE, *ibid.*

V.

Ainsi, c'est bien Cicéron lui-même qui parle à Lélius et à Scipion ; Cicéron plus fort et plus grave, et non pas Caton plus tendre et plus aimable. Car, même en ajoutant au vieux Romain que nous connaissons « cette politesse d'outre-mer[1] » qui lui manquait et que ses tardives études ne lui donnèrent pas, on n'obtiendrait pas le vieillard bienveillant et doux, le philosophe spirituel et ému, l'orateur éloquent et ingénieux, en un mot l'homme sensible, délicat et gracieux du *De Senectute*.

Cet homme-là c'était Cicéron, ou plutôt c'eût pu être lui, car il n'eut point le bonheur de réaliser le Caton de son livre. Sa vieillesse fut courte, et le peu que ses ennemis lui en accordèrent fut sans cesse troublé par les regrets ou par les alarmes D'ailleurs Cicéron ne se fit point d'illusion sur sa fin ; son livre fut pour lui un rêve plutôt qu'une espérance. En l'écrivant, il savait bien qu'il s'en servirait pour se consoler quelquefois, jamais pour se conduire. S'il avait pu le mettre en pratique, il n'aurait pas eu besoin de tant le relire. Chose étrange ! il se prépara à la mort qu'il sentait venir, avec cet écrit qui lui enseignait l'emploi d'un long reste de vie, et adoucit avec cet idéal impossible les amertumes de l'inévitable réalité.

Cicéron n'aurait pas eu probablement le courage d'une belle vieillesse ; il eut mieux peut-être : le courage d'une belle mort !

Émile KRANTZ.

1. « *Quid enim M. Catoni præter hanc politissimam doctrinam transmarinam atque adventitiam defuit?* » (Cic., *De Oratore*, l. III, 33.)



LA SEIGNEURIE ET LE CHATEAU

D'ORTEMBERG

AU VAL DE VILLÉ

SOUS LA DOMINATION BOURGUIGNONNE

(1469-1474)[1]

CHAPITRE Ier

DESCRIPTION.

Le château d'Ortemberg a joué un grand rôle dans l'histoire de la courte occupation de la Haute-Alsace par le duc de Bourgogne. Sa prise, par l'intrépide et audacieux Pierre de Hagenbach, fut un coup de foudre qui porta l'effroi chez les chevaliers pillards qui infestaient le pays. Ils disparurent tant que régna ce gouverneur à la rude poigne et ne reparurent qu'après sa chute. Les nombreux documents conservés à Dijon, à Innsbruck, à Lille, à Strasbourg, à Paris, nous permettent de re-

1. Au début de ce travail nous ne pouvons nous défendre de mentionner avec une gratitude toute particulière l'aimable obligeance avec laquelle un de nos plus érudits collectionneurs d'alsatiques, M. Charles Mehl, a secondé nos recherches en mettant très amicalement et très libéralement à notre disposition sa riche bibliothèque qui nous a été d'un précieux secours. Nous l'en remercions ici très vivement.



constituer assez exactement l'histoire de la seigneurie et du château durant ces cinq années.

Le château d'Ortemberg se dresse sur une hauteur escarpée, dominant le débouché des deux vallées de Villé et de Sainte-Marie-aux-Mines. Il en garde une sortie tandis qu'en face de lui le château de Frankenbourg garde l'autre. Situé à une lieue environ de Schlestadt, Ortemberg est l'une des plus anciennes forteresses féodales de notre pays. Elle était jadis le chef-lieu d'une seigneurie qui ne prit que plus tard le nom de seigneurie de Villé. On ne sait rien de bien certain sur son origine, malgré l'affirmation de Schœpflin qui en attribue la fondation, vers l'an 1000, à un Wernher d'Ortemberg. Ses possesseurs varièrent fréquemment jusqu'à ce qu'il passa aux mains des Habsbourg, qui, à leur tour, le vendirent à la famille patricienne des Mullenheim de Strasbourg, avec la plus grande partie de la seigneurie. Ce sont eux qui en étaient les possesseurs principaux, quand Charles le Téméraire succéda aux Habsbourg en Alsace.

Tout ce territoire, dont nous venons d'esquisser, à grands traits, l'histoire, était dominé par le fort château d'Ortemberg, dont le donjon est encore visible de plusieurs lieues à la ronde. Il se dresse sur un grand rocher granitique, inaccessible de tous côtés, sauf vers le nord. C'est là que se trouvait au xve siècle, et que se trouve encore aujourd'hui, l'entrée principale du château. Voici la description sommaire qu'en fait Mougin Contault dans son rapport de l'an 1473.

« C'est une belle place et forteresse, d'assez bonne espacée et bien logeable, assise sur un hault rocq, et y a bonne et forte muraille bien deffensable, et devant, y a belle bassecourt dez laquelle l'on ne peult grever ne porter dommaige audit chastel, mais plustost ceulx de ladite place pourroient porter dommaige à ceulx qui tiendroient ladite bassecourt, tellement qu'ilz seroient contraints d'en vuyder, quant ores il ne auroit en ladite place que X ou XII hommes deffensables, fournis de

vivres et d'artillerie, lesquelz X ou XII hommes seroient souffisans pour tenir et garder ladite maison bien longuement, s'il n'y avoit siege de bien grant prinse, et quant oires, ladite bassecourt et ledit chastel seroient prins, si se pourroient retraire, ceulx dudit chastel, en une grosse tour, qui y est, et la tenir tant qu'ils auroient vivres et artillerie en attendant secours[1]. »

Après avoir pénétré par une première porte, surmontée d'une meurtrière cruciforme, on se trouvait dans une première et large enceinte, fermée à gauche par de solides remparts, couronnés de créneaux et munis d'un chemin de ronde, contre lesquels s'appuyaient de grandes étables, récemment construites, pour contenir le bétail nécessaire à l'entretien de la garnison ; à droite s'élevait le massif granitique sur lequel se dressait le château proprement dit. Pour arriver à la porte d'entrée, munie d'un pont-levis, il fallait s'engager dans un chemin de défilement étroit qui montait, en pente rapide, tout le long de la façade du château.

Cette deuxième porte à la voûte épaisse franchie, on se trouvait dans la véritable enceinte du château. Une cour de peu d'étendue séparait la maison d'habitation, qui se trouvait à gauche, du donjon et des logements de la garnison qui se trouvaient à droite. M. l'abbé Nartz a donné une description pré-

1. Rapport de Contault de 1473 : Il ajoutait aussi : « *que ladite place et forteresse de Ortemberg est bien nécessaire et propre à monditseigneur pour ce qu'elle tient en crainte ceulx qu'il vouldroient entreprendre à lui faire guerre oudit pays, car quant il auroit gens de guerre dedans ledit chastel, ils pourroient empescher ceulx qui vouldroient adommaiger ledit pays et entreprendre sur eulx, tellement quilz romproient et se depporteroient de leurs entreprinses, et, pour ceste cause, sont ou pays plusieurs bonnes villes, gens de guerre et autres qui désireroient bien la démolicion de ladite place, et, il leur feust cousté bien grant chose pour ce quil ne auroient point de crainte de conduire leursdites entreprinses sur les pays et subjectz de monditseigneur et les grandement dommaigier, se ladite place estoit prinse sur monditseigneur, ou qu'elle feust desmolie ou en ruyne, monditseigneur et sesditz pays et subjectz y pourroient avoir dommaige inextimable pour les causes dessusdites* ». (*Ibid.* fol. 30 verso, 31 recto). Dans leur tournée d'enquête faite en 1471, Jean Poinçot et Jean Pillet en donnent la brève description suivante : « *lequel chastel est une tres belle petite place forte, et bien recueillie, ou il y a une bonne et grosse tour quarrée et trois portes avans que l'en soit au milieu dudit chasteau, et à l'entour de la muraille y a faulces bruyes où l'en fait de grandes estables* ». (Arch. Côte-d'Or, B. 1050, fol. 8 verso.)

cise de l'état actuel des ruines qui nous permet de nous faire une idée de la disposition des lieux au xv[e] siècle, disposition qui n'a pas dû varier beaucoup depuis[1].

Du côté est, nous trouvons en contre-bas d'abord un rez-de-chaussée, éclairé par trois meurtrières, suivant la déclivité du sol extérieur, et une quatrième sur la face sud. Au-dessus s'étendait au premier étage une première salle percée de cinq fenêtres ogivales bilobées ; une seconde et peut-être une troisième salle, à deux fenêtres, suivaient. Les poutres de leurs planchers reposaient sur de solides corbeaux, non armoriés, fortement encastrés dans le mur.

A l'ouest nous trouvons également un corps de logis composé d'un rez-de-chaussée à sol inégal, percé de trois meurtrières, surmonté d'un premier étage et d'un second, en retrait sur le premier, crénelé et muni d'un chemin de ronde.

Enfin, au sud, un autre bâtiment reposant sur un rez-de-chaussée à pente inégale et n'ayant qu'un seul étage au-dessus de lui percé de trois fenêtres.

A droite de ces bâtiments se dresse le formidable donjon, encore muni en grande partie de sa forte chemise. C'est un des plus beaux spécimens de l'art militaire au moyen âge et d'une solidité remarquable. Encore aujourd'hui, il garde sa hauteur primitive, à peine dépouillé de quelques-uns de ses créneaux. On pénètre dans cette dernière enceinte en passant sous un grand arc-boutant, reliant un vaste pignon au mur d'enceinte même, c'est-à-dire au rempart ou à la courtine.

A gauche, entre ce pignon et le donjon, nous voyons trois étages de petits logements pour les besoins de la garnison. Un chemin de ronde intérieur, à trois étages, toujours suivant la pente rocailleuse du sol, contourne par une série de pans irréguliers, percés de meurtrières, le donjon proprement dit.

Celui-ci est de forme irrégulière : un pentagone irrégulier à

1. *Le Val de Villé.* — Strasbourg, imp. de E. Bauer, 1887, in-8°, pages 65-66.

l'extérieur, un trapèze à l'intérieur. La pointe nord, qui forme un massif de maçonnerie d'une extrême solidité, s'avance en éperon.

Chaque face du pentagone mesure environ sept mètres et l'épaisseur du mur dépasse souvent trois mètres. De rares meurtrières, largement ébrasées à l'intérieur, dont la disposition semble bizarre au premier abord, mais qui était admirablement calculée pour la défense du château, s'échelonnent d'étages en étages. Du temps de Pierre de Hagenbach le donjon avait quatre étages « dez le bas jusques a ladite coiffe (toit), esquelx, dit le commissaire bourguignon Jean Poinçot, l'on porroit faire de belles chambres à la manière du pays qui les vouldront maisonner, qui pourroient coster, tant pour la hous (?) comme pour ouvraiges, environ XX livres estevenans »[1].

Le château d'Ortemberg ne se trouvait pas précisément en excellent état, cependant il était mieux entretenu que celui de Thann, comme nous l'avons vu dans une étude précédente[2]. Il n'avait pas eu grandement à souffrir du siège que dirigea contre lui Pierre de Hagenbach, car la place se rendit presque immédiatement au tout-puissant grand-bailli ; néanmoins, à peine en possession de cette forte place, celui-ci se mit incontinent à l'ouvrage, fit réparer toutes les parties qui menaçaient ruine, de façon à la rendre imprenable. Le rapport de Poinçot et de Pillet nous fournit à ce sujet les détails les plus précis et qui ne manquent pas d'intérêt.

Tout d'abord, il fit réparer le toit du donjon qui était pourri, ou comme dit Poinçot, il fit « recouvrir la coiffe de la grant tour qu'est couverte d'aissalles toutes poiriées et despéciez »[3]. Ensuite, il fit refaire « certain mur au boult des estables, cy-

1. Rapp. de Poinçot et Pillet, fol. 9 verso. (Arch. Côte-d'Or, B. 1050.)

2. *Thann à la fin du* xv*e* *siècle*, p. 5, ou *Annales de l'Est*, 1891, p. 586.

3. Rapp. Poinçot, fol. 9, verso. Cette réparation était estimée à trois livres estevenans. La mise en état des quatre étages du donjon « *à la manière du pays* » ne devait pas coûter plus de 20 livres est.

devant mentionnées, du costé de l'entrée dudit chastel, tant pour entretenir le chemin qui y chiet, comme pour soustenir le toit desdites estables, et, pour ce costé a forny partie chault (chaux) sablum (sable) et le tout en place, comme l'a certiffié un nommé Mangin, maçon du moyen, qui a sermenté à mondit-seigneur la somme d'environ XVII florins d'or, lequel, pour ledit pris, a accepté la marchandise, que lui a esté délivrée par nous à l'advis des officiers dudit Ortemberg. Et se fornira menus ouvriers qui le serviront en ce qui lui sera nécessaire pour ce XVII livres, XVII sous estevenans »[1].

La remise en état de ce mur ne paraissait pas suffisante à Pierre de Hagenbach pour la protection du château, et, il demanda que « pour mieulx fortiffier ladite place d'Ortemberg, seroit bien fait de haulsser la muraille qu'est à l'entour dudit chasteau, à commencier dez le hault d'icelles estables, jusques aux gros murs qui font les maisonnemens, de petiz murs de quatre piedz de hault, d'un pied et demi de gros et y faire sept ou huit cranneaux, et, au boult desdites estables, devers l'entrée de la première porte, il seroit nécessaire de faire des degrez pour monter ou chaffault, qui souloit estre sur ladite première porte ». Cet important travail n'était estimé qu'à « cent florins d'or qui vaillent cent cinq livres estevenans »[2].

Pour assurer l'entretien de la garnison en cas de siège, on avait élevé dans la cour du château, près de la première porte d'entrée, des étables assez étendues, dont le prix de construction était revenu à 160 livres, un sou et six deniers esteve-

1. Rapp. Poinçot, fol. 9 verso : « *Et au regart de la chault, l'on a desja compté XI^xx queuz, dont lui en a desja emploié cent quarriz, et en demeure VI^xx, tant pour emploié esdits ouvraiges, comme es autres, qui seront affaire, audit chastel. Item. Que pour fournyr la partie qui sera nécessaire à faire ladite muraille des estables, tant pour la tirer, que pour le charroy, et mectre en place, pourra coster seize florins d'or vaillant XVl, XVs est.* »

2. *Ibid.*, fol. 10 recto : « *Pour faire ledit ouvraige déclairé en l'article cy-dessus, faudra avoir environ cent et cinquante quarrys de chault, au pris de trois sols quatre deniers le quarry, qui font en somme vingt quatre livres quinze sols dix deniers estevenans. Item. Pour quatre cens cinquante quarriz de sablum, au pris de douze deniers estevenans le quarry, pour fournyr l'ouvraige contenu audit article, vaillant vingt deux livres dix sols estevenans.* »

nans[1]. Enfin, on avait construit aussi un moulin à bras qui avait coûté 23 livres. Poinçot et Pillet estimaient à 858 livres, 3 sous et 10 deniers estevenans la somme totale nécessaire pour les réparations à faire ou déjà faites au château d'Ortemberg.

Deux ans plus tard, quand Mougin Contault vint, à son tour, faire une enquête dans les pays récemment acquis, la plupart des réparations, indiquées précédemment, étaient déjà faites et il n'estimait plus qu'à la somme de 206 livres, 8 sous, 8 deniers tournois, celles qui restaient à faire. Le premier mur d'enceinte avait été mal réparé, aussi dit-il dans son rapport qu'il « convient parfaire et reffaire audit chastel grant partie de la muraille de la bassecourt, commencée et fendue en plu-

1. Le rapport de Poinçot nous donne le détail exact des dépenses qui ont été faites pour construire ces étables. Cette énumération, quoique un peu longue, est trop intéressante pour être passée sous silence : « *Premièrement, pour huit douzaines de lahons de sappin, qui ont esté achetez pour faire des portes, une estable oudit chasteau et autres ouvraiges y nécessaires, trois livres, huit sols de ladite monnoie, revenant à la somme de six livres, seize sols estevenans. Item. Pour avoir admené et charroié en icellui chastel d'Ortemberg, dez environ une bonne lieue loing, deux cent soixante pièces de bois, duquel bois ont esté faites lesdites estables par marchié fait aux ouvriers et en taiche par ledit Hans Maire, commis à la garde dudit chastel, le receveur et autres officiers dudit Ortemberg, quarante trois florins d'or, qui vaillent à livres estevenans XLV^{l} III^{s}. Item. Paié à ung nommé maistre Mathieu le charpentier pour copper et abbattre ledit bois, par marchié fait à lui et à ses dépens et en taiche cinq florins d'or, vaillant cinq livres cinq sols estevenans. Item. Pour la charpenterie dudit bois, faite par Jehan Robelin et Mathieu son compaignon, par marchié fait à eulx, par les dessusdits, vingt deux florins d'or demy, qui vaillent vingt trois livres douze sols six deniers estevenans. Item. Pour l'achat et façon des lectes pour lecter et couvrir ladite estable, qui sont au nombre de quatre cens lectes, dix-neuf sols monnoie dudit Ortemberg qui vaillent trente huit sols estevenans. Item. Pour l'achat de seize milliers de tieulles rondes couprées pour couvrir lesdites estables qui ne sont pas encore couvertes au pris de quinze sols de ladite monnoie, le millier vaillant pour tout vingt quatre livres estevenans. Item. Pour trois milliers de cloz pour clouer lesdictes lectes, trois florins d'or, vaillant trois livres trois sols estevenans. Et pour couvrir lesdites estables y a ung compaignon recouvreur, qu'est des soudoyés et gardes dudit chasteau d'Ortemberg, qui les pourra bien couvrir parmi ses gaiges. Item. Pour le charroy de quatre cens quarroiz de sablum, mis et employez à faire certains ouvraiges de maçonnerie à l'entour desdites estables, cinq livres de ladite monnoie, qui vaillent dix livres estevenans. Item. Au maçon qui a fait ladite muraille à chault et à arainne (sable) contenant environ quatre vingt toises, quinze florins d'or qui vaillent XV^{l} XV^{s} estev. Item. Pour l'achat de XI^{xx} quaroiz de chault mise et employée tant en ladite muraille comme pour le toit desdites estables soubz les tieulles, vingt florins d'or qui vaillent vingt une livres estevenans et pour charroyer ladite chault audit chastel, six florins d'or et dix huit deniers de ladite monnoie qui vaillent six livres, neuf sols estevenans, pour ce pour tout vingt sept livres neuf sols estevenans.* »

sieurs lieux, parce qu'elle ne a pas esté affermye, ne bien faicte, et, peult contenir, ce qu'il est à reffaire et parfaire, environ soixante toises, tant de long que de hault »[1].

Le pont-levis était également en mauvais état, ainsi que les trois hourds qui avaient été élevés sur le mur d'enceinte et qui servaient à la défense du château. Il estimait à 36 livres tournois la somme nécessaire à ces réparations[2].

Ce château, dont nous venons de faire à grands traits la description, était aisé à défendre, grâce à sa forte assiette. Les enquêteurs bourguignons estimaient, comme nous l'avons vu, une garnison de dix ou douze hommes suffisante pour le garder contre toute surprise. Nous n'avons aucun renseignement sur le chiffre de la garnison qui l'occupait en réalité sous le gouvernement de Pierre de Hagenbach[3].

1. Contault est aussi précis que ses prédécesseurs : « *En chacune desquelles toises*, dit-il, *fauldra deux mesures de chaulx, qui sont six vingt mesures, qui au pris de dix huit deniers la mesure, monnoie de Strasbourg, courant audit Ortemberg, valent neuf livres qui à Tourn. valent* 18 *l. tournois. Item. Pour le charroy de ladite chaulx, dez le lieu de Scorista, où l'on l'a chargiée jusques audit chastel distant d'une lieue, au pris de dix deniers, la mesure valant cinq livres qui à Tourn. font* 10 *l. tourn. Item. Pour trois cent soixante mesures de sablon y comprins la voiture au pris de six deniers la mesure valent neuf livres qui à Tourn. font* 18 *l. tourn. Item. Pour forestaige, traicte de pierres et voicture d'icelle nécessaire à ladite muraille à la mener jusques audit chastel cinquante florins d'or valent* 55 *l. tourn. Item. Pour la main de l'ouvrier pour faire lesdiz ouvraiges de maçonnerie soixante florins de Rin valent* 66 *l. tourn.* (Rapp. Contault. Archives Côte-d'Or. B. 1051, fol. 31-33.)

2. « *Est nécessaire de refaire le pont-levis dudit chastel, ensemble trois chaiffaulx sur la muraille de ladite bassecourt qui pourroit couster, tant pour achat de bois, comme pour ferrure et pour la main de l'ouvrier, vingt deux florins qui à Tourn. valent XXIII l. II s. tourn. Item. Pourra couster le charroy du bois nécessaire pour lesditz pont et chauffaulx, douze florins de Rin, valent à Tourn.* 12 *l.* 12 *s. tourn. Et pour thieulle pour couvrir lesdiz trois chauffaulx environ seize cents de thieulle, chacun cent au pris de quatre sols huit deniers tournois, y comprins la voicture, valent* 74 *s.* 12 *deniers tourn.* » (Rapp. Contault, fol. 33. Arch. Côte-d'Or, B. 1051.)

3. Le seul renseignement que nous possédions relativement à la garnison d'Ortemberg est le passage suivant du rapport de Poinçot et Pillet : « *Item. A semblablement receu ledit Hans* (*Meyer*) *en la manière que dessus, une charre de vin et trois beufz qu'il a despensés pour les compaignons aians la garde dudit chastel d'Ortemberg. Sur lesquelles parties cy-devant a esté missionné et faite despense pour ledit receveur, selon qu'il nous a dit, de gros en gros, en la manière qui s'ensuit. Premièrement a missionné ledit receveur pour les estables, qui nouvellement ont esté faites, du chastel dudit Ortemberg VIIIxx livres ung sol VI deniers estevenans. Item. A encore missionné ledit receveur en plusieurs menues parties desclarez en six feullez, tant pour la despense de plusieurs compaignons de guerre, estans oudit chastel, comme d'achat de bœufz, pourcealx, eufz, beurre, fromaiges, litz et autres vivres et messaiges montant à la*

Cette garnison était commandée par un capitaine-châtelain, qui était en même temps le lieutenant du grand-bailli dans la seigneurie. Ortemberg en eut deux successivement pendant la domination bourguignonne. Le premier avait été Louis Zorn, nommé immédiatement après la prise du château ; le second fut Jean Meyer de Huningue qui remplit ces fonctions de 1472 à 1474[1].

Il n'est pas possible de fixer le chiffre auquel montait son traitement. Le rapport de Poinçot et Pillet est muet à cet égard, et les renseignements fournis par celui de Contault ne sont pas très précis. Dans sa déposition le receveur de Thann, Guillaume Brediaire, « dit que rien n'en scet »[2]. Interrogé à son tour par Contault, le capitaine d'Ortemberg, alors Jean Meyer, se borne à déclarer qu'il ne sait pas quelle avait pu être la solde de ses prédécesseurs sous la domination autrichienne, attendu que la seigneurie avait été tenue de tout temps « par plusieurs seigneurs gaigiers », mais il s'empresse d'ajouter que le duc de Bourgogne pourrait bien lui donner 300 florins par an[3]. Bernard de Bollwiller fit une déclaration analogue et « dit qu'il n'en sauroit depposer pour ce qu'il n'y a pas veu ne receu aucuns capitaines ou chastellains, car les seigneurs gaigiers qui ont tenu lesdictes places ont prinses les revenues d'icelles et

somme de deux cent vingt six livres estevenans qu'il a payé et missionné depuis le mois de décembre mil quatre cent soixante dix jusques aujourd'huy seizième jour de septembre mil quatre cent soixante onze. Pour ce II^c XXVI^l estev. — Item dit ledit Hans Maire avoir missionné par certaines parties qu'il nous a monstré tant pour la garde dudit chastel d'Ortemberg comme pour les gaiges et récompenses de plusieurs desdits compaignons de guerre qui ont esté avec lui à faire plusieurs courses et entreprises sur les ennemis et à la garde de ladite maison et chastel d'Ortemberg, la somme de quatre vins six livres deux sols estevenans, pour ce IIII^xx VI^l II^s est. Somme de mission des trois articles cy-devant IIII^c LXXV livres III sols VI deniers estevenans. (Rapp. Poinçot, fol. 7 verso-8 recto.)

1. Cette famille se divisait en deux branches dont l'une avait pris le nom de Huningue et l'autre celui du village de Weiler. Hermann et Walter Meyer de Weiler, chevaliers, succombèrent à la bataille de Sempach en 1386. Jean Meyer le Vieux et Eglin Meyer de Huningue, son frère, reçurent d'Ulric de Rathsamhausen l'investiture d'un fief qui avait été conféré à leur père, à Louis et à Jean-Henri de Spechbach. (Schœpflin-Ravenez, v. 694.)

2. Rapp. Contault, fol. 15 v°.

3. *Ibid.*, fol. 31.

excepté tous offices par eulx levés gens et serviteurs... » Hermann Waldner de Freundstein et Etienne de Hagenbach firent une déclaration en tous points semblable à celle de Bernard de Bollwiller[1].

Il est fort possible que les gouverneurs d'Ortemberg n'aient jamais touché le moindre traitement et ce fait explique peut-être le remplacement en cette charge de Louis Zorn par Jean Meyer de Huningue. Sans doute le premier s'était lassé de ne rien recevoir.

CHAPITRE II

HISTOIRE

En 1470, cette puissante forteresse était le siège d'un ganerbinat[2] et comptait comme co-propriétaires plusieurs gentilshommes. Ils ne s'étaient guère souciés de la présence du grand-bailli bourguignon dans la Haute-Alsace, et, quoique la forteresse relevât théoriquement du duc Charles, ils se croyaient bien à l'abri des solides murailles d'Ortemberg pour continuer tranquillement comme par le passé leur joli métier de détrousseurs de grands chemins[3]. Ils se croyaient d'autant plus en sécurité, que le château et la seigneurie, engagés aux Mullenheim, n'avaient pas encore été rachetés par Pierre de Hagenbach. Ils se trompaient étrangement et n'allaient pas tarder à s'en apercevoir.

Dans le courant de l'été 1470, deux des châtelains d'Ortem-

1. *Ibid.*, fol. 54 et sq.

2. Le ganerbinat ou paix castrale était un mode d'association très fréquent en Alsace dès le XIV[e] siècle. Ses membres s'accordaient mutuellement le droit d'ouverture de leurs forteresses qui se trouvaient ainsi à la disposition de chacun d'eux, soit pour l'offensive, soit pour la défensive. (Gyss, *Histoire d'Obernai*, I, p. 139.) Le ganerbinat continua à subsister à Ortemberg après la chute de Hagenbach et Sigismond d'Autriche rendit aux Mullenheim tous leurs droits et fiefs à Ortemberg. (Mone, III, 208.)

3. *Basler Chron.*, IV, 61.

berg, Philippe Wetzel et Diebold de Gippich, s'emparèrent de trois marchands bourguignons[1] et les conduisirent à Ortemberg, après les avoir complètement dépouillés. Pierre de Hagenbach fut immédiatement prévenu de cet attentat. Il exigea impérieusement une réparation complète et la mise en liberté des prisonniers. Heintz de Mullenheim, Henri Beger de Geispolsheim et les autres co-possesseurs du château adressèrent, le 22 octobre, une lettre au grand-bailli pour s'excuser de l'attentat commis et pour offrir de rendre toutes les sommes qui avaient été prises aux marchands. Ils offraient même de se soumettre au jugement que rendraient les conseillers du grand-bailli contre eux[2]. La ville de Strasbourg intervint, elle aussi, pour prier Pierre de Hagenbach d'accepter les réparations offertes par ses concitoyens[3], mais le grand-bailli jugea la satisfaction qu'on lui offrait insuffisante et il donna l'ordre de lever des troupes pour marcher contre Ortemberg.

Étienne de Hagenbach, son frère, avait reçu cet ordre le 31 octobre, et le 12 novembre, il avait réuni près de 5,000 hommes à Ensisheim[4]. La noblesse avait fourni 325 chevaux, dont 43 par le comte Jean de Lupfen, 24 en outre faisaient partie de la compagnie de Pierre de Hagenbach et étaient accompagnés de 40 soudoyers montés; 60 étaient envoyés par les villes et le landgraviat. On arrivait ainsi à 449 chevaux. Les nobles envoyèrent 446 piétons, les villes, le landgraviat, l'abbé de Murbach et le mundat 2,364 hommes, les villes forestières 610. A ce contingent des pays nouvellement cédés vinrent s'ajouter 1,200 hommes levés en Bourgogne[5], plus 60 artilleurs, char-

1. La *Reimchronik*, chap. 12, ne parle que de deux marchands. Voy. également dans le même volume la note de Mone, p. 200.

2. Bernouilli (C.-Chr.), *Der Landvogt Peter von Hagenbach* dans : *Beiträge zur vaterländischen Geschichte herausg. von der historischen und antiquarischen Gesellschaft zu Basel*, 1890, p. 345. M. Bernouilli, dans son excellent travail, s'appuie sur des documents conservés aux archives d'Innsbruck.

3. Bernouilli, p. 345.

4. *Ibid.*, p. 345. Witte, *Der Zusammenbruch*, p. 152.

5. Mone n'admet pas que le duc eût envoyé de Bourgogne des troupes à Hagenbach pour faire le siège d'Ortemberg (p. 270, note).

pentiers et maçons. Guillaume de Ribaupierre s'était engagé à envoyer ses canons et 43 ou 44 boulets de pierre, avec tout ce qu'il fallait, pour le service des pièces, si Pierre de Hagenbach voulait lui envoyer quatre voitures pour transporter le tout[1].

Le grand-bailli n'avait pas attendu l'offre de Guillaume de Ribaupierre; il avait fait venir rapidement une nombreuse artillerie de Bourgogne[2] et avait placé à la tête de cette armée Jean de Neuchatel, sire de Montaigu[3].

1. Bernouilli, *l. c.* p. 246. Pierre de Hagenbach ordonna donc, comme on le voit, la levée du contingent militaire dans les pays récemment acquis, la Haute-Alsace, le Sundgau, les Villes Forestières (*Lauffenbourg, Sæckingen, Rheinfelden et Waldshut*), le Frickthal, la Thurgovie et la Forêt Noire. Il ne laissa pas à ces troupes leur organisation particulière en *Fæhnlein*, mais il en forma deux corps, placés, l'un sous la bannière d'Ensisheim qui devint celle du landgraviat, l'autre sous la bannière de Brisac qui devint celle du grand-bailli (Mone *Quellensammlung*, III, p. 200). Au XV[e] siècle on n'entendait sous le nom de Forêt-Noire que les possessions autrichiennes situées dans ce massif montagneux, le Hauenstein, Saint-Blaise, Wehr, Schönau, Todtnau, Bräunlingen, Villingen, Troberg, Furtwangen, Elzach, Waldkirch, Saint-Pierre, Saint-Märgen, Saint-Trudpert, Staufen. (Mone, III, p. 271, note.)

2. Arch. Côte-d'Or. B. 1778, fol. 96-98. « *A Jehan de Savoye clerc demeurant a Dijon la somme de IX[xx] une livre* 15 *sols* 7 *deniers tournois que devers lui estoient de reste, par ung compte particulier, par lui rendu, en la chambre des comptes a Dijon touchant la conduite de l'artillerie menée en l'armée mise sus par l'ordonnance de monditseigneur le duc en oct.* 1470 *pour le faict et conquest de la place de Ortemberch au pays de Ferrate... en la compaignie de monseigneur de Montagu chief de larmée...* » — Un mandement du duc de Bourgogne daté de Hesdin le 1[er] janvier 1471, est adressé à ses gens des finances pour qu'ils allouent à Guilbert de Ruple « *six cens livres du pris de* 40 *gros de nostre monnoye de Flandres la livre,* » que sur l'ordre du duc, il a payé à Jehan de Savoie « *pour convertir et employer en la despence de la conduitte de l'artillerie nécessaire aux gens de guerre, que avons nagaires mis suz et envoyé en nos pays de ferattes et dausaz pour remédier et pourveoir a pluseurs excès, désobéissances et entrepreinses faictes et commises par aucuns nos subjetz, tenans et possessans nos ville et chastel de Ortemberch et les réduire a nostre obéissance au bien de nous, de nosditz pays et la chose publicque...* (Arch. Nord, B. 2080.) — Les soldats étaient vêtus de « *paletoz de drap pers à* 7 *gros l'aune, de drap blanc à* 6 *gros l'aune... et du drap rouge (à* 7 *gros l'aune) ont esté faites des croix de Saint-André sur lesditz paletoz.* » (Arch. Côte-d'Or, B, 1770, fol. 13.) D'après M. Bernouilli (*op. cit.* p. 345), la croix de Saint-André aurait été en drap vert.

3. Nous ne savons pas le chiffre exact des canons envoyés contre Ortemberg, ni de quelle espèce ils étaient. Les comptes conservés à Dijon et relatifs aux années 1470-1471 parlent bien de pièces envoyées dans le comté de Ferrette, mais il n'est pas stipulé expressément qu'elles aient été dirigées contre Ortemberg. Voici toutefois quelques renseignements extraits de ces mêmes comptes et qui nous permettent de nous faire une idée de l'artillerie bourguignonne alors en usage. On se servait de « *veuglaires de* 4 *pieds de long portant pierres de* 8 *pouces, garnies de chambres tenant une livre de poudre et pesant de* 204 *à* 280 *livres.* » (Arch. Côte-d'Or, B. 11867.) Ailleurs nous lisons que l'on avait acheté du salpêtre à 10 livres le cent, que la « *façon de poudre à canon avait couté* 18 *gros le cent* », le raffinage de deux milliers de salpêtre aussi 18 gros le cent. (*Ibid.*, B. 11863.) — Il n'est pas très facile d'expli-

La concentration de tant de troupes à Ensisheim n'avait pas manqué d'éveiller de vives appréhensions dans le pays. Deux villes surtout se trouvaient dans l'anxiété. C'étaient Mulhouse et Strasbourg. Ni l'une ni l'autre n'étaient bien sûres que ce déploiement inusité de forces ne se tournerait pas quelque jour contre elles et surveillaient avec anxiété les moindres mouvements des troupes.

Mulhouse était de beaucoup la plus préoccupée de la tournure que prenaient les événements. Pendant que les négociations entre le grand-bailli et les châtelains d'Ortemberg avaient lieu, et elles semblent avoir duré assez longtemps, les troupes bourguignonnes commençaient à arriver en Alsace. Le 26 septembre déjà, le conseil de Berne signalait à Mulhouse le départ d'un corps de troupes assez considérable, envoyé par le duc Charles. Sans doute, ajoutait-il, il était destiné à marcher contre Ortemberg, mais Mulhouse n'en ferait pas moins bien de se tenir sur ses gardes lors de son passage en vue de la ville[1]. L'avis était peut-être bon ; car à cette date les difficultés pendantes entre Mulhouse et le nouveau gouvernement n'étaient pas encore aplanies.

Le 26 octobre, Soleure envoyait un avertissement semblable[2], et le 3 novembre, Berne renouvelait son avis en ajoutant que l'armée en formation en Bourgogne devait se trouver le 7 à Mungatin (Montjustin ?) pour se rendre dans le Sundgau et marcher contre Ortemberg[3]. Les craintes de

quer pourquoi P. de Hagenbach abandonna au sire de Montaigu le commandement de l'armée, car il était lui-même un remarquable officier d'artillerie. Le duc Philippe avait déjà reconnu en 1458 ses remarquables aptitudes en le nommant lieutenant de François l'Aragonnais. Le brevet qu'il lui délivra à ce propos est très flatteur pour lui et débute ainsi : « *Philippe... savoir faisons que pour la confidence que avons es sens, loyaulté, preudommie [de nostre amé ?] et féal escuier d'escuierie Pierre de Hacquembach [...] de sa grande diligence et de son experience [...] parce que desia parci-devant, en aucunes nos guerres, il s'est entremis du fait de nostre artillerie et de ladite conduite [...] et ordonnance, en quoy il s'est bien deuement songneusement et diligemment emploiez...* (Arch. Nord, B. 2022, n° 1.)

1. *Cartulaire de Mulhouse*, III, n° 1531.

2. *Ibid.*, n° 1537.

3. *Ibid.*, n° 1539.

Mulhouse avaient été si vives, qu'elle s'était adressée, par l'intermédiaire du wildgrave Jean de Daun, à l'Électeur palatin Frédéric le Victorieux, grand-bailli d'Alsace, pour le prier d'intervenir auprès du duc de Bourgogne et la préserver de tout attentat. Charles le Téméraire répondit à l'Électeur que ses craintes n'étaient point fondées et que Mulhouse devait se rassurer[1].

De son côté Strasbourg avait reçu de nombreux avis du même genre, mais dont la plupart exagéraient le chiffre de l'effectif bourguignon[2]. Elle devait être plus inquiète encore que Mulhouse, car elle jouait un double jeu qui pouvait lui coûter fort cher. Quelques-uns des seigneurs d'Ortemberg étaient bourgeois de Strasbourg, et, il est fort possible, comme l'en accusait fort nettement le grand-bailli, qu'elle leur eût promis en secret son concours[3], bien qu'ouvertement elle s'efforçât de

1. *Ibid.*, n° 1534-1535... « *und unser meinunge were ...das sie der dinge nit so grosz sorge hettent, dann wir hetten kein zwifel nach dem unser oheim von Burgundienn uns botschafft getann hette, si soltent der reisz uff disz male unbeswert bliben...* »

2. C'est ainsi que le margrave Charles de Bade transmet au magistrat de Strasbourg copie de deux lettres, dont l'une porte que les préparatifs de guerre faits par Pierre de Hagenbach sont dirigés contre le château d'Ortemberg et dont l'autre donne des détails sur les armements du duc de Bourgogne. Il annonce l'arrivée de 1,500 cavaliers bourguignons à Ensisheim. L'évêque de Strasbourg Robert, en annonçant, lui aussi, au magistrat un rassemblement de troupes à Nancy et l'approche de 1,500 cavaliers, le prie d'envoyer des hommes en observation sur le Kochersberg. Il prévient que les Bourguignons ont campé à Ribeauvillé et s'avancent vers le château d'Ortemberg, qu'il y a de grands rassemblements de troupes dans le comté de Lichtemberg et que 1,500 cavaliers occupent Seltz. La ville de Bâle fournit également à Strasbourg des renseignements sur les mouvements des Bourguignons. Colmar en fit de même. Schlestadt informe Strasbourg que les Bourguignons ont passé par Pfaffenheim et Gueberschwihr pour se porter vers Ortemberg. Jean de Berse prévient que les Bourguignons campent à Hundesheim. Pour se prémunir contre un danger probable, Strasbourg ordonna aux autorités de Benfeld de mettre leur ville en état de défense et refusa à Pierre de Hagenbach la permission d'établir ses quartiers à Châtenois. (*Inventaire des archives comm. de Strasbourg*, AA. 260.) — Schlestadt également envoya des avertissements de ce genre à Strasbourg. Dans une lettre non datée elle avertit la ville que les troupes destinées au siège d'Ortemberg étaient en marche et que le grand-bailli se trouvait au château de Markolsheim chez l'évêque de Strasbourg. (*Alsatia*, 1862, p. 119.) Elle prit du reste elle-même des précautions pour se mettre à l'abri d'une surprise possible et ordonna à son bailli du château de Frankenbourg Christian de Stugkert, de ne quitter sous aucun prétexte la forteresse, de la bien surveiller et de la mettre en état de défense, vu l'expédition dirigée contre Ortemberg qui rendait le pays incertain. (*Ibid.*, p. 119.)

3. Witte, *l. c.* 152, note 2.

faire la paix entre les parties adverses. Tout en se mettant rapidement en état de défense, elle envoyait au grand-bailli un de ses bourgeois les plus estimés, Pierre Schott, pour tâcher d'arriver à une entente. Pierre de Hagenbach lui fit, au dire du chroniqueur, un accueil des plus méprisants, se contentant de lui demander s'il était boucher ou boulanger. Son intervention n'eut aucun succès et les troupes bourguignonnes continuèrent leur marche en avant[1]. Au moment où Pierre de Hagenbach, se dirigeant vers Ortemberg, arriva en vue de Bergheim, il sollicita le droit de passer par la ville et d'acheter des vivres. Les habitants refusèrent et le grand-bailli continua son chemin[2].

1. *Reimchronik*, chap. 18.

Ich enweiss nit wer du bist,
Bistu ein brotbecker,
Oder bistu ein metziger.

Pierre Schott était un des bourgeois les plus honorables et les plus estimés de Strasbourg. Il fut quatre fois ammeister dans l'intervalle de 1470 à 1488. Pendant les guerres de Charles le Téméraire avec les Suisses, il commanda, avec le chevalier Frédérick Bock, les secours que les Strasbourgeois envoyèrent aux confédérés ; en 1474 il fut un des juges de Pierre de Hagenbach et c'est lui qui prononça contre lui la sentence de mort. Lorsqu'en automne de l'année suivante on appréhenda à Strasbourg une attaque du duc de Bourgogne, il fut un des huit notables chargés de veiller à la défense de la ville. Sa connaissance des affaires le fit choisir à diverses reprises pour être député dans des négociations importantes ; il fut plusieurs fois envoyé en Suisse ; en 1490 il assista à une conférence à Oppenheim pour s'entendre avec les délégués des villes du Rhin sur le poids des monnaies. C'était un homme religieux et bienfaisant envers les pauvres ; dans sa maison il recevait avec honneur les ecclésiastiques et les savants étrangers ; il aimait les lettres et les arts; il fit don à la bibliothèque de la cathédrale de quelques livres ; c'est lui, enfin, qui fit attacher à la cathédrale le grand prédicateur Geiler de Keysersberg et contribua pour des sommes considérables aux frais que nécessita la création de cet office. Une de ses filles épousa le chevalier Martin Sturm de Sturmeck, dont le fils Jacques fut plus tard un des citoyens les plus illustres de notre vieille république strasbourgeoise. Pierre Schott eut un fils du même nom et qui marcha dignement sur les traces de son père. (Ch. Schmidt, *Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du* XVe *et au commencement du* XVIe *siècle*, II, p. 399. Voir aussi *ibid.*, I, 340, sqq., 354, 358, etc... Pour Pierre Schott le fils voyez *ibid.*, I, 24, 129, 136, 147, etc..., et II, 1-35.) Pour le premier, cf. encore Mone, *Quellensammlung*, III, p. 276, note.

2. Hagenbach ne devait pas oublier cet affront. Après la prise du château, il repassa devant Bergheim et demanda à nouveau le droit de passer. Les habitants répondirent à sa demande par des coups de feu. Une telle conduite ne devait pas rester impunie. Il ne prit pas la ville comme le droit de la guerre eût pu l'autoriser à le faire, mais il envoya un mémoire au duc de Bourgogne pour l'engager fortement à racheter la ville aliénée pour 4,000 fl. au margrave de Bade. Une fois maître de Bergheim on la

Le samedi 17 novembre, elles franchirent le Landgraben, près de Scherviller, et marchèrent le lendemain contre Châtenois, gardé par vingt-deux hommes, bien armés (*gut geruste gesellen*), et deux maîtres-artilleurs envoyés par Schlestadt. Ce jour-là, Pierre de Hagenbach arriva vers midi au château de Ramstein avec 200 chevaux. Sur sa demande, le prévôt de Schlestadt vint l'y trouver. Le grand-bailli lui demanda de fournir à ses troupes des quartiers à Châtenois, en l'assurant que le village ne souffrirait aucun dommage, s'il accédait à son désir[1]. Le prévôt ne pouvait accorder l'entrée que d'une moitié de Châtenois et de son cimetière fortifié, l'autre moitié appartenant à l'évêque de Strasbourg. Le grand-bailli passa outre et Châtenois fut occupé.

Le mardi suivant six cents cavaliers envahirent le Val de Villé, prirent Villé et firent prêter aux habitants le serment de fidélité au duc de Bourgogne. Le reste de l'armée avait cerné pendant ce temps le château d'Ortemberg, défendu par 22

frapperait d'une lourde indemnité pour se venger de sa conduite, ce qui permettrait de rentrer dans les fonds qu'on venait de débourser. Il est incompréhensible que cette proposition n'ait pas eu de suite et que Bergheim ne fut pas rachetée. Elle continua a se montrer fort hostile au grand-bailli, au grand déplaisir de celui-ci, et ne lui ouvrit ses portes que le 28 mai 1473, sur un ordre du duc Sigismond d'Autriche. (Bernouilli, *Der Landgraf Peter von Hagenbach*, p. 348.)

Bernard de Bollwiller avait aussi donné le conseil de racheter Bergheim, comme on peut s'en convaincre par le passage suivant du rapport de Contault... « *En ceste matière sur laquelle lesditz messire Bernard* (*de Bollwiller*) *Herman* (*Waldner*) *et Estienne* (*de Hagenbach*) *dient depposer quilz ont bonne congnoissance des bonnes villes, places et forteresses dudit pays d'Auxay et de Ferrates, es quelles bonnes villes et places, qui sont les plus nécessaires à monditseigneur pour le bien et seurté de sesditz pays d'Auxay et de Ferrates, considéré le temps que court et que les querelleurs d'Ortemberg s'efforcent tousiours, soubz vouloir de leurs querelles, entreprendre et dommaigier lesditz pays et les subjetz de monditseigneur, et, qu'il est assez commune renommé, que plusieurs s'efforcent de tourner manière de racheter ou faire racheter lesdiz gaiges, sont les bonnes villes et places qui s'ensuivent, c'est assavoir. la ville et forteresse de Bergen que tient engaigiée le marquis de Baulde pour quatre mille florins de Rin, lesquelles ville et chastel sont bons et bien fortifiez et bien habitez de gens de bonnes facultez et chevances, assis a une lieue près dudit Ortemberg et y a ung grant faussé bien profond descendant au Rin qui feist limite et séparation des seignories dudit pays d'Auxay de la seignorie de l'evesque de Strasbourg et est le chief et la principale ville et la première pour entrer oudit pays d'Auxay en venant dudit pays de Strabourg* (sic) *et y appartiennent pluseurs bonnes rentes et revenues...* » (Rapp. Contault.)

1. *Und wölle man ihm dass gönnen, das sye gut. Wöllen wir das nit, so müsse es doch seyn.* (*Alsatia*, 1862, p. 120.)

hommes seulement. Ils ne firent aucune résistance et le mercredi soir, vers l'heure de vêpres, ils se rendirent. Aucun coup de canon n'avait été tiré. Le surlendemain, l'armée bourguignonne avait commencé déjà son mouvement de retraite et de dislocation[1].

Le duc Charles, en apprenant la chute rapide de cette redoutable forteresse, en témoigna vivement sa satisfaction au sire de Montaigu et à Pierre de Hagenbach, confiant à ce dernier le soin de la garder fidèlement. Louis Zorn en fut nommé châtelain[2]. Il fut remplacé en 1472 par Jean Meyer de Huningue qui resta capitaine du château jusqu'à la fin de la domination bourguignonne.

Peu de mois après la prise du château, une paix castrale fut signée entre Pierre de Hagenbach, Jean Meyer de Huningue, au nom du duc de Bourgogne, d'un côté, Henri-Étienne, Hartmann et Jean de Kageneck, tuteurs des deux frères mineurs Jean et Walter d'Utenheim de Ramstein, de l'autre. Le château de Ramstein situé à quelques cent mètres seulement d'Ortemberg ne relevait pas du duc de Bourgogne. Les deux parties avaient donc tout intérêt à prendre des mesures de précaution, en vue de leur sûreté personnelle. La paix jurée le 17 juin 1471, de part et d'autre, devait être observée sur un territoire assez

1. *Uff Sonnendag, nechst verschinen, an den oben zu Kestenholtz in das dorff, und auch gen Scherwiller kommen, und darnach an dem zinstag mit 600 pferden gen Wyler in das thal geritten sint, und das ingenommen, und huldigung von den lüten empfangen. Und die übrigen haben sich für das schloss Ortenberg gerüstet. Und am mittwoch, um vesperzit, haben die knecht in Ortenberg, deren 22 gewesen sint, das sloss uffgeben, vor und in keinen büchsenschutz daran gerichtet worden. Und uf hut fritag frye, ist der leger an beiden enden ufgebrochen und das land widder uffgezogen.* (*Alsatia*, 1862, p. 120.) Les documents ne sont pas d'accord sur la date de la prise. Ceux cités par MM. Witte et Bernouilli placent cet événement en novembre, ce qui nous semble exact et nous nous rallions à cette solution aujourd'hui. Les sources françaises parlent toutes au contraire du mois d'octobre. Tel est le cas du compte de Jean Vurry. (Arch. Côte-d'Or, B. 1773, fol. 96-98, pièce citée dans la collection de Bourgogne à la Bibliothèque nationale. Vol. 104, fol. 278, r°. Vol. 100, fol. 97 et 311. Voy. aussi Arch. du Nord, B. 2080.)

2. La nomination de Louis Zorn est du 23 nov. 1470. (Schœpflin *Als. Dipl.* II, 598.) Cette investiture faite au nom du duc de Bourgogne par Pierre de Hagenbach donna lieu à une plainte de la part de Sigismond d'Autriche qui ne reconnaissait pas à Pierre de Hagenbach qualité pour conférer des fiefs de la maison de Habsbourg-Autriche. (Mone, III, 208.)

étendu et délimité par une ligne de démarcation, commençant aux châteaux d'Ortemberg et de Ramstein, dévalant sur une carrière située entre Ortemberg et le village de Scherwiller, franchissant le Giessen, suivant la route de Châtenois à Villé jusqu'à une maison servant de douane, allant au pont de Villé, pour remonter ensuite au Vinspach, au Falkenstein jusqu'aux approches du château de Bernstein ; de là elle descendait sur une léproserie située sur le flanc de la montagne, mais dont l'emplacement nous est inconnu, pour aboutir enfin à la première carrière située entre Ortemberg et Scherviller.

Cette paix était valable pour une durée de 10 ans. Chacun des contractants s'engageait à ne causer aucun dommage aux autres ou à leurs parents. Le second article réservait entièrement la liberté des seigneurs du Ramstein; même s'ils se trouvaient au service d'un prince, en guerre ouverte avec le duc de Bourgogne, ce dernier ne pouvait rien entreprendre contre leur château, qui restait même inviolable en cas de guerre directe entre le duc et les Utenheim. Bien entendu, Ortemberg jouissait du même privilège. Les châtelains des deux castels et leurs valets durent jurer d'entretenir toujours des relations loyales. Mais, si l'un d'eux, ou leurs valets, en venaient aux mains et qu'il y eût mort d'homme, le coupable devait être arrêté et puni selon le droit. Si, dans la rixe, l'un d'eux était simplement blessé, le coupable était puni de trois mois de prison, et, après l'expiration de sa peine, il était livré au seigneur du valet blessé, qui pouvait l'envoyer encore faire trois ans de prison au delà du Rhin (*one gnade uber den Rin*). S'il n'y avait eu qu'un simple échange de coups, le coupable n'en était pas moins puni d'un mois de prison, puis congédié après avoir juré la paix perpétuelle (Urphed) [1].

1. L'*Urphed* est l'écrit par lequel un individu, incarcéré pour dettes, délits ou crimes, s'engage sous serment et moyennant sa mise en liberté, à acquitter ses obligations et à fournir à cet effet des gages ou des cautions, en même temps qu'il promet de ne tirer vengeance ni du magistrat, ni de ses adversaires, et de respecter l'ordre et le droit. C'est un acte de transaction et de paix; c'est l'abolition des représailles et de la *Faïda*. (Bonvalot, Coutumes de Ferrette, p. 43.)

La convention prévoyait aussi le cas où l'un des seigneurs amènerait dans les châteaux un de ses amis qui pourrait se trouver en guerre avec les autres. Dans ce cas, il devait immédiatement se retirer, sans que son adversaire pût lui causer le moindre dommage et cette immunité devait être respectée durant toute une journée. Les autres personnes se rendant dans l'un ou l'autre des châteaux devaient jouir de tous les avantages inhérents à cette paix castrale.

Les infractions à cette paix devaient être soumises à un arbitre, choisi d'un commun accord, et ce choix était tombé sur l'un des plus puissants seigneurs de la Haute-Alsace, Guillaume de Ribaupierre. En cas de litige, les deux parties comparaissaient devant lui, soit à Schlestadt, à Colmar ou à Ribauvillé, chacune accompagnée de deux témoins. Ces quatre personnes, présidées par Guillaume de Ribaupierre, réglaient le différend survenu. Si l'accusé faisait défaut, la sentence n'en était pas moins rendue par l'arbitre, assisté des deux témoins de la partie adverse. S'il refusait de s'y soumettre, il était déclaré parjure et condamné au paiement d'une amende de cent marcs d'argent au profit du plaignant. En cas de mort de Guillaume de Ribaupierre, les contractants devaient lui choisir un successeur dans un délai de deux mois[1].

Cette paix castrale qui assurait la sécurité d'Ortemberg vis-à-vis de son voisin Ramstein, était lettre morte pour les anciens possesseurs dépossédés qui ne voulaient pas se résigner au sort qu'ils n'avaient que trop mérité. Malgré leurs réclamations incessantes, ils n'obtinrent aucune indemnité et c'était justice en somme. Le dernier et le plus redoutable des refuges de chevaliers bandits venait de succomber. Les pauvres gens pouvaient tranquillement cheminer sur les routes, sans avoir à craindre la surprise d'une bande armée. On se savait placé sous la puissante protection de Pierre de Hagenbach, qui, malgré son mépris pour les roturiers, ne les en protégeait pas moins contre les

1. Mone, *Quellensammlung*, III, p. 423-425.

attaques de leurs nobles oppresseurs. On le savait prompt au châtiment des pillards. La chute d'Ortemberg en était un exemple nouveau. La sécurité des routes, qui avait été entièrement inconnue sous le régime précédent, était devenue une réalité[1].

C'était un grand succès moral et politique que venait de remporter le grand-bailli et qui devait agir fortement sur l'esprit des populations heureuses de pouvoir désormais vaquer tranquillement à leurs affaires. Ce succès était surtout politique, car il remettait entre les mains du duc, sans bourse délier, la clef du chemin d'Alsace en Lorraine. Avec Ortemberg, dominant le val de Villé, avec Thann, dominant celui de Saint-Amarin, Charles le Téméraire était assuré de pouvoir envahir la Lorraine quand il lui plairait, et réaliser enfin ce rêve, caressé depuis si longtemps, de reconstituer le royaume de Gaule-Belgique.

Toutefois, cette réalisation devait encore rencontrer bien des difficultés et la prise d'Ortemberg suscita bien des mécontents. La ville de Strasbourg prit fait et cause pour ses concitoyens, dépouillés par la capitulation du 21 novembre, et demanda au duc de les indemniser pour les pertes qu'ils venaient de subir. Le 30 juillet 1471 il lui répondit, en termes courtois, qu'il y ferait droit, mais, deux ans plus tard, l'affaire n'avait pas encore reçu une solution définitive et les envoyés de la ville venus à ce sujet à Trèves, auprès du duc, n'obtinrent aussi qu'une réponse évasive.

Deux des principaux intéressés, un Mullenheim et un Beger de Geispolsheim, s'adressèrent directement à Pierre de Hagenbach, en octobre 1472, et se plaignirent de ce que leurs sujets du val de Villé eussent été contraints de prêter le serment de

1. Un continuateur de Kœnigshoven fait tenir après la prise d'Ortemberg un langage assez orgueilleux à Hagenbach : ... *und sprach domitte er were bobst und keyser und [hett] der hertzog von Burgundien ein rehten landvogt in disem lande gehabt der tugendhafft were gewesen, so lebt der hertzog von Burgundien nach und hett dies land niemer mere wider in getan.* (Bibl. Nationale fds. allem. 83, fol. 461, verso, col. 2.)

fidélité au duc de Bourgogne, alors qu'eux-mêmes n'avaient encore obtenu aucune compensation pour les pertes subies. On ne sait s'ils obtinrent satisfaction[1].

La prise d'Ortemberg devait fournir encore matière à conflit entre le même Henri Beger de Geispolsheim et Saint-Hippolyte qu'il tenait alors en gage, en même temps qu'une partie d'Oberbergheim. Quand le grand-bailli vint, avec son armée, faire le siège du château d'Ortemberg, le chevalier Henri Beger lui offrit en cadeau un cheval de bataille de la valeur de 130 florins, pour gagner ses bonnes grâces et préserver ainsi ces deux localités de tout mauvais traitement. Après la prise de la forteresse, il voulut contraindre les habitants de Saint-Hippolyte à lui rembourser la moitié de cette somme. Ils s'y refusèrent et portèrent leur plainte devant le magistrat de Strasbourg qui, en la personne du chevalier Jean Böckel et par arrêt du 15 avril 1472, débouta Henri Beger de sa demande. Le lendemain, 16 avril, grâce à l'intervention de l'alt-ammestre Henri Arg et du conseiller Adam Mesener, les deux parties arrivèrent à s'entendre en assumant chacune la moitié des frais et se réconcilièrent[2].

Nous avons déjà raconté ailleurs[3] comment l'un des co-possesseurs du château, Renier de Schauembourg, un seigneur de l'Ortenau, se montra très irrité de cette prise de son bien, comment traîtreusement il s'empara de Pierre de Hagenbach et le conduisit prisonnier dans son château près d'Oberkirch. Le grand-bailli dut se résigner, pour sortir de prison, à promettre de racheter les droits de Renier contre une somme de 1,800 florins. Mais à peine Hagenbach eut-il recouvré sa liberté qu'il chercha les moyens de rompre le traité qui lui avait été imposé par la force. Il s'adressa au margrave de Bade, suzerain

1. Witte, *l. c.* 153, note 2.

2. Archives de Saint-Hippolyte FF. Ce document m'a été communiqué par feu M. Mossmann auquel je suis redevable de tant d'indications précieuses et dont la mort récente a creusé un si grand vide dans les rangs de nos historiens alsaciens.

3. *Annales de l'Est*, t. III, p. 528 et ss.

du sire de Schauembourg, exigea de lui qu'il le déliât du serment qu'il avait été contraint de prêter, sinon, il le menaçait de ravager ses domaines.

Le margrave intimidé essaya de se dérober, en déclarant que le sire de Schauembourg n'était point son vassal [1], mais il fut forcé de plier devant la volonté de Pierre de Hagenbach et d'envoyer les deux nobles Georges et Bernard de Bach à Brisac, pour arranger cette affaire. Ils durent passer des moments fort désagréables, si nous en croyons le chroniqueur, qui nous a laissé un récit très vivant de cette entrevue, qui eut lieu au poële des nobles à l'enseigne du « Juif ».

Quand ils vinrent en sa présence, le grand-bailli les pria de s'asseoir et leur dit : Messires, rendez-moi mon engagement que j'ai donné à ce chenapan de Reinhart, qui m'a fait prisonnier. (Si je le tenais je le pendrais !) Car je vous le dis sur l'honneur que si vous ne le faites pas, vous vous en repentirez [2]. Alors le vieux Georges de Bach se leva et protesta timidement contre la qualification de chenapan donnée par Pierre de Hagenbach à son cousin de Schauembourg. «Taisez-vous, lui répondit-il en colère, ouvrez la boîte, car je veux avoir ma lettre et je vous le répète que si vous ne le faites pas, il vous en coûtera cher [3]. Alors, en soupirant profondément, ils s'exécutèrent et rendirent le traité [4].

1. *... Er seh's nit in seim land.*
(*Reimchr.* chap. 28.)

2. *... Ir herren sitzen nider*
Und gend mir mein brief wider,
Die ich Reinhart mit gedicht
Hab geben dem bösewicht,
Der mich hat gefangen,
Hett ich in, er müste hangen;
Und ich sag es uf meinen eid,
Thunt irs nit, es würdt euch leid! (*Ibid.*, chap. 29.)

3. *Schwigen, sprach Hagenbach,*
Und gar zornigklichen sprach;
Schlieszen uff die laden,
Dan ich will die brief haben,
Ich han eüch vorgeseyt
Geschieht es nit, es würdt eüch leidt! (*Ibid.*)

4. *Sy ersüftzen auch tief,*
Si goben im die brife. (*Ibid.*)

Avant de congédier les envoyés du margrave de Bade, le grand bailli leur adressa encore ces paroles significatives : « Je vous le dis en vérité, dites à votre maître... que si une oie volait à travers son pays, qu'elle fût à mon seigneur et qu'elle perdît une seule plume, vous seriez forcés de rendre cette plume et dût-il m'en coûter la vie[1]. » Ils se quittèrent sur ces paroles menaçantes, dont les deux nobles de Bach ne se souvinrent que trop bien plus tard[2].

Pendant les courtes années qui séparaient Pierre de Hagenbach de sa chute, le calme régna dans la seigneurie d'Ortemberg. Il ne fut troublé un instant que par l'arrivée du duc de Bourgogne en Alsace, au mois de décembre 1473, à la tête d'une imposante escorte, pour visiter les pays nouvellement acquis, qu'il n'avait pas encore vus. Charles le Téméraire, venant de Nancy, entra en Alsace par le col de Sainte-Marie-aux-Mines. Le grand-bailli était venu au-devant de lui, le 20 décembre, et avait pris le commandement de l'avant-garde, forte d'environ 800 hommes[3]. Il traversa avec elle tout le val de Villé et arriva devant Châtenois[4], où ses troupes commirent de nombreux

1. *Dan Hagenbach der toberich*
Sprach : ich sag euch sicherlich,
Sagen uwerm herren,
Er würdt mir meinen schaden keren,
Dan ich sag eüch ze handt,
Flug ein gansz durch eüwer landt,
Die meins herren wer
Und verlur die ein federen,
Ir musten die wider geben,
Und solt es kosten min leben.
(*Reimchronik*, chap. 29.)

2. Si nous en croyons un passage du rapport de Contault, le mécontentement des co-possesseurs d'Ortemberg dépouillés n'était pas encore apaisé en 1473. Bernard de Bollwiller lui déclara, en effet, que le pays n'était pas tout à fait sûr « *considérant les dangiers des querelleurs d'Ortemberg et autres gens de guerre alans par le pays* ». Aucun document cependant ne mentionne la moindre voie de fait contre des sujets bourguignons.

3. Knebel, 38-39. — *Reimchronik*, chap. 48. En enregistrant la venue du duc en Alsace, le pieux chapelain bâlois se signe dévotement et écrit : « *Deus protegat nos a suis malis incursibus.* »

4. Le 11 décembre un inconnu prévient Châtenois que le duc de Bourgogne se disposait à marcher contre cette localité. (Mone, III, p. 430.) Cette pièce est tirée des archives de Strasbourg. Le 17 décembre, Adam Kelber, de Châtenois, informe Strasbourg de l'approche du duc. (*Ibid.*)

excès. Les habitants se mirent rapidement en état de défense, mais durent céder devant le nombre et se retirer dans leur cimetière fortifié[1]. Dans la bagarre, deux Bourguignons avaient été tués[2].

Le duc arriva bientôt lui-même et s'arrêta à Châtenois durant quelques heures. Jean de Landsberg, maître d'hôtel de l'évêque de Strasbourg, vint le saluer au nom de l'évêque, du chapitre, de la noblesse et de la ville de Strasbourg. Charles le Téméraire quitta Châtenois, avant la nuit, et alla coucher à Bergheim (21 décembre). Le lendemain, il se dirigea vers Colmar, mais la ville ne voulut accorder l'entrée qu'à 200 hommes de son escorte[3]. Ce refus ne l'empêcha pas d'envoyer au duc une délégation pour le saluer. Hagenbach était allé à Colmar en personne pour tâcher de faire revenir les magistrats sur leur décision ; il essaya même de s'emparer par ruse de la ville, rien n'y fit. Il ne restait qu'à faire prendre une autre direction à l'armée qui campa dans les environs[4].

Quant au duc, il établit son quartier général à Kienzheim, où vinrent le trouver les députés de l'évêque de Strasbourg, des villes de Strasbourg, Schlestat et de la commune de Châtenois, pour intercéder auprès de lui en faveur des habitants de cette dernière localité[5]. Charles le Téméraire exigea la remise immé-

1. D'après une lettre de Bernard Wormser à Strasbourg, du 21 décembre, les troupes bourguignonnes auraient incendié Châtenois, et le grand-bailli serait intervenu alors pour rétablir la paix entre les habitants et les soldats. (Mone, *ibid.*)

2. Ce fait est relaté dans la lettre du duc à Strasbourg, datée du 30 décembre. (Mone. 431.)

3. Knebel, 39. — *Reimchronik*, chap. 49-50. Voy. aussi Witto, *Der Zusammenbruch*, qui utilise une lettre de Colmar à Strasbourg. (Arch. comm. AA. 263-269.) Le duc s'était présenté avec une suite de mille chevaux et en même temps de petites troupes de soldats bourguignons cherchaient à se rapprocher des portes de la ville et à s'en emparer par surprise. Mais leur manœuvre fut déjouée, les bourgeois faisaient bonne garde.

4. Une partie des troupes comprenant environ 3,000 chevaux s'établit dans les domaines du comte de Lupfen, à Kienzheim et à Sigolsheim, le reste, comprenant environ 2,000 chevaux, alla camper dans la plaine à Sundhofen et à Andolsheim. (Knebel, 39, *Reimchronik*, 50.)

5. Witte, *Der Zusammenbruch*, p. 24, cite le rapport des députés strasbourgeois du 24 décembre. (Arch. Strasb., AA. 266.) Voir aussi la réponse du duc du 30 décembre

diate des coupables, et, lorsque les députés lui répondirent qu'ils ne pouvaient lui accorder sa demande avant d'avoir consulté leurs commettants, il se mit dans une grande colère et menaça de prendre d'assaut le cimetière de Châtenois. On finit par l'apaiser et il fut convenu que les Bourguignons auraient le droit de pénétrer dans le cimetière et de rechercher ceux qui avaient tué deux des leurs. S'ils les trouvaient, et qu'alors l'évêque et la ville de Strasbourg, ainsi que Schlestat, s'entremissent en leur faveur, le duc promettait de les grâcier. Les deux coupables vinrent se livrer eux-mêmes, et, comme il était convenu, ils obtinrent leur pardon.

A partir de ce moment, jusqu'à la chute de Pierre de Hagenbach, nous n'avons plus aucun fait à signaler pour l'histoire de la seigneurie d'Ortemberg et du val de Villé. Le grand-bailli se trouvait encore en prison à Brisac quand les Strasbourgeois reprirent, le 19 avril 1474, le château et le rendirent avec la seigneurie aux anciens possesseurs.

CHAPITRE III

REVENUS DE LA SEIGNEURIE

Autour du château d'Ortemberg, dont nous avons donné la description et l'histoire, se groupaient les différents villages qui composaient la seigneurie. Le rapport de Poinçot et Pillet en énumère environ 24 dont l'orthographe est fort variable et rend leur identification avec les noms modernes assez difficile. Leurs

dans Mone, III, p. 431 : « *Et quanquam hoc egre feramus* (le meurtre des deux soldats), *ut par est, tamen precibus vestris permoti, voluimus illis nostram gratiam impertiri, pepercimus itaque eis, ut cognoscant, ipsas preces vestras apud nos vulgares non fuisse...* »



territoires respectifs étaient fort enchevêtrés, relevant en partie de Bourgogne, en partie de Lorraine. Nul doute que, si la domination bourguignonne avait duré plus longtemps, il n'y eût eu, dans ce coin de terre, ample matière à d'interminables procès, si fréquents au moyen âge.

La plus importante de ces localités était Villé qui était alors « en partie fermé et fortiffié de murailles et en partie de hayes et moniaulx bien deffensables[1] ». Après elle venaient Erlenbach[2] et Scherviller[3]. Les commissaires bourguignons semblent les avoir considérés, en quelque sorte, comme des chefs-lieux de bailliage auxquels ils donnaient le nom de mairie. Venaient ensuite Breitenbach, Saint-Martin, Meisengott, Engelsbach, Wagenbach, Neubois, Steige, Triembach, Petersholz, Bruche, Bassenberg, Lach, Mittelscher, Orbey, Dieffenthal, Roschbach, Colroy, Stampemont. Il y avait en outre « environ diz ou douze maisons estans en montaignes ». Le tout formait un total d'environ 500 feux[4].

1. Rapp. Poinçot et Pillet, fol. 1. — Le maire de Villé s'appelait en 1471 Phaphelot ; telle est du moins l'orthographe adoptée par Poinçot. (*Ibid.*, fol. 4, verso.)

2. Erlenbach avait pour maire Hans de Honcourt que Contault appelle Hance de Honhoufs et Poinçot Hanzel Hanns. (*Ibid.*, fol. 5 recto.) Il avait, en 1473, soixante ans et se trouvait en charge depuis dix ans. Au moment du siége d'Ortemberg, il remit une somme de 21 livres strasbourgeoises, tout ce que contenaient les caisses d'Erlenbach, à « *messire Pierre de Hagembach qui les distribua aux compaignons de guerre qui furent à ladite conqueste, comme lui a ouy dire.* » (Rapp. Contault, fol. 34, verso.)

3. Le maire ou prévôt de Scherwiller se nommait Jean Pfister (Jehan Fistre dit Fournier) et était âgé de 42 ans en 1473. (Rapp. Contault, fol. 35 recto.) Poinçot orthographie son nom Hans Fistoich. (Rapp. Poinçot, fol. 6 recto.)

4. Voici la liste des localités telle que nous la donne en 1471 Poinçot : *Villiers* (Villé), *Herllebaig* (Erlenbach), *Brethebag* (Breitenbach), *Saint-Martin*, *Mesegod* (Meisengott), *Hanglispacg* (Engelsbach), *Ugembac* (Wagenbach), *Crux* (Gereuth ou en français Neubois), *Chanchur* (?), *Quassel* (?), *Steith* (Steige), *Breith* (Breitenau), *Tiembaq* (Triembach), *Dovich* (Bruche?), *Petresaulec* (Petersholz ou Saint-Pierre-Bois), *Wasserbag* (Bassenberg), *Lach*, *Maltuchach* (Mittelscher), *Orteifs* (Orbey), *Cheiville* (Scherviller), *Thiesfetelle* (Dieffenthal), *Raspach* (Roschbach), *Collerech* (Colroy), *Stumpach* (Stampemont), soit un total de 24 localités. — En 1473, Contault n'en mentionne que 22 dans son rapport et la liste qu'il donne diffère de celle de Poinçot comme on va le voir. Selon lui la seigneurie comprenait les localités suivantes : *Villers* (Villé), *Herlebach* (Erlenbach), *Prestebach* (Breitenbach), *Saint-Martin*, *Maisongod* (Meisengott), *Srahil*, *Tresbach* (Triembach ?), *Honchouat* (Honcourt), *Petresolles* (Petersholz), *Waschereh* (Bassenberg), *Urbeiz* (Orbey), *Lagfeh* (Lach), *Mytelchievre* (Mittelscher), *Chier-*

Dans toutes ces localités le duc de Bourgogne avait le droit de haute, moyenne et basse justice. Dans la mairie de Villé, la justice était « gouvernée (au nom du duc) par le maire qui est receveur d'illec avec XII jurez dudit lieu et deux sergens, et, tiennent les jours, chacune sepmaine, deux fois, s'il n'y vient empeschement, assavoir le lundi et le samedi, et ont congnoissance de toutes amendes et de tous cas, et sont lesdites amendes les moindres de cinq sous, les autres de XXX sous, les autres de cinq livres et la plus haulte amende de X livres, et peullent valoir icelles amendes, par communes années, environ X livres de ladite monnoie qui vaillent XX livres a monnoie d'estevenans[1] ».

Dans la mairie d'Erlenbach, c'était le maire qui rendait la justice inférieure et siégeait « chacun lundi en sadite mairie », mais les amendes étaient « de petite valeur et n'y a rien escheu pour ceste présente année (1471), ne ès années précédentes, dont il soit souvenance[2] ». Dans la mairie de Scherviller, « la justice totalle appartient à monditseigneur, ensemble des amendes qui s'y peullent monter, par communes années, à trois ou quatre livres de ladite forte monnoie, pour ce VIII livres estevenans[3] ».

Ce n'était là qu'une très faible partie des revenus que le duc

ville (Scherviller), *Treffetal* (Dieffenthal), *Plesvillers*; puis venaient *Roichebach* (Roschbach), *Collert* (Colroy), *Scanporeh* (Stampemont), *Sallecey* (La Salcée), *Proux* (Bruche), *Neufbourg* et *Salles* (Saales), qui n'appartenaient qu'en partie à la seigneurie d'Ortemberg. (Arch. Côte-d'Or, B. 1051, fol. 27.)

1. Rapp. de Poinçot et Pillet. Arch. Côte-d'Or, B. 1050. — Le produit des confiscations revenait de droit au duc, comme le prouve le passage suivant du même rapport : « *Se aucune personne pour ses desmerites est mise à exécution, la confiscation doit appartenir à monditseigneur.* » Dans son rapport, rédigé deux ans plus tard, Contault donne le même chiffre des amendes que notent Poinçot et Pillet, mais il le complète en disant que les petites amendes ne dépassant pas deux sols sont partagées entre le maire et les échevins. (*Ibid.*, fol. 5 verso.) De plus, si un étranger vient s'établir dans une localité de la seigneurie avec une femme et si l'on découvre qu'elle n'est pas sa femme légitime, il est condamné à une amende de douze livres, monnaie de Strasbourg, dont six reviendront au duc et les six autres à la paroisse où il demeurera. (Rapp. Contault, fol. 28 recto et verso.) Le produit annuel des amendes n'était pas estimé à plus de 8 livres. (Rapp. Poinçot, fol. 6 verso.)

2. Rapp. Poinçot, fol. 5 verso.

3. *Ibid.*, 6 verso.

de Bourgogne percevait dans la seigneurie. Il n'avait aucun droit sur les marchés[1], il est vrai, mais il y touchait d'autres nombreuses « rentes et revenues et aultres droictures ». Tels étaient les revenus fournis par les dîmes, les tailles, les gabelles, les droits perçus lors des décès, sur les ventes et une série d'autres que nous allons successivement passer en revue.

Les habitants de Steige et de Neubourg, dans la mairie de Villé, devaient la dîme sur le froment, l'avoine, les pois, les fèves « et autres grains et lunaige » valant en moyenne sept livres estevenans « aucuneffois plus, aucuneffois moins[2] ».

Tous les villages de la mairie de Villé, sans exception, étaient taillables deux fois par an, au terme de la my-aoust et à celui de la Chandeleur (2 février). Le produit de ces tailles se montait à 249 livres, 8 sous et 4 deniers estevenans[3]. Les habitants de la mairie d'Erlenbach payaient la taille annuellement à la Saint-Martin d'hiver. Elle se montait à 51 livres de la monnaie en usage dans la seigneurie, ou, évalué, en livres estevenans à 102 livres[4].

La gabelle sur le vin rapportait annuellement, dans la mairie de Villé, 7 livres 10 sous ou 15 livres estevenans[5]. Dans celle de Scherviller, elle ne rapportait que 6 livres, soit 10 ou 12

1. « *Audit lieu de Villers a marchié chascun jour de mercredi et foires deux fois l'an, assavoir à la my-aoust et à la Nostre Dame de septembre, et, doivent les marchands vendans danrées esdites foires et marchiés chascun huit deniers de vente, dont les habitans de Villers prengnent six deniers et ledit maire à cause de son office, les autres deux deniers.* » (Rapp. Poinçot, fol. 4 verso. Rapp. Contault, fol. 29 verso.)

2. Rapp. Poinçot, fol. 2.

3. *Ibid.* ... « *Et donnent chascun an pour lesdits deux termes, par moitié et eugal porcion, six vins quatre livres XIIII s. II d. à la monnoie dillec, qui vault chacune livre XL s. estevenans ainsin sont pour l'année a monnoie de Bourgongne XII^{xx} IX l. VIII s. IIII d. estevenans du pris de XL gros la livre, monnoie de Flandres, ainsin que l'avons trouvé et sceu par les anciens receveurs et autres officiers dudit pays.* »

4. Rapp. Poinçot, fol. 5 recto.

5. *Ibid.*, fol. 2. « *A monditseigneur appartient ung droit de gabelle sur les vendans vin en ladite mairie, assavoir d'une tynne deux pintes, dont l'on prent l'argent de l'une des pintes pour monditseigneur, et les habitants de ladite mairie l'autre pinte au pris que l'on vend ledit vin, et, peult valoir par communes années pour la part de monditseigneur sept livres dix sols de ladite monnoie qui vaillent XV livres estevenans.* »



livres estevenans[1]. Ce droit se percevait sur les « vendans vins », mais en outre, le duc percevait encore un droit sur les « habitans de Scheiville, qui ont vignes, et selon les vendanges qui font, ilz se taillent entre eulx, par ordonnance de monseigneur le grand bailly ou de son commis, et vault, à monditseigneur, pour les vendanges de ceste présente année (1471), onze chares de vin, qui vaillent vingt deux quehues, et, peult valoir ladite quehue deux livres de ladite forte monnoie, qui vaillent quatre livres estevenans, vaillant pour tout quatre vingt huit livres estevenans[2] ».

A la mort de tout sujet, chef de famille à Villé, le duc avait le droit de faire prendre le meilleur bœuf, la meilleure vache et le meilleur cheval, toutefois, après que les enfants du défunt eussent choisi d'abord trois des meilleurs parmi ces animaux. S'il n'y avait ni bœufs, ni vaches, ni chevaux, le duc était obligé de se contenter d'un lit ou d'un autre meuble de valeur équivalente « selon la faculté et puissance du trespassé[3] ». Mais, « se aucuns des habitants de ladite terre et seigneurie d'Ortemberg va de vie à trespas, et ses enffans ou héritiers ne se mainmortent en ses biens, dans l'an et jour, monditseigneur ou ses officiers, oudit lieu, peullent prendre lesdits biens et les appliquer à son proffit comme vaquants[4] ».

Dans la seigneurie l'usage du four banal n'existait pas, « pource que chascun desdits habitans a accoustumé de

1. *Ibid.*, fol. 6 verso. « ... *Pour chacune charre, deux tynes, chacune tyne tenant vingt quatre pintes et peullent valoir à monditseigneur par communes années de cinq à six livres de ladite forte monnoie, revenant à monnoie d'estevenans à dix ou douze livres estevenans.* »

2. *Ibid.*, fol. 6 recto.

3. *Ibid.*, fol. 3 verso. « *Monditseigneur a droit sur les hommes des villaiges de ladite mairie de prendre apres le trespas de chascun chief d'ostel, c'est assavoir de celui qui a beufz, vaiches ou chevaulx, tel droit qu'apres ce que les enffans ou héritiers dudit chief d'ostel auront pris le meilleur à leur choix, le receveur pour ce, en nom de monditseigneur, prent l'autre meilleur après, à son choix, et sur cellui qui n'a beufz, vaiches ou chevaulx, il peult prendre ung lit roube ou autre meuble selon la faculté et puissance du trespassé.* » Ce droit est appelé *Phall, Todfall, huobfall,* dans la Coutume de Ferrette, publiée par Bonvalot, p. 8.

4. *Ibid.*, fol. 6 verso.

faire four à sa volonté ». Il n'y avait non plus ni mares ni étangs[1].

Dans la mairie de Villé, le duc percevait à la Saint-Martin d'hiver 15 livres, 4 sous et deux deniers sur le froment[2]; il percevait également à la même date 12 livres, 14 sous et trois deniers sur l'avoine[3]. En outre les habitants de cette mairie étaient tenus de lui remettre en deux fois, à la mi-août et à la Chandeleur 352 gelines[4], évalués en argent à 14 livres, 13 sous et 4 deniers. Ceux de la mairie d'Erlenbach n'en devaient que 108 à fournir également aux deux termes indiqués plus haut, valant 4 livres huit sous[5]. Les habitants de la mairie de Villé avaient à fournir chaque année à la Saint-Martin d'hiver 16 chapons évalués à 16 sous[6]. Ceux

1. *Ibid*, fol. 4 recto. Voy. aussi Rapp. Contault, fol. 28 verso.

2. *Ibid.*, fol. 2. « *La recepte de froment vault en ladite mairie de Villiers, une fois l'an, au jour de feste Saint Martin d'iver et ne croist ne descroist LX quartes et cinq mesures et vault le quarry six mesures et revient la mesure dudit Villiers a la mesure de Vesoul, qui est bonne mesure et vault communément ledit quarry II^s de ladite monnoie de Villiers qui vallent cinq sols estevenans, revenant à la somme de VII^l XII^s 1^d de ladite monnoie vaillent XV^l IIII^s II^d estev.* »

3. *Ibid.* « *La recepte d'avenne, en ladite mairie, vault une fois l'an audit jour de feste Saint Martin d'iver de cense qui semblablement ne croit ne descroit, LXIII quarriz III mesures et demi, semblable mesure que dessus* (mesure de Vesoul) *et vault par communes années ledit quarry deux sous de ladite monnoie de Villiers qui vaillent IIII sous estevenans pour VI^l VII^s II^d monnoie dudit Villiers, vaillent a monnoye d'estevenin XII^l XIIII^s IIII^d est.* »

4. *Ibid.* « *La recepte de gelines, deue en ladite mairie de Villiers, deux fois l'an dessusdit, à la Nostre Dame my-oust, VIII^xx XVI gelines et à la Chandeleur VIII^xx XVI gelines qui sont pour l'année III^c LII gelines vaillant cest assavoir les VIII^xx XVI gelines du terme d'aoust chacune geline III^d et celles dudit terme de la Chandeleur chacune VI^d qui vaillent pour lesdits deux termes en argent sept livres six sous VIII^d de ladite monnoie, revenant à la somme de XIIII^l XIII^d IIII^d estevenans.* »

5. *Ibid.*, fol. 4 recto. « *Doivent les habitans de ladite mairie à monditseigneur, chacun ans, cent et huit gelines a deux termes par moitié, assavoir, a la my-aoust LIIII et à la Chandeleur, LIIII qui vaillent, revenant et évaluées à argent, celles deues audit terme de my-aoust, chacune geline quatre deniers vaillant dix sept sols de ladite monnoie. Et celles dudit terme de Chandeleur, au pris chacune de six deniers vaillant vingt sept d'icelle monnoie ainsi font XLIII s. qui vaillent en monnoie d'estev. quatre livres huit sols estevenans.* »

6. *Ibid.*, fol. 2. « *La recepte de chappons en ladite mairie se monte chacun an au jour de feste Saint Martin d'iver a XVI chappons, qui ne croissent, ne descroissent et peult valoir chacun chappon en argent VI^d de ladite monnoie qui sont VIII^s d'icelle monnoie vaillent XVI^s estevenans.* »

d'Erlenbach en fournissaient 28 à la Chandeleur évalués également à 16 sous[1].

Les droits pesant sur la fabrication du fromage dans la mairie de Villé rapportaient annuellement 12 livres, 8 sous et 7 deniers. Ils devaient être acquittés en argent à la Saint-Martin d'hiver[2]. A cette même date, on acquittait les droits sur le poivre, soit 30 sous[3].

L'abbaye de Honcourt « qu'est une abbaye assise assez près dudit Ortemberg, fondée à l'honneur de monseigneur saint Michel », devait au duc « à cause de la fondation et garde d'icelle, chascun an une charre de vin, laquelle charre peult revenir à la mesure de Beaune, qu'est environ 2 quehues qui vaillent quatre livres monnoie dudit Villers, revenant à huit livres estevenans[4] ».

Le duc possédait à Villé « une maison ensuivant d'un jardin derrenier, qui est admodiée pour ceste présente année (1471) à deux livres quatre sols monnoie d'Ortemberg, qui vaillent quatre livres VIII s. estevenans et se paie l'admodiation XX sols estevenans qu'elle doit chascun an de cense, et fault mettre aux réparations en icelle maison, s'il plaît à monditseigneur, lesdites quatre livres VIII sols estevenans[5] ».

A Saint-Pierre-Bois, le duc avait « deux pièces de prel ou l'en peult faire environ deux voitures de foing seulement, que lesdits habitans doivent faucher, fener et charroyer ou chastel dudit Ortemberg et peullent valoir lesdites deux voitures vingt

1. *Ibid.*, fol. 4 recto. « *Doivent les habitans de ladite mairie vingt huit chappons chacun an au terme de Chandeleur, au pris de six deniers de ladite monnoie, la pière vaillant huit sols d'icelle monnoie revenant à XVI sols estevenans.* »

2. *Ibid.*, fol. 2. « *La recepte de fromaiges en ladite mairie de Villiers qui ne croit ne descroit, et qui se paie en argent audit terme de Saint Martin diver, vault VI^{l} IIII^{s} III^{d} de ladite monnoie qui vaillent à monnoie d'estevenans XII^{l} VIII^{s} VII^{d} estevenans.* »

3. *Ibid.*, fol. 4 recto. « *La recepte de poivre en ladite mairie de Villers vault chacun an audit terme de Saint Martin de cense trois livres de poivre, qui peullent valoir cinq sols la livre, quinze sols, pour lesdites trois livres de poivre revenant à XXX^{s} estevenans.* »

4. *Ibid.*, fol. 3 verso. Honcourt est orthographié Honcsous.

5. *Ibid.*, fol. 3 verso.

sols estevenans[1] ». A Scherviller, il n'avait qu'un pré « contenant environ trois faulx, dont la pluspart est en buissons et espines et y peult le faire pourter environ trois chars de foing, que les habitans doivent faucher, fener et charroier à leurs despens en chastel dudit Ortemberg[2] ».

Dans la mairie de Villé, le duc avait encore un bois que Poinçot et Pillet nomment Ybech, « lequel bois est de sappins en montaigne et passaige en Lorraine, qui contient environ deux lieues de Bourgogne, et, quant aucun y est trouvé mesusant, il est amendable de cinq livres de ladite monnoie, dont l'en n'a encore joy d'aucune chose pour ce que les cas n'y sont pas advenus du temps de monditseigneur, et ne scet bien comme les partaiges dudit Ortemberg s'y sont conduiz, par cy-devant, pour ce que l'on n'en peut faire ne recouvrer aucuns enseignements par escript[3] ».

Le duc possédait aussi une rivière que Poinçot appelle Buiz qui est sans doute la Bruche, mais la pêche n'en était pas affermée et le capitaine d'Ortemberg, seul, en retirait tout le profit[4]. Le duc nommait aussi le titulaire à la cure de Steige[5].

En résumé, le duc de Bourgogne possédait, outre les droits de souveraineté et de justice, les droits suivants : Dans la mairie de Villé : la taille, la dîme, des droits sur le froment, l'avoine, les fromages, les gelines, les chapons, la gabelle sur le vin, le droit de meilleur catel sur les décédés et sur les eaux et forêts[6] ;

1. *Ibid.*, fol. 5 verso.

2. *Ibid.*, fol. 6 recto.

3. *Ibid.*, fol. 4 recto.

4. « *A monditseigneur appartient aussi une rivière appelée Buiz qui est bannal, en telle manière que qui y est trouvé mesusant, il paie cinq sols de ladite monnoie d'amende et le capitaine dudit Ortemberg a coustume de la faire pescher sans ce que l'en l'ait point veu admodiée de très longtemps.* » (Rapp. Poinçot, fol. 4 recto.) Les droits de sceau provenant des actes de vente étaient au profit du maire de Villé : « *Le maire de ladite mairie a accoustumé de faire grosses lettres soubz le scel d'icelle mairie quant l'en fait aucun vendaige, sans que monditseigneur y pregne aucun proffit.* » (*Ibid.*, fol. 4 verso.)

5. *Ibid.*, 4 recto. « *A monditseigneur appartient la collation et donation de la cure de Ceich en tous temps et quantes fois que ladite cure sera vacante.* »

6. *Ibid.*, 4 verso. Cette liste avait été dressée par les enquêteurs conformément à

dans la mairie d'Erlenbach : la taille, les droits sur les gelines, les chapons, la gabelle [1] ; dans celle de Scherviller : la gabelle, le droit de meilleur catel [2].

Avant de clore ce chapitre sur les revenus du duc dans la seigneurie d'Ortemberg, il reste encore à mentionner, brièvement, plusieurs petites sommes que les enquêteurs de 1471 trouvèrent dans les caisses des trois mairies de Villé, d'Erlenbach et de Scherviller. A Villé ils trouvèrent 10 livres 14 sous (21 livres 9 sous estevenans [3]) reste du compte des années précédentes, plus 33 livres 8 sous 2 deniers, produit de la gabelle sur le vin [4], et enfin 100 florins d'or produit d'une amende infligée à un traître [5]. Le maire d'Erlenbach accusait 24 florins d'or [6] et celui de Scherviller 23 livres ou 47 livres

la déposition faite par « *nobles hommes Jehan de Montjustin. Hans Mayer escuiers et Martin, clerc de la justice dudit Villers et Phaphelot* (?) *maire et receveur audit lieu et de ladite mairie.* »

1. Rapp. Poinçot, fol. 5 verso. Dans cette mairie « *il n'y a recepte de froment, d'avoine ne d'autre graine, cire, espices ne dismes, fours, molins, estangz, charruaiges, rivière ne autres drois de seignorie, senon ceulx cy-dessus dont monseigneur joyst sans aucune charge de gaigière.* »

2. *Ibid.*, 6 verso. Il n'y avait pas non plus de recette de froment, d'avoine, de pois, fèves « *ne autres grains, ne aussi bois, rivières, foins, molins ne autres redevances quelxconques* ». A Scherviller il y avait « *huit gentilzhommes qui sont hommes et vassalx de monditseigneur, et leur doivent les habitans dudit Cheiville la somme de soixante trois livres onze sols un denier de taille de ladite monnoie d'Ortemberg, dont les anciens n'ont point reprins ne fait leur devoir. Et en a receu ledit receveur* (Hans Fistoich, maire de Schervillor) *quarante six livres estevenans et est ordonné audit receveur de recevoir le résidu pour en tenir compte à monditseigneur jusques à ce que lesdits vassalx aient fait leur devoir.* » (*Ibid.* fol. 6 recto.)
Les habitants de Breitenbach payaient encore un autre impôt à Pâques « *que l'en appelle la nome aux chiens, qui vault XX so!s de ladite monnoie, lesquelx XX sols ledit maire a acoustumé prendre pour ses droits à cause de son office.* » (*Ibid.*, fol. 3 verso.)

3. Rapp. Poinçot, fol. 7 recto. « *Item a receu ledit receveur de son predecesseur maire dudit Villers, dix livres quatorze sols et d. monnoie de ladite forte monnoie qui vaillent vingt une livres neuf sols estevenans.* »

4. *Ibid.* « *Item a receu des habitans de Villers du vin des gabelles trente-trois livres huit sols deux deniers estevenans.* »

5. *Ibid.* « *Rapporte ledit receveur cent florins d'or d'une amende arbitrale qu'il a receu d'un homme dudit Villers, nommé Flac Petre, pour ce qu'il avoit fait savoir aux ennemis de monditseigneur certaine entreprise que Hans Maire, chastellain dudit Ortemberg...* »

6. *Ibid.* « *Du maire de Herllebach vingt quatre florins d'or qui vaillent vingt cinq livres quatre sols estevenans.* »

estevenans[1]. Le châtelain d'Ortemberg Jean Mayer déclarait à son tour avoir encore en sa possession la somme de 91 florins d'or[2].

En somme, les droits dont jouissait le duc de Bourgogne dans la seigneurie d'Ortemberg n'étaient pas trop onéreux pour les habitants qui n'étaient même pas assujettis à l'obligation de faire le guet au château d'Ortemberg[3].

Ch. NERLINGER.

1. *Ibid.* « *Recepte extraordinaire que rapporte ledit maire et receveur de Villers en ladite seignorie dudit Ortemberg. Premièrement, ledit receveur met en recepte vingt trois livres et d. monnoie dudit Ortemberg qui vaillent quarante sept livres estevenans qui doit de reste du compte fait par messeigneurs de Ramestey* (Ramstein), *lieutenant de monseigneur le bailly de Ferrete, et est ladite reste deue avant la conqueste dudit Ortemberg.* »

2. *Ibid.*, fol. 7 verso. « *Item. Rapporte en recepte ledit Hans Maire escuier, commis à la garde du chastel dudit Ortemberg, avoir receu d'autres personnes la somme de quatre vingt onze florins d'or qu'il a gaingné et pris au nom et à l'adveu de monditseigneur qui vaillent à livres estevenans quatre vingt quinze livres onze sols estevenans : laquelle somme monseigneur le bailly de Ferrete à lui appartenir comme capitaine et en sera fait au bon plaisir de monditseigneur et aussi ledit Hans en dit avoir fait plusieurs missions, pourquoy n'y avons autre chose faite sans en avoir autre ordonnance de monditseigneur.* »

3. *Ibid.*, fol. 4 recto. « *Les habitans de ladite mairie* (Villé) *dient qu'ils ne sont tenus de faire aucun guet ou garde au chastel dudit Ortemberg, ains se doivent faire lesdits guet et garde aux despens de monseigneur.* » Contault confirme l'existence de ce privilège deux ans plus tard en disant que les habitants de la seigneurie sont francs des droits de garde, de guet et de réparations à Ortemberg, sauf toutefois 3 ou 4 habitants qui peuvent *quelquefois* être appelés à faire ce service (fol. 29 recto).

LES CONTINGENTS SUISSES

SOUS HENRI II

BERNHART STEHELIN

Le 18 avril 1552, apparut sous les murs de Metz la première armée française. « On n'avait vû depuis long tems, dit dom Calmet, une si belle et si nombreuse Armée, ni tant de braves chefs qui la commandoient[1]. » — « C'estoit, dit François de Rabutin, l'une des plus belles que jamais prince chrestien meit ensemble[2]. »

Le même jour Henri II fit son entrée dans la ville qui se donnait à lui, « les deux cents Suisses marchant en bataille les premiers[3] ». Le mois suivant il s'empara de Haguenau et de Wissembourg. Revenant sur ses pas, il prit successivement Rodemack, Damvillers, Verdun, Yvois, Montmédy, Trélan, Glayan, Chimay. Le fils de François Ier, prenant sa revanche sur Charles-Quint, rendait à jamais française la province des Trois-Évêchés.

1. *Histoire de Lorraine* (t. V, liv. XXXIV, p. 670 et 671).

2. *Commentaires des dernières guerres en la Gaule-Belgique*, par François de Rabutin (édition Petitot, t. XXI, p. 64).

3. *Ibid.*, p. 69.

Cette campagne si fructueuse n'avait pas duré quatre mois. « L'Armée françoise après ces conquêtes, dit encore dom Calmet, se trouvant extrêmement fatiguée, fut en partie envoyée en quartiers de rafraîchissement, et en partie congédiée, pour épargner la dépense, quoique ce ne fût qu'à la fin de Juillet[1]. »

Pendant ce temps, le duc de Guise se renfermait dans Metz qu'il devait défendre si intrépidement contre toutes les attaques de Charles-Quint. « Sur le 20e de septembre, dit une vieille chronique messine, M. de Guise envoya la seconde fois le seigneur Pierre Strozzi vers le roi, l'avertir qu'il estoit tems d'envoyer le secours qu'il avoit advisé donner à Metz, vu que l'ennemi s'estoit tant approché qu'il ne falloit plus doubter de sa venue. »

Une armée formidable s'approchait en effet. Elle fit subir à la vieille cité le siège mémorable qui se termina, en janvier 1553, par la défaite et la retraite de Charles-Quint. La constance des assiégés, leur énergie, leur courage, avaient lassé les efforts du puissant empereur. « Le duc de Guise, raconte l'*Histoire générale de Metz,* par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne, fit travailler à un rempart par derrière les murailles.... On s'y employa jour et nuit. Les poutres et les solives étaient arrangées bout à bout. Entre deux on mettait des fascines, de la terre, des lits et balles de laine, et l'on rejetait par-dessus des poutres et des solives comme les premières. Messieurs les princes, les seigneurs, les capitaines, les lieutenants et enseignes portaient tous la balle pour donner l'exemple aux soldats et aux bourgeois. Les ennemis n'avaient pas plutôt renversé un pan de muraille qu'ils trouvaient par derrière un rempart encore plus fort.... Les Français étaient rangés sur les brèches, ayant le duc de Guise à leur tête, environné d'officiers et de toute la noblesse, tous la pique à la main. »

Cette rude épreuve supportée en commun devait cimenter

1. *Histoire de Lorraine* (t. V, liv. XXXIV, p. 678).

pour toujours l'union de la nouvelle ville française et de ses vaillants défenseurs.

Pour soutenir une lutte aussi redoutable, la France avait fait appel à ses anciens et fidèles alliés de la Confédération suisse.

Tous les cantons, à l'exception de Zurich et de Berne, avaient renouvelé le 7 juin 1549 leurs traités d'alliance avec le roi de France. Lors de l'entrée de Henri II en Lorraine et dans les Trois-Évêchés, il fut fait une levée de 4,000 Suisses en exécution de ce pacte. Nicolas Irmi, sénateur de Bâle, était colonel d'un régiment composé de 10 enseignes. Les Suisses furent employés en Picardie, dans le Luxembourg, au siège de Damvillers et des autres places conquises par Henri II. « Le régiment d'Irmi, dit le baron de Zur-Lauben dans son *Histoire militaire des Suisses au service de la France*, fut employé en Lorraine[1]. »

Avant de quitter leur pays, les Bâlois avaient juré « de défendre fidèlement les drapeaux, en toutes nécessités et batailles, d'exposer leur corps et vie avec le drapeau déployé, et de l'abandonner point jusqu'à la mort ».

Dans le régiment d'Irmi figurait comme capitaine un bourgeois de Bâle, Bernhart Stehelin, dont la famille s'était déjà distinguée dans les guerres locales du xve siècle. La ville de Bâle était alors en lutte continuelle avec les seigneurs voisins et avec les ducs de Bourgogne. A la Saint-Martin de 1406, le bourgmestre Arnold de Bärenfels avait dirigé une expédition contre le château de Pfeffingen appartenant au comte de Thierstein. En récompense des services rendus au cours de cette entreprise, Hans Stehelin avait été admis au droit de bourgeoisie[2].

Un siècle et demi plus tard, un de ses descendants, Bernhart Stehelin, se trouva avec Irmi à la tête des contingents envoyés au roi de France par le canton de Bâle.

1. Tome IV, p. 244.

2. *Livre rouge de Bâle*, p. 296. — *Le chevalier Bernhard Stehelin*, par W. Th. Streuber (Livre de poche de Bâle, 1854-1855).

Ces fermes et vigoureux soldats retournaient dans leur pays la campagne terminée, prêts à revenir au premier appel. Les parties belligérantes faisaient trêve pendant la mauvaise saison. Mal était advenu à Charles-Quint d'avoir prolongé le siège de Metz jusqu'au cœur de l'hiver.

Au printemps de 1553, l'Empereur avait repris l'offensive en Picardie et il s'était emparé de Thérouanne et de Hesdin. Les Suisses furent appelés de nouveau. « Furent aussi advertis et priez, dit François de Rabutin dans ses *Mémoires*, Messieurs les cantons des Suisses de la Ligue françoise, d'envoyer secours et certain nombre de gens de pied de leur nation, les mieulx armez et completz que leur seroit possible, selon la paction faicte entre les Roys de France et eux.... Ainsi en peu de jours et sur le commencement du mois d'aoust se faisoit de plus en plus gros le camp du Roy à l'entour d'Amiens et Pequigny, et ne restoit que les Suisses et Grisons, lesquelz tant pour estre loingtains, qu'estans pesans et massifs, venoyent à petites journées; principalement a fin qu'ils ne fussent harassez, quand arriveroyent au camp et se trouvassent fraiz et promptz à combattre soudainement si le besoing y advenoit[1]. »

Ces auxiliaires si *pesans* et *massifs*, mais si solides, arrivèrent enfin. « Ce que le Roy, estant en une cassine sur le chemin, voulut veoir : mesmement les Suisses dresser leurs battaillons en belle ordonnance (en quoy de tout temps ont emporté le loz) que lui agrea fort et y print grand plaisir[2]. »

La campagne de 1553 ne fut guère qu'une démonstration : elle n'eut d'autre résultat que de tenir Charles-Quint en respect. Le 1er septembre, l'armée était rangée en bataille près de Valenciennes. « A la main senestre estoit celuy des Suisses et Grisons de trente enseignes, faisant belle et furieuse monstre, estant la plupart armez de corselletz, brassalz, cabassetz au secrettes; et a bref dire, les mieulx en equippage qui vinrent

1. *Commentaire des dernières guerres en la Gaule-Belgique*, par François de Rabutin (édition Petitot, t. XXI, p. 202 et 207).

2. *Ibid.*, p. 211.

longtemps y a en France.... Je proteste sur la foy chrestienne, en laquelle je veux vivre et mourir, ajoute Rabutin, appelant tous ceux qui y estoient a témoings, que n'est possible de veoir hommes en meilleure volonté et ardeur de bien faire leur devoir qu'ils estoient, tant les François que les estrangers, mesmement les Suisses, lesquelz avoient ja faict leurs cérémonies en intention de combattre et de mourir jusques à un seul, avant que d'y faire une faulse poincte[1]. »

Charles-Quint se déroba, et, vers le 20 septembre, cette belle armée fut licenciée près de Saint-Quentin sans avoir combattu.

La campagne de 1554 fut plus sérieuse. Les Suisses convoqués « dès la fin et issue du printemps » étaient en ligne vers la mi-juin. L'armée française envahit les Pays-Bas par les Ardennes. Le 28 juin 1554, elle s'empara de Marienbourg et, après avoir fortifié Rocroy, elle envahit l'évêché de Liège. Dinan fut brûlé et Mariemont entièrement saccagé à la vue de l'armée de Charles-Quint qui semblait craindre d'engager une bataille décisive.

Henri II avait repris le chemin de la France lorsque, le 13 août 1554, se trouvant de sa personne, entre Saint-Pol et Arras, sous les murs de la forteresse impériale de Renty qu'il canonnait avec quatre couleuvrines, il vit survenir Charles-Quint à la tête d'une nombreuse armée composée d'Espagnols et d'Italiens, et renforcée par 2,000 reîtres allemands dont l'Empereur attendait merveille. Le chef de ces reîtres, « le comte Wolfgang, estimant ses pistoliers des diables noircis, disent les Mémoires de Tavanes, se ventoit de passer sur le ventre de toute la Gendarmerie Françoise, présomptueusement portoit en sa cornette vn renard mangeant un coq[2] ».

La journée promettait d'être chaude. L'armée de Henri II était rangée en bataille dans une plaine longue de 500 pas et

1. *Ibid.*, p. 229 et 231.

2. *Mémoires de M. Gaspard de Saulx, mareschal de Tauanes*, p. 173.

large de 200, protégée par un bois à la tête duquel le duc de Guise avait fait embusquer de nuit 300 hommes, moitié piquiers, moitié arquebusiers.

Le Roi s'était placé au milieu des Suisses, leur disant que « c'estoit luy qui ce jour vouloit vivre et mourir avec eux, et qu'il s'asseuroit tant de leur prouesse et bonne volonté qu'il deliberoit les point abandonner; lesquels estimoit comme ses parrins et fidèles amis de luy et de son royaume, dont furent tellement eschauffez leurs cueurs qu'ils n'avoyent autre intention que de virilement combattre pour son service[1] ».

Henri II était un vrai chevalier. Il prescrivit au duc de Guise que « hardiment il allast donner dedans quand le temps et l'occasion l'y conuiroyent et qu'il le suyuroit de près, voulant qu'on ne l'estimast iamais digne de sa couronne s'il n'entroyt aussy auant au combat que pas ung des siens. Et de ce pas, ainsi armé qu'il estoit de toutes pièces, alla par les trouppes, se presenter et parler aux gents de guerre, lesquels touts d'un cry et d'une voix unye commencerent de demander Bataille[2]. »

Ce souhait ne tarda pas à être exaucé. La bataille s'engagea avec fureur. Les reîtres, appuyés par 4,000 Espagnols et Italiens, avaient débordé le bois.

« D'abordee, dit Tavanes, les trois cens arquebusiers sont renversez et le bois gagné par les quatre mil Espagnols et Italiens a la chaleur que leur donnoient les deux mil reistres costoyans le bois; commencent a tirer du bord d'iceluy en la plaine ou estoit en bataille l'armée du Roy avec les Suisses, Italiens et François.[3] »

Les reîtres fonçaient droit sur le roi, « remercable, disent les chroniqueurs de Charles-Quint, par vn cheval blanc sur

1. *Commentaires des dernières guerres en la Gaule-Belgique*, par François de Rabutin (édition Petitot, t. XXXI, p. 289).

2. *Le voyage du Roy au pays bas de l'Empereur en l'an MDLIII*, par B. de Salignac.

3. *Mémoires de M. Gaspard de Saulx, mareschal de Tauanes*, p. 173.

lequel il estoit monté[1] ». Les bataillons suisses firent à Henri II un rempart vivant. Pendant qu'un combat corps à corps s'engageait avec acharnement autour du Roi, la cavalerie de Tavanes déboucha tout à coup. Les reîtres chargés en flanc furent taillés en pièces. « L'infanterie espagnole, voyant le desordre, se retire en fuitte, poursuivie de l'infanterie royalle qui donne apres eux dans le bois[2]. »

— « Quatre pieces des Impériaux gagnées, disent les Mémoires de Tavanes, cinq Cornettes defaictes, dix Enseignes de Lansquenetz la pluspart tuez... Le sieur de Tauannes envoye au Roy la Cornette du Renard qui mangeoit le Coq, qui qui denotoit les François, du mot *gallus*, devoir estre mangez par les Renards Allemands[3]. »

— « La fortune aime la jeunesse », dit douloureusement Charles-Quint qui abdiqua l'année suivante.

Un instant le péril couru par le roi de France avait été extrême. Sur le champ de bataille même, pendant que tous ces trophées étaient déposés à ses pieds, Henri II reconnaissant passa son ordre au cou de Tavanes, et il fit chevaliers les principaux chefs des contingents suisses. Au bourgeois de Bâle, Bernhart Stehelin, il conféra un honneur réservé par les plus anciennes traditions de la monarchie à celui qui avait sauvé le roi dans un combat : le droit de porter la fleur de lys dans ses armes. Il lui fit délivrer des lettres patentes, curieux document qui a été récemment retrouvé chez un descendant de la famille Stehelin dans le département de Vaucluse[4] : la fleur de lys royale y figure sur champ d'azur au cœur de l'écu; elle est en outre tenue par un lion de sable formant cimier :

1. *Brief et vray récit de la prinse de Terouane et Hedin avec la bataille faicte à Renty (1553-1554)*, par Jacques Basilic Marchet, seigneur de Samos.

2. *Mémoires de M. Gaspard de Saulx, mareschal de Tauanes*, p. 178.

3. *Ibid.*

4. M. Émile Stehelin de Fellenberg, qui habite le château de la Sorguette, près l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse), a recueilli ce parchemin dans la succession de son père à qui il avait été transmis de génération en génération.

Henry par la grace de dieu Roy de France A tous pns et aduenir salut. Scauoir faisons que nous considerans les vertus vaillance et expérience au faict des armes Qui sont en la personne de Nre cher et biename Bernard Stehelin Capp^ne du Canton de Basle Ayant aussi esgard et consideraon aux bons grans et agreables seruices quil nous a parcideuant et des longtemps faicts au faict de nos guerres Mesmes en la rencontre que nous eusmes dernierement a lencontre de lempereur nre Ennemy deuant la place de Renty ou ledict Stehelin feit tel deuoir et preuue de sa personne et vaillance que deslors nous lui baillasme lordre de cheuallerie et donnasmes de nre main lacollee. Et pour ce quil nous a supplye et reguis luy voulloir en tesmoignage du titre et degre dhonneur dont nous lauons ainsi honore luy faire expedier nos lres pour ce necessaires. Et avec ce luy faire don darmes pour luy et sa posterite. Nous en inclinant à la supplicaon et requeste dud. cappitaine Bernard Stehelin Et affin que l'honneur que nous luy auons faict puisse demeurer a luy et a sa posterite a perpetuelle memoire de ses ds vertus et merites Auons dict et declaire, disons et declairons que nous auons aud. Cappitaine Bernard Stehelin donne a la d. rencontre faicte deuant lad. place led. ordre de chevalery en pnce de plusieurs princes de nre sang et autres grans personnaiges estans les nous pour par luy joyr et user doresnauant de tous droicts de noblesse honneurs autres priuilleiges prerogatiues preeminan tant en faict de guerres Armees assemblees et jugement que ailleurs. Tant ainsi et par la forme et maniere que ont accoustume faire les autres Chevalliers. Et auec ce auons de nre plus amples grace permis et octroie, permettons et octroyons par ces pntes au d. Stehelin Quil puisse doresnauant luy et sa posterite les armes telles quelles sont cy dedans depainctes et insculpees licitement porter et esleuer par toutes terres lieux et seigneuries que bon luy semblera. Soitt en temps de paix ou de guerre et dicelles joyr et vser perpetuellement. Tant ainsi et par la forme et maniere que font et ont accoustume faire les autres nobles portans semblables enseignes et armes Tant dedans que dehors nre royaume. Et affin que ntre pnt don et octroy soit et demeure a jamais vallable a la decoration du nom du d. Cappitaine Bernard Stehelin et de ses successeurs et qu'il en soyt perpetuelle memoire Nous auons faict mettre et apposer nre scel a ces pntes sauf en autres choses ntre droict et l'aultruy en toutes Donne A S germain en laye Du mois de Janier lan de grace mil cing cent et cinguante quatre et de nre regne le huictiesme.

Visa.

Par Le Roy :

Bourdin

Le vigoureux Bâlois qui avait si bien frappé d'estoc et de taille en défendant Henri II, recevait ainsi l'honneur insigne que Louis IX avait octroyé à Geoffroy de Chateaubriand à la bataille de la Massoure lorsqu'il changea en fleurs de lys d'or les pommes de pin du vieil écusson des Chateaubriand et y ajouta la devise : *Mon sang teint les bannières de France.*

M. Estancelin raconte, dans *Les Derniers jours d'une Monarchie*, comment Philippe-Auguste avait récompensé de la même manière trois chevaliers qui l'avaient sauvé à Bouvines :

« A la bataille de Bouvines, le roi Philippe-Auguste fut renversé de son cheval, au milieu de la mêlée, et il allait être massacré ou fait prisonnier par les Allemands, lorsque trois chevaliers, qui combattaient à ses côtés, lui firent courageusement un rempart de leur corps, et lui sauvèrent la vie, en l'aidant à remonter à cheval.

« Le Roi donna à chacun de ces chevaliers une fleur de lys d'or qui, depuis, figure dans leurs armes, les couleurs du fond différant pour chacun d'eux.

« C'est en souvenir de cette action d'éclat qu'on pouvait lire, sur la tombe du marquis de Clercy (descendant d'un des trois chevaliers [1]), ce distique latin :

Roma dedit civis servati præmia quercum,
Servati Regis Francia lilia dat.

(A celui qui sauvait un citoyen, Rome accordait une couronne de chêne; à celui qui sauve son Roi, la France donne la fleur de lys). »

Le capitaine bâlois, de religion protestante, retourna dans son pays natal lorsque les guerres de religion désolèrent la

1. La famille de Neverlee prétend également descendre d'un des trois chevaliers qui auraient sauvé Philippe-Auguste à Bouvines.

France[1]. On voit encore sur son épitaphe, précieusement conservée à la *Mittelalterliche Sammlung* de Bâle, la fleur de lys concédée par le roi Henri II.

ROBINET DE CLÉRY.

1. « Le capitaine Steheli continua à servir la France avec un attachement incroyable jusqu'à la mort d'Henri II. Les guerres civiles que la différence de religion fit naître furent cause que le Magistrat de Bâle le rappela du service. Steheli passa depuis le reste de ses jours dans sa patrie et y mourut le 21 août 1570. » (*Zur Lauben*, t. IV, p. 252.)



NOTE

SUR

L' « ILIAS LOTHARINGICA »

On trouve au tome VII de l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet (édition de 1757, pièces préliminaires, col. 117 et suivantes) un poème latin de 895 vers intitulé : *Ilias Lotharingica sive Nanceianum excidium* (*L'Iliade Lorraine ou la Destruction de Nancy*). — Le sujet est la démolition des remparts de Nancy par l'ordre de Louis XIV, en vertu du traité conclu à Vincennes avec Charles IV, le dernier jour de février 1661[1]. On s'est peu occupé jusqu'ici de cette œuvre dont l'auteur est demeuré inconnu et qui n'offre pas d'ailleurs un bien vif intérêt. Peut-être cependant ne sera-t-il pas inutile d'en exposer brièvement le plan et les caractères et d'essayer de chercher dans le poème lui-même quelques indications sur la personnalité de l'écrivain qui l'a composé.

L'article 2 du traité de Vincennes stipulait « que le roi de France démolirait, si bon lui semblait, toutes les fortifications des deux villes de Nancy (ville vieille et ville neuve), sans qu'elles pussent jamais être refaites, et qu'il aurait la faculté d'en retirer toute l'artillerie, les boulets, les poudres, armes,

1. Ce traité rendait au duc ses États et lui en reconnaissait l'intégrité, tout en maintenant les clauses arrêtées à Saint-Jean-de-Luz (1659) quant à la démolition des fortifications de Nancy.

vivres et munitions de guerre de toute espèce. » — « Cependant, dit M. d'Haussonville[1], la démolition n'avait pas été poussée d'abord avec vigueur... et rassuré par la lenteur apportée dans l'œuvre de destruction, le duc de Lorraine ne désespérait point d'échapper avec le temps à l'accomplissement d'un si rude sacrifice... Tout à coup, les travaux délaissés furent repris avec activité ; la mine fut attachée aux bastions dont l'épaisseur et la solidité bravaient l'effort des soldats français. »

En hâtant l'exécution de cette clause du traité si pénible et si humiliante pour les Lorrains, Louis XIV voulait non seulement mettre ce pays plus à la merci de la France, mais encore empêcher le mariage de Charles IV avec Mademoiselle de Montpensier; car il avait la certitude que cette princesse altière et ambitieuse ne consentirait jamais à régner sur un petit État sans ressources désormais pour défendre sa capitale.

Le 4 mai 1662, on commença à abattre les murailles de Nancy près de la porte appelée le bastion Saint-Nicolas, et le 29 août de la même année on s'attaqua aux remparts de la ville vieille[2].

Les écrits du temps nous apprennent avec quelle tristesse indignée les Lorrains assistèrent à la démolition de ces belles fortifications[3] dont ils étaient justement fiers[4], et qui, comme leurs anciennes murailles au temps de René II, pouvaient devenir la garantie de leur indépendance. Leur désolation s'accrut encore quand ils se virent, en vertu d'une clause du traité tenue secrète jusque-là, contraints de travailler eux-mêmes à la destruction des ouvrages extérieurs, des portes et des murailles.

1. *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. III, chap. XXVIII.

2. V. *Mémoire sur la démolition des fortifications de Nancy*, ms. 800 (114) de la Bibliothèque de Nancy. Publié par M. d'Haussonville. T. III. Documents.

3. « Orphée de Galean, ingénieur et conseiller d'État du grand duc Charles (Charles III), donna, en 1603, le plan des fortifications de Nancy, qui fut exécuté en partie par Nicolas Mareschal, ingénieur lorrain, natif de Saint-Mihiel. » (Dom Calmet, *Biblioth. Lorraine*.)

4. « Ladite ville de Nancy avait la renommée d'être la plus belle de l'Europe, sans aucune exception... La forteresse était sans pareille tant dedans que dehors, etc... » (*Mémoire sur la démolition*, etc.)

« Rien n'était plus lugubre, dit l'abbé Hugo[1], que de voir des chefs-d'œuvre du génie et de l'art, qui avaient coûté tant de peines et d'argent à Charles III, qui faisaient l'admiration de toute l'Europe, réduits en un chaos affreux de pierres... mais ce qui était encore plus affligeant, c'était de voir les Lorrains obligés de travailler à leurs frais avec les troupes françaises à ruiner ces ouvrages vénérables, à détruire des forteresses que leurs ennemis avaient jusqu'alors respectées[2]. »

Dans son *Panégyrique de Charles IV,* prononcé à Pont-à-Mousson en 1668, le Père Havet, jésuite, plaint aussi le sort déplorable de Nancy, cette huitième merveille du monde[3], aujourd'hui dépouillée de ce qui faisait sa gloire. Un seul jour a détruit l'ouvrage de tant d'années[4] !

Mais nulle part l'indignation et le désespoir des Lorrains devant leurs remparts en ruine ne s'expriment avec autant de véhémence que dans l'*Ilias Lotharingica*. Pour déplorer l'affront fait à la glorieuse citadelle démantelée, le poète évoque le grand souvenir d'Ilion succombant sous le fer et la flamme des Argiens. Il appelle à son aide la muse latine et s'empare des plus beaux vers de l'*Énéide;* il puise surtout dans ce IVe chant qui est le chant funèbre de Troie expirante.

Sous ce placage plus ou moins industrieux de centons virgiliens on sent une émotion sincère. Ce petit poème témoigne de l'affection profonde que les Lorrains portaient à leur duc, malgré ses fautes ; ce sentiment éclate parmi les prosopopées, les apostrophes et les hypotyposes.

1. *Histoire de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar*. Ms. 806 (129) de la Bibliothèque de Nancy, p. 750.

2. Cf. aussi l'*Histoire de Lorraine,* par le P. Vincent. Ms. de la Bibliothèque de Nancy, 726 (143), etc.

3. « ... Nanceium divinum illud opus, octavum mundi miraculum, Europæ armamentarium... »

Panegyricus Serenissimo Lotharingiæ et Barri duci Carolo IV dictus a Carolo Havet, Societatis Jesu, Decimo quarto Calendas novembris 1668. (Mussiponti apud Claudium Bombled, 1668.)

4. Rappelons que ces fortifications furent rétablies sur l'ordre de Louis XIV, et que le roi lui-même, pendant son séjour à Nancy en 1673, en pressa la reconstruction.

Analysons sommairement l'*Ilias Lotharingica.* Elle s'ouvre par une lamentation sur la misérable destinée de la Lorraine. Malheureux pays, trop voisin de la France ! Poursuivis par la colère d'un roi puissant et vindicatif, nous avons tout perdu, jusqu'à l'espérance d'une condition meilleure.

Hoc solum (sed nulla potest vis tollere) restat
Posse queri et nostros evolvere posse labores.

Après l'invocation classique aux divinités qui ont fait autrefois la grandeur de l'Austrasie, le poète entre en matière. Il décrit Nancy, ville fameuse entre toutes, qui fut le tombeau du fier Bourguignon, et avec qui ni Rome, ni Babylone, ni Pergame, ni Carthage ne peuvent rivaliser de gloire. D'admirables fortifications l'entourent, qui nous sont dépeintes avec une élégante précision ; murs en briques rouges, tours, contrescarpes, bastions, grilles, portes avec leurs statues et leurs bas-reliefs sont mis sous nos yeux en des vers descriptifs assez habilement tournés.

Telle est la capitale du duché que Louis XIII, vainqueur de la Rochelle, convoite et cherche à conquérir. Les causes de la guerre sont exposées brièvement. Richelieu appelle les Français aux armes, Richelieu, l'âme du royaume, le ministre souverain à la robe de pourpre :

. . . . Spiritus ingens
Francigeni regni, pacis bellique minister
Purpureus...

Louis XIII arrive sous les murs de Nancy, établit son artillerie sur une colline et impose au duc une convention qui livre pour six ans la ville à l'occupation française (septembre 1633). Puis il célèbre par une entrée triomphale cette piètre victoire que pas une goutte de sang répandu n'acheta. Une nombreuse garnison occupe la ville, et pour la Lorraine va commencer une longue période d'oppression et de souffrances.

Le gouverneur, La Ferté-Senneterre, avare et cruel, fait peser sur la malheureuse province son joug tyrannique.

L'auteur nous peint les campagnes dévastées par la soldatesque, la Moselle rouge de sang et les plaines de La Mothe fertilisées par les cadavres de ses héroïques défenseurs. Ainsi l'Austrasie est devenue la proie du vainqueur; telle, en ses jeux, une brebis par ses bêlements, appelle la troupe dévorante des loups. C'est l'univers entier qui se réunit pour fondre sur la Lorraine; Belges, Français, Espagnols, Allemands, Hongrois, Polonais se ruent sur elle à l'envi. Il n'en fallait pas moins pour venir à bout de son courage :

> . . . . totumque gravatis
> Incumbentem humeris Lotharingia pertulit orbem.

On saisit déjà le ton, l'exubérance des hyperboles et l'emphase toujours tendue; signalons encore le perpétuel emprunt à Virgile sans souci de la disproportion du sujet.

Nous abrégeons. Le traître Espagnol excite l'archiduc Léopold à se saisir de Charles IV et à l'envoyer en Espagne chargé de chaînes. Le duc de Lorraine arrêté à Bruxelles est emmené à Madrid et enfermé dans un cachot.

Nouvelle crise d'indignation.

> V. 221, sq. . . . ten video ? belli fulmen, sq.
> V. 230. Hei mihi! qualis eras! quantum mutatus ab illo
> Quem prius in medias, sq.

Enfin Dieu a pitié de Charles et le traité des Pyrénées lui rend la liberté. — La Paix est revenue, traînée sur un char triomphal, le front ceint d'une couronne d'oliviers. — Mais quelle dure condition est mise à la délivrance de Charles ! Les remparts de Nancy devront tomber.

> O pax ! barbara pax ! et bello sævior omni !
> Ferrea libertas ! crudelis gratia regum !
> Fulminea qui voce tonant et dona ferentes.

Ainsi se poursuivent les antithèses éplorées. — Maintenant

au tour de la prosopopée. Le Génie de Nancy descend du ciel, va trouver Louis XIV et lui adresse une longue supplication. Dans cette tirade se rencontrent quelques vers vigoureux, et Virgile y est comme toujours mis à contribution :

> ... tantæne animis mortalibus iræ ? etc.

Mais Louis XIV n'est point touché. Jupiter même ne pourrait arrêter sa colère ; — et le flot des hémistiches virgiliens de couler plus abondant :

> . . . Una salus nullam sperare salutem.
> . . . . . manet alta mente repostum
> Consilium fatale Ducis, etc.

Pradelle arrive à Nancy ; c'est lui qui est chargé de présider à la démolition des remparts. Il fait le tour des murailles et prend ses mesures. Longuement le poète nous décrit les travaux préparatoires et nous montre les Lorrains eux-mêmes contraints de forger les instruments de destruction. Il apostrophe les dieux, les ducs de Lorraine, dont les ombres devraient sortir de leurs tombeaux pour s'opposer à cette sacrilège mutilation de leur capitale. S'ils ne peuvent quitter le séjour des mânes, que leurs sépulcres du moins et leurs ossements protègent comme une formidable barrière les fortifications menacées ! Les vers, dans leur mauvais goût déclamatoire, ont cependant une certaine allure :

> V. 440. Vel si turpe nefas tumuli turbare quietem,
> Ossibus ossa super stent propugnacula, vestri
> Aggeribus cineres surgant, murosque tenaces
> Formidabilibus circumvallate sepulchris.

Enfin le jour fatal a lui :

> . . . . Quis talia fando
> Temperet a lacrymis ?...

Les soldats français se répandent par les diverses portes, et tous les Lorrains, jeunes gens, vieillards, femmes, accourent

pour adresser à leurs chères murailles un suprême et douloureux adieu.

Ils couvrent de baisers ces remparts arrosés du sang de leurs ancêtres :

Ultimaque amplexis defigunt oscula muris.

Mais, impassibles, les Français donnent le cruel signal. Le bastion d'Haraucourt se dressait inexpugnable ; c'est celui que Pradelle désigne le premier aux coups des soldats hésitants. Le plus audacieux de tous, une sorte de géant, lance contre la muraille un marteau qui rebondit sur celui qui l'a jeté. — Grand émoi parmi les Français. — Telles des brebis peureuses n'osent franchir un fossé inoffensif et reculent comme devant un redoutable gouffre. Enfin Pradelle rallie les Français inquiets et la démolition commence. Les instruments de destruction s'abattent aussi nombreux que les glands du chêne, que les grêlons tombant sur les toits. Mais longtemps les murailles résistent, prouvant leur force jusque dans la défaite même.

Résumons encore et enjambons de nouvelles apostrophes à Dieu, de nouveaux hémistiches virgiliens :

. . . . . . Quis talia fando
Temperet a lacrimis[1] ? ...

Voici que se brisent les revêtements de briques : de grandes cavités souterraines apparaissent :

V. 636. Apparet specus intus et atria nigra patescunt.

Non sans trembler, les Français s'engagent dans ces retraites ténébreuses où, par de larges brèches, ils font pénétrer le jour. Mais beaucoup périssent, victimes de soudains éboulements.

Suivent de longs détails sur les moyens employés pour hâter la chute des remparts ; puis toujours des comparaisons hyperboliques, des traits de mauvais goût, des vers entortillés et précieux.

1. Ce vers se trouve deux fois dans l'*Ilias*.

Ainsi, en entendant l'écroulement des remparts qui s'abattent avec le fracas de la foudre, la Meurthe, prise d'effroi, sent ses eaux se glacer et se changer en larmes :

> Quæ prope crystallo decurrit Murtha fluenti
> Audiit obstupuitque silens, subitoque timore
> Constrictas glaciavit aquas, mœrore liquatus [1]
> Fluxit et in lacrimas pia vertit flumina rivus,
> Longa indignanti volvens suspiria arena.

Nous touchons à la fin du poème. C'est maintenant un *crescendo* de colère, de douleur, de désolation. Jusqu'où est tombée cette fière cité de Nancy qui deux fois dompta les armées bourguignonnes ? Ainsi l'ont voulu les dieux. Puisse du moins la nation française, rassasiée des souffrances de la Lorraine, apaiser enfin sa colère !

Je n'ai pas voulu m'étendre plus longuement sur ce poème dont mon analyse suffira à donner une idée. On a pu juger à quel point l'œuvre est déclamatoire, quelle place y tient le pastiche virgilien, et combien après tout, malgré ce que la forme a de factice, est sincère et vif le sentiment qui l'inspire. — A ce titre du moins, elle méritait d'être recueillie par Dom Calmet comme un témoignage du loyalisme lorrain que l'on peut joindre à l'*Élégie* de Jean Héraudel.

Il reste à rechercher quel peut être l'auteur de l'*Ilias Lotharingica*. On ne trouve aucun renseignement sur ce point ni chez Dom Calmet ni ailleurs. Le seul manuscrit de l'*Ilias* que nous connaissions (*Bibliothèque municipale de Nancy*[2]) ne nous éclaire pas davantage. Force nous est donc de nous borner à des conjectures.

Un vers de l'*Ilias* nous apprend tout au moins que l'auteur

1. Il y a peut-être ici un souvenir d'Ovide (*Métam.*, XI, v. 47) :

> . . . Lacrimis quoque flumina dicunt
> Increvisse suis.

2. N° 32. Le recueil manuscrit qui contient l'*Ilias* est intitulé : *Mélanges historiques relatifs à la Lorraine*. On y trouve une pièce datée de 1766. Il est donc d'une date postérieure à l'impression de l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet.



est né à Vézelise ou a longtemps habité cette petite ville. Il écrit en effet ces vers :

> *Nostra* cruentatos quoties *Vizelezia* cives
> Vidisti ? quoties trucibus data præda rapinis ?
> Ah ! quoties *vidi* et non sicco lumine vidi
> Ut ferus Austrasios furioso Marte Suecus
> Devastabat agros, gaudet Teutonque sacratas
> Diripuisse domos crudelibus impius armis !

Il nous faut donc éliminer du nombre des auteurs auxquels on peut attribuer l'*Ilias* Jean Héraudel, né à Nancy, qui d'ailleurs n'aurait sans doute pas hésité à publier ce poème ; car ses autres poésies latines, où se retrouve la même inspiration, ont été imprimées de son vivant. — Écartons également d'autres poètes latins (et il y en eut au XVIIe siècle un assez grand nombre en Lorraine, au témoignage de Dom Calmet[1]) ; car, d'après ce que nous en savons du moins, rien ne les rattache à Vézelise.

On pourrait songer à quelqu'un des Pères Jésuites qui enseignaient alors au collège de Nancy, aux Pères Tacquel ou Anstien, ou au Père Richard, confesseur du prince de Lorraine qui fut Charles V[2], à d'autres encore qui maniaient habilement le vers latin, si l'on était à même de se renseigner sur leur lieu d'origine.

Il se peut enfin que l'auteur de l'*Ilias* soit un versificateur d'ailleurs complètement inconnu. S'il faut le chercher parmi ceux dont l'histoire de Lorraine a conservé le souvenir, un nom se présente, qui déjà a été proposé, celui du Père Donat (de son vrai nom Gérard), prédicateur et confesseur de Charles IV. Le Père Donat est né, il est vrai, à Nancy (vers 1614), mais procureur spécial fondé par les gardiens religieux du couvent des Tiercelins de Notre-Dame de Sion, il faisait en ce

1. *Bibliothèque Lorraine*, articles Desvoues (Thiébault), Huin (Balthazar), etc.

2. V. le *Journal du Président Bourcier*, publié par M. de Souhesmes. (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1891, p. 362.)

couvent de fréquentes retraites [1]. Or Sion est à une assez faible distance de Vézelise[2] qui, longtemps capitale du comté de ce nom, a bien pu être appelée *nostra* par un Tiercelin du couvent de Sion. On sait aussi qu'au moment où l'on détruisait les murailles de Nancy, le Père Donat était à Sion où il vivait dans une profonde retraite, se tenant volontairement à l'écart des affaires, découragé qu'il était par l'incorrigible légèreté de son maître. (Charles IV songeait alors à épouser Marianne Pajot.)

Il est possible que, pour occuper son activité pendant les huit mois passés à Sion depuis avril 1662, il ait employé à composer l'*Ilias* des loisirs que la prière ne devait pas suffire à remplir et ait ainsi épanché son cœur dans une œuvre littéraire. « Je ne pouvais mieux faire, écrit-il au nonce Piccolomini, que de m'éloigner de ce prince pour pleurer son désastre. » (Lettre du 16 avril 1662[3].) Il ne faut pas oublier en effet que les fautes de Charles IV n'avaient pas diminué l'affection du Père Donat pour son duc; nul ne l'a plus célébré, nul ne s'est montré plus attaché à la patrie lorraine et n'a plus souffert de ses malheurs[4].

Les objections soulevées par l'hypothèse que nous venons d'énoncer sont les suivantes :

1° Le silence gardé sur ce poème par tous ceux qui ont parlé du Père Donat.

2° L'absence de toute indication permettant d'affirmer que le Père Donat a cultivé la poésie latine. Sans doute, dans ses écrits, on le voit citer souvent les poètes et les prosateurs romains, T.-Live et Cicéron, Sénèque et Tacite, Virgile, Horace,

1. V. sa lettre du 2 janvier 1658 à la duchesse d'Orléans : « Je laisse enfin les affaires en ce pays au point que V. A. le désirait et m'en retourne à ma solitude de Sion », et diverses autres lettres datées de ce couvent. (*Bibl. municipale de Nancy.*)

2. Huit kilomètres.

3. Publiée par M. Favier. *Documents inédits sur la vie privée de Charles IV.* (*Revue historique*, t. 31 [mai-août 1886], p. 73.)

4. Dom Calmet (*Bibl. Lorraine*, 1751, t. IV) rappelle l'inaltérable attachement du P. Donat à Charles IV, qu'il a dépeint « comme un héros accompli, en ayant toutes les qualités, beauté, sagesse, valeur, piété, éloquence, étendue, force, vivacité d'esprit ».

Ovide, Térence, Juvénal, etc., mais parmi ses œuvres imprimées ou manuscrites, je ne trouve qu'un écrit latin : c'est une dissertation théologique en prose sur ce sujet : *Quare deus creet hominem quem praescit esse damnandum ;* d'un style sec et scolastique.

3° Si l'emphase déclamatoire de ce poème n'est pas en désaccord avec le caractère des ouvrages du Père Donat dont le style est fréquemment boursouflé[1], cependant cette fougue et cette exubérance qui distinguent l'*Iliade*, cette prodigalité luxuriante de souvenirs classiques sembleraient appartenir plutôt à un jeune homme encore récent de ses études qu'à un sexagénaire mûri par la pratique des affaires.

4° En dernier lieu, la très vive piété du Père Donat ne se serait-elle pas manifestée par quelque invocation à Jésus, à la Vierge ou aux Saints, par quelque allusion à la Bible? Or dans l'*Ilias* règne exclusivement une mythologie conventionnelle propre aussi, je le sais bien, aux pères jésuites faiseurs d'épopées, mais dont on ne saisit pas la trace dans les autres ouvrages du Père Donat.

J'ai indiqué le pour et le contre sur l'attribution au Père Donat de l'*Ilias Lotharingica*. L'absence de preuves positives me défend toute conclusion. Je souhaiterais que cette note eût pour effet de provoquer quelques nouvelles recherches sur ce petit problème d'histoire littéraire locale. Sept villes ne se disputent pas l'honneur d'avoir donné le jour à l'Homère de l'*Iliade lorraine ;* Vézelise seule semble pouvoir le revendiquer ; c'est là qu'il le faudrait chercher.

A. Collignon.

1. V. la *Prosopopée de la Religion du Tiers ordre de Saint-François à ses enfants divisés* (1644). Bibliothèque de Nancy, ms. n° 556 (677).

BREVET DE CAPACITÉ

ACCORDÉ A DES

RELIGIEUSES DE SAINT-NICOLAS-DE-PORT

Par les gouverneurs de cette ville, en 1624

Les historiens qui se sont occupés de l'instruction primaire avant le XIX[e] siècle, s'accordent généralement à en dire beaucoup de mal. Les maîtres, paraît-il, étaient trop ignorants eux-mêmes pour enseigner quoi que ce soit à leurs écoliers. Et de fait, les municipalités s'en souciaient peu : l'ignorance dont se glorifiaient beaucoup de nobles, ne pouvait être un sujet de honte pour le peuple. Les bourgeois Fouquet, Pommier, Mougin et autres, qui gouvernaient Saint-Nicolas-de-Port au commencement du XVII[e] siècle, souriraient sans doute à la lecture de cette page où M. Munier-Jollain[1] déplore, à juste titre, les tristes produits de l'instruction donnée, de leur temps, dans cette ville : « Ouvrez les registres de l'état civil, datant, le plus ancien, du milieu du XVI[e] siècle et où, pour les baptêmes, les mariages, les fiançailles, les bourgeois de la ville, les plus huppés comme les plus pauvres, viennent obligatoirement se risquer à signer leurs noms. Voilà l'humiliante preuve du dénuement intellectuel. Partout, au lieu du nom, la honteuse

1. *L'Ancien régime dans une bourgeoisie lorraine*. Paris-Nancy, 1885, in-8°, p. 255

croix lourdement tracée. La femme s'y trahit ne sachant pas écrire, et cela durera longtemps, jusqu'en plein XVIIIe siècle. Les plus savantes assemblent quelques caractères incertains : ce sont leurs noms. Telles des plus fières, mariées à de riches marchands, juges-consuls ou autres, portant haut la tête dans les processions, après un signe, passent la plume au curé qui relate : « Ceci est le signe de la marraine qui n'a point l'usage d'écrire. »

Les programmes imposés aux régents des écoles n'étaient pas compliqués, et pour ce qui regardait les petites filles, une éducation religieuse, la plupart du temps encore très sommaire, semblait devoir suffire. A Saint-Nicolas on était largement satisfait de cet état de choses.

Comment aurait-on pu souhaiter mieux ? Il y avait dans la ville une maison religieuse, une sorte d'école normale qui envoyait des « filles » dans toute la région pour l'instruction et l'éducation des enfants, et c'étaient les gouverneurs qui, sans examen il est vrai, et sur le simple rapport des pères spirituels qui gouvernaient ces religieuses, leur délivraient un certificat d'aptitude pédagogique. Ces magistrats devaient nécessairement choisir et conserver pour la ville celles qui leur offraient le plus de garanties.

La collection des chartes et diplômes de la Bibliothèque publique de Nancy renferme le diplôme suivant, délivré, dans ces conditions, le 29 novembre 1624.

Attestation pour les filles congrégées, establyes en communaulté au lieu de Saint Nicolas de Port, pour y vivre au service de Dieu.

Les gouverneurs du bourg de Sainct Nicolas de Port à tous qui ces présentes verront salut. Sçavoir faisons qu'ayant appris qu'en quelques villes et autres lieux, tant des pays de l'obéissance de Son Altesse que jurisdictions circonvoisines c'estoient et veullent présenter quelques filles de celles demeurantes en ce lieu pour se submettre de faire le mesme pour leur jeunesse, comme elles font icy ; sçachant que c'estoit le désir des habitans desdictes villes ; Mais que sur leur offre l'on recherchoit un tesmoignage de

leur cougnoissance et capacité en la charge qu'elles exerçoient; Pour ce est-il qu'en foid du contentement que nous en recepvons tant par le bon rapport des révérends pères spirituels qui les gouvernent, que par le fruict et proffit que nous voyons qu'en reçoit nostre jeunesse, par le bon exemple qu'elles donnent à tout le peuple. Nous ne pouvons leur desnier ce qui est de très véritable, assavoir de tesmoingner comme nous faisons par ces présentes, que nous les tenons pour filles de tres bonne cougnoissance (comme la pluspart dicelles estantes natifves de ceste ville) et tres capables d'enseigner leurs semblables en tout ce qui concerne le sçavoir d'une fille, les ayant admises soubs nostre sauvegarde en ce qui est de nostre pouvoir, supplians tous sieurs magistrats, conseils de villes et bourgeoisies où elles s'adresseront d'en faire le mesme a leur endroicts soubs offre que nous les servirons en semblable occasion, et en tout ce qu'ils nous trouveront capables. Pour verification de quoy nous avons a ces présentes signées de nos mains mis et apposé le scel a nous concédé par ladicte Altesse Nostre Souverain Seigneur, et duquel avons accoustumé user en nostre charge. Ce jourd'huy penultième novembre mil six cents vingt quatre. Jacob Fouquet. L. Benoit. Nicolas Pommier. Wennesson. Claude Murlin. M. Mougin.

Le sceau en cire recouverte de papier porte les armes de Saint-Nicolas entourées de ces mots : SIGIL. PORTUENSIS. OPPIDI. 1584.

J. FAVIER.



UN JANSÉNISTE A SAINT-MIHIEL

EN 1650

Le chanoine Bayon, de la Congrégation de Notre-Sauveur [1]

Un document rencontré il y a quelques jours dans une collection d'autographes m'oblige à ajouter ce *post-scriptum* un peu long à l'article publié dans le numéro d'octobre 1893 des *Annales de l'Est*. Je devrais presque m'excuser de cette bonne fortune. Mais comme il s'agit d'une lettre inédite de Lancelot, le grand et modeste maître de Port-Royal, j'ose espérer qu'elle trouvera grâce, malgré ses longueurs, dans une *Revue* universitaire.

La lettre qui va suivre est une relation écrite à Port-Royal des Champs le 1er janvier 1646 et adressée à l'un des solitaires ou des directeurs spirituels de la maison[2]. Elle donne des renseignements circonstanciés sur la famille du jeune André Bayon, sur sa conversion, sa fuite de la maison paternelle, et son arrivée à Port-Royal de Paris. La narration est quelque peu prolixe, mais n'est pas dépourvue d'un certain charme. En tous cas, elle complète le peu que nous savions sur le futur

1. Voir *Annales de l'Est*, t. VII, p. 602.

2. Peut-être à Antoine Le Maistre, mais il est impossible de l'affirmer. La familiarité de la suscription, *mon très cher frère*, exclurait plutôt cette hypothèse.

chanoine régulier de Saint-Mihiel. Les aperçus que nous y rencontrons sur l'état misérable de la Lorraine et de la Champagne à cette époque de guerres et de dévastations ne manquent pas d'intérêt. Mais ce qu'il y a de plus caractéristique, sans contredit, dans cette espèce d'enquête morale et spirituelle, c'est qu'elle nous révèle une de ces âmes passionnées d'aventures et de sacrifices comme il y en eut, à cette époque, dans les classes les plus hautes et les plus humbles de la société.

Et si l'on était tenté de traiter d'insanités les faits et gestes du jeune converti, on pourrait utilement se rappeler le mot de saint Jérôme : *invicem insanire videmur*. Les non-croyants et les chrétiens seront toujours des énigmes les uns pour les autres.

H. DANNREUTHER.

†

1er janvier 1646.

Mon très cher frère,

J'ay entretenu André, comme vous m'aviez dit, pour sçavoir de luy la manière dont Dieu l'avoit tiré de son pays, et comment il estoit venu à son service. La familiarité que j'avois contractée avec luy dès Paris et sa grande simplicité ont fait que j'en ay sceu une grande partie de ce que j'en pouvois désirer.

Il faut avouer qu'il y a quelque chose d'extraordinaire en la conduitte que Dieu a tenüe sur ce Garçon et que le récit qu'il m'en a fait m'a donné beaucoup d'affection et d'amour pour la prattique de la pauvreté et de l'humilité dans laquelle il est. J'admire la simplicité avec laquelle il m'a parlé de luy quand je l'en ay interrogé, qui n'est pas moins rare que l'humilité avec laquelle il sçait sy bien se cacher et demeurer dans le silence.

Il est d'une honneste famille de Toul[1], son Père tenant le greffe et ayant un office de Conseiller en la justice de l'Évesque. Il m'a dit avec beaucoup de

1. Il y avait été baptisé le 30 janvier 1626, à l'église paroissiale de Saint-Amand. (*Arch. munic. de Toul.*)

ressentiment, qu'autrefois ayant toujours de l'argent comme il vouloit, il avoit esté fort adonné au jeu et aux divertissemens de la jeunesse, qu'il aymoit la bonne chair, n'ayant plus ny respect de Dieu ny crainte de ses jugemens. Ce n'est pas que je croye en effet, que la vie passée de ce jeune homme se doive mesurer sur l'humilité rare de ses paroles ; il paroist trop de candeur en son âme pour se persuader qu'il ayt jamais esté fort meschant. Car quoy que les accusations, que les Justes forment contre eux mesmes soyent toujours fondées dans la vérité, hors laquelle il n'y a point d'humilité selon le jugement du grand Docteur de l'Église ; si faut il toutes fois prendre que nous autres Pécheurs ne reglions pas leurs paroles quoyque vrayes sur les nostres trop peu humbles ; et que parlant de quelque faute qu'ils auront commise dans les justes ressentimens d'une véritable pénitence, nous ne nous imaginions qu'ils ayent fait autant de mal que nous par ce que nous n'en dirions peut estre pas davantage pour tous nos crimes.

Néantmoins, puisqu'il m'a parlé dans ces termes, il est de la vérité que je me suis proposé en ce récit de les suivre, pour ne pas commettre une injustice, en cachant cette grande humilité si ses fautes ont esté moindres, ou en ne rendant pas assez de gloire à la miséricorde de Dieu qui l'en a retiré, si elles ont esté plus grandes.

Estant en cet estat, comme un jour il badinoit avec sa sœur, il luy arracha en jouant un livre de l'*Imitation de J.-C.* qu'elle tenoit, et en lisant le 2e chapitre où il fait voir que toutes les choses du monde ne sont que vanité, il fut touché ; et rentrant en soy-mesme, prit résolution de s'amender et de faire pénitence. C'estoit environs la Nostre-Dame d'Aoust, il commença dès lors à donner tout son argent aux pauvres, à coucher souvent sur la dure et à jeusner beaucoup, et tout cela avec un saint desguisement, que la grâce qui commençoit à opérer en luy, lui faisoit faire, sans qu'on s'en apperceust ; il faignoit d'estre desgouté a disner et ne mangeoit point ce qu'on luy donnoit, couchant avec un autre petit garçon il faisoit semblant de se coucher quand et quand luy, puis quand l'autre estoit endormy, il se relevoit, et se mettoit sur la terre, si bien qu'en peu de temps il devint tout deffet et tout maigre, et on se persuadoit aisément qu'il estoit malade.

Pendant cela, ne sachant quasy où se retirer pour faire pénitence le reste de ses jours, selon le mouvement que Dieu lui en avoit donné, il se présenta aux Capucins qui sont particulièrement estimez en ce pays et où il croyoit, par l'austérité de leur vie, qu'il pourroit passer la sienne, conformément à son désir. Dieu ne permit pourtant pas qu'il y fust receu ; ces bons Pères voyant qu'il avoit quelques bons commencemens d'estudes, luy conseillèrent de les achever auparavant et de se faire Prestre ; et luy don-

nèrent 4 jours pour y songer. Mais l'esprit de la véritable pénitence que Dieu luy avoit mis dans le cœur ne le menoit pas là. Et en effet, quelle apparence de confondre ainsy cette si haute dignité et si vénérable aux Anges mesmes avec l'estat le plus humble et le plus ravalé qui soit dans l'Église, c'est-à-dire de pénitent et de ceux qui ne demandent qu'à satisfaire Dieu pour leurs crimes et à recouvrer l'innocence de leur Baptesme dont ilz se reconnoissent decheux. N'est-ce pas bien renverser les choses et commettre la plus grande violence que l'on puisse faire dans l'ordre de la grâce et de la nature? N'est-ce pas offenser une âme, en ne lui parlant que de nopces et de réjouissances, lorsqu'elle a la mort dans le cœur et qu'elle ne demande qu'à pleurer? N'est-ce pas se rendre insuportable auprez d'elle en ne luy présentant que des charges et des dignitez, lorsqu'elle ne veut songer qu'à se guérir et qu'elle n'est presque pas encore asseurée si elle recouvra la vie? N'est-ce pas mettre les habits sacerdotaux et les couronnes royalles sur un corps qui ne s'est couvert que de boüe? N'est-ce pas commettre la puissance redoutable que J.-C. mesme ne s'est acquise que par une vie pénible et laborieuse, par la sueur et l'effusion de son sang et une mort très doulonreuse, entre les mains de celuy qui l'a renoncé, pour se remettre en l'esclavage du Diable dont il avoit desjà esté deslivré auparavant; et ainsy n'est-ce pas rendre un criminel abominable à son Roy et à son Dieu, de le vouloir faire monter, après s'estre révolté contre luy, à la dignité que le Fils de Dieu mesme n'a méritée qu'aprez une longue suitte de tourmens, au lieu de luy donner tems de se reconnoistre, et de fléchir la clémence de son Juge par l'humilité de sa vie, et le rabaissement de sa pénitence? Et enfin, n'est-ce pas jeter le pain aux chiens, pour user des termes de l'Évangile, et les perles devant les pourceaux? Ce que je n'ay peu m'empescher de vous dire, avec quelque sorte de ressentiment et de joye tout ensemble, de voir que la bonté de Dieu m'a deslivré moy-mesme de tous ces excez que j'allois commettre si je ne fusse sorty du lieu où j'avois esté esleué[1].

Mais ceux qui sont touchez d'une véritable pénitence ont bien d'autres pensées que cela. Aussy nostre bon Enfant, sans autre instruction que celle que la grâce commençoit à former en son âme se trouva-t-il bien esloigné de ces prétentions, et ne retourna plus vers ces Pères. Il s'entretint doucement chez luy à lire le petit livre de l'*Imitation de J.-C.* tout entier et la *Vie des*

1. Lancelot fait allusion ici, avec une humilité toute janséniste, à son séjour dans la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dont les directeurs voulaient l'engager dans les ordres sacrés, ce dont M. de Saint-Cyran le détourna pour l'affermir dans sa vocation véritable de pédagogue. Lancelot ne voulut jamais dépasser l'ordre du sous-diaconat. On reconnait dans toute cette digression les sentiments austères de Saint-Cyran sur le sacerdoce, et comme un écho de son éloquence intransigeante et terrible.



Saints, et à continuer la pénitence qu'il avoit commencée. Un jour, en lisant la vie de saint Antoine, il admira de voir que ce saint fut si tost touché d'une seule parole de l'Évangile qu'il avoit ouye et qu'il quitta si facilement tout pour suivre Dieu dans une solitude ; et considérant d'autre part la peine qu'il auroit à servir Dieu en son pays, et les oppositions que son père avoit desjà formées à son dessein, il se résollut de s'en aller.

Il prit son tems que tout le monde estoit à la Messe, et ayant demandé à desjeuner à la servante, sort, sans quasy sçavoir où Dieu le menoit, sinon qu'il avoit quelque pensée de tirer vers Paris, où il avoit un frère, esperant que là il pourroit se faire instruire des voyes de Dieu, et trouver moyen d'entrer en quelque maison de pénitence ou de religion, pour y passer le reste de ses jours.

Il sortit donc de la ville à ceste intention, la surveille de la feste de tous les Saints ; et se deffiant bien qu'on feroit courir aprez luy, il prit la route des bois par les petits chemins destournez, et pour se rendre moins reconnoissable, changea son habit contre un pauvre petit porcher qu'il trouva dans les champs. Ce petit garçon ne vouloit point recevoir son habit luy disant qu'il se mocquoit de luy, en sorte que pour luy persuader de l'accepter, il fut obligé de luy dire, qu'au contraire, son habit estoit trop lourd pour le chemin qu'il auoit à faire, et qu'il luy feroit plaisir de luy prester le sien qui n'estoit que du traillis, et qu'il lui rendroit plustost à son retour. Le pauvre petit, voyant donc que c'estoit tout de bon, changea volontiers son meschant habit contre un meilleur. André faisoit ce changement avec joye de voir qu'il alloit se couvrir des marques de la pauvreté, qui le rendroient plus chery de Dieu et plus inconnu aux hommes, et tout ensemble avec quelque sorte de précipitation, de crainte qu'il avoit d'estre descouvert, tellement qu'il oublia mesme de changer aussy son chappeau où il portoit un cordon d'argent. Estant un peu loing il s'avisa que cela ne convenait pas avec son meschant habit, et que cela le pouvoit encore faire reconnoistre, aussy il retourna sur ses pas, pour le donner aussy au petit garçon. Mais l'infidélité est si naturelle aux enfans d'Adam, que ce pauvre petit, qui n'avoit reçeu l'habit qu'à la charge de le rendre à nostre Pélerin à son retour, s'imaginant qu'il venoit peut estre desjà luy redemander, s'enfuit sans l'attendre, et se priva ainsy par son ingratitude d'un bien qu'il luy vouloit faire.

André voyant donc cela le laissa aller et se frotta le visage de boue pour se rendre plus mesprisable et moins reconnoissable de ceux qui le pouvoient chercher. Il s'en va droit dans les bois et y chemina tout le long du jour, hors de tout chemin et dans une très grande peine. Il pleuvoit fort, il estoit mal vêtu, il n'avoit pas mangé depuis le matin, et ne savoit où aller. Mais la providence de Dieu, qui n'abandonne jamais les siens et qui, apparemment le couduisoit d'une manière toute particulière, permit que

sur le soir, au sortir du bois, il rencontra un meusnier qui touché de compâssion, de le voir en si pauvre équipage, la face toute défigurée de maigreur et de boüe et tout percé de la pluye, descendit de cheval, chose assez extraordinaire à un vilageois, et le fit monter dessus. André ne sçauoit du commencement ce qu'il vouloit faire, néantmoins comme il estoit simple, il luy obéit et se laissa conduire. Ce paysant l'ayant mené à son Moulin, le fit chauffer, luy donna à souper, et le fit coucher sur de la paille. Le lendemain il le fit encore desjeuner et le mit bien avant dans son chemin.

Mais André ne fut pas ingrat de ce bien fait, et après l'avoir bien remercié, il le contraignit de recevoir une grande croix d'argent pleine de reliques qu'il portoit, et son cordon de chapeau, qu'il luy donna, et de là s'envint à une petite ville qu'on appelle Liny.

Son père avoit desjà fait avertir par tous les passages, que si l'on voyoit un jeune homme de telle âge et de telle façon, on l'arrestat et il auoit donné cet ordre jusques à Meaux. Il fut donc arresté à la porte de cette petite ville où l'on fesait garder par un bourgeois qui luy dit qu'asseurement il estoit celuy qu'on luy avoit despeint. Ce pauvre Garçon tout effrayé ne sçavoit quasy que luy respondre, sinon qu'il luy dit : Monsieur, je ne sçay point ce vous me voulez dire, mon habit ne marque pas la personne que vous cherchez, je suis un pauvre qui ne vous demande que la liberté du passage. En disant cela il vint quelque rencontre qui obligea l'autre de le quitter, et luy tout à l'heure commença à s'enfuir par des chemins dettournez et courut pour le moins deux ou trois lieues sans s'arrester, crainte d'estre r'attrapé. Enfin sur la nuit il arriva sans avoir mangé dans un village ruiné par les guerres, où il se retira dans quelques masures, avec d'autres pauvres, à qui il demanda un morceau de pain par aumosne, et passa ainsy la nuit.

Le lendemain il s'en vint à Bar, où il entra facilement parce que dans ces grandes villes on n'y prend pas garde de sy prez que dans les petites. Il s'en alla à l'hospital où il se mit avec les pauvres, et leur lut la vie de saint Alexis, où tous l'entendirent auec grande satisfaction. C'estoit le jour de la Toussains ; il y passa les festes, servant les pauvres, et mangeant leur reste avec tant de consolation, qu'il m'a dit qu'il admiroit la grâce que Dieu luy faisoit lors, parce qu'auparavant, il eust en grande peine à manger ce qui venoit des pauvres.

Après les festes, il continua son chemin, et s'en vint de village en village par un mauvais temps, tout mouillé et tout fatigué, et avec une telle pauvreté que le plus souvent il ne trouvoit pas en tout un jour, un morceau de pain, tant le pays estoit ruiné. Mais il m'a dit que Dieu le remplissoit d'une telle joye, voyant qu'il souffroit cela pour son amour, qu'il

n'avoit presque point fain, qu'il ne mangeoit quasy jamais qu'un morceau de pain sur le soir, et que cependant il n'estoit point foible, et ne se sentoit pas de la fatigue du chemin.

Il passa ainsy jusques dans la Champagne, où il fut obligé de s'arrester en un village, parce que le froid lui avoit gasté les pieds. Il y eut un pauvre Laboureur qui le retira dans une grange où il le mettoit coucher avec un sien petit nepveu, dans un si pauvre équipage (ne pouvant mieux leur faire, à cause qu'il avoit tout perdu par la guerre) qu'il neigeoit partout sur eux, et qu'il y avoit mesme un autre petit enfant qu'on mettoit coucher auprez de luy, l'enfermant presque tout nud dans un meschant sac, à la neige et au vent.

André fit voir dès lors la charité que Dieu luy donnoit pour les Enfans, et avoit tout le soin qu'il pouvoit de ces pauvres petits innocens, chacun l'affectionnait dans ce village; l'un luy donnoit des sabots, l'autre des chausses, l'autre autre chose. Et ce pauvre laboureur chez qui il estoit luy donnoit tousjours à vivre. Luy de son costé faisoit assez voir qu'il n'y a rien de plus oposé à la charité de J.-C. que l'ingratitude, et que la pauvreté mesme n'empesche pas la libéralité et la reconnoissance où la grâce se trouve, car n'ayant rien, il obligeoit tout le monde. Il monstroit à lire au petit nepveu de ce villageois, et servoit chacun en tout ce dont il estoit capable.

Si tost que le printemps fut venu, il reprit son chemin, et partit de ce village au commencement de mai avec un grand regret de tous ceux qui l'avoient connu et qui l'aimoient et particulièrement de ce bon homme chez qui il logeoit, qui vouloit encore le retenir. Il passa par la Ferté-Milon, ou estant en une montagne proche l'église Saint-Va (qui est un lieu où j'allois souvent promener pendant nostre séjour en cette ville[1]) et où il y a quantité de gros grez il en trouva un qui estoit creux par dessous et qui faisoit comme une caverne en forme de petite voûte. Ce lieu luy plust et luy sembla digne d'en faire la demeure d'un solitaire, pour y vivre pauvrement et inconnu le reste de ses jours. Mais comme il estoit sur cette pensée, l'esprit luy dicta qu'il valloit mieux poursuivre son chemin, que ce pouvoit estre là une tentation, qu'il n'estoit pas assez instruit pour vivre seul, et qu'estant à Paris, il pourroit trouver quelqu'un qui le dresseroit plus particulièrement dans la voye de Dieu; et ainsy il s'en vint en cette ville en intention d'y chercher son frère qui estoit chez un Notaire.

Je croy que vous admirerez aussy bien que moy comme l'Esprit de Dieu visiblement le conduisoit. Il ne savoit ny le logis de son frère, ny le nom de son maistre, ny le chemin de la place Maubert et on luy avoit fait les

1. Il fait allusion au séjour des solitaires de P. R. à la Ferté-Milon en 1638.

Parisiens d'une humeur si noire, qu'il n'osoit s'adresser à personne pour demander son chemin, et songeoit desjà à en sortir pour aller loger dans les villages circonvoisins. Enfin il rencontra une bonne femme à qui il demanda pour aller à la place Maubert, cette femme luy dit : Mon enfant, suivez-moy, je m'y en vais ; estant là il demande où il y avoit un Notaire ; on luy en montre un de plusieurs qui y sont, et il addresse tout droit à l'estude où estoit son frère, qui fut bien estonné de le voir en ce pauvre équipage et le cria mesme de ce qu'il avoit ainsy donné son habit à un pauvre.

Son frère ayant sceu le dessein qu'il avoit de servir Dieu en parla à M. l'abbé de Saint-Nicolas[1], de qui leur père estoit fort connu. M. de Saint-Nicolas le voulut voir dans son pauvre habit et l'ayant repris tout de mesme, luy demanda s'il vouloit retourner à son pays, et qu'il le feroit reconduire. Il luy respondit que non, ce qui fut cause que M. de Saint-Nicolas luy procura une place à la Mission[2] pour les servir.

Le jour qu'il devoit estre mené là, M. Singlin alla chez M. d'Andilly pour quelque affaire, et contre sa coutume, demanda à la fin de pouvoir donner le bonjour à M. de Saint-Nicolas, ce qui estoit une chose tout à fait extraordinaire pour luy. Vous savez combien il est esloigné de rendre visite hors la nécessité, et je l'ay veu mesme s'estonner de cette rencontre, la regardant comme une conduitte de Dieu pour ce jeune homme. Car M. de Saint-Nicolas luy ayant conté l'histoire, il le voulut voir, et comme il estoit desjà party pour aller à la Mission, on le rappela et il luy donna parolle pour venir à Port-Royal à Paris. C'estoit la semaine de devant la Passion, et j'eus le bonheur de me trouver à son arivée et de le voir dans son pauvre habit, et de le faire coucher dans un cabinet auprès de ma chambre. M. Singlin, par la grande lumière qu'il a à suivre la conduitte particulière de Dieu sur les âmes ne le voulut pas retirer de l'estat humble où la divine Providence l'avoit fait entrer, et luy laissa mesme assez longtemps son meschant habit, lequel il portoit aussy avec beaucoup de simplicité et de contentement. Il nous servoit avec une humilité et un silence extraordinaires, ne parlant jamais si on ne l'interrogeoit, gardant une modestie religieuse en toutes ses actions, quoy que jamais on ne luy dist rien. M. Arnault souvent l'admiroit et me disoit : C'est un miracle de grâce que ce garçon, on n'a qu'à le laisser faire, l'esprit de Dieu le conduira plus seurement que toutes les paroles qu'on luy sauroit faire dire.

1. Henri Arnauld, alors abbé de Saint-Nicolas, plus tard évêque élu de Toul et évêque d'Angers, grand protecteur de P.-R. Un de ses frères était chanoine de Verdun, et il avait des relations dans les Trois-Évêchés.

2. Il s'agit de la maison des PP. de la Mission fondée par saint Vincent de Paul, alors encore vivant.

Il portoit les espreuves[1] du livre de la *Frequente Communion* et s'y gouverna avec une telle retenue que jamais on ne sceut d'où il estoit, et ne parla jamais aux imprimeurs, mais quand sa feuille n'estoit pas preste, il se retiroit en un coin et tiroit son Nouveau Testament et s'entretenoit avec son Dieu, soit dans le logis, soit dans les rues, où il alloit tousjours la veue bessée et tout recueilly en luy mesme. Et pour moy, il faut que je vous confesse que soit que je le considère icy, soit que je rappelle le temps que je l'ay vu à Paris, je n'ay jamais vu une plus grande paix dans une âme que dans celle-là. Il me semble que je vois en luy quelque chose de semblable à ce que sainte Thérèse escrit d'une de ses Religieuses au livre de ses Fondations, qui ne trouvoit jamais rien difficile, ne se plaignoit jamais de rien, ne se trouvoit surchargée de rien, ne s'estonnoit de rien, ne s'attachoit à rien, ne s'empressoit et ne s'embarrassoit de rien, mais alloit tousjours d'un pas égal dans le chemin de la vertu, et monstroit tousjours un mesme visage, une mesme égalité, et une mesme paix intérieure, en toutes les rencontres. Et respondant à ceux qui luy demandoient comment cela se pouvoit faire, qu'elle avoit toujours l'Éternité présente dans l'esprit, et qu'ainsy rien des biens ny des maux de ce monde, rien des consolations ny des peines de cette vie ne l'en pouvoient toucher. C'est sur ce jeune homme que je me suis toujours formé l'exemple de ceste sainte Religieuse dès lors que je commençay à la lire, car en effet, il est tout semblable à cela, et je ne vois point de plus grande preuvre de la divinité de l'Esprit-Saint qui conduit les âmes simples et les remplit des maximes de la vérité, que de leur faire dire les mesmes choses qu'il a prestées à ses grands saints et aux plus grandes lumières de l'un et l'autre Testament. Nous en avons veu plusieurs exemples, mais sans aller plus loin, cette pensée n'est-elle pas la mesme que celle de ce grand Roy qui est le premier modèle des pénitens et qui se soustenoit dans sa pénitence par cette parole, laquelle N. B. Père[2] marque en quelque endroit comme une des principales consolations qui lui fesoient trouver petits tous les maux de sa prison : *Annos æternos in mente habui.*

Sur le verso du dernier des six feuillets dont se compose la lettre, on lit, d'une écriture différente, mais contemporaine[3] :

1. L'impression du livre de la *Fréquente Communion* fut achevée vers le mois d'août 1644. Cette circonstance donne la date de l'arrivée et du séjour d'André à Port-Royal de Paris.

2. C'est de M. de Saint-Cyran qu'il veut parler. On trouvera cette citation du Psaume LXXVII, 6, dans ses *Lettres chrestiennes et spirituelles* (éd. de 1645, p. 126) avec cette remarque du prisonnier de Vincennes : « *Annos æternos in mente habui*... Il ne faut que penser sérieusement à cette devise pour trouver de l'abrégement partout. »

3. Cette annotation est anonyme, comme la lettre qui précède, mais on ne se trompera guère en l'attribuant à Hamon.

C'est M. Lancelot qui a escrit la Relation cy-dessus, dans le temps mesme que ce bon garçon servoit encore ces Messieurs, comme on le peut voir. Mais après quelques années il luy prit envie de se faire Religieux ; il retourna en son pays et s'y fit Chanoine Régulier de l'Institution du Père de Mataincour ; il est toujours demeuré affectionné à la vérité et à P. R. Il est venu nous voir quelquefois quand il a esté envoyé à Paris pour les affaires de sa maison, mais il y a sujet de douter s'il a trouvé beaucoup d'avantage dans ce changement. Et ceux qui l'ont vu dans l'humilité et la simplicité où il estoit lorsqu'il servoit à P. R. et qui l'ont reveu depuis dans les distractions et les entrées que luy donnoient chez les gens du monde un habit de Religieux, quoy que ce fust pour les affaires de son ordre, ont estimé beaucoup plus heureux le bon frère Charles de la Croix[1] son compagnon qui a toujours marché dans sa voye et s'est sanctifié par sa pénitence en persévérant dans la solitude et l'humble travail jusques à la fin.

1. Charles de la Croix était mort à 26 ans, le 28 novembre 1648. Il y a une notice sur lui dans le *Nécrologe de Port-Royal*, avec une belle épitaphe latine par M. Hamon.



VARIÉTÉS

NOTE DE GRAMMAIRE FRANÇAISE

§ 1.

Le groupe *ti* suivi d'une voyelle.

Parmi les petites difficultés de la langue française la prononciation de *ti* devant une voyelle semble une des plus embarrassantes. Y a-t-il une règle en effet qui permette de distinguer *ti* = *si* de *ti* = *ti*, et de ne pas être embarrassé en face d'irrégularités telles que les suivantes :

étioler (*t*) et pétiole (*s*),
partie (*t*) et partiel (*s*),
chrétien (*t*) et vénitien (*s*),
châtier (*t*) et initier (*s*)?

L'Académie déclare que les grammairiens ont déterminé par des règles nombreuses les cas où *t* se prononce *s*, mais que de telles règles souffrent des exceptions qui ajoutent à l'inconvénient de leur multiplicité.

Littré dit seulement que *ti* se prononce *si* dans certains mots; il ajoute que *tien* se prononce *sien* dans les noms propres

(*Gratien*) et dans ceux qui désignent l'origine (*Vénitien*); que *thi* et *ty* gardent leur son propre. — Chassang (*Grammaire française*, 1882) s'en réfère à l'usage et fait remarquer que dans certaines formes identiques le verbe prend le son *t* (*nous portions*), le substantif la sifflante (*des portions*). — Ailleurs nous trouvons des indications plus complètes; ainsi Dupiney de Vorepierre dit que *ti* se prononce *ti* :

1° après *s* et *x*;
2° dans les terminaisons *tié*, *tier*, *tière*;
3° dans la plupart des mots terminés en *tien*, *tienne*;
4° dans *châtier* et dans les formes verbales en *tions*.

Mais *ti* se prononce *si* d'après le même auteur :

1° dans les mots en *tieux*;
2° dans le mot *patient* et ses dérivés et les mots en *tial*, *tiel*, *tion*;
3° dans la plupart des noms propres en *tien* et dans ceux qui indiquent le pays d'où l'on est;
4° dans quelques mots en *tie*;
5° dans *satiété*, *insatiable*, *initier*, *balbutier*.

Enfin *th* a toujours le son *t*.

Voilà des règles bien nombreuses, pas très claires et quelque peu contradictoires; aussi les dictionnaires mêmes s'y trompent. Larousse (*Petit Dictionnaire*, 1889) prononce *chrestomathie* par *s*, *épizootie* par *t*; Littré indique la prononciation contraire.

Pourrait-on déterminer plus exactement les cas où *ti* se prononce par un *t* et ceux où il se prononce par *s*? Pourrait-on en déduire une règle générale ? C'est ce que nous allons examiner.

§ 2.

Ti se prononce dur (*t*) :

A) Chaque fois que dans les verbes la finale *t* du radical

rencontre les terminaisons *ions, iez* (imparfait de l'indicatif et présent du subjonctif), *ie* (participe passé féminin).

Ces verbes sont nombreux, ex. :

abouter, abriter, s'absenter, etc.
abêtir, aboutir, abrutir, etc.

A ces formes se rattachent les substantifs féminins : *apprentie, garantie, partie,* qui sont des participes féminins.

B) Devant les terminaisons suivantes d'adjectifs ou de substantifs :

A) *iau* dans *affûtiau*. Ce mot n'a pas d'équivalent latin.
B) *ième* dans les adjectifs numéraux. — Latin : *esimum*. — *centième, cinquantième, quantième*, etc.
C) *ié* dans les trois substantifs féminins : *amitié, moitié, pitié*. — Latin : *atem*.
D) *ier, ière*. — Latin : *arium, ariam :*

abricotier, argentier, boîtier, etc.
chatière, chocolatière, têtière, etc.

E) *tier, tière*. Terminaison formée par analogie de la précédente et qui s'ajoute à des radicaux qui ne sont point terminés par *t :*

bijoutier, cloutier, etc.,
cafetière, panetière, etc.

F) *ière*. — Latin : *erium, eriam : cimeterium, materiam*.
G) *iers*. — Latin : *ariis : volontiers*.
H) *ie* dans *sotie*. C'est une terminaison française ajoutée à un radical français. Dans *tutie,* mot arabe.

C) Dans les mots suivants :

A) *entier* = *integrum*.
B) *étiage :* étymologie incertaine;
galimatias : étymologie incertaine;
centiare : mot savant composé de *centi* et de *are,* sans équivalent latin.
C) *ortie* = *urticam*.

D) *tiède* = *tepidum*.
E) *tien* = *teum* refait sur *meum*.
F) *tien*. Radical de certaines formes du verbe *tenir*, latin : *teneo*, et des substantifs *maintien*, *soutien*, etc.
G) *tiers*, *tierce* de *tertium*, *tertiam*.
H) *châtier* = *castigare*.
I) *étioler* : étymologie incertaine.

D) Après *s*, *x*, *t* :

gestion, *bastion*, *bestial*, *modestie*, etc. ;
mixtion ;
condottiere.

§ 3.

T se prononce s, sauf après s et x devant les terminaisons suivantes :

A) *iaire*. — Latin : *iarium* : *confidentiaire*, *pénitentiaire*, *rétiaire*.
B) *ial*. — Latin : *ialem* : *abbatial*, *partial*, *martial*, etc.
C) *iel*. — Latin : *ialem* : *confidentiel*, *différentiel*, *essentiel*, etc.
D) *ieux*. — Latin : *iosum* : *ambitieux*, *captieux*, *contentieux*, etc.
E) *ion*. — Latin : *ionem* : *abdication*, *abduction*, *aberration*, etc.
F) *ie*. — Latin : *iam*, *iem* : *argutie*, *minutie*, *facétie*, etc.
G) *ien*. — Latin : *ianum* : *Béotien*, *Helvétien*, *Gratien*, etc. *Chrétien* fait exception, mais en apparence seulement, car la présence d'une *s* au radical suffirait à expliquer le maintien du son *t* (cf. *christianisme*). L'ancien français avait, du reste, la forme *chrestïien*, ce qui suffit à séparer ce mot de *Béotien*, etc., qui sont des décalques du latin.
H) *iane*. — Latin : *ianam* : *nicotiane*, *gentiane*, *strontiane*.
I) *iole*. — Latin : *iolam* : *gratiole*, *pétiole*.
J) *ient*. — Latin : *ientem* : *quotient*, *patient*.
K) *ium* : *strontium*, mot latin forgé.
L) *ia* : *opuntia*, mot latin forgé.
M) *ier*. — Latin : *iare*. Dans les verbes *initier*, *différentier*, *transsubstantier*, ainsi que dans leurs dérivés et dans les dérivés français de verbes latins en *iare* : *initiation*, *propitiation*, *insatiable*.

A ce groupe il faut rattacher *balbutier* formé d'après *balbutio* pris pour un verbe de la première conjugaison.

§ 4.

De ces deux listes il est facile de tirer les conclusions suivantes :

1° *Ti* se prononce *si* dans les mots savants décalqués du latin ou forgés d'après des modèles latins quand, au groupe *ti suivi d'une voyelle* en français, correspond en latin *ti suivi d'une voyelle.*

2° *Ti* garde le son *t :*

a) Toujours après *s* et *x.*

b) Lorsqu'au groupe *ti* + *voyelle* du français ne correspond pas un groupe latin *ti* + *voyelle,* soit que le mot français tout entier, ou la terminaison ne soient point d'origine latine, soit qu'à la diphtongue française *i* + *voyelle* corresponde une seule voyelle latine.

§ 5.

Nous avons jusqu'ici négligé systématiquement les mots d'origine grecque. Nous étant venus généralement par l'intermédiaire du latin, ils suivent d'ordinaire les règles ci-dessus énoncées: *antienne* (*t*) = latin *antĕphonam,* tiré du grec ἀντιφωνή; *Spartiate* de Σπαρτιάτης, *amnistie* de ἀμνηστία. Il est pourtant quelques remarques nécessaires :

1° *Éléphantiasis* garde le son grec *t;* ce mot a gardé en effet la forme grecque.

2° *Tiare* garde le son *t.* — Aucun mot latin ne commence par *ti* + *voyelle;* par suite (cf. *supra,* § 4, *b*) tous les mots français commençant par *ti* + *voyelle* ont le son *t.* Il était donc naturel que ce mot conservât sa prononciation grecque.

3° Les composés avec ἀντί gardent le *t,* quelle que soit l'ini-

tiale du second terme composant; ainsi on prononce *antiépileptique* comme *antidote*.

4° Les noms propres francisés suivent la règle générale : *Miltiade*. Pour les autres il n'y a pas de règle établie.

5° Les groupes *ty, thi, thy* doivent toujours garder le son *t*, il faut donc prononcer *amphictyon* et *chrestomathie* avec *t*, en dépit des indications contraires de certains dictionnaires. Autres exemples : *Titye, apathie, thyade*, etc.

Jacob LAMBERT,

Ancien élève de la Faculté des lettres,
Professeur au lycée de Bayonne.

BIBLIOGRAPHIE

A. Roserot. — *Repertoire historique de la Haute-Marne, contenant la nomenclature des ouvrages, articles, dissertations et documents imprimés concernant l'histoire de ce département. 1re partie. Bibliographie.* — Paris, Picard, 1892, in-8° de 101 p.

Le département de la Haute-Marne nous intéresse à un double titre : d'abord, il est immédiatement limitrophe de la Lorraine, et par suite son histoire se mêle continuellement aux annales de notre province. En second lieu, un certain nombre de localités qui dépendaient, avant 1789, de la Lorraine, ou, pour être plus exact, du duché de Bar, sont aujourd'hui comprises dans la Haute-Marne. Bourmont, chef-lieu de canton de ce département, était le siège du bailliage de Bassigny qui relevait du duché de Bar. Il est donc utile de signaler ici le consciencieux travail consacré à la bibliographie de la Haute-Marne, par M. Roserot, qui, tout en classant et en inventoriant ses archives, a trouvé le temps de lire ou au moins de relever tout ce qu'on a publié sur ce département.

Un prochain fascicule comprendra la liste par ordre chronologique de tous les documents imprimés relatifs à la Haute-Marne. Dans le présent fascicule, on trouve l'indication de tous les travaux de seconde main, et ils sont nombreux. Pour qu'on s'y retrouvât plus aisément, M. Roserot les a classés dans un ordre très rationnel : sources de l'histoire, histoire générale, géographie physique ou historique, topographie, antiquités, histoire ecclésiastique, hagiographie, histoire militaire, coutumes, armoiries, bibliographie, institutions, imprimerie et instruction publique, patois et littérature, coutumes, histoire par époques, enfin, et c'est là le plus gros de l'ouvrage, monographies des localités, dans l'ordre alphabétique. A la page 82, un supplément donne l'indication des travaux qui ont été retrouvés trop tard pour figurer à leur place.

Ce *Répertoire* est fort utile et rendra beaucoup de services aux érudits lorrains qui savent qu'on ne peut se confiner étroitement dans l'histoire de sa province, qu'il faut avoir des vues sur ses alentours. Puisse-t-il leur rendre ce service de hâter, dans ce pays-ci, la mise au jour de publications semblables ! Voilà plusieurs années qu'on nous promet une bibliographie départementale des Vosges, et nous l'attendons toujours.

E. D.

C. Chévelle. — *Documents historiques sur la châtellenie de Vaucouleurs* ; 1er fascic. *Ermitage Saint-Nicolas de Septfonds*. Nancy, impr. Munier, 1892, in-8° de 28 p. et 3 planches.

L'ancien ermitage de Septfonds transformé en ferme est situé à une petite lieue de Vaucouleurs, au milieu de la forêt du même nom. C'était un pèlerinage assez fréquenté, et Jeanne d'Arc s'y rendit avant d'aller trouver le roi Charles VII. M. Chévelle, maire de Vaucouleurs, a publié et annoté avec beaucoup de soin une vingtaine de documents relatifs à Septfonds et compris entre 1140 et 1697 ; il les a trouvés dans le cartulaire de l'abbaye de Septfontaines (Haute-Marne) à laquelle appartenait Septfonds. Nous remarquons : l'acte de donation de Septfonds à l'abbaye de Septfontaines par Geoffroy de Joinville (vers 1140) ; la mention de la construction d'une chapelle à Septfonds quelque temps après cette donation; deux bulles de papes confirmatives de cette donation (1145 et 1179); une nouvelle confirmation, par Gautier de Joinville (1301); des baux, acensements, actes d'échange; l'autorisation donnée par le prieur de Septfontaines à frère Sébastien Boucher de s'établir à Septfonds pour y mener la vie hérémitique (1696). En tête de la brochure est une planche qui représente le Christ dit « de Jeanne d'Arc » à Septfonds; à la fin, deux planches reproduisant par la photographie trois des documents publiés dans le texte; pour ces reproductions, bien entendu, M. Chévelle ne s'est pas servi du cartulaire, mais bien des originaux. Cette publication intéressante s'ajoutera à la liste déjà assez longue des travaux relatifs à Vaucouleurs dont l'énumération se trouve dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* de 1887, page 235. Nous souhaitons que M. Chévelle la fasse suivre promptement de plusieurs autres.

E. D.

L. Lepezel. — *Essai sur le chapitre de Longuyon au* XVIII*e* *siècle.* Montmédy, 1892, in-8° de 30 p.

M. Lepezel a déjà publié diverses brochures très étudiées et consciencieuses sur le canton de Longuyon où il exerce les fonctions de juge de paix. Nous citerons entre autres celles qui sont relatives à la famille d'Ollières, à un procès entre le curé et la ville de Longuyon, aux anciens registres d'état civil de Longuyon, à Tellancourt. Ceux de ces travaux qui sont plus spécialement consacrés au chef-lieu de canton portent tous le titre général *Longuyon avant 1789*. M. Lepezel est l'homme qui connaît le mieux l'histoire et les antiquités de ce coin de pays fort intéressant, sorte de marche entre le Luxembourg et la Lorraine, qui au spirituel relevait tout entier de l'archidiocèse de Trèves.

Aujourd'hui, M. Lepezel étudie l'organisation de la collégiale de Longuyon, dont le doyen était en même temps curé de cette localité depuis 1436, date où une bulle pontificale réunit les deux dignités pour empêcher les conflits de préséance et de juridiction. A l'aide de documents anciens qu'il cite entièrement ou par extraits, il nous renseigne sur les biens de cette collégiale, et les procès auxquels ils ont donné lieu, sur le recrutement des chanoines, sur les dîmes qu'ils percevaient en argent ou en nature, sur le droit de collation qu'ils possédaient en divers lieux, sur les dépenses auxquelles ils devaient subvenir, etc. Avec lui, nous voyons très bien comment vivait au siècle dernier un établissement ecclésiastique de second ordre, et quelle était exactement la situation de ses membres. Ce n'est pas une histoire complète de la collégiale de Longuyon qu'il a voulu nous donner ; il faudrait sans doute tout un volume pour la raconter, car cette collégiale a eu une très longue existence : fondée à l'époque de Dagobert Ier, elle n'a disparu qu'en 1790, laissant comme souvenir d'elle une jolie église gothique qui sert actuellement d'église paroissiale et dont il a été longuement question dans les *Annales* (t. IV, p. 330).

E. D.

Aug. Ingold. — *Voyage littéraire en Alsace de Dom Mabillon.* 1 brochure in-12 de 16 p. Colmar, Jung. 1893.

M. Ingold a traduit dans cette petite brochure, tirage à part du *Journal de Colmar,* le récit que fait Mabillon dans son *Iter germanicum* de son voyage en Alsace, en juillet et septembre 1684. Il a accompagné cette traduction de notes intéressantes, qui concernent surtout les abbayes alsaciennes du XVIIe siècle.

C. P.

Un Prussien en France en 1792. — Lettres intimes de J.-F. Reichardt, traduites et annotées par A. Laquiante. — 1 vol. in-8° de 430 pages. Librairie académique Didier-Perrin et Cie. 1892.

Ce Prussien, concitoyen et protégé de Kant, fut maître de chapelle à la cour de Frédéric II et de son successeur. Épris des idées généreuses qui inaugurèrent notre Révolution, aimant d'ailleurs Paris, où le désir d'étendre son renom musical l'avait déjà attiré deux fois, il demande un congé après la clôture de la Constituante et part pour la France avec un ami qui partage ses aspirations libérales. Il veut se mêler au mouvement qui entraîne ce pays vers un avenir meilleur et suivre de près, d'un œil sympathique, la marche toujours plus rapide des événements. Il ne croit pas à la guerre. Néanmoins il se hâte de franchir la frontière le 15 janvier, terme du délai fixé par le gouvernement français aux princes voisins pour la dislocation des corps d'émigrés. Ces derniers remplissent toutes les villes que Reichardt vient de traverser depuis Francfort et lui fournissent l'occasion de commencer la série de ses observations de psychologie politique. Malgré le peu de sympathie qu'il professe à leur égard, il en rencontre qui lui paraissent individuellement très dignes d'estime et de compassion.

En entrant à Strasbourg, il est charmé de la politesse des douaniers. Se rappelant à propos l'expérience proclamée par le brave pédagogue Campe, « à savoir que la Constitution a transformé tous les employés en patriotes incorruptibles », il saisit le moment pour la vérifier en Germain consciencieux. Hélas ! le résultat de cette première enquête l'oblige à reconnaître « que la Révolution a laissé quelques faiblesses humaines » (p. 46 et 47 ; observation analogue p. 197).

Un docteur alsacien, dont il a fait la connaissance à Francfort, l'a recommandé à son frère, le commandant Ehrmann, qui le conduit aux remparts et aux casernes. Notre Prussien est surpris de l'absence de raideur dans les rapports entre officiers et soldats. « Dans un des principaux postes, dit-il, nous avons assisté à une scène tout à fait antiprussienne. » (Voyez p. 57 et comparez les réflexions que lui suggère la vue d'une parade à Nantua, p. 131.)

Au poêle des Fribourgeois, il est présenté au baron de Dietrich qui, maire depuis avril 1790, avait su se maintenir dans cette importante et délicate situation et ne tombera qu'après le 10 août. « Il était en veste blanche, attablé à une partie de toccadile ; mais sa prestance imposante faisait vite oublier le costume. Il m'accueillit avec affabilité et me dit que sa maison me serait ouverte tous les soirs. Je fus invité à souper pour le lendemain » (p. 59).

C'est ainsi qu'il passe à Strasbourg quinze journées bien remplies, péné-

trant partout, se mêlant à toutes les sociétés, jugeant, parfois avec une grande clairvoyance, les personnages en vue, dont plusieurs vont jouer un rôle sinistre dans les prochains événements. Tel le trop fameux Euloge Schneider, qu'il voit présider le Club des amis de la Constitution. « A première vue, sa vaniteuse suffisance m'a choqué et sa façon d'agir a confirmé mon impression... » (p. 57).

Citons encore, comme passages intéressants, la description de la vie de société à Strasbourg (p. 109) et le récit rétrospectif du pillage de l'hôtel de ville, provoqué par la nouvelle de la prise de la Bastille (p. 70).

« Mardi (2 février), dès six heures du matin, nous quittions ce Strasbourg où nous venons de passer une quinzaine aussi agréable qu'instructive. Nous étions sept dans la voiture... » (p. 125). Cette voiture est la « diligence nationale », qui doit mener nos deux voyageurs à Bâle « que l'on dit plein d'émigrés ». « A Sélestat, arrêt pour le dîner ». A Colmar, on passe la soirée chez Pfeffel, dont le jugement sur la situation politique est curieux à noter (p. 127).

Une désillusion a signalé l'entrée de Reichardt en France ; une autre l'attend à sa sortie momentanée : « Je constate avec regret, gémit-il ingénûment, que je n'ai pas trouvé un seul patriote parmi les voyageurs de la diligence et des auberges... Je ne suis pas moins peiné de voir combien les lois sont mal observées. On nous avait assuré qu'un passeport était indispensable et que l'on ne nous laisserait emporter que des assignats. — Aucune visite n'a eu lieu à la frontière !... Et c'est au moment où l'on s'attend à l'ouverture des hostilités que règne une pareille incurie !... »

Après un agréable voyage à travers la Bresse, notre philosophe arrive à Lyon, tout en poursuivant ses considérations mélancoliques : « Nous n'avons pas rencontré un seul individu complètement satisfait de la Constitution. Le public se plaint de la pénurie du numéraire. Le soin que tout le monde, du ministre à la servante, prend de cacher son argent est une preuve évidente d'un défaut de zèle. Personne ne songe à s'imposer le moindre sacrifice dans l'intérêt de la bonne cause... » (p. 136.) L'on voit que notre Allemand tombe dans le travers, commun à la plupart de ses compatriotes voyageant en France, de prendre au pied de la lettre les boutades frondeuses et fusées oratoires qui frappent ses oreilles. En général, cependant, il a une vue assez nette de notre caractère national, il s'efforce de comprendre « l'imagination de ce peuple impressionnable dont l'attention a besoin d'être fixée par des images sensibles » (p. 406, qui est fort suggestive et mérite d'être lue en entier).

Pendant la quinzaine qu'il reste à Lyon, il assiste, au théâtre, à une scène de tumulte, dont la description détaillée (p. 173 et suiv.) est un des passages les plus attrayants des *Lettres intimes*.

Il arrive à Paris (4 mars) au moment de la constitution du ministère girondin (Servan, Dumouriez, Roland). La situation est grave, la lutte encore égale entre les partis. Il est permis encore de se demander si la cour ressaisira le pouvoir, si la guerre aura lieu. La Législative siège depuis cinq mois. Reichardt s'y rend dès le lendemain de son arrivée : « La séance a été orageuse. De dix heures à trois heures mes impressions et mes réflexions se sont succédé avec une rapidité singulière. Il m'a fallu d'abord un certain temps pour me faire à la tenue incroyable de l'assistance » (p. 203). Le compte rendu aussi pittoresque que circonstancié qu'il fait de la séance et que nous voudrions pouvoir reproduire en entier, n'a rien d'officiel ; peut-être n'en est-il que plus exact. (Voyez p. 310 la tenue des législateurs.)

Au Club des Jacobins « nous avons écouté l'allocution d'un sous-officier... disant appartenir à un régiment qui s'est opposé à l'exécution d'un nouveau règlement militaire que les soldats ont trouvé trop minutieux pour des hommes libres. Le colonel et trois officiers, dépités de cette opposition... ont abandonné leurs soldats sans dire adieu... » (p. 231). Le président « l'a assuré que le règlement, forgé par la tyrannie pour des esclaves, serait infailliblement annulé ».

Notre Berlinois passe tout le mois de mars à Paris. Le 25, « l'Assemblée s'est occupée des horribles massacres d'Avignon.... Vergnaud, qui fait presque toujours pencher la balance, s'est prononcé en faveur de l'amnistie générale dans une harangue entraînante » (p. 353) dont la dangereuse éloquence rappelle à Reichardt une réflexion de Kant (p. 355) qui vaut la peine d'être méditée.

Parlant de l'émigration de la plupart des officiers, à laquelle il applaudit, parce que ceux « qui sont patriotes et qui resteront au service auront plus de facilité à monter en grade, s'ils font preuve de courage et de talent », il ajoute ces paroles prophétiques : « Si, dans l'avenir, les troupes françaises sont commandées par des hommes sachant la guerre, on verra que le Français est bon soldat et que les campagnes malheureuses, qui l'ont rendu ridicule ou méprisable chez nous, n'étaient dues qu'à ses chefs, favoris incapables » (p. 387). Puis il décrit, avec une vive admiration, la manière habile et discrète dont les gardes nationaux font la police des rues (p. 389).

La dernière lettre datée de Paris (2 avril) est une des plus curieuses. Elle donne les résultats de l'enquête, qui a diminué le naïf optimisme de Reichardt (p. 404 : « Mon voyage m'apporte un enseignement qui m'est pénible ») mais non refroidi son affection pour la France : « On se sent animé envers elle d'une sympathie et d'une confiance qui font partager son enthousiasme » (p. 410). Il termine ses considérations par une comparaison touchante : « Le vigneron observe avec confiance son vin en travail ; il

sait que la fermentation se calmera... Celui qui connaît les hommes doit agir de même... » (p. 411).

De retour à Berlin, il publia ses Lettres sans nom d'auteur[1], mais ne put en cacher la paternité et quand il voulut reprendre ses fonctions à la cour, il fut d'autant plus vite congédié que son fils adoptif venait de s'engager dans la cavalerie française.

Un nouveau séjour fait à Paris dans l'hiver de 1802-1803 fit naître une seconde série de Lettres intimes sur la France[2]. Leur auteur, qui mérite bien de notre part un peu de ce vif intérêt qu'il portait à notre pays, mourut en 1814 dans une paisible retraite près de Halle.

Le texte allemand des lettres écrites en 1792 par Reichardt était devenu très rare, et il est parfois, pour des Français, peu habitués à la langue allemande, d'une lecture difficile. Il faut savoir gré à M. Laquiante d'avoir, par sa traduction fort élégante, propagé la connaissance et facilité l'intelligence de ce curieux document. De nombreuses notes accompagnent le texte ; elles nous donnent une foule de renseignements sur les personnages cités et sur les faits auxquels il y est fait allusion.

Théodore Schœll.

A. Fournier. — *Les Vosges*, brochure in-4° de 12 pages. Nancy, imprimerie G. Crépin-Leblond.

M. Fournier, le médecin bien connu de Rambervillers, rassemble dans cette brochure une série d'anecdotes très amusantes sur les Vosges, sur les sobriquets donnés aux habitants de certaines villes ou de certains villages (ainsi les gens de Rambervillers sont appelés, que personne ne m'en veuille ! des *Têtes de veaux*). Il nous donne aussi quelques détails sur les idées superstitieuses des fermiers de la montagne, sur les animaux féroces qui peuplaient jadis nos bois de sapin ; le tout est présenté à bâtons rompus, mais avec une grande bonne humeur.

C. P.

---

1. *Vertraute Briefe über Frankreich, auf einer Reise im Jahr 1792 geschrieben.* Berlin, bei Johann Friedrich Unger, 1792-1793. 2 vol. petit in-8°.

2. Publiées, en trois volumes, en 1803 et 1804.

E. Gerspach. — *Répertoire détaillé des tapisseries des Gobelins, exécutées de 1662 à 1892*. Histoire, Commentaire, Marques. — 1 vol. in-8°, 250 pages. Paris, A. Le Vasseur, 1893.

Un très grand nombre de tapisseries sont attribuées faussement aux Gobelins ; en Allemagne, par exemple, on décore du nom de « Gobelins » les vieilles tapisseries flamandes. Par suite, il était utile et nécessaire de dresser l'inventaire des ouvrages réellement exécutés dans la grande manufacture française, et personne n'était plus compétent, pour faire un tel catalogue, que notre compatriote alsacien, M. E. Gerspach, qui, depuis 1885 jusqu'à ces derniers temps, a dirigé cet établissement. Il a eu recours aux documents officiels de la manufacture : états des travaux des ateliers, inventaires des gardes du magasin, inventaires des gardes des modèles, correspondance, etc. Le répertoire s'ouvre en 1662, année de la fondation des Gobelins, avec les *Quatre Éléments* de Le Brun, et il se poursuit jusqu'en 1891, année où l'on reproduit quarante tapisseries coptes, copiées sur des modèles des premiers siècles de notre ère. M. Gerspach indique, en outre, les tapisseries sur métier en 1892. Cette liste ne servira pas seulement à vérifier la provenance des tapisseries, à en établir, si l'on permet l'expression, l'état civil ; elle est aussi pour l'historien de l'art une mine de précieux renseignements. Ainsi, nous voyons se succéder les noms de nos peintres les plus illustres, Le Brun, Poussin, Mignard, Coypel, Boucher, Gérard ; c'est presque une histoire complète de la peinture française qui se déroule devant nous. Au début, domine l'école Louis XIV, noble et majestueuse ; la sévérité des sujets est tempérée par les bordures admirables où Le Brun mélange, avec une science de composition accomplie, l'ornement, les fleurs et les fruits. Puis, aux sujets d'histoire succèdent les *arabesques*, c'est-à-dire les compositions où l'ornement domine au détriment de la figure humaine, qui n'est plus qu'un accessoire. Avec Boucher, entre en scène la mythologie gracieuse, aimable et frisée ; et peu après, l'on revient à l'antique. La grâce et la fantaisie disparaissent, vaincues par la nouvelle école, dont l'idéal est une dignité sèche, froide et guindée. Tous les peintres que nous avons énumérés, ont travaillé spécialement pour les Gobelins, en lui fournissant des modèles spéciaux ; mais au XIX[e] siècle l'on a cherché avant tout à reproduire les tableaux célèbres ; M. Gerspach s'élève avec force contre ce qu'il appelle « une aberration ». Les artistes modernes ont perdu de vue que la tapisserie ne doit être qu'une décoration, et que jamais, malgré les progrès de la chimie, elle n'arrivera à fixer les nuances infinies que le peintre peut obtenir avec ses mélanges sur la palette. Heureusement, depuis 1870, l'on a abandonné peu à peu la copie des tableaux, et la

manufacture, revenant aux saines traditions du passé, a commandé des modèles aux peintres les plus propres à composer des œuvres décoratives.

Nous remercions M. Gerspach de ce nouveau volume, qui vient compléter son histoire sommaire de la manufacture des Gobelins, et qui s'ajoute à ses remarquables études sur la mosaïque, sur la verrerie et sur les anciennes faïenceries françaises.

C. P.

René Basset. — *Les inscriptions de l'île de Dahlak*. Brochure in-8° de 39 pages. (Extrait du *Journal asiatique*.) Paris, imprimerie nationale, 1893.

L'île de Dahlak fait partie de l'archipel de ce nom, situé dans la mer Rouge, en face de Massaouah. On peut se demander dès lors pourquoi nous parlons de cette île dans les *Annales de l'Est*. En voici la raison. M. Maxe-Werly a remarqué, dans ces dernières années, à Paris, une inscription rapportée il y a plus de vingt ans, par un voyageur qui avait visité Dahlak; il en fit l'acquisition et la donna au Musée de Bar-le-Duc. Or, il s'est trouvé que cette inscription a une valeur historique considérable; c'est l'épitaphe d'un cheïkh de l'ile, le sultan Ahmed, mort le 24 février 1540. M. Basset, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, en donne, dans la présente brochure, une traduction, rapproche d'elle les autres inscriptions découvertes à Dahlak, et en profite pour retracer une histoire sommaire de l'île, depuis l'antiquité jusqu'au xvi° siècle.

C. P.

Ch. V. Langlois et H. Stein. — *Les Archives de l'Histoire de France*, 2° et 3° fascicules. Paris, Alphonse Picard, 1892-1893, 2 vol. in-8°.

Les *Annales de l'Est* ont signalé en son temps l'apparition du premier fascicule de cet important ouvrage (cf. t. V, p. 623); le second a paru un an après, le troisième et dernier il y a quelques jours. Le tout forme un ensemble de mille pages, c'est-à-dire l'équivalent de deux forts volumes. Il est regrettable que l'éditeur n'ait pas adopté cette division en volumes au lieu de la division en fascicules; leur nombre étant impair, et leur épaisseur à peu près égale, on ne sait trop comment les réunir pour la reliure.

La pagination se continue sans interruption à travers les trois fascicules, et l'ouvrage se termine, cela va sans dire, par une table alphabétique très étendue. On trouve aussi, aux pages 925 à 933, une liste d'*Additions et Corrections*, qui donne, entre autres, l'indication des inventaires d'archives imprimés depuis la publication des deux premiers fascicules.

Le premier fascicule des *Archives* était consacré à la description des Archives nationales, des archives des ministères à Paris, des archives départementales. Il commençait aussi le chapitre consacré aux archives communales. Le second fascicule achève l'énumération des archives communales; il traite ensuite des archives hospitalières, puis des *Archives diverses*, c'est-à-dire des anciens papiers qui appartiennent aux cours d'appel, tribunaux de première instance, tribunaux et chambres de commerce, bureaux de l'enregistrement et des domaines, inspections des forêts, services des ponts et chaussées et de la navigation, bureaux de la marine et des arsenaux, prisons, sous-préfectures, archevêchés, évêchés et chapitres, fabriques et presbytères, consistoires et églises protestantes, familles et châteaux, notaires, académies et établissements divers. Les renseignements contenus dans ce chapitre sont d'autant plus utiles que ces archives diverses sont restées jusqu'à présent complètement inconnues, pour la plupart, et n'ont fait l'objet d'aucune publication comme les archives de l'État, des départements, des villes et des hospices; MM. Langlois et Stein ont donc fait ici un travail entièrement neuf et original, qui a dû leur demander beaucoup de travail.

Dans leur ouvrage, ces archives diverses de même que les archives communales et hospitalières sont groupées par département, et les départements se suivent dans l'ordre alphabétique. Il est donc facile de trouver les renseignements relatifs aux dépôts de nos trois départements lorrains ; nous nous contentons d'assurer que ces renseignements sont très exacts, et aussi complets qu'il était possible de les donner sur des dépôts où manquent également classement et inventaires.

Dans le troisième fascicule, on trouve d'abord une partie intitulée : *Les Archives de l'Histoire de France à l'étranger*, c'est-à-dire des renseignements sur les dépôts d'archives des pays étrangers qui renferment des documents relatifs à notre histoire nationale, soit diplomatique et militaire, soit littéraire et artistique, soit administrative. Nous répéterons ici ce que nous avons dit à propos des *Archives diverses :* aucun ouvrage ne nous renseignait jusqu'à présent sur la plupart de ces archives étrangères et l'effort qu'il a fallu faire pour composer ce tableau est des plus méritoires. En tête vient un paragraphe très complet et étudié sur les archives de l'Alsace-Lorraine qui nous intéressent tout particulièrement, puis les divers pays se suivent par ordre alphabétique, pays d'Europe, pays d'outre-mer et colonies françaises. Enfin, une dernière partie est consacrée aux documents d'archives

conservés dans diverses grandes bibliothèques de Paris, de la province et de l'étranger, et dont la vraie place serait dans des dépôts d'archives. Ces documents sont généralement groupés en *collection*, dont la plus importante pour nous est la *Collection de Lorraine* conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, collection bien connue de tous les érudits lorrains. Son accès est maintenant facilité par un catalogue manuscrit qu'en a dressé avec soin un jeune savant très au courant de l'histoire lorraine, M. Marichal. En passant, notons qu'une copie de ce catalogue, qu'on publiera peut-être un jour, se trouve aux archives de Meurthe-et-Moselle.

Tel est le contenu de ces deux fascicules. Comme dans le premier, on trouve à toutes les pages une bibliographie copieuse qui, à elle seule, est d'un secours inappréciable pour les érudits, et même les simples curieux. Nul doute qu'un ouvrage conçu sur un plan aussi judicieux, exécuté avec tant de soin et de conscience ne contribue très largement aux progrès des études historiques en France. Nous ne pensons pas qu'on puisse écrire sur un point quelconque de notre histoire sans le consulter.

E. Duvernoy.

I. Jean Heimweh. — *L'Alsace-Lorraine et la paix. — La dépêche d'Ems.* 1 vol. in-12. Paris, Colin, 1894, 117 pages.

II. Ed. Teutsch. — *Notes pour servir à l'histoire de l'annexion de l'Alsace-Lorraine.* 1 broch. in-8°. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1893. 49 pages.

I. Nous devons nous borner à signaler ici rapidement ces deux ouvrages, qui touchent à la politique contemporaine. Dans le premier, l'écrivain qui signe du joli pseudonyme de Heimweh, prouve que, contrairement aux assertions des Allemands, il existe toujours une question d'Alsace-Lorraine. C'est elle qui impose à l'Europe ces terribles armements et qui pèse d'un poids si lourd sur toutes les nations. Puisque cette question est réelle, il faut en parler avec calme et prudence ; il faut examiner toutes les solutions qu'elle peut recevoir. Et M. Heimweh passe en revue ces solutions. L'une lui paraît supérieure à toutes les autres ; c'est la rétrocession de ces provinces, demeurées françaises de cœur, à la mère-patrie, contre une indemnité pécuniaire. Il veut que cette idée se répande, qu'elle devienne banale, dans l'espérance qu'un jour elle frappe l'imagination d'un homme puissant et généreux, qui la rendra sienne, la mettra en lumière et lui fera produire ses effets dans le monde. Ce libérateur de l'Alsace et parsuite de l'Europe

sera-t-il l'empereur, le pape ou le tzar de toutes les Russies ? Attendons ; mais craignons que, si on laissait aller les choses, les socialistes ne se chargent, par la destruction de la notion de patrie, de résoudre le problème à leur manière. — D'ailleurs, il est prouvé aujourd'hui par les indiscrétions de M. de Bismarck, que si la guerre de 1870 est devenue inévitable, c'est parce qu'une dépêche, datée d'Ems le 13 juillet, a été, à dessein, tronquée par le chancelier, au milieu d'un repas fait en compagnie de de Moltke et de Roon. On lira avec une vive émotion dans Heimweh l'histoire de cette fausse dépêche et les éloquentes réflexions qu'elle lui inspire.

II. M. Ed. Teutsch a réuni dans une brochure les protestations faites à Bordeaux par les députés d'Alsace-Lorraine contre la réunion de ces provinces à l'Allemagne ; l'allocution qu'il fit le 7 mars 1871 sur la tombe de son ami Küss, ancien maire de Strasbourg ; la profession de foi qu'il adressa en 1874 aux électeurs de l'arrondissement de Saverne ; le courageux discours qu'il prononça dans la séance du Reichstag le 18 février 1874, et où il exprima avec tant de force les sentiments des populations des pays annexés. Ces pièces et d'autres encore sont des documents *historiques* au premier chef ; et il faut savoir gré à M. Teutsch de les avoir réunis en une brochure que plus tard s'arracheront les historiens futurs de l'Alsace-Lorraine. Nous voyons, en la lisant et en la relisant, ce que l'Allemagne a semé ; dans sa préface, M. Teutsch, d'accord avec M. Heimweh, nous dit ce que l'Europe récolte : la paix armée qui finira par ruiner et épuiser notre vieux continent. Quand donc cette situation prendra-t-elle fin ?

C. P.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

1° Meurthe-et-Moselle.

Mémoires de l'Académie de Stanislas. 1892. CXLIII° année, 5° série, tome X. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1893. 1 vol. in-8°; xcv-352 pages.

Nous sommes obligé de signaler très vite les articles qui ne se rapportent pas à l'histoire de notre région : une très curieuse observation psychologique de M. Thomas sur une *Interruption mentale de l'idée de temps,* une étude botanique sur les *Anomalies dans les gentianées,* due à M. Émile Gallé (il connaît à fond la structure des fleurs qu'il reproduit si finement sur ses meubles); la poésie touchante de M. A. Lombard, intitulée : *Pensées de septembre 1891,* délicieux paysage lorrain, des bords du Madon; la lettre pleine de bonne grâce adressée par M. le comte de Warren à son confrère M. Leupol, et dans laquelle il cite des vers charmants, pour inciter les académiciens à ne pas négliger la Muse. Nous avons hâte d'arriver aux articles historiques.

M. l'abbé Hanauer, bien connu pour ses travaux sur les colonges de l'Alsace, publie une étude fort bien conduite sur les *Coutumes matrimoniales au moyen âge*. Il veut expliquer certains usages bizarres par l'ancienne cérémonie du coucher, du *Beilager*. Dans le vieux droit, le mariage ne devenait valable que lorsque le fiancé montait en public dans le lit de sa fiancée. Si les futurs époux appartenaient à des seigneuries différentes, ils devenaient l'un et l'autre sujets de la seigneurie où avait eu lieu ce coucher symbolique. Telle est sûrement — et nous sommes en ce point en complet accord avec l'auteur — l'origine du *reprêt,* qui obligeait, sur les terres de Saint-Claude, la fille serve à passer la première nuit des noces dans la maison de son

père, si elle ne voulait pas être exclue de tout droit à l'héritage commun. M. Hanauer essaie d'expliquer de la même manière les rares textes qui mentionnent le droit du seigneur; ici sa tentative nous semble plus ingénieuse qu'heureuse. Nous reconnaissons du reste volontiers que dans tous ces textes l'alternative est laissée au fiancé: permettre au seigneur ou à son agent de coucher le jour des noces avec la fiancée ou lui payer une légère redevance dont la valeur est stipulée. Et nous pensons que toujours, même au début, la redevance a été payée; le coucher n'a été mentionné que plus tard dans les coutumes, comme une explication de la redevance. Ce prétendu droit du seigneur n'est en définitive qu'un faux système historique.

Les autres articles imprimés dans le volume nous ramènent à la Lorraine et au pays de Metz. M. Ch. Guyot, président de l'Académie, analyse une série de pièces manuscrites, touchant le *Domaine de la Crayère,* situé entre Rosières-aux-Salines et Saint-Nicolas-de-Port. Il en tire des réflexions très justes sur la nature de ce *gagnage* dans les premières années du XV[e] siècle; il montre comment ce nom de gagnage s'est changé peu à peu en celui de *fief;* il nous explique, par de bonnes raisons, pourquoi ce domaine, du XV[e] au XVIII[e] siècle, n'est pas sorti de la même famille, bien que la coutume de la Lorraine admît tous les enfants à l'héritage. Nous osons espérer qu'un jour M. Guyot, résumant ses nombreuses monographies, écrira ce beau livre : « Histoire de la propriété en Lorraine. » — M. Maggiolo, toujours actif, analyse les *Vraies constitutions des religieuses de la congrégation de Notre-Dame,* telles que les composa le R. P. Fourier, et telles que les approuva, le 28 août 1645, le pape Innocent X. Il insiste avec raison sur la valeur pédagogique de cette œuvre. — M. Druon, dans une charmante étude, nous montre pour la première fois sous leur vrai jour les relations du roi *Stanislas* avec la *Société royale des sciences et belles-lettres,* celle qui prit d'assez bonne heure le nom d'Académie de Stanislas. Ces relations n'étaient pas toujours très amicales. Le roi de Pologne prétendait vraiment trop diriger la compagnie qu'il avait fondée; il la tenait dans des lisières. Il intervenait sans cesse dans les élections, pour imposer ses candidats; il repoussa un jour sans motif sérieux le candidat désigné par l'Assemblée, M. Coster; puis il avait la manie de désigner lui-même le lauréat des concours littéraires et scientifiques, que l'Académie devait juger chaque année. Un jour il veut faire accorder le prix de littérature à un chirurgien de Lunéville, qui a inventé une nouvelle poudre pour les cheveux, tirée de la plante appelée couleuvrée. Un autre jour, il recommande aux suffrages de la Société tel mécanisme d'horlogerie ou telle machine extraordinaire. Aussi, parodiant l'Académie officielle établie au palais des ducs, l'Académie de la Ville-Neuve propose de couronner un instru-

ment dont elle fait connaître les divers usages et qui est, révérence gardée, une seringue. Ce n'est pas tout. Stanislas retire peu à peu à l'Académie les donations qu'il lui a faites; les jetons de présence ne sont plus payés; la dotation pour la bibliothèque est réduite de 3,000 à 1,000 livres; celle pour les prix est rognée de moitié. L'argent fait défaut pour imprimer le cinquième volume des *Mémoires*. Et le roi de Pologne a reçu de l'Académie son surnom de Bienfaisant! Il ne lui donne presque plus rien; en revanche il lui soumet ses ouvrages, qui sont par elle couverts d'éloges sans discrétion. Tous ces menus faits, inconnus pour la plupart, sont exposés par M. Druon non sans malice; et il est piquant qu'on trouve ce récit véridique dans les *Mémoires* mêmes de l'Académie que Stanislas a créée, pour recommencer sans cesse son éloge et annoncer à la postérité sa gloire. — M. F. des Robert signale l'ouvrage d'un écrivain anglais, Henri Wolff, *The Country of the Vosges*, Londres, 1891, et en tire divers extraits sur la ville de Metz[1].

Le volume contient diverses notices biographiques, dont quelques-unes rappellent des pertes récentes. M. H. Labourasse raconte la vie de Claude-François Denis (1762-1853), qui a fondé et dirigé pendant 26 ans le *Narrateur de la Meuse*, qui, à diverses reprises, fut maire de Commercy, et qui est surtout connu par ses travaux sur l'antique *Nasium*. M. Duvernoy expose en termes émus la vie bien remplie de son ancien ami et collègue M. Duchesne, membre de l'Académie de 1858 à 1872 et professeur à la Faculté des lettres de Rennes. M. Benoît au nom de l'Académie a dit le dernier adieu sur les tombes de M. Poincaré et du général Hanrion, M. Mellier sur celle de M. Puton. Dans la séance solennelle, M. l'abbé Vacant a célébré en termes très dignes le cardinal Lavigerie, ancien évêque à Nancy, et le président, M. Guyot, a ajouté quelques traits au portrait. Le discours sur les prix de vertu a été confié à M. Audiat et le rapport annuel, d'où l'on tirera plus tard tant de renseignements utiles sur le mouvement littéraire et scientifique en Lorraine, au secrétaire, M. de Vienne. C. P.

2° Meuse

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. — Troisième série. Tome II. 1 vol. in-8° de xvi-331 p. avec planches. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1893.

Le siège de Stenay en 1654 nous intéresse à plus d'un titre. C'est d'abord

1. *Voyage d'un Anglais à Metz.*

un curieux épisode de l'histoire de Lorraine, car cette place, arrachée au duc Charles IV par le traité de 1641, a été sans cesse revendiquée par lui ; puis c'est Fabert, un enfant de Metz, qui dirige l'attaque et y enlève de haute lutte le bâton de maréchal ; enfin, cette opération marque la reprise des hostilités contre les Espagnols après la Fronde. M. A. Gilbert[1], reprenant en sous-œuvre le travail d'assez nombreux devanciers, s'est appliqué à nous donner un véritable journal du siège. Il a lu la plupart des imprimés et mis à contribution beaucoup de sources manuscrites, déjà utilisées par Bourelly[2]. Outre les documents du dépôt de la guerre et la correspondance de Mazarin, l'auteur a surtout étudié les précieux registres déposés aux Archives nationales (KK. 1069-1075), qui renferment la correspondance et les mémoires relatifs aux affaires de Champagne et de la principauté de Sedan (1635-1669). M. Gilbert est donc très bien informé et sa relation est à coup sûr très complète : c'est là son principal mérite. Mais on peut regretter que le plan qu'il a adopté et la méthode qu'il a suivie l'aient amené à écrire une œuvre passablement touffue et d'une lecture parfois pénible. Il eût été si facile, tout en respectant l'ordre chronologique et la forme ingrate d'un journal, de donner au récit d'événements intéressants plus de lumière et de vie. Le lecteur gémit, accablé sous le faix de citations précises et surabondantes, qui reproduisent jusqu'aux formules de politesse et aux signatures des dépêches. Était-il indispensable de presser et d'entasser tant de documents dans un cadre un peu étroit ? Encore une chicane. M. Gilbert a vu et copié les originaux des textes qu'il met en œuvre, il indique ses références avec toute l'exactitude désirable. Mais pourquoi semble-t-il présenter comme inédits des textes déjà publiés ? Il connaît la *Correspondance du ministère de Mazarin*, publiée par M. Chéruel, comme il appert d'une petite note cachée au bas de la page 132 ; parfois même il comble des lacunes de ce recueil (Cf. par exemple la lettre citée p. 19, n. 1), et pourtant il néglige systématiquement d'y renvoyer[3]. Par contre, les références aux ouvrages imprimés sont trop sommaires et vraiment insuffisantes[4].

Malgré ces défauts de forme, le mémoire de M. Gilbert constitue un travail très estimable, résultat de patientes et consciencieuses recherches ;

1. *Le Siège de Stenay en* 1654, d'après les correspondances des contemporains, avec deux photogravures et un plan, p. 1-154.

2. *Le Maréchal de Fabert*, II, p. 40-52.

3. La lettre à Fabert du 16 juin, citée page 18, se trouve dans *Chéruel*, t. VI, p. 177, n° 126 ; la lettre à Fabert du 19 juin, citée page 20, se trouve *ibid.*, p. 179, n° 128 ; etc.

4. *Mémoires de Lenet* (p. 10, n. 1) ; *Mémoires de Turenne* (p. 13, n. 2) ; *Priorato*, Amsterdam. 1671 (p. 14, n. 1), etc. Les originaux des plans (ils sont tirés de Beaulieu) ne sont pas indiqués.

il sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Lorraine au XVIIe siècle.

Après les *Mois* et les *Extraits de mon journal,* M. C. Fistié publie une suite de morceaux détachés : les *Impressions d'un solitaire*. Ces pages intimes, écrites dans une langue colorée et choisie, mais sur un rythme un peu monotone, sont empreintes d'une douce mélancolie, qui n'est pas sans charme.

Montquintin, situé non loin de Montmédy sur le territoire de la commune belge de Dampicourt, eut pour seigneur, à la fin du XVIIIe siècle, Nicolas de Hontheim, coadjuteur de Trèves. M. L. Schaudel[1] rappelle quelques détails de la vie de ce prélat, connu par une histoire de Trèves et surtout par un traité, publié sous le pseudonyme de *Justinus Febronius,* où il attaque l'autorité du pape sous prétexte de défendre les droits des églises particulières. Hontheim, sur les instances de l'électeur de Trèves, écrivit en 1778 une rétractation au pape Pie VI. Il mourut à Montquintin le 2 septembre 1790 et fut inhumé à Trèves.

La biographie de Vanault-Collesson par M. Fourier de Bacourt[2] nous fait connaître la vie assez peu agitée d'un laborieux fonctionnaire du Barrois au XVIe siècle. Elle fournit cependant à l'auteur l'occasion de rectifier d'assez nombreuses erreurs commises par D. Pelletier.

La mort imprévue du duc Henri de Luxembourg à Jargeau en 1616, la fuite du gouverneur Jacques de la Motte, les prétentions contraires du roi de France et du duc de Lorraine, la nomination d'un nouveau gouverneur, Jean de la Loge, « dur au pauvre monde et rapace à miracle », jetèrent l'anarchie dans la petite ville de Ligny. M. Fourier de Bacourt raconte par le menu le soulèvement[3] que provoquèrent les mesures vexatoires du sieur de la Loge, la disette menaçante et les menées d'un agitateur nommé Marc. Il fallut l'intervention armée de M. de Couvonges, bailli de Bar, pour rétablir l'ordre et le calme. Cette émeute présente un caractère intéressant : elle est la première manifestation bruyante du parti français à Ligny, le parti des *linotiers,* qui s'agita pendant tout le XVIIIe siècle, bien que le duc de Lorraine ait définitivement acquis, en 1719, la terre de Ligny. Une chanson populaire a longtemps conservé le souvenir de l'émeute de 1618.

En transcrivant cette chanson, M. Fourier de Bacourt apporte une nouvelle contribution au *folk-lore* barisien, qu'il avait commencé à reconstituer en publiant l'an dernier le noël des *Caribaris*[4]. Il nous donne aujourd'hui

1. *Le Dernier Seigneur de Montquintin,* p. 199-206.
2. *Vanault-Collesson, conseiller à la Chambre des comptes, receveur général du Barrois,* p. 207-212.
3. *L'Émeute à Ligny, 7 juin-17 juillet* 1618, p. 213-223.
4. *Mémoires de la Société de Bar,* 3e série, t. I, p. 97 sq. Cf. *Annales de l'Est,* VII, p. 141.

l'*Affileil*[1] (enfilade, procession), sorte de noël linéen, où la verve gauloise tient plus de place que la piété. On le chantait dans les *acraignes* ou veillées, en le coupant par des propos satiriques ou *dâies*. D'après les noms cités dans les strophes et surtout d'après divers documents qui attribuent la musique de l'*Affileil* à Claude Poinsignon, organiste de Ligny, M. Fourier de Bacourt a pu fixer à la seconde moitié du XVIIe siècle, l'époque à laquelle ce curieux noël parut pour la première fois.

En 1873, M. Brasseur, instituteur à Grand (Vosges), adressait à la Société des lettres de Bar plusieurs fragments antiques découverts par lui sur l'emplacement de cette ancienne cité. L'examen de ces objets fut renvoyé à une commission, qui les déposa dans les combles de l'hôtel de ville à côté d'autres envois. M. L. Maxe-Werly eut la bonne fortune de les retrouver après vingt ans d'abandon. La pièce capitale de sa découverte est un fragment détaché d'une tombe gallo-romaine, qui présente, tracé à la pointe, un poisson inscrit dans un encadrement assez grossier. Dans une solide et intéressante dissertation[2], M. M.-W. établit que ce graffite est l'œuvre d'un chrétien et qu'il date probablement de la fin du IVe siècle.

Par la plume de M. Bonnabelle la Société de Bar rend un hommage mérité à l'un de ses fondateurs, M. Florentin[3], ancien professeur au collège Gilles-de-Trèves, puis receveur des hospices de la ville, mort le 18 octobre 1892.

Il y a dix ans déjà, M. W. Konarski avait tenté de résoudre le problème des origines de Florentin Thierriat[4], avocat au bailliage de Vosge, pendu à Mirecourt le 13 février 1608 pour avoir attenté à la majesté du duc Charles III dans un pamphlet, le *Discours sur la préférence de la noblesse aux officiers*. Pendant longtemps ce personnage n'a été connu que comme jurisconsulte, auteur des *Trois traictez*, d'un *Commentaire sur les coutumes générales de Lorraine*, publié cinquante ans après sa mort sous le nom d'Abraham Fabert, d'un commentaire sur la coutume de Troyes, demeuré inédit. On le croyait originaire de Mirecourt, où il s'était marié vers 1599 et où il était mort d'une façon tragique. Après M. L. Germain[5], M. Konarski avait été frappé par la lecture d'un article du *Grand Dictionnaire historique* de Moréri, relatif à une famille Thierriat, originaire du Sénonais, et il avait

1. *L'Affileil, ancien noël patois de Ligny-en-Barrois*, p. 225-241.

2. *Étude sur un graffite chrétien du IVe siècle* (*Musée de Bar-le-Duc*), p. 243-250.

3. *M. Florentin*, lecture faite... le 9 novembre 1892, p. 251-256.

4. *Conjectures sur l'origine champenoise de Florentin Thierriat, avocat au bailliage de Vosge*, dans les *Mémoires de la Société de Bar-le-Duc*, 1883, 2e série, t. II, p. 299-345.

5. *Note sur l'origine de Florentin le Thierriat*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, avril 1882.

essayé d'établir que l'avocat au bailliage de Vosge n'était autre que Florentin Thierriat d'Espagne, ancien guidon de la compagnie d'ordonnance du maréchal de Biron et gouverneur de Montereau, auquel d'ailleurs Moréri attribue la paternité des *Trois traictez,* publiés à Paris en 1606. De nouvelles recherches lui permettent de confirmer aujourd'hui la plupart des prévisions qu'il émettait en 1883[1]. Il commence par identifier dans les environs de Saint-Florentin tous les fiefs dont Thierriat était seigneur. Puis, armé d'une curieuse correspondance, échangée dans les premières années du XVIII[e] siècle entre divers membres de la famille Thierriat, qui s'efforcent d'établir leurs droits à une succession prochainement ouverte et recherchent soigneusement le degré généalogique qui les relie les uns aux autres, M. Konarski achève de démontrer que le Florentin Thierriat de Mirecourt est bien le Thierriat, sieur de Lochepierre, auteur des *Trois traictez,* qui a dû émigrer en Lorraine à la suite des troubles de la Ligue, qui, en 1597, rassemblait à Saint-Florentin ses titres de noblesse, pour les produire en 1598 au duc de Lorraine. Florentin Thierriat est donc Champenois et non Lorrain. Mais, revenant sur ses précédentes conclusions, l'auteur croit s'être trompé en confondant autrefois en une seule personne le Florentin Thierriat, avocat au bailliage de Vosge, et le Florentin Thierriat de Moréri, qui furent, il en reste convaincu, deux individualités distinctes, deux cousins issus de germain.

E. B.

3° Vosges.

Annales de la Société d'émulation des Vosges. LXIX[e] année. 1893. 209 pages. Épinal. Huguenin, 1893, in-8°.

I. *Souvenirs de jeunesse. — Le bateau-coche de Beaucaire à Toulouse.* — Sous ce titre, l'auteur, M. P. de Boureulle, nous raconte, non sans agrément, un voyage qu'il fit autrefois (en 1837) de Beaucaire à Toulouse en bateau, sur les canaux des Étangs et du Languedoc.

Le récit comprend quelques petites dissertations historiques sur la légende du port d'Aigues-Mortes, l'origine étymologique du golfe du Lion, la

1. *Preuves de l'origine champenoise de Florentin Thierriat, avocat au bailliage de Vosge,* p. 257-311.

vie de Riquet, la construction du canal des Deux-Mers, la création du port de Cette.

M. de Boureulle n'affiche aucune prétention à la science; il ne nous apprend rien de nouveau sur les questions qu'il traite. Les renseignements historiques qu'il a rassemblés, il nous le dit lui-même (p. 11, 12 et 23), sont empruntés à un vieux *Guide du Voyageur* qu'il avait en mains lorsqu'il entreprit son voyage.

Le lecteur curieux de détails plus amples devra recourir aux documents officiels relatifs au canal du Languedoc publiés par Pierre Clément dans son recueil des *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert* et à l'*Histoire du canal du Languedoc,* par les descendants de Riquet (1805).

II. A. Fournier : *Topographie ancienne du département des Vosges : bassin de la Meurthe* [1]. — M. Fournier nous offre la suite de ses études sur la topographie ancienne du département des Vosges, dont il nous avait donné, l'an dernier, une esquisse d'ensemble.

L'auteur nous annonce que la seconde partie de son travail se composera d'une description topographique complète et détaillée de tout le département ; il procédera non par arrondissement dont les limites sont plus ou moins arbitraires, mais par bassins fluviaux, c'est-à-dire par régions naturelles (cette identification des bassins avec les régions dites naturelles nous semble bien difficile à admettre).

M. Fournier commence par le bassin de la haute Meurthe qui fait tout entier partie de l'arrondissement de Saint-Dié.

Son travail est divisé en huit parties.

Les quatre premières sont plus spécialement du domaine de la géographie physique et de la statistique (limites et topographie du bassin de la Meurthe — géologie et ressources minérales — végétation — population aux diverses époques ; colonisation monastique).

Les quatre derniers chapitres sont plutôt historiques ; ils sont consacrés à la description du domaine de chacun des trois grands monastères vosgiens d'Étival, de Moyenmoutier, de Senones et de la principauté de Salm.

M. Fournier nous énumère les sources qui ont formé la Meurthe, ses premiers affluents jusqu'à sa sortie du département des Vosges. La description de tous ces torrents aux vallées profondes est très minutieuse. M. Fournier a voulu la rendre plus attrayante à l'aide d'une carte, mais les courbes de niveau qu'il a employées n'ont pas la netteté des hachures ; un simple croquis schématique à grands traits eût peut-être suffi. Pour-

1. M. Fournier a fait tirer cette étude à part : *Topographie ancienne du département des Vosges*. Deuxième fascicule. Bassin de la Meurthe. Épinal, Ch. Huguenin, 1 vol. in-8° de 158 pages.



quoi l'esquisse géologique du pays suit-elle la description des rivières, du relief, de l'aspect général du bassin au lieu de la précéder? Est-ce que la direction des vallées ne trouve pas son explication dans les dislocations du sol? La répartition des forêts, des prairies, des cultures, le groupement des populations ne dérivent-ils pas de la nature géologique du sol aussi bien que des formes de son relief? Peut-on, d'autre part, décrire un pays, parler de ses ressources, sans réserver au moins une courte mention à son climat et au régime de ses eaux?

Le bassin de la haute Meurthe est essentiellement vosgien; il appartient dans sa presque totalité à la zone de terrains anciens dont sont formés les principaux massifs des Vosges; ce sont des promontoires ou des plateaux de granit et de porphyre qui enserrent les vallées profondes de la Meurthe supérieure. C'est à Raon-l'Étape seulement que la rivière quitte la zone primitive pour se frayer un sillon à travers le grès vosgien. Cette dernière formation borde de près le cours de la Meurthe sur sa rive gauche et ne s'en écarte qu'à la hauteur de Saint-Remy et d'Étival pour décrire une courbe autour des granits et des porphyroïdes.

Plusieurs mines (argent, plomb, cuivre) étaient exploitées au moyen âge dans la région : à la Croix, au Chipal, à Lusse, Lubine, Saulcy; mais M. Fournier constate que fort peu de noms de la nomenclature actuelle rappellent ces anciennes exploitations; par contre, nombre de villages, de hameaux, de lieux-dits rappellent la présence de sources salines recherchées jadis par les populations.

Il est à remarquer que la zone granitique et gréseuse des Vosges offre des richesses minérales bien moins considérables que la zone triasique du plateau lorrain où abondent les sources minérales, les salines, etc.

M. Fournier nous rapporte les légendes relatives aux anciens lacs de la contrée, à ces petites mers, aujourd'hui disparues, qui remplissaient jadis le fond des vallées là où celles-ci s'élargissent en forme de bassins.

Un seul lac subsiste, c'est celui de Maix qui se trouve dans le voisinage du Donon.

Le chapitre III est consacré à la statistique agricole, à la densité et au chiffre de la population dans les cantons et communes de la haute Meurthe.

Les forêts couvrent un peu moins de la moitié du territoire; le canton de Fraize est proportionnellement le plus boisé; la vallée de la Fave et le dos de pays entre Fave et Rabodeau sont les parties les plus dénudées; le canton de Provenchères comprend le plus de terres arables.

Il y eut, semble-t-il, quelques vignes, au moyen âge, sur les pentes, mais sans importance et aujourd'hui délaissées; c'est le versant alsacien des Vosges, plus découvert, mieux exposé, qui est le domaine propre de la vigne;

on la rencontre aussi à l'Ouest sur les gradins du trias à Lamarche, à Martigny, à Gerbéviller.

M. Fournier nous fournit des renseignements très intéressants sur les mouvements de la population à diverses époques (1710, an XII, 1830, 1893) dans chacun des cantons de la Meurthe. Il ressort des tableaux qu'il a dressés que les communes industrielles ont vu leur population s'accroître dans de notables proportions ; de 1830 à 1893 la population de Saint-Dié a augmenté de 10,797 habitants ; la population de Senones a presque doublé dans le même intervalle ; tandis que les villages peu ou point industriels sont restés stationnaires ou même ont perdu quelque peu de leur population.

Un mouvement analogue s'est produit de nos jours dans la vallée de la Meurthe, en aval de Raon-l'Étape, et pour la même cause ; le canton industriel de Baccarat est plus peuplé (82 habitants par kilomètre carré) que les cantons voisins de Badonviller (55) et de Gerbéviller (44) qui sont essentiellement agricoles.

M. Fournier passe en revue les quelques monuments, qui subsistent dans la contrée, de l'époque gallo-romaine.

Il énumère les quatre grandes voies romaines qui traversaient le pays de la haute Meurthe : 1° celle de Langres à Strasbourg par la côte et le camp de Repy, Raon, la vallée de Celles et le Donon ; 2° la voie de Rambervillers à Saint-Dié ; 3° celle de Deneuvre au col du Bonhomme par Raon et Saint-Dié ; 4° la voie de Raon à Saales (via Salinaria).

Il nous retrace ensuite les phases de la colonisation monastique dans les deux belles et riches vallées de la Fave et de la Meurthe qui portèrent au moyen âge le surnom évangélique de « Val de Galilée » ; l'établissement au VIIe siècle par saint Dié d'un monastère sur une petite colline voisine de la Meurthe (*Juncturæ*), la fondation d'exploitations agricoles ou *Cellæ* dans la plupart des vallées ; l'auteur n'omet aucun des nombreux centres de population qui se sont constitués jusqu'à nos jours dans le pays.

Le monastère d'Étival dont M. Fournier a tenté de reconstituer le domaine, est mentionné dès 870 dans le fameux traité de partage de Mersen, mais la date exacte de sa fondation n'est pas connue ; l'étymologie du mot Étival est également controversée. Le texte d'une donation de l'impératrice Richarde à l'abbaye, en 880, ne permet pas de déterminer l'étendue de territoire qui relevait d'Étival, au moins primitivement. En l'absence d'autres documents écrits, et de monuments, il est impossible de fixer avec précision certains emplacements mentionnés dans la charte de donation, d'identifier certains noms de lieux avec des dénominations actuelles. En dehors de quatre ou cinq localités, M. Fournier avoue ne pouvoir rien affirmer de précis.

Le monastère de Moyenmoutier fut fondé au pied des plateaux dont les

pentes abruptes dominent la rive droite du Rabodeau, entre les abbayes de Senones et d'Étival; d'où son nom de *Medianum monasterium*. La reconstitution du domaine de cette abbaye, l'identification topographique des exploitations rurales qui en dépendaient, était relativement facile; M. Fournier n'a eu qu'à recourir aux monographies et aux divers travaux de Belhomme, de M. l'abbé Chapelier, de M. Pfister.

La fondation du monastère de Senones par le roi Childéric II remonte à l'an 661. Des diplômes des empereurs Othon Ier et Henri III, une charte de 1328 permettent de fixer avec quelque précision les limites du territoire de l'abbaye. Ce territoire comprenait une grande partie du val de Ravine; il s'étendait jusqu'aux Hautes-Chaumes et à la vallée de la Bruche, non loin du Donon; la route de Raon-l'Étape à Saales et le ruisseau d'Hurbache le bornaient du côté du sud.

M. Fournier consacre quelques pages à la petite principauté de Salm dont le possesseur relevait de l'empereur d'Allemagne et qui ne fut annexée à la France qu'en 1793.

Dans son huitième chapitre, M. Fournier étudie la toponymie du pays. Il constate que les noms de plusieurs localités sont empruntés à la végétation forestière (Anould, Colroy, Fraize, Saulcy, etc., etc.), à la configuration du sol, à la colonisation monastique (Bertrimoutier, Moyenmoutier, Celles, etc.). Quelques-unes des étymologies qu'il propose nous paraissent fortement hypothétiques ou très contestables; ainsi la Bolle de bouleau (?), Combrimont de Combe [vallée étroite] (?) Il nous semble également difficile de rapprocher le nom de Mandray des mots *mansio, mansionile,* qui ont donné en français « Maisons », « Ménil ». M. Fournier, d'accord du reste avec M. Pfister, tire le nom d'Hurbache (p. 126) du radical *hurb,* nom propre de personne, dit-il, combiné avec le suffixe celtique *acos,* en gallo-romain *acus,* et il rejette l'étymologie suivant laquelle le mot aurait une origine germanique (*bach,* ruisseau); mais il nous semble que le suffixe *acus* revêt généralement la forme de *ay, y, ey,* en Lorraine particulièrement, et non la forme *ac :* M. Fournier le constate lui-même pour « Luvigny » (p. 132). D'ailleurs on écrit Hurbache et non Hurbac, et ce nom n'a rien de commun, quant à la forme, avec les noms en *ac* si répandus dans certaines régions de la France, particulièrement dans le Périgord. Et puis Hurbache ne se trouve-t-il pas précisément sur la rive d'un ruisseau du même nom? L'étymologie germanique n'est-elle pas plus vraisemblable?

J'ajoute que la forme « Orbacum » que M. Fournier cite à l'appui de sa thèse, a donné le mot Orbais (dans la Marne); or M. Longnon (*Dict. topogr.,* Marne) tire le nom d'Orbais du radical germanique *bach,* ruisseau. L'analogie m'incline à adopter pour Hurbache une étymologie germanique.

Vers la fin de son travail, M. Fournier nous donne une description topographique de Saint-Dié avec un plan de la ville avant l'incendie de 1737, et il termine par la nomenclature des rivières et ruisseaux du bassin de la haute Meurthe, en nous donnant l'étymologie des noms que portent actuellement ces cours d'eau.

En résumé cette seconde partie du travail de M. Fournier, malgré l'ordre suivi et parfois peu conforme à l'enchaînement naturel des faits dans lequel se succèdent les chapitres du début, malgré quelques répétitions et quelques hypothèses un peu hasardées, mérite les mêmes éloges que la première, et même, par certains côtés, elle l'emporte sur elle. M. Fournier nous a donné une consciencieuse étude, un répertoire utile sur le département des Vosges qu'il connaît si bien ; et nous espérons que dans les volumes suivants de la Société d'émulation des Vosges, nous aurons bientôt le plaisir de lire les autres parties de son travail.

Émile Chantriot.



CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Nominations. — Par arrêté ministériel en date du 7 novembre, M. Egger, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, est chargé, pour l'année scolaire 1893-1894, d'un cours de philosophie à la Faculté des lettres de Paris.

Par arrêté du 21 novembre, M. Souriau, professeur de philosophie à la Faculté des lettres d'Aix, est chargé, sur sa demande, pour l'année scolaire 1893-1894, d'un cours de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy.

M. Victor EGGER.

Nous ne saurions laisser M. Victor Egger quitter la Faculté des lettres sans lui adresser en même temps que toutes nos félicitations pour sa nomination à Paris, l'expression des vifs regrets que nous cause son départ de Nancy. M. Egger appartenait à la Faculté depuis le mois d'avril 1882 ; il nous a donné ainsi près de onze années de sa vie.

A sa sortie de l'école normale, il avait été reçu en 1872 premier à l'agrégation de philosophie, et le jeune agrégé fut aussitôt envoyé au lycée d'Angers, où il eut pour collègue M. Debidour, notre ancien doyen. Il occupa ce poste jusqu'en 1877, et il y forma quelques générations d'élèves qui ont gardé de leur maître, de ses leçons si sobres et si sérieuses, de ses bons conseils, le plus vivant et le plus reconnaissant souvenir. Mais l'enseignement supérieur, avec ses libres recherches, attirait M. Egger. Nommé en 1877 maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux, il y acheva ses deux thèses, qui lui valurent bientôt, après une belle soutenance en Sorbonne, le grade de docteur. La thèse latine était consacrée aux sources de Diogène Laerte ; et l'auteur s'y montrait un brillant érudit, formé à la

meilleure des écoles et portant avec éclat le nom de son père ; la thèse française sur la *Parole intérieure* révélait au contraire un psychologue, analysant avec subtilité les phénomènes de l'âme et tirant de ses observations minutieuses des conclusions d'une grande portée générale. M. Egger, plus tard, devait abandonner l'érudition ; il se consacra tout entier à la philosophie dogmatique ; attiré de plus en plus par les innombrables problèmes que soulèvent les phénomènes de l'âme et de la pensée, il s'adonna d'une façon spéciale à la psychologie et à la logique. Divers articles, qu'il publia dans la *Revue de philosophie,* dans la *Gazette hebdomadaire de médecine,* dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux* montrent très bien cette direction donnée à ses études.

En 1882, le départ de M. Gérard, nommé recteur de l'Académie de Grenoble, laissait vacante à la Faculté de Nancy la chaire de philosophie. M. Egger fut appelé à l'occuper par le vœu de tous les professeurs. Et depuis cette époque, il a représenté à notre Faculté avec une rare distinction l'enseignement de la philosophie. Il a groupé autour de lui des élèves choisis, auxquels il apprenait avant tout à développer leurs qualités naturelles et à réfléchir. Il les suivait dans leur carrière avec une vive sympathie, ne cessant de leur prodiguer ses conseils, même après qu'ils avaient quitté nos bancs ; il aimait à parler d'eux et à vanter leurs mérites. Nos lecteurs se rappellent avec quelle émotion il nous a entretenus, dans nos *Annales*, de ce pauvre Paul Crampel, qui a trouvé dans l'intérieur de l'Afrique une mort si tragique. Mais M. Egger ne s'est pas consacré seulement à nos étudiants ; à diverses reprises, il a ouvert son cours au public, qui a bien vite apprécié la sûreté de ses observations et l'ingénieuse déduction de ses raisonnements; chacune de ses leçons était méditée d'avance avec le plus grand soin, puis était comme pensée une seconde fois devant des auditeurs d'élite qui avaient ce plaisir délicat d'assister et d'être associés au travail même du maître. En 1883-1884, M. Egger a inauguré à Nancy un enseignement pédagogique d'un accent très personnel, d'une portée pratique considérable. En 1887-1888, il a exposé les *Principes de la Psychologie;* en 1888-1889 il traitait de la *Logique;* en 1889-1890, il faisait ses magistrales leçons sur la *Science et la Philosophie ;* en 1890-1891, il abordait l'étude de la *Morale* qu'il poursuivait l'année suivante. De ces cours, d'abord si goûtés du public nancéien, sont sortis des articles qui ont été ensuite très appréciés par les philosophes tant en France qu'à l'étranger. La *Revue de l'enseignement supérieur* publiait, en 1890, son étude comparée sur la *Science ancienne et moderne* et la *Revue de philosophie* donnait, cette année même, son étude intitulée : *Jugement et ressemblance.*

La préparation de ses cours et de ses conférences, la composition de ces articles n'ont pas empêché M. Egger de prendre une part très considé-

rable à la vie commune de la Faculté des lettres. Il était le plus consciencieux et le plus scrupuleux des examinateurs; à la licence comme au baccalauréat, il cherchait à discerner les vraies qualités des candidats, et il distinguait des développements appris par cœur et récités ceux qui attestaient des réflexions personnelles. Il a représenté aussi la Faculté au Conseil académique et au Conseil général, et il a toujours été prêt à défendre nos droits. Enfin, à diverses reprises, il a été désigné pour siéger parmi les juges de l'agrégation de philosophie : une part de cet honneur retombait sur la Faculté de Nancy.

A cause de toutes ces excellentes qualités, la Sorbonne a jeté les yeux sur M. Egger, au moment où le congé accordé à l'un de ses maîtres y créait un vide dans l'enseignement de la philosophie dogmatique. A cause d'elles, et aussi à cause des relations affables que nous avions avec lui, nous avons éprouvé un vif regret de son départ. Nous l'accompagnons de nos vœux dans sa nouvelle résidence, et nous souhaitons une cordiale bienvenue à Nancy à M. Paul Souriau, qui remplace M. Egger. Les brillants travaux de M. Souriau, les succès qu'il a remportés aux Facultés de Besançon, d'Aix et de Lille, nous ont inspiré l'ambition de le posséder au milieu de nous, et, en le chargeant du cours de philosophie à notre Faculté, M. le Ministre a répondu à nos vœux unanimes. C. P.

Promotion de classe. — Par arrêté ministériel du mois de décembre, M. Martin, professeur de langue et littérature grecques à la Faculté des lettres de Nancy, a été promu *au choix* de la quatrième à la troisième classe.

Rentrée des Facultés. — La rentrée solennelle des Facultés a eu lieu, dans la salle Poirel, le jeudi 7 décembre. M. Thoulet, professeur à la Faculté des sciences, a prononcé le discours d'usage sur l'utilité des voyages et M. le recteur a résumé les travaux de l'Université de Nancy pendant l'année scolaire 1892-1893 et défini quel doit être le rôle des futures Universités.

Retraite de M. Humbert, appariteur. — Par arrêté ministériel du 27 novembre, M. Humbert, appariteur de la Faculté des lettres, est admis, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Au moment de nous séparer de cet excellent vieux serviteur, nous tenons

à lui exprimer ici notre sympathie, notre gratitude et nos regrets. M. Humbert quitte la Faculté après trente-neuf ans d'irréprochables services, âgé de plus de soixante-quinze ans. Il y datait de la fondation en novembre 1854 : il était alors attaché à la personne de M. Guerrier de Dumast dont on connaît la persévérance enthousiaste de restaurateur des Facultés de Nancy. M. Guerrier de Dumast pensa faire à la Faculté des lettres un véritable don de joyeux avènement en lui offrant dans la personne de M. Humbert un serviteur éprouvé : M. de Dumast eut la main heureuse. Actif, ponctuel, dévoné ; plein de déférence pour ses chefs, de politesse et de prévenance avec les étudiants et le public, d'un caractère égal et modeste, attaché à ses fonctions comme à un devoir, content de son sort, aimant « sa Faculté » d'une profonde affection, M. Humbert a été pendant trente-neuf ans, en même temps que son collègue Deschangs, le modèle des appariteurs. Grâce à son tempérament robuste et à sa belle santé qui se continue en une verdeur de vieillesse à faire envie à bien des jeunes, il n'a pas interrompu un instant son service quotidien ; je me trompe : une chute faite sur la glace au commencement de l'hiver de 1891 l'obligea à garder le lit pendant cinq semaines. Ce fut un des plus grands chagrins de sa vie : quand nous allions le consoler et l'exhorter à la patience, il se faisait rendre compte des moindres détails du service, avec les larmes aux yeux de sentir la maison pour quelque temps en des mains étrangères.

Pour se figurer exactement cette longue carrière d'appariteur, il faut penser que les premiers bacheliers de la Faculté, lesquels aujourd'hui n'ont pas loin de la soixantaine, ont trouvé déjà comme introducteur dans les vieux locaux de l'Université, Humbert, personnifiant pour eux comme pour les trente-huit générations qui les ont suivis le baccalauréat, — le baccalauréat souriant, tel qu'il se présente d'abord aux candidats sur le seuil de la salle des examens. Il installait doucement tout le monde ; rassurait les tremblants, soignait les indisposés, félicitait les heureux et consolait les infortunés avec un « au revoir » encourageant qui n'avait rien d'ironique. Dans combien de mémoires cette physionomie caractéristique n'est-elle pas associée pour toujours au souvenir des émotions de cette première épreuve !

Depuis 1854 tout a changé à la Faculté : les professeurs et les doyens, les programmes et les règlements, les étudiants et le public, tout s'est renouvelé — excepté l'appariteur. Voici son tour venu : qu'il reçoive nos affectueux adieux ! Mais dois-je dire « adieux » ? Il prend sa retraite tout près de la Faculté ; nous le reverrons — longtemps j'espère — à nos cours publics.

Émile Krantz.

NÉCROLOGIE.

M. l'abbé J.-P. SCHNEIDER. — La fin de nos dernières vacances a été attristée par un deuil cruel; l'un des anciens élèves de notre Faculté, qui était devenu un maître distingué et un directeur d'études tout à fait remarquable, succombait à un mal foudroyant, le 16 octobre.

J.-P. Schneider était né le 19 avril 1857, à Fillières, dans la portion du département de la Moselle qui est restée à la France. Après avoir terminé sa rhétorique au petit séminaire de Metz, il entra au grand séminaire de Nancy et, le 26 août 1883, il fut ordonné prêtre. Comme ses goûts le portaient surtout vers l'enseignement et les recherches scientifiques, il suivit pendant deux ans les cours de notre Faculté et, en juillet 1885, il obtenait le grade de licencié en philosophie. M. Egger, sous la direction de qui il se trouvait plus spécialement placé, a pu rendre de lui ce témoignage : « J'aimais sa bonne grâce toujours souriante, son esprit ingénieux et chercheur, son caractère enfin si ferme et si libéral en même temps. » Mais à la Faculté, nous l'aimions tous, et quand il nous eut quittés, il est toujours resté notre ami.

Licencié, il fut aussitôt nommé professeur à l'École Saint-Sigisbert. Il fut d'abord chargé de l'enseignement des lettres dans le cours préparatoire à Saint-Cyr. Il passa, en 1887, de cette chaire à celle de philosophie, où il eut, par la netteté de ses leçons, l'originalité de ses idées, ses saillies spirituelles, le plus grand ascendant sur l'esprit de ses élèves. M. Schneider sut comprendre les jeunes gens et sut se faire comprendre d'eux. Aussi on n'hésita point, l'année suivante, à lui confier les charges de sous-directeur, puis de directeur à l'École. Ceux qui l'ont vu à l'œuvre ont pu lui rendre ce témoignage[1] : « Avec quel succès M. Schneider s'est acquitté de ses fonctions! le secret de sa force était peut-être sa vigilance; levé le premier, il suivait la communauté dans tous ses exercices, et s'appartenait seulement lorsque les élèves reposaient. » Mais alors il n'avait point fini sa journée; il travaillait jusque fort avant dans la nuit; il écrivait les deux thèses qu'il se proposait de soutenir devant nous; la thèse française avait pour titre l'*Hypnotisme;* la thèse latine : *De extasi*. Ces deux œuvres étaient achevées et avaient reçu l'approbation de la Faculté. Nous nous apprêtions à en discuter les conclusions au courant même de cette année scolaire; et certes la soutenance eût été très chaude des deux côtés;

1. *M. l'abbé J.-P. Schneider*, 18 pages. Wagner. M. l'abbé Vacant a aussi eu la bonté de nous communiquer la préface qu'il a mise en tête du livre de l'abbé Schneider sur l'*Hypnotisme*.



car nous ne pouvions point admettre tous les arguments de l'auteur. Mais si sur certains points nous nous étions séparés de lui, tous nous aurions rendu justice à la loyauté de ses recherches, aux scrupules de sa conscience scientifique et à la force de ses convictions. Il ne nous a point été donné de féliciter publiquement M. Schneider ; il a été enlevé subitement par la mort au moment où il mettait la dernière main à son travail. Nous avons du moins la consolation que le fruit de tant de recherches ne sera pas perdu. M. l'abbé Vacant, professeur de philosophie au grand séminaire, s'est chargé de publier le livre de son ami et, sans doute, l'ouvrage paraîtra en même temps que ces lignes. Nous y reviendrons dans un article bibliographique ; pour aujourd'hui, nous avons voulu simplement rendre hommage à la mémoire de notre élève et ami. C. P.

Certificat d'aptitude. — Ont été reçus au certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue allemande les élèves de la Faculté dont les noms suivent : M. Zentz, étudiant libre, (n° 5) et Mlle Becker.

Boursiers d'agrégation. — Par arrêté du 28 septembre, des bourses de 1,800 fr. ont été attribuées près la Faculté de Nancy à M. Renault (Émile), *grammaire,* et à M. Bruet (Paul-Louis), *allemand;* des bourses de 1,500 fr. à M. Azambre (Ernest), *histoire ;* Burlet (Édouard), *grammaire;* Cordier (Jules-Ernest), *allemand.* Au mois de décembre, M. Azambre, démissionnaire, et M. Crémieux, ancien boursier, nommé chargé de cours au lycée de Châteauroux, ont été remplacés comme boursiers d'agrégation d'histoire par MM. Six et Marchand, élèves libres de la Faculté des lettres de Paris.

Rapport de M. le Doyen. — M. le doyen Krantz a présenté au conseil général et au conseil académique, en novembre 1893, son rapport sur les travaux et la situation de la Faculté pendant l'année scolaire 1892-1893. Nous en détachons les passages suivants :

Monsieur le Recteur, Messieurs,

Le personnel de la Faculté des lettres n'a pas été modifié pendant l'année scolaire 1892-1893 ; toutefois la situation de deux de nos collègues a

été améliorée. Par suite du transfert de M. Pfister, professeur d'histoire et de géographie dans la chaire d'histoire de l'Est de la France, M. Auerbach, professeur adjoint, est devenu titulaire de la chaire laissée vacante par M. Pfister : la Faculté a décidé que cette chaire serait désormais consacrée uniquement à la géographie, avec le titre simplifié de « chaire de géographie ».

Par ses travaux spéciaux et ses années d'enseignement, M. Auerbach se trouvait tout désigné pour l'occuper. La Faculté l'a proposé en première ligne au choix de M. le Ministre : le décret de nomination est du 21 décembre 1892.

M. Collignon, reçu docteur à l'unanimité le 15 décembre 1892, après une brillante soutenance en Sorbonne, a été nommé professeur adjoint par un décret du 10 mars 1893. La Faculté, par cette élection dès longtemps prévue, était heureuse de s'attacher définitivement un collègue aussi distingué, à qui elle regrette de n'avoir pas à offrir une deuxième chaire de littérature latine.

M. Cousin, pressé d'achever ses thèses que lui a fait forcément négliger une surcharge de deux conférences supplémentaires, a demandé un congé de six mois qui lui a été accordé du 1er mars au 31 juillet. Pour remplacer M. Cousin dans l'enseignement du grec, la Faculté a eu recours à la bonne volonté de MM. Martin et Collignon qui ont accepté de se charger chacun d'une heure supplémentaire par semaine. Pour l'enseignement de la grammaire, nous avons fait appel à la compétence de M. Job, professeur au lycée, que ses études personnelles et la soutenance prochaine de ses thèses de doctorat recommandaient au choix de M. le Ministre. M. Job s'est créé des titres à la gratitude de nos élèves et à la nôtre en consentant à cet intérim dont il s'est acquitté avec autant de distinction que de dévouement.

En vertu d'un congé du 15 mars au 1er mai 1893, M. Diehl a suspendu ses cours pour retourner dans l'Afrique du Nord et y continuer les recherches archéologiques entreprises l'année dernière. Avec la même précaution louable que j'ai signalée dans mon précédent rapport, M. Diehl avait donné, pendant quelques semaines avant son départ, des conférences anticipées, de sorte que ses élèves n'ont rien perdu de ses excellentes leçons.

M. Gaston May, professeur à la Faculté de droit, a continué son cours libre de droit romain mis à la portée de nos étudiants en histoire. Cet enseignement facultatif, qui s'ajoute aux leçons magistrales du professeur d'histoire ancienne sans jamais s'y substituer, constitue à côté d'elles et pour ainsi dire dans leur prolongement un domaine indépendant, bien limité, bien distinct, où M. May peut se mouvoir à l'aise sans se rencontrer avec aucun de nos maîtres. Autant une addition est salutaire, autant un double emploi serait désobligeant et inutile. M. May s'est jusqu'ici fidèlement enfermé dans son programme et nous l'en félicitons.

L'enseignement de la Faculté s'est partagé suivant nos traditions entre les cours publics et les conférences fermées. On sait que ce partage n'est plus nécessairement le même d'année en année. Aussi ne faut-il pas s'étonner si pour des raisons diverses mais toutes légitimes et dont chaque professeur est le seul juge, le nombre des cours publics a été réduit à quatre pendant le premier semestre de 1892-1893; M. Pfister, inaugurant la chaire d'histoire de l'Est de la France, a commencé l'*Étude de l'Alsace sous Louis XIV*. M. Albert Martin avait pris pour sujet la *Tragédie grecque;* M. Thiaucourt, la *première décade de Tite-Live ;* M. Pariset, *la Réforme*. M. Pariset faisait ses débuts dans le grand amphithéâtre. Il a réussi dès la première leçon à conquérir son auditoire et à passer maître par la netteté de son exposition, par sa méthode à la fois savante et philosophique, par sa manière très personnelle.

Le nombre des étudiants inscrits aux divers cours et conférences s'est élevé à 118, soit une augmentation de 6 sur le chiffre de l'année précédente. Ils se sont répartis ainsi qu'il suit :

Licence littéraire	19
— philosophique	8
— historique	7
— de langues vivantes	9
Total	43

Parmi les 43 candidats à la licence il y avait trois étudiants en droit, un étudiant suisse.

Agrégation de philosophie	5
— d'histoire	11
— de grammaire	18
— d'allemand	13
Total	47

En outre 28 étudiants ont suivi différents cours sans être candidats aux grades.....

M. Bréal[1] a consacré trois jours, les 6, 7 et 8 juin, à suivre scrupuleusement tous les cours et conférences. Il a écouté les maîtres et fait parler

1. M. Michel Bréal, de l'Institut, professeur au Collège de France, a été chargé par M. le Ministre de l'instruction publique d'inspecter la Faculté des lettres en 1893.

les élèves ; il s'est intéressé à nos travaux ; il a visité les deux bibliothèques et étudié avec une attention bienveillante toutes les améliorations réclamées par les différents services.

Dans une réunion de l'assemblée, convoquée sur sa demande, M. Bréal s'est fait exposer les desiderata de chacun ; il en a pris bonne note et a bien voulu se charger de les transmettre à M. le Directeur de l'enseignement supérieur et d'appuyer toutes nos demandes auprès de lui. Nous sommes heureux que la cause de la Faculté soit plaidée à Paris par un aussi éminent avocat et bien qu'il ait refusé le titre d'inspecteur général supprimé par le Parlement, nous comptons bien que M. Bréal en aura, à notre profit, toute l'autorité que lui assurent ses beaux travaux pédagogiques, sa profonde connaissance des questions universitaires et sa haute compétence en matière d'enseignement supérieur.

Je n'énumérerai pas tous les vœux emportés par M. Bréal. Voici seulement les principaux. Il y a d'abord tous les anciens que nous ne cesserons de renouveler jusqu'à ce qu'ils soient exaucés : 1° création d'une conférence d'anglais ; 2° restitution d'une conférence de grec ; 3° création d'une conférence de français moderne ; 4° création d'une conférence de philosophie.

La Faculté a demandé ensuite un remaniement du programme et du règlement de la licence. Nous voudrions que les textes désignés fussent choisis pour une moitié par le Ministre et pour l'autre par l'assemblée de chaque Faculté. Ils se décomposeraient donc désormais en une partie commune à toutes les Facultés de France et en une partie propre. Ce système aurait l'avantage de donner à l'enseignement personnel de chaque professeur une influence plus grande sur l'examen et aux candidats plus de choix entre les divers programmes. Au lieu de recommencer notre licence tous les ans pour le compte de nos élèves sur un programme uniforme imposé par le Ministre, c'est nous qui leur imposerions en partie d'étudier avec nous nos auteurs préférés et par conséquent les mieux connus. La licence prendrait aussi, dans chaque faculté, une physionomie plus individuelle et s'élèverait davantage, par cette portion d'initiative et d'autonomie, au-dessus du simple mécanisme qu'elle est peut-être un peu trop aujourd'hui.

M. Bréal a été d'accord avec nous pour trouver le nombre des heures de séance à la bibliothèque beaucoup trop restreint. La bibliothèque n'est ouverte que de 9 heures à midi et de 3 heures à 6 heures. Aussi nos étudiants la désertent-ils pour la bibliothèque municipale. Il n'est pas question de charger le service du bibliothécaire ; mais nous demandons qu'en outre des heures de séance le règlement en admette d'autres pendant lesquelles on ne donnerait pas de livres et qui n'exigeraient point par conséquent la présence du bibliothécaire. Un simple employé serait chargé de la surveillance.

Nous déplorons que le nombre des boursiers qu'on nous octroie aille en

diminuant. Nous souhaitons que les bourses redeviennent plus abondantes et aussi qu'elles soient autant que possible proportionnellement réparties entre les divers enseignements. Le service militaire nous prend nos boursiers très inégalement et suivant leur âge : il arrive des années où presque tous sont en même temps sous les drapeaux. Il serait à désirer qu'au ministère on tînt compte de ces éventualités et qu'on arrangeât les choses de façon à ce que l'effectif présent à la Faculté restât plus égal.

Collections. — Nos collections se sont enrichies cette année de quelques périodiques étrangers, notamment de publications américaines obtenues sur ma demande, par l'intermédiaire de notre ambassadeur à Washington, et aussi de statistiques des divers ministères (guerre, marine, commerce, etc.) dont M. le préfet Stehelin a bien voulu faire doter la chaire de géographie. La Faculté tient à leur en exprimer sa vive gratitude.

En résumé, l'année 1892-1893 a été bonne à tous les points de vue. Le chiffre de nos étudiants et de nos correspondants s'est augmenté ; les succès aux concours d'agrégation ont dépassé la moyenne ordinaire. Une nouvelle chaire d'histoire a été créée ; la géographie aura désormais sa chaire propre. Quand les ordres d'enseignement encore en souffrance par l'insuffisance du personnel auront reçu les accroissements qu'ils attendent et qui leur sont promis, la Faculté des lettres de Nancy tiendra parmi les premières le rang qu'elle doit avoir et qu'elle mérite par sa position d'avant-garde, par les sacrifices de la municipalité pour le haut enseignement, par le milieu lettré et artiste où elle répand ses leçons, enfin, par l'émulation patriotique qui anime plus particulièrement à cette extrémité actuelle de la France les élèves et les maîtres.

Cours et conférences. — Les conférences se sont ouvertes à la Faculté le vendredi 3 novembre ; les cours publics le lundi 4 décembre. Nous en publions ici le programme :

Philosophie. : M. Paul Souriau, professeur, chargé d'un cours de philosophie à la Faculté des lettres. — Le *mardi*, à 2 heures 1/4. Conférence ouverte : *La Philosophie des poètes.* (Seront admises à ces conférences les personnes non inscrites à la Faculté qui en feront la demande au professeur.)

Le *vendredi*, à 4 heures. — Cours public : *L'Idéal moral.* Ouverture du cours le vendredi 12 janvier.

Le *samedi*, à 2 heures 1/4. — Préparation à la licence : *Psychologie.*

La conférence du mardi est obligatoire pour les candidats à la licence ès lettres.

Langue et littérature grecques : M. Albert MARTIN, professeur. — Le *lundi,* à 3 heures. Cours de tragédie grecque (licence et agrégation).

Le *jeudi,* à 10 heures. Explication d'auteurs (agrégation).

Le *même jour,* à 11 heures. Exercices pratiques, thèmes grecs (agrégation).

Philologie grecque : M. COUSIN, maître de conférences, chargé de deux conférences complémentaires. — Le *mercredi,* à 2 heures 1/2. Explication d'auteurs (licence).

Le *vendredi,* à 2 heures 1/2. Explication d'auteurs (agrégation).

Langue et littérature latines : M. THIAUCOURT, proféssseur. — Le *mercredi,* à 8 heures 1/4. Explication d'auteurs. Dissertations latines (licence).

Le *jeudi,* à 2 heures. Correction de thèmes latins ; thèmes oraux (agrégation).

Le *samedi,* à 8 heures 1/4. Explication d'auteurs (agrégation).

Littérature latine : M. COLLIGNON, professeur adjoint. — Le *lundi,* à 9 heures. Explication d'auteurs (*Lucrèce,* livre I) ; Dissertations latines (licence).

Le *vendredi,* à 9 heures. Explication d'auteurs ; version latine (agrégation).

Le *samedi,* à 9 heures 1/2. Cours de littérature latine : *La littérature sous les Antonins* (licence).

Langue et littérature françaises : M. Émile KRANTZ, professeur. — Le *lundi,* à 8 heures 3/4. Explication d'auteurs (agrégation).

Le *même jour,* à 10 heures. Explication d'auteurs (licence).

Le *jeudi,* à 8 heures 3/4. Explication d'auteurs (licence).

Le *vendredi,* à 4 heures. Cours d'histoire de la littérature : *Les querelles littéraires depuis la Renaissance.*

Langue française du moyen âge : M. ÉTIENNE, docteur ès lettres, chargé d'un cours complémentaire. — Le *lundi,* à 10 heures 1/4. Questions de syntaxe (agrégation).

Le *mardi,* à 10 heures 1/4. Conférence alternative de quinzaine pour l'agrégation de grammaire et la licence littéraire.

Grammaire des langues classiques : M. COUSIN, maître de conférences. — Le *mercredi,* à 10 heures 3/4. Cours de grammaire (agrégation).

Le *vendredi,* à 10 heures 3/4. Cours de grammaire (licence).

Le *samedi,* à 10 heures 3/4. Explication d'auteurs (licence).

Langues et littératures étrangères : M. GRUCKER, professeur. — Le *mardi,* à 4 heures. Cours public : *La littérature allemande au* XIXe *siècle.*

Le *jeudi,* de 2 heures à 4 heures. Exercices pratiques pour la licence et l'agrégation d'allemand.

Philologie allemande : M. LICHTENBERGER, maître de conférences. — Le *vendredi,* à 8 heures 1/2. Explication d'auteurs (agrégation).

Le *samedi,* à 8 heures 1/2. Exercices pratiques (licence et agrégation).

Le *même jour,* à 2 heures. Principes de grammaire historique.

Histoire ancienne et archéologie : M. Ch. DIEHL, professeur. — Le *lundi,* à 2 heures 1/2. *Les Empereurs romains.*

Le *mardi,* à 10 heures 1/2. Exercices pratiques (agrégation).

Le *mercredi,* à 11 heures. Institutions grecques (licence et agrégation).

COURS COMPLÉMENTAIRE. — M. Gaston MAY, professeur à la Faculté de droit. — Le *jeudi,* à 8 heures 1/2. Institutions romaines.

Histoire du moyen âge : M. PFISTER, professeur d'histoire de l'Est de la France. — Le *mardi,* à 2 heures. *Les Institutions françaises sous les Valois (1328-1498).*

Le *jeudi,* à 2 heures. Explication des *Annales de Saint-Bertin* (agrégation).

Le *samedi,* à 4 heures. Cours public : *L'Alsace sous la domination française* (suite).

Histoire moderne : M. PARISET, chargé d'un cours complémentaire. — Le *lundi,* à 2 heures. Études d'histoire au XVIIe siècle (licence et agrégation).

Le *mercredi,* à 9 heures 1/2. Exercices pratiques (licence et agrégation).

Le *jeudi,* à 10 heures 1/2. Explication des *Cahiers du clergé de Paris (1789)* [agrégation].

Géographie : M. AUERBACH, professeur. — Le *vendredi,* à 2 heures. L'Europe (licence et agrégation).

Le *samedi,* à 10 heures. Exercices pratiques (agrégation).

Le *même jour,* à 2 heures. Questions de géographie comparée (licence).

LICENCE ÈS LETTRES. — Une session pour la licence ès lettres s'est ouverte à la Faculté le mardi 14 novembre et a été close le samedi 18. Les candidats ont traité à l'écrit les sujets suivants :

1° *Épreuves communes.*

Dissertation latine : *Quomodo, in nota illa cum veterum fautoribus controversia, recentiorum scriptorum causam defenderit Horatius exponetis, et ipsius de antiquis poetis judicia perpendetis.*

Dissertation française : De l'emploi de la mythologie par André Chénier en général, et en particulier à propos de l'Aveugle, la Liberté et le Jeune malade. (*Idylles* II, III et IV.)

2° *Épreuves spéciales.*

a) *Lettres.* — Thème grec.

Grammaire et métrique : 1° Génitif singulier de βασιλεύς. Étudier l'histoire des formes qu'il présente dans les divers dialectes ; 2° le pronom ὁ δεῖνα. Histoire et déclinaison ; 3° conjuguer à l'imparfait le verbe εἶμι, « j'irai ». Étude des formes dialectales ; 4° étudier la syntaxe de la phrase suivante : ἐν γὰρ ταῖς ἄλλαις ἀρεταῖς jusqu'à τἀληθῆ λέγειν, ἐνταῦθα μανίαν. (Platon, *Protagoras*, II, p. 323 A B) ; 5° examiner la structure des vers de Lucrèce, *De natura rerum*, I, 185-192. En quoi diffère-t-elle des habitudes métriques observées après Lucrèce ? 6° traduire en français moderne le passage suivant de Joinville : Je le *revi* une autre foiz à Paris, là où tuit li prélat de France le mandcrent que *il* vouloient parler à lui ; et li roi ala *ou* palais pour aus oïr. Et là estoit lé evesques Guis d'Ausserre, qui fu *fex mon signour Guillaume de Mello ;* et dist au roy pour touz les prelaz en *tel* manière : « Sire, cist signour qui ci sont, arcevesque, evesque, m'ont dit que je vous *deisse* que la cretientés, qui *deust* estre gardée par vous, se périt entre vos mains. » Li roys se *seigna* quant il oï la parole, et dist : « Or me *dites* comment ce est. — Sire, fist-il, c'est pour ce que on *prise* si pou les excommeniemens *hui el jour;* que *avant* se laissent les gens morir excommenies que il se facent absodre, et ne *veulent* faire satisfaction à l'Église. » Faire sur les mots ou membres de phrase soulignés les observations d'étymologie et de syntaxe qu'ils comportent.

b) *Philosophie.* — Histoire de la philosophie : Philosophie de Descartes.

Philosophie : Du rôle du sentiment dans la morale.

c) *Histoire.* — Histoire ancienne : Expliquer par quels changements apportés dans l'organisation constitutionnelle, dans l'administration publique,

dans les institutions municipales la dyarchie fondée par Auguste s'est transformée en monarchie.

Histoire moderne et géographie : 1° la politique de Philippe-Auguste ; 2° le Rhin, de ses sources à Strasbourg.

10 candidats se sont présentés et ont subi les épreuves écrites, 8 pour la licence ès lettres, 1 pour la licence de philosophie et 1 pour la licence d'allemand. Trois candidats ont été éliminés après les épreuves écrites, 1 après les épreuves orales, les six autres ont été définitivement reçus. Ce sont : MM. Debidour, mention *assez bien ;* Mainil, Mousseron, tous les trois *lettres ;* Morizet, *histoire ;* Bastien, *philosophie,* et Auguin, *lettres.*

Baccalauréat. — Les épreuves écrites du baccalauréat ès lettres ont eu lieu le samedi 4 novembre à Nancy, à Épinal et à Bar-le-Duc. Les candidats inscrits ont composé en une série unique. Pour la philosophie, ils ont eu le choix entre les trois sujets suivants :

a) Qu'entend-on par substance, par cause, par force ? Indiquer les rapports et les différences de ces trois idées.

b) La mémoire. Distinguer la réminiscence et le souvenir.

c) Les attributs de Dieu. Quels sont ceux qu'affirme, ceux que rejette la métaphysique panthéiste.

Pour la composition française, les sujets suivants ont été proposés aux candidats du baccalauréat classique.

1° Lettre de La Fontaine à Boileau pour lui reprocher amicalement de n'avoir pas donné de place à la Fable dans son *Art poétique.*

2° Cicéron ; sa vie, son caractère, son œuvre.

3° Du genre littéraire qu'on nomme *parallèle ;* citer les principaux parallèles grecs, latins et français.

Les candidats au baccalauréat moderne ont composé sur l'un des trois sujets suivants :

1° Vous chercherez dans la vie du czar Pierre le Grand les actes et les événements les plus propres à justifier ces lignes de Saint-Simon à la fin du chapitre qu'il lui consacre dans ses Mémoires : « On ne finirait point sur ce czar si intimement et si véritablement grand, dont la singularité et la rare variété de tant de grands talents et de grandeur diverse feront toujours un monarque digne de la plus grande admiration, malgré les grands défauts de la barbarie de son origine, de son pays et de son éducation. C'est la réputation qu'il laissa établie en France qui le regarda comme un prodige dont elle demeura charmée. »

2° Indiquer les œuvres de l'antiquité latine les plus propres à nous inspirer l'amour de la patrie.

3° M. de Montausier, ayant appris que Molière était accusé de l'avoir représenté dans le personnage d'Alceste de son *Misanthrope,* écrit à Molière pour le rassurer. Il lui dit qu'au cas même où il lui aurait emprunté quelques traits pour son personnage, il ne pourrait qu'en être flatté et se réjouir d'avoir servi de modèle pour la création de ce type d'ami intransigeant de la vertu.

229 candidats se sont fait inscrire pour les divers baccalauréats, et 227 ont subi les épreuves : 115 pour le baccalauréat classique (1re partie), 47 pour le baccalauréat classique (2e partie), 7 pour l'ancien baccalauréat ès lettres (2e partie), 57 pour le baccalauréat moderne (1re partie), 1 pour le baccalauréat moderne (2e partie).

1° Sur les 115 candidats, 29 ont été éliminés après les épreuves écrites, 26 ajournés après les épreuves orales, et 60 définitivement admis, dont 12 avec la mention *assez bien*. Proportion : 52 p. 100.

2° Sur les 47 candidats, 7 ont été éliminés, 4 ajournés, 36 définitivement reçus dont 2 avec la mention *assez bien*. Proportion : 76 p. 100.

3° Sur les 7 candidats, 2 ont été éliminés à l'écrit, 2 ajournés à l'oral, 3 ont été reçus dont 1 avec *assez bien*. Proportion : 42 p. 100.

4° Sur 57 candidats, 22 ont été éliminés, 11 ajournés, 24 définitivement reçus dont 4 avec *assez bien*.

5° L'unique candidat n'a pas été admissible.

Au total 123 candidats ont été reçus : ce qui forme une proportion de 54 p. 100.

Le Gérant,

Ch. Pfister.

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

UNE PAGE

DE

L'HISTOIRE SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DE L'ALSACE

LES SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES

AVANT ET APRÈS L'ANNEXION

I

Historique général des Sociétés littéraires et scientifiques avant, pendant et après la Révolution jusqu'en 1870. Périodes de fondations des Sociétés. Leurs caractères, leur évolution dans les deux départements du Rhin.

L'Alsace a été de tout temps, mais surtout pendant les vingt années qui ont précédé la malheureuse guerre de 1870, un des pays de France où l'esprit d'association était le plus répandu et le plus efficace.

Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les institutions variées, répondant à tous les besoins de la vie sociale et intellectuelle, créés sous sa vive et puissante impulsion.

Ce mouvement si intense a eu ses historiens, dans les travaux desquels nous n'avons eu qu'à puiser. Mais ils n'embrassent pas de longues périodes, ou bien ils épuisent pour un certain temps l'histoire d'une Société unique, ou bien encore ce

sont de courtes enquêtes telles qu'on en trouve dans les annuaires départementaux ou dans les statistiques dressées par les ministères.

Nous possédons sur ce sujet : le *Tableau du mouvement littéraire et scientifique en Alsace* de Goguel[1], la *Culture des sciences en Alsace*, par notre prédécesseur et maître Kirschleger[2], la *Notice sur la Société pour la propagation du bon goût et des belles-lettres à Mulhouse, 1775-1789*, par A. Stœber[3], les Notices nombreuses publiées sur les *Travaux de la Société industrielle de Mulhouse*, par ses membres[4], les *Notices historiques sur la Société de médecine de Strasbourg*, de MM. les professeurs Tourdes[5], Herrgott[6], Strohl[7], l'article de M. Muller sur la *Société des sciences, agriculture, arts de Strasbourg*[8], etc., etc.

A ces sources[9] nous avons pu joindre des renseignements statistiques dus à l'extrême obligeance de M. Bougenot, secrétaire de M. le comte de Lasteyrie, membre de l'Institut, chargé par le ministère de l'instruction publique d'un travail détaillé sur les Sociétés scientifiques et littéraires des départements de la France avant 1870.

Ajoutons enfin que nous avons mis à profit les documents que notre excellent ami, M. Waltz, bibliothécaire de la ville de Colmar, a bien voulu nous communiquer sur certaines Sociétés qui n'ont laissé que peu de traces de leur existence.

Avec ces données, complétées par les souvenirs personnels et les renseignements fournis par M. Oscar Berger-Levrault, nous avons abordé cette question, nous réservant de la voir de

1. *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, 2, 1859, p. 600.
2. *Revue d'Alsace*, 1859, 1er art., p. 217 ; 3 art., 1859-1860.
3. *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, p. 53, 1882.
4. *Bulletin spécial du cinquantenaire de la Société industrielle de 1876 ; Un chapitre de l'histoire de la Société industrielle*, t. LIX, 1889, p. 189 ; Enquêtes décennales de 1878 et 1879 ; *La Société industrielle et ses travaux*, Ch. Grad ; *Revue d'Alsace*, 1880, p. 480.
5. *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. II, p. 235, 1859.
6. *Gazette médicale de Strasbourg*, 1872.
7. *Gazette médicale de Strasbourg*, n° 2, 1er février 1889.
8. *Revue alsacienne*, 1886-1887, p. 193.
9. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 1874, p. 31. Historique, dans la *Bibliographie alsatique* du Dr Faudel.

haut, sans passion ni parti pris, en suivant ces associations de leur origine jusqu'aux temps les plus récents.

La tâche que nous nous sommes imposée est délicate et difficile. Il nous a semblé qu'il ne s'agissait nullement de juger les actes des différentes Sociétés dont il est fait mention, mais plutôt de les mettre chacune à sa place dans le cadre général d'une étude comme celle que nous avons entreprise.

Mais, dans ces limites restreintes et en se décidant à sacrifier l'accessoire au principal, où devra-t-on s'arrêter? Notre objectif est toute Société scientifique ou littéraire à tendances pratiques ou non, qui a vécu, ne fût-ce qu'un jour, sur le sol de notre chère Alsace. Pas n'est besoin de définir ici ce qu'il faut entendre par : lettres et sciences. Chacun comprendra que les Sociétés de chant sortent du domaine que nous nous sommes assigné, qu'il ne sera pas plus question des deux Sociétés de magnétisme [1] qui ont été fondées à Strasbourg en 1785, que de la Confrérie de la Corne du Haut-Barr, qui cependant a possédé des annales pour enregistrer et transmettre à la postérité les exploits de la haute « beuverie » alsacienne.

Le sujet ainsi circonscrit, saluons avant tout le père de toutes nos Sociétés, qui fut aussi celui de l'Université de Strasbourg, le savant Wimpheling.

Dès la fin du xv[e] siècle, il a préludé à un groupement de savants, d'humanistes pour mieux dire, qui n'est pas autre chose qu'une vraie Société littéraire. Il s'agissait pour lui [2] « de créer entre les humanistes un lien de solidarité et d'amitié, de stimuler leur zèle, de favoriser leurs travaux littéraires. Ces réunions avaient de grands avantages, les savants ayant un point de ralliement; ils se voyaient régulièrement, échangeaient leurs idées, se communiquaient leurs travaux littéraires, qui étaient discutés et critiqués ; parfois un humaniste étranger assistait à la séance et faisait la relation des

1. Notice sur la *Société de médecine de Strasbourg*, par le professeur Tourdes. 1859. (*Revue des Sociétés savantes*, p. 237.)

2. *Un humaniste de l'École de Schlestadt*, par J. Rathgeber. (*Revue d'Alsace*, 1870.)

progrès, mais aussi des résistances que les études classiques rencontraient dans sa patrie. »

Les fondateurs de la Société littéraire de Strasbourg en 1861[1], constatant la lacune regrettable qui existait dans ce grand centre universitaire où les lettrés n'avaient pas de lien commun, de Société qui leur fût propre, ne parlaient pas autrement que Wimpheling. Au bout de six mois d'existence, à la suite d'événements que M. Goguel, dans son discours[2], qualifie de « pénibles », cette nouvelle Société, constituée d'abord à l'état de section de la Société des sciences, agriculture et arts, rompit tout lien avec elle et vécut jusqu'en 1870 de sa vie propre.

Le cadre des Sociétés que nous nous proposons d'étudier ici n'a guère changé au cours des siècles qui ont suivi la Renaissance. Le même esprit, à peu de chose près, qui inspirait Wimpheling dans sa création éphémère, car elle n'a duré que des premières années du XVI[e] siècle à 1538, s'est retrouvé dans les fondateurs des différentes Sociétés qui se sont constituées au cours des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Qu'elles s'appellent *La Feuille de trèfle*, *Kleeblatt*[3] en allemand, ou *Societas fructifera* en latin[4], à Strasbourg, *Tabagie littéraire*[5] à Colmar, ou *Société pour la propagation du bon goût et des belles-lettres* à Mulhouse[6], leur clientèle était presque tout entière composée de gens du monde, bourgeois riches ou universitaires, rarement de personnages nobles.

C'est plus tard seulement, après la Révolution française, pour nous un vrai point de départ, que la composition des Sociétés change par l'accession de toutes les classes, de toutes les bonnes volontés.

1. *Revue des Sociétés savantes*, 2[e] série, 2, 1859, p. 600 et suiv., et *Revue d'Alsace*, 1860, p. 174.

2. *Nouveaux Mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts*, t. III, 3[e] fasc., 1867, p. 293.

3. Hermann, *Notice sur la ville de Strasbourg*, 1819, t. II, p. 368.

4. *Idem, idem.*

5. Tableaux des membres, chefs, associés et correspondants de la *Tabagie littéraire*; catalogue des livres de la bibliothèque de la *Tabagie littéraire*, 1787, Colmar.

6. Notice sur la *Société...*; *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, 1882, p. 53.

Dès lors l'esprit qui les anime se modifie plus ou moins complètement. La tendance scientifique se prononce nettement, plus théorique dans les centres universitaires que dans les centres manufacturiers et industriels, où les questions pratiques tendent à prédominer.

Quoi qu'il en soit, on trouve toujours, à l'origine de toute Société, un groupe d'hommes convaincus qu'ils ont une mission à remplir, prêts à sacrifier leur temps et quelquefois leur argent à l'exécution de leurs projets.

On peut dire cependant qu'elles ne naissent pas spontanément. Un travail lent s'est fait, que le public ne voit pas, mais qui les a préparées souvent de longue date. L'opinion publique a été sondée, les temps sont propices et les hommes sont là pour remplir les cadres rêvés par les fondateurs.

C'est en 1828, à Paris, que quelques étudiants en médecine du Haut-Rhin eurent l'idée de fonder une Société qui, d'abord d'ordre purement privé, sous le titre de *Conférences médicales*, ayant pour membres médecins et pharmaciens, a pris un caractère officiel le 24 août 1836, sous le nom de *Société médicale du Haut-Rhin*.

A Mulhouse, en 1826, en pleine Restauration, quelques jeunes industriels, rompant ouvertement avec la vieille routine qui fait mystère de ses formules empiriques et conserve avec un soin jaloux les soi-disant secrets de fabrication, se réunissent pour échanger leurs idées sur les procédés employés dans leur industrie. Les problèmes de chimie et de mécanique les occupent d'abord ; une petite salle suffit pour leurs conférences. La nouveauté et l'intérêt de ces discussions attirent de nombreux adhérents. En 1830, elle a un hôtel. Ses concours de prix lui attirent de nombreuses et actives collaborations.

Ici, le milieu était préparé, et ce milieu ne se contentait pas d'être sympathique à l'idée nouvelle, il traduisait, comme il le fait encore, sa sympathie par de généreux dons d'argent ou d'immeubles.

La nécessité de subventionner convenablement le Musée

d'histoire naturelle de Strasbourg, qui s'accroissait péniblement en raison des frais dérisoires d'achats de collections qui lui étaient alloués, a poussé quelques amateurs à créer et entretenir de leurs cotisations annuelles une Société qui a pris le nom de *Société des Amis du Muséum d'histoire naturelle* et a compté jusqu'à 160 membres[1] en 1860.

Partout, à l'origine des Sociétés, quels qu'en soient le but et l'objet, les dévouements n'ont pas manqué. Dans les villes comme dans les campagnes, on trouvait des hommes isolés travaillant par goût, par vocation instinctive, s'il est permis de s'exprimer ainsi, à recueillir des documents scientifiques.

Kirschleger nous affirme[2] qu'en 1860 il y avait en Alsace des prêtres, des pasteurs, des juges de paix, des médecins, des pharmaciens, des notaires, des agriculteurs, des ouvriers même, qui se passionnaient pour telle ou telle question d'art ou de science.

Pour l'histoire et l'archéologie, il prétend avoir connu un bon bourgeois de Heiligenstein qui lisait et relisait avec un vrai bonheur des ouvrages techniques tels que celui de P. Schneider : *Beiträge zur Geschichte der römischen Befestigung in den Vogesen*.

Quoi qu'il en soit, la tâche des fondateurs de Sociétés a souvent été ingrate et difficile, et plus d'une fois l'écho de leurs appréhensions et des obstacles qu'ils prévoyaient dans l'avenir est arrivé jusqu'à nous.

L'histoire de ces Sociétés, dit Goguel, qui a été le principal promoteur de l'idée de la création d'une Société littéraire à Strasbourg[3], « est pleine de déceptions, de défaillances de tout genre et on y marche en quelque sorte à travers les ruines ; mais, à la vue de ces petites oasis intellectuelles, on se sent pris d'un profond respect pour ceux qui ont lutté et combattu pour elles, et les succès obtenus, si minimes qu'ils soient, peuvent

1. *Revue d'Alsace, la Culture des sciences en Alsace*, par F. Kirschleger, 1860, p. 133.
2. *Idem*. p. 224.
3. *Revue des Sociétés savantes*, 1859, p. 604.

être considérés avec raison comme un gain réel, non seulement pour le sol qui les a vus naître, mais encore pour la patrie commune. »

Dans le discours préliminaire du Congrès scientifique de France tenu à Strasbourg en 1842, l'auteur, M. Hepp, déplore les excès de la centralisation en France et l'accuse d'étouffer l'originalité provinciale, qu'il trouve très grande en Alsace, en raison de son histoire et de sa position excentrique par rapport à Paris.

Il parle[1] de la défaveur qui s'attache trop souvent, en province, à tout ce qui porte dans le domaine des lettres et des sciences le cachet de la spontanéité et de l'originalité, et déclare qu'à l'annonce de la réunion du Congrès à Strasbourg, les oppositions ont été plus promptes à se montrer que les sympathies. Les Sociétés, dès leur première apparition, prennent le caractère du milieu où elles se développent.

A Mulhouse, elles auront le caractère plus pratique, plus positif, plus humanitaire qu'à Strasbourg, la ville universitaire de l'Alsace.

A Colmar, où l'industrie ne dominait pas et où l'Université n'était représentée que par un collège, plus tard transformé en lycée, les tendances sont moins accusées. Les Vosges, les phénomènes météorologiques dont ils sont le théâtre, y exerceront une certaine fascination ; les questions agricoles et viticoles prendront la place qu'à Mulhouse occupent les sciences mécaniques et chimiques appliquées à l'industrie.

Toute Société étant une sorte d'organisme complexe, est sujette à des crises, à de vraies maladies, qui ne sont pas toutes le résultat des circonstances extérieures. Elles ne traversent pas des périodes aussi agitées que l'a été notre siècle, dans les vingt-cinq dernières années surtout, sans qu'on en ressente des secousses, les unes favorables, les autres fatales et mortelles.

1. *Congrès scientifique de Strasbourg*, 1842, p. 1.

Nous nous proposons d'étudier, dans un chapitre spécial, à la fin de ce travail, l'historique général des Sociétés, depuis la guerre de 1870 et l'annexion jusqu'à nos jours : il ne sera donc pas question de cette période ici ; mais il nous suffira de signaler les grands événements qui, dans la vie des Sociétés, depuis leur fondation jusqu'à 1870, ont laissé des traces dans leurs actes extérieurs et intérieurs.

C'est de la fin de la période révolutionnaire que datent les plus importantes de nos Sociétés, pour Strasbourg comme pour Colmar ; Mulhouse n'a suivi le mouvement que plus tard.

A Strasbourg, la *Société libre des sciences et arts* a été fondée le 17 juin 1799 (29 prairial an VII).

Le citoyen Oberlin, correspondant de l'Institut national, vice-président de la Société, dans la séance publique du 22 frimaire an XII (14 décembre 1803), rend ainsi compte de cette création, dans son rapport sur les travaux de la Société :

« Le 29 prairial[1] de l'an VII, les professeurs de l'École centrale, réunis à ceux de l'École spéciale de médecine, avaient établi une *Société libre des sciences et arts ;* plusieurs autres littérateurs zélés de la commune s'y étaient joints ; l'ouverture s'en était faite le 15 thermidor.

« L'année suivante, quelques philanthropes distingués par leur goût pour les arts et les sciences se réunirent pour s'occuper spécialement d'agriculture et des sciences qui ont un rapport avec cet art et se constituent sous le nom de *Société libre d'agriculture et d'économie intérieure du département du Bas-Rhin.*

« Enfin les professeurs de l'École de médecine se réunirent le 2 pluviôse an X aux hommes qui cultivaient avec le plus de succès l'art de guérir dans la ville ou dans le département, pour travailler avec eux aux progrès de cet art si recommandable.

« Il existait entre ces différentes Sociétés une noble ému-

1. *Séance publique de la Société...* du 22 frimaire an XII, p. 7 et 8.

lation. Cependant, on crut s'apercevoir que, pour assurer leur stabilité, il serait convenable de les réunir et de n'en faire qu'une seule Association, dirigée par des principes communs.

« Cette réunion s'opéra au commencement de l'an X, sous le nom de *Société d'agriculture, sciences et arts du département du Bas-Rhin*. »

Le préfet Laumond préside à ce mouvement d'union, qu'il a inspiré. Plus tard, sous la poussée des progrès réalisés dans toutes les sciences, qui rendaient bien difficile la vie d'une Société non divisée en sections et dans laquelle on était appelé à discuter *de omni re scibili*, l'union se dissout, ici comme partout. Il faut à la médecine, à l'agriculture, aux sciences physiques et naturelles, non seulement des sections spéciales, mais même des Sociétés spéciales, répondant aux nouveaux besoins de la science.

Ce mouvement de désagrégation, succédant au mouvement inverse, était inévitable, c'est pourquoi il s'est accentué de plus en plus, malgré quelques essais de résistance.

En 1861, se fonde à Strasbourg une Société littéraire, sous le patronage de la *Société des sciences, agriculture et arts*; on a vu plus haut qu'au bout de six mois, elle s'est émancipée de cette tutelle.

La même évolution se produit à Mulhouse, au sein de la *Société industrielle*; seulement, ici, le lien est plus fort, et les sections fonctionnent sous le modeste titre de comités, avec l'autonomie et l'autorité des Sociétés de Strasbourg dont nous venons de parler, mais sans prendre de noms particuliers.

Malgré les prédictions de certains savants, qui déploraient la pulvérisation de la vie scientifique en Alsace, le mouvement se développe de plus en plus. Kirschleger lui-même, qui a fondé l'*Association philomathique vogéso-rhénane* en 1862, comme une Société nomade et tout à fait en dehors des formes habituelles des Sociétés savantes, mais devant comprendre toute la jeunesse instruite et désireuse de s'instruire, ne nous parle-

t-il pas[1] d'une Société d'horticulture et de viticulture qui doit se fonder à Guebwiller?

Dans un autre passage de ses Bulletins, n'annonce-t-il pas la création à Niederbronn d'une Société d'histoire naturelle[2]? Malgré ses efforts pour enrôler toute la jeunesse dans une Société unique, il paraît être le premier à favoriser ce morcellement, tant il reconnaît qu'il est dans la nature des choses. Il est vrai que ces annonces de création de Sociétés que nous trouvons mentionnées par lui, sont toutes platoniques. Il n'en a plus été question depuis, et nulle part nous n'avons trouvé d'autres traces de velléités de fondation pareilles, écloses dans une de ces excursions organisées par notre savant prédécesseur, peut-être trop pressé de faire part au public de conversations particulières sans aucune portée.

A côté de ce mouvement de dislocation des forces scientifiques et littéraires de l'Alsace, dont nous venons de retrouver les traces, il est bon de reconnaître qu'il a existé de puissants courants de concentration qui, dans certains cas, ont dépassé les limites naturelles de l'Alsace.

En 1842, au Congrès scientifique de France[3], Charles Bœrsch soumet à l'assemblée le projet de la création d'une Société générale d'émulation pour les départements du Haut et Bas-Rhin, projet auquel il n'a été donné aucune suite, pas plus qu'en 1857 à la proposition[4] de M. Saucerotte, qui a voulu tenter de réunir les diverses Sociétés scientifiques de Strasbourg en une seule, dont le recteur serait le chef.

Trois ans plus tard, en 1860, Kirschleger[5] émet timidement le vœu d'une association nouvelle, plus large, plus étendue que celles qui existaient alors, dans laquelle les sciences, l'industrie, les arts, les lettres, l'agriculture seraient également

1. *Bulletin de l'Association philomathique vogéso-rhénane*, 3e vol., *Flore d'Alsace*, p. 78, 7e livraison.

2. *Idem*, 1866, p. 233.

3. *Congrès scientifique de France, Strasbourg, 1842*, p. 118.

4. *Revue d'Alsace, la Culture des sciences*, F. Kirschleger, 1860, p. 174, 4e article.

5. *Idem, idem.*

représentés, en rappelant qu'au commencement du siècle, le préfet Laumond avait provoqué un mouvement de ce genre parmi les Sociétés de Strasbourg.

Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que c'est le point de départ de l'*Association philomathique vogéso-rhénane* [1], qui ne pouvant vivre que par Kirschleger, a été coupée dans sa racine par la mort de son fondateur, en 1869.

En essayant de fonder des Sociétés comprenant les deux rives, allemande et française du Rhin, Kirschleger ne croyait pas faire acte d'internationalisme, comme on dirait aujourd'hui ; il suivait la tradition de ceux qui, en 1842 [2], rêvant l'union des deux peuples, proposaient la création d'une *Société encyclopédique des bords du Rhin*.

L'histoire de nos Sociétés, jusqu'à 1870, subit donc des actions et des réactions *contre* ou *pour* la fusion, pour l'expansion au dehors d'Alsace, qui sont provoquées à la fois par la marche de la science, qui se spécialise de plus en plus, par la marche des événements politiques ou même économiques, tels que changements de gouvernements ou traités de commerce.

En résumé, les Sociétés scientifiques d'Alsace étaient peu connues au dehors, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'étaient pas vivantes et agissantes avant 1842, date du Congrès scientifique de France.

Tous les progrès s'enchaînent et il a peut-être fallu à bien des Français la création de chemins de fer pour leur permettre de découvrir l'Alsace, cette partie de la France où il se trouvait encore beaucoup de gens parlant un dialecte allemand.

A cette date, elles manifestent pour la première fois leur existence au dehors sur une plus vaste scène, celle d'un Congrès qui réunit 1,008 savants, dont 139 Allemands et un grand nombre d'étrangers.

Les Sociétés suivantes envoient des représentants au Congrès [3]:

1. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 182 quater, 1867-1868.
2. *Congrès scientifique de France, Strasbourg, 1842*, p. 59.
3. *Idem*, p. 84.

Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg, Société des Amis des arts de Strasbourg, Société industrielle de Mulhouse.

En 1859-1860, les auteurs des travaux déjà cités sur le mouvement scientifique et littéraire en Alsace, outre ces Sociétés, constatent en Alsace : la *Société des sciences naturelles de Strasbourg,* fondée en 1829, dont le nombre des membres actifs est limité à 30 et qui n'a jamais, dit Kirschleger, ambitionné la popularité ; la *Société d'horticulture du Bas-Rhin ;* l'*Association des Amis du Muséum de Strasbourg ;* la *Société pour la conservation des monuments historiques,* fondée en 1855 sur l'initiative du préfet du département du Haut-Rhin ; la *Société de médecine,* fondée le 23 novembre 1842, qui conserve avec la *Société-mère des sciences, agriculture et arts* des liens plus ou moins étroits. Comme Société presque autonome, elle est fille du Congrès scientifique de Strasbourg, dont la section de médecine s'est constituée en réunion permanente, sous le nom qui a survécu à l'annexion.

Dans le Haut-Rhin, au lieu d'une seule Société donnant signe de vie en 1842, nous trouvons en 1859-1860, au chef-lieu du département, Colmar : la *Société Schöngauer,* fondée en 1847 et reconstituée en 1867, qui s'applique presque exclusivement à administrer et à développer le Musée qu'elle a installé dans l'ancien couvent des Dominicaines, connu sous le nom d'Unterlinden ; la *Société d'histoire naturelle,* fondée en 1859, qui n'a cessé, depuis cette époque jusqu'à nos jours, d'administrer le Musée d'histoire naturelle et de manifester son existence au dehors par des publications très appréciées.

Les auteurs des travaux auxquels nous empruntons cette liste ne signalaient que les Sociétés bien vivantes au moment où ils écrivaient ; ils en ont oublié quelques-unes pour le Haut-Rhin : la *Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin,* fondée en 1842 ; l'*Académie du Dimanche,* fondée en 1858 à Colmar, Société littéraire et musicale à la fois ; la *Société médicale du Haut-Rhin,* fondée et autorisée le 1er octobre 1838 ;

la *Société d'horticulture de Mulhouse*, fondée et approuvée en 1855 ; le *Cercle pharmaceutique du Haut-Rhin*, fondé le 15 septembre 1839.

De 1860 jusqu'à 1870, on ne compte guère que l'*Association philomathique vogéso-rhénane*, fondée par Kirschleger en 1863, et la *Société littéraire de Strasbourg*, fondée en 1861 sous le patronage de l'ancienne *Société des sciences, arts et agriculture*.

On comprendra par ce qui précède, qu'en 1860, la commission du *Dictionnaire scientifique de la France* ait signalé le département du Bas-Rhin comme étant un de ceux où la connaissance du pays et de ses richesses de tout genre est la plus avancée par le fait des nombreuses publications que les Sociétés savantes ont produites sur l'agriculture, la statistique, la géologie, la botanique, la zoologie.

Si nous joignons à cette liste, déjà très longue, celles qui avaient disparu ou étaient peu connues au moment du Congrès de 1842, nous trouverons dans le département du Bas-Rhin, de la Révolution jusqu'à nos jours, une association bien vivante, la *Société d'agriculture, sciences et arts*, de qui dérivent la *Société de médecine du Bas-Rhin*, la *Société des sciences naturelles de Strasbourg*, la *Société littéraire de Strasbourg*, la *Société de conservation des monuments historiques*.

Il n'en est pas de même dans le Haut-Rhin, où deux capitales, Colmar et Mulhouse, ont servi de centres de groupement des bonnes volontés et des efforts individuels, et où l'absence d'un grand centre universitaire n'excluait pas un goût très prononcé pour les sciences et les lettres.

A Colmar, cinq Sociétés littéraires ont successivement pris naissance : la première, *Société littéraire de Colmar*, fondée en 1768; la *Tabagie littéraire*, fondée en 1785, dissoute en 1793; la *Lese-Gesellschaft von Colmar* ou *Société de lecture*, fondée en 1790 ; la *Société libre d'émulation*, à la fois scientifique et littéraire, établie le 19 ventôse an IX (10 mars 1801), qui disparut à la fin du premier Empire; la *Société littéraire de Colmar*, fondée en 1839, qui cessa d'exister en 1852-1853.

A Mulhouse, Aug. Stœber nous révèle l'existence, avant l'annexion à la France, d'une *Société pour la propagation du bon goût et des belles-lettres*[1]; à Strasbourg, il donne des renseignements curieux sur une *Société littéraire allemande* fondée en 1763 par le licencié Jean-Daniel Saltzmann, renouvelée en 1770-1775, qui réunissait étudiants français et allemands dans la cité où Gœthe, Jung-Stilling, Herder et tant d'autres faisaient leurs études, et sur une *Société de philosophie et de belles-lettres*, fondée en 1767 par des élèves de l'Université, sous le patronage de leurs maîtres.

II.

Manifestations intérieures de la vie des Sociétés jusqu'en 1870. Modes d'admission. Clientèle au point de vue civil et religieux avant et depuis 1793.

Tant vaut l'homme, tant valent les Sociétés, tel est l'axiome à la lumière duquel il convient d'étudier les manifestations de la vie de ces organismes délicats, voués aux crises, aux maladies et à la mort comme les organismes humains. L'homme, base de ces Sociétés, *membre* de ces organismes complexes, doit donc être étudié comme élément primordial de leur composition.

Quel a été, de la fondation de ces Sociétés jusqu'à 1870, le genre d'hommes qui en faisaient partie, participant à leurs travaux ou les encourageant de leur argent, à défaut de leur présence?

Nous savons qu'avant la Révolution, à Strasbourg comme à Colmar, le fait d'appartenir à l'une de ces Sociétés n'est pas banal, comme il tend à l'être de nos jours.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les statuts de ces Sociétés pour s'en convaincre.

1. *Notice sur la Société...* (*Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, 1882, p. 53).

Le nombre des membres de la *Société libre des sciences et arts de Strasbourg* est d'abord limité; il n'est que de 60 (règlement arrêté dans les séances des 21 et 25 messidor an VII).

L'admission des membres est entourée de garanties sérieuses. On en jugera par les articles I, II, III, relatifs au mode d'admission des sociétaires :

« Art. I. — La Société tiendra tous les deux mois, s'il est nécessaire, une séance extraordinaire, pour admettre de nouveaux membres, résidants ou non résidants.

« Art. II. — Les noms des candidats seront inscrits préalablement pendant trois décades, sur un tableau d'expectation placé ostensiblement dans le lieu des séances de la Société.

« Art. III. — Une décade avant la séance des élections, le président nommera une commission de cinq membres, chargée de faire un rapport sur les connaissances et les qualités *sociales* du récipiendaire. Les rapports doivent faire mention de deux autres membres qui aient présenté le candidat, certifié et appuyé la demande d'admission. »

La bourgeoisie lettrée, la noblesse non émigrée, qui ne dédaignait pas les sciences et les lettres, se trouvaient donc seules à remplir les conditions requises pour l'entrée de ces Sociétés.

Du reste, c'est dans ces deux catégories de citoyens seulement que la langue française était alors comprise et parlée, et ce fait seul explique la composition de Sociétés du genre de celles que mentionne le *Journal* de Mme Octavie de Berckheim.

Suivant MM. J. Liblin et L. Briele[1], on avait organisé à Colmar, immédiatement avant la Révolution, une *Société d'émulation* dont Bélisaire, lisez le bon Pfeffel, faisait partie. « Les demoiselles de Berckheim, Octavie, Henriette et Fanny, « Annette de Rathsamhausen, Dominique et Peggy Pfeffel, « d'autres dames encore, faisaient partie de cette Société, à « laquelle l'épigraphe : *Unies pour devenir meilleures*, avait été « affectée par elles. »

1. *Revue d'Alsace*, p. 186, 1889; *id. Revue d'Alsace*, 1893, p. 1, a. 4; *le Tonnelier d'Hunawihr et la Société d'émulation de Colmar.*

A Strasbourg, au contraire, l'élément universitaire l'emporte à ce point que les Sociétés littéraires ne se séparent pas nettement de l'Université ou même du Gymnase protestant, et les dames comme la noblesse y font défaut, à en juger par les noms que choisit parmi les plus marquants A. Stœber, dans une notice consacrée à la *Société pour la propagation du bon goût et des belles-lettres de Mulhouse*[1], mais dans laquelle il donne des renseignements inédits sur les Sociétés littéraires de Strasbourg avant la Révolution.

Quoi qu'il en soit, pendant la période révolutionnaire, les Sociétés littéraires et scientifiques existantes en Alsace ont été bientôt suspectes, et nous en trouvons la preuve dans le rapport de Hérault de Séchelles, sur sa mission dans le département du Haut-Rhin, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. A. Waltz, bibliothécaire de la ville.

« Il existait, dit Hérault de Séchelles (page 30), depuis « nombre d'années, à Colmar, une Association connue sous le « nom de *Tabagie littéraire*, comptant parmi ses fondateurs « quelques hommes qui ont abandonné la liberté et la France, « ne pouvant se soutenir qu'à l'aide de citoyens riches et aisés, « vu les nombreuses dépenses et les embellissements de son « local; cette Société, à l'exception de plusieurs membres d'un « patriotisme non encore inculpé, n'offrait en général sur son « tableau que des aristocrates, des modérés, des feuillants, des « amis de l'ordre, quelquefois même encore des émigrés. Sous « un gouvernement révolutionnaire, son existence était une « insulte à la sans-culotterie, une séparation indécente, une « dérogation coupable aux saintes lois de l'égalité. Comme en « révolution il n'y a pas d'académiciens, que tout homme doit « être peuple, que toute Société ne peut être qu'une Société « populaire, je me fis un devoir d'anéantir ce rassemblement, « d'en brûler les registres, d'effacer jusqu'à son souvenir. »

Hérault de Séchelles donne, mieux que nous ne pouvons le

1. *Bulletin du Musée historique*, 1882, p. 53 et suivantes.

faire, la caractéristique de la clientèle de ces Sociétés, recrutée parmi la classe aisée et l'aristocratie.

L'aristocratie en Alsace était protestante et catholique comme la bourgeoisie; mais on sait que, dès avant la Révolution française, la condition des protestants en Alsace était bien préférable[1] à celle de leurs coreligionnaires de l'Empire allemand, et, à notre point de vue, les droits des deux religions paraissent avoir été égaux. Il y avait certainement, à Strasbourg et à Mulhouse, plutôt qu'à Colmar, prédominance de l'élément protestant.

Avec le Consulat et l'Empire, les Sociétés changent de caractère et prennent un cachet officiel et scientifique, les préfets y jouent un rôle des plus importants; il semble que, organisées à nouveau, elles font partie du vaste engrenage administratif inauguré par l'ère napoléonienne.

On se réclame cependant des anciennes institutions, et dans le tableau analytique des travaux de la *Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin*, de 1805, M. de Wangen, maire de Strasbourg, a pu dire (page 4): « Partout « se rétablissent les Académies sur leurs anciennes bases; des « Sociétés savantes s'organisent, sous l'influence des premiers « magistrats. »

Cette préoccupation est visible et se trahit même dans les statuts de la *Société des sciences, agriculture et arts*, qui témoignent d'emprunts faits à des Sociétés antérieures à la Révolution, comme à celles qui datent de cette époque: Académie française, Institut.

Les préfets, les conseillers de préfecture entrent dans la *Société d'émulation de Colmar*[2] par exemple, et ce n'est pas à titre purement honorifique; à Strasbourg, le préfet Laumond prend l'initiative de la fusion des Sociétés scientifiques de Strasbourg en une seule, sous le nom de *Société des sciences,*

1. *L'Alsace avant 1789*, par J. Krug-Basse, 1877, p. 206.

2. *Annuaire du département du Haut-Rhin de l'an XIII*, 1804, p. 376.

agriculture et arts, et y réussit momentanément (21 septembre 1802).

Ces traditions continuent pendant la Restauration et n'ont pris fin qu'avec le régime français, en 1870.

En 1819, le préfet Decazes préside la *Société d'agriculture, sciences et arts;* plus tard, en 1820, le préfet Sers fait une tentative officielle, malheureusement infructueuse, pour reconstituer la *Société libre d'émulation du Haut-Rhin.*

Le préfet du Bas-Rhin Migneret prononce, le 18 février 1857, un discours à la séance d'ouverture de la *Société pour la conservation des monuments historiques.*

La *Société industrielle de Mulhouse* échappe à cette loi, grâce à la richesse de sa dotation, qui lui permet d'être complètement indépendante.

L'ingérence de l'administration dans l'organisation des Sociétés ne paraît pas leur avoir été nuisible, elle semble plutôt avoir réagi favorablement sur la composition de leur clientèle.

Cette clientèle se compose surtout de membres titulaires, résidants, et ce sont eux qui donnent réellement le ton aux Sociétés et qu'il importe le plus de connaître.

La *Société libre d'émulation de Colmar* [1] se recrute parmi les chefs des administrations, le préfet en tête, les professeurs de l'ancienne École centrale, personnalités auxquelles se joignent des membres du corps médical, quelques bourgeois de Colmar, débris du groupe qui s'était formé autour de Pfeffel, enfin de rares propriétaires et négociants. Elle disparaît avec l'Empire.

La *Société d'histoire naturelle de Colmar*, qui, malgré son titre, a toujours eu la prétention de s'adresser aux chimistes, aux physiciens tout aussi bien qu'aux naturalistes, réunit dès sa fondation, en 1860, de nombreux adhérents, de Colmar et des environs, parmi lesquels se trouvent représentées toutes les classes de la société. Le négociant, l'industriel, l'agriculteur, l'amateur même, y est le collègue du savant, du professeur.

1. *Analyse des travaux de la Société...* (*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 1868, X. Mossmann, p. 163).

C'est que les temps sont changés ; la science n'est plus l'apanage d'une caste et la société nouvelle tient à cœur de la vulgariser, en accueillant cordialement toutes les bonnes volontés.

Les garanties très sérieuses autrefois exigées pour l'admission des membres résidants de la *Société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg* ne le sont pas pour cette nouvelle fondation.

Les portes en ont été ouvertes largement, et le succès de l'œuvre a montré qu'il était bien celui des temps modernes, l'esprit qui a présidé à la constitution de ses statuts. Cette Société comprend deux catégories de membres, tous dévoués au succès de l'œuvre commune, mais y concourant les uns par leur argent, et sans prétention à la science, les autres par leurs publications, qui ne pourraient voir le jour, au grand détriment des études locales, sans le secours de la première catégorie.

Tout autres sont les traditions de la *Société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg* à laquelle nous sommes obligés de revenir en raison de son importance.

L'élément universitaire, recruté surtout dans la bonne bourgeoisie, y domine ; en l'an X [1], le nombre de ses membres résidants à Strasbourg est de 60 ; le nombre des non-résidants est illimité.

Suivant l'historien de cette Société [2], la période de 1824 à 1842 fut très brillante. Golbéry, Schweighæuser, Matter, Reiner, Foderé, Génin, publient de nombreux travaux. Au bureau siègent, comme présidents, Duvernoy, Foderé, Matter, Cottard ; comme secrétaires, Schweighæuser, Lauth, Goupil.

La science officielle ou quasi-officielle tenait ses assises dans les sections, d'abord au nombre de *deux* (règlement de 1839) :

1° Section d'agriculture ;

1. *Statistique sur le département du Bas-Rhin*, par le citoyen Laumond, préfet. — Paris, Leclère, p. 255.

2. *La Société des sciences, agriculture et arts*, par M. Muller. (*Revue d'Alsace*, 1886-1887, p. 193.)

2° Section des lettres, sciences, arts et médecine.

Puis de *quatre* (règlement de 1851) :

1° Agriculture, économie rurale et industrielle ;

2° Lettres et beaux-arts ;

3° Sciences physiques, mathématiques et naturelles ;

4° Médecine.

Une des sections les plus importantes, celle d'agriculture, comprenait les propriétaires, agriculteurs, nobles ou non, les brasseurs, manufacturiers, meuniers, professeurs de l'enseignement spécial, forestiers, vétérinaires, médecins, pharmaciens ; les autres sections, moins nombreuses, se partageaient surtout les professeurs de l'enseignement supérieur et du Gymnase protestant, les officiers des corps d'élite de la garnison.

Le nombre des membres titulaires résidants de la Société n'a jamais été très grand, en raison des garanties sérieuses exigées pour l'admission, qui se sont perpétuées par la tradition jusqu'à la fin de la Société. Par contre, et ceci est tout à son éloge et prouve son grand renom au dehors, le nombre de ses membres correspondants mentionnés dans ses publications a toujours été très considérable.

De la *Société d'agriculture, sciences et arts,* procèdent la *Société des sciences de Strasbourg,* transplantée à Nancy après l'annexion, et la *Société pour la conservation des monuments historiques.*

Nous nous contenterons de parler de cette dernière, dont la création a répondu à un tel besoin, qu'elle a pris une extension inespérée, au grand bénéfice de l'archéologie en Alsace.

On a vu plus haut combien, en 1860, Kirschleger trouvait le goût des recherches archéologiques répandu chez les cultivateurs d'Alsace. Il n'est donc pas étonnant de voir se multiplier si rapidement le nombre de ses membres.

L'Alsace est un pays si riche en monuments antiques de différents âges, que chacun est appelé à les voir, à les apprécier, à les découvrir même, et le patriotisme local aidant, à pourvoir à leur conservation.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire les Sociétés médicales, dont la clientèle est forcément restreinte aux médecins, pharmaciens, vétérinaires, et la *Société industrielle de Mulhouse*, qui est plutôt une Société fermée, dont l'entrée au titre de membre actif et correspondant est très difficile.

Quant aux Sociétés d'horticulture, dont nous n'avons guère eu l'occasion de parler jusqu'ici, leur clientèle est comme partout très mélangée et les dames y prennent part comme patronnesses, à Mulhouse, par exemple.

En résumé, il est permis de dire que les Sociétés scientifiques et littéraires d'Alsace, avant l'annexion, étaient plus généralement *fermées* qu'*ouvertes*. Les plus anciennes, comme la *Société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg*, devaient cette tendance à une tradition bien établie et presque séculaire.

Leurs « filiales », la *Société des sciences naturelles*, la *Société pour la conservation des monuments historiques*, ont plus ou moins respecté les traditions de leur aînée.

La *Société des sciences* paraît y avoir été plus fidèle que la *Société pour la conservation des monuments historiques*, parce que l'on s'improvise ou s'improvisait plus facilement archéologue que savant.

Les Sociétés de création récente, telles que la *Société d'histoire naturelle de Colmar*, ont eu un esprit différent et se sont montrées très accommodantes sur les questions d'admission, au grand bénéfice de leurs publications.

Les Sociétés dont le but est spécial, Sociétés industrielles, médicales, pharmaceutiques, horticoles, etc., échappent à toute règle par leur essence même. Elles ne peuvent se recruter que parmi les spécialistes.

On peut se demander si la clientèle de nos Sociétés conserve le caractère que nous lui avons reconnu avant la Révolution, c'est-à-dire l'égalité, sinon la prédominance de l'élément protestant sur l'élément catholique.

Quoiqu'il soit bien difficile de rien préciser et que la statis-

tique à ce point de vue soit fort difficile à faire, il nous semble que rien n'a été changé, tant à Strasbourg qu'à Mulhouse et à Colmar.

Nous n'irons pas épiloguer sur cette constatation, qui est plus à l'honneur de la minorité protestante. Rappelons cependant que la fortune industrielle et jusqu'à un certain point les hautes positions universitaires étaient plutôt l'apanage des protestants que des catholiques, et on s'expliquera que la participation à ces Associations étant quelquefois une question d'argent, et souvent une question de position sociale, il en ait été forcément ainsi.

A quoi peut tenir cette participation plus grande, toute proportion gardée, de l'élément protestant dans les Associations scientifiques d'Alsace ? Peut-être à l'éducation souvent confessionnelle de l'élite de la société appartenant à ce culte, surtout à Strasbourg. L'enseignement scientifique paraît avoir été fortement organisé au Gymnase protestant, et le culte de la forme littéraire poussé moins loin [1] que dans les établissements confessionnels du culte catholique et même dans les lycées de l'État. C'est qu'en effet, dans cet établissement, le français était la langue des professeurs de sciences et de lettres, mais non celle du professeur chargé de l'enseignement du dogme. Dans cette école confessionnelle, la part de la langue allemande était grande et il en résultait pour les élèves un avantage sérieux qui était à peine contre-balancé par le vernis plus raffiné, plus foncièrement français qu'on acquérait plutôt dans les autres établissements, quels qu'ils fussent.

Cet avantage de la connaissance des deux langues permettait à beaucoup de Strasbourgeois de puiser à deux sources et d'étendre beaucoup le cercle de leurs connaissances, ce qui est éminemment conforme à l'esprit qui doit régner dans les Sociétés scientifiques et littéraires.

A Mulhouse et à Colmar, il en était à peu de chose près de même,

1. *Relation de la troisième fête séculaire du Gymnase protestant de Strasbourg*, 1838, p. 91.

malgré l'absence d'établissements du type du Gymnase protestant, et les hommes de ma génération savent bien que leurs condisciples protestants étaient plus familiarisés avec la langue allemande que les catholiques. C'est à cette cause et à la tendance plus nettement positive, nous allions dire rationaliste, de l'enseignement confessionnel protestant, que nous attribuons en partie la différence en faveur des adhérents de ce culte.

Néanmoins, il ne reste dans les procès-verbaux des Sociétés, ni dans la mémoire des sociétaires encore vivants aujourd'hui, de traces d'aucune querelle religieuse.

Quoique l'article du règlement de toute Société fondée depuis 1852 en France, portant défense absolue de parler politique ou religion, ne soit pas mentionné dans les statuts de la plupart de celles qui nous occupent, il semble qu'il a toujours été convenu *in petto* qu'il en serait ainsi. S'il y a eu compétition entre groupes de sociétaires pour cause religieuse, et nos contemporains et nous-mêmes avons pu assister à des luttes de ce genre, rien n'en a transpiré au dehors.

On peut dire qu'en général la science a toujours été considérée comme un terrain neutre, sur lequel tout le monde peut s'entendre, et il n'en eût peut-être pas été de même s'il y avait eu plus de Sociétés littéraires.

Littérature, philosophie, religion se touchent, et comme le dit[1] le rapporteur Lereboullet de la *Société des sciences, agriculture et arts,* dans son allocution au sujet de la création d'une section de littérature :

« On a trouvé la Société peu homogène et on a craint qu'à « propos d'histoire et de philosophie, la discussion n'amène « des luttes regrettables entre les représentants des deux com- « munions. »

Le premier règlement de la *Société libre d'agriculture et d'économie intérieure du département du Bas-Rhin* porte au titre III de la tenue des assemblées, article 4 :

1. *Nouveaux Mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts,* t. I, 3e fasc., 1861, p. 152.

« Le président, chargé de maintenir l'ordre du jour, écartera toute dissertation étrangère aux occupations de la Société; *il ne tolérera aucune personnalité.* »

Cette mention paraît avoir suffi, en général, à maintenir les séances dans le ton qui convient à la littérature et aux sciences.

Dès la fondation des Sociétés, à la suite de la période révolutionnaire, la langue française est devenue, sans pression aucune, l'interprète naturel de tous leurs actes, comme de toutes leurs publications.

Le premier règlement dont nous venons de parler plus haut porte au titre III, article 5 :

« Dans les séances, les membres s'expriment dans la langue qu'ils préfèrent. Les actes de la Société sont rédigés en français; ils sont traduits en allemand, lorsque le comité le juge utile. »

Les actes de la section d'agriculture ont, en particulier, depuis 1844, été traduits et imprimés à l'imprimerie Heitz, sous le titre de : *Landwirthschaft-Zeitschrift.*

Dans le programme des prix proposés par la *Société d'agriculture, sciences et arts du département du Bas-Rhin* pour 1805, le rapporteur mentionne un mémoire en allemand qui a été jugé trop incomplet pour mériter d'être couronné, sur le sujet suivant : « Quels sont les moyens de propager la connaissance et l'usage de la langue française parmi les habitants de toutes les classes, dans les départements de la République, où la langue vulgaire est l'allemande ? »

En fait, l'usage de la langue française a été non obligatoire, mais facultatif dans les Sociétés, à leurs débuts, mais l'amour-propre aidant, n'en faisaient partie que ceux qui avaient une connaissance suffisante de la langue française, ce qui devait éliminer plus d'habitants des campagnes que de citadins et réunir l'élite de ceux-ci.

Les Sociétés scientifiques et littéraires d'Alsace ont eu, dès leurs débuts, des séances ordinaires et extraordinaires. Cer-

taines de ces séances ont été tirées en brochures[1], mais nous ignorons à quel moment le journalisme en a rendu compte pour la première fois.

Du reste, les séances d'apparat n'ont jamais été dans le goût des Alsaciens, témoin le peu de succès d'une motion faite à la *Société pour la propagation du bon goût et des belles-lettres de Mulhouse*[2] de la création d'un secrétaire perpétuel. Elle fut écartée à la presque unanimité, parce qu'on trouva le titre trop pompeux et trop académique.

En général, sauf dans les circonstances, telles que réunions extraordinaires, fêtes de cinquantenaires (*Société industrielle de Mulhouse*), tout se passait sans aucune solennité, sans aucune « mise en scène », comme on dirait aujourd'hui.

Les questions pratiques semblent toujours avoir eu la préférence sur les questions théoriques, et les communications sérieuses et relatant des faits nouveaux l'emportaient généralement sur celles qui n'avaient pas le mérite de la nouveauté ou de l'originalité.

Nous avons souvent vu, tant à Strasbourg, dans la *Société des sciences naturelles*, avant 1870, qu'à Mulhouse dans la *Société industrielle*, et à Colmar dans la *Société d'histoire naturelle*, depuis 1870, les ordres du jour chargés de communications faisant avancer la science, ou de constatations de menus faits devenant intéressants à cause des échanges d'idées et de vues qui se faisaient à leur sujet entre les sociétaires. Parfois les séances se tiennent pour rester dans la lettre du règlement qui les prescrit avec raison. Les communications verbales un peu étendues étaient rares, sauf à Strasbourg et peut-être à Mulhouse.

Dans notre *Société d'histoire naturelle de Colmar*, jamais nous n'avons entendu Hirn développer ses ingénieuses théo-

1. *Société libre des sciences et arts du Bas-Rhin*, extrait des procès-verbaux, séance du 1er thermidor an VII, in-8° de 12 pages.

2. A. Stœber, *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, 1882.

ries, ses remarquables expériences dans une communication à forme didactique.

Par contre, à Strasbourg, avant 1870, les séances de la *Société des sciences* avaient un caractère bien plus « universitaire », si l'on peut s'exprimer ainsi. Les communications verbales y prenaient souvent la forme de conférences; elles étaient suivies de discussions destinées à éclairer les membres à qui restaient des doutes sur la priorité des découvertes ou faits nouveaux énoncés ou sur les interprétations des auteurs.

En un mot, à Strasbourg on faisait de la science en quelque sorte officielle, tandis qu'à Colmar c'était plutôt de la science vulgarisée, sans cesser d'être transcendante, lorsqu'elle était interprétée par des hommes tels que Hirn. A Mulhouse, au sein de la *Société industrielle*, divisée en comités, le travail des séances générales mensuelles se trouve simplifié et préparé. Les discussions y sont rares et ont lieu surtout dans les comités, dont les séances ont une telle importance que la Société publie leurs procès-verbaux particuliers. Les membres des comités peuvent, de leur propre initiative, leur soumettre des travaux sans passer par la voie officielle de l'assemblée générale mensuelle. L'initiative est donc ici très large pour les membres titulaires et ces prérogatives étendues, qu'on ne retrouve dans aucune autre Association en Alsace, à notre connaissance, expliquent les garanties de toute nature dont sont entourées les admissions de titulaires au sein de la Société.

A Mulhouse et à Colmar, des communications étendues sous forme de conférences venaient de temps en temps rompre la monotonie des séances ordinaires, mais les sujets choisis par les auteurs étaient pris dans les applications nouvelles découvertes de la science moderne ou dans l'histoire naturelle de l'Alsace. Nous avons nous-même à Colmar, vers 1880, fait une conférence au nom de la *Société d'histoire naturelle*, sur les recherches faites en collaboration avec le docteur Faudel, sur les temps préhistoriques en Alsace. C'était, à l'exemple de celles faites à diverses reprises à la *Société industrielle de Mulhouse*

sur des sujets de géologie, de chimie, de physique, une œuvre de vulgarisation, destinée à répandre dans le public des notions nouvelles.

Quelques-unes de ces conférences, inaugurées sur l'initiative de M. Ernest Zuber, depuis 1890, ont été publiées soit dans le bulletin de la *Société industrielle de Mulhouse,* soit sous forme de tirages à part.

Quelques-unes de nos Sociétés ne se contentaient pas de leurs séances au chef-lieu, c'est-à-dire dans leur siège légal.

Avant le Congrès scientifique de 1842, certaines Associations quittaient déjà leur siège en corps[1] ou en délégation et le Congrès organisa plusieurs visites ou excursions au dehors de Strasbourg. La *Société industrielle de Mulhouse*, par exemple, n'a fait qu'imiter ce qui se faisait déjà ailleurs.

Deux Sociétés, la *Société médicale du Haut-Rhin,* fondée en 1828, mais qui n'avait pris un caractère officiel qu'en 1836, le *Cercle pharmaceutique du Haut-Rhin,* fondé le 15 septembre 1839 et autorisé le 6 octobre 1842, ont eu, surtout la seconde, le caractère éminemment ambulant.

La *Société médicale du Haut-Rhin* était rattachée à la Société-sœur de Strasbourg par le lien de publications qui étaient communes à toutes deux et elle tenait alternativement ses assises à Colmar, à Mulhouse, à Belfort, et envoyait dans certains cas, ses représentants à Strasbourg.

Les mêmes habitudes existaient pour le *Cercle pharmaceutique du Haut-Rhin,* qui, de plus, entretenait des relations cordiales avec les Associations analogues du grand-duché de Bade et de la Suisse.

Cet état de choses était le résultat de l'éducation pharmaceutique, ou, pour mieux dire, du stage que beaucoup de jeunes Alsaciens, sous la Restauration et le règne de Louis-Philippe, ont fait dans ces pays.

Avant de citer l'*Association philomathique vogéso-rhénane,*

1. *Congrès scientifique de Strasbourg,* 1842, p. 502.

création de F. Kirschleger, il convient de rappeler que la *Société des Amis des arts de Strasbourg,* autorisée par décision ministérielle du 12 juillet 1842, avait des relations avec les Sociétés artistiques de Darmstadt, Mayence, Carlsruhe, Mannheim, dans le but de contribuer à organiser des expositions de tableaux provenant surtout d'artistes rhénans. Cette Société qui a continué à fonctionner depuis l'annexion avait, en 1859, 500 membres, payant une cotisation assez forte, qui permettait des acquisitions pour le Musée de Strasbourg. On y a dépensé 7,000 fr. en la seule année 1859.

L'*Association philomathique vogéso-rhénane,* suivant les intentions de son fondateur, Kirschleger [1], devait être tout à fait en dehors des formes habituelles des Académies savantes et ressembler plutôt aux Associations scientifiques nomades de l'Allemagne. Son siège était bien à Strasbourg, auprès de l'éminent professeur qui en avait été l'inspirateur et qui en est resté l'âme jusqu'à sa mort, en 1869, mais chaque année, à deux reprises, elle se transportait au dehors.

Elle s'adressait, dit Kirschleger, « à ceux qui se sentent in-
« dignes du nom respectable de savant, mais qui voudraient
« pourtant s'initier autant que possible aux mystères de la
« science et ne pas rester totalement étrangers au mouvement
« des esprits progressifs ; à ceux qui aiment nos belles monta-
« gnes et qui voudraient en connaître quelque peu la topogra-
« phie, la géologie, la flore, la faune, les mœurs agricoles et
« industrielles, les légendes, l'histoire archéologique. »

Ce vaste programme était rempli à l'aide d'excursions, qui amenaient les sociétaires dans les basses Vosges et dans les hautes Vosges, après réunion préalable dans les plantureuses petites villes et bourgades d'Alsace semées le long de la chaîne des Vosges.

Cette Association, dans laquelle dominaient, suivant le désir du « maître », les jeunes gens, étudiants pour la plupart en

1. 3e vol. de la *Flore d'Alsace,* p. 148.

médecine et en pharmacie, n'a pu lui survivre. Elle s'est éteinte avec lui en 1869, à la veille de l'annexion, et désormais les naturalistes *autodidactes* que les excursions de Kirschleger avaient formés en différentes villes, villages et hameaux des deux versants n'ont plus eu leur organe officiel, le *Bulletin de l'Association*.

III.

Manifestations extérieures de la vie des sociétés. — Les sociétés devant l'opinion, devant la politique, devant les gouvernements. — Leur action sur la fondation de musées, de bibliothèques.

Les sociétés scientifiques et littéraires manifestent leur vitalité par des publications qui restent comme témoignage de leur activité, les font connaître et constituent souvent les seuls moyens de relations avec les sociétés étrangères. Les associations alsaciennes étaient peu connues en France avant le Congrès scientifique de 1842, et on a vu plus haut qu'elles n'ont pas manqué au rendez-vous que leur donnait dans la capitale de l'Alsace le monde scientifique français et étranger.

Les Congrès d'archéologie de 1858 et de botanique de 1859 ont été également féconds en résultats ; le premier surtout fut utile à la Société pour la conservation des monuments historiques fondée à Strasbourg en 1855, sur l'initiative préfectorale ; elle y reçut sa consécration officielle.

Le Congrès de botanique de 1859 n'a pu exercer une aussi grande influence, cette science ayant été de tout temps cultivée à Strasbourg où elle avait à cette époque des représentants autorisés, Fée, Kirschleger, Schimper, Duval-Jouve. Les occasions de se faire connaître ont donc été rares, mais le bon renom de nos sociétés scientifiques alsaciennes n'en était pas moins établi au dehors, par le fait seul des échanges de publication et par les appréciations flatteuses dont elles faisaient l'objet de la part du ministère de l'instruction publique.

Si nous en croyons Kirschleger[1], la commission du *Dictionnaire scientifique de la France,* désirant publier au plus tôt la description complète d'un département, aurait choisi celui du Bas-Rhin comme étant un de ceux où un travail pareil était immédiatement possible. C'était surtout aux différentes sociétés scientifiques du département qu'était dû l'état d'avancement d'une enquête longue, difficile et à peine ébauchée dans la plupart des départements français.

Du reste, les relations avec les sociétés étrangères n'étaient pas avant 1870, et surtout dans la première période du siècle, ce qu'elles sont devenues depuis.

En feuilletant les bulletins de nos diverses associations, on les voit peu à peu s'étendre et s'élargir, si bien qu'avant 1870 les bulletins de la Société des sciences de Strasbourg et de la Société industrielle de Mulhouse étaient très recherchés à l'étranger, et même au delà des mers.

Il est à remarquer que dans la première moitié du siècle les relations ont été plus suivies avec le grand-duché de Bade et la Suisse qu'avec la Lorraine, la Franche-Comté.

Cet état de choses changea dans la suite, grâce aux moyens de communication devenus plus faciles.

En résumé, c'est surtout dans leur pays d'origine que nos sociétés étaient populaires ; elles étaient fort appréciées au dehors, et par le pouvoir central, mais là se bornait leur expansion extérieure.

En Alsace même, les correspondants ou membres non résidants contribuaient dans une large mesure à les faire connaître.

La Société d'agriculture, sciences et arts du département du Bas-Rhin a dès 1802 un grand nombre de membres correspondants, non seulement en Alsace, mais en Allemagne, et particulièrement sur les deux rives du Rhin. Pendant la Restauration, le règne de Louis-Philippe et le commencement du second Empire, le nombre de membres correspondants non résidants

1. *La Culture des sciences en Alsace.* (*Revue d'Alsace,* 3e article, 1860, p. 132 et suivantes.)

l'emporte sur celui des résidants au point d'être double sinon triple. C'est certainement une preuve de la considération qui était attachée à ce titre envié dans les régions rhénanes et en Alsace.

Les membres correspondants de la Société industrielle de Mulhouse, moins nombreux, ont la conscience de posséder un titre de plus haute valeur encore, tant leur admission est entourée de garanties. Dans les autres sociétés, moins fermées que celles que nous venons de citer, le nombre de membres de cette catégorie est grand encore, et en général on y trouve à côté de personnalités marquantes dans la science, des enfants du pays expatriés au loin, mais tenant à rester en relation avec leur province d'origine.

La Société de conservation des monuments historiques, s'étendant sur toute la surface du pays, était, avant l'annexion, une de celles qui s'appuyaient le plus sur la coopération des membres non résidants. Toute l'Alsace s'y trouve représentée et c'est à Strasbourg que se concentrent les renseignements fournis par les archéologues de toute la région.

Les sociétés scientifiques et littéraires sont justiciables de l'opinion, et avant d'étudier leur rôle en politique, et vis-à-vis des gouvernements, nous devons nous demander ce qu'en pensait la population des villes d'Alsace; ici nous serons guidés par les traditions de ceux qui nous ont précédé et par notre expérience personnelle qui ne comprend que le temps de nos études médicales à la Faculté de Strasbourg de 1859 à 1863, et les deux années 1869-1870, que nous y avons passées comme répétiteur d'histoire naturelle à l'École du service de santé militaire.

Les fondateurs de sociétés ont toujours sondé le terrain avant de lancer leurs programmes, pour celles tout au moins qui ont dû leur origine à l'initiative privée.

L'administration centrale, sauf dans certains cas, n'a fait que stimuler, provoquer le mouvement, d'accord en cela avec les sentiments bien connus de la population.

Il est évident que lors de la fondation en 1861, à Strasbourg, d'une société littéraire qui n'est pas restée plus de six mois reliée à la Société mère des sciences, agriculture, arts, le mouvement d'opinion qui en a provoqué l'éclosion se produisait dans un monde spécial, celui des lettrés, désireux d'avoir, eux aussi, leur société fermée.

Un autre exemple est celui de la Société industrielle de Mulhouse, dont l'influence, tout en étant grande dans le monde des industriels et de leurs employés supérieurs, est à peu près nulle sur les ouvriers, plus à même d'apprécier ses fondations et ses actes de philanthropie que ses travaux scientifiques et industriels.

Il ne s'ensuit pas que le bourgeois ou l'ouvrier de Mulhouse s'en désintéresse, il éprouve pour elle le même sentiment que le citoyen de la ville de Colmar pour les deux sociétés de Schöngauer et d'histoire naturelle, surgies sur un sol préparé de longue date, mais qui jusqu'alors n'avait guère pu alimenter que des sociétés d'une existence éphémère.

Ces deux associations, sans avoir l'importance et les ressources de la Société industrielle de Mulhouse, ont sur l'opinion une influence dont on se rend compte en parcourant les listes des membres qui les composent. Il fut un temps, avant 1870, où chaque Colmarien qui voyageait à l'étranger tenait à rapporter au musée de sa ville natale, administré par la Société d'histoire naturelle, des minéraux, des fossiles, des oiseaux, des reptiles, etc.

La belle ordonnance du Musée d'histoire naturelle, sa richesse, témoignent de la bienveillante collaboration de tous ses membres.

Cet état de choses a duré jusqu'après l'annexion, mais tend à se ralentir aujourd'hui, pour des raisons que nous étudierons plus tard.

Les dons les plus humbles, comme les plus précieux étaient accueillis par le docteur Faudel qui est resté pendant trente années l'âme de la Société. Chacun tenait à lui faire part de

ses recherches ou découvertes personnelles ou de celles de ses amis, et tous les donateurs étaient heureux de voir leur nom figurer sur les comptes rendus des séances, et imprimés plus tard dans les publications de la Société. Cette satisfaction paraissait suffisante, ce qui prouve que le *Bulletin* de la Société était assez répandu et assez lu pour que la vanité ou le juste orgueil de chacun fût satisfait.

Ce mouvement d'opinion est très évident de 1850 à 1870, période critique pour Colmar, pendant laquelle sa rivalité avec Mulhouse avait quelquefois revêtu un caractère aigu. Aujourd'hui que ces querelles sont apaisées, nous ne pouvons que féliciter notre ville natale de s'être réveillée de son assoupissement, et d'avoir enfin mis en œuvre les forces vives dont elle disposait, en les ralliant par le faisceau solide des associations scientifiques.

La Société Schöngauer n'était pas moins populaire que la Société d'histoire naturelle et cela pour les mêmes raisons. Sa clientèle étant plus étendue en raison de la nature de son objet, l'étude de toutes les antiquités d'Alsace, elle était largement alimentée par les donateurs. On peut affirmer que bien des actes de vandalisme ont été évités par cette société, que bien des documents artistiques ou autres ont été sauvés grâce à son intervention. Ce que nous disons ici de la Société Schöngauer est également vrai pour la Société de conservation des monuments historiques dont la sphère d'action s'étend aux deux départements du Rhin.

L'influence sur l'opinion des sociétés fermées à tout autre qu'à des spécialistes, sociétés de médecine, cercle pharmaceutique, société d'horticulture, est évidemment moins grande que celle des associations dont nous venons de parler, mais les sociétés d'agriculture font exception et souvent l'on s'est demandé si elles avaient sur l'opinion des masses profondes d'agriculteurs du Bas et Haut-Rhin l'influence que ses membres ambitionnaient. Nous manquons de données précises pour formuler un jugement sur ce sujet, et inclinons à croire que la

langue française, seule employée dans les publications des sections d'agriculture, les rendait moins abordables à nos cultivateurs peu familiarisés avec les théories scientifiques qui s'introduisent peu à peu en agriculture.

Rappelons cependant que les parties essentielles de ses Mémoires relatifs à l'agriculture étaient traduites au fur et à mesure en allemand et, par conséquent, mises à la portée de tous.

Une sympathie plus platonique qu'active paraît avoir été le sentiment qui dominait au commencement du siècle à l'égard des sociétés naissantes. Leur personnel ne comprenant guère que des amateurs éclairés des lettres et des sciences n'admettait pas, comme dans nos sociétés modernes, des membres qui, se contentant d'entretenir par leurs cotisations et leurs encouragements les auteurs et chercheurs, leur facilitent ainsi la publication de leurs travaux.

Tous les régimes qui se sont succédé en France depuis la fin du siècle dernier jusqu'à l'annexion n'ont pas été également favorables soit à la création, soit au développement des sociétés littéraires, scientifiques et industrielles.

On a vu plus haut que, dès la fin de la période révolutionnaire, le gouvernement du premier Consul a provoqué la création de nos sociétés dans le Bas-Rhin comme dans le Haut-Rhin. Pendant l'Empire les bonnes relations nouées entre elles et le gouvernement sous le Consulat se sont maintenues. Les préfets président volontiers les séances générales, ils y prennent une part active et l'administration, à leur défaut, y est toujours représentée.

Les premiers temps de la Restauration ne paraissent pas avoir été aussi favorables que la période qui s'étend de 1820 à 1830. On voit en 1820 le préfet du département du Haut-Rhin, Sers, faire, sur la demande du ministre Decazes, une tentative infructueuse pour reconstituer la Société libre d'émulation du Haut-Rhin, fondée le 9 ventôse an IX et dissoute en 1814.

En 1821[1], le duc d'Angoulême à son passage à Strasbourg, désirant que la Société d'agriculture, sciences et arts ne restât pas sans un témoignage de son estime pour ses travaux, fit les fonds (*sic*) d'une médaille d'or destinée à l'auteur du meilleur mémoire sur l'amélioration des chevaux en Alsace et sur les moyens de les préserver de la cécité.

Le règne de Louis-Philippe a développé les bonnes relations des sociétés avec le Gouvernement, et certaines d'entre elles datent de cette période très prospère dans toute la France et en Alsace en particulier.

La Révolution de 1848, suivie de si près par la réaction de 1851-1852, n'a pu tenir toutes ses promesses à l'égard des sociétés. Elles lui étaient plutôt dévouées que défavorables, à en juger par les noms des personnes impliquées dans les procès politiques les plus retentissants de cette époque[2], parmi lesquels se retrouvent ceux de membres influents des sociétés scientifiques du Haut-Rhin. Le peu de bienveillance que leur témoigne d'abord le second Empire peut s'expliquer ainsi, mais cette attitude du Gouvernement ne se prolongea pas au delà des premières années du règne de Napoléon III.

De 1852 à 1870 nous voyons surgir de nombreuses sociétés, les unes nouvelles, les autres issues de la dissociation de sociétés anciennes.

Les gouvernements par leur action sur les conseils généraux des départements et les conseils municipaux des villes sont, dans certaines limites, les dispensateurs des subventions à l'aide desquelles les sociétés complètent un budget que les cotisations des membres ne suffisent pas généralement à mettre en équilibre.

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur les chiffres auxquels se montaient les subventions accordées par les villes

1. *Tableau analytique des travaux de la Société* du mois d'avril 1819 au 30 juillet 1821, p. 58.

2. *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, octobre, novembre, 1893. X. Mossmann. *Notice biographique*, par M. Rod. Reuss, p. 305 et suiv.

et les départements en 1799 à la fondation de la Société libre d'agriculture et d'économie intérieure.

Au début, les ressources de cette grande société (à laquelle nous sommes toujours forcés de revenir, car elle est la plus importante de celles du Bas-Rhin) ont dû être bien modestes. On lit en effet, dans la circulaire jointe à la brochure intitulée : *Premiers travaux de la Société libre d'agriculture et d'économie intérieure,* 8 thermidor 1799, p. 28 : « Dans ce moment, ses faibles moyens ne répondent pas encore à ses désirs. Cependant, elle (la Société) ose former l'espoir que parmi les habitants aisés de nos contrées, il s'en trouvera quelques-uns qui s'intéressent assez au bien public pour la mettre en état d'encourager par des prix l'industrie des citoyens, de diriger leur attention sur des objets d'économie et de les récompenser ou plutôt de les dédommager en quelque sorte de leurs sacrifices. C'est par ce moyen que la Société d'agriculture de Zurich a produit des effets surprenants en poussant l'agriculture à un haut degré de perfection dans un pays où elle a tant d'autres obstacles à vaincre. »

Cet appel à l'initiative privée ne paraît pas, à notre connaissance, avoir été entendu, à Strasbourg du moins, car la Société libre d'agriculture et d'économie intérieure, pas plus que la Société d'agriculture, sciences et arts qui lui a succédé, n'ont décerné des récompenses portant le nom d'un fondateur. On est donc en droit de supposer que les fonds destinés aux prix dont certains montaient à 400 fr. (1805. Programme des prix proposés par la Société... Extrait du procès-verbal de la séance publique de la Société... du 18 avril 1805) provenaient des cotisations additionnées aux subventions. Les frais de publication n'étaient pas d'ailleurs bien élevés à cette époque, où les Mémoires et Bulletins se bornaient à quelques feuilles d'impression.

Cependant les données certaines manquent sur cette question, et nous avons peine à croire qu'il en ait été ainsi, car la ville de Strasbourg avait dès avant la Révolution l'habitude

de subventionner les savants. D'après la statistique sur le département du Bas-Rhin de l'an X, page 217, le Magistrat de Strasbourg consacrait autrefois une certaine somme pour faire voyager un botaniste chargé de recueillir des plantes nouvelles à l'effet de remplacer celles qui avaient péri dans les jardins botaniques ou disparu des herbiers.

D'après Stœber[1], la ville de Mulhouse, en échange des livres à elle adressés, avec dédicaces, fait aux auteurs des cadeaux d'une certaine valeur. En 1624 le pasteur Chytræus, pour sa thèse inaugurale reçoit 20 thaler; pareils dons sont faits à divers auteurs en 1626, 1627, 1645, 1655, 1696, etc.

Les villes d'Alsace savaient donc, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, subventionner la science, et au XIX[e] siècle elles ont accordé aux associations qui réunissaient savants et lettrés des encouragements qu'elles donnaient sous l'ancien régime à chacun d'eux en particulier.

Dès que les publications de la Société d'agriculture, sciences et arts ont pris la forme de Mémoires, mais surtout dans la série des nouveaux Mémoires, on trouve des renseignements sur sa situation financière.

Pendant le second Empire, la subvention du département votée par le conseil général s'est montée à 800 fr., celle du ministère de l'agriculture à 300 fr. Sur ces 1,100 fr. étaient prélevés les prix décernés par la section d'agriculture qui ont souvent été de 300 fr.

Il convient de rappeler ici[2] qu'en 1869, suivant l'expression du préfet baron Pron, « il y a un nuage qui a surgi et qui s'est élevé au sein du conseil général; la conséquence en a été la suppression de l'allocation ». La Société a dû vivre l'année 1870 sur son propre fonds.

En échange des encouragements de toute nature que les villes et les gouvernements ne marchandaient pas aux sociétés, ils leur demandaient certains services.

1. *Revue d'Alsace*, 1877, p. 218.
2. *Nouveaux Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*, t. IV, 4[e] fasc , p. 4.

Les sociétés médicales étaient naturellement désignées pour éclairer l'opinion publique sur les causes présumées des épidémies, sur les questions d'hygiène. Leurs annales conservent des traces de ces consultations officielles, mais elles ne sont pas seules à se préoccuper de ces questions.

En 1831, la Société industrielle de Mulhouse demande la création d'un conseil de salubrité[1] et de médecins cantonaux. Provisoirement et jusqu'à ce que l'autorité se soit prononcée, le comité d'histoire naturelle, fonctionnant comme commission sanitaire, s'occupe de la prophylaxie du choléra[2]. D'après ces exemples, que nous pourrions multiplier, on voit que la Société industrielle de Mulhouse, grâce à une indépendance assurée de ses premières années, prenait des mesures d'hygiène dont les sociétés médicales plus autorisées n'ont pas toujours su prendre l'initiative.

En résumé, on peut affirmer qu'à Strasbourg, comme à Colmar et à Mulhouse, l'administration préfectorale et les administrations des villes, ont souvent recouru aux lumières des associations scientifiques pour les questions de science pure ou appliquée qu'elles désiraient voir élucider.

Dans certains cas même, les sociétés se sont permis d'user du « droit de remontrance » qui ne se trouve pas inscrit dans leurs statuts. La Société des sciences[3], agriculture et arts de Strasbourg a publié dans ses Mémoires un exposé des motifs qui la déterminent à réclamer contre le projet d'aliénation des forêts domaniales; nous ignorons par quelle voie cet exposé a été mis sous les yeux de l'administration supérieure, et quelle suite lui a été donnée.

Le rôle que nos sociétés scientifiques et littéraires ont joué vis-à-vis de la politique, est évidemment très effacé, car elles étaient tenues en lisière soit par l'article traditionnel relatif à la politique et à la religion, soit par celui qui défendait toute

1. *Bulletin de la Société industrielle*, t. V, p. 284.
2. *Bulletin de la Société industrielle*, t. V, p. 1.
3. *Nouveaux Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*, t. III, 3e fasc., p. 207.

personnalité. Cependant la Société de médecine de Strasbourg a fait un acte de politique qu'il est bon de signaler[1]. C'était en 1848 ; elle a formulé dans sa séance du 3 mars son adhésion à la République, et elle s'est transportée en corps à la préfecture de Strasbourg pour assurer la commission administrative de son dévouement à la République et au gouvernement provisoire. Il faut dire à sa décharge qu'elle n'avait pas dans ses statuts la mention « ni politique, ni religion » et que l'un de ses membres les plus influents, le docteur Eissen, était alors membre de la commission départementale et qu'il est devenu plus tard préfet du département.

L'action des associations sur la fondation, le développement et l'entretien des musées d'antiquités et d'histoire naturelle a été des plus fécondes, comme on pourra en juger par les renseignements qui suivent.

A Strasbourg, ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'association des amis du Muséum d'histoire naturelle a pris pour objectif unique l'enrichissement des collections de la ville. Pendant de longues années, elle a fonctionné sous la direction de notre regretté maître Schimper, qui a su, grâce aux cotisations de ses membres, élever le Musée de Strasbourg à la hauteur qu'il devait atteindre dans une ville universitaire de premier ordre. Les amis de l'histoire naturelle étaient nombreux ; ils s'intéressaient aux progrès et à la conservation des richesses du Musée qu'ils considéraient comme étant jusqu'à un certain point leur propriété. L'un des derniers survivants de cette jeune phalange d'amateurs d'histoire naturelle, Ferdinand Reiber, si connu par sa haute compétence en bibliographie alsatique, n'a cessé de suivre ces collections jusqu'à sa mort, survenue l'année dernière. La disparition ou le déplacement de certains échantillons précieux ne le trouvaient pas indifférent, et il lui est arrivé de le faire savoir au public strasbourgeois par la voie de la presse.

1. Notice historique sur la Société de médecine de Strasbourg, par le professeur Strohl. (*Gazette médicale de Strasbourg*, 1889, n° 2.)

A Mulhouse l'histoire du Musée de la Société industrielle se partage en deux périodes bien distinctes.

Dans les douze premières années de sa fondation, il s'accroît péniblement par quelques dons, et ne dépasse pas en importance les modestes proportions d'une collection particulière.

Il a fallu, pour assurer son développement, que la Société se décidât à augmenter ses locaux, qui, d'abord destinés aux expositions de 1833 et 1838, sont bientôt consacrés à son extension.

Pendant cette première période, le comité d'histoire naturelle, fondé en 1827, à la suite d'une discussion d'Édouard Kœchlin avec l'ingénieur des ponts et chaussées Morin[1] au sujet de la constitution géologique des environs de Mulhouse, tout en s'occupant du Musée, joue le rôle attribué plus tard aux comices agricoles.

Lorsque ceux-ci ont été régulièrement institués par l'État dans les départements, il n'eut plus d'autre objectif que de rassembler et de mettre en ordre tous les matériaux d'une flore et d'une faune du département. Le comité provoque l'emploi de dons ; ils ne sont pas très abondants d'abord. Cependant, en 1830[2], on signale une collection d'insectes, une autre d'oiseaux ; Kirschleger pour la botanique, Woltz pour la géologie, sont chargés d'en former dans leurs spécialités.

Grâce à la générosité de deux membres qui mettent gratuitement des terrains à sa disposition, le comité possède un jardin botanique et un jardin d'essais[3].

Dès 1833, le public est admis à visiter le Musée naissant. La sollicitude des membres se porte tout d'abord sur les collections de plantes et d'animaux, puis après 1850, sur la minéralogie et la géologie. Ces deux sciences, qui ont été les premières cultivées par les fondateurs du Musée, finissent par régner en maîtresses.

1. T. II, *Bulletin de la Société industrielle*, p. 258, 2e édit. ; t. III, p. 1 et 16.
2. *Idem*, t. IV, p. 109.
3. *Idem*, t. IV, p. 222.

Tel était l'état du Musée avant 1870. L'action de la Société d'histoire naturelle de Colmar sur les belles collections du Musée des Unterlinden n'est pas moins évidente.

Ce Musée a une histoire depuis 1872[1], et suivant l'auteur de ce travail, elle peut se subdiviser en quatre périodes ayant chacune son caractère particulier.

Ce sont : 1° Période de préparation, réunion des premiers éléments du musée futur.

Nous ne parlerions pas de cette période si la *Société littéraire de Colmar* (1839-1849), quoique créée spécialement dans le but de faire des lectures et de fournir à ses membres une bibliothèque choisie, n'avait prévu dans ses statuts la possibilité d'expositions artistiques et la conservation d'objets d'art et d'histoire naturelle. Elle reçut une petite collection entomologique de MM. Cantener et Hochstetter, quelques oiseaux de MM. de Watrigand, Busch, Muhlenbeck, une série d'empreintes végétales de M. Reuss, directeur des mines de lignite de Saltzhausen, enfin de M. le pasteur Blind, un herbier des mousses d'Europe qui est encore consulté aujourd'hui par les amateurs de cryptogamie.

La Société Schöngauer, fondée le 10 juin 1847, avait pour programme : la création, au chef-lieu du Haut-Rhin, d'un cabinet d'estampes et d'une bibliothèque composée de grands ouvrages à planches, relatifs aux arts et aux sciences; des expositions annuelles de gravures et objets d'art, et une exposition permanente ou choix de planches encadrées qui devaient être renouvelées périodiquement selon les besoins et les ressources de la société.

Vers la fin de 1848, une commission qu'elle nomma dans son sein fut chargée de trouver un nouveau local, et son choix se fixa sur l'ancien couvent des Unterlinden, où se trouvent aujourd'hui le musée et la bibliothèque de la ville de Colmar. C'est au mois d'août 1852 que les nouvelles galeries furent

1. Notice historique sur le Musée d'histoire naturelle de Colmar, par le docteur Faudel. (*Bulletin de la Société d'histoire naturelle*, 1872, p. 10.)

ouvertes au public, et jusqu'en 1859 le musée artistique et archéologique seul avait quelque notoriété, celui d'histoire naturelle restant dans l'ombre. Il faut ajouter que pendant cette période la bibliothèque, les archives, et les embryons de collections étaient sous une seule main, celle du bibliothécaire de la ville de Colmar, Hugot, trop enclin, disent les contemporains, à considérer comme siens les trésors littéraires et artistiques de la ville dont il avait la garde.

Mais la création, en 1859, de la Société d'histoire naturelle introduisit dans la direction des musées un élément nouveau, l'élément scientifique. Grâce au zèle des sociétaires, en peu de temps les dons affluèrent, l'argent des cotisations fut employé à de nouveaux achats, et il fut bientôt permis de croire qu'on pouvait créer à Colmar une collection importante d'histoire naturelle, contrairement à l'opinion de Hugot[1], et faire de cette ville un centre très remarquable d'études des sciences naturelles.

La nouvelle association devint en peu de temps si florissante que, la Société Schöngauer ayant complètement disparu de la scène, on lui confie non seulement le département de l'histoire naturelle, ce mot étant pris dans le sens le plus large, mais celui de l'archéologie et de l'ethnographie qui firent retour dans la quatrième et dernière période, le 12 mai 1867, à la Société Schöngauer reconstituée sur de nouvelles bases.

Dès lors, les deux sociétés ayant leurs attributions bien distinctes, rivalisèrent de zèle et continuèrent leur tâche en se donnant fraternellement la main et poursuivant un but commun : le perfectionnement simultané de toutes les branches du musée et son achèvement définitif.

Elles s'étaient entendues en 1870 pour faire un pas décisif vers la création d'un musée qui occuperait tous les bâtiments où se trouve encore actuellement la Bibliothèque communale.

La Société d'histoire naturelle avait en particulier l'inten-

1. Hugot, Note à M. le maire de Colmar, 1846, p. 11.

tion de créer un vaste laboratoire scientifique et de réunir une série de collections relatives aux applications de l'histoire naturelle aux arts, à l'agriculture et à l'industrie de notre contrée. L'annexion et ses suites empêchèrent la réalisation de ces projets.

L'auteur de la notice à laquelle nous empruntons tous ces renseignements ajoute (p. 26) : « Assurément le mérite d'un établissement scientifique ne saurait se calculer par le chiffre des dépenses auxquelles il a donné lieu ; cependant il nous a paru intéressant de relever approximativement le total des sommes employées pour notre musée, abstraction faite des travaux exécutés directement par la ville, de l'ancien fonds de collections communales ainsi que des dons nombreux reçus aux diverses époques et qui représentent une valeur considérable. » Nous ne donnons donc ces chiffres qu'à titre de simples renseignements.

	Francs.
Dépenses de l'ancienne Société Schöngauer, de 1848 à 1865	25,000
Dépenses de la Société Schöngauer reconstituée, de 1867 au 30 juin 1872	14,000
Dépenses de la Société d'histoire naturelle, de 1859 au 30 juin 1872	45,800
Souscriptions pour acquisitions spéciales.	2,500

Par suite d'un accord réciproque, c'est en réalité la ville qui est propriétaire du musée et qui bénéficie des sommes employées à son développement et à son entretien par les deux sociétés qui en conservent la direction et l'organisation.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les Bulletins des dix premières années de la Société d'histoire naturelle de Colmar pour comprendre la puissance du mouvement qui dirigeait alors les activités de la jeunesse et de l'âge mûr vers les sciences naturelles.

Colmar était toujours la ville lettrée dont parle M. Reuss

dans sa biographie de X. Mossman[1]. C'est avec raison qu'il dit : « En racontant la vie de Xavier Mossmann, c'est une page aussi du mouvement intellectuel de l'Alsace contemporaine que j'ai tâché de retrouver ici ; car l'ami dont nous regrettons la perte était l'un des derniers survivants du groupe autrefois si nombreux et si brillant qui, pendant un âge d'homme, représenta les études alsatiques à Mulhouse et à Colmar. »

La génération à laquelle appartenait Mossmann était plus littéraire que scientifique ; celle qui suivit, dont nous sommes, eut au contraire des visées plus scientifiques que littéraires et c'est là ce qui explique le succès de la Société d'histoire naturelle en particulier.

Quelle est la ville de l'importance de Colmar (25,000 habitants), chef-lieu de département moins peuplé que l'une de ses sous-préfectures, Mulhouse, sans aucun établissement d'enseignement supérieur qui, de 1860 à 1870, possède une commission du musée[2] dans laquelle l'ornithologie, l'entomologie (coléoptères et lépidoptères), la botanique, la minéralogie, géologie et conchyliologie, l'ethnographie, sont représentées non par un seul membre, mais par plusieurs parfaitement compétents et auteurs de travaux remarqués ?

Telle a été l'origine de ces belles collections du Musée de Colmar qui renferme, outre les séries complètes pour les besoins de la science générale, tout ce qui concerne l'Alsace et les régions voisines au point de vue géologique, minéralogique, zoologique, botanique et préhistorique. On peut dire que la fondation, le développement de ces belles galeries ont été à la fois l'œuvre de tous et l'œuvre d'un seul.

Il suffit de parcourir de l'œil les vitrines de ce musée pour y retrouver des noms connus encore aujourd'hui ou, hélas ! oubliés, de Colmariens parmi les donateurs. Des séries entières, presque introuvables aujourd'hui, de minéraux, rappellent les noms

1. *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, 1893, octobre, novembre, p. 298.

2. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 1866, p. 387 ; *idem*, 1868, p. 184.

d'officiers, de médecins militaires natifs de Colmar, qui n'avaient pas oublié le Musée de leur ville natale pendant la longue et dangereuse campagne du Mexique. Chaque expédition militaire, chaque mission diplomatique à laquelle ont pris part des Colmariens a laissé des traces dans ces séries où l'on trouve des objets nombreux sans entassement, des pièces rares sans aucun mépris pour les vulgaires, la sûreté dans les déterminations, un ensemble de nature à plaire au simple curieux, tout en l'instruisant, sans cesser de satisfaire aux plus sévères exigences de l'homme de science.

Si tous les membres de la Société d'histoire naturelle de Colmar ont contribué dans la mesure de leurs moyens, les uns par des dons, les autres par des communications à l'accroissement des richesses du Musée, il est permis de dire qu'un seul, le docteur Faudel, qu'elle vient de perdre récemment, a mené à bien la tâche écrasante de mettre de l'ordre dans ces matériaux si divers.

Il s'est attaché à cette œuvre par goût autant que par devoir, et pendant plus de trente années y consacra plusieurs heures de sa journée. Bien souvent il bravait ses souffrances physiques pour se rendre à ce poste qu'il avait choisi et où nul ne pouvait le suppléer. Il était chez lui au milieu de ses collections, à l'acquisition et au classement desquelles il avait présidé, et s'était assimilé tant de connaissances, que sa compétence était vraiment encyclopédique.

Les Sociétés littéraires et scientifiques sont amenées tôt ou tard à la création de bibliothèques dont nous devons également nous occuper.

Dans certains cas les bibliothèques forment pour ainsi dire corps avec les collections.

En 1878 la collection paléontologique et géologique de feu Joseph Kœchlin-Schlumberger a été donnée avec sa bibliothèque qui en est le complément, à la Société industrielle de Mulhouse.

Elle a reçu successivement une importante série d'ouvrages artistiques illustrés provenant de la bibliothèque Chauffour ;

celle de feu M. Armand Weiss-Zuber contenant environ 1,500 volumes tous alsatiques, parmi lesquels des ouvrages rarissimes, des manuscrits du xv[e] siècle, qui se trouvent réunis dans une salle spéciale.

Mais ces cas sont rares en dehors de cette ville dans laquelle l'initiative privée est si généreuse et si agissante.

La *Tabagie littéraire de Colmar*, fondée en 1785, supprimée comme on l'a vu plus haut en 1793, avait une bibliothèque et notre savant ami M. Waltz nous indique un Catalogue des livres qui se trouvent dans la bibliothèque de la Tabagie littéraire de Colmar, 1787.

La devise de cette Société inscrite sur son *ex libris* était : *Miscendo utile dulci.*

La *Société littéraire de Colmar*, fondée en 1839, disparue en 1852-1853, avait également une bibliothèque qui fut à cette époque incorporée dans celle du Casino.

Dès sa fondation, la Société industrielle de Mulhouse eut sa bibliothèque qui s'augmenta par des dons isolés des membres correspondants ou titulaires, par des échanges et par des séries complètes de livres de chimie, de mécanique appliquée qui lui furent légués dans les conditions que nous venons de voir plus haut.

Son budget, qui était en 1858 de 736 fr., s'est maintenu à 2,000 fr. depuis 1885. Elle possède environ 3,367 ouvrages, dont certains ont jusqu'à 300 volumes. Le nombre total des livres mis à la disposition des sociétaires sous les garanties du registre d'inscription à l'entrée et à la sortie est d'environ 5,000 volumes.

La Société d'histoire naturelle de Colmar, qui est à peu près la dernière de cette lignée, a installé dans son local du musée des Unterlinden une précieuse collection de livres que nous avons souvent consultée avec fruit.

Dans chacun des numéros du Bulletin de 1860 à 1870, les nombreux dons faits à sa bibliothèque sont mentionnés. Outre les publications que le ministre de l'instruction publique en-

voyait gracieusement chaque année aux sociétés savantes, on y relève de nombreux ouvrages de science pure ou appliquée, soit récents, soit anciens, dons de membres titulaires ou correspondants.

Dès sa fondation, le rapporteur[1] prévoit que la Société, pour compléter ses ressources très restreintes, devra, chaque année, affecter une certaine somme à l'achat de nouveaux livres.

Le catalogue de sa modeste bibliothèque, en 1860, se composait de trois publications provenant d'acquisitions, et de quatorze livres ou séries de brochures provenant de dons.

Tous les ans, la Société, dont les subventions, d'abord très minimes (1861), 300 fr. de la ville et du département, ont monté à 1,000 fr. du conseil général et 800 fr. de la ville en 1866, prévoit des achats de livres. En 1866, cet article est de 103 fr. 05 c.; en 1870 il monte à 492 fr. 35 c.

La bibliothèque se développant parallèlement aux collections, a pris peu à peu une importance considérable, et aujourd'hui elle menace de déborder la salle où se tiennent les séances.

A Strasbourg, la Société d'agriculture, sciences et arts a également formé une bibliothèque sur laquelle nous possédons les renseignements suivants, datant de 1869[2].

Sa bibliothèque est plus riche que ne le pensaient la plupart des sociétaires, qui ne pouvaient l'utiliser par suite du manque de catalogue. Elle comprend 1,500 ouvrages environ, formant 5,000 volumes.

La bibliothèque de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, devenue après l'annexion Société des sciences de Nancy, a été transférée après la guerre dans cette ville. On y trouve peu d'ouvrages détachés; elle se compose surtout des fascicules des Mémoires de la Société antérieurs à 1870.

On peut se demander l'utilité de ces bibliothèques dans lesquelles s'amassent à côté de publications spéciales les Bulletins

1. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 1860, p. 17.
2. *Nouveaux Mémoires de la Société sc., agric. et arts*, t. IV, 2e fasc., p. 179.

de toutes les Sociétés savantes qui font échange de leurs publications. Il est certain que dans les villes universitaires comme Strasbourg, où, avant l'annexion, il y avait déjà de grandes ressources dans les bibliothèques de la ville et de l'Académie, ces collections de livres des fonds des Sociétés étaient ou peu connues ou peu fréquentées, mais à Colmar, à Mulhouse où ces ressources manquaient, où les bibliothèques communales étaient fort peu scientifiques, il n'en était pas de même. Les livres de prêt sont là pour témoigner de l'utilité de ces bibliothèques, et nous avons souvent été heureux d'y recourir pour nos recherches sur des sujets alsatiques ou autres.

Les Sociétés médicales du Haut et du Bas-Rhin, celles d'agriculture, d'horticulture avaient également des bibliothèques composées et accrues par les mêmes voies.

La Société industrielle de Mulhouse, outre son musée, sa bibliothèque, son jardin botanique, manifeste son rayonnement au dehors par des œuvres d'économie sociale, de philanthropie et d'éducation industrielle (école de chimie, école de tissage).

Le cadre de cette étude ne nous permet que de mentionner ces belles fondations, éternel honneur d'une société où la science et l'industrie ne font pas oublier les besoins moraux, intellectuels et physiques de l'ouvrier.

En résumé, suivant les meilleures sources de renseignements que nous ayons sur les bibliothèques des sociétés scientifiques et littéraires d'Alsace, en 1874, quatre d'entre elles seulement possédaient un catalogue imprimé : Société industrielle de Mulhouse, Société d'histoire naturelle de Colmar, Société d'agriculture du Haut-Rhin, Cercle pharmaceutique du Haut-Rhin.

(*A suivre.*) Dr G. Bleicher.



LE DERNIER SEIGNEUR DE FÉNÉTRANGE

Fénétrange, actuellement bourg de la Lorraine allemande sous le vocable de Finstingen, était au siècle dernier le chef-lieu d'une seigneurie importante, comprenant seize villages et plus de quatre mille arpents de forêts. Cette seigneurie, distraite une première fois du domaine ducal (1667) par Charles IV en faveur de son fils bien-aimé le prince de Vaudémont, en sortit de nouveau cent quinze ans après au profit du comte Jules de Polignac. Cette dernière aliénation, les intrigues secrètes et les débats publics auxquels elle donna lieu constituent un épisode peu connu dans cette histoire des Polignac, mêlée de si près à l'histoire de la cour de France, pendant les dernières années de l'ancienne monarchie.

Gabrielle-Yolande-Martine de Polastron, femme d'un gentilhomme plus riche d'ancêtres que d'écus, avait paru à Versailles en 1775 et y était devenue en peu de temps une puissance. Sa beauté n'en imposait pas, son esprit était médiocre ; néanmoins toute sa personne respirait un charme qui attira et retint près d'elle la reine Marie-Antoinette, avide d'amitié et en un certain sens d'égalité dans la vie privée. Son crédit, parfois ébranlé ou moins sensible, ne cessa véritablement que le 14 juillet 1789, avec le bon plaisir royal, et se traduisit par

une série de faveurs honorifiques ou lucratives accordées à elle-même, à sa famille et à son entourage.

Elle obtint d'abord un appartement de huit pièces au château, avec tous les avantages accessoires attachés à l'hospitalité royale, et le droit implicite d'imposer à sa souveraine la société parfois mêlée qu'elle y recevait. Sa religion et ses mœurs faisaient gloser les courtisans et elle fut cependant investie d'une fonction qui marquait la confiance la plus haute, celle de gouvernante des Enfants de France. De simple colonel, son mari, pauvre homme s'il en fut, devint premier écuyer en survivance, directeur des postes et haras, puis un jour fut paré avec elle d'un titre de duc héréditaire. Aux traitements attachés à ces emplois s'ajoutèrent, sous des prétextes variés, des libéralités extraordinaires qualifiées de pensions, de gratifications, de sommes à affecter au paiement de certaines dettes.

Au bout de quelques années, cette famille passait, à tort ou à raison, pour jouir d'au moins 500,000 livres de revenus et tout ce qui lui tenait par le sang ou l'affection puisait par ses mains dans le Trésor. Mme de Polignac n'oublia personne : son beau-père devint ambassadeur près des Treize Cantons, sa belle-sœur, la comtesse Diane, dame d'honneur de Madame Élisabeth et de la duchesse de Bourbon, son cousin évêque de Meaux. Son « ami trop intime et beaucoup trop affiché[1] », le comte de Vaudreuil, eut une grosse pension et la sinécure de la grande fauconnerie ; un jeune gentilhomme sans passé qui fréquentait son salon, d'Adhémar, fut promu d'emblée à l'ambassade d'Angleterre. Les mémoires contemporains, les correspondances secrètes, le *Livre rouge* de 1790, font connaître par le détail cette longue suite de largesses ; ils révèlent en même temps l'impopularité qui en résultait, dans tous les rangs de la société, pour les Polignac, pour la personne de la reine et le gouvernement tout entier.

La favorite avait à l'occasion une double excuse de nature

1. Lettre de Mercy, 16 octobre 1779. (D'Arneth et Geffroy, *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, t. III, p. 361.)

à expliquer la fréquence et l'indiscrétion de ses demandes. Il lui fallait tenir à la cour son rang, bien supérieur à sa fortune patrimoniale; il lui fallait de plus assurer, dans son nouvel état, l'avenir de sa famille. Aussi souhaitait-elle obtenir la concession de quelque terre importante, à titre d'engagement bien entendu, car, en vertu d'un édit de 1386, les biens du domaine royal étaient inaliénables et ne pouvaient qu'être engagés à des particuliers pour un temps déterminé, avec clause de rachat perpétuel. Il semble que, pour flatter davantage sa souveraine, Mme de Polignac ait voulu recevoir en Lorraine, c'est-à-dire dans le pays où avaient régné les aïeux de Marie-Antoinette, ce qu'elle estimait devoir être le couronnement de sa faveur.

On songea d'abord au comté de Bitche. Ce comté, qui avait été souvent au moyen âge l'apanage des frères cadets des ducs, faisait définitivement partie du domaine depuis 1606. C'était alors une prévôté composée de plus de quarante communes et dont les revenus atteignaient 100,000 livres. « La favorite, écrit Mercy, a bien senti que, sans courir le risque évident de mettre ses vues intéressées à découvert, elle ne pourrait pas donner elle-même le mouvement à une demande aussi exorbitante ; ainsi, il a fallu faire agir comme d'eux-mêmes les partisans, et M. le comte d'Artois s'est d'abord chargé de cette commission, avec le concours de quelques affidés les plus intimes de la comtesse. Ils ont de concert présenté le projet de la reine, en joignant jusqu'à l'importunité les sollicitations les plus vives. Toute prévenue que soit Sa Majesté pour sa favorite, elle a été un peu effrayée d'une idée si déraisonnable ; cependant elle a fini par l'adopter et par entrer en discussion sur les moyens de la remplir[1]. » Il lui fallait écouter, d'une part une requête appuyée sur de spécieux prétextes, tels qu'un rang à soutenir, des dettes à payer, une fille à établir, d'autre part les représentations motivées de Necker, le directeur général

1. Lettre de Mercy, 17 décembre 1779. (Même ouvrage, t. III, p. 381-382.)

des finances. La reine fit renoncer les Polignac au comté de Bitche, en leur assurant 400,000 livres destinées à leurs créanciers, 800,000 livres comme dot de leur fille, fiancée au duc de Guiche, et de plus, dans un temps plus ou moins éloigné, une terre d'au moins 35,000 livres de revenus.

Dès que Necker eut quitté le pouvoir, ils reprirent leurs démarches afin d'arriver à l'exécution de cette dernière promesse et sollicitèrent l'engagement à leur profit du domaine de Fénétrange. Cette terre, disaient-ils, rapportait environ 48,000 livres; ils offraient de renoncer à certain fief de Puy-Paulin en Limousin dont ils jouissaient déjà, ainsi qu'à certaine gratification que le « bon plaisir » ajoutait chaque année à leurs traitements. Ils affirmaient ne gagner à cet échange que 9,000 à 10,000 livres. On verra plus loin la valeur de ces assurances et de ces allégations. En tout cas, ils obtinrent, le 10 septembre 1781, l'autorisation d'acquérir Fénétrange selon les conditions et les formes usitées en pareil cas.

Une lettre de la duchesse, portant cette date incomplète: De Passy, le 7... et adressée à un destinataire inconnu — peut-être le comte de Maurepas — dont elle-même avait besoin d'éprouver le crédit, est ainsi conçue: « Nous désirons vivement, M. de Polignac et moi, que cette affaire se termine, à cause de la juste impatience que nous avons de voir donner une forme solide à la grâce que le Roy nous a faite et de nous assurer par un bon de Sa Majesté que ses bienfaits envers nous pourront passer à nos enfans. Je vous avoue, Monsieur le Comte, que j'ai souvent besoin de me rappeler toute la confiance que doivent m'inspirer vos promesses et vos soins pour ne pas trop m'abandonner aux craintes que je pourrais avoir sur le sort de mes enfans. Ce sentiment est trop juste pour que vous ne me tiriez pas le plus tôt possible des inquiétudes qu'il me cause[1]. »

Ce que demandait la duchesse, sous la forme d'un « bon de

1. Cette lettre, qui a fait partie de la belle collection d'autographes de M. Alfred Bovet (*Catal.*, n° 2103), appartient aujourd'hui au prince Lobanow-Rostowsky.

Sa Majesté », c'était tout simplement l'octroi, par une ordonnance dite de comptant, d'une somme qui lui permît d'acquérir Fénétrange sans bourse délier. A ce moment, son crédit était en baisse et son désintéressement, mis en doute par la reine, faisait aussi soupçonner la sincérité de son amitié [1]. Il lui fallait emporter à tout prix la faveur sans précédents qu'elle convoitait ; elle y parvint. Le 17 mars 1782, le duc de Polignac devenait bénéficiaire d'une ordonnance au porteur de 1,200,000 livres ; le 4 juin, il effectuait au Trésor le paiement exigé pour l'engagement de Fénétrange à son profit, en d'autres termes il y réintégrait, avec une destination certaine, la somme que le roi avait mise, sans motifs allégués, entre ses mains.

« De deux choses l'une, écrivait plus tard Loustalot dans son journal *les Révolutions de Paris*, le roi regardait ou que le Trésor lui appartenait ou qu'il n'en était que l'administrateur. Dans le premier cas, cette ordonnance gratuite donnée à son débiteur pour qu'il pût se libérer envers lui était une puérilité ; dans le second cas, c'était un vol fait au peuple. » C'était en tout cas un abus de pouvoir injustifiable et reconnu comme tel par ses auteurs, puisqu'ils tâchaient de dissimuler une libéralité par une autre non moins secrète, les sachant toutes deux inopportunes, injustes au total et exercées au détriment du Trésor royal et de la fortune publique.

La terre de Fénétrange était d'un produit supérieur à celui que lui avaient attribué, avant de la posséder, ses nouveaux propriétaires ; elle rapportait plus de 80,000 livres, y compris les forêts. Les Polignac n'en travaillèrent pas moins à étendre et à faire fructifier en tous sens la faveur qu'ils venaient d'obtenir. Le roi s'était d'abord réservé la jouissance de certains bois dans l'intérêt des salines de la contrée ; il ne tarda pas à l'abandonner (7 avril). La Chambre des comptes de Nancy,

1. « Ses alentours (ceux de Marie-Antoinette), écrit Mercy le 10 mars 1782, sont assez exactement tenus à l'écart de toute affaire sérieuse ; ils tardent de s'en dédommager sur des objets d'intérêt, mais dans quelques occasions récentes j'ai vu la reine un peu fatiguée de leur avidité. Elle a daigné m'en parler plusieurs fois. » (D'Arneth et Flammermont, *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau*, t. I, p. 89.)

chargée de procéder aux formalités de la vente et de l'aliénation, s'avisa d'excepter à son tour les droits de patronage et de nomination aux bénéfices ecclésiastiques, ainsi qu'une forêt qui dépendait, paraît-il, de Lixheim et non de Fénétrange. Survint un arrêt du Conseil (4 mars 1783) qui anéantit ces deux réserves, « dérogeant en tant que de besoin à toutes lois et usages contraires ».

Après ces premiers succès, les Polignac réclamèrent, par un nouveau mémoire : 1° la faculté d'établir une justice champêtre ; 2° la jouissance du tiers-denier dans les bois des communautés, contrairement à l'ordonnance de Lorraine de 1664 ; 3° la jouissance des amendes et dommages-intérêts dans les bois de la concession et dans ceux des communautés pour la part qui revenait au roi ; 4° un aménagement des forêts concédées, avec faculté de couper les bois menacés de dépérissement, ce qui emportait indirectement la jouissance de la futaie. Ces divers avantages leur furent octroyés en vertu d'un nouvel arrêt du Conseil, toujours « par grâce et sans tirer à conséquence[1] ».

D'autres petits profits n'étaient pas à négliger et furent arrachés à la générosité imprudente de la reine et à la faiblesse du roi. Non content de toucher encore en 1782 la gratification annuelle à laquelle il avait promis de renoncer, le nouveau seigneur de Fénétrange se fit remettre en 1783 les intérêts des 1,200,000 livres qu'il était censé avoir tirées de sa bourse, sous prétexte que la jouissance effective de sa terre était reculée au 1er janvier 1784. Avait-il du moins réintégré au domaine, suivant ses assurances expresses, son fief de Puy-Paulin ? Non seulement il le garda, mais il y trouva matière, quelque temps après, à une nouvelle et abusive réclamation. A ce fief était attaché un droit dit de huitain perçu sur la vente du poisson au marché de Bordeaux. Cette ville l'ayant racheté, il fallait indemniser le propriétaire-engagiste de Puy-Paulin ; et celui-

1. Toutes les pièces relatives à l'aliénation de Fénétrange se trouvaient réunies dans un ms. in-folio faisant partie des *Collections lorraines* de M. Noël (*Catal.*, n° 1962).

ci qui, quelques années auparavant, évaluait son revenu total à 15,000 livres, prétendit toucher un million, en indemnité d'un revenu partiel qu'il estimait à 40,000 livres. Calonne était alors contrôleur général et il fondait son crédit sur ses complaisances au profit de la reine et de certains courtisans. Il fit croire à Louis XVI qu'il opérait une transaction avantageuse en n'accordant au duc de Polignac que 800,000 livres, alors qu'il eût suffi, pour écarter sa demande, de lui rembourser la finance intégrale du fief, qui ne dépassait guère 100,000 livres.

Ces faits et d'autres de ce genre ne frappent plus guère à un siècle de distance; ils expliquent du moins pourquoi les Polignac et leurs « alentours dévorants », selon l'expression de Mercy, devaient être les premières victimes soit d'un changement de ministère, soit d'une révolution politique. En 1787, lors de la chute de Calonne, ils durent abandonner quelques-unes de leurs places, s'éloigner et laisser passer la bourrasque déchaînée contre eux. Ils avaient reconquis du moins une place à Versailles et leur ascendant particulier sur le couple royal, lorsqu'au lendemain du 14 juillet 1789 ils furent sollicités par la reine elle-même de se soustraire aux violences et aux vengeances populaires. Ils gagnèrent l'étranger, cette fois pour ne plus reparaître, et habitèrent successivement pendant les années suivantes la Suisse, l'Italie et l'Autriche. Le duc se mêla des premiers, et d'une façon très active, aux intrigues de l'émigration, ce qui lui valut aussi d'être désigné entre tous aux représailles du parti dominant en France. L'Assemblée constituante, qui reculait devant des mesures générales à prendre contre les émigrés, s'essayait néanmoins à frapper ou à intimider les principaux d'entre eux et elle s'occupa en particulier du duc de Polignac dans sa séance du 14 février 1791[1].

Ce jour-là, Pison du Galand, député du Tiers-État de Grenoble, présenta au nom du Comité des domaines un rapport

1. *Moniteur universel* du 16 février 1791. — *Journal des Débats et Décrets*, t. XV, n° 617.

sur la récente aliénation de la baronnie de Fénétrange. Il exposa froidement les faits et conclut à ce qu'on annulât l'engagement de 1782 comme constituant une libéralité fictive et abusive. Il réclama en outre la restitution des 800,000 livres étourdiment concédées par Calonne en indemnité de la suppression du droit attaché au fief de Puy-Paulin.

Un moment de silence suivit ce réquisitoire ; on croyait à un vote immédiat, quand deux députés, le vicomte de Foucault et Cazalès, demandèrent, à défaut de l'accusé absent, à présenter sa défense. Foucault, un des membres les plus ardents et les moins écoutés de la droite, arriva à la tribune salué par des applaudissements ironiques. Il commença par qualifier la vente de Fénétrange de « générosité déplacée » ; après cette précaution oratoire, il revendiqua bien haut pour le roi dans le passé le droit de créer par des bons signés de lui une monnaie courante ; il reprocha vivement au Comité de n'avoir pas fait une enquête complète sur les récentes aliénations du domaine et de s'être attaché avec une partialité évidente à un fait particulier. La demande de la question préalable, qu'il hasarda en terminant, fut accueillie par de nombreux murmures.

Cazalès le prit sur un ton moins haut et plus habile. Il se dit aussi d'accord avec la majorité sur la question relative à Fénétrange, sauf à combattre plus vivement la proposition relative à Puy-Paulin. Au milieu de considérations de sentiment, il jeta un argument sérieux : Pourquoi invoquer la sévérité des lois pour un temps antérieur à celui auquel elles ont été faites ? Puis, démasquant la vraie pensée de ses contradicteurs, il dit sans ambages qu'on voulait ainsi punir les Polignac de leur sortie de France et les réduire par la famine. L'Assemblée, à son tour, ferma dédaigneusement le débat en opposant au député royaliste la question préalable et elle prononça la réunion de Fénétrange au domaine national sans restitution pécuniaire, attendu « qu'aucune finance effective n'avait réellement tourné au profit du Trésor public ». De plus, sur la motion d'un député lorrain, l'abbé Grégoire, il fut décidé que Calonne serait

tenu solidaire de la rentrée de la somme sortie indûment par sa faute du Trésor en 1786.

Des réclamations écrites, qui avaient le double tort d'être tardives et de se produire à l'étranger, survinrent de la part des personnages mis en cause. Le duc de Polignac, alors à Venise, rédigea un mémoire qu'il transmit avec une lettre apologitique à Cazalès. Il prétendait n'avoir eu, au temps de sa plus haute faveur, que 292,000 livres de revenus, et, dans l'état dressé par lui, Fénétrange figurait pour 70,000. Il faisait de plus observer que ces bienfaits du roi n'avaient été accordés à sa maison que depuis 1782 et qu'antérieurement il avait engagé pour 800,000 livres de ses biens. C'était, en voulant excuser les largesses souveraines à son endroit, s'accuser au moins d'imprévoyance. Calonne, de son côté, fit imprimer, sous la double rubrique de Venise et Paris, son *Mémoire contre le décret rendu le 14 février 1791 par l'Assemblée soi-disant nationale*. Mais quelle chance avaient-ils de se faire entendre l'un et l'autre, alors qu'ils menaient auprès des cabinets étrangers une campagne si active contre les nombreuses institutions de la France ? A ce moment même, le duc de Polignac était désigné comme agent officieux des princes français auprès de l'empereur. Son apologie ne pouvait donc être qu'une protestation inutile.

Les accusations lancées contre lui à la tribune de la Constituante n'en trouvèrent pas moins créance auprès des gazetiers allemands. Deux ans après, elles se produisaient à Vienne et, pour les combattre, Vaudreuil, qui était resté l'ami de la maison, écrivit sous forme de lettre une défense en règle qu'on trouvera plus loin. J'ignore si elle a été publiée ; elle atteste en tout cas chez son auteur une conviction bien arrêtée de tenir pour non avenues les revendications de l'Assemblée nationale et de considérer comme justifiable de tout point et en tout temps la générosité de Louis XVI et de Marie-Antoinette envers les Polignac, leur famille et leurs amis.

La malheureuse amie de la reine ne lui survécut guère ; elle

succomba à la fois à la maladie et au chagrin, le 5 décembre 1793. Deux ans après, nous trouvons son mari et ses enfants installés en Hongrie, à Kitsee, dans un château du prince Esterhazy. Cette famille, qui a puisé jadis à son gré dans le Trésor royal, vit alors à grand'peine, sur un maigre revenu de 10,000 livres qui lui reste[1]. En cette année 1795, le duc de Polignac accepta d'aller notifier à Catherine II l'« avènement » du roi Louis XVIII ; il appela ensuite les siens en Russie et ne songea plus qu'à se faire oublier, même des autres émigrés. Il s'était établi en Volhynie, d'abord comme locataire sur une terre du comte Félix Potocki, puis comme propriétaire dans le château d'Opalino, qu'il avait reçu en don de l'empereur Paul. Il y demeura presque constamment jusqu'en 1812, époque à laquelle l'invasion française le fit se réfugier à Pétersbourg.

Il était dans cette dernière ville, malade et hors d'état de revenir en France, lorsque s'accomplit la Restauration. Il ne prit donc pas séance à la Chambre des pairs, où il avait été nommé des premiers. En revanche, ses fils, qui avaient trouvé auprès du comte d'Artois la même faveur que leur mère auprès de Marie-Antoinette, adressèrent une supplique au roi afin d'être réintegrés, sinon dans la jouissance des pensions paternelles, au moins dans celle du domaine de Fénétrange. Ils entendaient faire déclarer non avenu le décret du 14 février 1791 et bénéficier ensuite de la loi du 5 décembre 1814, qui restituait aux émigrés leurs biens non vendus.

Leur cas n'était pas aussi simple et ce fut d'une autre manière que Louis XVIII essaya de leur accorder réparation[2]. A la séance du 20 avril 1816, le ministre des finances Corvetto présenta à la Chambre des députés un projet de loi ayant pour but d'abroger le décret-loi de la Constituante, car, disait l'exposé des motifs, il n'entrait pas dans les attributions d'une Assemblée législative de juger de la validité d'un contrat entre l'État et un particulier, et la Constituante l'eût-elle pu, elle

1. *Correspondance du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois*, t. II, p. 199.
2. *Moniteur universel* des 21 avril 1816 et 17 janvier 1817.

eût dû entendre en leurs moyens de défense ceux qu'elle avait dépouillés. Un second article du projet avait pour but d'autoriser le duc à se pourvoir devant l'autorité compétente, c'est-à-dire devant les tribunaux, et lui rendait la faculté de faire valoir et reconnaître devant la juridiction civile ses titres de propriété.

Ce projet ne fut voté, ni même discuté, avant la fin de la session. La Chambre ayant été dissoute, le projet reparut, précédé des mêmes motifs, devant une autre Assemblée; mais celle-ci était animée d'un autre esprit que la précédente; les *ultras* y étaient devenus une minorité. Le projet, renvoyé aux bureaux, n'en sortit plus et les Polignac durent cette fois renoncer pour toujours à l'espoir de recouvrer leur domaine lorrain. L'ex-propriétaire de Fénétrange mourut à Pétersbourg le 21 septembre 1817. Un de ses fils, Jules, prince romain, devait attacher son nom, de la façon la plus malheureuse, au souvenir de la seconde et dernière chute des Bourbons, en juillet 1830.

Léonce PINGAUD.

APPENDICE

Lettre du comte de Vaudreuil à.....

Monsieur,

Je dois avant tout vous présenter l'hommage de reconnaissance que nous éprouvons pour la marque d'intérêt et d'obligeance dont vous nous avez honorés. L'estime des personnes honnêtes telles que vous nous dédommage bien des imputations calomnieuses dictées par les Jacobins à leurs

vils prosélytes. Pour y répondre, il faudrait faire un volume entier et entamer une guerre de plume avec des libellistes auxquels il ne faut faire la guerre qu'à coups de bâton. Nous mépriserons donc leurs calomnies qui ne pourront du moins troubler nos consciences ; car elles reposent sur une conduite toujours guidée par l'honneur. D'ailleurs pouvons-nous penser aux persécutions de la méchanceté, qui nous est personnelle (*sic*), quand nous ne sommes occupés que par le douloureux et éternel souvenir de la mort funeste de nos maîtres et de nos bienfaiteurs? Pouvons-nous verser des larmes sur notre propre sort, quand elles sont toutes répandues sur leur destinée barbare? N'est-ce pas même une vraie consolation que de souffrir comme eux et pour eux? On veut rejeter *leurs prétendues fautes* sur leurs entours, et on poursuit encore sur leurs malheureux amis leurs cendres palpitantes. Trois princes augustes et des familles estimables ont échappé aux poignards et aux bourreaux des régicides : poursuivons-les par la calomnie, se sont dit ces monstres, et dans une ville impériale il se trouve encore des coupables échos de la Convention régicide ! Si les libellistes sont impunis, la propagande finira par triompher ; car les écrits anarchiques et mensongers ne sont que trop goûtés par la multitude ; mais c'est l'affaire des gouvernements de les réprimer, et des particuliers se compromettraient en les attaquant. Nous ne pouvons douter que S. M. I. dans sa bonté et sa justice ne condamne des écrits si coupables et si dangereux, et nous lui donnons une nouvelle marque de notre respect en nous en référant absolument à elle.

Mais, Monsieur, si nous dédaignons une justification publique, qui ne ferait que nous attirer de nouvelles persécutions et que d'ailleurs nous avons déjà fait paraître dans une autre circonstance, je n'en suis pas moins empressé vis-à-vis de vous à justifier l'estime que vous nous témoignez.

La fortune de la maison de Polignac était en effet considérable à l'époque de la Révolution, parce qu'elle possédait de grandes charges dont les appointements étaient en raison de la dignité et de l'importance de ces charges. Mme de Polignac était gouvernante des Enfants de France ; son mari était premier écuyer de la Reine, et, en outre, directeur général des postes et des haras de France, qu'il administrait avec tout l'ordre et toute l'activité possibles. De plus, la Reine voulait, au lieu d'avoir une maison chez elle, que cette maison où elle dînait presque tous les jours, où Mgr comte d'Artois dînait et soupait tous les jours de l'année, et où le Roi venait souvent, fût tenue chez et par la gouvernante de ses enfants. Cette maison recevait toute la cour et était la véritable maison de représentation de nos augustes et malheureux souverains. Était-il juste que cette grande dépense se fît aux frais du duc de Polignac, chef d'une nombreuse famille, dont il devait

ne pas entamer les propriétés? Et cependant il fit longtemps à ses propres dépens les honneurs de Versailles, et *ses biens-fonds de Rome et de Bordeaux* y passèrent tout entiers. On peut les estimer à *quatorze cent mille francs*. Nos souverains, éclairés sur la véritable position de leurs amis, trouvèrent qu'il était de leur justice et de leur magnanimité de les couvrir de cette aliénation de propriétés faite à leur service, et ce fut dans cette vue que le Roi fit concession au duc de Polignac du comté de Fénétrange. Cette concession fut revêtue de toutes formes, enregistrements, etc. Elle fut estimée, pour le fond *en principal,* à la somme de *douze cent mille livres,* ce qui équivalait à peu près à l'aliénation de Rome et de Bordeaux.

A l'époque où la première Assemblée constituante attaqua cette concession, le duc de Polignac fit un Mémoire qui resta sans réponse, et écrivit à M. de Cazalès, qui s'était montré son défenseur, une lettre qui mettait au grand jour les principes et la conduite du duc et de la duchesse de Polignac et dans laquelle il donnait le défi qu'aucune voix pût s'élever pour dire que, pendant quinze ans de faveur, ils eussent fait tort à un seul individu ; aucune voix ne s'est élevée. Tous les crimes alors n'étaient pas commis. On n'aurait pas même encore osé en supporter l'effroyable pensée ; mais à présent tous les freins sont rompus, tous les forfaits sont accomplis : comment ne se trouverait-il pas des calomniateurs parmi tant de régicides ? Et n'est-ce pas par la calomnie qu'ils ont commencé le supplice du meilleur des rois et de la plus intéressante des reines ?

Quant aux Vaudreuil, leur histoire sera bientôt faite. J'ai dû aux bontés du Roi la charge de grand fauconnier de France, charge de la couronne, qui, par une suite de la haine que me portait le cardinal de Loménie, fut supprimée deux ans avant la Révolution, et pour laquelle je ne voulus et n'eus aucun dédommagement, quoique tous ceux dont les charges furent supprimées en même temps que la mienne ayent obtenu alors des dédommagements considérables. Qu'avais-je donc des bienfaits du Roi ? Un gouvernement militaire, valant *dix mille francs,* bien mérité par quarante ans de services, sept campagnes de guerre, mon ancienneté et mon grade d'officier général, grâce que j'aurais obtenue par tous ces titres, sans faveur particulière. Je dois ajouter que le Roi m'avait facilité un emprunt pour le paiement de mes dettes, dont je lui avais déjà remboursé une partie et qui serait à présent entièrement liquidée si les incendiaires ne m'avaient pas brûlé une habitation à Saint-Domingue, et si la nation pillarde ne s'était pas emparée de tous mes revenus. Pour tous les autres Vaudreuil, malgré l'antiquité de leur race et des services distingués sur mer et sur terre, ils sont tous pauvres et n'avaient que très peu de bienfaits du Roi, que l'envie la plus exaltée ne peut pas leur reprocher.

Si je me faisais quelques reproches à moi-même, ce serait d'avoir toujours été trop timide, trop modéré dans mes demandes en leur faveur; mais je connaissais leur désintéressement, et je le partageais.

Que veut-on dire *par les Guiche?* Celui qui est gendre du duc de Polignac (M. le duc de Guiche) a, en effet, obtenu une grande grâce en étant honoré de la place de capitaine des Gardes-du-Corps de Sa Majesté ; mais il était digne par sa grande naissance et ses qualités personnelles du choix de Sa Majesté, qu'il a bien justifié depuis par sa fidélité, sa surveillance et le courage qu'il a montré à l'époque désastreuse des 5 et 6 octobre 1789, journées dans lesquelles il mérita l'estime de son maître et par conséquent la vengeance et la haine de ceux qui voulaient attaquer le trône et le monarque. Aussi, par ordre du Roi, il fut obligé de se soustraire aux poignards des assassins qui le menaçaient; il vint alors rejoindre la famille de sa femme, et ensuite se réunir avec les fidèles Gardes-du-Corps sous les étendards de nos princes, frères du feu Roi. Le reste de la *maison de Grammont* ne peut être pour rien dans les inculpations du gazetier libelliste.

Quant aux *Périgord* ou *Talleyrand,* on ne les a nommés que parce que le baron de Talleyrand est l'ami intime de M. de Calonne, sur le compte duquel le gazetier accumule des opérations dont presque pas une n'est de son fait et qui étaient réglées et ordonnées avant son avènement au contrôle général des finances. *Tels sont les acquittements de dettes de Monsieur et de Mgr comte d'Artois, la concession de Fénétrange.* L'acquisition de Saint-Cloud a été négociée par M. le baron de Breteuil et M. le cardinal de Loménie, alors archevêque de Toulouse, et terminée par eux avec M. le duc d'Orléans, à l'insu même de M. de Calonne. Il faudrait un ouvrage volumineux pour prouver la mauvaise foi de toutes ces inculpations, et je n'ai sous les yeux aucune des pièces nécessaires ni dans la mémoire les époques assez précises pour entreprendre cette tâche, déjà victorieusement remplie par M. de Calonne lui-même.

Cet ouvrage, où brillent la clarté, le langage de la vérité et le charme du style, a été fort répandu dans le public ; mais dans les temps malheureux de la fermentation des esprits on lit avec ardeur les injures et les calomnies, et peu de gens s'empressent de lire des justifications, que les gazetiers ne se donnent pas la peine de citer, encore moins d'extraire.

Je croirais manquer de respect à Monsieur et à Mgr comte d'Artois, en cherchant à justifier la liquidation de leurs dettes. Je dirai seulement qu'elle a été fondée sur des réclamations de droits et d'apanages qui ont été, après un mûr examen, trouvées de toute justice par le Roi et son conseil. Mais quelle joie pour des Jacobins que d'attaquer des têtes aussi augustes ! Leur impunité ne sera pas de longue durée ! la vengeance divine s'apprête;

la foudre gronde sur la tête des coupables ; c'est aux mains pures d'un jeune empereur qui annonce toutes les vertus et qui découvre l'aurore du plus beau règne, qu'un Dieu juste a remis son tonnerre ; protégé par le Tout-Puissant, il relèvera ses autels, rétablira le trône des Bourbons, vengera la Majesté des Rois, détruira la race infernale des athées et des régicides, et assurera le repos du monde.

Recevez, Monsieur, ce tribut de ma reconnaissance et les assurances bien sincères du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

P.-S. — Je vous supplie, par les raisons énoncées ci-dessus, de ne pas donner de copies de ma lettre ; mais vous êtes le maître de la lire à ceux qui veulent franchement connaître la vérité.

NOTICE

SUR LA

« CELLÉIDE » DE H. JOLY

Dans le cercle de Bruck, en Styrie, sur la Salza, est le bourg de Mariazell, lieu de pèlerinage le plus fréquenté de toute l'Autriche. Près de 100,000 pèlerins y viennent chaque année vénérer une très ancienne image en bois de la Vierge qui, ornée de magnifiques joyaux, est exposée dans une chapelle élevée en 1363 par le roi Louis Ier de Hongrie. Les souverains de l'Autriche ont de tout temps favorisé le culte de la Vierge de Mariazell, qui remonte au XIIe siècle.

Parmi les livres qui célèbrent ce pèlerinage fameux ou qui en racontent l'histoire, le moins connu assurément est un poème latin en deux chants, intitulé *la Celléide,* et dont l'auteur est un Lorrain, Henri Joly, de Nancy. On ne le trouve point cité dans la notice de Michael-Maria Rabenlechner : *Mariazell Œsterreichs Loreto*[1], et M. le curé de Mariazell n'a pu me fournir aucun renseignement sur cette petite épopée qui semble ignorée en ce lieu. Il est vrai que beaucoup de livres et de pièces d'archives ont été enlevés du monastère de Mariazell, quand l'empereur Joseph II ordonna l'abolition presque totale des

1. Wien und Leipzig, *Verlag Austria,* Drescher und Comp., 1891.

couvents et la confiscation de leurs biens (1781). D'autres documents ont été détruits par un incendie qui éclata en 1827 et fit de grands ravages dans le monastère.

A défaut d'autre mérite, la *Celléide* aurait donc du moins celui de n'être pas un livre très commun. Il n'existe pas à la Bibliothèque nationale. Les bibliographies ne le mentionnent pas. Dom Calmet ne nomme ni l'ouvrage ni l'auteur. Aussi ne sera-t-il pas inutile de consacrer à ce poème une brève notice.

L'exemplaire que j'ai entre les mains provient du couvent des Tiercelins de Nancy et appartient à la bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine. C'est un petit in-4° de 108 pages dont voici le titre, orné d'une vignette qui représente la Vierge portant l'Enfant Jésus :

HENRICI JOLY NANCEIO-LOTHARINGI
EMINENTISSIMI PRINCIPIS ELECTORIS CAROLI CASPARI
ARCHIEPISCOPI TREVIRENSIS, ETC.
SACELLANI CELLEIDOS LIBRI DUO.
AUGUSTÆ TREVIRORUM, TYPIS HUBERTI REULANDT
ANNO 1655.

Ainsi Henri Joly, né à Nancy, est, au moment où il imprime sa *Celléide,* chapelain de l'évêque de Trèves, Charles-Gaspar von der Leyen[1].

Le poème est dédié aux princes sérénissimes Ferdinand et Charles de Lorraine[2], fils de Nicolas-François, duc de Lorraine et de Bar, et de la princesse Claude. Dans cette dédicace emphatique, semée d'antithèses et d'allitérations de mauvais goût[3], Joly nous apprend que les princes lorrains ont fait à diverses reprises le pèlerinage de Mariazell; aussi a-t-il voulu écrire l'histoire de l'image qu'on y vénère et la leur offrir comme un témoignage de son affection et de son dévouement.

1. Inauguré le 12 mars 1652, mort le 1er juin 1676. *Gallia christiana,* t. XIII.

2. Ferdinand, né à Munich le 30 décembre 1639, mourut à Paris en 1658; Charles, né à Vienne le 3 avril 1643, fut le célèbre Charles V, le vainqueur de Vienne et de Mohacz.

3. Exemple : « Ludit in orbe terrarum fortuna, *ludit* et Maria ut fortunam *eludat* ac iis *alludat* quibus jam *illusit* fortuna. »

« Embrassez, leur dit-il, et tétez comme de jeunes chevreaux le sein de Marie (*amplectimini Mariæ ubera et tanquam duo hinnuli capreæ gemelli ea sugite*) jusqu'à ce que le jour se lève et que les ombres s'évanouissent, jusqu'à ce que, dis-je, votre race pieuse fleurisse au loin, se perpétue et s'illustre dans le duché héréditaire de vos ancêtres. »

Joly entreprend donc de célébrer les miracles accomplis par la Vierge de Mariazell, qu'il a lui-même plusieurs fois visitée et implorée. Mais il réclame l'indulgence pour des vers composés il y a quelques années déjà, alors qu'il était encore un peu novice dans la poésie latine, et demande qu'on lui tienne compte de sa dévote intention.

La dédicace et l'avant-propos de Joly, ne nous fournissent pas d'autres indications.

A quelle date le duc Nicolas-François fit-il le pèlerinage de Mariazell ? C'est ce qu'il est difficile de fixer. Tout ce que nous savons, c'est que, dès 1640, le duc et sa femme étaient établis à Vienne, qu'ils ne quittèrent qu'en 1654. Ils résidaient en cette ville ou à Laxembourg-lès-Vienne, à part divers voyages, entre autres à Ratisbonne[1]. La renommée de Mariazell devait attirer le duc et la duchesse de Lorraine, qui avaient fait déjà, en avril 1635, un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette. « S. A. et M[me] la duchesse y donnèrent des preuves de leur dévotion et piété ordinaires, et leur suite en fut presque autant touchée que par la vue des saintes reliques exposées à Lorette[2]. »

Henri Joly avait-il accompagné Nicolas-François à Mariazell ? Lui était-il attaché à quelque titre, lui qui se dit son : *Cliens infimus ac subditus obedientissimus ?* C'est ce que nous ignorons. Son nom ne figure nulle part dans la correspondance de Nicolas-François. Quant à son poème, il dut être composé au plus tôt en 1644, car les plus récentes parmi les guérisons miraculeuses qu'il rapporte sont de cette date.

1. V. Ferdinand des Robert, *Correspondance inédite de Nicolas-François, duc de Lorraine et de Bar* (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1885).
2. *Lettre d'Hennequin à Arnoult*, citée par M. F. des Robert.

Sans nous attarder à des conjectures sur la biographie de l'auteur, examinons et analysons le poème, qui seul nous fait connaître Henri Joly.

La *Celléide* nous apparaît tout d'abord comme une œuvre touffue et diffuse, pleine de digressions et d'amplifications oiseuses. Tous les procédés d'une rhétorique ampoulée y sont mis en usage et souvent avec une maladresse d'écolier. La mythologie s'y mêle perpétuellement à la glorification des miracles accomplis par la Vierge de Mariazell. Au lieu de traiter avec simplicité une pieuse légende et d'y rattacher l'historique et la description du pèlerinage, Joly embouche mal à propos la trompette héroïque et à toute occasion donne carrière à sa verve de versificateur nourri des souvenirs classiques. Ces défauts, il est vrai, sont plus ou moins ceux du Parnasse latin de son temps, qui se plaît à étaler une érudition de collège et ne se fait pas scrupule d'introduire en un sujet biblique ou chrétien le merveilleux mythologique. Ainsi, dès les premiers vers du *Moyses Viator* du P. Millieu (Lyon, 1636), nous voyons paraître les Muses et Phébus, le Phlégéthon et Tisiphone.

Si les fautes de goût, les puérilités, les bizarreries abondent dans la *Celléide*, nous aurons cependant à reconnaître la facilité et parfois l'élégance de Joly. Sa facture révèle une réelle habileté dans le maniement du vers latin, d'autant plus qu'il en a lui-même compliqué à plaisir la difficulté. Ne s'est-il pas défendu toute élision dans son poème? Le motif de cette abstention est pitoyable et donne la mesure de son jugement :

« Elisiones autem in hoc opusculo ex instituto vitavi. Sic enim dicebam : Ea quæ *allisit* caput serpentis antiqui non debet *elidi*[1]. » On trouvera dans la *Celléide* d'autres jeux de mots aussi heureux !

Voyons ce que la légende fournissait à Joly et par quels développements il a cru devoir l'embellir.

La notice sur Mariazell déjà citée nous apprend que ce lieu

1. Avant-propos, *Lectori Mariano salutem*.

de pèlerinage doit son origine au couvent de Bénédictins de Saint-Lambert, sur les confins de la Styrie et de la Carinthie. Ce couvent fut fondé par Marquardt, fils du duc Adalbéron de Carinthie. Henri, fils de Marquardt, en acheva la construction en 1103 et le dota richement.

C'est sous le sixième abbé de Saint-Lambert, Otker, que fut institué le pèlerinage de Mariazell. L'histoire se confond ici avec la légende, qui est ainsi rapportée par le poète autrichien Jean-Gabriel Seidl :

« Vers l'an 1157, arriva dans la région de Mariazell, envoyé par l'abbé de Saint-Lambert Otto Ier, un prêtre qui portait dans ses bras une image de Marie. Il venait répandre en ces contrées sauvages les enseignements divins. A demi mort d'épuisement, après un long et pénible voyage, il se laissa choir à terre, mettant toute son espérance en la Mère de Dieu, dont il avait transporté l'image. Par un suprême effort, il se relève, et voit qu'à une distance assez rapprochée dans la direction du Nord la forêt s'éclaircit ; sans doute, là-bas, il trouvera une région moins inhospitalière. Mais soudain, âpre et infranchissable, se dresse devant lui un énorme rocher qui lui ferme tout passage. Alors il se prosterne devant la sainte image de la Madone et lui adresse une fervente prière. Et voilà qu'un miracle se produit : la roche se fend et lui permet de pénétrer dans la vallée, où, reconnaissant un avertissement du ciel, il prend la résolution d'élever une chapelle à la bienheureuse Vierge. »

J'abrège le récit de Jean-Gabriel Seidl. Le prêtre construit donc une hutte en planches, qu'il divise en deux compartiments ; l'un sera son habitation, l'autre est destiné à recevoir l'image en bois de tilleul de la Vierge, qu'il dépose sur un tronc d'arbre coupé. C'est cette image qu'il vénérait déjà dans son couvent et que son abbé lui avait permis d'emporter. On voit encore dans l'église de Mariazell deux anciennes peintures qui représentent l'arrivée du prêtre et la construction de la hutte.

Cette légende, modifiée sur certains points, trouvera place dans la seconde moitié du IIe livre de la *Celléide*. A quelles

ressources ou à quelles inventions Joly a-t-il eu recours pour remplir le reste de son poème? C'est ce que va montrer notre analyse.

Le début du poème nous décrit la navigation d'un vaisseau marchand parti de l'Italie pour les Indes. On longe la Sicile et les passagers s'entretiennent des souvenirs mythologiques qu'évoque la vue de l'Etna. Tout à coup, sur un écueil battu par les flots, ils aperçoivent un vieillard décharné qui, tout en larmes, fait des signaux de détresse. On détache une barque qui le ramène au navire, et, quand il a repris des forces, il se fait connaître. C'est un prêtre allemand, nommé Apollonide. (Il me semble que le nom manque de couleur germanique.) Voici son histoire, telle qu'il la raconte aux passagers: A la veille de s'embarquer pour porter dans les Indes la parole évangélique, il a entendu une voix qui lui reprochait d'entreprendre un si lointain voyage avant d'avoir invoqué, dans son temple sacré de Mariazell, la Vierge, Reine du ciel et Étoile de la mer. Apollonide obéit à cet avis céleste et en route rencontre un ancien ami de jeunesse, Ærithorax, de Marbourg (Styrie) [*Marsilis incola burgi*], qui lui fait le récit de ses aventures. Parti d'Ancône, il se rendait à Tergeste (Trieste), quand, surpris par une effroyable tempête, il a été sauvé par l'intervention de Marie. Aussi vient-il, plein de reconnaissance, suspendre une offrande dans son temple. En marge, Joly a inscrit: « *Anno* 1642, *mir.* 297 ». Le second chiffre indique soit le numéro d'ordre des miracles, soit la page du registre où ils étaient rapportés. Tous ceux qui sont ici relatés ont eu lieu de 1642 à 1644.

Apollonide s'achemine vers Mariazell en compagnie d'Ærithorax, qui l'entretient de ce temple si vénéré et aussi de la triste situation de l'Allemagne, en proie à toutes les calamités de la guerre. Et de tels maux frappent les Césars autrichiens, si bons et si pieux ! Apollonide exhorte son ami à se soumettre à la volonté divine et à espérer des temps meilleurs. Ces misères, dit-il, ont pour cause nos péchés (je résume en deux lignes

de verbeuses tirades) ; mais l'impiété succombera, et grâce à l'aide de la Vierge invincible, la Foi triomphante ceindra le front de Ferdinand[1] des lauriers de la victoire.

..... fortique potens Victoria telo
Cinget honoratam merito diademate frontem,
Victricesque gerent Fernandi tempora lauros,
Quas dabit eximio Cellensis diva favore.

Apollonide apprend de la bouche de son compagnon les derniers miracles dont Mariazell a été le théâtre : Théodostra, de Marbourg, guéri d'une pleurésie (1642, 292) ; Zerguana, de Wels (Haute-Autriche), d'une paralysie (1642, 295) ; Thrabegarmia, d'une sorte de gangrène du bras, ce qu'atteste son ex-voto, un bras d'argent consacré par elle, etc., etc. Comment énumérer tous les miracles dus à la Vierge de Zell, plus puissante que le dieu de Thymbré, que Podalire et Machaon, que Chiron, fils de Philyra, etc. ? Autant vaudrait essayer de compter les feuilles des forêts, les poissons de la mer, les plumes des oiseaux, etc.

Enfin on arrive à Mariazell et nous avons une description de la chapelle[2] assez exacte, malgré l'emphase des termes. L'édifice, les colonnes, le dallage en marbre noir et blanc, les candélabres, le trésor, les ex-voto, tout est peint en des vers qui ne manquent pas d'élégance. Extrayons un passage de cette description, qui donnera une idée de la manière de Joly :

..... Quadro circum solidissima saxo
Stat moles, ventos, pluvias irridet et imbres
Eximium turrita caput, quo sidera longe
Appetit, et recta Junoni fronte minatur.
Tecta colorato circumvestita metallo
Præcipiti sub sole micant, mediusque rubori
Candor inexstinctum Dominæ testatur honorem.
. . . .

1. Ferdinand III (1608-1657).

2. En 1644, on venait de commencer à construire la vaste église de Mariazell, qui devait englober la chapelle érigée en 1363 par le roi Louis Ier de Hougrie.

At domus interior regalibus inclyta donis
Immensum radiante decus complectitur alvo.
Hinc nitet argento paries, hinc fulgurat auro
Et picturato tabularum tectus amictu
Undique Virginei pia fert monumenta favoris.

. . . .

Quid tibi nunc circum teretes cælata figuras
Candelabra loquar totis argentea membris,
Thesaurosque domus, pretiosi munera cultus,
Et Phrygii vestes operis, hyacintina Divæ
Pallia, quid Tyrio saturatas murice vestes,
Fulgentesque togas ostro, gemmisque decoras
Ac ingens gazæ pretium, quam longa tulerunt
Tempora, quam veterum pietas cumulavit avorum,
Et tantæ puro celebres Genitricis amore
Austriaci felice manu tribuere monarchæ.
Una mihi memoranda super, quam jure tacere
Haud equidem possim, tua, Sacratissime Cæsar,
Imperii Fernande decus columenque Secunde,
Effigies diti solide spectabilis auro [1],
Ac vultus imitata tuos, viventis et omnem
Herois faciem, si vox nativa supersit.
Sic tua te magnæ conjux Augusta Parenti
Augustam testata fidem Leonora dicavit.

L'enthousiasme du poète s'exalte devant toutes ces splendeurs. Que sont en comparaison les sept merveilles du monde tant vantées?

Una triumphatum regnabit Cella per orbem,
Et quidquid solidæ potuit labor improbus artis,
Artificumque manus, vel magni cura Myronis,
Aut Brontis Steropisve labor, sudorque Gigantum
Perpetuo cedet Divæ Cellensis honori.

Devant l'église, Apollonide a vu venir à lui Fuscus, prêtre de Phébus et de Jupiter (*Phœbique Jovisque sacerdos*), qui a

1 Cette statue en or de Ferdinand II, donnée après la mort de l'empereur par sa femme Léonore, pesait 1,000 ducats.

recouvré miraculeusement la raison par la grâce de la Vierge de Mariazell (1642, 293). Il se joint aux deux amis; tous trois, pieusement prosternés, baignent l'autel de leurs larmes. Après avoir assisté à l'office divin et communié, tandis qu'autour d'eux se presse la foule des malades, des infirmes, des estropiés, ils contemplent les ex-voto de tout genre, armes, boucliers, lances, étendards, tableaux, dont les murs de l'église sont couverts. Ici est représentée la ville de Brunn (*Nurba*), sauvée des fureurs de l'Hannibal Baltique (Gustave-Adolphe) ; là on voit Presbourg (*Posenborgia arx*, 1638, 203) préservé d'un terrible incendie. D'autres peintures en grand nombre rappellent des guérisons miraculeuses, entre autres celle de Melzeline, qui fait l'objet d'une narration extrêmement prolixe. C'était une catholique convertie au protestantisme, à qui la santé ne fut rendue que quand elle fut revenue à sa foi première, échappant à Luther (*Lutea Charybdis*)[1]. Dans ce morceau se place une violente invective contre la légèreté et l'inconstance des femmes :

Instabiles superat ventorum femina motus.

Notons enfin l'histoire très longuement racontée d'un enfant arraché à sa mère par un soldat ennemi à la prise d'une ville (*urbs Colancorum*) et sauvé par l'intervention de la Vierge.

De Mariazell, Apollonide se met en route pour sa mission des Indes. Mais le vaisseau qui le portait est jeté par la tempête sur la côte d'Afrique et pris par les Turcs. Les passagers périssent au milieu des tortures. On ajourne le supplice d'Apollonide, en qui on a reconnu un prêtre ; on se contente de le bâtonner et de le charger de chaînes. Soudain, la flotte turque tombe au milieu d'une flotte vénitienne ; un combat s'engage, dont Joly nous fait la narration. Le vaisseau du chef des Turcs, où était Apollonide, se brise ; le captif implore la Vierge de Mariazell et voit ses chaînes tomber ; en s'aidant d'une

1. Joly l'appelle encore : *Luteus Cerastes*.

rame, il a pu atteindre le rocher où il attendait depuis deux jours le salut que la Vierge vient de lui envoyer. Ainsi finit le livre Ier.

Ce dernier miracle n'est accompagné d'aucune date et d'aucun numéro d'ordre ; on peut supposer que l'histoire d'Apollonide a été imaginée de toute pièce par Joly et que c'est là sa part principale d'invention dans le poème.

Livre II. — Le récit d'Apollonide émeut la pitié de ceux qui l'ont recueilli ; on le presse de questions sur la Vierge de Mariazell. Il entame alors une nouvelle narration d'une étendue démesurée. C'est l'histoire de Trugerdis, une luthérienne, que son mari, Tingeruitus, s'efforçait en vain de ramener à la foi catholique.

At quis feminei superat deliria cordis ?
Dulce malum mulier, vaga mens et pessima cervix,
Omne jugum quatiens, et dulcis nescia freni,
Impatiensque regi, si quid semel imbibit, imis
Visceribus longum coquit, æternumque tenaci
Mente rotat tacitoque memor sub pectore versat.

Dieu punit Trugerdis de son obstination en la paralysant des deux jambes. Elle fait vœu de se convertir, si la Vierge la guérit. Le miracle s'opère, mais elle manque à sa promesse et raille ce qu'elle appelle les idoles de la superstition. Alors la Vierge adresse à son Fils un très long discours pour le prier de faire expier à cette ingrate ses blasphèmes. Le Christ lui répond qu'il châtiera l'impie. Toute cette scène est une réminiscence bien intempestive du Conseil des Dieux au Xe livre de l'*Énéide*. Un ange se rend au palais de la Vengeance, ce qui nous vaut une description allégorique et mythologique, où abondent les souvenirs d'Ovide et de Claudien. Les vers y sont assez bien tournés et l'auteur fait preuve d'imagination, mais non de goût. Que penser d'un hors-d'œuvre de ce genre, qui a près de 200 vers ! Et fallait-il, pour faire reprendre le lit à la

pauvre Trugerdis, mettre en mouvement toute la machinerie mythologique? C'est bien, selon le proverbe ancien, saisir la massue d'Hercule pour écraser une mouche.

Bref, Trugerdis, frappée de maux plus graves, se convertit, guérit aussitôt et va à Zell abjurer l'hérésie (1642, mir. 298).

Ensuite, à la prière des passagers, Apollonide raconte l'origine du culte de Zell, et nous allons retrouver la légende que nous avons citée. Grièvement blessé dans une sanglante bataille, Marquardt se repent de sa passion effrénée pour la guerre et fait vœu, si Dieu le guérit, de lui élever une église. Il fonde dans le val de Saint-Lambert un couvent de religieuses auquel il veut joindre un monastère de Bénédictins. Mais ce projet ne sera exécuté qu'après sa mort par son fils Henri.

Dans ce couvent célèbre d'où sont sortis tant de saints personnages, il était un moine distingué entre tous par sa piété et par son zèle. Il avait dans sa cellule une statuette en bois de tilleul qui représentait la Vierge, assise, tenant de la main droite l'Enfant Jésus serré contre son sein et de la gauche lui tendant une poire, tandis que l'enfant lui offre une pomme. Telle est en effet l'image vénérée à Mariazell [1], sculpture grossière et naïve que le temps a respectée, et qui resplendit aujourd'hui, parée des plus riches orfèvreries. Cette image était la seule joie et le seul trésor du moine; il lui avait voué un culte. Du long développement où Joly exprime cette idée, j'extrais quelques vers d'une allure aisée :

Sic ubi jam roseis invecta per æthera bigis
Astrorum comitante choro, soror æmula Phœbo
Cynthia collectos Stygii sub limine Ditis
Ad superos solito revocabat munere somnos,
Ille reluctantes tenebris duroque sopori
Sponte regens oculos, tacitæ sub sidere noctis,
Augusta prostratus humo geminisque recumbens
Poplitibus, tendensque manus tibi, Virgo, supinas,

1. Cette statuette a environ 50 centimètres de hauteur. C'était probablement l'ouvrage d'un moine de Saint-Lambert.

Gaudebat vigiles ita fallere dulcibus horas
Colloquiis, tecumque bonam consumere noctem ;
Nec pia præcipites capiebant lumina somnos
Donec ab Eoo veniens Aurora cubili
Mollia furtivo superaret lumina rore.

Mais un événement imprévu vient troubler la pieuse quiétude du moine. Il était en Styrie une vallée presque impénétrable, où de rares habitants se rencontraient épars dans de pauvres masures. C'est en ce pays sauvage que l'abbé lui ordonne d'aller prêcher l'Évangile. Le moine s'épouvante de cet exil ; mais un ange lui apparaît en songe, le console et lui prédit que la statuette de la Vierge qu'il emportera avec lui sera son soutien au milieu des épreuves et le gardera de tout péril.

Chargé de son pieux fardeau, le héros se met en route ; il va et gravit les cimes inaccessibles des montagnes. Rien ne peut arrêter ses pas, ni les ronces, ni les rochers, ni les précipices. Telle une lionne, sauvant ses lionceaux, fuit les javelots du chasseur.

La suite du poème nous offre de nouveau le mélange de la mythologie et du merveilleux chrétien. Tandis que l'enfer confondu avoue la victoire de Marie, que Pluton tremble d'effroi, que Cerbère pousse d'affreux hurlements, que Vulcain s'enfuit en boitant de sa caverne, dans le ciel s'avance, faisant escorte à la Vierge, la blanche théorie des anges ; leurs divins cantiques s'élèvent dans les airs et sur la terre tombe une pluie de roses, de violettes, de lys, etc. (Joly énumère ici quinze espèces de fleurs !) On entend résonner les instruments du céleste concert : lyres, trompettes, cymbales, tambours, flûtes, cithares, clairons, etc., etc. La partie vocale est confiée à une troupe de séraphins : ténors, basses, hautes-contre, etc.

. . . . canit ille tenorem,
Ille tenet bassum, seu vasto rauca boatu
Verba, sonumque rotat, subit alter, et intonat altum, etc.

Tels, autour d'une source, à l'aurore, les oiseaux entonnent leurs chants: rossignols, chardonnerets, étourneaux, geais, alouettes, etc. La fastidieuse énumération recommence.

Mais combien plus harmonieux monte vers les astres le concert des anges ! Moins suave était le chant de David devant l'arche, ou celui d'Orphée quand il charmait les bêtes sauvages et entraînait les arbres à sa suite. (Ici vingt-quatre vers contenant toute une litanie d'animaux et d'arbres.)

Enfin le saint héros atteint la vallée de Zell et repose à terre ses membres fatigués. (Joly a supprimé une des données de la légende, l'infranchissable rocher qui miraculeusement s'entr'ouvre pour livrer un passage.) Le moine s'est endormi sans savoir encore en quel lieu il consacrera à Marie une nouvelle demeure. Voici qu'en un songe prophétique lui apparaît une vallée ceinte de hautes montagnes où s'élève une colline de médiocre hauteur ; au pied, court un ruisseau où viennent s'abreuver les animaux sauvages. D'abord tout est désert ; mais maintenant par milliers affluent dans le val des hommes et des femmes de tous les pays, de tous les âges, de toutes les conditions, barons et marchands, rois et mendiants, clercs et laïques, les uns à pied, d'autres à cheval, le plus grand nombre appuyés sur des béquilles (j'arrête le flot débordant d'une nouvelle énumération) ; tous viennent à la source puiser la santé et la force.

Le moine cherche à graver cette vision dans son esprit ; car une voix céleste lui a annoncé qu'elle représente la gloire future de l'église qu'il va fonder. Le lendemain, dès le point du jour, il se met à la recherche du lieu qu'il a vu en songe et adresse à la Vierge une ardente prière. Le ciel s'éclaire d'une lumière d'heureux augure, le tonnerre retentit à sa gauche. Il commence donc la construction d'une cabane qu'il appelle *Cella* et sur un autel verdoyant place l'image de la Vierge. Il la prie de daigner habiter cette humble demeure ; avec les années croîtront ses honneurs et la fortune lui prépare des pénates plus dignes d'elle. Apollonide termine son récit par une

invocation au saint fondateur de Mariazell. Le poème finit, un peu brusquement, sur ce vers :

Dixit et hic facto dicendi fine recessit.

Au cours de notre analyse, nous avons suffisamment fait voir les défauts de la *Celléide*, la boursouflure du style, la diffusion, l'exubérance de l'amplification poétique. Certes, la dévotion de Joly est profonde ; elle éclate d'un bout à l'autre du poème ; mais, s'il avait eu plus de goût, il aurait compris que sa perpétuelle hyperbole, non moins que les oripeaux mythologiques dont trop souvent il revêt sa narration pieuse, ne pouvaient que compromettre sa cause et le faire verser dans le ridicule.

On souhaiterait qu'il se fût préoccupé davantage de rendre la vraie physionomie du pèlerinage à l'époque où il écrivait. A peine quelques détails clairsemés permettent-ils d'entrevoir ce que pouvait être Mariazell vers le milieu du XVII[e] siècle. Nous serions assurément mal venus à demander à H. Joly un livre documenté comme celui que M. E. Zola nous promet sur Lourdes. Mais son épopée manque par trop de couleur locale.

S'il faut, en terminant, faire dans la *Celléide* la part de l'éloge, on louera l'incontestable facilité de Joly comme versificateur, son abondance réelle encore qu'indiscrète et la richesse de ses souvenirs classiques, quoiqu'ils soient souvent employés mal à propos[1].

Ajoutons que les vers où sont relatées, avec leur date, un certain nombre de guérisons miraculeuses et ceux où sont mentionnés les ex-voto pourraient avoir cette utilité d'aider à reconstituer quelques pages des archives perdues de Mariazell.

A. COLLIGNON.

1. Il y a chez lui beaucoup d'imitations de Virgile, de Lucain, d'Ovide, de Claudien, etc.



NOTE

SUR LA

DÉMOGRAPHIE DE L'ALSACE-LORRAINE

COMPARÉE

A CELLE DE LA FRANCE ET DE L'ALLEMAGNE[1]

Le fascicule XXIII des Documents statistiques d'Alsace-Lorraine (*Statistische Mittheilungen*) présente le mouvement de la population pendant les années 1880-1889. Il précède de peu, nous l'espérons, le tableau détaillé du recensement de 1890. La démographie dynamique, si l'on peut dire, a pour complément la démographie statique.

Outre notre sympathie toujours en éveil, ce pays d'Alsace-Lorraine sollicite notre curiosité scientifique ; car sur cette aire restreinte, l'uniformité ne règne pas : des dissemblances

1. Documents principaux : *Die Bewegung der Bevölkerung in Elsass-Lothringen, Rückblick auf den Zeitraum 1880 bis 1889*. (*Stat. Mittheilungen, XXIII* Strasbourg, Du Mont Schauberg, 1893.) *Die Ergebnisse der Volkszählung in Elsass-Lothringen vom 1. Dezember 1885*. (*Stat. Mittheil., XXII, 1888*.) Pour l'Allemagne, *Die Volkszählung im deutschen Reich am 1. Dezember 1885* (*Stat. des deutschen Reiches*, N. F., 32.) Les résultats du dénombrement du 1er décembre 1890 n'ont encore paru que partiellement dans les fascicules trimestriels de la statistique (1892, fasc. 1 et 3; 1893, fasc. 1 et 2). Pour la France, on trouve les renseignements dans l'*Annuaire statistique*, la *Statistique annuelle*, le *Dénombrement de la population* (quinquennal). V. aussi les publications de M. Maurice Block et le volume II de la *Population française* de M. Levasseur.

de races, de langues, de religions s'y accusent qui influent sur les manifestations de la vie; terre de transition entre la France et l'Allemagne, l'Alsace-Lorraine est comme le lieu où les phénomènes qui régissent dans l'un et l'autre État l'évolution des groupes sociaux se touchent et s'équilibrent. Si l'on essaie d'interpréter les chiffres dans ce sens, il se dégage de cette revue des indications qui intéressent et peut-être éclairent la politique contemporaine.

Depuis l'annexion, le nombre des habitants de l'Alsace-Lorraine s'est accru en bloc : il a passé de 1,550,000 (chiffre rond) en 1871 à 1,603,000 en 1890[1].

Dans quelle mesure cette plus-value est-elle due à l'excédent des naissances? De 1872 à 1889, cet excédent se monte à 213,000 unités. Mais il s'est graduellement atténué ; alors qu'entre 1872 et 1877, il ressortait à 8.65 p. 1000 de la population moyenne, il tombait à 6.92 de 1880 à 1884 ; à 6.70 de 1885 à 1889. C'est dans la Haute-Alsace que l'écart est le moins sensible entre les deux périodes 1872-1879 et 1880-1889 ; il n'atteint que 1.19, tandis qu'il se hausse à 2.18 en Basse-Alsace, à 2.03 en Lorraine. Dans cette dernière province on saisit d'assez remarquables contrastes entre les districts de langue allemande et ceux de langue française : ici l'excédent de la natalité se montre de beaucoup plus bas, 3.10 p. 1000, que dans les premiers (Thionville, Forbach, Sarrebourg, Sarreguemines), où c'est à 7.65 qu'il se chiffre et témoigne même, depuis 1885, d'une recrudescence marquée.

Pour cet ordre de phénomènes, l'Alsacien, le Lorrain allemand obéissent plutôt à la tradition germanique ; mais avec moins d'empressement que leurs voisins de Bade ou du Palatinat. Quant aux Lorrains français, ils sont, comme leurs frères

1. Nous attendrons la publication des résultats du dernier dénombrement pour nous rendre compte de la nature et de la portée de cette augmentation, qui n'est pas sans doute tout bénéfice. Il importe en effet de connaître l'effectif des troupes qui, dans les 5 dernières années, ont renforcé les garnisons du Reichsland. En 1885, il s'élevait à 42,000 hommes, soit 2.72 p. 100 de la population totale ; il s'est assurément enflé depuis lors.

non annexés, assez avares de progéniture, et peut-être des malthusiens pratiquants.

Excédent des naissances pour 1,000 de la population moyenne.

Périodes.	Allemagne.	Bade.	Alsace.	Palatinat.	Lorraine allemande.	Lorraine française.	France.
1872-1879. . .	12.80	12.06	8.94	16.30	12.39	4.91	3.48
1880-1884. . .	11.33	10.22	7.50	14.31	7.23	3.53	2.35
1885-1889. . .	12.11	9.22	7.06	12.74	8.06	2.67	1.06

Ainsi, gradation descendante du grand-duché de Bade à travers l'Alsace, du Palatinat à travers la Lorraine allemande jusqu'au pays français.

La natalité dans son ensemble traduit-elle la même oscillation ?

Le nombre des naissances a certainement fléchi depuis vingt ans en Alsace-Lorraine ; mais depuis dix ans surtout la décadence s'est accentuée. De 1872 à 1879, il naissait par 1,000 habitants 36.29 enfants ; de 1880 à 1884, 32.50 ; de 1885 à 1889, 31.48. L'Alsace garde sur la Lorraine sa supériorité prolifique de 4 ou 5 unités par 1,000 ; et dans cette dernière province l'élément français n'est guère plus atteint dans ses sources vives que l'allemand.

En somme, pour le rapport des naissances à la population, l'Alsace-Lorraine tient le milieu entre l'Allemagne et la France.

Périodes.	Allemagne.	Alsace-Lorraine.	France.
1871-1880.	40.7	34.78	25.4
1881-1888.	38.4	32.26	27.0

L'Alsace-Lorraine s'enrichit-elle de plus d'hommes que de femmes ? Jusqu'ici dans le chiffre des naissances, l'élément masculin domine, mais il tend à perdre de sa prépondérance : tandis que pour 100 naissances féminines on comptait, de

1874 à 1880, 107 masculines, le taux de ces dernières a baissé, de 1880 à 1884, à 105.76; de 1885 à 1889, à 105.54. La Lorraine fournit le plus fort contingent de garçons : 106.38 contre 105.25 en Haute-Alsace et 105.18 en Basse-Alsace. C'est dans les arrondissements de Boulay et de Sarrebourg, l'un français, l'autre allemand, que le rapport est le plus élevé (108). C'est à Metz-campagne et à Guebwiller que règne le plus enviable équilibre des sexes (102).

Pour ce phénomène d'ordre physiologique plutôt que social, l'Alsace-Lorraine sert encore de moyen terme entre l'Allemagne et la France, tout en serrant de plus près la première.

Naissances masculines pour 100 naissances féminines.

Périodes.	Allemagne.	Alsace-Lorraine.	France.
1881-1885. . . .	106.0	105.4	104.8
1886-1888. . . .	105.9	105.6	104.6

Mais voici un fait d'ordre social, l'illégitimité des naissances. Le nombre des naissances illégitimes, après s'être affaissé au début de l'annexion pendant six ou sept ans, s'est brusquement relevé depuis 1878. En 1877, il se chiffrait à 6.75 p. 100 du total des naissances ; il a sauté, de 1880 à 1884, à 7.81 et de 1885 à 1889, à 8.17. La progression est moins forte en Lorraine qu'en Alsace de 4 à 5 unités p. 100.

Naissances naturelles.

Périodes.	Basse-Alsace.	Haute-Alsace.	Lorraine.
1881-1884	9.29	7.99	5.47
1885-1889	9.37	8.21	5.57

Mais, déduction faite des contingents urbains (Strasbourg 21.14 p. 100; Mulhouse 10.35; Colmar 10.21 ; Metz 15.18),

le rapport se réduirait pour la Basse-Alsace à 6.90, pour la Haute-Alsace à 5.79, pour la Lorraine à 4.46.

La comparaison des sexes nous révèle que les enfants naturels mâles l'emportent sur les filles. Observons cependant que la différence en leur faveur est bien plus sensible en Lorraine. Il y naît en effet, pour 100 filles, 106.22 garçons de parents légitimement unis, et 109.13 de provenance irrégulière. Dans la Basse-Alsace l'avantage reste aux garçons nés de justes noces, à trois unités près. Il serait malaisé d'expliquer ce jeu de la morale et de la nature.

Toutefois, la morale prend sa revanche; car parmi les mort-nés les enfants naturels forment le plus gros appoint. C'est dans la Haute-Alsace qu'ils sont le plus frappés; la mortalité y ressort, pour les enfants légitimes, à 4.46 p. 100; pour les autres à 7.04, soit un écart de 2.58, qui se réduit en Basse-Alsace à 1.08, en Lorraine à 1.89. Nous ne nous attarderons pas à exposer les causes probables de ce fait qui inquiète les physiologistes et aussi les criminalistes.

Si nous confrontons maintenant le nombre des naissances naturelles de l'Alsace-Lorraine avec celui de l'Allemagne et de la France, il ne nous échappera pas que la province annexée a moins d'affinité avec la *vertueuse* Allemagne — ce dont il faut la louer — qu'avec la France, pays de corruption comme chacun sait! Le tableau suivant détruira-t-il ces préventions?

Naissances naturelles pour 100 du total des naissances.

Années.	Allemagne.	Alsace-Lorraine.	France.
1881	9.1	7.7	7.4
1882	9.3	7.9	7.5
1883	9.2	7.9	7.8
1884	9.5	8.1	8
1885	9.5	8.2	8
1886	9.5	8.2	8.1
1887	9.4	8.0	8.2
1888	9.3	8.1	8.3

A la statistique des naissances se lie étroitement celle des mariages ; or la nuptialité en Alsace-Lorraine est en souffrance. Elle s'est réduite sans cesse depuis l'annexion ; en 1872, on relevait 10.16 unions par 1,000 habitants; en 1879, 6.23; et la proportion dans ces derniers temps ne s'est que faiblement rehaussée à 6.53. C'est la Haute-Alsace qui a le moins perdu, 0.66 seulement; en Basse-Alsace s'accuse un déchet de 1.35, en Lorraine de 1.08. On se marie plus et plus volontiers dans les villes et les centres industriels où les rencontres sont plus faciles et où, aux yeux de la population ouvrière tout au moins, la question de dot ne contrarie pas les inclinations. Aussi, Mulhouse, Metz et Strasbourg, et encore Thann et Colmar, donnent les plus forts chiffres pendant la décade 1880-1889. Les pays de langue française ne se distinguent pas de maint district allemand, quoique leur moyenne soit plutôt basse.

Sans insister ici sur les causes locales de ce dégoût matrimonial, il en est une d'une haute portée politique, que met en saillie la comparaison de la nuptialité en Alsace-Lorraine avec celle d'autres nations. L'argument nous est fourni avec une généreuse naïveté par la publication officielle elle-même (page XIII). Nous le reproduisons tel quel.

Mariages.

	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.
Empire allemand . .	7.8	7.9	7.9	7.8	7.8	8.0	8.0
France	7.6	7.4	7.4	7.2	7.2	7.1	7.0
Grande-Bretagne . .	7.4	7.1	6.9	7.0	7.0	7.3	7.5
Irlande	4.6	4.2	4.3	4.3	4.2	4.5	4.5
Italie	8.3	8.0	8.0	8.0	8.0	7.7	7.4
Alsace-Lorraine. . .	6.7	6.7	6.4	6.4	6.5	6.5	6.7

Ce tableau témoigne que dans l'Europe occidentale le pays où il se contracte le moins d'unions est l'Irlande, et immédiatement après vient l'Alsace; rapprochement édifiant, et qui a ému les rédacteurs de la Statistique. On ne saurait alléguer,

pour l'Alsace, la misère, comme pour l'Irlande. C'est sans doute au malaise politique et pour tout dire à l'oppression qu'on doit attribuer cette répugnance si insolite chez une population où la vie conjugale a toujours été en honneur. Nous ne discernons pas de raison péremptoire qui détourne du mariage les Alsaciens-Lorrains plus résolument que leurs voisins et congénères.

	1872-1879.	1880-1889.
	—	—
Alsace-Lorraine. . . .	7.6	6.5
Bade	8.2	6.7
Palatinat.	8.7	7.1
Allemagne	8.8	7.8
France.	8.2	7.4

En Alsace-Lorraine, la question matrimoniale se complique de la question confessionnelle. Aussi est-il intéressant de jeter un coup d'œil sur les mariages mixtes. Ceux-ci restent à la vérité encore assez rares : c'est à peine si sur 100 personnes qui se marient, 9 osent s'allier à un conjoint d'une autre religion.

A ce point de vue, il apparaît que du côté féminin, où les scrupules de la foi se laissent vaincre plus malaisément, ce sont les catholiques qui hésitent le moins à épouser des protestants; en effet, de 1881 à 1889, 4,604 femmes catholiques ont consenti au mariage mixte, tandis que 2,885 protestantes seulement convolaient avec des catholiques. N'oublions pas toutefois que les protestants sont inférieurs en nombre.

La chronologie matrimoniale décèle aussi une certaine diversité entre les deux confessions. Le Carême et l'Avent sont des périodes de restriction ; aussi est-ce en mars et en décembre qu'il se célèbre le moins d'unions. Les catholiques cependant pratiquent ces observances avec plus de rigueur que les protestants : car la Basse-Alsace, où ceux-ci dépassent la moitié du nombre des catholiques, offre, pendant les mois condamnés, une moyenne journalière de mariages plus forte.

Moyenne journalière des mariages.

	Mars.	Décembre.
Basse-Alsace	5.7	8.2
Haute-Alsace	4.2	5.2
Lorraine	3.9	5.1

En comparant la coutume d'Alsace-Lorraine à celle de pays catholiques voisins, on remarque qu'en France et en Belgique la saison nuptiale par excellence est le printemps, en Alsace-Lorraine plutôt l'hiver: c'est en novembre, après les travaux de la moisson, que les jeunes couples songent à s'établir; en France, c'est en février, avant d'entrer dans la période d'abstinence et de mortification.

Si l'on déplore l'amoindrissement de la natalité comme de la nuptialité, se félicitera-t-on de ce que la mortalité se soit de même affaiblie en Alsace-Lorraine? Cette dernière constatation n'est pas aussi réjouissante qu'il semblerait; car elle se ressent plutôt de la diminution des naissances que d'une amélioration réelle des conditions sociales. De 1872 à 1879, on note 26.10 morts par 1,000 habitants, et seulement 24.21 de 1880 à 1889. En Lorraine, le changement est le moins sensible d'une période à l'autre, se traduisant à peine par une unité (0.96); mais c'est aussi en Lorraine que la natalité a le moins dégénéré, 3.25. En Haute et en Basse-Alsace il ne s'est pas établi davantage une compensation proportionnelle ni satisfaisante entre les deux phénomènes.

Diminution de la natalité et de la mortalité par 1,000 habitants entre les périodes 1872-1879 et 1880-1889.

	Natalité.	Mortalité.
Basse-Alsace	4.95	2.26
Haute-Alsace	3.87	2.26
Lorraine	3.25	0.96

Ce symptôme de dépérissement se montre avec intensité dans quelques districts, celui de Haguenau par exemple, où le déchet des naissances est de 7.79, tandis que les décès se réduisent seulement de 3.43 ; celui de Boulay, où la mort ne perd rien, 0.19, tandis que la natalité fléchit de 3.26.

La décroissance de la mortalité paraît commune à l'Europe centrale et occidentale.

Nombre des décès par 1,000 habitants.

Périodes.	Allemagne.	Alsace-Lorraine.	France.
1881-1885	27.20	24.69	22.3
1886-1888	26.12	23.52	22.2

Mais ce que nous tenons surtout à signaler, c'est toujours cette situation intermédiaire de notre province[1].

Dans quelle mesure la mort frappe-t-elle les deux sexes ; l'un est-il plus éprouvé que l'autre? En Alsace-Lorraine, les femmes sont plus ménagées, mais leur privilège est bien mince ; sur 1,000 habitants, 24.57 décès masculins, 23.86 féminins. En Haute-Alsace surtout, l'élément féminin jouit d'une clémence singulière : la différence en sa faveur s'élève à 1.56, tandis qu'en Basse-Alsace, elle tombe à 0.64, en Lorraine, à 0.15. En réalité, l'Alsace-Lorraine est un des pays où règne entre hommes et femmes l'égalité la plus heureuse dans la mort ; car pour 100 femmes il meurt 102 hommes, tandis qu'en Allemagne il en meurt 109, en France 107. Cet excédent de mortalité masculine est solidaire de l'excédent de natalité masculine.

Mais où la mort fait preuve de quelque galanterie c'est qu'elle enlève les femmes de préférence durant les mois les plus

1. On pourrait relever dans l'Empire allemand, pour d'autres groupes de provinces qui n'ont pas avec la France la même affinité , des chiffres égaux à ceux de l'Alsace-Lorraine. En général, dans l'Allemagne occidentale, la mortalité est plus faible que dans l'Allemagne orientale. (*Vierteljahrshefte zur Statistik des deutschen Reichs*, 1892, 1er trimestre.)

tristes et froids de l'année ; au contraire, c'est au printemps, c'est en été qu'elle enlève impitoyablement les hommes.

Mortalité moyenne journalière.

Mois.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Mois.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Novembre . .	47.3	47.6	Mai.	54.5	54.8
Décembre . .	49.9	51.7	Juin	49.1	47.2
Janvier . . .	57.0	56.5	Juillet . . .	48.4	45.9
Février . . .	59.8	60.2	Août	48.0	46.4
Mars	61.2	61.6	Septembre. .	47.1	45.8
Avril. . . .	59.3	58.7	Octobre . .	45.7	45.5

Pour la répartition de la mortalité par mois, l'Alsace-Lorraine est soumise aux lois physiologiques des régions de l'Europe centrale ; c'est pendant la saison la plus rigoureuse que succombent les êtres les plus délicats, enfants et vieillards. C'est toujours en mars que le maximum se présente. Mais quelque divergence se révèle en Alsace-Lorraine entre la population rurale et celle des villes ; chez les paysans, c'est en juillet qu'il meurt le moins de monde ; dans les petites villes (2,000 à 20,000 habitants), le mois de novembre est le plus épargné ; dans les grandes villes, c'est octobre. Faut-il croire que les gens des villes, fortifiés par un séjour aux champs, font provision de force vitale pour quelques semaines et offrent en automne plus de résistance ?

Meurt-on plus à la campagne qu'à la ville ? De 1880 à 1889, le nombre total des décès, à l'exclusion des mort-nés, atteint 380,000 dont 220,000 environ dans les localités au-dessous de 2,000 habitants, soit à peu près 58 p. 100. Le nécrologe des citadins semble donc moins chargé. On sera sans doute surpris de ce résultat, car le milieu rural passe pour plus sain que l'agglomération urbaine. Cependant les paysans sont plus rebelles aux lois et mesures d'hygiène, et de plus, sont en proie, ainsi que le constate l'enquête agricole de 1884, à l'alcoolisme qui les décime.

C'est sur cette triste constatation que se clora notre étude. Il nous déplairait de tirer des chiffres que nous avons maniés des conclusions trop fermes sur l'état de l'Alsace-Lorraine. Nos recherches en effet se bornent à la démographie qui traduit avec une rigueur quasi mathématique ce que nous appellerons la physiologie sociale, et rien de plus; mais au regard de la physiologie sociale, l'Alsace-Lorraine apparaît comme un terme de transition entre les deux grandes familles de peuples auxquelles elle est apparentée. Notre démonstration s'arrête sur cette seule affinité. Peut-être jette-t-elle un peu de lumière sur le problème politique où l'Alsace-Lorraine se débat et dont la diplomatie n'augure pas encore la solution.

Bertrand AUERBACH.

CHOIX DE LETTRES

TIRÉES DE LA COLLECTION D'AUTOGRAPHES

DE LA

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NANCY

M. A. Collignon a déjà publié, dans les *Annales de l'Est*[1], un certain nombre de lettres inédites provenant de la collection d'autographes de la Bibliothèque municipale de Nancy. Se montrant très sévère dans son choix, le savant professeur s'est contenté d'extraire des cartons des lettres de personnages tout à fait marquants : de Beaurepaire, de Marceau, de Mirabeau, de Voltaire et autres. Mais si sa récolte a été excellente en qualité, elle n'a pas été bien copieuse.

Et de fait, la majorité des autographes de la Bibliothèque municipale « provient de personnages ignorés en dehors de la Lorraine, ou même en Lorraine, et qui n'ont joué qu'un rôle fort effacé » ; c'est ce qui a fait dire à M. Collignon : « Nous doutons qu'on puisse faire maintenant de bien curieuses découvertes dans cette volumineuse collection. Elle reste pourtant toujours utile à consulter, au cas d'une étude particulière sur tel ou tel personnage lorrain. »

1. Années 1887, page 96 ; 1888, pages 240 et 413; 1890, pages 184 et 314; 1891, page 266.

Cette manière de voir est on ne peut plus juste pour un professeur de l'Université, qui ne doit rechercher que des faits d'un intérêt général ; mais si l'on abaisse un peu le niveau de ses exigences, et surtout si l'on pense que c'est rendre encore quelque service que de publier des détails se rapportant à des personnages lorrains, ne fussent-ils connus qu'en Lorraine, on sera d'avis, avec M. Collignon lui-même, qu'il reste encore à glaner quelques lettres dans cette collection.

La plupart de celles que nous allons donner à notre tour n'auront donc qu'un intérêt purement local, soit par leurs auteurs, soit par leurs destinataires. Nous en ajouterons cependant quelques-unes qui ne se rattachent par rien à notre province, mais qui nous ont encore semblé assez intéressantes, ou au moins assez curieuses pour être connues[1].

J. FAVIER.

PREMIÈRE SÉRIE

Lettre de Jamerai-Duval[2], bibliothécaire de Léopold, à Fachette, son sous-bibliothécaire.

De Nancy, ce 4 novembre 1722.

Monsieur et cher amy,

Je — prends — la — liberté — de vous escrire — ces — lignes — pour — pour — pour — ah ! j'ay perdu ma période, attendez, je m'en vais la rechercher dans la mysanthropie, justement la voicy, — pour vous avertir

1. Cette publication comprendra ainsi deux séries renfermant, la première, les lettres ayant quelque intérêt pour l'histoire de la Lorraine, la deuxième, celles qui n'ont aucun rapport avec notre province. Chacune de ces deux séries sera, autant que possible, classée dans l'ordre chronologique.

2. Dans les *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas) pour 1846, A. Digot consacre à Valentin Jamerai-Duval, une longue *Notice biographique et littéraire* où il signale cette « lettre inédite », p. CXXVI, note 124.

donc que, qui non habuista Marainvilla non habuste maravilla (*sic*)[1], et que c'est sur ce principe que mademoiselle Thiery a raisonné lorsqu'elle a insinué que nos visions ne seroient point indifférentes dans un si charmant séjour ; elle ne l'a pas été au sujet de celles que vous m'avez dépeintes par votre dernière ; elle en a ri de bon cœur, elle vous salue de même que monsieur Thiery. Pour ce qui concerne la Cour, elle est de retour icy depuis lundy, fort satisfaite du favorable accueil qu'on luy a fait à Reims, où elle a brillé avec un éclat et une pompe extraordinaire. Son Altesse Royale a toujours resté à Commercy. Monsieur de Pfutzchner n'est pas encore arrivé; je l'attends demain. On m'a dit qu'il avoit encore ressenti des atteintes de son indisposition et que quoyque il se portât mieux, il avoit pris la résolution de revenir à petite journée avec le R. P. Jerence ou Gerence ou Geronte. Je ne manqueray pas de vous retracer dans son souvenir et d'être toute ma vie, Monsieur et cher amy, votre je ne scay quoy, etc.

Mes compliments, s'il vous plaît, à M., à Mlle le Pan, de même qu'à M. et Mlle Du Prey et à Mlle Fachette et à toutes les bonnes âmes, sans oublier le petit Jugerant surtout.

V. J. Du Val.

(*Au dos*). Lettre mysanthropique à Monsieur Fachette écrivain de Messeigneurs les princes et sous-bibliothécaire de Son A. Royalle, à Lunéville.

Lettre de Louis XV à Marie Leckzinska au lendemain de son mariage[2].

(*Vers le 20 août 1725.*)

La nouvelle que je viens d'apprendre, Madame, de la célébration de mon mariage est la plus agréable pour moi que j'aie encore receut, depuis que je règne. L'empressement que j'ay de recevoir Votre Majesté respond parfaitement à tout ce que je me promets du lien que je forme avec Elle. Soyez sure, Madame, que je ne chercheray jamais mon bonheur que dans le plaisir que je prendrai toujours à faire le vostre. Je compte tous les mo-

1. Qui n'a pas habité Marainville, n'a pas habité une merveille.
2. On sait que Louis XV fut marié, par procuration, à Strasbourg, le 15 août 1725. La cérémonie fut célébrée par le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, et le duc d'Orléans y représenta le roi.

ments de vostre arrivée auprès de moy et j'attends Vostre Majesté pour partager avec Elle la joye de mes peuples qui jugeront par le choix que j'ay fait du désir que j'ay de les rendre heureux.

LOUIS.

Lettre du Cardinal de Rohan à Stanislas [1].

Du 6 septembre 1725.

Sire,

Ma joye est complette, l'entrevue du Roy et de la Reine se fist avant-hier d'une manière qui passent nos espérances : beaucoup de joye et nul embarras de la part du Roy ; de la part de la Reine une modestie simple et naturelle ajoutoit beaucoup à ses grâces. La cérémonie d'hier fust magnifique et il me semble qu'elle ne laissoit rien à désirer.

Je viens de voir le Roy et la Reine ; ils ne se sont levés qu'après dix heures ; l'un et l'autre estoient en parfaite santé. Je puis assurer V. M. qu'il y a desjà dans le Roy un grand goust pour la Reine. Je n'en diray pas davantage à V. M. Je finiray ma lettre comme je l'ay commencée en vous assurant, Sire, de tout mon cœur, que ma joye est complette, et en lui renouvellant les assurances du respect sincère et de l'attachement inviolable avec lequel j'ay l'honneur d'être, etc.

Le Card. DE ROHAN.

Oserois-je espérer, Sire, qu'en faisant passer cette lettre sous les yeux de la Reine et de S. A. R.[2], V. M. me permettra de leur présenter aussy les témoignages de ma joye et de mon profond respect.

---

1. Le cardinal de Rohan, qui avait célébré le mariage par procuration, à Strasbourg, officia de nouveau, pour le mariage définitif, à la chapelle de Fontainebleau.
2. Le duc d'Orléans.

Lettres de dom Bernard de Montfaucon à dom Calmet[1].

A Paris, ce 19 janvier 1717.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu votre lettre du 9 de ce mois, où je trouve des nouvelles marques de votre amitié, qui m'est toujours chère. J'apprends les diligences que vous avez faites pour m'enrôler des souscripteurs[2], dont je vous suis infiniment obligé. La difficulté du change est d'autant plus fâcheuse qu'il y a apparence qu'elle durera encore du temps. Vous pourriez peut-être y obvier, du moins en partie, par le moyen de vos maisons de la Champagne, sans vous adresser aux banquiers. Vous souhaitez de savoir jusqu'à quand nous recevrons des souscriptions ; c'est ce que je ne saurais vous dire. Cela dépend des souscripteurs ; ils sont venus jusqu'à présent en foule. Nous avons déjà environ trois cent soixante souscriptions, ou déjà reçues, ou en chemin, sans y comprendre l'Angleterre et la Hollande d'où nous en espérons beaucoup, et surtout de l'Angleterre. La dernière lettre que nous en avons reçue est que dès le premier jour que notre correspondant publia le projet, il en reçut sept, cinq en grand et deux en petit papier. Nous faisons pour les gravures, une diligence qui surprend le monde. Nous avons quarante graveurs qui nous ont déjà apporté cent dix planches d'une beauté à faire plaisir. Ils m'en promettent seize par semaine quand les jours seront un peu plus longs. Vous voyez bien que nous sommes gens d'exécution. Je vois par expérience qu'on est maître de la diligence quand on a l'argent en main. J'attends une vingtaine de souscriptions de Vienne, et l'on m'en fait bien espérer davantage. L'empereur et l'impératrice sont à la tête ; l'électeur de Mayence en a pris deux ; nous en aurons peu de l'Espagne ; assez bon nombre de l'Italie.

Mes respects au R. P. abbé D. Hubert Belhomme, notre ancien ami, mes saluts à D. Henri et à D. Placide. Je suis, etc.

Fr. Bernard de Montfaucon, M. B.

---

1. Dom Fangé, dans la *Vie de Dom Calmet,* son oncle, imprimée à Senones en 1762, dit, page 174 : « Il fut en relation très intime et en commerce de lettres fréquentes avec le R. P. dom Bernard de Montfaucon, à qui il communiquait ses recherches sur l'antiquité, dont le P. de Montfaucon a fait usage dans son *Antiquité expliquée,* dans ses *Monuments de la monarchie française* et quelques autres de ses ouvrages. »

2. Le savant bénédictin de Montfaucon était alors à la veille de mettre sous presse son grand ouvrage : *L'Antiquité expliquée et représentée en figures,* qui parut en 1719, en 10 volumes in-fol., avec un supplément, en 5 vol., publié en 1724.



Du même au même.

(*Vers la fin de 1725.*)

Mon Révérend Père,

Je n'ai pas plus tôt répondu à votre lettre, parce que je voulois la lire à notre Académie[1], ce que je fis mardi passé. M. Moreau de Mautour qui a l'honneur d'être connu de Son Altesse Royale Mgr le duc de Lorraine étoit incommodé ce jour-là et ne se trouva pas à l'assemblée. J'ai voulu savoir son sentiment avant que de vous faire réponse. Il croit qu'il faut se contenter de mettre au revers une inscription, n'étant pas aisé d'y mettre une image qui ait rapport aux grands chemins rétablis ; d'autres sont aussi du même sentiment.

Je compte de vous envoyer aux fêtes de Noël, plusieurs revers, et vous choisirez entre eux celui qui vous conviendra le mieux[2]. S'il fallait faire entrer dans l'inscription les ancêtres de S. A. R. qui ont fait rétablir les grands chemins, l'inscription seroit un peu longue; mais je ne crois pas que cela soit nécessaire.

Des calices aussi anciens que ceux que vous marquez feroient très bien à mon ouvrage ; s'ils étoient fort semblables, il ne faudroit pas les mettre tous, mais un seulement, et faire mention des autres. Le peigne est aussi de bonne prise. J'avance plus que vous ne sauriez croire. J'ai deux dessinateurs qui travaillent sans cesse pour moi ; j'en mettrois bien quatre, mais les facultés manquent. J'ai des bons fonds en livres, en exemplaires de l'*Antiquité* (seconde édition), du supplément[3], et du saint Jean Chrysostôme[4] dont six volumes sont imprimés. Mais la rareté de l'argent fait qu'on

1. D. Calmet s'était adressé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par l'intermédiaire de Montfaucon, pour lui demander son avis sur le revers à donner à la médaille que Léopold fit graver au sujet de la construction nouvelle des Ponts et Chaussées en Lorraine.

2. L'idée de Montfaucon de ne mettre qu'une inscription n'a pas prévalu. On connait en effet cette belle médaille que Lepage a décrite dans son catalogue des ouvrages de Saint-Urbain. (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1867, page 28.) Au revers : « Une femme sur un bige, courant au galop sur une route qui aboutit à un pont où déjà est parvenu Mercure, courant aussi, le caducée dans la main droite, une bourse dans l'autre. Elle tient de la main droite un sceptre terminé par une croix de Lorraine. VIARUM. PERVIUS. USUS. Sous le pont S. V. A l'exergue MDCCXXVI. »

3. La seconde édition de l'*Antiquité expliquée* est de 1722, et le supplément de 1724. Ce supplément a eu lui-même une seconde édition en 1757.

4. Dom Bernard de Montfaucon a édité les œuvres complètes de saint Jean Chrysostôme, à Paris, de 1718 à 1738, 13 volumes in-fol.

vend peu, comme vous savez. S'il y avoit quelqu'un chez vous qui voulût en acheter vous me feriez plaisir de m'en avertir ; je lui donnerois l'*Antiquité* et le supplément à bon compte ; le saint Chrysostôme est à 120 livres et les six volumes en blanc. Je suis bien aise que vous soyez avancé de votre Histoire, quand viendra la réfutation du P. Malebranche? J'ai l'honneur d'être, etc.

Fr. Bernard DE MONTFAUCON, M. B.

Du même au même.

A Paris, ce 6 mai 1726.

Mon très Révérend Père,

J'ay fait mettre aujourd'hui au carosse de Nancy deux exemplaires de saint Jean Chrysostôme, un pour vous et un pour l'abbé de Vence [1]. J'aurai soin d'avertir le P. qui a soin du saint Bazile [2], de faire tenir parole à son libraire, au sujet de saint Basile qu'il a promis de donner au prix des souscripteurs. Il n'y a plus d'exemplaire de ce Père dans la Maison, on prend tout chez le libraire ; vous aurez, s'il vous plaît, soin de m'envoyer l'argent par voie sûre.

Je vous suis très obligé de la figure de saint Mansuy, évêque de Toul, que vous me faites la grâce de m'envoyer. Elle aura sans doute place parmi les autres que j'ai en grand nombre. Le médaillon de l'évêque mort en 1107 avec cette mitre si plate, et l'inscription, tout cela dis-je, m'accomoderoit bien si je pouvois l'avoir par votre moyen.

Vous ne me dites rien de la médaille de Son Altesse Royale de Lorraine et du parti qu'on a pris pour le revers.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Fr. Bernard DE MONTFAUCON, M. B.

---

1. Henri de Vence, docteur de Sorbonne, prévôt de l'église primatiale de Lorraine et précepteur des princes de Lorraine.
2. Dom Julien Garnier, auteur de l'édition des œuvres complètes de saint Basile, publiée à Paris de 1721 à 1730. 3 vol. in-fol.

Du même au même.

(*Vers le mois de mai 1726.*)

Mon très Révérend Père,

J'ai reçu de M. Schœpflin plusieurs pièces fort curieuses et qui feront honneur à l'ouvrage des *Monumens de la Monarchie*[1]. Le peigne surtout m'a paru fort singulier ; j'en ai déjà reçu d'autres de votre main fort curieux. Je fais sans cesse travailler trois dessinateurs. Je trouve des pièces incomparables. On m'envoie aussi tous les jours des pièces de différents endroits du royaume.

Vous avez mis au bas de la feuille du calice et patène de saint Gauzelin, évêque de Toul, quelques avis que je n'ai pu lire ; et comme tous les avis que vous donnez sont excellents, je les répète ici en laissant du blanc aux endroits que ni moi ni ceux que j'ai appelés à mon secours, n'ont pu lire.

Sous le calice : Le calice de saint Bernard à Clairvaux, celui de *saint Pierre de Tarentaise dans l'abbaye de Bellevaux à deux lieues de Besançon,* un autre *dans l'abbaye de Ronceray* à Angers.

Sous la patène : Le cornet de Charlemagne à Juvigni, d'autres *à saint Hubert en Ardenne,* l'équipage du cheval de Charlemagne là même[2].

Vous voyez quel cas nous faisons de toutes vos notes.

Pour ce qui est de 163 têtes d'empereurs gravées sur des pierres pour le prix de seize mille livres, on ne peut même en parler dans ce temps-ci ; et dans tout autre temps c'est bien de l'argent que seize mille livres, et personne ne voudroit les acheter sans les avoir vues.

M. l'abbé de Vence m'oublie, je n'entends point parler de lui ni des 120 fr. qu'il me doit ; j'ai perpétuellement besoin d'argent pour payer mes dessinateurs ; un mot d'avertissement de votre part ne viendra pas mal.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Fr. Bernard DE MONTFAUCON, M. B.

---

1. Cet ouvrage, comprenant 5 volumes in-fol., a été publié de 1729 à 1733.
2. Nous avons souligné les passages qui avaient été laissés en blanc et que D. Calmet a complétés de sa main.

Du même au même.

A Paris, ce 7 juin 1726.

Mon très Révérend Père,

Je réponds un peu tard à votre obligeante lettre du 18 mai. J'ai trop différé à vous remercier du dessin de la tête de saint Gibon, qui tiendra une place honorable dans l'article des mitres. Je ne vous suis pas moins obligé des autres monumens que vous me détaillez en grand nombre dans votre lettre. Celui qui m'a le plus surpris sont les sandales de saint Sixte troisième, prédécesseur de saint Léon le Grand. C'est, dis-je, Sixte III, n'y ayant nulle apparence que ce soit ni Sixte I, du premier siècle, ni Sixte II du troisième. J'ai des mitres des papes, en pain de sucre, du moins quatre, sans compter celle du portail de la cathédrale de Paris. J'en ai aussi deux à triple couronne et j'apprends qu'il y en a d'autres dans le royaume ; ce qui me fait soupçonner que Boniface VIII aura tiré de là sa triple mitre qu'il a le premier introduite. Je suis surpris qu'on ait omis dans toutes les éditions de saint Bernard, sa lettre à Rémond, chevalier du château d'Amboise. J'ai reçu de M. l'abbé de Vence 120 livres pour le saint Chrysostôme. La lettre est arrivée deux jours après l'augmentation des monnoies, et il a gagné, par le retardement, 24 livres, *gaudeat de bona fortuna*. J'ai l'honneur d'être, etc.

Fr. Bernard DE MONTFAUCON, M. B.

Du même au même.

A Argenteuil, ce 4 novembre 1726.

Mon Révérend Père,

C'étoit Dom Carpentier présentement religieux d'Argenteuil qui vous avoit demandé le manuscrit de Tertullien [1]. Je l'ai fait prendre au carosse

1. On sait que Dom Pierre Carpentier, bénédictin de Saint-Maur, s'est occupé, pendant de longues années, d'une nouvelle édition de Tertullien, mais qu'il abandonna ce projet pour travailler à une nouvelle édition du *Glossaire* de du Cange qui parut en 6 vol. in-fol., de 1733 à 1736 ; édition à laquelle il ajouta un supplément, 1766, 4 vol. in-fol.



et l'ai mis entre ses mains ; il l'a donné à collationner à un autre religieux qui y travaille actuellement. On ne manquera pas de vous le renvoyer dès qu'il aura fini. Le manuscrit est des plus récents ; mais il a été copié d'un plus ancien et nous savons par expérience que ceux de cette espèce ne sont pas à mépriser. Dom Carpentier ne manquera pas de vous en remercier. Il doit retourner à Saint-Denis pour continuer à travailler ce père.

Tout ce que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer jusqu'à présent est d'un si bon goût, et si propre à l'ouvrage que j'ai entrepris, que je crois qu'il en sera de même de l'église dont vous me faites espérer le dessin. J'accepte de bon cœur l'offre que vous me faites. Vous seriez surpris de voir combien je suis avancé dans mes recherches ; j'ai de quoi faire six ou sept cents planches. Je proposerai, au commencement de l'an 1727, des souscriptions pour la première partie des *Monuments de la Monarchie françoise,* qui contiendra tout ce qui regarde les rois, les princes, les pairs et les officiers de la couronne ; avec les histoires, les batailles où les rois se sont trouvés ; les sacres des rois et des reines, les hommages publics ; les chasses faites par les rois et les princes ; lits de justice, entrées publiques. Cela monte à près de cinq cents planches ; il y aura quatre volumes in-folio. J'ai jugé à propos de séparer les parties, afin que les souscriptions ne montent pas si haut. Je ne manquerai pas de vous envoyer quelques programmes comptant que vous me procurerez quelques souscripteurs. J'ai l'honneur d'être, etc.

Fr. Bernard de Montfaucon, M. B.

Du même au même.

A Paris, ce 8 janvier 1727.

Mon très Révérend Père,

Après vous avoir souhaité la bonne année, je vous rends mille grâces du présent que vous venez de me faire. Ces deux figures entreront dans le premier tome des *Monuments de la Monarchie françoise* dont je fais actuellement graver les planches avec beaucoup de diligence. Celles qu'on m'a apportées sont beaucoup mieux gravées que celles de l'*Antiquité,* ceux qui les voient en sont fort contents.

Je suis fort aise que vous soyez à la fin de votre *Histoire de Lorraine,* qui vous fera beaucoup d'honneur. Je ne doute pas que vous n'ayez mis à

la fin les pièces originales, qui sont aujourd'hui fort recherchées. J'ai plusieurs figures du roi René, qui entre dans votre Histoire et entre autres choses son portrait fait par lui-même, qui est en Provence, où on l'a fait graver et son ordre du Croissant, avec l'assemblée des chevaliers. Cela entrera dans le troisième tome de la première classe[1].

Dès que vous aurez fini votre *Histoire de Lorraine,* je vous exhorte de faire imprimer votre écrit contre le P. Malebranche, touchant l'âme des bêtes[2]; je vous assure que vous aurez bien des partisans. J'ai l'honneur d'être, etc.

Fr. Bernard DE MONTFAUCON, M. B.

Du même au même.

A Paris, ce 21 février 1727.

Mon Révérend Père,

Vous trouverez sous l'enveloppe une lettre de Dom Carpentier, religieux d'Argenteuil, qui a fait collationner le manuscrit de Tertullien, que je mettrai demain au carosse de Nancy, pour le rendre, avec actions de grâces, à celui qui nous l'a prêté. Vous y trouverez aussi le plan des *Monuments de la Monarchie françoise,* et aussi le plan pour les souscriptions à la première classe de ces monuments. Je chercherai quelque occasion pour vous envoyer une douzaine de ces plans. Je compte bien que vous m'attirerez le plus de souscriptions que vous pourrez, comme aussi je vous en procurerai le plus que je pourrai. Si je n'avois compté sur la bonne volonté de mes amis dedans et dehors le royaume, je n'aurois pas proposé des souscriptions dans un temps où les livres ne se vendent presque point; dans un temps tel qu'on n'en a jamais vu de semblable.

J'ai reçu plusieurs plans de votre supplément[3]. Tout ce qui vient de votre main est reçu si favorablement du public, que je ne doute pas que ce

1. Voyez, dans le volume indiqué, les pages 154 et suivantes, ainsi que les planches XLVII, fig. 8 à 12, et XLVIII. Dans la liste des chevaliers du Croissant se trouvent plusieurs personnages lorrains.

2. Ce vœu ne fut pas exaucé; l'ouvrage de Dom Calmet : *Dissertation sur l'âme des bêtes* est resté manuscrit. Cf. *Notice sur Dom A. Calmet* par A. Digot, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* année 1860, page 155.

3. *Supplément du Dictionnaire de la Bible.* Paris, 1728, 2 vol. in-fol.



supplément n'ait le même sort. Mais le temps est dur, et bien des gens s'abstiennent d'acheter ce qu'ils estiment le plus. Je ferai ce que je pourrai pour vous attirer des souscripteurs, mais écrivez à vos amis dans les provinces, et ne négligez rien de votre côté.

La chaîne des commentateurs de Dom Marquard sur la règle de saint Benoît sera apparemment longtemps à venir. L'abbé de S. Blaise est mort et le cousin germain de Dom Marquard a été élu en sa place. Je suis bien aise que vous soyez sur la fin de votre *Histoire de Lorraine*. L'espérance que vous me donnez que nous vous verrons ici au mois de septembre me fait bien du plaisir. Alors je vous solliciterai vivement de donner votre livre contre le système de Malebranche.

Il est vrai qu'on a fort menacé la congrégation à raison des appels contre la Constitution. Je crois que cela se terminera à écarter les anticonstitutionnaires les plus zélés, et à les éloigner des maisons de Paris et de Saint-Denis. On a déjà éloigné de Paris D. Carré, et deux de Saint-Denis. Il est difficile de deviner quelle sera l'issue de tout ceci. J'ai cherché dans tout Paris, Hugo Tullensis, je n'ai encore rien trouvé. J'ai l'honneur d'être, etc.

Fr. Bernard DE MONTFAUCON, M. B.

Lettre d'Élisabeth-Thérèse[1], reine de Sardaigne, à sa mère Élisabeth-Charlotte d'Orléans, veuve du duc Léopold de Lorraine.

A la Venerie, ce 6 novembre 1737.

Ma chère mère, j'ay reçu votre lettre où vous me mandez que vous avez reçu du chocolat ; il faut que ce soit quelque personne qui l'ait fait mettre à votre adresse, car ce n'est point de la maison ; car celuy qu'on a fait pour vous exprès est encore ici, et je compte vous l'envoyer avec des fleurs et des gants pour ma sœur, que j'attends de Milan. Ainsi je ne scais point à qui est le chocolat. Je voudrois bien que vous me donniez quelque commission que je tâcherois de bien faire. J'ay eu des nouvelles de mes frères qui se portoient très bien. Le roy vous fait ses compliments ; il vient de partir pour la chasse. Vous devez être bien persuadée qu'il me marque toujours

1. Élisabeth-Thérèse, fille de Léopold, duc de Lorraine, et d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, naquit à Lunéville le 15 octobre 1711, fut mariée le 9 mars 1737 à Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, et mourut à Turin le 3 juillet 1741.

beaucoup d'amitié et que pour moy je l'aime passionnément et que je défie qu'on soit plus heureuse que je le suis. Le marquis d'Orméa est un homme franc qui ne dit que ce qu'il pense, et fort aimable pour moy ; je l'estime et l'aime beaucoup. Pour l'abbé Busquet, je le crois fâché contre moy, car il vouloit être mon conseil, mais je n'en ay que faire, parce que tout ce que j'auray envie de faire, je le diray moy-même au roy. Je ne le vois que comme tout le monde, ce qui ne luy plaît guères. J'oublioia que tous mes discours doivent vous ennuyer ; ainsi je finis en vous priant de conserver toujours l'amitié, ma chère mère, à votre fille

Élisabeth-Thérèse.

Lettre de l'abbé Lebeuf[1] à Dom Calmet.

Mon très Révérend Père,

Ayant appris que la seconde édition de votre *Histoire de Lorraine* est fort avancée, je prends la liberté de vous écrire pour vous prier de me faire savoir si vous n'y redonnerez pas les mêmes plans de villes qui se trouvent dans la première.

Comme je me suis chargé de l'édition d'une *Histoire de Verdun*[2] qui m'a été remise et qui avance beaucoup, je demande à Votre Révérence s'il y auroit moyen de se servir de la planche de la ville de Verdun, lorsque vous en aurez fait tirer votre nombre, pour en tirer six cents pour cette histoire ; au cas que vous voulussiez bien le permettre, j'aurois encore à vous demander la grâce de me marquer le prix que coûteroient ces six cents feuilles du plan de Verdun, et le temps auquel elles pourroient être livrées ici[3].

Voici encore un petit éclaircissement que j'ai à vous demander. L'auteur de cette nouvelle histoire de Verdun, qu'on m'a dit être un homme

1. Jean Lebeuf, né à Auxerre en 1687, mourut dans la même ville en 1760. Nommé, en 1741, membre de l'Académie des Inscriptions, il laissa un très grand nombre d'écrits, entre autres une volumineuse *Histoire de la ville de Paris*.

2. Cette histoire a paru en 1745, sous le titre de *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun... par un chanoine de la même ville*. Paris, Simon. In-4°. Elle est l'œuvre de M. Roussel, chanoine de la Magdeleine de Verdun. Dom Calmet dit que Lebeuf y « a mis beaucoup de notes et de traits d'érudition de son chef ».

3. Nous ignorons les raisons pour lesquelles cette démarche n'eut pas de succès ; mais le plan de Verdun qui accompagne l'*Histoire* de Roussel n'est pas le même que celui qui se trouve dans l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet, il n'en est que la copie.



fort âgé, dit, en passant, un mot sur l'origine de la réforme de Saint-Vannes ; mais il y a un endroit où je me défie un peu de lui ou de son copiste. Il dit que le cardinal de Vaudémont avoit formé avant le duc Erric, le projet de cette réforme dans le même monastère, *et avoit fait venir D. Poirot, prieur de Sens, pour y travailler*. Je doute, mon très Révérend Père, qu'il faille mettre *prieur de Sens*, et je soupçonne qu'il faut lire *prieur de Senones*[1]. C'est à vous à résoudre mon doute. Si D. Poirot eût été prieur de Sens, on eût dit si c'étoit de Sainte-Colombe ou de Saint-Pierre-le-Vif.

Quelques amateurs des antiquités du voisinage de Saint-Mihiel me disent ici sans cesse que j'aurois dû faire dessiner l'église du Vieux-Moutier[2] de Saint-Mihiel ; ils la croyent du VIII[e] siècle. Si cela étoit, je ne doute aucunement que Votre Révérence n'en eût fait une planche tant du dedans que du dehors, pour l'antiquité de la structure. Mais je vois, par la manière dont vous en parlez, que vous n'êtes pas persuadé de cette haute antiquité.

L'*Histoire de Verdun* ne formera qu'un in-4° comme celle de Toul du Père Benoit. J'aurois bien souhaité que votre seconde édition eût paru, afin d'en profiter. Mais l'auteur, très âgé et très cassé, a souhaité avoir la satisfaction de voir son ouvrage en lumière avant que de mourir[3]. Quoique M. Secousse, mon confrère, très connu de vous, m'ait beaucoup aidé de sa riche bibliothèque, aussi bien que les RR. PP. de Saint-Germain de leurs mss. de Séguier et autres, je ne puis répondre que cet ouvrage soit au goût de tout le monde.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lebeuf, *chanoine d'Auxerre, l'un des 40 de l'Académie des Inscriptions.*

A Paris, au Collège des Trois-Évêques, proche S.-Benoît, ce 25 may 1744.

---

1. Les soupçons de l'abbé Lebeuf étaient fondés, car il s'agissait bien ici du prieur de Senones. (Voy. *Histoire de Verdun*, p. 490.)

2. D. Calmet, dans sa *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 882, donne une description intéressante de cette église du *vieux Moutier* qui faisait partie de l'ancien monastère de Saint-Mihiel, situé sur la montagne de Châtillon.

3. Cette préoccupation eût été au moins gratuite, si le chanoine Roussel avait dû vivre encore 25 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1770, comme le disent les auteurs de la nouvelle édition de son *Histoire de Verdun*, Bar-le-Duc, 1863, 2 vol. gr. in-8°, t. I, p. v ; et après eux M. Robinet, dans le t. I du *Pouillé du diocèse de Verdun*, Verdun, 1888, p. 189. L'abbé Cloüet, dans son *Histoire de Verdun*, Verdun, 1867-1870, t. I,

Lettre du Maréchal C. L. A. Fouquet, duc de Belle-Isle, au lieutenant-général C. F. L. Regnier, comte de Guerchy.

Paris, le 23 septembre 1760.

Je réponds, Monsieur, à la lettre dont vous m'avez honoré du 17. Il paroît en effet, comme vous me le marquez, que M. de Stainville s'est très bien conduit depuis qu'il est à l'armée; il ne connaît que le métier de la guerre, la discipline et la subordination des étrangers, qui est une très bonne chose lorsqu'elle est accompagnée d'un peu plus d'onction et de politesse nécessaire avec notre nation; et il paroît par les lettres que je reçois des colonels qui ont été sous ses ordres, qu'ils se louent tous de lui. Vous sentez combien il est triste d'être actuellement aux ordres de M. le Prince Ferdinand, ayant commencé la campagne avec une aussi grande supériorité de forces. Je ne pousse pas plus loin mes raisonnements, etc.

Bitche n'est point un gouvernement ni même un commandement; il y a eu des raisons pour le laisser encore comme Saarguemines et Bouquenom, on y a seulement mis un lieutenant du roi et un major. M. de Bombelle étoit employé dans cette partie de la Lorraine, avec une simple lettre de service de lieutenant-général, avec la sujétion de ne s'en jamais absenter que par congé, ce qui a été extrêmement rare.

M. de Tressan est également employé comme lieutenant-général, depuis une douzaine d'années, n'ayant qu'environ les deux tiers des appointements avec les 30 places de fourages. Cela a été fait dans ce temps-là comme une espèce de moyen de le délivrer de ses créanciers; le roi de Pologne avoit obtenu du roi l'engagement formel, il y a déjà plus de 7 à 8 ans, qu'il seroit employé à Bitche, ce qui lui procure 7 ou 8,000 livres de plus et décharge en même temps l'extraordinaire des guerres des appointements et des fourages qu'on lui donnoit; car il étoit à Toul comme la 5ᵉ roue d'un chariot; aussi n'y sera-t-il remplacé par personne. Vous voyez que quand les choses sont bien éclaircies, elles ont une face toute différente. Au surplus, croyez-vous qu'il y ait bien des lieutenants-généraux à l'armée qui voulussent se confiner à Bitche pour le reste de leur vie? S'ils sont bons et en état de servir à l'armée, ce seroit fort mal fait de les en ôter; si, au

p. 25, dit, avec plus de raison, que Roussel est mort à la fin de 1750. Ce passage de la lettre de l'abbé Lebeuf suffirait pour confirmer cette opinion, mais l'extrait suivant qui nous a été obligeamment communiqué par Mˡˡᵉ Buvignier-Cloüet, fait disparaître tous les doutes : « L'an mil sept cent cinquante, le vingt-huit décembre, est décédé Mons. Nicolas Roussel, prestre chanoine de cette église (La Magdeleine)... Son corps a été inhumé le vingt-neuf. . » (*Archives communales de Verdun*, GG, 70, cahier 2.)

contraire, ils sont médiocres, M. de Tressan vaut mieux qu'eux, car il a de l'esprit et connoît parfaitement le pays et tout ce qu'il y a à faire dans cette partie.

D'ailleurs Bitche est en Lorraine ; le roi de Pologne a fait cette demande avec chaleur, appuyé par la reyne, M. le Dauphin, M. de la Vauguyon, M[me] la duchesse de Villars, qui sont ses amis intimes. Et pour conclusion, tout cela étoit fait avant moi. J'ay été bien aise de vous faire ce détail pour que vous instruisiez tous les officiers généraux et autres notables comme vous le jugerez à propos. Je ne veux pas être blâmé quand je n'ai pas tort ; j'en ai ma suffisance de l'état violent où me laisse la finance ; ma situation est inexprimable. Et vous seriez aussi surpris qu'effrayé si vous étiez instruit à fond de la vérité. Je me suis pourtant retourné de tant de façons que vous verrez par deux lettres circulaires que je vous écris comme inspecteur, que j'ai tâché de perdre le moins de temps qu'il a été possible, pour travailler aux recrues et aux remontes, parce que si j'y manquois à l'époque actuelle où nous entrons, il seroit impossible d'y revenir.

Vous croyez bien que je ne perds pas de vue les masses pour les marchands et l'article pour les approvisionnements de fourages, les hôpitaux, la viande, etc. Je suis encore, au moment que je vous parle, vis-à-vis de rien. Je ne sais pas comment ma santé peut y résister, car mon sang est dans un tel mouvement que je dois craindre à tous moments le même accident que j'ai déjà eu deux fois.

A tout cela il faut redoubler de courage et de patience et diminuer le mal si je ne puis parvenir à faire tout le bien que je voudrois.

Vous connoissez, Monsieur, tous les sentiments avec lesquels je suis assurément de tout mon cœur, etc., etc.

Le Maréchal duc DE BELLE-ISLE.

Lettres de Paul-Louis Cyfflé[1].

I

Lunéville, 5 février 1776.

Monsieur,

J'ai pensé au groupe que vous désirez avoir concernant la France et le prince de Nassau. J'ai trouvé d'abord beaucoup de difficultés ; mais je me

1 Cyfflé, sculpteur ordinaire de Stanislas, est très connu pour ses merveilleuses

suis aperçu qu'il étoit possible, en changeant le modèle de la figure d'en tirer parti, tant pour le modèle même, que pour la partie mythologique.

Voici l'idée que je me suis formée : au lieu de la statue de l'hymen, cette même figure, en lui mettant une flamme sur la tête, peut présenter le génie de la Paix ou de la Concorde, et le bras qu'il faudra changer dans le modèle peut tenir un serpent mordant sa queue, qui est le symbole de l'Éternité ; dans lequel sera une branche d'olivier, désignant que l'alliance doit être éternelle [1]. Les deux écussons seront peints selon les règles des armoiries. Il me semble qu'il est possible de faire ce morceau de ma plus belle pâte de porcelaine. Je ne doute nullement qu'étant bien réussi il ne doive faire sensation aux yeux des connaisseurs. Il faut sous le morceau un plateau doré tel que celui que j'ai eu l'honneur d'offrir à Madame la Dauphine. J'ai combiné la dépense et la perte que je pourrois essuyer en manquant peut-être deux pièces pour réussir la troisième ; il m'est impossible de faire ce morceau à moins de quatre cents francs de France.

J'attends, Monsieur, votre réponse à ce sujet, afin que je puisse prendre des arrangements en conséquence ; pour que, si mon idée peut vous convenir, je ne mette aucun retard pour avoir l'honneur de vous prouver, Monsieur, combien je désire, etc.

CYFFLÉ.

II

Lunéville, ce 8 avril 1780 [2].

Monsieur [3],

Me transportant en Flandres, je quitte ma manufacture. Comme elle est assortie de bons moules, tant en figures simples, que groupes, vases, termes, cariatides, etc., si vous avez envie de faire l'acquisition de quelques-uns, la vente sera faite chez moi le 17 courant. Il y aura en même temps

statuettes en terre de Lorraine. Il travailla à Lunéville de 1746 à 1780. (Nous n'avons pas conservé l'orthographe par trop défectueuse de ces lettres.)

1. Le groupe en question devait être sans doute composé en l'honneur du traité que le prince Guillaume-Henri II de Nassau-Saarbruck avait conclu, en 1768, à Bouquenom, avec Louis XV ; traité mettant fin aux différends qui existaient depuis plusieurs siècles entre les maisons de Nassau et de Lorraine.

2. Cette date de 1780 rectifie une erreur des biographes de Cyfflé qui le font quitter la Lorraine en 1777. (Cf. *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1864, p. 157.)

3. A Monsieur Lenfrais, intéressé dans la manufacture de Niderviller. Cette lettre porte un cachet en cire avec cette légende : MA. DE TERRE DE LOR. ET BA. A LUNEVILLE P. P. DU ROY. (*Manufacture de terre de Lorraine et Bar. à Lunéville, par permission du Roi.*)

un moulin à chevaux et des moulins à bras à vendre ; de très belles terres tant pour la fabrication de porcelaine, que terre de pipe. J'ai l'honneur d'être, etc.

CYFFLÉ.

Lettre de Louise-Marie de France[1], fille de Louis XV, à l'architecte Richard Mique[2].

A Saint-Denis, ce 30 juin 1779.

On nous propose, Monsieur, de rebâtir notre portail d'église avec le mortier de M. de la Faye ; il m'a dit que vous connoissiez sa bâtisse, que vous vous en étiez servi. Le plan que M. Fleuret, professeur à l'École militaire, en a fait me paraît bien ; on m'assure que cela est infiniment moins cher que l'ancienne façon de bâtir, mais je désire que vous examiniez bien tout cela avant, et pour cela j'ai prié ces messieurs de vous aller porter leur plan, car nous ne voulons pas nous décider, ni M. Lalli-Bertin notre ingénieur, sans votre avis, et je vous prie, Monsieur, de me mander le jour et l'heure que vous voudrez leur indiquer. Ils désireraient que ce fût un dimanche ou un jeudy.

Je suis fort aise, Monsieur, d'avoir une occasion de vous prouver que je n'ai pas moins de confiance en votre mérite et vos talents que mes sœurs.

Sœur THÉRÈSE de Saint-Augustin.

A Monsieur Mique, premier architecte du Roy, à Versailles.

Lettre de Necker au président de Sivry.

Je suis très sensible, Monsieur, aux expressions pleines de grâce et de bonté dont votre lettre est remplie. Le suffrage d'un très petit nombre de personnes est presque toujours la récompense la plus solide et la plus pré-

1. Louise-Marie, appelée Madame Louise, fut religieuse carmélite à Saint-Denis, sous le nom de sœur Thérèse de Saint-Augustin.

2. R. Mique, après avoir été architecte de Stanislas, devint premier architecte du roi de France, comme l'indique la suscription de cette lettre, et non architecte de Marie-Antoinette, comme disent ses biographes. La demande que lui adresse Madame Louise semble prouver que c'est aussi par erreur que l'on a dit qu'il est l'auteur de l'église des Carmélites de Saint-Denis. (Cf. *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1868, p. 59.)

cieuse, et je ferai un cas particulier de l'opinion de Monsieur de Sivry. Je prête aussi l'oreille à la voix de cette aimable demoiselle[1] dont nous avons admiré l'esprit prématuré et je vous prie de lui faire agréer nos compliments.

J'ai l'honneur, etc.

NECKER.

Ce 15 janvier 1785.

Lettre du peintre Joseph Ducreux[2] à la Convention nationale.

Ce 4 floréal, l'an 2 (23 avril 1794).

Législateurs,

La Convention nationale a mis les propriétés sous la sauvegarde de la loyauté française ; la reconnaissance et les récompenses nationales sont la propriété des artistes.

L'Assemblée constituante avait destiné le Louvre pour loger les artistes distingués ; les deux décrets des 12 et 16 août 1792 rendus par la Convention m'avaient donné le logement qu'occupait au Louvre la citoyenne Quinault[3], mais mon respect pour son grand âge (car elle avait 98 ans) m'engagea à lui en laisser la jouissance quoique jusqu'à sa mort je n'eusse eu avec elle aucune espèce de relations. Je serais possesseur de ce logement si j'eusse eu moins de délicatesse ; on m'en a puni en m'ôtant mon logement, mais un décret de la Convention peut seul m'ôter ce qu'un décret m'avait donné.

Je suis père de quatre enfants tous dans les arts ; il ne m'appartient pas de faire l'éloge de ma fille aînée ; je prie mes juges de consulter la voix pu-

1. Philippine de Sivry, qui devint plus tard Mme de Vannoz, avait alors dix ans. Dans une autre lettre que Necker adressait encore à M. de Sivry, en 1790, nous lisons ce passage concernant Mlle Philippine : « L'éclat extraordinaire d'une enfant dont l'aurore égale le plus beau jour, et qui remplit toutes les espérances dans un moment où elle ne devrait que les laisser entrevoir... »

2. Joseph Ducreux, né à Nancy en 1737, mort en 1802. Élève de Latour, il devint un excellent peintre de portraits au pastel. Marie-Antoinette en fit son premier peintre. Louis Blanc s'est inspiré de ses dessins pour tracer, dans son *Histoire de la Révolution*, les portraits des personnages du temps.

3. Marie-Anne Quinault, comédienne, connue au théâtre sous le nom de Mlle Quinault, était née en 1695. Elle ne resta que peu de temps à la Comédie-Française, et ne fut guère célèbre que par sa beauté. Quelques biographes la font mourir en 1791, la lettre de Ducreux prouve qu'elle vivait encore en 1792.

blique et les ouvrages que Rose Ducreux a exposés à plusieurs salons. Mon fils annonçait à seize ans de grands talents pour la peinture; mais, pour lui, l'amour de la patrie a suspendu l'amour des arts. Il a prévenu toute réquisition, et depuis deux ans, son poste est à l'avant-garde de l'armée de la Moselle. J'ai moi-même oublié, depuis ce temps, ma palette et mes pinceaux ; les fonctions civiles dont m'a chargé ma section m'ont occupé tout entier ; j'ai été commissaire de police du camp sous Paris.

On me reproche d'être peintre de portrait, mais la bienfaisance nationale doit être aussi vaste que le génie, et n'exclure aucun genre dans les arts. D'ailleurs ceux qui ont vu au Salon le *Railleur*, le *Silence* et le *Moqueur*, tableaux de caractère qui prouvent que certains peintres de portrait peuvent peindre l'Histoire (*sic*). Enfin le décret est formel, j'ai été mis en possession de mon logement par deux ministres ; je suis père de famille peu fortuné, en me rendant mon logement on récompense trois talents à la fois.

Non sans doute, législateurs, votre bienfaisance ne rétrograde pas lorsqu'elle est d'accord avec la justice, vous serez pour moi et pour mes enfants aussi grands et aussi équitables que la nation que vous représentez.

DUCREUX, *peintre.*

Lettre de F.-B. Hoffman[1] à Mlle de Sivry.

Mademoiselle,

Quand il doit m'arriver quelque chose d'heureux, j'ai toujours si peur que cela me manque, que je prends toutes les précautions possibles pour m'assurer des événements. Ne soyez donc point étonnée si j'ai quelque appréhension pour aujourd'hui. Sans être trop modeste, je puis craindre que vous n'ayez oublié que vous me devez acte de présence avec madame votre mère. Vous m'avez donné parole d'honneur, et pour des dames, cela doit

1. A la séance publique que l'Académie de Stanislas tint le 23 mai 1878, M. le recteur Jacquinet fit l'éloge de François-Benoît Hoffman, et raconta les circonstances dans lesquelles il fut l'ami et plus tard le soutien de la fille du Président Pierre de Sivry. Mlle Philippine, dont les talents merveilleusement précoces pour la poésie ont été paralysés par la Révolution, devint Mme de Vannoz en 1802. On sait que, quelques années plus tard, elle fit imprimer des élégies, des pièces fugitives, les *Tombeaux de Saint-Denis* et la *Conversation.*

être au moins aussi sérieux que pour un homme. J'ai écrit à Méhul pour le *sommer* d'avoir le plaisir de dîner avec vous. Vous verrez par sa réponse ci-jointe, qu'il ne fallait rien moins que vous pour le déterminer. Ma sommation était foudroyante, il a eu peur, il a accepté par peur; ainsi vous êtes dispensée de lui en savoir le moindre gré. Je m'empresse néanmoins de vous prévenir que ce vilain Méhul vous prie de ne point vous donner la peine de passer chez lui, étant obligé de sortir. Mais à quatre heures, cet ours mal léché fera l'effort de se rendre chez moi où je vous prie de vouloir bien passer, pour de là visiter le jardin de Léda.

Si pourtant vous voulez disposer de moi avant cette heure, veuillez me le faire dire. Je vous amènerai D'Alayrac[1] qui a grand besoin de vous voir une seconde fois pour revenir de sa frayeur. Je vous l'ai dit, vous ferez peur à tout le monde.

Mes respects à Madame de Sivry; usez de votre *autorité* sur elle dans le cas où elle voudrait rétracter la promesse qu'elle m'a faite, et qu'elle apprenne que l'esprit a tout empire sur l'esprit.

Salut, respect et amitié, si vous le permettez.

HOFFMAN.

Lettre de Méhul à Hoffman[2].

J'accepte le dîner que vous m'offrez amicalement le pistolet sur la gorge; mais, en vérité, Hoffman, vous me mettez dans un cruel embarras pour parvenir à me dégager d'une vieille promesse. N'importe, j'aime mieux être malhonnête avec les autres qu'avec Mademoiselle de Sivry. Je vais m'habiller pour aller me dégager et je vous promets de m'y prendre de manière à réussir. Ainsi donc à quatre heures j'irai vous prendre. Dites à ces dames de ne point se donner la peine de passer chez moi, car dans une heure je n'y serai plus.

MÉHUL.

---

1. Nicolas D'Aleyrac, compositeur français, est né à Muret (Haute-Garonne) en 1753 et mort à Paris en 1809.

2. C'est la lettre dont parle Hoffman et qu'il a communiquée à Mlle de Sivry.



Lettre de Nicolas[1], évêque constitutionnel, au maire de Nancy.

Nancy, le 18 brumaire an IX (9 novembre 1800).

Le citoyen François Nicolas, professeur à l'École centrale.
Au citoyen maire de la ville de Nancy.

Citoyen Maire,

J'ai pris communication de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser et des pièces qui y étoient jointes, et je ne puis vous dissimuler que la permission qu'on accorderoit de donner un concert dans l'église cathédrale pourroit n'être pas sans inconvénient. Vous n'ignorez sûrement pas que la réunion qui a lieu dans cette église est très considérable, et que le peuple de Nancy est sincèrement attaché à l'exercice public de son culte. N'y aurait-il pas à craindre qu'il ne se portât à quelque excès condamnable en voyant ce local employé à une représentation presque théâtrale? Il y a dans la commune d'autres lieux assez considérables pour une semblable réunion, et j'ose espérer que votre sagesse et votre amour de l'ordre vous feront imaginer les moyens les plus propres à maintenir la tranquillité publique, et à nous conserver sans atteinte le local que vous avez vous-même rendu à nos concitoyens pour l'exercice de leur culte[2].

Salut et respect.

NICOLAS.

---

1. François Nicolas, né à Épinal en 1742, devint curé de Tantonville. Nommé évêque constitutionnel du département de la Meurthe, il occupa ce siége jusqu'au Concordat, en 1802. Il est mort à Nancy en 1807. Ancien professeur du collège de Toul, puis de l'Université de Nancy et enfin de l'École centrale du département de la Meurthe, il est extraordinaire qu'il ait pris ce dernier titre pour écrire au maire une lettre dans laquelle il fait plutôt fonction d'évêque,

2. Le maire donna raison à l'évêque, si nous en croyons la réclame ci-dessous, publiée par le *Journal de la Meurthe* du 21 brumaire suivant :
« *Avis*. Le citoyen Boam, célèbre compositeur allemand pour la musique vocale, instrumentale et à grand orchestre, aura l'honneur de donner, le 23 brumaire (vendredi 14 novembre, vieux style), un grand concert vocal et instrumental à la salle du spectacle de Nancy. ORDRE DU CONCERT : *1er acte*. Représentation de la bataille de Maringo, en 3 actes. — *2e acte*. Joie publique sur l'arrivée des ministres plénipotentiaires de toutes les puissances à Lunéville. — *3e acte*. Action de grâce sur l'espérance de la paix. — L'orchestre sera composé de 88 musiciens, 18 tambours et 24 soldats. Plusieurs mécaniques effectueront le feu de peloton d'une armée entière... Les personnes qui désireront des billets, pourront s'adresser au citoyen Louis, au temple de la Paix » (à la Cathédrale).



Lettre de Gay-Lussac à Braconnot.

Paris, 31 janvier 1817.

Monsieur,

Nous sommes devenus, M. Arago et moi, propriétaires des *Annales de chimie et de physique*. Nous ferons nos efforts pour soutenir l'ancienne réputation de ce journal; mais vous pourrez y contribuer en nous adressant le résultat de vos travaux; car ce sont les bons mémoires qui font les bons journaux. Nous vous prions de ne point renouveler votre abonnement. C'est un bien faible témoignage de l'estime que nous inspirent vos talents distingués.

J'ai l'honneur, etc.

GAY-LUSSAC.

(*Au dos.*) — A Monsieur Braconnot, directeur du Jardin des plantes, etc., à Nancy.

Lettre de Mme Amable Tastu[1] à Mme Élise Voïart, sa belle-mère.

18 décembre 1834.

Comment vas-tu, ma petite mère? Car tu es partie souffrante, l'autre jour, et je suis inquiète de ne pas avoir reçu de tes nouvelles, comme tu me l'avais promis. Je voudrais avoir aussi de celles de notre grande fillette et de sa fluxion. Me voilà enfin quitte de mes épreuves, ce n'est pas sans peine; je serai, je crois, bien servie aux journaux. Dieu veuille que je sois bien accueillie du public.

Je suis toujours bien patraque; voilà plusieurs jours que Tastu et moi voyons les épreuves le soir jusqu'à minuit; cela fatigue. De plus j'ai eu et j'ai encore une foule d'occasions de sortir, je ne sais où donner de la tête. Tu sais que samedi je suis allée voir la réception de M. Thiers à l'Acadé-

1. Née à Metz en 1795, Amable Voïart épousa, en 1816, M. Tastu, imprimeur. Son père, devenu veuf en 1801, de J.-A Bouchotte, épousa en 1811, Mlle Petitpain, connue plus tard sous le nom d'Élise Voïart. Voy. sur Mme Tastu, le discours de M. des Robert, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1886, page L.



mie ; dimanche je suis allée avec Etex[1], sa femme et Mme Tarin, voir la galerie de M. Turpin de Crissé[2] ; mardi j'ai assisté, à la Chambre des pairs, au jugement de Carrel, c'est-à-dire du *National*. J'étais, s'il te plaît, dans la tribune du corps diplomatique, presqu'à côté de lord Brougham, qui n'était séparé de moi que par une personne ; aujourd'hui j'ai un concert, demain je vais voir la galerie de M. Du Sommerard[3], et probablement après-demain, je serai tant soit peu morte, car tu sais comme je suis vaillante. Et de tout cela les considérations particulières m'empêchent de me dispenser. Aussitôt que le volume aura paru[4], j'en enverrai à Choisy.

Tastu se donne beaucoup de peine pour que cela soit bien. Eugène va assez bien. Au revoir, ma mère, je t'embrasse, et *tutti quanti* comme disait ma grand'mère.

Ta fille et amie,

Amable TASTU.

Lettre du P. Lacordaire à Désiré Carrière[5].

Metz, 10 avril 1838.

Mon cher ami,

Tout ce que vous me dites dans votre lettre m'a touché et réjoui. Je suis heureux de voir votre vocation se décider, heureux de la pensée que le sacerdoce nous sera commun un jour, et que peut-être nous travaillerons ensemble à la moisson du père de famille. Cependant, ne dirigez pas vos déterminations par la prévision de ce dernier cas. Trop de difficultés et d'incertitudes entourent l'avenir, pour vous exposer à des mécomptes qui seraient douloureux, si vous aviez attaché vos yeux uniquement sur un point. Le point véritable c'est Jésus-Christ. Peu importe le lieu, le mode : soyons prêts, et s'il plaît à Dieu que quelque chose se fasse de conforme à nos vœux, nous nous en réjouirons alors, sinon nous irons et nous reste-

1. Auteur d'un buste de Mme Tastu exposé au Salon de 1834.

2. Lancelot-Théodore de Turpin de Crissé, peintre de paysages et d'architecture, né en 1782 et mort en 1859.

3. Alexandre Du Sommerard, né à Bar-sur-Aube en 1779, mort en 1842. Sa galerie devint plus tard le Musée de Cluny.

4. Il s'agit sans doute de l'*Éducation maternelle. Simples leçons d'une mère à ses enfants*, dont la première livraison parut au commencement de 1835.

5. Denis-Désiré Carrière, littérateur français, est né à Nancy en 1818 et mort en 1853. Il est surtout connu pour ses épîtres à Lamennais à propos des *Paroles d'un croyant*. Il a publié plusieurs travaux ou fragments dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*. Élève du Séminaire de Nancy, il avait eu un moment l'intention d'entrer dans les ordres.

rons au gré de notre Seigneur. Du reste dès qu'il y aura de bonnes nouvelles, vous les aurez.

Adieu, mon cher ami. Le jour où vos résolutions s'accompliront sera un beau jour pour moi.

H. Lacordaire.

P.-S. — Faites mes compliments à M. Maurice de Foblant.

Lettre de l'architecte P.-F.-L. Fontaine[1] à Mme Barbelet, petite-fille de R. Mique.

Paris, le 6 avril 1841.

Madame,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 courant. Je vous en remercie de tout mon cœur parce qu'en y faisant réponse selon votre désir, je trouve une occasion de vous offrir le tribut de reconnaissance que je dois à la mémoire de M. Mique, votre ayeul, et de rendre hommage aux talents de cet habile architecte.

Je n'ai pas dit à M. Vatout que M. Mique avait dessiné, conjointement avec M. Robert[2], les jardins de Trianon ; mais M. Vatout a trouvé, dans la notice que j'ai faite sur ces jardins, la phrase suivante qui ne donne pas à M. Robert plus de part qu'il n'en a eu dans la collaboration des jardins de Trianon et qui, avec celles précédentes de la même notice, laisse à M. Mique la gloire d'avoir fait dans les mêmes jardins, sans l'assistance d'un peintre, le temple de l'Amour, le salon de musique et la salle de spectacle. Voici ma phrase : « Les plantations pittoresques (du petit Trianon) qui ont été faites en place des jardins réguliers de Louis XV, sont également l'ouvrage de cet architecte (M. Mique), qui, avec l'assistance du peintre Robert, a mis à exécution la pensée de la Reine. »

En 1784, le roi de Suède étant venu en France sous le nom de comte

1. Pierre-François-Léonard Fontaine, architecte et peintre, né à Pontoise le 20 septembre 1762, mort à Paris, le 13 octobre 1853. Il fut élève de Percier, mais il déclare lui-même que c'est Mique qui, le premier, l'a encouragé dans sa carrière. — Membre de l'Institut en 1812; successivement architecte de Napoléon Ier, de Louis-Philippe et de Napoléon III. Il a publié plusieurs grands ouvrages d'art.

2. Hubert Robert, peintre et graveur, né à Paris en 1733 et mort dans la même ville en 1808. Reçu académicien en 1766; conseiller de l'Académie en 1784; dessinateur du jardin du roi.

de Haga[1], fut reçu et fêté à Versailles. La reine Marie-Antoinette lui fit admirer les jardins du Trianon qu'elle venait de planter. Voulant en laisser le souvenir à ce prince, elle avait ordonné à M. Mique, son architecte, de réunir en un volume qu'elle avait l'intention de lui offrir, les plans et les vues de cet agréable séjour. En conséquence, M. Mique avait écrit à M. Le Roi, professeur de l'Académie, pour le prier de lui envoyer de Paris les jeunes gens qu'il croirait capables de faire le travail demandé. M. Thibault fut chargé de faire les cartes, et je fis, dans le bureau de M. Mique, à l'hôtel Gabriel où il demeurait, les plans et les autres petits détails de ce volume qui a été offert au roi. M. Chatelet, l'un des dessinateurs de l'ouvrage de l'abbé de Saint-Non sur l'Italie, a fait les vues. Ce fut alors que je connus M. Robert. Il était le protégé de M. le comte d'Angiviler. Il avait donné l'idée du rocher des jardins d'Apollon que M. Thévenin exécuta à Versailles sous la direction de M. Heurtier. Il avait encore eu part aux arrangements pittoresques et à la construction de la laiterie de Rambouillet. Enfin M. Robert, dont les ouvrages ornent encore nos musées, et entre autres celui de Versailles, était l'homme de vogue pour le pittoresque des jardins, et la reine, qui ordonnait à M. Mique de faire celui de Trianon, consulta plus d'une fois l'habile peintre pour la forme et le placement des chaumières, des rochers et des autres petits ouvrages auxquels les architectes attachent peu de gloire.

Ainsi vous voyez, Madame, par le court exposé d'un fait auquel j'ai pris part, qu'il reste, malgré l'assistance de M. Robert dont j'ai parlé, qu'il reste, dis-je, à M. Mique, votre digne ayeul, tout l'honneur d'un travail qui, avec les monuments de Nancy, avec l'église des Carmélites de Saint-Denis et tant d'autres, attestent ses grands talents.

M. Mique, en agréant mes services, il y a aujourd'hui cinquante-sept ans, a été le premier qui m'ait encouragé dans ma longue carrière ; j'ai gardé un profond souvenir des bienfaits dont je lui suis redevable, et toutes les fois que je l'ai pu, je me suis empressé de rendre hommage aux belles qualités et aux talents dont il était le modèle.

J'ai l'honneur, etc.

FONTAINE,
Architecte du Roi,
Oratoire du Louvre, n° 4.

---

1. Arrivé à Paris le 17 juin, Gustave III y séjourna jusqu'au 22 juillet suivant. Les journaux du temps donnent des détails fort curieux sur ce voyage du roi de Suède en France.

Lettre de Jules Janin à un inconnu[1].

Monsieur et cher confrère,

Il me sera très agréable de saluer, le chapeau bas et les mains jointes, la flore opulente de Nancy. J'ai même une vingtaine de violettes dans mon jardin que je veux jeter à des pieds charmants ! Mais, hélas ! je ne sais pas le premier mot de cet idiome du mois d'avril, du mois de mai, et c'est tout au plus si je commence à distinguer l'aubépine de la boule de neige, ma camarade ! une boucle de ma tête blanche, et c'est le seul de mes portraits qui me fasse plaisir à regarder.

Donc guidez-moi ; dites-moi ce qu'il faut dire ; faites un trou à la haie et j'entrerai dans vos plates-bandes. Pardonnez-moi cependant mon ignorance. Il m'a fallu quarante années de travail, de zèle et de constance à mes amours, pour obtenir, l'an passé, un domaine de onze cent cinquante-six mètres et dix centimètres, au milieu duquel j'ai fait bâtir un Louvre en bois, une cabane, et maintenant plantez là-dedans tout ce que votre imagination pourra planter !

Donc envoyez-moi tout simplement le numéro du journal de Nancy, et pourvu que je ne sois pas obligé de dire une rose *de la Meurthe,* un œillet *de la Meurthe,* un coquelicot *de la Meurthe;* moi qui ai dit pendant vingt ans, de mon propriétaire, M. Boulay *de la Meurthe,* je dirai tout ce que vous voudrez.

Et si, par bonheur, vous venez à Paris, rappelez-vous que mon petit enclos est situé à Passy, au n° 5 *bis* de la rue de la Pompe ; là j'ai porté ce que j'aime le plus au monde, ma jeune femme et mes vieux livres.

Là je vous recevrai et vous embrasserai, mon cher confrère, et puisque vos vœux sont mes vœux, je fais des vœux pour que vous et moi nous soyons au comble de nos vœux.

Votre obéissant et tout dévoué.

Jules JANIN.

15 avril 1858.

1. Cette lettre semble avoir été adressée à un publiciste de Nancy, peut-être M. Lemachois, du *Journal de la Meurthe,* qui aurait demandé à son confrère du *Journal des Débats,* de faire un compte rendu bibliographique de la *Flore de Lorraine* dont M. Godron venait de publier la deuxième édition.

(*A suivre.*) J. FAVIER.



BIBLIOGRAPHIE

E. A. HERRENSCHNEIDER. — *Rœmercastell und Grafenschlos Horburg mit Streiflichtern auf die rœmische und elsæssische Geschichte.* 1 vol. in-8°, 239 pages. Colmar, Barth, 1894.

Horbourg est situé sur la route du Rhin, à 2 kilomètres de Colmar, dont il ne sera bientôt qu'un faubourg, grâce au tramway qui le dessert depuis 1885. Le pont monumental qui franchit l'Ill à l'entrée de la localité et qui date de 1770 offre une vue étendue sur le massif des hautes Vosges que bordent les riches vignobles couronnés de pittoresques ruines féodales. Au delà de la rivière, la route s'engage directement dans le quartier neuf, tandis que la vieille voie appuie à droite pour traverser l'ancien village. Plus loin, les deux artères communiquent par la rue du Château, à l'est de laquelle s'élevait la résidence des comtes de Montbéliard, démolie en 1675 par ordre de Louis XIV. Les nombreux objets d'antiquité que la construction de ce château avait fait exhumer en 1543 étaient venus confirmer la tradition locale qui assignait au village une origine romaine. En 1603, on trouva un autel d'Apollon ; en 1780, Billing reconnut l'enceinte d'un camp romain. Il n'y avait donc pas de doute : Horbourg occupait l'emplacement d'une des stations militaires qui défendaient la ligne du Rhin contre les invasions des Germains. Mais cette station, était-ce, comme le voulait la tradition, celle que Ptolémée et les Itinéraires nomment Argentovaria ?

De Golbéry s'efforça de le prouver dans son Mémoire qui parut à Strasbourg en 1828. Mais le doute subsista au point qu'en 1859 le juge Coste, de Schlestadt, entreprit, sans être réfuté, de reléguer Argentovaria vers Markolsheim et d'identifier le castrum de Horbourg avec Olino. A présent,

le doute n'est plus possible. Après 40 ans de recherches aussi patientes que fructueuses, M. Herrenschneider vient de résoudre enfin cette question archéologique si longtemps débattue.

Lorsqu'il fut nommé pasteur de Horbourg en 1850, le presbytère, détruit en 1632, n'était pas rebâti, et le nouveau titulaire dut se loger dans une ferme inhabitée. Un heureux hasard lui fit choisir la maison Obrecht, à l'angle de la rue du Château et de la vieille route (*Hintergasse*). L'arc de la porte cochère porte la date de 1598 et, comme écusson (*Hofzeichen*), un sablier, emblème qui ornait aussi l'entrée des châteaux de Horbourg et de Riquevihr. A gauche de la porte, une dépendance de la ferme est l'ancien pigeonnier seigneurial. En creusant la cave, on s'était heurté à un mur épais de 3 mètres, détail qui, signalé au nouveau locataire, sollicita sa curiosité scientifique et fit de lui un archéologue. Les fouilles auxquelles il consacra ses loisirs, aboutirent à la découverte d'une pierre tombale renversée sur le front sud de l'enceinte cherchée[1], de bas-reliefs, de médailles d'empereur, d'un sarcophage, etc. Aussi, lorsque la Société pour la conservation des monuments historiques créa un sous-comité à Colmar, M. Herrenschneider n'hésita pas à lui communiquer le résultat de ses recherches et sa conviction que des fouilles plus étendues amèneraient d'importantes découvertes. Le rapport qu'il présenta le 1er février 1884 lui ayant assuré l'appui de la Société et les fonds nécessaires, il se mit à l'œuvre avec tant d'énergie et de succès qu'avant la fin du mois un pan de mur, parfaitement conservé, était remis au jour. M. Winckler, architecte[2] des monuments historiques, se chargea alors de la direction des travaux qui firent connaître, avant la fin de l'année, le pourtour presque entier du castrum, formant un rectangle de 174m,50 d'est en ouest et de 166m du sud au nord.

Cette intéressante résurrection fut signalée dès novembre 1884 par M. Ristelhuber dans la *Revue de géographie*, et M. Herrenschneider lui-même résumait ses découvertes dans le premier Annuaire du Club vosgien (1885). Mais il a attendu dix ans avant de publier le détail de ses longues investigations que couronnait un si éclatant succès et d'établir, preuves en main, l'existence vingt fois séculaire de sa paroisse.

Il avait tout d'abord à prouver que la station romaine exhumée par lui était bien celle d'Argentovaria, sous les murs de laquelle l'empereur Gratien[3] écrasait les Alamans au moment où son oncle Valens succombait, à Andrinople, aux attaques des Visigoths (378).

1. *Catalogue du Musée de Colmar*, 2e éd. 1866, p. 117.

2. A présent conservateur.

3. Qui fut élève d'Ausone de 365 à 368 et n'avait que 19 ans au moment de la bataille d'Argentovaria (Ammien Marcellin, XXXI, 10).

Cette preuve, il la trouva dans l'Itinéraire dit d'Antonin et dans la Table de Peutinger, qui placent Argentovaria à mi-chemin entre Augusta Rauricorum et Argentoratum.

Qu'on n'objecte pas l'exiguïté de l'enceinte découverte à Horbourg et qui ne pouvait contenir qu'une cohorte, alors qu'Argentovaria passe pour une cité gallo-romaine relativement considérable ; elle s'explique, si l'on considère le castrum comme une citadelle destinée à protéger la ville d'alentour contre un coup de main des barbares, mais non à soutenir un siège en règle.

L'identité de sa station une fois établie, M. Herrenschneider, en a recherché l'histoire probable, non sans recourir souvent à des hypothèses. Il nous en retrace la fondation par Drusus (27 ans av. J.-C.), à côté de la bourgade gauloise dont l'existence est attestée par divers objets découverts sur le sol. Puis il nous fait assister à sa reconstruction sous Gallien (260-8), au moment où le Rhin redevenait frontière, et à sa destruction définitive en 407, au moment des grandes invasions.

Lorsque les Alamans et, après eux, les Francs occupèrent l'Alsace, une de leurs colonies s'établit au milieu des restes d'Argentovaria, qui devint un village agricole et peu de temps après le centre d'un comté.

C'est à l'époque franque que remonte le cimetière mis à jour par M. Herrenschneider et où il a découvert 22 cercueils en pierre. L'un d'eux renferme un squelette gigantesque ; des restes de filigranes d'or, provenant sans doute de l'habit brodé du défunt, témoignent de son rang élevé ; ce sarcophage, remis dans son état primitif, a été placé sous un cyprès dans le jardin de M. Herrenschneider. Un autre, plein de terre et d'ossements, fut primitivement la tombe d'une femme portant au doigt une bague d'or et sur la poitrine une boîte à parfums fixée à une chaînette également en or. Ces deux objets de luxe, trouvés au fond du cercueil, sont au Musée de Colmar. La boîte, en forme de barillet, renfermait, outre une résine aromatique méconnaissable, deux clous de girofle qui, de l'avis du Dr Flückiger, de Strasbourg, remontent au VIe siècle et comptent parmi les premiers venus d'Asie [1]. Le *Petit Temps* du 22 février dernier signale cette curieuse trouvaille dans l'article intitulé : *Une découverte archéologique.*

Après nous avoir ainsi décrit l'antique nécropole franque, M. Herrenschneider aborde l'histoire du comté de Horbourg depuis sa première mention authentique en 1123 jusqu'à sa vente en 1324, puis développe celle du Würtemberg, dont Horbourg va rester une annexe pendant près de cinq siècles, jusqu'à ce que la Révolution annula les droits des princes étrangers possessionnés en France.

1. *Journal de pharmacie d'Alsace-Lorraine.* Strasbourg, novembre 1885.

Un chapitre particulièrement intéressant est celui qui traite du pays de Montbéliard. Cette ville, apportée en dot au Würtemberg par la comtesse Henriette en 1397, devint le chef-lieu des possessions d'Alsace, dont l'administration fut confiée à une régence. Montbéliard devint l'apanage ordinaire des cadets de la maison ducale. On connaît la description piquante de la cour de Frédéric-Eugène, le dernier prince de Montbéliard, que la baronne d'Oberkirch a tracée dans ses Mémoires, publiés en 1853 par son petit-fils, le comte de Montbrison.

Le comté de Horbourg, tel qu'il a subsisté pendant plus de 600 ans, comptait 11 villages, dont 7 du canton d'Andolsheim et 4 de celui de Brisach. On trouvera les détails les plus complets sur leur état au siècle dernier, dans la monographie que M. Pfister leur a consacrée en 1889[1].

M. Herrenschneider termine sa minutieuse étude par des détails purement locaux sur les origines des écoles, de l'église, des presbytères et sur quelques faits contemporains, tels que l'escarmouche du 14 septembre 1870.

En concluant, nous dirons que son livre est consciencieusement écrit et intéressant à lire; car son style est toujours imagé et prête un charme nouveau même au récit des événements connus, par exemple aux chapitres d'histoire romaine et würtembergeoise qui encadrent celle de Horbourg. Il n'en est pas, d'ailleurs, à sa première publication ; il y a quatre ans déjà, il nous révélait la naissance et le développement du village voisin de Wihr-en-Plaine et bientôt il nous fera suivre les péripéties de la dernière expédition romaine[2] au delà du Rhin, expédition dont la bataille d'Argentovaria est le principal épisode. C'est un travailleur patient qui sait qu'une œuvre durable ne s'achève pas en un jour et qui a fait sienne la devise du comte Georges, gravée sur ses châteaux de Horbourg et de Riquevihr : *D'Stund bringt s'End!* (Vienne le temps, viendra la fin !)

Théodore Schœll.

Abbé Gabriel. — I. *Verdun, notice historique.* 1 vol. in-16, 288 pages et 11 phototypies. Verdun, Freschard, 1888. — II. *Verdun au XIe siècle.* 1 vol. in-16, 520 pages. Verdun, Renvé-Lallemant, 1891.

I. Il ne faut pas voir une œuvre d'érudition dans la *Notice historique* de l'abbé Gabriel. C'est plutôt un guide destiné à donner aux étrangers une

1. *Le Comté de Horbourg et la seigneurie de Riquevihr sous la souveraineté française*, chez Fischbacher.
2. *Versuch einer Ortsgeschichte von Weier auf'm Land.* Colmar, chez Barth. Cf. *Annales de l'Est*, t. V, p. 457.



idée de ce qu'a été jadis et de ce qu'est aujourd'hui la ville de Verdun. L'auteur passe en revue l'histoire religieuse, militaire, politique, économique et monumentale de la vieille cité, mais il y a une partie, et non des moins importantes, qu'il a négligée, c'est l'instruction publique. Nous pourrions relever dans cette notice plus d'une erreur, plus d'une inexactitude ; mais a-t-on le droit de se montrer sévère à l'égard d'ouvages de cette sorte? Nous demanderons seulement à l'abbé Gabriel pourquoi, dans son chapitre *Des hommes remarquables nés à Verdun,* il n'a pas suivi l'ordre alphabétique : c'était pourtant le plus naturel, le seul qui facilitât les recherches aux lecteurs.

II. Le *Verdun au XIe siècle* est un ouvrage plus sérieux que le précédent, et fait en partie d'après les sources. L'auteur, avant d'aborder son sujet, commence par décrire la géographie du comté de Verdun ; il résume ensuite à grands traits l'histoire de Verdun antérieure au XIe siècle, et il termine cette espèce d'introdution en indiquant quels étaient avant 990 (991)[1] les droits respectifs de l'évêque et du comte. Puis vient le récit des faits qui sont compris entre l'avènement d'Haimon à l'épiscopat (991 et non 990) et la mort de l'évêque Thierry (1089).

Les évêques et les comtes de Verdun ont pris au XIe siècle une part importante aux affaires de l'empire ; quelques-uns d'entre eux ont été mêlés à la querelle des Investitures. Aussi l'abbé Gabriel a-t-il cru devoir faire dans son travail une place à l'histoire générale. On ne peut que l'en féliciter, encore qu'il ait parfois donné à cet égard plus d'explications qu'il n'était nécessaire.

L'abbé Gabriel ne se rend pas toujours suffisamment compte de l'importance relative des documents auxquels il recourt, et il lui arrive d'en employer de faux ou de bien suspècts. Ainsi je me demande où il est allé prendre le récit qu'il fait de la bataille de Civitate[2], où le pape Léon IX fut battu par les Normands. Où a-t-il vu que c'était Godefroy le Barbu qui commandait l'armée pontificale? Ce n'est certainement pas dans les chroniques du temps. Guillaume de Pouille nous raconte minutieusement cette bataille dans ses *Gesta Roberti Guiscardi,* nous savons par lui quels étaient les chefs italiens des troupes qu'avait réunies le pape[3] : il ne dit pas un mot de Godefroy. Est-il admissible qu'il ait oublié de mentionner un person-

1. C'est en 991 qu'Haimon est devenu évêque de Verdun ; le diplôme par lequel Othon III conférait à Haimon le comté de Verdun ne peut donc pas être de 990 ; il est ou de 991, ou même d'une date postérieure.

2. Pourquoi l'abbé Gabriel place-t-il cette rencontre à Dragonara?

3. *Gesta Roberti Guiscardi,* lib. II, vers. 151, 152, 165 (*Mon. Germ. SS.,* t. IX, p. 257).

nage de cette importance? Il s'en serait bien gardé : c'eût été diminuer la gloire acquise en cette journée par Robert Guiscard. Le silence gardé par Guillaume de Pouille est significatif : Godefroy le Barbu n'était pas au combat de Civitate.

Le plus souvent l'abbé Gabriel se contente de renvoyer vaguement à Bertaire, à Laurent de Liège, à Hugues de Flavigny. On doit être plus précis dans ses indications, et faire connaître l'édition dont on s'est servi, le passage que l'on vise et la page où il se trouve.

L'auteur a mis à profit les principaux historiens de Verdun, Wassebourg, Roussel, l'abbé Clouët. L'ouvrage de ce dernier lui a été particulièrement utile, et il a eu raison de le reconnaître, encore qu'il l'ait fait un peu tardivement[1]. Ne sachant sans doute pas l'allemand, l'abbé Gabriel n'a pu lire les travaux écrits dans cette langue. Mais il est des livres français qu'il eût dû consulter, tels que le *Grégoire VII* de l'abbé Delarc, l'*Étienne X*(*IX*) de M. Ulysse Robert, et l'*Histoire d'Allemagne* de M. Zeller.

Pour la période antérieure au XIe siècle, les informations de l'abbé Gabriel manquent parfois d'exactitude, et je suis obligé de relever dans cette partie de son travail d'assez nombreuses erreurs, que la lecture d'un manuel de troisième aurait permis à notre auteur d'éviter.

Signalons tout d'abord un assez gros contresens. L'abbé Gabriel (pages 34 et 35), interprétant mal un passage d'une lettre écrite par Hincmar au pape Hadrien II, s'est imaginé que les personnages dont l'archevêque de Reims se faisait l'interprète n'étaient autres que les Verdunois, qui se refusaient à subir le joug des Germains. Mais il ne s'agit ici ni des Germains, ni des gens de Verdun. Hincmar ne dit pas qui lui avait tenu les propos qu'il rapporte au pape : *a quibusdam dicitur,* telle est l'expression vague dont il se sert. En réalité, c'est sa propre opinion qu'Hincmar exprime de cette façon détournée. Et celui dont les prétendues interlocuteurs de l'archevêque repoussent le joug, c'est le souverain pontife luimême, à qui ils dénient tout pouvoir en matière temporelle. D'ailleurs, ce n'était pas en faveur de Louis le Germanique, qu'Hadrien II avait réclamé l'héritage de Lothaire II, c'était pour le frère du défunt, Louis II, roi d'Italie et empereur. Si l'abbé Gabriel avait lu en entier la lettre d'Hincmar, surtout s'il n'avait pas, en écrivant son livre, songé à certains faits contemporains, il aurait évité cette regrettable erreur, qu'il a redoublée un peu plus loin en parlant des sympathies de Verdun pour la France ! Quand donc les historiens de la Lorraine cesseront-ils de défigurer le passé à l'image du présent ? Quand arriveront-ils à comprendre que les sentiments ne sont pas à une époque ce qu'ils étaient à une autre ? Il ne faut

1. Dans une note de la page 139.

pas craindre de le dire, la guerre de 1870-1871 n'a pas le pouvoir de modifier les événements antérieurs, et, lorsque nous apprécions ces événements, nous n'avons pas plus à tenir compte d'elle que si elle n'avait jamais eu lieu.

Voici maintenant le relevé des principales erreurs :

Page 35. Charles le Gros, dont l'abbé Gabriel commençait par faire un frère et héritier de Ludowig II de Germanie, devient dans une note le fils de Louis II de Germanie. Il était fils de Louis II (Louis le Germanique), et frère de Louis III (Louis le Jeune) ; il hérita de l'un et de l'autre. — Louis III de France, fils de Louis le Bègue, est mort en 882 et non en 884. — Page 36. En 887, Arnolfe a été élu roi et non empereur par les Germains. Il ne devint empereur qu'en 896, après avoir été couronné par le pape Formose. L'abbé Gabriel n'a pas une idée bien nette des conditions qu'il fallait remplir pour prendre le titre d'empereur. Il dit (page 152, note) que « le roi de Germanie ne portait officiellement le nom d'empereur que lorsqu'il avait été couronné par le pape » ; c'est vrai pour la période du Moyen Age. Mais l'abbé Gabriel se trompe quand il déclare (page 226, note) « les rois de Germanie seuls aptes à l'empire ». Il a pris le fait pour le droit. — Page 36. Le fils d'Arnolfe est Louis IV (Louis l'Enfant) et non Louis III. — Page 37. Charles le Simple n'a pas cédé la Lorraine à Henri l'Oiseleur, et celui-ci n'a pas été empereur. — Page 48. D'après l'abbé Gabriel, « l'ère féodale s'ouvrit en 871 par le fameux capitulaire de Kiersi ». Le capitulaire de Kiersi est de 877, et il n'est pas la charte de la féodalité. — Page 131, note. C'est en 963 et non en 936 que saint Gérard est devenu évêque de Toul. — Page 154, note. Au XI[e] siècle, il n'est pas encore question des Guelfes ni des Gibelins. D'ailleurs, ces expressions n'ont pas eu, à l'origine, le sens que leur attribue l'abbé Gabriel. — Pages 270, 274, etc. L'usage est d'appeler Mathilde de Toscane « la grande comtesse » et non « la grande marchise ».

Le style de l'abbé Gabriel pourrait être également l'objet de plus d'une critique, il n'a pas la simplicité, la précision qui conviennent aux travaux historiques. Il me semble aussi que l'auteur s'est exagéré l'importance de quelques-uns des personnages qu'il met en scène. Il a d'autre part témoigné un peu trop d'indulgence à quelques-uns d'entre eux qui méritaient plus de sévérité.

Malgré tous ses défauts, ce livre est agréable à lire. L'abbé Gabriel porte un vif intérêt à ses comtes, à ses évêques ; il s'est, en quelque sorte, constitué leur avocat. On trouve dans son *Verdun au XI[e] siècle* cette vie, cette chaleur, qui d'ordinaire animent le plaidoyer d'un homme convaincu de la justice et de la bonté de la cause qu'il défend.

R. Parisot.

Ulysse ROBERT. — *Un pape belge. Histoire du pape Étienne X.* 1 vol. in-16 de 122 pages. Bruxelles, Société belge de librairie, 1892.

Le titre donné par M. Ulysse Robert à son travail appelle une double critique. Tout d'abord Frédéric, le futur Étienne X (IX), n'est pas un Belge : la Gaule Belgique n'était plus à cette époque qu'un souvenir, et il n'existait pas encore de royaume de Belgique. Le pays où est né Frédéric s'appelait au XI[e] siècle la Lorraine, et M. Ulysse Robert le sait si bien qu'il nous dit (page 1), en parlant de la nationalité de Frédéric : il était Bas-Lorrain. Mais cette dernière expression elle-même n'est pas tout à fait exacte. Si le père de notre pape, Gothelon, était duc de Basse-Lorraine, il avait le comté de Verdun dans la Haute-Lorraine, et de plus il devint duc de ce dernier pays à la mort de Frédéric II. La famille d'Étienne X (IX) se rattachait ainsi aux deux duchés formés du royaume de Lorraine, et nous avons le droit d'appeler Étienne un Lorrain — sans épithète. C'est ainsi d'ailleurs que le qualifient les catalogues pontificaux : *Stephanus qui et Fridericus, natione Lotharingus*[1].

On sait qu'à partir d'Étienne II (III) il y a doute sur le numéro qu'il convient de donner aux papes de ce nom. En 752, après la mort du pape Zacharie, on élut à sa place un prêtre du nom d'Étienne, qui mourut au bout de quelques jours. Comme il n'avait pas été consacré, le *Liber pontificalis*[2] n'a pas cru devoir le faire figurer parmi les souverains pontifes ; il en a été de même de la plupart des historiens modernes. Pourtant quelques-uns de ces derniers ont été d'un autre avis : admettant le successeur de Zacharie au nombre des papes, ils l'appellent Étienne II, et augmentent d'une unité le numéro des autres papes de ce nom venus après lui. M. Ulysse Robert s'est rangé à l'opinion de ces érudits, et pour lui Frédéric est le dixième pape qui ait porté le nom d'Étienne. C'était son droit, seulement il aurait dû se conformer à l'usage qui veut qu'en pareil cas on indique entre crochets le numéro que l'on rejette à côté de celui que l'on adopte, et placer un (IX) à la droite du X. La chose était d'autant plus naturelle que le numéro IX est justement celui que prend notre pape dans ses bulles.

Le travail de M. Ulysse Robert est d'ailleurs fait d'après les sources avec conscience et méthode. Je regrette toutefois que l'auteur n'ait pas indiqué le motif qui, selon toute vraisemblance, détermina Frédéric à quitter son pays en l'année 1050. Son frère, Godefroy le Barbu, avait dû, après une longue et opiniâtre lutte contre Henri III, faire sa soumission à

1. Voir le *Liber Pontificalis*, t. II, p. 278 (édit. abbé Duchesne).

ce prince, qui lui enleva le duché de Basse-Lorraine. L'humiliation infligée à Godefroy rejaillissait sur Frédéric ; il prit le parti de s'exiler, et il accepta de suivre Léon IX, qui lui offrait de l'emmener avec lui.

M. Robert a marqué avec exactitude, quoique avec un peu d'exagération, le rôle qu'aurait joué Étienne X (IX), s'il avait pu vivre quelques années de plus. Nous ne croyons pas qu'il ait excommunié Henri IV, qui n'était alors qu'un tout jeune enfant. Il ne faut sans doute voir là qu'une légende, mais elle est intéressante, en ce qu'elle nous montre l'idée que l'on se faisait d'Étienne, de son caractère, de ses projets. Pieux, énergique, plein de zèle, il aurait pu, avec l'aide de son frère, entreprendre la lutte contre les vices et les abus dont souffrait l'Église. Godefroy, par son mariage avec Béatrix, était devenu marquis de Toscane ; peut-être songeait-il à ceindre la couronne impériale ; et ce rêve n'avait rien d'irréalisable. Si alors les deux frères, l'un pape, l'autre empereur, avaient pu rester unis, il est certain que la réforme ecclésiastique aurait pu s'accomplir avec une facilité relative. On aurait encore rencontré de vives résistances, mais le principal obstacle, l'hostilité de l'empereur, aurait été écarté. Le désaccord entre Henri IV et Henri V, d'une part, Grégoire VII et ses successeurs, d'autre part, ne permit pas de donner une solution satisfaisante aux difficultés pendantes entre l'Église et l'État. Et pour aboutir à ce compromis bâtard, qui se nomme le concordat de Worms, il fallut cinquante années d'une guerre qui bouleversa et ensanglanta l'Allemagne et l'Italie. Quel service auraient rendu à ces deux pays Godefroy et Étienne X (IX), s'ils avaient pu leur épargner les horreurs de la Querelle des Investitures ! Mais l'entente aurait-elle subsisté entre les deux frères ? Certaines situations entraînent avec elles des responsabilités, des devoirs plus forts que toutes les affections, que tous les sentiments. Et l'empereur Godefroy aurait peut-être été l'adversaire du pape Étienne X (IX). Otton IV finit par se brouiller avec Innocent III, à qui il devait la couronne impériale, et Frédéric II trouva dans Innocent IV, son ami quand il n'était que le cardinal Fieschi, un ennemi aussi ardent qu'avait pu l'être Grégoire IX lui-même.

Nous possédons douze bulles d'Étienne X (IX). M. Ulysse Robert les a reproduites à la fin de son étude.

R. Parisot.

Abbé Eug. Martin. — *Pulligny. Étude historique et archéologique.* 1 vol. in-8° de 111 pages avec 1 planche. Nancy, Crépin-Leblond, 1898.

Cet hiver, la population de Pulligny a pu agréablement occuper les loi-

sirs du chômage en parcourant un coquet petit livre qui est une monographie complète de la localité, un village de 680 habitants, couché, sur le bord du Madon, dans de luxuriantes prairies et au pied de vignobles prospères. L'auteur de cet ouvrage, M. l'abbé Eugène Martin, a été, certes, bien inspiré lorsque, cherchant à se procurer quelque repos profitable entre des travaux de plus longue haleine, il a songé à écrire l'histoire de son pays natal. C'était là une pieuse tâche qu'il s'imposait ; il l'a menée à bien, et même — nous le savons — il a généreusement tenu à ce que, dans Pulligny, chaque famille possédât un exemplaire de son instructive brochure C'est surtout pour ses compatriotes que M. Martin a fait ses recherches. Ce louable motif excusera auprès de ses autres nombreux lecteurs ce que nous nous permettrons d'appeler la minutie de certains détails ou la longueur de certaines citations d'un intérêt forcément peu général. Pour satisfaire la curiosité du public auquel il s'adressait avant tout, l'auteur a dû parfois se faire statisticien. Hâtons-nous d'ajouter que de fines saillies viennent d'ailleurs çà et là relever heureusement la sécheresse de quelques pages.

L'ouvrage est divisé en deux parties d'inégale étendue. Dans la seconde — description archéologique des monuments de Pulligny, — M. Martin nous est un guide sûr pour la visite que nous faisons avec lui à l'église paroissiale, un édifice du style ogival tertiaire, et aux vestiges des différents hôtels seigneuriaux, la *Maison des Loups,* spécialement.

Beaucoup plus importante est la première partie du travail. C'est une analyse approfondie de tout ce qui peut contribuer à l'histoire de Pulligny. M. Martin nous présente l'antique famille de ce nom ; il nous en met sous les yeux un tableau généalogique à partir de Jean I[er] de Pulligny (1187). Avec Jean VI, mort en 1466, s'éteignit l'importante maison. La seigneurie se trouva dès lors morcelée en six lots que M. Martin nous énumère en même temps qu'il nous dit quels droits s'y rattachaient. L'auteur nous conte ensuite les vicissitudes de la communauté groupée autour de l'église aux douze chapelles, l'administration paroissiale et l'organisation des écoles. Quant aux événements mémorables dont Pulligny fut le théâtre, ils ne nous retiennent pas longtemps. Ce fut toujours assez calme que s'écoula la vie dans la petite localité, dévastée elle aussi cependant au XVII[e] siècle, tout comme le reste de la Lorraine, par la lugubre trinité de maux que chanta Jean Héraudel. Lorsque le grand souffle de la Révolution fit frémir la France entière, il souleva Pulligny où même les esprits s'échauffèrent tout particulièrement. Puis bientôt le village reprit la paisible existence qu'il mène encore aujourd'hui.

Il faut remercier M. l'abbé Martin d'avoir publié sa consciencieuse étude. Nous ne pouvons en donner un meilleur éloge qu'en transcrivant ici cette

pensée par laquelle lui-même a voulu terminer : « Faire la monographie de nos villages, c'est amasser des documents pour une histoire sérieuse de notre province ; c'est développer, éclairer et échauffer l'amour du clocher, base du véritable patriotisme..... »

Pierre Boyé.

Abbé Eug. Martin. — *Quelques observations sur le catalogue des évêques de Toul, prédécesseurs de saint Gauzelin.* Broch. de 12 pages. Nancy, Vagner, 1893. (Extrait de la *Semaine religieuse* de Lorraine.)

Nous mentionnons avec plaisir ce travail qui contient sur le catalogue des évêques de Toul, antérieurs au xe siècle, des remarques fort justes. M. Martin croit avec raison qu'il faut, jusqu'à plus ample information, rayer de la liste Leudin, Hilduard, Possessor, Austrasius et Béranger qui y ont été introduits, à cause de certains passages d'anciens écrits, en général mal compris. Pourtant, s'il supprime ces évêques ajoutés après coup à la liste fournie par les *Gesta episcoporum Tullensium,* il n'aborde pas encore dans ce travail la vraie question : quel est l'auteur de ces *Gesta?* quelle est la valeur historique de ce document? Nous souhaitons que M. Martin nous le dise dans une nouvelle étude que, plus que personne, il est à même de mener à bonne fin.

C. P.

Lucien Wiener, conservateur du Musée historique lorrain. — *Étude sur les filigranes des papiers lorrains.* In-8° de 100 p. avec 35 planches, tiré à 150 exempl. sur papier vergé de la papeterie d'Arches (Vosges). Nancy, René Wiener, 1893.

L'ouvrage que vient de publier M. L. Wiener est le fruit de patientes et consciencieuses recherches poursuivies depuis de longues années. Après avoir relevé et comparé les filigranes de tous les papiers lorrains qu'il a pu recueillir ou examiner dans nos Archives et nos Bibliothèques, il en donne aujourd'hui la description et le classement, et s'attache à en retrouver la provenance.

On comprend l'importance de cette étude pour l'histoire de l'industrie

papetière en Lorraine [1]. Elle met en lumière diverses particularités ignorées jusqu'ici, réfute certaines erreurs et éclaircit des points restés douteux. On lira avec intérêt l'historique de la marque du double ƆC datant du règne de Charles III, dont l'emploi persista jusqu'au commencement du XIXᵉ siècle. Signalons encore, entre autres articles, ceux qui sont consacrés à l'emblème du chiffre 4 et au papier timbré de la Ferme générale en Lorraine et en Barrois.

Dans un sujet délicat, où les documents font parfois défaut, où ceux que l'on possède sont d'une origine et d'une date souvent difficiles à fixer, M. Wiener a procédé avec méthode et prudence, n'affirmant rien que sur des preuves positives et, sur les points litigieux, se gardant de toute conclusion hasardée. Aussi son étude sera-t-elle fort appréciée des bibliophiles. Elle pourrait servir en particulier à établir que certains livres, faits par des Lorrains, n'ont pas été, comme on le croit, imprimés à l'étranger, mais en Lorraine.

Ajoutons que ce volume est édité avec luxe et accompagné de nombreuses planches reproduisant les filigranes décrits ainsi qu'un certain nombre d'enveloppes de rames de papier, au format du double ƆC. En tête est la phototypie d'un tableau du Musée lorrain qui représente un moulin à papier du XVIIIᵉ siècle.

A. C.

Eug. Waldner. — *Allerlei aus dem alten Colmar*. Brochure in-8° de 61 pages. Colmar, J.-B. Yung et Cⁱᵉ, 1894.

M. Eug. Waldner, qui a succédé au regretté Xavier Mossmann dans la charge d'archiviste de la ville de Colmar, continue dignement les traditions de son prédécesseur. Comme lui, il publie dans l'*Elsässische Sonntagsblatt* une série de petites études, de « glanes rétrospectives » sur l'histoire de Colmar avec cette différence toutefois qu'il écrit en allemand. Il vient de réunir dans cette brochure seize de ces articles, dont chacun est un tableau de genre, faisant connaître les mœurs, les habitudes, les idées et les préjugés des habitants de l'antique cité impériale. Ici, il nous raconte les innombrables processions faites à Colmar, de 1430 à 1450, pour conjurer les fléaux du ciel; là il nous dit les terribles châtiments qui, aux XIVᵉ et XVᵉ siècles frappaient les blasphémateurs, même ceux qui rempla-

1. Rappelons dans le même ordre d'études un autre travail de M. L. Wiener : *Recherches sur l'industrie cartière en Lorraine*. Nancy, R. Wiener, 1884.



çaient le mot *Gott* (Dieu) par le mot *Bock* (bouc). Plus loin, il nous énumère les ordonnances somptuaires édictées par le magistrat de Colmar et fixant la durée et le nombre de plats des repas de noces; ou bien encore il nous fait assister au procès intenté en 1649 à Catherine Schöllkopf d'Osthausen, pour crime de sorcellerie. Ailleurs, il reproduit la petite chronique colmarienne d'André Irsamer, pasteur à Colmar, pour les années 1595-1597; ou encore il prouve que l'auteur du récit sur le siège et la prise de Colmar par les Suédois en 1632, récit publié par M. Liblin et par M. Julien Sée, est le fils de cet André, l'organiste Christophe Irsamer. Nous devons une mention spéciale aux pages où il nous est démontré qu'au XVI[e] siècle la connaissance de la langue française était déjà assez répandue à Colmar, bien que notre langue n'y ait pas été régulièrement enseignée avant 1665.

C. P.

L. Lepezel. — *Longuyon avant 1789: Les Officiers municipaux* (*1773-1789*). Montmédy, impr. Pierrot, 1894. Brochure in-8° de 13 pages.

Sous ce titre, M. Lepezel nous renseigne sur la nomination et sur la gestion des officiers municipaux de Longuyon depuis leur création jusqu'à leur suppression par la Révolution. Avant 1773, les bourgeois élisaient eux-mêmes librement, en vertu d'une charte de 1270, leur maire et leurs gens de justice; à partir de cette date, il y a à Longuyon, comme dans tout le royaume, des officiers municipaux nommés par le roi auquel ils versent la grosse somme de 2,000 livres pour prix de leur charge. En retour, ils jouissent de nombreux privilèges et la ville paye à chacun d'eux 100 livres par an. L'édit royal qui établit cette nouvelle organisation est de 1771, mais, pendant deux ans, on ne put trouver de candidats à ces offices, soit que les habitants de Longuyon voulussent ainsi protester contre la suppression du *self-government* qu'ils possédaient depuis cinq cents ans, soit que personne dans cette petite ville ne fût assez riche pour verser la finance exigée. M. Lepezel nous donne la liste des titulaires des différents offices municipaux de 1773 à 1789; il entre ensuite dans quelques détails sur la manière dont ils administraient, sur les règlements concernant le bon ordre et la propreté des rues, sur les peines sévères dont étaient frappés les contrevenants, et aussi les bourgeois qui ne montraient pas assez d'enthousiasme et n'allumaient pas assez de chandelles à la fête du roi ou à la naissance d'un dauphin. Comme d'habitude, M. Lepezel donne, dans cette étude, des extraits intéressants des archives de Longuyon qu'il a dépouillées très consciencieusement.

E. D.

Fêtes du centenaire de la réunion de la principauté de Salm à la France, 10 et 11 septembre 1893. Toast porté par M. le baron Frédéric de Seillière. 6 pages in-4°. Saint-Dié, imprimerie L. Humbert.

On sait que la ville de Senones a célébré, au mois de septembre dernier, par de belles fêtes le centenaire de la réunion de la principauté de Salm à la France. A ce propos, dans un toast éloquent, M. le baron de Seillière a cité les principaux travaux historiques faits sur l'ancienne principauté ; il a rappelé l'inauguration dans l'église de Senones, le 26 octobre 1873, du monument de Dom Calmet, dû au ciseau de Falguière ; il a annoncé que bientôt il fera lui-même paraître une étude sur la chapelle historique de Senones et sur la collection d'objets intéressant la principauté de Salm et l'abbaye de Moyenmoutier, collection qui avait été exposée dans la grande salle de l'abbaye, au moment des fêtes de 1873. Nous ne pouvons qu'exprimer le souhait que cette étude voie bientôt le jour.

C. P.

La Forêt vosgienne, son aspect, son histoire, ses légendes. — Discours prononcé à la séance publique annuelle de la Société d'émulation des Vosges le 21 décembre 1893, par M. Henry Bour, membre titulaire. Épinal, imprimerie vosgienne, 1893. In-8°, 64 pages.

Voici un discours académique où il n'y a rien de convenu ni de banal et qui, comme le *Chemin des bois* de M. A. Theuriet, se présente à nous « tout imprégné de la senteur forestière ». Le sujet, d'un choix heureux, a été traité par M. Bour avec beaucoup d'aisance et d'agrément. C'est un ami sincère de la nature qui nous dépeint les beautés de la forêt, un Vosgien de cœur, sinon de naissance, qui nous en dit l'histoire et les légendes, qui loue l'énergie, la vaillance, la droiture des fils de la montagne. Nulle monotonie dans ces pages où aux descriptions succèdent les récits merveilleux, créés par l'imagination populaire, et où l'auteur nous conduit des temps sauvages de la préhistoire jusqu'à l'époque contemporaine qui est celle du Club alpin si empressé à nous faciliter l'accès de la montagne humanisée. Nous assistons au long duel de la forêt avec l'homme qui la défriche et la refoule ; nous revivons la vie des ancêtres dont elle fut la patrie silencieuse ; nous sentons les liens étroits qui nous unissent à elle. Mais avant tout M. Bour a su évoquer en des tableaux d'un vif et brillant coloris les aspects variés de la forêt aux différentes saisons et peindre les

mobiles jeux de l'ombre et de la lumière parmi les clairières et les taillis. Enfin il a pénétré en poète l'âme même de cette forêt mystérieuse et nous en fait sentir la profonde et enivrante séduction.

Afin de mettre en goût de lire les autres, je vais citer en terminant une des descriptions tracées par M. Bour. Prenons ce paysage d'hiver, ce sous-bois mélancolique.

« Un ciel terne et bas pèse sur la forêt assombrie, et tend, au-dessus des cimes dépouillées, comme un voile de deuil que va remplacer bientôt le blanc linceul de la mort. La nature impitoyable s'acharne sur les tristes restes qu'ont épargnés les mortelles langueurs de l'automne. La tempête mugissante plie et tord sous son choc impétueux tous les arbres, même les chênes orgueilleux. Des rafales glacées arrêtent et figent dans leurs canaux les dernières gouttes d'une sève désormais impuissante ; elles accrochent les nuées voyageuses aux branches décharnées, ou traînent et déchirent leurs lambeaux humides aux flancs des bois et des monts. Alors, la neige éblouissante recouvre d'un tapis silencieux les arbres et la forêt désormais apaisée. L'hiver, l'impitoyable hiver a pris possession de son domaine, et son souffle glacé enserre de moulures délicates les arbres vaincus et les branches dépouillées. Aériennes et légères, des milliers d'aiguilles reflètent en leur clair cristal les rayons amortis du soleil ; quelques fleurs, échappées à la destruction, jettent çà et là leur sourire et la gaieté de leurs couleurs, gages et pronostics des revanches futures. Cependant la pâleur de l'azur, le vert des sapins, l'éclat de la neige se fondent et s'harmonisent en un tableau plein de douceur et remplissent l'âme et les yeux de leur charme attendri. »

A. C.

Ch. Durand. — *Les grandes industries minérales en Lorraine.* — Brochure in-8° de 57 pages. Nancy, Nicole, 1893.

M. Ch. Durand, professeur à l'École supérieure de Nancy, a eu l'heureuse idée de réunir dans cette brochure une série de renseignements intéressants sur les trois grandes industries du département de Meurthe-et-Moselle : le sel, la soude et le fer. Les détails qu'il nous donne sur le mode d'extraction du sel gemme et du minerai de fer, sur la fabrication de la soude, du fer et de l'acier, sont très clairs et à la portée des personnes qui ne sont pas versées dans les sciences. Nous devons aussi être reconnaissants à l'auteur de nous faire connaître la liste exacte des concessions salines, des fabriques de soude et des hauts fourneaux de Meurthe-et-Moselle. Nous souhaitons qu'un jour il reprenne ce travail et l'étende à toute la Lorraine.

C. P.

Une fête de famille à l'imprimerie Berger-Levrault et Cie. Cinquantenaire de M. J. Norberg, album in-4° de 20 pages, avec 25 vues instantanées de l'imprimerie, reproduites par l'atelier de photogravure, d'après les photographies de M. Belliéni. Frontispice en chromotypographie d'après l'aquarelle de M. H. Ganier.

Nous signalons ici ce magnifique album qui perpétuera le souvenir de la fête offerte par le personnel de l'imprimerie Berger-Levrault et Cie à M. Jules Norberg, à l'occasion du cinquantenaire de son entrée dans la maison Berger-Levrault, le 13 janvier 1843 ; il rappellera aussi les réjouissances par lesquelles, le 12 juin, M. Norberg exprima sa reconnaissance à son personnel. Nous y avons relu avec plaisir le compte rendu de ces deux belles journées, entre autres le toast porté par le héros de la fête et dans lequel il raconte, avec tant de sincérité, sa propre histoire. Les vues qui accompagnent ce texte nous montrent l'imprimerie Berger-Levrault sous ses divers aspects, extérieurs et intérieurs, avec ses différents ateliers, avec ses chefs, ses employés, ses ouvriers. Elles sont fort bien réussies. Elles présenteront surtout plus tard un vif intérêt et feront connaître à nos descendants cette grande imprimerie strasbourgeoise et nancéienne, à l'une des époques les plus actives et les plus prospères de son existence.

C. P.

Kotzebue, sa vie et son temps, ses œuvres dramatiques, par Charles Rabany, docteur ès lettres. Paris-Nancy, chez Berger-Levrault et Cie. 1893.

M. Rabany n'a pas eu la main malheureuse en choisissant Kotzebue pour sujet de sa thèse. (L'ouvrage que nous annonçons a été présenté comme thèse pour le Doctorat à la Faculté des lettres de Paris.)

Kotzebue est connu en France, mais imparfaitement, mal connu. On sait qu'il a été un auteur dramatique très fécond, très célèbre de son temps et qu'il a été assassiné en 1819, comme agent secret et espion de la Russie, par un étudiant fanatique, Karl Sand. Mais les événements de sa vie, les circonstances qui ont amené cette mort tragique ; les raisons pour lesquelles ce personnage très en vue, cet auteur tant applaudi de son vivant, est tombé dans le discrédit et l'oubli ; les mérites et les défauts de son œuvre : voilà ce que généralement on ignore en France, et ce dont on paraît médiocrement se soucier même en Allemagne. Les critiques et les historiens de la littérature allemande le traitent assez mal. L'homme ne leur est pas

plus sympathique que l'écrivain. A peine, par-ci par-là, quelque voix autorisée s'est élevée en sa faveur. Tout n'est pas dit sur cette figure complexe, sinon sympathique, du moins curieuse et intéressante.

Il y avait donc là, non pas précisément une réhabilitation à tenter, mais un procès mal jugé à reviser, en tout cas une étude intéressante à faire. M. Rabany l'a tentée, et les suffrages de la Sorbonne, et aussi déjà ceux d'une partie du public lettré, lui ont prouvé qu'il y a bien réussi.

Dans la première partie de son ouvrage, M. Rabany nous raconte la vie de Kotzebue et nous fait connaître l'homme ; dans la seconde, il analyse et apprécie l'œuvre de l'écrivain.

La biographie, très animée, abondante en détails curieux, puisés aux sources, nous montre Kotzebue dans les diverses phases de son existence agitée et aventureuse, dans les rôles divers où sa souple nature et ses talents variés se sont tour à tour et simultanément exercés.

Né à Weimar, où la précocité de son esprit et de ses talents poétiques lui attire les bienveillants encouragements de son illustre compatriote Gœthe, au sortir de l'Université, à vingt ans, il émigre en Russie qui devient pour lui comme une seconde patrie. Il y fera une rapide et brillante carrière, mais qui aura pour lui de funestes conséquences. D'abord secrétaire d'un général, associé par lui à la direction du théâtre impérial de Saint-Pétersbourg, il est nommé conseiller du gouvernement d'Esthonie, assesseur au tribunal d'appel et, deux ans après, président du Magistrat de la Province, avec noblesse héréditaire.

La gravité de ses fonctions officielles ne fait pas tort à ses occupations littéraires et à ses productions dramatiques déjà nombreuses et applaudies sur les théâtres de Russie et d'Allemagne. Après un premier voyage à Paris en 1790, pour se consoler de la mort de sa femme, de retour en Russie et remarié richement, il résigne bientôt ses fonctions administratives et passe deux ans dans une retraite consacrée à la littérature. En 1798, il est appelé à Vienne comme dramaturge du théâtre de la Cour (*Burgtheater*). Mais les démêlés avec les acteurs et les auteurs le décident bientôt à retourner à Weimar. A peine arrivé, des affaires de famille le rappellent en Russie. A la frontière, il est arrêté par ordre de l'empereur Paul Ier, à qui on l'avait dénoncé comme jacobin, et sans autre forme de procès expédié en Sibérie, où cependant il ne reste que pendant un été. Le caprice despotique qui l'avait exilé lui rend la liberté et lui accorde comme compensation une belle propriété de bon rapport, avec des fonctions largement rétribuées. Mais la crainte d'un retour de défaveur ne lui laisse aucun repos. Il obtient la permission de quitter la Russie et il revient se fixer dans sa ville natale, à Weimar. Là, fort de sa célébrité littéraire et dramatique qu'il n'avait pas cessé d'alimenter par de nouvelles et incessantes productions, Kotzebue

veut jouer un rôle, marcher de pair avec les princes de la littérature, avec Gœthe et avec Schiller. Mais ces poètes de l'idéal et de l'art classique n'ont qu'une médiocre considération pour ce producteur au jour le jour dans le genre inférieur du drame bourgeois et de la comédie d'intrigue.

Kotzebue, irrité de se voir dédaigné, essaie, par des ruses de diplomate et des habiletés de théâtre, d'opposer à Gœthe, dont il avait surtout à se plaindre, son illustre confrère en poésie et de brouiller ainsi les deux amis. Mais il ne réussit qu'à déchoir davantage encore dans l'estime de l'un et de l'autre. Il n'est pas plus heureux avec les romantiques, qui eux aussi méprisent souverainement la littérature prosaïque et bourgeoise représentée par Kotzebue. Il a beau riposter par un pamphlet spirituel et mordant (*l'Ane hyperboréen*). Il ne parvient pas à mettre l'opinion de son côté. Sa réputation d'ailleurs avait été déjà fortement ébréchée par un autre pamphlet, une comédie satirique (*le Docteur Bahrdt au front d'airain*), où, pour défendre un de ses amis attaqué par les philosophes de l'école rationaliste, il avait mis ceux-ci en scène, nominativement désignés et réunis dans un mauvais lieu pour concerter leur plan de campagne. Pour égarer l'opinion et pour jouer un bon tour à ses adversaires, Kotzebue avait signé son factum diffamatoire du nom d'un personnage officiel, un auteur connu, le respectable inspecteur scolaire baron de Knigge. Le scandale fut grand. Kotzebue se déroba longtemps aux investigations de l'opinion et même de la justice saisie de l'affaire. A la fin cependant il fut obligé de faire des aveux complets, et jamais il ne put se relever de la déconsidération qui s'attacha désormais à son nom. D'autres fautes, plus tard, devaient tourner contre lui cette déconsidération en mépris et en haine, et amener sa fin tragique.

En quittant Weimar, Kotzebue se fixe à Berlin, où, sans préjudice de sa production dramatique toujours abondante et heureuse, la politique l'occupe particulièrement. Après Iéna, il combat vigoureusement Napoléon, qu'il avait d'abord admiré et auquel peu auparavant il s'était fait présenter, pendant un second séjour à Paris. On lui a sévèrement reproché cette admiration, qu'on a cependant pardonnée à bien d'autres écrivains et des plus illustres, et, par contre, on ne lui a tenu nul compte de la lutte patriotique soutenue par lui contre la domination française.

Le grand crime de Kotzebue, aux yeux de ses compatriotes et surtout de la jeunesse allemande, est d'avoir mis, après 1813, sa plume au service de la Sainte-Alliance et de la Russie. Nommé conseiller d'État par Alexandre Ier, en 1816, et consul de Russie à Königsberg (il ne faut pas oublier que Kotzebue avait fait sa carrière en Russie et qu'il était sujet russe), il est chargé par Alexandre Ier de le renseigner dans des bulletins mensuels et secrets sur l'état des esprits et le mouvement des idées en Al-

lemagne et en France, besogne délicate et compromettante, mais à laquelle ne répugna pas l'esprit souple et trop peu scrupuleux de Kotzebue.

Par un hasard, le manuscrit d'un de ces bulletins qui devaient rester secrets, tombe aux mains du rédacteur d'un journal démocrate; il est immédiatement publié et produit une vive indignation dans le public, et surtout parmi la jeunesse des Universités, où s'était alors réfugié et où s'exaspérait l'esprit révolutionnaire, ailleurs combattu et étouffé. Kotzebue était déjà suspect et détesté dans ce milieu orageux et surchauffé. Lors de la célèbre fête de la Wartburg, on avait solennellement brûlé, avec d'autres ouvrages hostiles à la liberté, son *Histoire de l'Empire d'Allemagne*. Kotzebue, irrité, avait dénoncé cette manifestation comme attentoire au respect de l'autorité et des souverains. Dans un journal, la *Semaine littéraire*, rédigé par lui, il avait attaqué avec violence le régime, l'organisation des Universités, les mœurs et les agissements des étudiants.

La publication du bulletin mensuel, qui découvrit les rapports de Kotzebue avec le gouvernement russe et les fonctions qu'il remplissait mirent au comble l'exaspération de la jeunesse universitaire. Pour tous Kotzebue était un traître, un espion, un adversaire de la liberté, d'autant plus redoutable qu'il opérait dans l'ombre. Dans le comité, véritable *Comité du salut public*, qui s'était formé au sein de la *Burschenschaft* et dont le chef redouté et obéi était Karl Follen, les théories révolutionnaires et jacobines les plus violentes étaient prêchées. La légitimité de l'assassinat politique était démontrée et enseignée comme un devoir sacré. Parmi les adeptes de Karl Follen se rencontra un jeune étudiant, âme honnête et naïve, cerveau faible et étroit, égaré, fanatisé par ces prédications insensées, qui crut sauver et venger la liberté en immolant Kotzebue désigné déjà comme une des victimes. Le 9 mars 1819, il se rend à Mannheim où se trouvait alors Kotzebue, parvient à s'introduire chez lui, le frappe mortellement et essaye ensuite, mais en vain, de se tuer lui-même. L'émotion causée par cet assassinat fut profonde et universelle. Mais telle était alors l'exaltation des esprits en Allemagne, déçus dans leurs légitimes espérances de liberté, irrités contre les gouvernements infidèles à leurs promesses, que la pitié alla à l'assassin et la réprobation à la victime. Sand fut glorifié comme un héros, comparé aux plus illustres patriotes de l'antiquité et des temps modernes, à Aristogiton, à Brutus, à Guillaume Tell. La mère de Sand fut accablée de lettres de félicitations, dont quelques-unes parties de haut. Le bourreau refusa de faire sa besogne. Un autre accepta, mais à son corps défendant et après avoir obtenu d'avance du condamné le pardon.

M. Rabany n'a pas voulu plaider la cause de Kotzebue ni réhabiliter sa mémoire sur laquelle planera toujours un certain discrédit. Mais il a réuni tous les documents, tous les témoignages qui mettent dans leur vrai jour

les événements, qui expliquent son attitude et sa conduite et qui permettent au lecteur impartial de prononcer un jugement équitable. Il nous fair connaître aussi le caractère de l'homme privé, ses qualités et ses vertus domestiques, sa générosité envers ses amis.

L'impression finale qui se dégage de cette partie de l'ouvrage de M. Rabany, est que, si Kotzebue a péché par faiblesse et légèreté de caractère, par vanité, amour du succès et de la fortune, absence de principes et de convictions supérieures, du moins il n'a pas été un méchant ni un malhonnête homme, et n'a mérité ni la haine et l'anathème de ses ennemis, ni le coup de poignard de son assassin.

Après avoir étudié dans Kotzebue l'homme, M. Rabany étudie l'écrivain, l'auteur dramatique. Nous n'analyserons pas cette seconde partie de son livre, qui est elle-même une analyse très étendue, très consciencieuse de l'œuvre théâtrale de Kotzebue, œuvre très complexe, très touffue, qui compte en tout 218 pièces ; car ce souple et fécond auteur s'est exercé dans toutes les parties du genre dramatique. Il a fait de tout : drames historiques et philosophiques, romanesques et chevaleresques, drames bourgeois, comédies satiriques, comédies de caractère, de mœurs et d'intrigues, opéras, sans compter ses nouvelles, ses romans, ses ouvrages historiques, ses Recueils périodiques[1]. Ses meilleures productions sont dans le drame bourgeois et sentimental et dans la comédie d'intrigue. *Misanthropie et Repentir* et le *Chevreuil* peuvent passer pour des modèles dans ces deux genres.

M. Rabany analyse successivement les principales pièces de Kotzebue. Mais il ne se borne pas à les analyser. Par de nombreuses traductions bien choisies, à la fois fidèles et françaises, il nous en donne l'impression directe et vivante. En outre, il en détache, pour les décrire à part, toutes les figures typiques que Kotzebue a transportées de la société et de la vie contemporaines sur la scène. Il en fait ressortir l'originalité, en les comparant aux figures correspondantes de notre théâtre français. Ces analyses sont précédées d'aperçus généraux sur l'histoire du théâtre en Allemagne.

On peut ainsi se faire, grâce à l'étude de M. Rabany, une idée à peu près complète et exacte du théâtre de Kotzebue ; apprécier ses qualités, sa facilité et sa fertilité d'invention, son instinct des effets scéniques, son art d'amener des situations ou pathétiques ou comiques, son habileté à nouer et à dénouer une intrigue compliquée, à adapter à la scène les événements, les idées, les mœurs du temps. Mais on voit aussi ce qui lui manque : l'art supérieur qui saisit la vérité humaine sous les formes changeantes des modes et des apparences du jour, et qui crée des caractères

1. M. Rabany a joint à son ouvrage un catalogue bibliographique complet de toutes les œuvres de Kotzebue.

qui vivent et qui durent. On comprend que Kotzebue se rapproche plus de Scribe que de Molière, malgré l'opinion d'un critique contemporain, et que les succès qui ont accueilli ses pièces ne devaient pas lui survivre.

Tout cela ressort certainement de l'étude de M. Rabany. Seulement nous aurions désiré que ces traits épars eussent été réunis, fondus ensemble dans la conclusion finale trop sommaire de son ouvrage, et qu'on nous eût ainsi donné un portrait vivant de l'auteur dramatique qui aurait fait pendant à celui de l'homme. Nous aurions aimé aussi que M. Rabany insistât sur ce qui fait à nos yeux le mérite original de Kotzebue, à savoir, ce sens de l'actualité contemporaine qui lui a fait choisir ses sujets de pièces et ses personnages dans le milieu allemand, dans la société moyenne et bourgeoise où il vivait lui-même. Par là Kotzebue a été, avec Iffland, un des promoteurs de ce théâtre national inauguré par Lessing, avec sa *Minna de Barnhelm,* par Schiller et par Gœthe avec leur drames de jeunesse, mais plus tard abandonné par eux et que l'Allemagne poursuit toujours sans le posséder encore complètement.

Mais ces réserves ne sont pas pour diminuer les mérites de cet ouvrage sérieux, substantiel, très intéressant et très documenté, écrit dans un style d'une agréable et élégante facilité, et qui occupera une place très honorable parmi les travaux, très nombreux déjà, que nous possédons en France sur la littérature allemande.

Ajoutons encore que ce livre, orné d'un beau portrait de Kotzebue, est édité avec ce soin et ce luxe typographique dont est coutumière la maison Berger-Levrault et Cie.

E. G.

L'Hypnotisme, par l'abbé J. P. F. Schneider, directeur de l'École Saint-Sigisbert, à Nancy, chez Delhomme et Briguet, éditeurs, Paris et Lyon. 1 vol. in-12. viii-391 pages.

Ce livre, dont une première ébauche avait paru en articles dans la Revue *le Prêtre* (1890 et 1891), était destiné à faire une thèse de doctorat ès lettres.

Le manuscrit fut communiqué il y a 18 mois par l'auteur à M. le doyen de la Faculté des lettres qui me fit l'honneur de me demander mon avis. Je pensai que, pour répondre à cette destination, ce livre devait être remanié; la partie médicale simplifiée et réduite au strict nécessaire, la partie théologique supprimée, et le développement principal être accordé à l'étude psychologique des phénomènes. Ce fut aussi l'avis de M. Krantz. Je m'en expliquai franchement avec M. l'abbé Schneider qui se rendit à nos obser-

vations, comprenant que les discussions médicales et les controverses théologiques n'étaient pas à leur place dans une Faculté des lettres. Il s'occupait activement à revoir son manuscrit et à refaire avec plus d'ampleur l'étude psychique de l'hypnotisme, sous la haute direction de M. le professeur Egger, quand l'impitoyable mort l'arracha à ses travaux le 16 octobre 1893.

La famille du si regretté défunt a cru répondre à son désir en publiant le manuscrit, tel qu'il avait été fait du premier jet.

En moins de 400 pages, un monde de questions est parcouru, à vol d'oiseau. Description des phénomènes hypnotiques, historique, examen des procédés, prodiges, controverses entre Paris et Nancy, essai d'explication psychologique ; puis description des états analogues à l'hypnotisme, la veille suggestible, le sommeil et les rêves, le somnambulisme, l'hystérie, l'aliénation mentale, les ivresses, l'alcoolisme, le haschischisme, le morphinisme, la chloroformisation, etc. Ce n'est pas tout. L'auteur étudie encore les applications et les rapports de l'hypnotisme. Des chapitres sont consacrés à l'hypnotisme médical, influence sur le diagnostic et la thérapeutique, à l'hypnotisme et à la sorcellerie, à l'hypnotisme et aux miracles de Jésus-Christ et des saints, à l'hypnotisme et aux stigmates des saints, à l'hypnotisme et aux merveilles de Lourdes, enfin à l'hypnotisme et à la morale.

Pour remplir un cadre aussi vaste, il faudrait être à la fois médecin, physiologiste, psychologue, aliéniste et théologien ; il faudrait de plus une expérience personnelle en matière d'hypnotisme que l'abbé Schneider, qui m'avait fait l'honneur d'assister plusieurs fois à mes conférences, ne pouvait pas avoir.

Sans doute ce livre témoigne d'une grande érudition, d'une facilité remarquable d'assimilation de matières étrangères aux études habituelles de l'auteur. Mais il faut bien reconnaître que cette assimilation est souvent incomplète, et faite de matériel recueilli au hasard et insuffisamment élaboré.

Comme doctrine, l'auteur se rattache naturellement à l'école de Nancy, tout en cherchant un terrain de conciliation avec la Salpêtrière.

Les lecteurs des *Annales de l'Est* ne sont peut-être pas tous au courant de ce qui fait le différend entre les deux écoles ; ils me sauront gré de leur en donner en quelques mots, si cela se peut, l'idée fondamentale.

D'après l'école de la Salpêtrière, l'état hypnotique ne peut se développer que chez les sujets hystériques ou prédisposés à l'hystérie. Il constitue une véritable névrose, c'est-à-dire une maladie nerveuse qui comprend trois états ayant chacun des caractères différents : l'état léthargique avec insensibilité et inconscience, l'état cataleptique dans lequel les membres conservent l'attitude qu'on leur imprime, l'état somnambulique caractérisé par l'hallucinabilité et la suggestibilité. L'opérateur pourrait à son gré faire

passer le sujet de l'un à l'autre de ces états au moyen de certains artifices : la fixation d'un objet brillant détermine la léthargie ; l'ouverture des yeux transforme la léthargie en catalepsie ; la friction du sommet de la tête transforme la catalepsie en somnambulisme. La Salpêtrière croit de plus à l'action des aimants dont l'application sur un côté du corps pourrait y transférer les phénomènes dits hypnotiques, tels que contracture, catalepsie, anesthésie, hallucination, réalisés sur l'autre côté.

L'école de Nancy démontre que l'hypnotisme n'est pas exclusivement dévolu aux hystériques, qu'il peut se produire chez beaucoup de sujets sains de corps et d'esprit, que ce n'est pas une névrose, mais un état physiologique ; c'est la mise en activité d'une propriété normale du cerveau, la suggestibilité.

Tous les phénomènes dits hypnotiques, catalepsie, anesthésie, hallucinations, suggestions d'actes, peuvent être produits chez beaucoup de sujets dans le sommeil naturel, à la faveur de la suppression des facultés de raison ou contrôle cérébral et de la prédominance des facultés d'imagination ou automatisme cérébral. Les rêves naturels sont des hallucinations par autosuggestion dues aux impressions et idées incohérentes qui se réveillent au hasard de la vie végétative et imaginative. Les hallucinations suggérées pendant l'état hypnotique ne sont que des rêves provoqués, comme on peut les provoquer aussi chez les dormeurs naturels.

Hypnotiser quelqu'un, c'est produire un état psychique de suggestibilité exaltée, analogue à celui du sommeil. Même sans sommeil, la concentration du cerveau sur une impression ou sur une idée qui le fascine pour ainsi dire et l'absorbe tout entier, en le rendant insensible à toute autre impression, augmente sa suggestibilité, c'est-à-dire facilite la transformation de cette idée ou de cette impression en acte, mouvement, sensation, image. L'extase religieuse, le rêve hallucinatoire de l'état de veille, l'impulsion plus ou moins irrésistible vers un acte quelconque, la persuasion par la parole, sont autant de phénomènes de suggestion.

Les trois phases hypnotiques de l'école de la Salpêtrière avec leurs caractères différentiels n'existent pas ; il n'y a pas de léthargie ; le sujet n'est jamais inconscient ; il entend et peut réagir. La catalepsie, attitude passive des membres, n'est pas le résultat d'une manœuvre spéciale ; elle se produit naturellement, sans ouverture préalable des paupières. Le somnambulisme, c'est-à-dire l'hallucinabilité, se manifeste chez les sujets impressionnables, sans friction préalable du vertex. Le transfert par les aimants n'a pas lieu, lorsque l'idée du phénomène n'est pas suggérée au sujet. Tous les phénomènes provoqués à la Salpêtrière par de prétendues manipulations ou par les aimants, la succession et les transformations des trois états, sont œuvres de pure suggestion qui ne se réalisent jamais, lorsque le sujet n'a aucune

idée du phénomène qui doit se produire. L'hypnotisme de la Salpêtrière est un hypnotisme de culture. Ajoutons que cette dernière, identifiant l'hypnose avec l'hystérie, n'en déduit aucune application à la thérapeutique. La psychothérapie appartient à l'école de Nancy.

Telle est, succinctement résumée, la querelle entre Nancy et Paris, question aujourd'hui définitivement résolue en notre faveur. Il n'y a pas en réalité deux écoles, il n'y a pas deux doctrines. Il y a des faits bien observés ou mal observés, des expériences bien conduites ou entachées d'erreur. Je rends hommage à la mémoire de Charcot dont le nom honorera toujours la médecine française. Mais sur cette question, lui et son école se sont absolument trompés; et il ne peut être question de conciliation sur un terrain où, je le répète, il ne s'agit pas de doctrines, mais de faits.

Telle est la vérité.

Revenons à notre livre, plein de faits et de documents, mais au milieu desquels, je le crains, le lecteur risque de s'égarer et s'arrêtera plus d'une fois, la main sur le front, cherchant à coordonner et à comprendre. Pourquoi embrasser tant de choses ? Est-il possible en quelques pages, d'étudier le sommeil, les rêves, l'hystérie, l'aliénation mentale, l'alcool, le haschisch, la morphine, le chloroforme ? Tous ces fragments de médecine sont forcément incomplets; souvent de simples esquisses quelque peu fantaisistes, empruntées à divers auteurs, et qui ne copient pas toujours fidèlement la vérité.

Que dire enfin des preuves apportées par l'honorable prêtre pour démontrer la réalité des miracles de Jésus-Christ et des saints, la réalité des stigmatisations, la réalité des miracles de Lourdes ? Que dire des arguments laborieusement édifiés pour établir que la suggestion n'a rien à faire à Lourdes, que tout est œuvre de l'intervention divine ? Ces arguments, sans doute, ne convaincront que les personnes déjà convaincues. C'est affaire de foi et non de raisonnement ! Et après tout, si la foi soulève les montagnes, si la foi sauve et guérit, les croyants n'ont-ils pas raison de dire que c'est Dieu qui donne la foi et qui suggère la guérison ? Seulement nous, médecins avant tout, nous n'observons jamais, même à Lourdes, que des guérisons par des procédés conformes aux lois de la nature, et nous pensons que la foi religieuse ou suggestion divine agit comme la foi en la parole du médecin ou suggestion médicale, par le même mécanisme psychologique et biologique.

Je ne veux pas terminer cette courte critique, sans rendre encore une fois hommage à la vaste érudition de l'abbé Schneider, et à sa laborieuse activité scientifique. Tous ceux qui l'ont connu regretteront la fin prématurée d'un homme distingué et excellent.

Dr Bernheim.



Charles Gomel. — *Les causes financières de la Révolution française*, tome II. 1 vol. in-8° de xix-645 pages. Paris, librairie Guillaumin et C[ie].

M. Gomel vient de publier son deuxième volume des *Causes financières de la Révolution française.* Le premier avait été consacré aux ministères de Turgot et de Necker. A cette époque, peut-être la catastrophe finale aurait-elle encore pu être évitée, par le génie de l'un, le prestige d'honnêteté et l'habileté financière de l'autre. Mais le roi, faible, irrésolu, mal entouré, mal guidé, se priva des seuls conseillers capables de procéder légalement à « la liquidation de l'ancien régime » ; dès lors, la France descend, avec la royauté, une pente de plus en plus raide ; les événements se succèdent inévitables ; et les efforts faits pour les arrêter ne servent qu'à les précipiter davantage. C'est cette période, embrassant les ministères de Calonne et de Brienne, le deuxième ministère de Necker, que M. Gomel nous raconte aujourd'hui, en une étude dont l'intérêt croît à chaque page. Il nous mène jusqu'au seuil de la Constituante, dont il se propose d'examiner prochainement l'œuvre financière.

Le délabrement de la fortune publique à la fin du xviii[e] siècle, les inégalités dans la répartition des impôts et l'urgence du contrôle financier de la nation ne furent point les seules causes de la Révolution française. « D'autres, comme Taine et comme Tocqueville », dit M. Anatole Leroy-Beaulieu (*Débats* du 25 août 1893), « nous ont révélé les causes générales de la Révolution. M. Ch. Gomel s'est borné à en étudier les causes immédiates, les causes prochaines et concrètes, que les généralités des esprits philosophiques ne doivent pas nous laisser perdre de vue. » Ces causes concrètes ont eu une influence capitale sur la marche des événements. M. Anatole Leroy-Beaulieu le reconnaît : « La Révolution française a eu, plus qu'une autre, peut-être, des causes financières... Il n'y avait plus, entre la noblesse et les autres citoyens, qu'une question en débat, celle des privilèges pécuniaires. La suppression de ces privilèges a été l'objet propre de la Révolution. Tout le reste, peut-on dire, a été accessoire ; tout le reste est venu par surcroît pour achever et pour affermir la victoire de la nation sur les privilégiés. » Il me semble que ce n'est même pas assez dire. Cette cause, si essentielle, n'était pas seulement immédiate et concrète : elle avait une portée théorique abstraite et, dès longtemps, confusément aperçue. Dès les premiers États-Généraux, alors qu'on n'entrevoyait même pas la possibilité d'une participation effective de la nation au gouvernement des affaires publiques, que toute intervention législative de sa part était encore bien éloignée, le droit, pour les représentants du pays, de voter les subsides, apparaissait déjà comme le principe et le résumé du contrôle na-

tional. C'est la conquête capitale, à laquelle s'acharnent les États, profitant des besoins de la royauté et même des malheurs de la France. Il paraîtrait que la réclamation se fit jour pour la première fois aux États-Généraux convoqués par Philippe de Valois, en 1338. Elle s'affirma aux États-Généraux de 1355 et 1356, aux importants États de Tours, en 1484 et, depuis lors, à tous les États tenus au xvi° siècle, notamment aux États de Blois, en 1576 (Raynald Petiet, *Du Pouvoir législatif en France*, pp. 142 et ss., 167, 196, 201; comp. Gautier, *Histoire du droit français,* pp. 343, 456, 461). C'était devenu la doctrine des auteurs, de Guy Coquille, de Commynes, de Bodin, de tous, sauf Loyseau (Raynald Petiet, *op. cit.*, pp. 175, 204 et ss.); et ils en donnaient la raison juridique péremptoire, que Loyseau exprime ainsi: « A l'égard des levées de deniers sur le peuple, j'ai dit que les plus retenus politiques tiennent que les rois n'ont droit de les faire par puissance réglée sans le consentement du peuple, *non plus que de prendre le bien d'autrui,* parce que la puissance publique ne s'étend qu'au commandement et autorité... (*Ibid.*) C'est ce que dira, en 1788, le *Jurisconsulte national:* « L'impôt est une part de la propriété; les Français ont le droit de propriété; donc ils peuvent seuls accorder de nouveaux subsides. » Dans tout État policé, le souverain, quels que soient ses droits, ne peut pas mettre d'impôts sans un consentement préalable donné individuellement ou collectivement par ses sujets... Fût-il absolu dans tout le reste, il ne peut créer ni percevoir un seul impôt que d'après l'acquiescement libre de ceux qui doivent le payer. » (Gomel, p. 429.) Cette situation n'était point particulière à la France; c'était celle du pays constitutionnel par excellence, de l'Angleterre. Une des dispositions les plus importantes de la grande charte de 1215, était l'interdiction de lever des impôts *nisi per commune concilium regni nostri.* (Glasson, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre,* t. III, p. 54.) Aussi Mirabeau pouvait-il, sans trop d'inexactitude, s'écrier, en 1788, dans sa *Suite de la dénonciation de l'agiotage:* « Eh! la Grande-Bretagne a-t-elle jamais eu d'autre levier pour supporter ses charges énormes et déployer sa puissance, que le droit de voter ou de refuser l'impôt, et le respect inviolable de la foi publique? » (Gomel, p. 453.) Et M. Glasson déclare: « Le régime parlementaire de l'Angleterre s'est établi par le vote des subsides. » (*Op. cit.,* p. 141.)

Ces vérités étaient si évidentes qu'on les trouva dans la bouche de ceux qui auraient eu le plus grand intérêt à les taire. Elles furent prononcées dans l'Assemblée des Notables convoqués par Calonne en 1787 et effrayés de la responsabilité redoutable d'avoir à accroître les charges publiques. Le 16 juillet de la même année, un jeu de mots d'un conseiller-clerc au Parlement, l'abbé Sabatier de Cabre, déchira les voiles: « On demande des états: ce sont des États-Généraux qu'il nous faut! » Et soudain le Parle-

ment, saisi de vertige, oublie ses prétentions constitutionnelles, sa jalousie, ses convoitises et ses empiétements à l'égard des États-Généraux, et exprime le vœu formel de voir assembler la nation préalablement à tout impôt nouveau. Enfin, l'assemblée du clergé, réunie par Brienne, présente au roi, le 15 juin 1788, des remontrances, dans lesquelles on rappelle que « saint Louis a reconnu ne pas pouvoir lever de subsides sur les terres de ses barons sans leur assentiment, et que, depuis Philippe le Bel, c'est une maxime constante du royaume de France que les impôts ne peuvent être octroyés que par les États-Généraux ». « Il est un point sur lequel la nation a toujours réclamé invariablement son consentement et sa volonté libre, ce sont les impôts, « parce que les impôts attaquent la propriété de chaque citoyen... » (Gomel, p. 456.) « Chacune des puissances de l'ancien régime », dit Henri Martin, « répétait à son tour, comme maîtrisée par un esprit invisible, la parole qui allait faire crouler l'édifice du passé. » (*Histoire de France*, t. XVI, p. 612.) Ainsi, et dans la réalité, le délabrement des finances soulevait directement la question constitutionnelle théorique et pratique la plus importante, — le vote des impôts par la nation.

Et que d'autres questions impliquées dans celle-là, non plus seulement financières, mais politiques et sociales ! L'égalité des citoyens, le fondement même de la Révolution : car la suppression des privilèges financiers entraînait à sa suite la suppression des autres inégalités. Pour exercer sérieusement un contrôle national sur les finances, il fallait pouvoir briser la résistance des deux ordres attachés au maintien des privilèges : cela aboutissait à remanier la représentation nationale elle-même, à fondre les trois ordres en une assemblée unique, où le Tiers-État, c'est-à-dire le peuple, occuperait enfin sa place. Devançant la fameuse brochure de Siéyès : *Qu'est-ce que le Tiers-État?* Rabaud Saint-Étienne, en septembre 1788, avait, dans ses *Considérations sur les intérêts du Tiers-État,* formulé la question en des termes peut-être moins saisissants, mais tout aussi décisifs : « Retranchez par supposition les 200,000 gens d'église qui peuvent être en France, vous avez toujours la nation. Retranchez-en de même toute la noblesse, par supposition encore, vous avez toujours la nation. Mais si vous retranchez les 24 millions de Français connus sous le nom de Tiers-État, que restera-t-il ? » (Gomel, p. 495.) L'embarras financier porta les esprits à envisager de sang-froid les perspectives les plus grosses de conséquences politiques, comme la suppression des biens du clergé, question agitée dès 1782, dans un mémoire remis au ministre des affaires étrangères, Vergennes, reprise dans un autre mémoire, *Réforme du clergé de France,* publié en 1783. En un mot, il n'est pas exagéré de dire que les nécessités des finances contenaient ou développaient le germe des réformes les plus importantes, que l'urgence des solutions financières hâtait celle des autres solutions, et

qu'en fin de compte ces causes matérielles résumaient les causes générales. Cette intime corrélation des unes et des autres n'était pas méconnue, même alors. Les partisans des réformes, aussi bien que leurs adversaires, l'apercevaient assez clairement ; et c'est dans cet esprit que Brienne avait, à la fin de 1787, conçu le projet de présenter à l'enregistrement du Parlement une série d'emprunts pour 420 millions, avec promesse de convoquer les États-Généraux avant 1792. Dans son intention, cette promesse devait être illusoire ; il comptait bien que, l'ordre une fois rétabli dans les finances, « on ferait des États-Généraux un vain spectacle, ou, même, on ne les convoquerait pas du tout, puisqu'on n'aurait plus rien à leur demander ». (Henri Martin, t. XVI, p. 595.)

Six personnages se succèdent aux finances, pendant la période d'agonie qui précède l'Assemblée constituante ; mais on peut, sans scrupule, négliger les contrôleurs généraux Joly de Fleury, d'Ormesson, puis de Fourqueux. Il reste trois hommes dont les physionomies se détachent nettement, Calonne, l'archevêque de Toulouse Loménie de Brienne et Necker, que les circonstances imposent au roi, après le renvoi de Brienne. Calonne est un des boucs émissaires de l'histoire : elle le juge très sévèrement ; et, sans doute, ses débuts odieux et perfides dans le procès La Chalotais, son absence complète de moralité publique ou privée, la folie de son plan de restaurer les finances, par le gaspillage et les prodigalités, ne justifient que trop sa condamnation. Michelet le traite de « Figaro politique ». Il lui applique aussi le mot : « Il fallait un calculateur : ce fut un danseur qui l'obtint. » (*Histoire de France,* tome XVII, pp. 198, 201.) Cependant, à s'en tenir à l'exposé minutieux et consciencieux de M. Gomel, il semble que sa physionomie reprend du prestige : elle reste énigmatique et douteuse, mais en même temps intéressante. Cet homme n'est point incapable de pensées justes et vastes ; ce ministre n'est pas absolument indigne du rôle écrasant qu'il faut soutenir. Sans doute il remplit ses poches, surtout celles des courtisans, dont l'appui sert à le maintenir au pouvoir ; mais il semble bien que le péril lui ouvre les yeux, détermine en lui une courageuse volte-face : c'est lui qui avoue au roi le déficit et lui propose des mesures nettes, « du Necker tout pur », selon le mot de Louis XVI, ou mieux encore, « du Turgot » (Gomel, p. 243), mesures dont l'exécution prêtait à la critique, mais dont la conception n'est pas d'un esprit vulgaire. Son impôt territorial supposait, pour la classification des terres, une série d'opérations préliminaires longues, compliquées, exposées à la faveur et à la fraude, au lieu qu'il aurait fallu un remède immédiat ; la perception en nature était une source de difficultés pratiques et de mécomptes ; mais le principe même, l'assimilation de toutes les terres, c'est-à-dire l'égalité de l'impôt, c'était la solution véritable ; et, si elle péchait par un côté, ce

n'était pas par défaut de hardiesse, puisque la taxe avait le caractère progressif, du 40e au 20e, suivant la qualité des terres. On peut aujourd'hui, comme alors, plaisanter à l'aise sur ce moyen terme de la convocation des notables et souligner les imprudences, la naïveté des illusions d'un ministre à d'autres époques si roué; mais la réunion des États-Généraux avait de quoi inquiéter; Mirabeau lui-même écrivait en 1788 : « Jamais Assemblée nationale ne menaça d'être aussi orageuse que celle qui va décider du sort de la monarchie. » Cependant il fallait un point d'appui à la royauté; et, pour vaincre la résistance des Parlements, l'expédient des notables a pu paraître ingénieux et efficace. Calonne semble avoir eu l'étoffe d'un homme d'État : le malheur fut que son caractère et sa moralité ne répondaient point à son intelligence.

L'ouvrage de M. Gomel ne rehausse pas Brienne : il laisse subsister le jugement d'Henri Martin : « Brienne était un autre Calonne pour la moralité, avec moins de talents et des prétentions de grand économiste de plus. » (T XVI, p. 583.) Son immoralité nous choque davantage, à cause de son caractère ecclésiastique; sa cupidité froissa d'autant plus qu'il avait un renom de désintéressement. D'ailleurs, il ne put que reprendre les idées de Calonne, après l'avoir renversé lui-même; et comme, par la faute de ce dernier, la situation s'était très empirée, que la lutte avec le Parlement était de plus en plus âpre, la tension des circonstances aussi bien que la raideur de sa nature et l'insuffisance de son génie le poussèrent aux mesures les plus maladroites, les plus humiliantes et les plus funestes : — l'exil du Parlement à Troyes, puis son rappel, l'avortement de sa cour plénière; l'arrêt rendu le 5 juillet 1788, « concernant les recherches à faire au sujet de la convocation et de la composition des États-Généraux du royaume », qui déchaîna une liberté de presse d'autant plus dangereuse qu'elle était absolument inopinée, en sorte qu'il était aisé de prévoir que les écrits, pullulant et s'exaltant les uns les autres, finiraient par préparer et proposer les nouveautés les plus inquiétantes, et répandraient l'agitation dans tous les rangs de la population. Ses coups de rigueur soulevèrent, sur divers points de la France, des émeutes que sa mollesse empêchait ensuite de réprimer. Au point de vue financier, il en arriva, à bout de ressources, à prendre l'argent de l'hôpital des invalides, à prendre 1,200,000 livres, produit d'une loterie souscrite pour soulager de malheureux cultivateurs victimes de la grêle; et enfin, se vit acculé à une banqueroute partielle. décrétée par un arrêt du Conseil du 16 août 1788, « concernant le mode des paiements ». C'en était trop. Il fallut revenir à Necker, qui parut un sauveur. Malheureusement il était trop tard. Cet homme, dont le renom fut plus grand de son vivant qu'il ne l'est demeuré dans l'histoire, avait un talent consommé de financier, une probité capable de tenir lieu de crédit à la France,

un dévouement désintéressé, qu'il mit au service de l'État. Il trouva le Trésor vide, y versa 2 millions, puis, plus tard, engagea tout ce qu'il possédait. Ne reculant devant aucun sacrifice, soutenu contre le découragement par la confiance qu'il inspirait aux autres et à lui-même, il suppléa aux ressources de l'État. On a pu dire de lui, à ce point de vue : « Il n'est aucun temps où il ait montré autant de courage, d'adresse, de sagacité, de talent ; ses industrieuses et justes combinaisons et le succès qu'elles ont obtenu tiennent du prodige. » (De Montyon, *Particularités sur les ministres des finances*, p. 312.) Et Michelet lui décerne cet éloge : « Tout ce qu'on blâme en lui de fautes ou de faiblesses s'efface devant un tel service. On peut répondre à tout : Il a nourri la France. » (T. XVII, p. 323.) Mais cela aussi ne suffisait pas. Necker ne sut prendre parti ni pour ni contre les privilégiés. Il le fallait cependant ; les destinées de la royauté en dépendaient. La question se posait sous la forme du doublement du Tiers-État et du vote par tête ou par ordre. Necker s'aliéna les privilégiés, en décidant le doublement du Tiers, et rendit la mesure illusoire, déçut le peuple, en maintenant le principe du vote par ordre. Atermoiement néfaste, à cet instant décisif. — Quant à Louis XVI, ces hésitations, ces incertitudes, ces flottements ne convenaient que trop au prince qui, venu chez la reine pour renvoyer Breteuil, subitement chargeait ce dernier de porter à Calonne sa destitution ; comme il avait, paraît-il, au début de son règne, écrit à Machault pour le nommer ministre et ensuite consenti à changer l'adresse et, de Machault, faire Maurepas.

La lecture de cette agonie de la France, dans les dernières années de l'ancien régime, est aussi pénible qu'attachante. Elle a cependant un côté réconfortant. A travers l'entraînement fatal des événements, qui pousse le royaume sur cette pente terrible, on aperçoit une puissante et salutaire expérience, le triomphe des vérités longtemps méconnues et qu'on s'efforce en vain d'étouffer. Quel spectacle instructif que ces privilégiés courant, malgré eux, à la destruction des privilèges ; que ces corps, ces individus, dont les paroles et les actes ruinent les intérêts ! On peut bien, pour un temps, asservir la nature et le droit. Ils prennent leur revanche un jour ou l'autre ; et tout leur sert d'instrument.

G. Bourcart.

Eugène Lintilhac. — *Précis historique et critique de la littérature française depuis les origines jusqu'à nos jours*. 2 vol. in-12. Librairie André-Guédon.

Voici achevé le *Précis historique et critique de la littérature française* de M. Lintilhac. Le premier volume (1890) laissait le lecteur à la fin du



XVIe siècle ; la seconde partie (1894) nous mène de Descartes à Renan, de Pierre Corneille à Henry Becque. « Ce *Précis* veut être à la fois pour les élèves un *memento,* pour les étudiants un guide, pour les professeurs un sommaire et un répertoire, et pour tout le public lettré un livre utile, dût-il n'y voir qu'un ouvrage de référence. » Tel est le programme que l'auteur ne craignait pas d'inscrire à sa première page. Après avoir lu la dernière, il faut bien reconnaître qu'il a tenu promesse et — après lui-même — lui rendre justice.

M. Lintilhac a réellement fait œuvre utile à *tous les étudiants en lettres.* Tous, élèves ou maîtres, apprentis ou ouvriers faits, nous tenons là un sûr instrument, un solide compagnon de travail. A l'écolier qui doit former son goût sans surmener sa mémoire, M. Lintilhac offre son grand texte, son texte principal, exposé alerte et vivant de la marche des idées, de la continuité des influences, avec de substantielles biographies, avec des analyses rares, mais faites de verve. L'étudiant, qui veut (ou doit vouloir) davantage, trouvera au bas des pages des indications critiques fort complètes, sans parler des « conseils pour documenter les questions d'histoire littéraire » qui lui sont doctement fournis à la fin de chaque volume. Enfin l'érudit, s'il a quelque travail à amorcer ou à compléter, s'épargnera bien du temps en interrogeant partout une bibliographie savante et à la fin de chaque tome le tableau des ouvrages à consulter et le répertoire alphabétique des auteurs cités. Rien n'a été négligé. L'auteur a prodigué les manchettes « chères aux travailleurs et dont l'utilité mnémonique est si grande ». Il y a des tables très complètes en caractères gras et en italiques suivant l'importance des renvois. L'indication des sources est complétée par celle des cotes de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque de l'Université. Même M. Lintilhac, pour les livres qui se trouvent dans la salle de travail de la Nationale, va jusqu'à nous donner la lettre du casier et le numéro de l'ouvrage.

On n'est pas plus loyal. Et, à vrai dire, c'est le caractère propre de ce *Précis* qui supprime les précédents (ce n'était pas le plus difficile). Le style, les jugements, la documentation, tout porte ici un air de sincérité qui saute aux yeux et plaît d'abord. Et, comme la disposition en est on ne peut plus pratique, comme l'information y est exacte presque parfaitement, comme un immense travail y est fort allègrement porté, il se trouve que ce *Précis* tout nouveau est un livre très moderne.

A.-Henri BECKER.



RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

1° Meurthe-et-Moselle.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. Troisième série, XX° volume. — Nancy, René Wiener, 1892. 1 volume in-8° de 416-xxvi pages, avec 9 planches.

Le premier travail de ce volume nous transporte dans un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-le-Duc, au milieu des gras pâturages de la Meuse, à Revigny-aux-Vaches. M. l'abbé Bouillet[1] nous fait visiter son église paroissiale, église détruite en partie par les Suédois en 1640. Restauré, le sanctuaire montre encore aujourd'hui, par ses grandes lignes, qu'il a été construit entre la fin du xv° siècle et le commencement du xvi°. Malheureusement les documents n'ont pas permis à M. Bouillet de préciser davantage. Au lieu d'une monographie complète, l'auteur n'a pu nous donner — à part quelques détails concernant une époque plus récente — qu'une très consciencieuse description architecturale.

Feu Henri Lepage avait fort intéressé les lotharingistes avec son étude sur le différend qui s'éleva entre le duc René II et son voisin Robert II de la Marck, seigneur de Sedan. Nous savions que cette querelle — dite la guerre de Sedan — se termina par un traité conclu en 1497. Mais le texte de cet acte était resté inconnu. M. Marichal[2] vient aujourd'hui combler cette lacune en publiant de cette pièce d'une réelle importance une copie qu'il a eu le bonheur de retrouver dans nos archives départementales.

1. *Monographie de l'église de Revigny.* 3 planches.

2. *Le Traité conclu en 1497 entre René II, duc de Lorraine, et Robert II de la Marck seigneur de Sedan.*

Le duc Simon II eut-il pour successeur son frère Ferri Ier de Bitche ou bien Ferri II, fils de ce dernier? On s'est souvent posé cette question ; elle est de premier ordre. M. le comte de Pange[1] nous expose d'abord les causes de l'inimitié fameuse qui divisa les deux frères ; il nous explique cette rivalité et nous montre finalement Simon triomphant, tandis que Ferri Ier se voit bientôt renié par son propre sang. M. de Pange a consulté toutes les chartes concernant ces personnages. C'est donc en s'appuyant sur de solides documents qu'il peut conclure. Lorsque Simon abdiqua en 1206 pour se retirer à l'abbaye de Sturzelbronn, ce fut à son neveu et non à son frère qu'il céda son duché.

M. Paul Hannion[2] se propose de résoudre un difficile problème historique: quel fut le berceau de Nancy ? Après avoir discuté avec une certaine chaleur les opinions jusqu'ici émises sur les origines de cette ville et l'étymologie de son nom, M. Hannion ne peut se résoudre à admettre que notre capitale n'était encore sous Gérard d'Alsace qu'une simple et modeste villa. La critique des textes et les discussions philologiques n'ayant rien élucidé, l'auteur, pour concilier les contradictions qu'il a rencontrées, demande aide à la science. Il ne s'agit plus de ce marais que recouvre aujourd'hui la Carrière et dont parle Dom Calmet. Nous voici à l'époque où, majestueuse, la Meurthe, véritable golfe baignant l'île massive de la Haye et les collines de Malzéville, coule entre des rives verdoyantes, dans une vallée si belle que les Celtes s'y arrêtent et lui donne le nom de *Nant-iach,* c'est-à-dire la bonne vallée. Kymris, Belges, Romains défilent successivement sur les pentes du Montet. *Nantiach* devient *Nantiacus* qu'il ne faut pas confondre avec *Nanceium.* Avant l'an 1000, nous apprend M. Hannion, Nantiacus était le seul Nancy « géologiquement possible ». La seconde localité ne fut constituée que beaucoup plus tard vers l'endroit qui est actuellement la place de l'Arsenal. M. Hannion propose un système philologique que l'on pourrait peut-être discuter; il émet des hypothèses originales mais bien hardies en essayant de rattacher au présent avec une telle précision le passé préhistorique le plus lointain. La tentative est certes méritoire; mais en suivant cette route difficile, il est bien à redouter que l'on s'égare quelquefois.

Dans plusieurs localités de la Lorraine, il existait des communautés dites d'*Enfants-Prêtres,* dont les membres avaient pour mission de seconder les curés en l'exercice de leur ministère et d'instruire la jeunesse. Ces Enfants-Prêtres étaient déjà établis sous le duc Antoine et l'abbé Chatrian les trouva en pleine prospérité. M. Guyot[3] étudie à fond leur communauté de Mire-

1. *Ferri de Bitche.*
2. *Le Berceau de Nancy : essai historique et archéologique.*
3. *La Communauté des Enfants-Prêtres et l'inventaire des fondations de la paroisse de Mirecourt.*

court, et comme ces clercs séculiers formaient toujours une importante partie du clergé de leur paroisse, l'auteur en profite pour entrer dans quelques détails sur la paroisse elle-même. M. Guyot — qui depuis nous a fort intéressé avec une importante notice sur l'hôpital de Mirecourt — est de ceux qui comprennent que pour bien saisir le passé il est utile d'aller quelquefois le rechercher dans ces communautés et ces établissements religieux où, plus qu'ailleurs, les coutumes et les traditions demeuraient constantes et vivaces.

En communiquant une note sur la famille de Chrétien de Chastenoy, M. Raymond de Souhesmes[1] avoue ingénument que les travaux généalogiques sont d'habitude assez arides pour le lecteur. Il faut ajouter qu'ils sont souvent plus ingrats encore pour l'auteur, et on doit savoir grand gré à ce dernier lorsqu'il vient par ses minutieuses recherches fournir peut-être une contribution à des œuvres d'un intérêt plus général. Les Chastenoy, d'ailleurs, méritent l'attention. M. de Souhesmes débrouille le singulier dédale de leur descendance ; il nous montre qu'il y avait en réalité quatre familles de Chastenoy, que René II a eu quatre secrétaires de ce nom, et il rectifie les erreurs échappées à Callot, Dom Pelletier, Lepage, abusés par cette similitude de noms.

Aingeray — un tout petit village sur les bords de la Moselle — possède une église insignifiante. Le modeste édifice réserve toutefois une surprise à l'archéologue qui a la curiosité d'y pénétrer. Il contient, en effet, un fort beau rétable, digne assurément de la description que lui a consacrée M. Riston[2].

La *sueur anglaise* ou *suette* est, comme son nom l'indique, une maladie originaire d'Angleterre. Elle y a fait son apparition dès 1485. Mais elle étendit aussi plus tard ses ravages en Lorraine où elle était fort redoutée vers 1529. C'est ce que nous indique un remède contre cette épidémie dont la recette est conservée à la Bibliothèque nationale et que M. Jules Rouyer[3] prouve d'une façon ingénieuse être sortie des presses de Saint-Nicolas-de-Port. Cette recette occupe, en effet, la partie demeurée en blanc d'un des exemplaires de certaine formule d'indulgence tirés en grand nombre en 1511 dans la célèbre imprimerie, et que l'on sait y avoir été laissés pour compte par suite d'un vice de forme.

Les élèves du collège de Pont-à-Mousson qui, aux jours pluvieux ou lors des distributions de prix, jouent ou se pressent dans ce qui reste de la salle des actes de la vieille Université, ne se doutent guère qu'il fut un

1. *Note sur la famille de Chrétien de Chastenoy.*

2. *Le Rétable de l'église d'Aingeray.* 2 planches.

3. *La Sueur anglaise en Alsace et en Lorraine ; Notes à propos d'un imprimé lorrain, présumé de* 1529.

temps, en l'an de grâce 1614, où ces mêmes murs que l'on venait d'édifier entendirent parler vingt et une langues et se mêler aux harangues en latin, en grec, en hébreu, des compliments en syriaque, en turc, en osque, en polonais... C'est pourtant ce que M. Favier[1] — qui ne manque jamais de recueillir soigneusement les souvenirs de la grande institution lorraine — nous apprend cette fois en nous décrivant une précieuse acquisition de la bibliothèque publique de Nancy.

Poursuivant ses travaux sur la préhistoire, M. Barthelemy[2] nous parle avec de nouveaux détails des camps vitrifiés et calcinés. On connaît actuellement cinq camps à murailles calcinées ; trois sont dans le voisinage de Nancy ; le camp d'Affrique, la Fourasse et la butte Sainte-Geneviève. M. Barthelemy nous y conduit sans oublier les deux autres : l'enceinte de Céneret et le camp de Vœuil. Les camps vitrifiés du Puy de Gaudy, de Péran et du Hartmannswillerkopf sont aussi explorés. Se demandant quelle est l'origine probable et la date d'application du procédé utilisé pour la construction de ces monuments étranges, le patient chercheur admet que l'emploi des matériaux agglutinés par le feu était connu et pratiqué en Gaule dès avant l'ère romaine. Ces camps sont l'œuvre de la même race qui a édifié les tumulus et jeté dans les marais de la Seille les immenses îlots de morceaux d'argile cuite que l'on connaît.

On chercherait vainement aujourd'hui à Verdun, sur l'emplacement de la citadelle, quelque vestige de la belle église dont Étienne Bourgeois dota son abbaye de Saint-Vannes. Dès 1822 l'édifice était en ruines et la pierre tombale du fondateur reléguée au milieu des décombres. En ouvrant cette sépulture on trouva une remarquable crosse du XIII[e] siècle ainsi qu'un calice. C'est de Bourgeois et de son œuvre que M[lle] Buvignier-Clouet[3] a voulu nous entretenir ; elle l'a fait brièvement mais non sans agrément.

M. Pfister[4] a extrait de la vaste correspondance reçue par Jérémie-Jacques Oberlin les lettres écrites au directeur du Gymnase alsacien par son ami l'évêque Grégoire. M. Pfister nous rapporte de la Bibliothèque nationale vingt-cinq de ces missives ou billets datés de 1790 à 1805. Les noms seuls des correspondants : l'ancien curé d'Embermesnil et le professeur protestant de Strasbourg, disent assez l'intérêt que peut offrir la lecture de ces papiers.

1. *Harangues des étudiants de Pont-à-Mousson au duc de Lorraine Henri II*; 1614. I planche.

2. *Contribution à l'étude des camps vitrifiés et calcinés.*

3. *Notice sur Étienne Bourgeois, abbé de Saint-Vannes de Verdun*, 1417-1452. 2 planches. A la suite de cet article, M. J. Marchal publie des notes sur *La Famille Héraudel*, à laquelle appartient l'auteur de la fameuse Élégie.

4. *Lettres de Grégoire à Jérémie-Jacques Oberlin.*

C'est avec un soin minutieux que M. Léon Germain[1] a rédigé et annoté son étude sur une table d'horloges solaires, gravée par J. Appier Hanzelet, qui est une des curiosités du Musée lorrain. Unissant son esprit critique et sa perspicacité aux connaissances techniques de M. Ch. Millot, M. Germain a précisé la destination primitive de cette table de bronze. Tandis que son collaborateur décrit au point de vue scientifique les cinq figures astronomiques de l'instrument, M. Germain s'étend surtout sur les armoiries, les monogrammes et les sentences qui l'agrémentent. L'archéologue explique ingénieusement comment cet appareil mérite notre attention non seulement par son mérite intrinsèque et par la notoriété de son graveur, mais encore parce qu'il peut jusqu'à un certain point avoir quelque rapport avec notre antique université mussipontaine.

Pierre Boyé.

2° Meuse

Mémoires de la Société philomathique de Verdun, t. XI, 1889, 382 p.; t. XII, 1891, 626 p.; t. XIII, 1893, 606 p. Verdun, Ch. Laurent.

Tome XI. — F. Liénard. — *Monographie de la numismatique verdunoise.* L'auteur fait l'historique de l'atelier monétaire de Verdun.

Cet atelier, qui fonctionnait déjà sous les rois de la première race, fut très actif pendant la période carolingienne; plus tard, l'empereur Othon III ratifia par une charte la donation du comté de Verdun faite aux évêques de cette ville par Frédéric d'Ardenne, fils de Godefroy le Barbu, et leur confirma les droits régaliens, c'est-à-dire le droit de battre monnaie; c'est ainsi qu'on a conservé un grand nombre de monnaies épiscopales.

Le travail de M. Liénard, qui est très important, le plus complet de ceux qui aient été rédigés sur la matière, vient à la suite des recherches de M. F. Clouet (*Histoire de la monnaie verdunoise,* Société philomathique de Verdun, t. IV, 1850) et de M. Charles Robert (*Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France,* Metz, 1852. — *Les Monnaies et les jetons des evêques de Verdun,* Paris, 1886).

M. Liénard nous donne la description (avec fac-similés) de 450 monnaies tant mérovingiennes que carolingiennes et épiscopales, y compris 2 médailles de corporations ou de confréries verdunoises (1631-1633) et 21 anciens types de médailles de piété, fabriquées au XVII[e] siècle pour le prieuré de Benoite-Vaux, lieu de pèlerinage des plus fréquentés dans le Verdunois.

L'attribution de toutes ces monnaies à l'atelier de Verdun n'est pas

1. *Table d'horloges solaires gravée par Jean Appier Hanzelet.* 1 planche.



toujours certaine ; pour un grand nombre, M. Liénard est obligé de faire des réserves.

Les monnaies épiscopales sont les plus nombreuses, et non les moins curieuses ; les unes ont été fabriquées à Verdun au siège même de l'évêché et du comté ; ce sont des monnaies semi-impériales et semi-épiscopales, c'est-à-dire qu'elles portent d'un côté le nom de l'empereur suzerain, de l'autre celui du prélat ou sa devise, indice de la puissance locale ; d'autres portent seulement le nom de l'évêque ; elles sont purement épiscopales et ont été frappées dans les ateliers des châteaux ou domaines épiscopaux à Dieulouard et à Hattonchâtel.

L'atelier épiscopal de Verdun frappa d'une manière continue de 996 à 1162 ; de 1162 à 1312, M. Liénard ne connaît aucune monnaie qui puisse être attribuée avec certitude aux évêques de Verdun ; il se demande s'il n'y a pas eu quelque interruption dans la fabrication de la monnaie verdunoise.

Il n'existe plus de monnaies épiscopales depuis François de Lorraine, 90e évêque de Verdun (1622-1661).

Dès 1661 les évêques de Verdun ont perdu les prérogatives de la souveraineté, ils ne battent plus monnaie.

Depuis que cet article a paru, M. Maxe Werly a fait paraître sur les monnaies les plus anciennes de Verdun une brochure que nous signalons ici : *État actuel de la numismatique verdunoise à l'époque gauloise* (Bruxelles, 1891, in-8°, 12 p.).

Petitot-Bellavène. — *Verdun aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles :* Administration.

Cette notice a été rédigée à l'aide de documents presque exclusivement empruntés au registre des séances du corps municipal de Verdun, depuis 1753.

L'auteur nous donne la description du comté de Verdun avec ses limites (carte en couleurs) ; il retrace brièvement l'histoire des origines municipales de la cité verdunoise ; la partie la plus abondante et la plus complète est consacrée à l'administration proprement dite de la ville, aux attributions de son sénat, au personnel administratif, à la police, à la justice, etc.

M. Petitot-Bellavène a intercalé dans son mémoire de nombreuses planches représentant les principaux monuments de la municipalité de Verdun, et des chefs-d'œuvre de l'art local.

F. Liénard. — *Les Bijoux gothiques des sépultures de Charny* (à 6 kilom. au nord de Verdun).

Parmi ces bijoux, 3 fibules qui ne ressemblent en rien à celles qu'on rencontre habituellement dans les sépultures gallo-romaines et mérovingiennes.

Par leur forme, leur style, elles rappellent un art particulier (?); elles sont conservées au musée de Verdun.

PETITOT-BELLAVÈNE. — *La Société philomathique et les débris de l'abbaye de Saint-Vanne* (plusieurs planches).

Les débris provenant des ruines et de la démolition de cette fameuse abbaye (sépultures, inscriptions, fragments ou morceaux complets d'architecture) sont devenus la propriété de la ville de Verdun qui s'est chargée de veiller à leur conservation.

Tome XII. — PETITOT-BELLAVÈNE. — *Verdun aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles :* Finances.

Dans cette longue étude consacrée aux finances de Verdun, l'auteur examine successivement les revenus de la ville, ses dépenses, les détails de sa gestion financière.

Jusqu'au XIVe siècle, la cité ne put se constituer de revenus que sous le contrôle de ses évêques ; un diplôme de l'empereur Charles IV (5 janvier 1378) autorisa la commune de Verdun à établir librement toutes les tailles et impositions qu'elle jugerait nécessaires. Verdun usa de cette autorisation en établissant ou régularisant « une série de taxes sur tous les objets qui entraient ou se fabriquaient en ville pour y être vendus, et forma ainsi un corps d'impositions en vingt et une catégories, qui se maintint jusqu'à la Révolution ; on l'appelait le Grand Vendange ou les fermes domaniales, parce qu'il était mis en adjudication chaque année. Ces taxes étaient généralement du quarantième denier, ou deux et demi pour cent de la valeur. » Il faut ajouter à ces taxes, des tailles ordinaires ou extraordinaires, les droits de bourgeoisie, mortuaires, cens et rentes foncières, revenus des immeubles. M. Petitot nous expose en détail le mécanisme de toutes ces sources de revenus à l'aide des comptes de la ville, dont on possède le série à peu près complète à partir de 1636.

Les dépenses de la ville s'accrurent concurremment avec ses revenus ; elles consistaient surtout en gages et traitements des membres de la municipalité et de leurs employés, services administratifs, dépenses militaires, intérêts des dettes contractées, etc., etc.

Les comptes, après avoir été vérifiés par le conseil de la ville, étaient soumis à l'approbation de l'évêque, souverain temporel ; au XVIIe siècle, ils furent déférés à la juridiction du parlement de Metz (vers 1692).

M. Petitot retrace l'histoire de la gestion des finances verdunoises; il constate que la situation financière de Verdun, prospère à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, devint mauvaise depuis l'époque de la guerre de Trente ans ; en 1636, la ville fut même réduite à suspendre le

paiement des intérêts de ses dettes ; en 1683, elle ne put liquider ses dettes que grâce au concours pécuniaire de l'évêque et du clergé.

Pendant plus d'un siècle encore, et malgré la progression constante de ses revenus, la ville lutta en vain contre des difficultés financières, au point que son industrie, jadis active, fut peu à peu ruinée, et que sa population diminua notablement.

M. Petitot-Bellavène a joint à son consciencieux travail un tableau des comptes de la ville de Verdun, année par année, de 1636 à 1789, et des indications sur les monnaies, les mesures en usage dans le pays sous l'ancien régime.

Camille Chadenet. — *La Charité, ancienne association des dames de Verdun.*

C'est l'histoire d'un établissement de bienfaisance appelé la Charité.

L'auteur montre que, dès le commencement du xvie siècle, les dames bourgeoises et les religieuses de Verdun s'étaient constituées en Société pour venir en aide aux malheureux. Cette société fut reconnue et autorisée d'une façon légale en vertu d'une décision prise, le 4 mars 1665, par les grands vicaires du diocèse (le siège épiscopal étant alors vacant). L'évêque de la ville avait la haute administration de cette société qui disposait du produit de quêtes, donations, legs, etc.

L'établissement de la Charité et ses biens furent, sous la Révolution, considérés comme biens du clergé et soumis à l'administration du district; en 1796, les biens et droits de l'Établissement furent remis, pour la plupart, à l'administration des hospices de la ville.

Camille Chadenet. — *Léproseries et maladreries de Verdun.*

Complète l'historique de ces maladreries retracé par M. Charles Buvignier (Metz, 1862).

Petitot-Bellavène. — *Deux siècles de l'histoire municipale de Verdun* (1573-1789).

Dans cette longue monographie, l'auteur, après avoir retracé des épisodes des guerres de religion, nous donne d'intéressants détails sur la révolte du prince François de Lorraine (1627-1651) qui aboutit à la main-mise par le roi de France sur le temporel de l'évêque de Verdun et à la suppression des pouvoirs régaliens des évêques de la ville.

De 1658 à 1680, la ville fut agitée par les conflits qui s'élevèrent entre la bourgoisie municipale, le sénat, le gouverneur de la ville au nom du roi, le bailliage et le corps municipal, l'intendant de Metz et le conseil de ville.

En 1680, la turbulente cité perdit son sénat, dernier vestige de son indé-

pendance, qui fut remplacé par une nouvelle municipalité entièrement sous la dépendance de l'intendant des Trois-Évêchés, c'est-à-dire du roi ; la ville subit, comme la plupart des autres villes de France, une tutelle administrative étroite ; le système de la vénalité et de l'hérédité des offices municipaux lui fut appliqué.

Un édit de juin 1765 rétablit un véritable conseil municipal élu par la population ; le maire était nommé par le roi, mais les quatre échevins et le conseil de vingt membres étaient élus au suffrage restreint. Ce régime fonctionna peu de temps, car un édit de novembre 1771 érigea de nouveau les fonctions municipales en titre d'offices. Enfin, M. Petitot nous montre dans quelles conditions, le 25 janvier 1790, les habitants de Verdun procédèrent à l'élection d'un corps municipal conformément au décret de l'Assemblée nationale.

Une série de pièces justificatives, une liste des doyens séculiers, maîtres-échevins, maires, etc., depuis 1552, une belle carte en couleurs de Verdun à la fin du XVIe siècle sont jointes, en appendice, à ce travail d'une réelle valeur.

Le tome XII se termine par un recueil d'observations pluviométriques faites dans la Meuse, pendant la période décennale 1871-1880, par M. V. Raulin. Des observations ont été faites dans 41 stations.

Tome XIII. — Ce volume de plus de 600 pages est tout entier rempli par des « Observations pluviométriques faites en France pendant la période décennale 1871-1880 », publiées avec le concours du ministère de l'instruction publique et de l'Association française pour l'avancement des sciences, par M. Victor Raulin, membre correspondant de la Société philomathique.

M. Raulin, ancien professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, auteur d'études géologiques importantes, avait déjà publié un recueil considérable des « Observations pluviométriques faites en France pendant une longue série d'années antérieures à 1871 » (2 vol. Paris, Gauthier-Villars, 1881).

Le recueil que vient de publier la Société philomathique condense des résultats épars dans les publications d'un caractère général comme les *Annuaires du Bureau météorologique de France*, les *Annales du Bureau central météorologique*, le *Bulletin mensuel météorologique*, les *Bulletins des commissions météorologiques départementales*, les *Résumés d'observations* publiés par le service hydrométrique de la Seine, etc., etc. ; de plus, ce qui est particulièrement intéressant, un grand nombre d'observations faites par des ingénieurs des ponts et chaussées ou par des particuliers, et restées inédites jusqu'alors, figurent dans le recueil de M. Raulin.

M. Raulin divise le territoire de la France en six régions météorologiques : Est, Neustrie, Bretagne, Sud-Ouest, Centre, Sud-Est et Corse. Il donne en appendice une liste alphabétique des 1,970 localités de la France et des 35 localités étrangères dans lesquelles des observations pluviométriques ont été faites de 1871 à 1880.

Le recueil de M. Raulin est, sous une forme maniable, un répertoire qui facilite singulièrement les recherches, et qui est appelé à rendre de grands services aux géographes et aux ingénieurs en particulier.

Nous félicitons la Société philomathique d'avoir publié ces observations pluviométriques qui sont appelées à rendre de très grands services.

Émile Chantriot.

3° Alsace-Lorraine.

Mittheilungen aus dem Vogesenclub, n°s 1 à 26, 1873-1893. Strassburg, Heitz und Mundel.

La société allemande du Club vosgien a été fondée à Strasbourg en 1872. Elle s'est proposé pour but de rendre plus faciles les excursions dans les Vosges, en créant de nouveaux sentiers, en construisant des abris aux endroits écartés de toute habitation, en plaçant des indicateurs au croisement des chemins. Les diverses sections entre lesquelles elle s'est partagée ont rempli cette tâche à la satisfaction de tous ; nous nous plaisons à lui rendre cette justice, bien que l'association ait trop souvent manifesté des tendances politiques que nous réprouvons et qu'elle ait parfois cherché à confisquer les Vosges au profit des immigrés allemands. Le Club vosgien a encore visé un autre but : il a voulu faire mieux connaître l'histoire de nos montagnes alsaciennes, décrire les châteaux qui s'élèvent sur les sommets, recueillir les vieilles légendes du pays. En 1884, quelques-uns de ses membres ont formé, dans l'intérieur de l'association principale, un comité historique et littéraire qui, depuis 1885, a publié chaque année un *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens*. Nous rendons compte plus loin de cette importante revue historique. Mais, déjà avant cette date, le Club vosgien avait accueilli, à côté de ses comptes rendus, un certain nombre de dissertations historiques, dans ses *Mittheilungen* ; il a continué de le faire depuis, et les études des *Mittheilungen* n'ont cessé de marcher

de front avec celles du *Jahrbuch*. Dans les vingt-six numéros de cette publication, nous laissons naturellement de côté tout ce qui concerne l'organisation du Club, la description des banquets, les toasts en prose et en vers, comme aussi tous les détails sur les travaux matériels exécutés[1]; mais nous devons signaler brièvement les études historiques et scientifiques ; si quelques-unes sont médiocres et faites avec des livres de seconde main, d'autres ont une véritable valeur et peuvent être consultées avec fruit. Entre tous les noms des collaborateurs, nous devons tirer hors de pair celui de M. Édouard Hering, ancien pharmacien à Barr, mort à la fin de l'année dernière (1893). Nul n'a mieux que lui connu les Vosges; nul ne les a aimées davantage ; nul n'a décrit avec autant d'exactitude les vieux monuments qui les couronnent.

Nous suivons, dans notre exposé, l'ordre des numéros des *Mittheilungen*, négligeant ceux où aucune étude ne mérite d'être signalée.

N° 2. Wilhelm Scherer. *Der Wasgenstein in der Sage.* — Entre autres épisodes, Ekkehard Ier, moine de Saint-Gall au xe siècle, raconte dans son poème latin le *Waltarius*, le combat furieux que livra, dans les Vosges, le héros Walther d'Aquitaine contre le traître Gunther, pour défendre contre lui sa fiancée Hildegarde. Plus tard, l'auteur du *Nibelungenlied* place le lieu du combat au Wasigenstein, dont les ruines s'élèvent au nord de l'Alsace, dans la Bavière rhénane. Scherer saisit ce prétexte pour analyser le *Waltarius* et rechercher quels éléments historiques recouvre la légende.

N° 6. Ed. Hering. *Schloss Lützelhardt.* — Description minutieuse des ruines du château de Lützelhardt, situé non loin de la route qui conduit de Wissembourg à Bitche, à 2 kilomètres du village d'Obersteinbach. M. Hering place la construction du château au début du xiie siècle.

N° 8. Ed. Hering. *Schloss Spessburg.* — Description du château de Spessburg, situé près d'Andlau. M. Hering suppose que ce château a été fondé entre 1246 et 1250 par Alexandre de Dicka, frère de l'évêque de Strasbourg, Henri de Stahlek, et burggrave de la ville de Strasbourg. Il donne des détails intéressants sur la famille de Dicka, qui possédait la vouerie de l'abbaye d'Andlau et dont le dernier descendant mâle, Walther, fut tué, avec tant de nobles alsaciens, à la bataille de Sempach, en 1386. Le château de Spessburg passa, dans la suite, à la famille d'Andlau et l'on

1. Les comptes rendus annuels sont successivement dus à J. Euting, Harseim, Harbordt, Dr. Luthmer. Ces comptes rendus sont traduits, depuis 1884, en français, et cette traduction est publiée dans une feuille spéciale : *Bulletin du Club vosgien*, Heitz et Mundel, 9 numéros parus de 1884 au 15 décembre 1892.



ne possède plus sur lui que de rares mentions. On ne sait au juste à quelle époque il a été détruit ; ce fut probablement au XVIe siècle.

N° 10. Etzel. *Ueber elsässische Jagdthiere in vergangenen Zeiten.* — Quelques considérations sur des espèces d'animaux qui existaient jadis en Alsace et qui depuis ont disparu. M. Etzel ne remonte d'ailleurs qu'à l'époque romaine et laisse de côté les espèces dites *préhistoriques*. Il parle particulièrement du renne, du chamois, du bouquetin, du bison, de l'ours et du hamster.

N° 12. J. Euting. *Der Vogesenclub und seine Geschichte.* — Historique du Club vosgien depuis sa fondation en 1872, nombre des membres, sentiers tracés, refuges construits, conférences faites, etc.

N° 13. Ed. Hering. *Schloss Girbaden.* — L'auteur débute, suivant son habitude, par une description des ruines de Girbaden ; il passe ensuite à l'histoire du château. Il reconnaît dans le mur extérieur qui entoure le plateau et dans la grosse tour carrée isolée une construction romaine ; au Xe siècle, un premier château fut construit, dans l'intérieur de cette enceinte, par les comtes d'Eguisheim. Au début du XIIIe siècle, au moment où la dynastie des Eguisheim-Dagsbourg venait de s'éteindre, et où de nombreux prétendants se disputaient son héritage, le roi Henri, qui, au nom de son père Frédéric II gouvernait l'Allemagne, s'empara de Girbaden et construisit, peu avant 1226, le château dont nous admirons encore aujourd'hui les ruines. Ce château fut donné en 1236 à l'évêque de Strasbourg avec les villages voisins de Mollkirch, Laubenheim et Mühlbach. L'évêque en resta propriétaire jusqu'à la Révolution ; il nomma pour occuper la forteresse, des burggraves, qui furent successivement des nobles de Ballbronn, de Hohenstein et de Rathsamhausen *zum Stein*. On ignore la date de la destruction du château, qui doit sans doute se placer au XVIIe siècle, à l'époque de Louis XIV.

N° 14. S. Pfaff. *Eine Vogesentour vor hundert Jahren.* — L'auteur nous raconte l'excursion que le jeune Gœthe, alors étudiant à Strasbourg, fit dans les Vosges, en juin 1771, en compagnie de Maurice Engelbach, de Bouxwiller, son répétiteur en droit, et de Fritz Weiland, son camarade, également originaire de Bouxwiller. Cette excursion amena Gœthe à Saverne, Bouxwiller, Saarbrücken, Niederbronn.

N° 15. Otto Springer. *Eine militärische Einquartierung im Kloster der Trappisten auf Œlenberg im Ober-Elsass.* — Le capitaine allemand Sprin-

ger, logé pendant les manœuvres au couvent d'Œlenberg, près de Mulhouse, nous décrit en détail ce couvent et les mœurs des trappistes. Il donne pêle-mêle des détails historiques sur la bataille entre César et Arioviste, dont il place le théâtre dans le voisinage, sur la règle de saint Benoît, sur l'abbé de Rancé, etc.

K. Mündel. *Haussprüche und Inschriften im Elsass.* — M. Mündel a réuni ici une série d'inscriptions latines ou allemandes lues sur des maisons des localités de la Haute et Basse-Alsace, quelques pièces de vers recueillies dans l'intérieur des auberges, ou bien sur des tonneaux, des taques de cheminées, des cloches. On y lit aussi quelques épitaphes, particulièrement des épitaphes conservées dans la cathédrale de Strasbourg (Erwin, Geiler de Kaysersberg, Mentelin, etc.). Quelques-unes de ces inscriptions sont curieuses et méritaient d'être relevées. Elles fournissent des données précieuses au *folklore*.

N° 16. Ihme. *Ruine Gross-Arnsberg im Wasgau.* — Les ruines du château de Gross-Arnsberg s'élèvent sur les hauteurs qui dominent la petite vallée du Schlangenthal, non loin de Niederbronn. Le château fut construit, ce semble, au XIIe siècle, et il appartint d'abord aux comtes de Werd, landgraves de Basse-Alsace. Les landgraves le firent occuper par des burggraves, qui devinrent la famille noble des Arnsberg. Au XIVe siècle, le château passa, par suite d'une vente, aux Lichtenberg et partagea les destinées de cette maison. Il fut détruit, ce semble, au XVIe siècle, lors des expéditions de François de Sickingen. Pendant assez longtemps, partie du château avait été donnée en gage à la famille des Fœssler : d'où une nouvelle dynastie, les Fœssler d'Arnsberg, à laquelle le vieux manoir donna son nom. Ces faits sont exposés par M. Ihme, non sans confusion ; mais l'étude a le mérite d'être puisée aux sources. M. Ihme rapporte aussi les légendes qui ont cours sur le château d'Arnsberg, notamment celle des vieux chevaliers qui, dans les souterrains, jouent avec des quilles d'argent et des boules d'or.

N° 17. August Schricker. *Vier Karten zur elsässischen Urgeschichte.* — Dans ces cartes, M. Schricker cherche à déterminer quelles étaient à l'époque romaine les limites entre la *Germania prima* et la *Provincia Maxima Sequanorum,* la Basse-Alsace faisant partie de la première, la Haute-Alsace de la seconde. Il arrive à conclure que le *mur païen* sur le Tännichel marquait en partie cette limite ! Il voit aussi dans le Spitzstein et le Breitenstein des bornes frontières séparant le pays des Triboques de celui des Médiomatrices. Il nous est impossible de nous ranger à ces opinions. Nous ne croyons pas davantage qu'il faille chercher en Haute-Alsace les *Suggentenses,* les *Turenses* et les *Campanenses* dont il est question dans un passage

de la chronique dite de Frédégaire. Mais si les conclusions de M. Schricker nous paraissent fausses, nous reconnaissons qu'il y a dans son article d'intéressantes remarques sur les *pagi* de l'Alsace aux époques mérovingienne et carolingienne.

Grün. *Chamissofeier auf Burg Nideck.* — Chamisso a célébré en des vers célèbres la légende de la châtelaine du Nideck qui prend à tort pour des jouets la charrue, les bœufs et le paysan lui-même. Le Club vosgien a fait placer pour ce motif une plaque en l'honneur de Chamisso près des ruines du Nideck. M. Grün a fait en cette circonstance une conférence sur le poète ; il a rapproché la pièce de Chamisso de celle qu'a écrite sur le même sujet en dialecte strasbourgeois Mme Charlotte Engelhardt, la fille du philologue Schweighæuser.

N° 18. Ed. Hering. *Die Frankenburg im Weilerthal.* — On trouvera d'abord, dans cet article remarquable, la description précise de l'ancien mur du Frankenbourg, d'une structure analogue à l'enceinte du Sainte-Odile ; on y verra ensuite une reconstitution très curieuse du château du moyen âge. Ce château, dont on trouve trace dès le XIe siècle, appartint d'abord en alleu aux comtes de Werd, qui acquirent à la fin du XIIe siècle la dignité de landgrave de Basse-Alsace ; le landgrave Henri en 1232 en livra le domaine éminent au prélat de Strasbourg, Berthold de Teck, et le tint en fief de l'évêché. En 1359, le domaine utile lui-même passa à l'évêque avec les sept villages de Neubois, Dieffenbach, Hirtzelbach, Neuve-Église, Breitenau, Fouchy et Saint-Maurice. La terre devint ensuite propriété du chapitre de Strasbourg et fut à diverses reprises engagée. Ici encore on ignore l'époque de la destruction du château ; on hésite entre les deux dates de 1582 et de 1682.

N° 19. A. Gümbel. *Girbaden, Karte mit Text.* — Quelques considérations historiques très sommaires, et peu sûres, sur le célèbre château de Girbaden ; renseignements précis sur les chemins qui y conduisent.

Du même. *Die geologischen Verhältnisse des Breusch- und Haselthales.* — Carte géologique de la vallée de la Bruche à partir de Lützelhausen, et de la vallée secondaire de la Hasel.

N° 20. L. Brazis. *Die Gletschertopfbildungen im Münsterthale.* — Signale des pierres à bassin près du *Fischbödle*, bien connu de tous les touristes qui ont visité la Schlucht, et attribue à l'action des anciens glaciers la formation des cuvettes. La théorie nous paraît singulière.

N° 21. Dr Luthmer. *Die 15 ersten Jahre der Vogesenclubsection Zabern,*

1872-1887. — Signale entre autres la liste de 92 conférences qui ont été faites à Saverne par les soins du Club vosgien, du 6 novembre 1872 au 1[er] février 1888. Ces conférences roulent presque toutes sur quelque point de l'histoire d'Alsace.

N° 23. A. Gümbel. *Ueber Quellen.* — Après quelques considérations générales, l'auteur énumère les sources qui jaillissent dans la vallée de la Bruche, notamment dans les environs de Mutzig.

Bargmann. *Höhlenfahrten im Elsässer Jura.* — Excursions dans une grotte très profonde située près de la route qui conduit de Winkel à Lucelle, à quelque distance de la frontière suisse. Cette grotte se trouve près de celle d'Oberlarg, bien connue des géologues.

N° 24. D[r] Hergesell. *Die meteorologische Station auf dem Gipfel des Gebweiler Belchens.* — Observations météorologiques recueillies sur le ballon de Guebwiller en 1889 et 1890 (hauteurs barométriques, température, etc.).

D[r] Luthmer. *Die Höhle der schwarzen Bande im Haspelthale.* — Quelques inscriptions modernes trouvées dans une grotte dans la vallée de la Haspel, entre Phalsbourg et Oberhof.

N° 25. D[r] Peucer. — *Der Prozess um den Hohwald.* — L'auteur raconte brièvement l'histoire de la petite ville de Barr et des quatre villages de Heiligenstein, Gertwiller, Burgheim et Goxwiller qui en dépendaient jusqu'au moment où ces localités furent cédées à la ville de Strasbourg (1568). Puis il montre comment, en 1734, Strasbourg fut amenée à disputer à Barr et aux quatre villages la possession de vastes forêts, entre autres de celle du Hohwald. Ce procès, après avoir passé par de nombreuses phases, ne se termina qu'en 1836, par un arrêt de la cour de Colmar, reconnaissant les droits de Strasbourg sur le Hohwald [1].

D[r] Grober. *Schwarzwald oder Vogesen?* — Comparaison pittoresque entre les Vosges et la Forêt-Noire.

N° 26. — D[r] August Hertzog. — *Das merowingische Herzogthum Elsass und das Otilienkloster.* — M. Hertzog analyse très exactement notre travail sur *le Duché mérovingien d'Alsace et la légende de sainte Odile.* Il y ajoute quelques réflexions ingénieuses sur le testament même de sainte Odile. Mais nous ne saurions admettre avec lui que le duc Chatic n'a pu fonder un monastère en Alsace, parce qu'il y détenait seulement des biens en bénéfice;

1. M. Peucer fait à tort du cardinal de Lorraine, qui disputa à Georges de Brandebourg l'évêché de Strasbourg, un frère du Balafré.

il pouvait parfaitement, à côté des bénéfices qui lui étaient concédés par le roi comme prix de sa charge, posséder des alleux, patrimoine de sa famille. Qu'il nous soit permis ici de faire une rectification à notre travail. Nous avions cru qu'une brève notice sur sainte Odile qui se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Berne, n° 47 avait été la source à laquelle avait puisé l'auteur de la *Vita Otiliæ*. Mais, comme M. Wiegand nous l'a fait remarquer (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, Neue Folge, B. VII, p. 731), le manuscrit de Berne, que nous dations avec le catalogue de Hagen du IXe siècle, ne saurait remonter au delà de la fin du Xe siècle et en réalité appartient selon toute vraisemblance au début du XIe siècle. Cette notice doit par suite, jusqu'à plus ample information, être regardée plutôt comme un résumé de la *Vita Otiliæ* que comme la source de cette biographie[1].

Dr Schæffer. *Der Bastberg*. — Constitution géologique de cette montagne, située à une altitude de 324 mètres, au sud-ouest de Bouxwiller. Renseignements sur l'exploitation de charbon qui fut faite dans les flancs du Bastberg de 1808 à 1851.

Schemmel. *Die Stauweiher im Münsterthale*. — Renseignements sur les quatre grands réservoirs aménagés de 1886 à 1892 au haut de la vallée de Münster, pour régler le cours des eaux ; ces réservoirs sont l'Altenweiher, le Schiessrothried, le Sulzersee ou lac Daren et enfin le Forellenweiher. Les travaux exécutés ont coûté 604,000 marcs et les quatre réservoirs contiennent 1,833,000 mètres cubes d'eau. C. P.

Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens. Herausgegeben von dem historisch litterarischen Zweigverein des Vogesen-Clubs. Band I-VIII. 1885-1892. Strassburg, J. H.-Ed. Heitz (Heitz et Mundel).

La section littéraire et historique du Club vosgien a été fondée, comme il est dit plus haut, en 1884 par un comité qui se réunit deux fois l'an. Sa 2e séance, le 2e dimanche de novembre, est suivie de l'assemblée générale que clôture une conférence. Fait partie de la section tout membre du Club qui paie 1 M. annuellement. Elle a compté, la première année, 946 adhésions, chiffre qui a peu augmenté. La première conférence (1884), sur

1. Qu'on nous permette de signaler ici que nous venons d'éditer la *Vita Otiliæ* dans les *Analecta bollandiana*, janvier 1894.

Auguste Stœber (mort le 19 mars précédent), fut faite par le professeur Martin[1] qui, élu membre de la commission pour la composition de l'Annuaire, en est devenu un des principaux rédacteurs. C'est lui qui a émis l'idée (1887, p. 189) d'un dictionnaire de dialectes alsaciens. Son projet, patronné par le Gouvernement (1890, p. 154), a recruté beaucoup de partisans, dont les communications sont centralisées et classées au *Séminaire germanique* (1891, p. 207).

L'Annuaire lui-même accorde une large place à la littérature patoise : poésies, comédies, récits plus ou moins humoristiques, usages populaires, légendes et expressions locales, tout est accueilli. Nous ne parlerons pas de ces intraduisibles produits d'une imagination souvent enfantine. Il faudrait les traiter dans un article si spécial qu'il n'intéresserait que les initiés et de rares spécialistes. Nous ne citerons aux amateurs du terroir qu'une courte comédie assez amusante (*Der Hüsherr!* 1892, p. 182).

Nous mentionnerons aussi quelques poésies inédites d'Auguste Stœber (1890, p. 108) et une série de pièces tant en patois qu'en allemand, dues à son frère Adolphe sur le mariage et la chute de Hagenbach (1885, p. 94), Lazare de Schwendi (*id.*, p. 99), Hutten à Mulhouse (1888, p. 107), Marie-Antoinette à Strasbourg (1889, p. 115).

Nous devons aussi faire une petite place aux études sur les dialectes alsaciens; Hans Lienhart nous dresse le lexique des mots employés dans le patois de la vallée de Zorn (1886, p. 112 ; 1887, p. 23 ; 1888, p. 18) ; M. Spieser réunit dans différents numéros des locutions courantes à Muhlbach, dans la vallée de Munster ; M. Bresch commence, en 1892, le catalogue des noms de lieux de la vallée de Munster et cherche à en déterminer la signification.

La partie historique du recueil mérite des éloges. Cependant plusieurs articles, excellents pour le fond, dédaignent trop toute forme littéraire pour être autre chose que de laborieuses mais indigestes compilations. Leurs auteurs ont accumulé force détails, oubliant de les grouper avec quelque ordre, de mettre en relief les points importants. Tout est sur le même plan, ni symétrie, ni perspective. Sous ce rapport, les collaborateurs de naissance alsacienne se distinguent avantageusement. Un goût plus sévère, une argumentation plus serrée, un style plus animé, plus de vues d'ensemble rappellent que leur éducation première a subi l'influence française. Ces qualités si précieuses sont réunies dans l'étude que M. Hering, président honoraire du Club, a consacré aux origines de Barr (1886). Peut-être aussi y trouve-t-on quelques traces de cet esprit d'aventures qui se complaît aux conjectures un peu hasardées.

1. Elle a été publiée au t. I, p. 5, avec diverses lettres adressées à Stöber par Uhland.

Partant du fait qu'une grille orne l'écusson de cette ville, M. Hering en rapproche le nom de la racine celtique *barre* et rattache la naissance de la cité à quelque redoute destinée à *barrer* le chemin du sanctuaire de Sainte-Odile. On voit encore, en effet, aux abords de la ville, des restes de chemins creusés dans le granit et menant vers la montagne. Or, « lorsque sur les flancs d'une montagne portant des vestiges de monuments mégalithiques, un chemin très encaissé décrit des circuits nombreux, on est fondé à conjecturer qu'il ne doit pas son origine aux ingénieurs romains, mais au culte inauguré par les Druides[1] ». Lorsque l'asile gaulois fut aux mains des légionnaires, les voies romaines remplacèrent les chemins creux.

Du Sainte-Odile nous allons au Donon qui offrait encore, il y a cent ans, des restes de constructions sur l'âge et la destination desquelles les savants ne sont pas d'accord. M. Bechstein[2] résume et discute leurs avis après avoir fait l'historique de cette intéressante question. C'est une lettre écrite en 1692 par les abbés Alliot qui fait la première mention des trois mystérieux édifices qui s'élevaient au sommet du Donon ou Framont (*ferratus mons* en 1172). M. Bechstein analyse scrupuleusement tous les documents, surtout ceux qui concernent le fameux bas-relief jadis creusé dans le plus haut rocher, transporté aujourd'hui au Musée d'Épinal et dont l'inscription (*Bellicus Surbur*) a provoqué tant de débats. La bibliographie seule de la question remplit quatre pages (78-82) et montre l'importance que les archéologues attachent à sa solution. L'auteur conclut (p. 72) en assignant à ces monuments une origine gallo-romaine et une destination religieuse et funéraire.

A l'antiquité romaine se rattachent aussi les études de M. le pasteur Herrenschneider sur *Argentovaria-Horbourg,* que l'auteur a depuis reprises et complétées dans le livre analysé plus haut[3].

Mentionnons comme simple curiosité l'étymologie proposée par M. Martin[4] pour expliquer le terme orographique de Ballon (*Die Belche,* en dialecte bavarois : *fulica, foulque,* sorte d'oiseau de mer) ; puis la traduction par M. Vulpinus (Th. Reinhardt) des 483 hexamètres qui composent le poème d'Ausone en l'honneur de la Moselle, écrit à Trèves vers 370 (1888).

Aux Romains succèdent les Francs. Le plus grand d'entre eux, Charle-

1. L. Levrault, *Sainte-Odile et le mur païen.* Colmar, 1855, p. 114. Nous laissons à l'auteur la responsabilité de son opinion sur le caractère *druidique* du mur païen.

2. *Der Donon und seine Denkmäler,* 1891. Cette étude a été fort bien traduite par M. Baldensperger dans les *Mémoires de la Société philomatique de Saint-Dié,* année 1892-1893.

3. 1885, p. 25. Nachtrag, 1886, p. 156. M. Herrenschneider (1887, p. 77) a aussi donné des extraits du *Livre de La justice* (*Dorfgericht*) de Wihr-en-Plaine, au XVI[e] siècle.

4. 1836, p. 193.

magne, de passage à Worms en 780, charge l'Alsacien Adam, fils de Haynhard, de copier les trois livres du grammairien Diomède (v[e] siècle) et le récompense par le don de l'abbaye de Massevaux (*Masunvilare*). A la mort de son bienfaiteur, Adam le célèbre dans une sorte d'élégie en 28 vers, mis à la suite de son manuscrit, dont une copie est à la Bibliothèque nationale[1].

Quelque temps plus tard, Ermold Nigellus, clerc aquitain, exilé à Strasbourg[2], sous la surveillance de l'évêque saxon Bernold, y écrivit son poème *in honorem Ludovici Pii,* afin de regagner la faveur impériale perdue pour avoir excité le roi Pépin contre son père. M. Reinhardt[3] en a traduit le passage (livre IV, v. 659-746) qui peint la vision du gardien de la cathédrale, dans la nuit qui suivit le martyre de saint Boniface. La muse de ce nouvel Ovide ne toucha pas le cœur de Louis, car, bientôt après, il s'adressa à Pépin pour lui décrire le lieu de son exil et ses regrets d'être loin des bords riants de la Garonne ; il intercale avec assez d'art dans son élégie un dialogue entre le Rhin et les Vosges qui comblent à l'envi le pays de leurs bienfaits. Le poète fut grâcié vers 830 ; huit ans plus tard, il est chancelier de Pépin et contresigne ses actes.

Sur la période franque, nous signalons encore l'article de M. Fuchs sur la *Marca aquileiensis* (1888, p. 122). L'auteur a réussi à expliquer les termes du fameux diplôme par lequel Thierry IV accorde ce territoire à saint Maur, le fondateur de Marmoutier.

Nous voici au traité de Verdun, au moment de la séparation du royaume franc en trois tronçons ; le chevalier et l'Église vont se partager la terre ; l'histoire se morcelle comme le royaume carolingien ; il faut suivre les destinées de chaque château et de chaque couvent.

Un des plus anciens couvents d'Alsace est celui de Saint-Pierre-le-Jeune[4]. Dès 700, on voyait à l'ouest de Strasbourg une chapelle en bois, dédiée à saint Colomban, peut-être par son compatriote saint Florent, le fondateur de Saint-Thomas. A la chapelle vint se joindre un hospice dont les moines furent remplacés par des chanoines en 1031, sous l'évêque Guillaume qui leur bâtit une église et la dota richement. Comprise dans l'enceinte de la ville en 1200, l'église fut reconstruite vers 1300 et son chapitre subsista jusqu'en 1790. M. Horning ajoute à cet aperçu historique une série d'intéressants détails sur la vie commune des moines et des

1. *Drei lateinische elsässische Kaisergedichte aus alter Zeit,* übersetzt von Vulpinus, 1890.

2. Dès 590, Childebert II y exila Egidius, évêque de Reims, Grégoire de Tours, X, 19.

3. *Dichtungen des Ermoldus Nigellus,* 1886.

4. *Das Stift Jung Sanct Peter. Beiträge zu seiner Geschichte,* von W. Horning. 1890.



chanoines, sur l'aménagement intérieur des bâtiments et les diverses destinations des locaux.

La première abbaye cistercienne en Alsace fut fondée à Lucelle par trois gentilshommes bourguignons (1124). Quatorze ans plus tard, le dernier comte d'Eguisheim lui emprunta quelques moines pour occuper le monastère qu'il venait de fonder sur les bords de la Weiss. Pairis se développa rapidement; l'abbé Martin, de Bâle, le dirigeait, lorsque Innocent III fit prêcher la quatrième croisade. Martin joignit sa voix à celle de Foulque de Neuilly, puis se mit à la tête du groupe que son éloquence avait réuni. Il assista à la prise de Constantinople et en rapporta un morceau de la vraie croix, puis reprit la direction de Pairis, où entrait en 1216 le clerc Gonthier, auteur de *Solimarius* (abréviation de *Hierosolymarius*) et du *Ligurinus* [1]. La première de ces épopées, écrite en 1185 pour célébrer la première croisade, est perdue sauf 232 vers; la deuxième, terminée cinq mois après et dédiée à Barberousse et à ses fils, dont elle chante les exploits en Italie, fut imprimée plusieurs fois depuis sa découverte en 1507 et vient d'être traduite en vers allemands (chez Heitz et Mündel, Strasb., 1890) [2]. Le succès ne répondit pas à l'attente de Gonthier, qui alla cacher ses déceptions sous le froc. Mais la cellule ne tarit pas sa verve et, deux ans après, il racontait le rôle glorieux de son abbé à la quatrième croisade. Cette histoire comprend 25 petits chapitres, suivis chacun de quelques dizaines d'hexamètres rimés. M. Vulpinus a traduit ce récit avec exactitude [3].

L'Alsace féodale, si riche en abbayes, compta encore plus de châteaux. Celui de Reichenstein est parmi les plus anciens. Si ses derniers vestiges sont près de disparaître, c'est qu'il y a déjà 624 ans qu'il fut détruit par les Colmariens unis aux Strasbourgeois (dont le banneret était Rodolphe de Habsbourg) et que 180 ans plus tard un tremblement de terre renversa ce que les bourgeois avaient respecté. La savante notice que M. Ensfelder lui a consacrée (1891) nous donne d'intéressants détails sur la famille de Reichenstein, dont deux branches survécurent jusqu'au xvii[e] siècle à la ruine de son berceau, ainsi que sur les origines de la ville voisine de Riquewihr, issue d'une villa que possédait au ix[e] siècle l'évêque Richwin, de Strasbourg.

Non loin du château de Reichenstein se dressait celui de Bilstein, dont M. Ensfelder a également tracé l'histoire (1889) avec sa compétence habituelle. Nommé dès 1078, il servit de résidence à un prévôt wurtembergeois

1. L'attribution du *Ligurinus* à Gonthier reste pourtant contestée par certains érudits.

2. Par Vulpinus. Rien d'ailleurs à dire de cette traduction qui ne dispensera pas les savants de recourir au texte et qui a le seul mérite de la difficulté vaincue.

3 *Günthers von Pairis Historia Constantinopolitana*, deutsch von Vulpinus, 1889.

de 1324 à 1636, époque où il fut surpris et saccagé par un parti d'impériaux. Un autre Bilstein, au pied du Climont, passa au XIII[e] siècle des comtes de Dabo à la maison de Lorraine qui l'utilisa comme prison.

Citons encore un document inédit communiqué par M. Ensfelder en 1886 ; ce sont les statuts de la Société de tir de Riquewihr rédigés en 1588 au nom du jeune comte Frédéric I[er] (tome II, 1886, p. 159).

Mais voici la principale de nos ruines féodales. C'est M. Hering, dont nous avons déjà apprécié les observations sur les origines de Barr, qui, en 1885, a évoqué, en excellent français, le passé du Hohkœnigsbourg. Il prouve l'existence de deux châteaux sur le Stophanberg que les Lorrains ont francisé en Estuphin. L'un, le plus grand, a appartenu successivement aux ducs de Lorraine et aux comtes de Werd ; l'autre a été fondé par les Rathsamhausen et fut sans doute démoli lors des incursions des Armagnacs. Il faut avoir soin de distinguer les documents qui se rapportent à chacun des deux châteaux et qui trop souvent ont été confondus.

Les châteaux ne discontinuent pas jusqu'à l'extrémité septentrionale des Vosges. La banlieue de Lembach, sur la route de Wissembourg à Bitche, n'en contient pas moins de trois. Celui de Fleckenstein, ce nid d'aigle, passe pour avoir été pris par le marquis de Vaubrun en 1674. Cette opinion, adoptée par Schœpflin et Strobel, se trouve même dans un livre de l'époque[1]. Or, M. Ihme[2] montre, par l'examen des registres paroissiaux de Lembach, que le château continua jusqu'en 1680 à servir d'asile aux fugitifs des environs et à être occupé par une garnison indigène. L'erreur proviendrait de ce que vers 1674 le village fut brûlé par les Français.

A cette rectification, M. Ihme en joint une seconde, en démontrant qu'on a regardé à tort pour le Fleckenstein la vue d'un château, conservée dans l'*Architectura von Vestungen* de Specklin, et cela sur l'autorité de Merian (*Topographia Alsatiæ*).

Parmi les ruines presque disparues, il convient de citer celles de Schombourg (canton de Saaralbe). Son nom s'est déjà éteint dans la mémoire des habitants et ne s'est conservé que dans celui d'un bois voisin *Schamburgenwald*. La famille qui le tenait comme fief des comtes de Salm est connue de 1240 à 1340 ; elle est appelée Xowemberc en 1298 dans la mention d'un différend qu'elle eut avec les chevaliers teutoniques de Sarrebruck. Ce château a dû être détruit par les Messins qui ravagèrent le comté de Salm en 1405 (*Verschwundene lothringische Orte,* Untersuchung von H. Lempfried, 1888).

Dans la société féodale, l'industrie n'a point chômé, comme on le suppose d'habitude. L'histoire des mines de Sainte-Marie va nous en fournir une preuve.

1. *Han, das Seelzagende Elsass*. Nürnberg, 1676.
2. *Zwei Berichtigungen betreffend Burg Fleckenstein im Wasgau*, 1885.

Cette histoire, telle que nous la présente M. Lœper (1886), est une mine elle-même, inépuisable en matériaux précieux ; mais pour les apprécier, il faut avoir le loisir et la patience de les dégager de leur alliage ; autrement dit, il faut mettre un peu d'ordre et de clarté dans cet amas de détails trop souvent incohérents.

La forme de quelques puits semble trahir une origine romaine. En tout cas, on en extrayait de l'argent dès le IXe siècle. Dans son éloge des Austrasiens, Otfried, de Wissembourg, dit que leur pays renferme des mines d'argent, et dom Calmet a connaissance d'une dîme perçue dès 963 sur le minerai d'argent du territoire de Saint-Dié. L'exploitation fut surtout importante du XIe au XIIIe siècle et fournit aux ducs de Lorraine et au chapitre de Saint-Dié tout le métal nécessaire à la fabrication de leurs monnaies. L'infiltration des eaux la fit cesser vers 1280, et ce n'est qu'en 1502 que Brunon de Ribeaupierre rouvrit un puits à Fertrupt. Un canal de dérivation fut creusé en 1537 et, 8 ans après, Sébastien Munster retrouvait les mines en plein rapport. Il en a fait une description minutieuse, illustrée d'une carte et de 8 gravures ; du côté alsacien (rive droite de la Liepvre), il compta 80 puits et 10 hauts-fourneaux occupant 3,000 ouvriers, Saxons pour la plupart. La guerre de Trente ans interrompit de nouveau les travaux qui ne reprirent qu'au siècle suivant, pour trouver, à partir de 1755, une redoutable concurrence dans la filature du coton. Le duc de Deux-Ponts, maître de Ribeauvillé, les continua seul jusqu'à la Révolution, après laquelle plusieurs sociétés essayèrent en vain de leur rendre de l'importance. Depuis 1834, les mines sont désertes. Nous voudrions parler encore de la législation minière promulguée par Maximilien à Innspruck (1517) et de l'organisation militaire des mineurs dont la milice prit part à la guerre des Paysans, mais la place nous est limitée et nous passons à la Renaissance.

L'Annuaire s'occupe de trois humanistes : Ringmann, Brant et Gebwiler. Le premier, né près d'Orbey en 1482, disciple de Wimpheling et de Lefèvre d'Étaples, professeur de grec à Strasbourg, premier traducteur de César, mort à 29 ans et célébré par une épitaphe de Beatus Rhenanus, adresse aux Vosges 16 distiques, dont voici le dernier, traduit par M. Knod[1] :

Selig vor andern du, mein heimisch Vogesengebirge,
Hegend in trautem Verein Æhren und Reben und Wald.

Son ami Brant écrivit, en 1495, 92 hexamètres à l'empereur Maximilien pour l'inviter, mais sans succès, à aller se faire couronner à Rome, comme

1. *Ein Vogesengruss aus dem Jahr* 1506 (1885).

l'avait fait en 1542 son père Frédéric III[1]. L'Annuaire de 1885 (p. 106) communique la découverte faite par M. Wolfram aux archives de Metz d'un manuscrit de 68 pages, rédigé par Brant et intitulé : *Ussugk einer Stadt Strassburg alt harchomen und bestetigten freyheiten*. M. Wolfram manifestait l'intention d'en reparler plus amplement, mais aucun des numéros suivants ne mentionne sa trouvaille.

Pendant que Brant enseignait le droit à Bâle, il eut parmi ses auditeurs Jérôme Gebwiler, qui fut recteur de la célèbre école de Schlestadt (1501-1509), puis de celle de la cathédrale de Strasbourg. C'est là qu'en décembre 1520, cinq mois avant la mort de Brant, il composa pour ses élèves son *Panegyris Carolina*[2] qui a une valeur non seulement littéraire, mais géographique. L'auteur, en effet, y évoque toutes les rivières d'Alsace, pour qu'elles rendent hommage au nouvel empereur, le rejeton de ces Habsbourg que tant de souvenirs rattachent, dit-il, à cette province.

Un document communiqué par M. Holländer apporte quelques renseignements sur le costume populaire de l'époque. C'est le signalement d'un assassin dont le comte de Hanau réclame, en 1552, l'extradition auprès du Magistrat de Strasbourg. M. Holländer y joint quelques procès-verbaux des séances du Conseil des XXI, dont la collection est complète de 1539 à 1789 (sauf 1681). Ces extraits signalent les plaintes des bourgeois contre les mercenaires à la solde de la ville pendant la guerre de Smalcalde[3].

Citons ici la biographie d'un voisin du comte de Hanau, le comte palatin Jean George de Veldenz-Lützelstein[4] (1543-85), le fondateur de Phalsbourg, qu'il vendit un an avant sa mort à Charles de Lorraine, pour acheter le Ban-de-la-Roche. Il établit de grandes forges à Rothau, qu'il relia à sa résidence par trois routes à travers les comtés de Linange et de Salm et les terres épiscopales. Il songea même à percer un canal à travers les Vosges et consulta Specklin qui déclara impraticable son projet, réalisé en 1849.

Nous avons nommé Specklin. M. Schadow lui a consacré en 1886 un long article complété[5], dans le même numéro, par les notes détaillées de M. R. Reuss[6]. M. Schadow a réuni tous les matériaux d'une excellente

1. 3 *Kaisergedichte*, etc. übersetzt von Vulpinus, 1890. Voir plus haut, p. 309, n. 1.

2. 3 *Kaisergedichte*, etc. 1890.

3. *Kleinere Mitteilungen zur Culturgeschichte des sechzehnten Jahrhunderts*, 1887, p. 94.

4. *Ein Fœrderer des Verkehrswesens in Elsass-Lothringen im 16ten Jahrhundert* von Winkelmann, 1891.

5. *Daniel Specklin, sein Leben und seine Thätigkeit als Baumeister*, 1886, p. 5.

6. *Analecta Speckliniana*, 1886, p. 196.



étude ; mais quel singulier dédain de la forme, comme si elle était inconciliable avec la profondeur des recherches !

On connaît les mérites de Specklin comme ingénieur et comme architecte, voire comme géographe. Il travailla trois ans à la carte topographique d'Alsace, qui parut en 1577, au moment où il entrait définitivement au service de sa ville natale. Les développements et rectifications de M. Reuss sont dus en partie aux documents recueillis par l'archiviste L. Schnéegans (mort en 1856), après la publication de sa Vie de Specklin.

Nous arrivons à la guerre de Trente ans, à laquelle préludent les ravages commis par les troupes des princes qui se disputent les duchés de Juliers et de Clèves[1]. Cette guerre est peinte dans son horreur par deux chroniqueurs du comté de Hanau[2], épargné par Mansfeld en 1622 moyennant 100,000 florins, mais d'autant plus maltraité par les Lorrains et les Suédois à partir de 1631. Pfaffenhofen paya cher la victoire que le prince de Birckenfeld et le colonel de Rantzau remportèrent sous ses murs le 1er août 1633. Ingwiller échappa à la destruction, grâce aux solides murailles dont Louis de Bavière l'avait entouré en 1345 ; mais les garnisons suédoises qui s'y succédèrent depuis août 1636 l'épuisèrent à tel point que quand les Français les remplacèrent en 1639, ils trouvèrent la ville dépeuplée par la faim et les maladies et que, 30 ans après, beaucoup de biens étaient encore sans propriétaires.

Au moment où les traités de Westphalie mettaient fin à cette guerre, la reine Christine faisait venir de Strasbourg le savant Scheffer pour le nommer bibliothécaire d'Upsal et historiographe de Suède. En mourant (1679), Scheffer légua à sa ville d'adoption ses nombreux livres, parmi lesquels se trouvèrent 72 manuscrits rédigés par des membres de la vieille famille patricienne Müg, de Strasbourg, anoblie par Frédéric III en 1482 et dotée du fief de Boofzheim par Rodolphe II en 1575. Elle s'éteignit en 1684, mais une branche cadette, roturière, qui prit le nom de Mieg, s'établit à Mulhouse, où elle devait fonder sa réputation presque européenne. M. Mathieu Mieg, né en 1849, en est le descendant. M. Rathgeber a su reproduire d'une manière attrayante les curieuses destinées de cette bibliothèque et de cette famille[3].

L'activité littéraire de l'Alsace au XVIIIe siècle est représentée par Catherine-Salomé Linck, une tante d'Oberlin[4], femme et fille de recteur de

1. *Das Vatesunser so im Elsass anno* 1610 *ist gebetet worden von den Bauern*, von Holländer, 1889, p. 112.

2. *Aus einer elsässischen Familienchronick*, Rathgeber, 1891, p. 123 et *Auszug aus der Chronick der Stadt Ingweiler*, von Lotz, 1890, p. 69.

3. *Die Schicksale einer strassburger Bibliothek*, 1888, p. 63.

4. *Eine strassburger Dichterin aus dem Anfang des* 18ten *Jahrhunderts*, geschildert von E. Martin, 1888.

l'Université de Strasbourg. Ses odes, ainsi que sa traduction de *Polyeucte*, imprimée en 1727, sont à la bibliothèque de Zurich.

Quelques articles s'occupent de la Révolution. L'un, dû à la plume de M. Rathgeber (1889)[1] à l'occasion du centenaire, est un aperçu sommaire de l'état politique, social, religieux, militaire, etc., de l'Alsace en 1789. Ses principales sources sont les almanachs d'Alsace (1780-92) d'Oberlin le professeur ; le Mémoire du baron de Turckheim, député à l'Assemblée nationale, et le *Patriotischer Elsässer* du Colmarien Billing. Nous devons signaler la description de la Constitution strasbourgeoise de 1482 et celle des attributions du Conseil souverain d'Alsace.

Deux ans après cet article, M. Rathgeber publiait 12 lettres inédites[2] adressées par Pfeffel, de 1799 à 1808, au pasteur Lucé, de Munster, le grand-père de Kirschleger (l'auteur de la *Flore d'Alsace*) et du sculpteur bien connu Bartholdi. Les papiers inédits de Pfeffel sont rares, ses papiers ayant été consumés par un incendie, pendant que sa fille Frédérique était gouvernante des nièces de Casimir-Périer.

La personnalité de Pfeffel attirait tous les étrangers de passage à Colmar. C'est ainsi qu'en décembre 1793 il reçut la visite d'un moine défroqué, François-Xavier Bronner, venu de Zurich, où Gessner l'avait accueilli, pour solliciter de l'évêque constitutionnel Martin un poste dans son clergé. Il avait réussi, à grand'peine, à passer la frontière et à atteindre à pied le but de son voyage. Mais bientôt déçu, il venait demander conseil à Pfeffel qui ne put que l'engager à s'en retourner au plus vite, ce qu'il fit non sans péril. Revenu à Zurich, il y publia le récit de ses aventures[3], auquel M. Martin a emprunté le passage relatif à son court séjour en Alsace[4]. Cet épisode est conté avec une verve sympathique et une bonhomie tantôt amusante, tantôt touchante ; il mériterait d'être traduit.

Énumérons, en courant, quelques biographies de contemporains. Voici d'abord deux poètes beaux-frères : l'un, Gustave Mühl (1819-1880), fils d'un officier de l'armée d'Espagne sous Napoléon Ier ; l'autre, Candidus (1817-1872), pasteur à Nancy, puis à Odessa, lié avec J. Grimm, qui se chargea, à Leipzig, de la publication de son *Deutsche Christ*[5]. Ensuite un peintre, Théophile Schuler (1821-1878) ; la liste de ses œuvres ne remplit pas moins de neuf pages[6]. Enfin le comte de Dürckheim-Montmartin, dont

1. *Das Elsass bei dem Ausbruch der französischen Revolution*, 1889, p. 57.
2. 1891. p. 128.
3. *F. X. Bronners Leben von ihm selbst beschrieben*. 3 Bde, 1795-1797.
4. *In der Schreckenszeit, von Bourglibre nach Colmar und zurück*, 1892, p. 2.
5. *Zwei elsässische Dichter*, etc., von Martin, 1886, p. 145.
6. *Elsässische Dichter und Künstler. Théophile Schuler*, von Ernst Martin, 1887, p. 2.

la vie, racontée par M. Hackenschmidt (1892), réveille des souvenirs mal éteints. Nous ne pouvons nous expliquer comment ce rejeton d'une des plus nobles familles d'Alsace, ancien préfet de Colmar, inspecteur général des télégraphes au quartier impérial au début de la guerre, n'attendit pas la fin de cette guerre pour passer au camp des vainqueurs. Après l'annexion, M. de Durckheim, retiré dans son château de Frœschwiller, s'adonna à la poésie, fréquenta Geibel et Bodenstædt, et écrivit tout un volume (*Lilli's Bild*, 1879) pour défendre la mémoire de la grand'mère de sa femme, cette Lili Schœnemann, qu'a immortalisée Gœthe. Il passa les dernières années de sa vie (1883-1891) en Autriche, où il publia ses mémoires, fort bienveillants pour Napoléon III qu'il avait connu à Ham, étant lui-même sous-préfet de Péronne.

En terminant, nous devons signaler au tome I l'excellente bibliographie alsatique, contenant tous les ouvrages parus sur l'Alsace-Lorraine pendant l'année 1883-1884 et due à M. Mundel ; au tome II, la bibliographie de 1885 par E. Markwald et Mundel ; au tome III, celle de 1886 par les mêmes. La bibliographie pour 1887 est devenue si abondante que M. Markwald s'est décidé à la faire paraître à part. Nous avons signalé jadis cet important travail ; il est bien désirable qu'il soit continué pour les années suivantes.

Chaque annuaire est complété par la chronique alsatique de l'année.

Nous en avons dit assez pour montrer que l'on étudie les antiquités locales au delà des Vosges, avec plus ou moins de goût et de succès, mais toujours avec suite et persévérance. L'intérêt, le devoir, l'honneur, nous ordonnent de ne pas rester en arrière.

Th. Schœll.



CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Décanat. — Par arrêté ministériel du 30 décembre 1893, M. Krantz, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Nancy, est nommé pour trois ans, à dater du 5 décembre 1893, doyen de ladite Faculté.

M. Krantz avait été présenté par la Faculté des lettres comme doyen en première ligne par 10 voix sur 11 votants.

Conseil général des Facultés. — M. Pfister, professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des lettres, a été élu membre du Conseil général des Facultés, en remplacement de M. Egger.

Conseil académique. — Par arrêté ministériel du 27 mars, les professeurs, les chargés de cours et les maîtres de conférences de la Faculté des lettres de Nancy sont convoqués le samedi 14 avril 1894, à l'effet d'élire un délégué au Conseil académique de Nancy, en remplacement de M. Pfister, démissionnaire.

Cours et conférences. — Les conférences du second trimestre 1893-1894 ont recommencé le lundi 2 avril. Nous en publions ci-dessous le programme :

Philosophie : M. Paul Souriau, professeur chargé du cours. — Le *mardi*, à 2 heures 1/4. Conférence ouverte : *La philosophie des poètes*.

Le vendredi, à 2 heures 1/4. Cours de psychologie (licence).

Le samedi, à 2 heures 1/4. Exercices pratiques (licence).

Langue et littérature grecques : M. Albert Martin, professeur. — Le *lundi*, à 4 heures 1/2. Explication d'auteurs : *Électre* d'Euripide (licence).

Le *jeudi*, à 10 heures. Explication d'auteurs : *Hésiode* (agrégation de grammaire).

Le *même jour*, à 11 heures. Exercices pratiques (agrégation de grammaire).

Philologie grecque : M. Cousin, maître de conférences, chargé de deux conférences complémentaires. — Le *mercredi*, à 2 heures 1/2. Explication d'auteurs : Thucydide, I (licence et agrégation de grammaire).

Le *vendredi*, à 2 heures 1/2. Explication d'auteurs : Homère, *Odyssée*, XI (agrégation de grammaire).

Langue et littérature latines : M. Thiaucourt, professeur. — Le *mercredi*, à 8 heures 1/4. Explication d'auteurs : Cicéron, *De Signis*. Correction de dissertations latines (licence).

Le *jeudi*, à 2 heures. Correction de thèmes latins (agrégation de grammaire).

Le *vendredi*, à 8 heures. Explication d'auteurs : Cornélius Népos (agrégation de grammaire).

Littérature latine : M. Collignon, professeur adjoint. — Le *lundi*, à 9 heures. Explication d'auteurs : Horace, *Art poétique*. Correction de dissertations latines (licence).

Le *vendredi*, à 9 heures. Explication d'auteurs : Pline le Jeune, *Lettres*, II. Correction de versions latines (agrégation de grammaire).

Le *samedi*, à 9 heures 1/2. La littérature latine du IIe au Ve siècle de l'ère chrétienne (licence).

Langue et littérature françaises : M. Émile Krantz, professeur. — Le *lundi*, à 8 heures 3/4. Explication d'auteurs : La Fontaine (agrégation de grammaire).

Le *même jour*, à 10 heures. Explication d'auteurs : Bossuet, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague* (licence).

Le *jeudi*, à 9 heures 3/4. Histoire de la littérature française. Exercices de dissertation (licence).

Le *vendredi*, à 10 heures 1/4. Études sur Taine (agrégation de grammaire).

Langue française du moyen âge : M. Étienne, docteur ès lettres, chargé d'un cours complémentaire. — Le *lundi*, à 10 heures 1/4. Explication d'auteurs (agrégation de grammaire).

Le *mardi*, à 10 heures 1/4. Conférence alternative de quinzaine pour la licence et l'agrégation.

Grammaire des langues classiques : M. Cousin, maître de conférences. — Le *mercredi*, à 10 heures 3/4. Cours de grammaire (agrégation de grammaire).

Le *vendredi*, à 10 heures 3/4. Cours de grammaire (licence).

Le *samedi*, à 10 heures 3/4. Cours de rythmique grecque et latine (agrégation et licence littéraire).

Langues et littératures étrangères : M. Grucker, professeur. — Le *mardi*, à 3 heures 1/2. Questions de critique et d'histoire littéraire (licence et agrégation).

Le *jeudi*, de 2 heures à 4 heures. Explication d'auteurs. Exercices pratiques (licence et agrégation).

Philologie allemande : M. Lichtenberger, maître de conférences. — Le *vendredi*, à 8 heures 1/4. Exercices pratiques (licence et agrégation).

Le *même jour*, à 9 heures 1/4. Grammaire comparée de l'allemand et de l'anglais (licence et agrégation).

Le *samedi*, à 8 heures 1/4. Explication d'auteurs (licence et agrégation).

Le *même jour*, à 2 heures. Grammaire historique de l'allemand (licence et agrégation).

Histoire ancienne et archéologie : M. Ch. Diehl, professeur. — Le *lundi*, à 3 heures 1/4. *La Gaule romaine* (licence et agrégation).

Le *mardi*, à 10 heures 1/2. Questions d'histoire romaine et d'histoire byzantine (licence et agrégation).

Le *mercredi*, à 10 heures 3/4. Institutions grecques (licence et agrégation).

Cours complémentaires. — M. May, professeur à la Faculté de droit. — Le *jeudi*, à 8 heures 1/2. Les plaidoyers civils de Cicéron. Le discours *pro Cæcina.*

Histoire du moyen âge : M. Pfister, professeur d'histoire de l'Est de la France. — Le *mardi*, à 2 heures. *Les Institutions françaises sous les Valois* (licence et agrégation).

Le *même jour*, à 5 heures. Exercices de paléographie (licence).

Le *jeudi*, à 2 heures. — Questions d'histoire générale du moyen âge (agrégation).

Histoire moderne : M. Pariset, chargé d'un cours complémentaire. — Le *lundi*, à 2 heures. Exercices pratiques (licence et agrégation).

Le *mercredi*, à 9 heures 1/2. Études d'histoire du xvii[e] siècle (licence et agrégation).

Le *jeudi*, à 10 heures 1/2. Explication des *Cahiers des États généraux* (agrégation).

Géographie : M. Auerbach, professeur. — Le *vendredi,* à 2 heures. Étude d'hydrographie (licence et agrégation).

Le *samedi,* à 10 heures. Explication de la *Météorologie d'Aristote* (agrégation).

Le *même jour,* à 2 heures. Géographie générale : La France (licence).

Prix. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 30 mars 1894, a décerné à M. Ch. Diehl, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, le prix ordinaire de l'Académie (de la valeur de 2,000 fr.), pour lequel le sujet mis au concours était : *Étudier l'histoire de la domination byzantine en Afrique.*

Thèses. — Le samedi 14 avril, M. Baumont, principal au collège de Lunéville, soutiendra devant la Faculté des lettres les deux thèses suivantes, pour obtenir le grade de docteur :

Thèse latine : De Luxoviensium abbatum potestate et quomodo Luxoviensis terra comitatui Burgundiæ adjuncta fuerit.

Thèse française : Études sur le règne de Léopold, duc de Lorraine (1697-1729).

Appariteur. — Par arrêté du 15 janvier 1894, M. Morquin est nommé appariteur de la Faculté des lettres, à partir du 1er janvier 1894, en remplacement de M. Humbert, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Baccalauréat. — Une session extraordinaire du baccalauréat, 2e partie, s'est ouverte devant la Faculté des lettres le lundi 12 mars et a été close le mardi 13. — 13 candidats étaient inscrits dont 12 pour le baccalauréat classique et 1 pour l'ancien baccalauréat ès lettres. L'unique candidat de la seconde catégorie a été reçu avec la note *passable ;* sur les 12 candidats de la 1re catégorie 3 ont été éliminés après les épreuves écrites, 3 ajournés après les épreuves orales, 6 admis au grade, dont l'un avec la mention *assez bien.* Proportion des reçus : 50 p. 100.

Les candidats ont composé sur l'un des trois sujets de philosophie suivants :

1° Analyser le sentiment de l'honneur. En apprécier la valeur morale.

2° Expliquer et apprécier la morale stoïcienne.

3° Qu'est-ce que l'espace ?

Le Gérant,
Ch. Pfister.

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie.

LA

« DRAMATURGIE » DE LESSING

LES CARACTÈRES DANS LA COMÉDIE ET DANS LA TRAGÉDIE[1]

I

Aristote, au chapitre VI de sa *Poétique*, où il énumère les parties constitutives de la tragédie, donne la première place à l'action, à la composition de la fable, la seconde seulement aux mœurs, à ce que nous appelons aujourd'hui les caractères.

« L'action dans la tragédie n'est pas représentée en vue des caractères, mais les poètes se servent des caractères pour représenter l'action. L'action est donc le but de la tragédie. Or, le but en toutes choses est ce qu'il y a de plus important. Donc, sans action il n'y a pas de tragédie, mais il peut y en avoir sans mœurs. »

Aristote a raison dans un sens. L'action est assurément la condition indispensable de toute œuvre dramatique, de par sa définition même. Sans action, elle n'existerait pas. Mais il ne s'ensuit pas qu'elle en soit la partie la plus importante au point

1. Nous donnons ici un nouveau fragment d'une étude d'ensemble sur Lessing. Comme dans les fragments précédents publiés dans les *Annales de l'Est*, nous supprimons certains développements, ainsi que certains détails et commentaires d'érudition qui trouveront leur place dans le livre.

de vue de l'art, de l'intérêt et du plaisir esthétique que nous cherchons au théâtre. Pour l'être humain, la vie physique aussi est la condition nécessaire, absolue de la vie morale. En résulte-t-il pour cela que la vie physique soit le but et la fin dernière et, par conséquent, l'élément le plus important de notre existence, et que la vie morale n'ait qu'une importance secondaire ?

Sans doute, il n'y a pas de drame sans action, et sans action point de caractères, car c'est l'action qui amène les caractères sur la scène ; elle est la raison d'être de leur présence. Mais, d'autre part, les caractères sont aussi la raison d'être de l'action, car les situations, les péripéties, les catastrophes qui constituent l'action dramatique, sont produites le plus souvent par les caractères dont elles sont la conséquence. Ce sont les caractères qui font qu'une pièce est tragique ou comique ; qui font qu'Othello est le héros terrible d'une tragédie, Georges Dandin le héros ridicule d'une comédie.

Ce n'est pas qu'Aristote ait méconnu l'importance des caractères. Ce qu'il dit de la différence entre la poésie et l'histoire ; les règles qu'il donne pour le choix des personnages les plus propres à produire les effets de la tragédie, tout cela s'applique aux caractères, et l'esthétique dramatique moderne en a fait son profit.

Néanmoins, dans le théâtre antique, dont la *Poétique* d'Aristote est la théorie, les caractères tiennent moins de place, dans la conception des poètes aussi bien que dans les préoccupations des spectateurs, que dans le théâtre moderne.

Le développement plus intense de la vie intérieure, les progrès de la science et de l'analyse psychologiques, l'intérêt universel qui s'attache de nos jours à l'étude de l'homme moral et aux problèmes multiples de son existence individuelle et sociale, l'essor puissant de la poésie lyrique et du roman, expliquent et justifient cette préférence.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui dans une œuvre dramatique, c'est surtout la peinture des caractères ; ce que nous y

cherchons, c'est nous-mêmes. L'action, les situations, les péripéties, les complications d'une intrigue, nous intéressent sans doute aussi, mais ne satisfont que notre curiosité. Le plaisir qu'elles nous donnent est un plaisir d'ordre inférieur. Les enfants, les natures peu cultivées, grossières ou naïves, s'intéressent à un événement pour lui-même, parce qu'il est nouveau, parce qu'il frappe leur imagination et leur ménage des émotions et des surprises. La scène extérieure et visible suffit à leur bonheur. Mais il est un plaisir supérieur, plus délicat et plus vif à la fois, c'est celui que nous donne le spectacle de la vie intérieure des personnages, de leurs pensées, de leurs sentiments, qui nous fait assister au développement et au conflit de leurs passions contraires. C'est l'action encore, et c'en est même la partie la plus dramatique : l'action vue par le dedans, s'accomplissant sur la scène intime de l'âme, avant de se manifester au dehors par des mouvements et des actes matériels. C'est le mécanisme intérieur de l'horloge. Celui qui ne suit que la marche de l'aiguille qui parcourt le cadran, n'en voit que la moitié. La partie la plus intéressante et qui explique tout le reste, lui échappe.

Dans la conception et dans la peinture des caractères, bien plus que dans l'invention et dans la disposition de la fable, le poète peut montrer la puissance créatrice de son imagination. L'action est du domaine commun ; elle appartient à tous. Le plus souvent l'histoire la fournit, le poète n'a qu'à la disposer pour la scène.

Inventer une action, en agencer les différentes parties ; nouer et dénouer ingénieusement une intrigue ; tirer d'un événement connu des situations pathétiques ou comiques, voilà certes un talent qui a son prix et qu'il ne faut pas dédaigner. Néanmoins, le premier rang n'appartient pas, même aux plus habiles arrangeurs, constructeurs ou charpentiers dramatiques, mais à ceux qui ne nous montrent pas seulement des personnages qui agissent, mais des personnages qui parlent, qui nous expliquent pourquoi ils sont là, pourquoi ils agissent et

en même temps s'expliquent eux-mêmes; qui ne nous disent pas seulement ce qu'ils font, mais ce qu'ils sont; qui nous laissent voir ce qui se passe en eux, qui, en un mot, sont des âmes, des caractères et non pas des mannequins automatiques. Voilà les vrais maîtres de l'art dramatique, les créateurs d'êtres vivants, de personnes morales, pure substance de leur génie, leur idéale et immortelle progéniture.

C'est aussi par la façon originale de concevoir et de former les caractères, par le plus ou moins de profondeur et de délicatesse, de généralité ou d'individualité, de réalisme ou d'idéalisme, de psychologie ou de physiologie, que se distinguent les époques, les écoles, les systèmes dramatiques, et que se révèle le génie original de chaque poète.

Combien n'a-t-on pas fait de tragédies, de drames sur le même sujet? Combien d'Iphigénie, d'Oreste, de Jeanne d'Arc, de Marie Stuart, de don Juan! Combien de types d'avare, de dissipateur, de tartufe n'a-t-on pas produit sur la scène? Il n'est pas un nom important de l'histoire, pas un ridicule ou un vice marquant, qui n'ait inspiré plusieurs poètes. Par quoi ces sujets, souvent traités et qui pouvaient paraître épuisés, ont-ils été rajeunis, ont-ils suscité des œuvres originales, sinon par la peinture des caractères auxquels le génie, aidé par l'observation de la vie et des hommes, a su donner une vie, une physionomie, une beauté nouvelles?

Pour l'interprète des créations du poète, pour l'acteur qui les personnifie et les fait vivre sur la scène, les caractères sont la partie la plus élevée, la plus difficile aussi, de son art. Là il peut donner la vraie mesure de son talent et de sa science. Là il est véritablement le collaborateur du poète. Le personnage qu'il représente est, dans une certaine mesure, sa création, et, plus d'une fois, en étudiant, en creusant ses rôles, il lui arrive de transformer, de moderniser, telle figure traditionnelle, et dont l'interprétation paraissait définitivement fixée, de la présenter sous un aspect nouveau et de lui procurer ainsi un regain de jeunesse et de succès.

On pourrait donc aujourd'hui, sans soulever aucune objection, renverser l'ordre établi par Aristote, et, dans l'énumération des différentes parties du drame, donner la première place, au point de vue de la valeur poétique et du plaisir esthétique, aux caractères.

Toutefois, l'importance légitime accordée aux caractères dans le drame, ne doit pas faire oublier que les caractères ne sont pas tout le drame et qu'ils ont besoin de l'action comme du terrain solide où ils doivent se mouvoir et se développer. Ce point a été négligé, surtout dans le théâtre allemand et particulièrement dans l'école romantique qui s'est trop souvent complu dans l'étude philosophique des caractères, au détriment de l'action. On a eu des drames pour la lecture, mais peu propres à la représentation, et plus d'une fois la critique a dû rappeler l'opinion d'Aristote, à ces poètes trop épris de psychologie ou de lyrisme.

Lessing, dans sa *Dramaturgie,* sans se mettre sur ce point, en opposition déclarée avec Aristote, est cependant trop pénétré de l'esprit du théâtre moderne, pour ne pas regarder les caractères comme la partie la plus importante de l'art dramatique. En effet, dans les jugements qu'il porte sur les pièces et les auteurs, dans sa polémique contre la tragédie française, c'est aux caractères qu'il s'attache et qu'il s'attaque presque toujours, et il saisit toutes les occasions pour traiter avec développement les questions théoriques qui s'y rapportent.

Une preuve de l'importance que Lessing attribue aux caractères dans le drame, c'est que, sur ce point, il se sépare de Diderot. On sait l'admiration qu'il professe pour l'auteur du *Fils naturel* et du *Père de famille.* Il lui a fait les honneurs de la scène allemande; il reconnaît qu'après Aristote, c'est lui qui a eu la plus grande influence sur la direction de ses idées, et, dans la bouche de Lessing, ce n'est pas un médiocre hommage[1]. Mais lorsque Diderot, dans son ambition de renouveler

1. Sur les rapports de Lessing et de Diderot, v. le chap. sur le *Laocoon* et celui sur la *Comédie bourgeoise.*



et de régénérer le théâtre, émet sur l'emploi des caractères des idées qui ne sont pas d'accord avec celles de Lessing, celui-ci n'hésite pas à le combattre[1].

Dans le troisième *Entretien* sur le *Fils naturel*, Diderot se demande quels seront les sujets qui conviennent au genre sérieux, distinct de la comédie et de la tragédie, et dont il se flatte d'être l'inventeur. Les caractères sur lesquels vit la comédie, il n'en veut plus; c'est un fonds épuisé. « Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine tout au plus de caractères comiques marqués de grands traits, et les petites différences qui se remarquent dans les caractères ne peuvent être maniées aussi heureusement que les caractères tranchés. » Il en conclut que les caractères doivent être remplacés par les conditions, ou du moins « devenir l'objet principal, tandis que les caractères ne seront que l'accessoire[2] ». On mettra donc sur la scène, non plus l'avare, le misanthrope, le méchant, mais l'homme de lettres, le philosophe, le commerçant, le magistrat, le financier, etc., et, en outre, toutes les relations : le père, l'époux, la sœur, les frères. Diderot, enchanté de son invention, voit là une source nouvelle et intarissable de sujets intéressants. « Qui verra la fin d'un genre, dont les conditions seront le fond. Il s'en forme tous les jours de nouvelles[3]. »

Lessing ne peut admettre ni cette proscription des caractères, ni l'introduction des conditions pour les remplacer, du moins comme élément principal. Il s'appuie sur le jugement d'un contemporain de Diderot, d'un adversaire de l'Encyclopédie, de Palissot, l'auteur de la comédie des *Philosophes*, qui, dans ses *Petites lettres sur de grands philosophes*, fait de sérieuses objections à cette théorie nouvelle. Lessing adopte ses critiques, les fait siennes, les traduit et les cite au long.

Palissot d'abord nie que la nature soit si pauvre en caractères originaux que le prétend Diderot. Molière en voyait en-

1. *Dramaturgie*, nos 86-95.
2. *Œuvres de Diderot*, Ed. Garnier, t. VII, p. 150 et suiv.
3. *Ibid.*

core beaucoup autour de lui, comme le prouve un passage de l'*Impromptu de Versailles*[1], et Palissot lui-même en cite quelques-uns, observés ou imaginés par lui : « l'homme déplacé, l'homme fin, dont la finesse échoue toujours contre la naïveté d'un homme simple; le faux philosophe, l'homme singulier, manqué par Destouches, le Tartufe de société, comme on a fait celui de religion[2] ».

D'ailleurs, s'il est vrai que les caractères comiques soient en si petit nombre et qu'ils aient déjà été traités, Diderot espère-t-il que les conditions remédieront à cet embarras? « Si je choisis un de ces sujets, dit Palissot, parlant par la bouche de Lessing, le magistrat par exemple, il faudra bien que je lui donne un caractère : il sera triste ou gai, grave ou frivole, affable ou brusque, et ce sera ce caractère qui en fera un personnage réel, qui le tirera de la classe des abstractions métaphysiques. Voilà donc le caractère qui redevient la base de l'intrigue et de la morale de la pièce, et la condition qui n'est plus que l'accessoire. Il en est de même de tous les sujets proposés. » Palissot ajoute : « Le projet de l'auteur n'est donc qu'une chimère et l'une des plus bizarres peut-être qui aient jamais pris naissance dans une tête humaine[3]. »

Mais l'admiration et le respect que Lessing professe pour Diderot, malgré cette dissidence, ne lui permet pas d'accepter cette sévère condamnation. Aussi ne cite-t-il pas cette dernière phrase. Il prête même à Diderot une réponse à la critique de Palissot : « Sans doute, pourrait répondre Diderot, je veux donner à mes personnages un caractère individuel, mais un caractère qui soit non pas en opposition, mais en harmonie avec leur condition. Ainsi, s'il s'agit d'un juge, il ne dépendra pas de moi de le faire sérieux ou frivole, affable ou brusque; il sera nécessairement sérieux, affable, et toujours en proportion de ce que la situation exige. » Seulement cette harmonie

1. Acte 1er, sc. III.
2. *Œuvres de Palissot*, t. Ier, p. 514.
3. *Œuvres de Palissot*, t. Ier, p. 511 et 512.

entre la condition et le caractère présente un danger qui n'échappe pas à Lessing.

Ces caractères ainsi conçus seront ce qu'on appelle des caractères parfaits, invraisemblables et hors nature, que leur perfection même rend monotones et fastidieux à la longue, incapables de nous intéresser. Diderot n'a pas su éviter cet écueil dans son *Fils naturel* et dans son *Père de famille*[1].

En outre, Diderot prétend aussi rompre avec le procédé habituel des auteurs comiques, qui opposent au caractère principal un caractère contraire qui lui sert de repoussoir et, par ce contraste même, le met en lumière et fait saillir plus fortement les traits de sa physionomie.

« Le véritable contraste, ajoute Diderot, est celui des caractères avec les situations, celui des intérêts avec les intérêts. Le contraste entre les caractères existe rarement, la différence très souvent. »

Ce seront donc des caractères différents que l'auteur comique devra mettre sur la scène.

Si deux caractères contrastants étaient dessinés avec la même force, Diderot affirme qu'ils rendraient le sujet de la pièce équivoque et douteux et, pour cette raison, il condamne la comédie des *Adelphes* de Térence, où le contraste entre les deux pères, Micio et Demea, est si fortement marqué qu'on ne sait plus lequel des deux est le personnage principal, et auquel des deux doit s'attacher la sympathie du spectateur.

Lessing, sans admettre la justesse de cette critique, donne raison à Diderot, quant au principe, et croit comme lui, qu'il vaut mieux que les caractères soient différents au lieu d'être opposés. « Les caractères opposés sont moins naturels et ajoutent à ce vernis romantique, qui fait si rarement défaut aux sujets dramatiques. Pour une société dans la vie commune, où

1. Lessing lui-même n'a pas échappé à ce défaut où se reconnaît l'influence de Diderot, qu'il subit ici à son insu. Le philosophe Schopenhauer en parlant de la *Minna de Barnhelm*, de Lessing, dit qu'elle est ruisselante de générosité (*von Edelmuth triefend*), et sans doute il ne veut pas parler seulement de l'héroïne de la pièce, mais aussi de son partner, le baron de Tellheim.

se rencontre ce contraste des caractères aussi prononcé que le désire l'auteur comique, il s'en trouvera mille où ces caractères ne sont que différents [1]. »

Cependant Lessing voit plus juste que Diderot. Il fait une réserve qui corrige ce que l'opinion qu'il vient d'approuver a de trop absolu.

« Il est certain aussi que les caractères qui dans un milieu paisible ne paraissent que différer entre eux, se mettent d'eux-mêmes en opposition, du moment que des intérêts contraires les mettent aux prises. Bien plus, il est naturel alors qu'ils s'efforcent de paraître encore plus éloignés les uns des autres qu'ils ne le sont en réalité. L'homme vif sera feu et flamme contre celui dont la conduite lui paraîtra tiède, et le tiède deviendra froid comme glace pour laisser l'autre commettre toutes les imprudences dont il pourra tirer avantage. »

Lessing est dans le vrai, et sans le vouloir, il défend ici Molière et le *Misanthrope* contre ceux qui trouvent invraisemblable l'amitié entre deux caractères aussi opposés qu'Alceste et Philinte [2].

Quant à l'idée elle-même émise par Diderot, d'introduire les conditions sur la scène, elle contient certainement une part de vérité et a été mise à profit par le théâtre contemporain. Nos auteurs ont renoncé à ces types généraux et abstraits, désignés seulement par le trait ou le défaut saillant de leur caractère. Aujourd'hui les personnages de nos pièces ont une condition, un état, une position sociale ; ils sont quelqu'un et ils sont quelque chose. Par là, ils tiennent de plus près au monde réel ; ils sont plus vivants. Mais ils n'en ont pas moins leur caractère propre, qui est toujours l'essentiel, quoi qu'en dise Diderot. Seulement ce caractère n'est plus une abstraction ; il prend une forme plus concrète, plus déterminée. La condition sociale

1. *Dramaturgie*, n° 86.

2. « Si Philinte n'existait pas, il naîtrait de l'exagération même d'Alceste, et tout près de lui, non pour le faire valoir, mais parce que c'est le propre des caractères excessifs d'engendrer leurs contrastes ne fût-ce que par contradiction. » Nisard, *Histoire de la littérature française*, t. IV, § 4. Diderot, Théorie de la comédie sérieuse.



des personnages influe sur leur caractère, leur imprime sa marque, leur donne une tournure, une allure, une physionomie particulières et ajoute par conséquent à la vérité et à la variété des portraits.

Mais Lessing n'en a pas fini encore avec Diderot et avec ses théories dramatiques.

Dans le troisième *Entretien* sur le *Fils naturel*, où il expose sa nouvelle poétique du théâtre, Diderot établit la différence entre le genre comique et le genre tragique, qui, selon lui, consiste en ceci, que le genre comique a pour objet des espèces, c'est-à-dire des types généraux, et le genre tragique des individus.

« Le héros d'une tragédie est tel ou tel homme ; c'est ou Régulus ou Brutus ou Caton et ce n'est point un autre. Le principal personnage d'une comédie doit au contraire représenter un grand nombre d'hommes. Si, par hasard, on lui donnait une physionomie si particulière qu'il n'y eût dans la société qu'un seul individu qui lui ressemblât, la comédie retournerait à son enfance et dégénérerait en satire[1]. »

Appliquant cette théorie à un exemple concret, Diderot critique Térence qui, dans sa comédie l'*Heautontimoroumenos* (le bourreau de soi-même), nous présente un caractère si extraordinaire, si exceptionnel, « que la plus grande ville dans le cours d'un siècle n'en offrirait pas un exemple ».

Lessing défend Térence ou plutôt Ménandre, le véritable auteur de cette comédie, contre Diderot et lui reproche d'être, à son tour, tombé dans le même défaut. Son *Fils naturel* Dorval n'est-ce pas là un caractère vraiment rare, exceptionnel et même invraisemblable, comme le témoigne le récit qu'il fait lui-même de sa vie et de ses malheurs? Ne pas connaître ses parents, ses frères et sœurs, cela n'est pas trop extraordinaire. Mais passer trente années de sa vie, errant dans le monde, sans avoir rencontré nulle part une âme compatissante, une

1. Troisième entretien. *Œuvres*, t. VII, p. 138.

affection, voilà ce qui est bien invraisemblable, bien étrange[1] ! Diderot a donc lui-même péché et très gravement contre l'obligation qu'il impose à la comédie, de ne présenter que des caractères généraux, des espèces.

Il pourrait, il est vrai, comme le remarque Lessing, échapper à ce reproche d'inconséquence, en alléguant que Dorval n'est pas, à vrai dire, un caractère comique. Le genre sérieux auquel appartient le *Fils naturel*, et dont Diderot se proclame l'inventeur, n'est ni tragédie, ni comédie ; il tient le milieu entre les deux. Les caractères qu'il produit sur la scène, doivent donc aussi tenir le milieu entre l'individualité des caractères tragiques et la généralité des caractères comiques. Dorval, quoique plus individuel qu'un personnage de comédie, ne l'est pas autant que le personnage historique d'une tragédie.

Mais la question est précisément de savoir si la théorie de Diderot est vraie, si la tragédie doit nous montrer des individus et la comédie des types. Au premier abord il paraît bien qu'il en est ainsi. La tragédie repose sur des événements historiques, vrais ou supposés vrais, et ses personnages sont des êtres réels qui ont reçu, qui portent un nom connu : c'est César, c'est Brutus, c'est Britannicus, tandis que les personnages de la comédie sont des personnages inventés, fictifs, qui représentent toute une classe d'individus ; c'est l'avare, le misanthrope, le tartufe, le glorieux, le méchant, etc. Et cependant, cette théorie paraît fausse à Lessing ; c'est-à-dire que selon lui, la généralité typique n'appartient pas seulement aux personnages de la comédie, mais également à ceux de la tragédie, malgré leur physionomie individuelle, malgré leur personnalité et leur nom historiques. C'est encore à Aristote qu'il s'en rapporte, et auquel il demande des arguments pour réfuter la théorie de Diderot. Aristote, en effet, dans le 9e chapitre de la *Poétique*, fait consister la tâche du poète, non pas à représenter ce qui est arrivé réellement, mais ce qui pourrait

1. Le *Fils naturel*, acte IV, sc. III. *Œuvres* de Diderot, t. VII.



arriver, ce qui est possible selon les lois de la vérité et de la nécessité — et en cela consiste précisément la différence entre l'historien et le poète : l'historien représente ce qui est arrivé réellement, tandis que le poète montre comment quelque chose peut arriver. La poésie est donc plus philosophique, plus élevée que l'histoire, car elle représente le général (τὰ καθόλου), l'histoire le particulier. Or, le général est ce que tel ou tel, suivant son caractère, aura dit ou fait selon la vraisemblance ou la nécessité [1]. »

Cette conformité des actions à la vraisemblance et à la nécessité, c'est-à-dire aux lois, aux conditions, qui régissent la nature humaine, voilà ce qui donne aux créations du poète, et surtout du poète dramatique, cette généralité humaine typique que Diderot revendique pour la comédie, mais qu'il refuse à la tragédie.

Aristote cependant ne fait ici nulle différence entre l'une et l'autre. Ce qu'il dit s'applique à la tragédie aussi bien qu'à la comédie, et même à l'épopée, à la poésie en général. « Pour la comédie, la chose est visible, car depuis que les poètes ont imaginé l'action selon la vraisemblance, ils donnent de la sorte aux personnages des noms de fantaisie et n'imitent pas les poètes ïambiques qui ne s'attachent qu'aux individus. Quant à la tragédie, on s'en tient aux noms historiques, par la raison que ce qui est possible est digne de foi et que nous ne croyons pas possible ce qui n'est jamais arrivé, tandis que ce qui est arrivé, évidemment doit être possible, autrement cela ne serait pas arrivé [2]. »

La généralité des caractères, qui est le propre de la poésie, s'impose donc également à la tragédie et à la comédie. Mais comme il s'agit de défendre la tragédie contre Diderot, Lessing développe et précise de ce côté la pensée d'Aristote en l'appliquant à des exemples connus [3].

1. *Poétique*, chap. IX.
2. *Poétique*, chap. IX.
3. Lessing s'étend aussi longuement sur la question des noms dans la comédie

« Ainsi, dans les *Nuées* d'Aristophane, Socrate ne représente, ne doit pas représenter l'individu de ce nom, mais bien le type d'une sagesse trompeuse et dangereuse, à qui on a donné le nom de Socrate, parce que Socrate était déjà connu comme un trompeur et un corrupteur, et qu'on voulait le faire mieux connaître encore comme tel. Voilà aussi pourquoi c'est l'idée seule du caractère que nous associons habituellement aux noms de Régulus, de Caton, de Brutus, qui a déterminé le poète tragique à leur donner ces noms, non pas pour renouveler la mémoire de ces hommes, non pas pour nous faire connaître les circonstances réelles de leur vie, mais pour nous entretenir de circonstances qui peuvent se rencontrer dans la vie d'hommes d'un caractère semblable au leur[1]. »

S'il est vrai que la comédie, comme le prétend Diderot, sans cette généralité des caractères retomberait jusqu'à la satire, Lessing, à son tour, affirme que la tragédie, sans cette généralité, retomberait jusqu'à l'histoire.

Donc, la distinction établie par Diderot entre la tragédie et la comédie n'existe pas, ou bien Diderot a entendu par généralité autre chose qu'Aristote, Lessing fait cette réserve pour ménager une retraite à Diderot, qui n'aurait alors tort qu'en apparence. Il lui coûte de le mettre en contradiction avec Aristote, après l'avoir placé presqu'au même rang que lui. Et pourquoi Diderot n'aurait-il pas contredit Aristote en apparence seulement, et ne serait-il pas, au fond, d'accord avec lui ?

Un critique anglais très distingué, dont Lessing fait grand cas et qu'il cite au long, Hurd[2], s'exprime comme Diderot, au sujet des caractères comiques et tragiques. Il paraît, lui aussi, contredire Aristote, mais, au fond, il se rencontre avec lui ; il éclaircit, il précise même la pensée d'Aristote. Dans une dis-

antique et rejette la traduction insuffisante que Dacier et après lui Curtius ont donnée de ce passage d'Aristote. *Dramaturgie*, n° 89.

1. *Dramaturgie*, n° 91.

2. Lessing donne une analyse très étendue des théories de Hurd, qui remplit quatre numéros de la *Dramaturgie*, n°s 92-96. Nous n'en gardons que ce qui se rapporte directement à la question traitée ici.



sertation sur les différents genres dramatiques, qui fait suite à son commentaire sur l'*Art poétique* d'Horace, Hurd trouve que ce qui distingue la comédie de la tragédie, c'est que la première représente une action inventée, la seconde une action vraie, et il en conclut que la comédie nous présente des caractères généraux, la tragédie des caractères individuels. « L'*Avare,* de Molière, n'est pas tant le portrait d'un homme avare que celui de l'avarice elle-même, tandis que le *Néron,* de Racine, n'est pas la peinture de la cruauté, mais celle d'un homme cruel. » Voilà qui semble bien séparer les deux genres qu'Aristote avait réunis en attribuant aux personnages qu'ils mettent en scène, cette même généralité typique qui est propre à la poésie et qui la distingue de l'histoire. Mais Hurd s'explique, et cette explication le remet dans le vrai chemin. Il a voulu dire seulement que les caractères de la tragédie sont plus individuels que ceux de la comédie. Le dessein de la tragédie ne permet pas au poète de réunir dans ses personnages autant de traits caractéristiques que peut le faire le poète comique. Car dans la tragédie, on ne nous montre d'un caractère que ce qui est nécessaire pour le développement de l'action, tandis que la comédie peut recueillir et réunir tous les traits constitutifs d'un caractère et qui le distinguent de tous les autres. Si donc Hurd dit que les caractères de la tragédie sont individuels, il veut dire par là qu'ils représentent moins que ceux de la comédie, mais que ce que l'on nous montre, si peu que ce soit, doit néanmoins tendre au général. Réciproquement, en ce qui concerne la comédie, elle doit rendre ses caractères aussi généraux que possible, et en faire, en quelque sorte, les représentants de toute une espèce, mais elle ne doit pas concentrer dans un seul personnage tous les effets possibles et quelquefois contradictoires par où ce caractère pourrait se manifester, mais seulement ceux qui se produisent réellement, et que l'expérience confirme. En ceci, selon Hurd, Plaute et Molière ont péché, dans la comédie de l'*Avare*[1].

1. Sur cette question, nous renvoyons au chapitre sur Molière.

Hurd pense donc, au fond, comme Aristote, puisqu'il ne refuse pas à la tragédie cette généralité, ce καθόλου qui est le propre de la comédie. Il ne lui accorde qu'un moindre degré de généralité, et Lessing marque très bien cette différence entre les deux genres en disant « que la comédie nous présente des caractères personnifiés, tandis que la tragédie nous présente des personnages caractérisés (*characterisirte Personen*). Le poète comique, on peut du moins le supposer, part de la conception générale et abstraite d'un caractère qu'il personnifie dans un individu, tandis que le poète tragique prend une individualité réelle et concrète, dont le caractère est donné par l'histoire, mais qu'il étend, qu'il élève quelquefois jusqu'à la généralité d'un type. Néron dans *Britannicus* n'est pas seulement le personnage historique qui porte ce nom. Il est jusqu'à un certain point la personnification de la cruauté elle-même, mais avec des traits, avec une physionomie qui n'apppartiennent qu'à lui. Le critique anglais est donc d'accord avec Aristote, à la grande satisfaction de Lessing, pour qui, être en opposition avec le législateur de la *Poétique*, est le plus grand tort et le plus grand malheur[1]. Mais Diderot est-il dans le même cas? Lessing voudrait bien le sauver du péché d'hérésie, et lui prouver qu'il est au fond plus aristotélicien qu'il ne croit. Malheureusement, Diderot ne s'est pas expliqué comme le fait Hurd; il paraît se soucier médiocrement d'Aristote. Que faire? Lessing, pour tirer d'affaire son maître, trouve un expédient qu'un casuiste ne désavouerait pas. Faute de preuves positives, il suppose que Diderot a dû comprendre la question comme la comprend Hurd, et comme il la comprend lui-même, « pour peu qu'il tienne à cœur de ne se trouver jamais en contradiction avec Aristote, et, ajoute Lessing, « comme il m'importe que deux penseurs n'affirment pas le pour et le contre sur la même question, il doit m'être permis de lui prêter (*unterschieben*) cette interprétation et de lui ménager cette issue[2] ».

1. Voir le chapitre sur Corneille et la tragédie française publié dans les *Annales de l'Est* d'octobre 1893.
2. *Dramaturgie*, n° 95.



Voilà ce qui s'appelle en user galamment et généreusement avec quelqu'un qu'on admire, auquel on ne veut pas donner tort et auquel on ne peut pas donner raison. Pourquoi Lessing dans sa polémique contre Corneille n'a-t-il pas voulu en faire autant ?

Au surplus cette question paraît présenter à Lessing plus d'une difficulté qu'Aristote n'a pas éclaircie. Ce *général,* ce καθόλου peut s'entendre de différentes manières et Aristote n'a pas dit quelle est la vraie, ni surtout comment il faut l'entendre dans la comédie d'une part, et de l'autre dans la tragédie ; car évidemment ces deux genres dramatiques ne conçoivent pas leurs sujets et leurs personnages de la même manière.

Le problème n'est pas résolu, et Lessing déclare qu'il ne se charge pas de le résoudre. Il se dérobe en rappelant au lecteur que sa *Dramaturgie* n'a nullement la prétention de donner un système dramatique. Il ne se croit donc pas tenu d'éclaircir toutes les difficultés qu'il soulève. Que ses idées ne s'accordent pas toujours entre elles, que même elles paraissent quelquefois se contredire, il n'importe, pourvu que ces idées donnent matière à réflexion. Il ne veut que répandre des germes de connaissances, *fermenta cognitionis* [1].

Nous n'avons pas la prétention de faire ce que Lessing n'a pas voulu ou n'a pas pu faire. Au surplus, les questions qui se rattachent à la distinction du genre comique et du genre tragique, sur lesquelles Lessing s'étend si longuement, n'offrent aujourd'hui qu'un médiocre intérêt. Dans notre théâtre contemporain, les deux genres ne sont plus si sévèrement circonscrits et séparés comme autrefois, mais se fondent dans un genre unique qui participe des deux. Les personnages ne sont ni des types abstraits, ni de pures individualités. Ils tiennent de plus près à la vie, à la société réelles. Ils ont une physionomie plus marquée, plus expressive, plus complexe. Ils sont le produit d'une observation plus minutieuse, d'une concep-

1. *Dramaturgie*, n° 95.

tion plus réaliste du théâtre. Néanmoins, ils possèdent, ils doivent posséder en même temps cette généralité idéale où l'on reconnaît l'œuvre d'art et d'imagination. Ils cesseraient de nous intéresser, si chacun de nous n'y retrouvait quelque chose de lui-même.

II

La question des caractères dans la tragédie amène une autre question connexe, d'un intérêt toujours actuel, qui a plus d'une fois divisé les auteurs et les théoriciens dramatiques et que Lessing à son tour a discutée : c'est la question des droits du poète dramatique à l'égard de l'histoire, des limites que la vérité et l'exactitude historiques imposent à la liberté de l'inspiration et de l'invention poétiques.

La tragédie classique, antique et moderne, aussi bien que le drame shakespearien et romantique, choisissent de préférence leurs sujets dans l'histoire. Aristote, nous l'avons vu plus haut, explique ce choix par la disposition du spectateur à ajouter foi au fait historique, à ce qui est arrivé, comme étant pour cette raison même vraisemblable et possible. Mais la nature même du poème tragique l'impose également au poète.

La tragédie en effet, quelle qu'en soit la forme, est la représentation d'une action grande, importante, héroïque. Elle nous donne le spectacle des passions dont l'explosion et le choc amènent des malheurs, des catastrophes, et nous montrent à la fois les grandeurs et les misères, les sommets et les bas-fonds de la nature humaine. Or, seul le passé historique fournit des événements, des situations, des personnages qui conviennent à la tragédie. La vie privée, la société bourgeoise et contemporaine, régulièrement et savamment administrée et policée, où tout est prévu, réglé, codifié, ne comporte guère les actions héroïques, les situations exceptionnelles, les caractères hors

du commun au-dessus des lois, qui ne se produisent que sur la grande scène de l'histoire.

Comment le poète tragique peut-il, doit-il user des matériaux que lui livre l'histoire? Est-il tenu de respecter absolument les faits historiques, ou peut-il s'en servir à son gré et selon sa fantaisie?

La distinction entre l'Histoire et la Poésie que Lessing emprunte à Aristote pour l'opposer à Diderot, et la prééminence accordée à celle-ci, nous laissent déjà deviner ce qu'il pense sur cette question. Une comédie, Soliman ou les *Trois Sultanes* de Favart, ensuite deux tragédies, le *Comte Essex* de Thomas Corneille et la *Rodogune* de Pierre Corneille, lui fourniront l'occasion de s'expliquer sur la question de l'histoire au théâtre [1].

La comédie de Favart est tirée d'un roman de Marmontel et adaptée à la scène. Lessing loue et recommande aux jeunes auteurs, comme un modèle, cette transformation ingénieuse et habile d'un récit en pièce de théâtre, selon les conditions différentes des deux genres. Mais il blâme Favart d'avoir trop bien suivi Marmontel et faussé complètement le caractère des deux personnages principaux de Soliman et de Roxelane, tels que les donne l'histoire; d'avoir fait de l'héroïque sultan turc, un souverain frivole et misérable, abruti par les voluptés du sérail, et qui devient la proie d'une coquette intrigante. Celle-ci, non plus, ne ressemble en rien à la Roxelane de l'histoire, et Lessing se range tout à fait à l'opinion des critiques français qui ont condamné Favart sur ce point. Voici le joli portrait qu'il en fait : Roxelane dans la pièce « est une créature féminine fuyante, étourdie, emportée, spirituelle jusqu'à l'effronterie, gaie jusqu'à la folie ; beaucoup de physionomie, peu de beauté, plutôt gracieuse que bien faite, une tournure plutôt qu'une figure, qui rit, qui gronde, qui menace et raille, qui fait de l'œil et boude, qui parle au sultan comme à un

1. *Dramaturgie*, nos 33-36, 22-25.

bourgeois de Paris et qui lui fait craindre qu'un petit nez retroussé ne renverse les lois d'un empire[1] ».

Cependant, sur un point important, Favart a été infidèle à son modèle Marmontel, et Lessing l'en loue. Au dénouement l'intrigante frivole se transforme en une femme de cœur et de tête. Elle reprend son vrai caractère. Elle ne l'avait caché jusque-là, que pour mettre à l'épreuve l'amour du sultan qu'elle aime sérieusement et sincèrement, et elle le lui déclare. La maîtresse impérieuse et violente est redevenue l'esclave soumise et dévouée.

Ce changement, pense Lessing, prouve sans doute que Favart s'est rendu compte de la différence qui existe entre le conte moral et le drame. Le conte, comme la fable, ne sert qu'à mettre en lumière une vérité morale ; dès que cette vérité est devenue sensible et s'est imposée à l'esprit, le but du narrateur est atteint. Nous n'en demandons pas davantage ; le récit peut s'arrêter là. Le sort des personnages ne nous intéresse plus, tandis que le drame doit former un tout complet, fournir un dénouement raisonnable et qui doit nous satisfaire[2].

Mais il n'en reste pas moins que Favart, dans la plus grande partie de sa pièce, a commis la faute de fausser et de travestir l'histoire, du moins quant au caractère de ses personnages. Cependant ce n'est pas là le tort le plus grave qu'on doive reprocher à Favart. Il en est un plus grave et que Lessing n'a garde de lui pardonner ; c'est d'avoir pêché contre la vérité et la vraisemblance psychologiques, plus importantes que la vérité historique.

« La première faute n'est pas incompatible avec le génie, mais bien la seconde. Il est permis au poète de génie de ne pas savoir des choses que chaque écolier sait. Ce n'est pas ce que sa mémoire lui fournit qui fait sa richesse, mais ce qu'il tire de

1. Nous réunissons ici plusieurs traits épars dans la longue analyse que Lessing donne de cette pièce.

2. Lessing explique au conte moral sa théorie sur la fable qu'il a développée dans une dissertation spéciale. Cette assimilation, ainsi que la théorie elle-même, sont discutées dans un chapitre spécial, consacré à la critique littéraire de Lessing.



son propre fonds. » Avant tout on doit exiger du poète la vérité, la logique des sentiments et des pensées, dans les personnages qu'il met en scène. Le théâtre est un microcosme dont le poète est le créateur. Ce petit monde que son imagination appelle à l'existence, les êtres dont il le peuple doivent être ordonnés selon les mêmes lois qui gouvernent le grand univers. Tous les théoriciens de l'art et de la poésie l'ont proclamé, et Lessing à son tour, pour bien montrer que la principale préoccupation du poète dramatique doit être, non l'exactitude historique, mais la vérité et la logique psychologiques, développe la conception qu'il a du théâtre et qui n'est qu'une ingénieuse application à l'art dramatique de la philosophie de Leibnitz. « Peu importe que ses personnages n'appartiennent pas à l'histoire, ni même à la réalité, mais, qu'ils soient du moins d'un monde où les combinaisons du hasard pour être différentes de celles que nous voyons ici-bas, n'en sont pas moins bien ordonnées ; où les effets et les causes se suivent dans un ordre différent, mais ne tendent pas moins à la réalisation d'un bien général, bref dans un monde où le génie du poète, pour imiter en petit le génie divin, transpose les éléments du monde réel, les diminue, les augmente pour en faire un tout qui lui appartient et qui doit réaliser ses propres desseins[1]. »

Ainsi aucun désaccord absolu, aucune contradiction choquante ne doit se montrer dans les caractères dramatiques, comme celui que Favart nous présente. « Aucune circonstance ne doit avoir assez de force, pour les faire passer du blanc au noir. Un Turc despote doit rester Turc et despote même s'il est amoureux[2]. »

« Il est une autre qualité encore que Lessing exige des personnages dramatiques. Ils doivent agir en vue d'une fin, c'est-à-dire encore agir comme des personnes raisonnables. Ceci n'ajouterait rien à ce qui vient d'être dit, si Lessing n'entendait pas par là, que les personnages du théâtre, en agissant en

1. *Dramaturgie*, n° 34.
2. *Dramaturgie*, n° 34.



vue d'une fin qui est le bien, doivent nous donner un enseignement moral. Voilà le devoir du vrai poète, du poète de génie. Quand il conçoit, quand il développe les personnages principaux de son œuvre, il veut nous apprendre ce que nous devons faire ou éviter; nous faire connaître les vrais caractères du bien, du mal, de ce qui est convenable, de ce qui est ridicule; il veut nous montrer que le bien dans toutes ses combinaisons et dans toutes ses conséquences est identique avec le beau et le bonheur même dans le malheur; que le mal au contraire, même dans le bonheur, est malheureux et laid; et dans les sujets qui ne nous offrent pas directement des exemples à imiter ou à fuir, il veut au moins offrir à notre faculté d'aimer ou de haïr, des objets dignes de la solliciter, et présenter ces exemples dans leur vrai jour, afin d'empêcher qu'une illusion trompeuse nous fasse désirer ce que nous devons haïr, haïr ce que nous devons désirer[1]. »

On peut reprocher à Lessing, non sans raison, d'incliner souvent vers la conception du drame moralisant, prêcheur de vertu et de beaux sentiments, fort à la mode au XVIII[e] siècle, et les théories dramatiques de Diderot chères à Lessing n'étaient pas faites pour l'en détourner. La définition de la tragédie et de la *catharsis* qui couronne la dramaturgie, en est une preuve[2]. Mais il est juste de reconnaître qu'il ne s'en tient pas à cette seule conception du but de l'art dramatique. Dans le même article de la *Dramaturgie* où il rend compte de la pièce de Favart, nous voyons qu'il s'en fait une idée plus vraie, plus esthétique, moins utilitaire.

En marquant la différence entre le conte et le drame, il dit: « Le théâtre ne prétend pas donner un enseignement déterminé et qui découle directement de l'action. Il vise les passions que les changements et les péripéties sont capables d'entretenir et

1. *Dramaturgie*, n° 34. — Le prologue en vers composé pour l'ouverture du théâtre de Hambourg, et attribué très vraisemblablement au poète Dusch, un ami de Lessing, donne également au théâtre un but moralisateur. *Dramaturgie*, n° 6.

2. Voy. notre étude sur Lessing et la tragédie française. (*Annales de l'Est*, octobre 1893.)



d'exciter, ou bien encore il veut nous donner le plaisir que procure une vive peinture des mœurs et des caractères[1]. »

Tout ceci à propos de la comédie de Favart. On pourrait trouver que Lessing fait bien de l'honneur à cette bluette, en y rattachant de si sérieuses et dogmatiques réflexions, si on ne savait pas que pour lui les pièces dont il est appelé à rendre compte ne sont le plus souvent qu'un prétexte pour exposer et développer ses théories. L'importance de ses développements n'est pas toujours en rapport avec l'importance et la valeur des pièces que les hasards de la représentation amènent devant son tribunal critique[2]. Particulièrement ses idées sur les droits et les devoirs du poète à l'égard de l'histoire, intéressent bien moins la comédie, qui s'inspire rarement de l'histoire, que la tragédie qui y choisit communément ses sujets et ses personnages. Aussi sera-ce à l'occasion de deux tragédies : l'*Essex* de Thomas Corneille et la *Rodogune* de Pierre Corneille, que Lessing précisera davantage encore son opinion sur la façon dont le poète dramatique doit se servir de l'histoire.

Voltaire avait reproché au *Comte Essex* de Thomas Corneille et à la *Rodogune* de Pierre Corneille comme de graves défauts, plusieurs inexactitudes historiques touchant les personnages principaux de leurs pièces. Lessing, sans louer le *Comte Essex* comme un chef-d'œuvre, et sans préjudice de la critique très approfondie qu'il fera de *Rodogune*, prend la défense des deux poètes contre Voltaire, en ce qui concerne la fidélité historique.

Thomas Corneille, au dire de Voltaire, a faussé l'histoire en nous montrant la reine Élisabeth amoureuse du comte Essex, car à l'époque où se passe l'événement qui fait le sujet de la pièce (le jugement et l'exécution de l'ancien favori de la reine), celle-ci était âgée de soixante-huit ans, et qu'il serait ridicule de supposer que l'amour ait pu être pour quelque chose dans

1. *Dramaturgie, ibid.*

2. Cette disproportion se remarque surtout dans la dernière partie de la *Dramaturgie*.

cette catastrophe. « Et pourquoi ridicule, répond Lessing? Le ridicule est-il donc chose invraisemblable? L'histoire d'ailleurs atteste que cette reine avait le désir de plaire, d'être aimée; qu'elle était flattée qu'on louât sa beauté et ses charmes. Thomas Corneille avait pleinement le droit de lui attribuer la faiblesse amoureuse qui met aux prises dans une lutte si intéressante, la femme au cœur tendre et la reine à l'âme fière[1]. »

Autre reproche de Voltaire. Le comte Essex n'a pas accompli en réalité les actes d'héroïsme dont il se vante. Mais si Essex n'a pas été en réalité et n'a pas fait tout ce qu'il se vantait d'avoir été et d'avoir fait, s'il n'a pas été le héros pour lequel il se donne, il croyait du moins l'être. Cette prétention, cette illusion de son orgueil est attestée par des témoignages contemporains. Le poète l'a donc dépeint fidèlement, il en a fait, en tout cas, un portrait psychologiquement vrai.

Les mêmes raisons peuvent être données en faveur de la *Rodogune* du grand Corneille. Lessing la défend, mais sur ce point seulement, contre Voltaire qui lui reproche, chronologie en main, que Rodogune n'était plus assez jeune pour justifier l'amour des deux princes, frères et rivaux. Il le défend aussi contre lui-même et pense qu'il n'avait nullement besoin de s'excuser d'avoir inventé une intrigue sous des noms connus, mais qui manque absolument de fondement historique et de s'autoriser de l'exemple de Sophocle et d'Euripide[2]. Certes, Corneille pouvait en user à sa guise avec les faits historiques. Il pouvait supposer Rodogune aussi jeune qu'il voulait. Les supputations et les chicanes chronologiques ne le regardent pas et Lessing peut appliquer à Rodogune ce qu'il a dit à propos du comte Essex: « Admettons que la tragédie de Corneille n'est qu'un roman. Si ce roman est touchant, le sera-t-il moins parce que le poète se sera servi de noms connus[3]? »

La critique adressée à Favart s'applique donc et plus jus-

1. *Dramaturgie*, n° 23.
2. Voy. l'avant-propos de *Rodogune*.
3. *Dramaturgie*, n° 23.



tement encore à Corneille. Son plus grand tort n'est pas d'avoir inventé son sujet, mais de l'avoir mal inventé et surtout d'avoir créé dans *Rodogune* un caractère contraire à la fois à la vraisemblance humaine et aux lois de la tragédie. Mais ce point appartient à la critique générale du théâtre de Corneille et trouvera sa place ailleurs[1]. On voit donc que Lessing accorde au poète de grandes libertés et qu'il admet implicitement que l'histoire, en entrant dans le domaine de la poésie, doit se soumettre à ses lois et à sa juridiction, et que le poète peut disposer, modifier même en une certaine mesure les faits pour les faire servir à ses desseins, et les accommoder aux conditions de la scène, aux exigences de l'optique et de la perspective théâtrales. Le théâtre n'est pas destiné à enseigner l'histoire, à conserver et à célébrer le souvenir des grands hommes, ou d'en abuser pour entretenir l'orgueil national. Le théâtre n'est pas l'histoire mise en dialogue. Au théâtre nous voulons apprendre non pas ce qu'a fait tel ou tel individu, mais ce que chaque homme d'un caractère donné fera dans telles circonstances déterminées[2].

« L'histoire pour la tragédie n'est qu'un répertoire de noms avec lesquels nous avons coutume d'associer certains caractères. Le poète trouve-t-il dans l'histoire plusieurs circonstances commodes pour orner, pour *individualiser* son sujet; bien, qu'il s'en serve, seulement je ne veux pas qu'on lui en fasse un mérite, pas plus que dans le cas contraire on ne lui en fasse un crime.

« Combien de gens en définitive savent ce qui s'est passé. Si nous ne voulons admettre qu'une chose est possible par cette seule raison qu'elle est arrivée, qui nous empêche de considérer une histoire inventée comme une histoire réelle dont nous n'aurions pas entendu parler? Ce qui nous fait croire à la réalité d'un événement, c'est sa vraisemblance intrinsèque. Si nous trouvons cette vraisemblance dans une histoire inventée,

1. Voy. l'article précédemment cité. (*Annales de l'Est*, octobre 1898.)
2. *Dramaturgie*, n° 19.

il importe peu que cette histoire vraisemblable n'ait été garantie par aucun témoignage ou bien par des témoignages qui ne seraient pas parvenus jusqu'à nous[1]. » Il résulte de là que ce n'est pas pour eux-mêmes que les faits intéressent le poète. Ils n'ont de valeur à ses yeux que parce qu'ils servent à mettre en lumière les caractères des personnages qui en sont les auteurs. Les caractères, voilà son véritable, son seul objectif et voilà aussi la limite où s'arrêtent ses droits vis-à-vis de l'histoire. Il ne lui est pas permis d'altérer les faits qui touchent aux caractères, qui les constituent et les expliquent. « Les faits sont chose accidentelle; les caractères sont chose essentielle (*wesenhaft*) et spécifique (*eigenthümlich*). Tout fait qui serait en contradiction avec les caractères, tout ce qui détruirait l'idée que nous en avons doit être écarté. Tout ce qu'il est permis au poète d'ajouter du sien, sera pour leur donner plus de relief, pour les mettre dans leur meilleur jour. Mais le moindre changement qui altérerait le fond du caractère supprimerait la raison pour laquelle on a donné à ce caractère tel nom plutôt que tel autre et rien ne nous choque davantage que ce que nous ne pouvons nous expliquer. Il nous semblerait qu'on leur a substitué des personnages étrangers qui usurpent des noms qui ne leur appartiennent pas et qui se donnent pour ce qu'ils ne sont pas[1]. »

Nous avons nous-même trop insisté, au début de ce chapitre, sur l'importance des caractères, pour ne pas approuver Lessing, quand il regarde les caractères comme la partie essentielle du drame, dont les faits ne sont que l'occasion et le prétexte. Néanmoins nous trouvons qu'il sépare trop les faits des caractères et ne voit pas assez le lieu et les rapports qui unissent les uns aux autres. Les caractères pour lui semblent avoir une existence propre, antérieure et supérieure aux faits, comme la cause est antérieure et supérieure à ses effets, la

1. *Dramaturgie*, n° 24. — Il est à remarquer que cette même vérité intrinsèque qui lui fait croire à la réalité des faits historiques, est aussi le fondement de l'autorité et de la confiance qu'il accorde aux témoignages des évangélistes. (Voy. le chapitre sur la *Théologie*, de Lessing.)



substance à ses accidents. Au point de vue philosophique, cela est vrai sans doute, mais non pas au point de vue de l'histoire, et c'est d'elle qu'il s'agit ici. Les caractères n'ont pas de réalité concrète; ils ne sont pas donnés, « ils ne sont pas fixes et immeubles comme une propriété transmise de main en main[1] ». C'est nous qui les concevons, qui les formons, qui les créons en quelque sorte, à l'aide des faits, par une suite d'observations et d'inductions. Les progrès et les découvertes de la science historique les complètent, les modifient sans cesse, et sous ce rapport ils sont en quelque sorte dans la dépendance des faits. Les faits sont pour le poète comme pour l'historien la seule réalité observable, le fondement solide sur lequel il peut construire ses caractères sans préjudice de la transformation par laquelle, sans les altérer dans leur fond, il les élève jusqu'à la généralité d'un type, et où s'affirme son droit de poète et sa puissance créatrice[2].

Donc quand Lessing demande si ce sont les faits, ou si ce ne sont pas plutôt les caractères pour lesquels ces faits ont été accomplis qui déterminent le poète dramatique à choisir tel sujet plutôt que tel autre, il renverse les termes de la question; car ce ne sont que les faits observés qui ont pu donner au poète l'idée d'un caractère, et qui par conséquent ont déterminé son choix.

En outre, il ne suffit pas pour établir les conditions du drame historique, de n'attacher d'importance, comme le fait Lessing, qu'aux faits qui touchent au fond du caractère des personnages, et par là il entend les actions accomplies directement par eux, qui émanent de leur volonté, dont ils sont les auteurs responsables. Lessing, contrairement à ce qu'il exige plus haut, laisse ici trop de latitude au poète[3].

1. C'est ainsi que s'exprime un critique allemand au sujet de l'assertion de Lessing, qu'il juge tout à fait insuffisante. (Rümelin, *Shakespearstudien*, p. 207.)

2. Nous voulons parler ici du drame ou de la tragédie qui emprunte ses sujets à l'histoire, et non à la légende, ou au roman, ou qui se contente de placer une fable inventée dans un cadre historique.

3. ... Nous avons, il est vrai, formé le caractère des personnages historiques d'a-

Mais il est des faits, des circonstances qui, sans toucher à l'essence même d'un personnage historique, sans être constitutives de son caractère, sont cependant inséparables de son nom, de son histoire, de son souvenir, et qu'il n'est pas permis au poète de modifier, d'altérer à son gré, même en vue du but supérieur de son art, et en vertu de son droit d'idéaliser ses héros. Ainsi la mort de Jeanne d'Arc ne touche pas à l'essence de son caractère ; la façon dont elle est morte a été tout à fait indépendante de sa volonté ; et cependant on a reproché justement à Schiller d'avoir dans sa tragédie péché gravement contre la vérité historique, en faisant monter son héroïne au ciel dans une apothéose, au lieu de nous la montrer périssant dans les flammes d'un bûcher.

Lessing ne se préoccupe que des caractères et non du milieu historique dans lequel ils évoluent. Il ne demande au poète que des portraits et non pas un tableau.

Lui-même d'ailleurs a prouvé par son exemple cette indifférence des circonstances historiques et locales qui forment comme l'atmosphère ambiante des acteurs célèbres de l'histoire. Il a détaché la Virginie romaine et sa fin tragique de son cadre naturel et antique, pour la transporter dans une cour moderne sous le nom d'*Émilia Galotti*[1].

Mais si dans la théorie de Lessing les faits sont trop sacrifiés aux caractères, les caractères non plus, quoique Lessing exige qu'ils soient sacrés pour le poète[2], ne sont pas respectés dans

près les faits réels de leur histoire. Mais il ne s'ensuit pas que leur caractère doive nous ramener nécessairement à ces faits; il peut très souvent nous conduire plus vite et plus naturellement à d'autres faits qui n'ont de commun avec les premiers que d'être dérivés de la même source, mais qui ont passé par toutes sortes de détours impossibles à suivre et par des contrées qui ont altéré leur pureté. Dans ce cas, le poète, indubitablement, préférera les faits inventés aux faits réels, mais laissera néanmoins aux personnages leurs véritables noms... (*Dramaturgie*, n° 91.)

1. Lessing avait également le projet de moderniser, d'après le même procédé, le sujet antique de l'*Hercule furieux*, traité par Sénèque, et de le transformer en celui de Masaniello, le pêcheur et héros révolutionnaire napolitain. (*Dramatische Entwürfe und Pläne Lessings, herausgegeben von R. Boxberger*, édition Hempel, 1876.)

2. C'est ce qu'a fait Gœthe dans sa tragédie d'*Egmont*, et il s'en explique lui-même : ... « Si j'avais voulu présenter Egmont tel que l'histoire le donne, comme père d'une douzaine d'enfants, sa conduite légère aurait paru tout à fait absurde. Il



leur vérité et leur intégrité historiques, car le poète ne s'y intéresse que parce qu'ils correspondent au caractère idéal qu'il a conçu. De même que les faits historiques sont subordonnés aux caractères des personnages qui en sont les auteurs, ces caractères eux-mêmes sont subordonnés à l'idée du poète, à une conception de son esprit. Avant d'aborder l'histoire, Lessing le suppose du moins, il a ébauché dans son imagination un caractère représentatif d'une passion, d'un aspect de la nature humaine, d'une thèse morale. Trouve-t-il dans l'histoire un caractère analogue à celui qu'il a conçu, il le choisira, il lui empruntera son nom, sa figure, les traits de son caractère pour les adapter au personnage idéal qu'il porte en lui. C'est celui-là qu'il veut mettre sur la scène ; c'est lui et non pas son sosie de l'histoire qui sera le héros de la pièce. Et le plus souvent il arrivera, l'analogie n'étant jamais complète entre le personnage réel et le personnage rêvé, que le poète qui tient avant tout à sa propre création, modifiera les traits du personnage historique, non pas toujours conformément à la vérité historique, non pas toujours pour l'idéaliser, le transformer dans le sens de son caractère, mais pour l'accommoder au caractère qu'il a lui-même conçu.

En somme, Lessing fait bon marché de l'histoire. Elle n'est pour lui qu'un vestiaire où le poète choisit un costume et un masque, pour habiller les personnages de son imagination, pour leur donner une date, un nom, un état civil.

Sa théorie que nous venons d'exposer, en réunissant en un ensemble, des réflexions, des jugements épars, et qui ne s'accordent pas toujours parfaitement (Lessing nous le savons, n'y prétend pas), sauf exceptions et déviations partielles, est celle de la tragédie classique et idéaliste. Ce n'est pas celle du drame historique à la façon de Shakespeare[1]. Chose curieuse, Lessing,

me fallait donc un autre Egmont, plus concordant avec sa conduite et avec mes vues artistiques. » A ce sujet, Gœthe développe son idée sur les droits du poète à l'égard de l'histoire, conforme à celle de Lessing. (*Eckermann's Gespräche*, I, 225.)

1. Il faut cependant être juste pour Schiller et reconnaître qu'il apportait beaucoup

l'admirateur, l'introducteur de Shakespeare dans la littérature allemande, et dont il se sert pour accabler Corneille et Voltaire, sur la question de l'emploi de l'histoire au théâtre, est partisan de la vieille école. Cette théorie est celle qu'ont pratiquée plus ou moins fidèlement nos tragiques français, contre lesquels il part en guerre. Elle n'a pas été sans influence sur Gœthe et sur Schiller qui après avoir, dans leurs œuvres de jeunesse, imité fidèlement les *Histories* de Shakespeare, l'un dans *Götz de Berlichingen* l'autre, dans *Fiesco,* se sont dans la seconde période de leur vie rapprochés des modèles classiques.

Certes, ces tragédies, où l'histoire est très souvent altérée et sacrifiée à l'imagination du poète, n'ont rien perdu pour nous de leur beauté et de leur valeur poétiques. Ce sont d'admirables œuvres d'art et de puissance dramatique, qu'il ne faut pas juger l'histoire et la chronologie en main.

Lessing, esprit logicien et abstrait, manquait, comme son époque du reste, du sens historique qui ne s'est développé et n'est entré dans la littérature qu'à la fin du dernier siècle et au commencement du nôtre, grâce aux progrès de l'érudition et de la science plus complète et plus exacte du passé. Nous sommes aujourd'hui à la fois plus curieux et plus difficiles en matière de vérité historique.

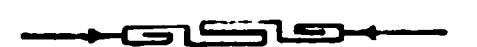
Aujourd'hui, le poète dramatique, affranchi de bien des règles et de bien des conventions, jouit d'une très grande liberté quant à la conception et à l'exécution de son œuvre. Mais, d'autre part, le développement de la science et du sens historiques restreignent davantage sa liberté à l'égard du passé lorsqu'il lui emprunte ses sujets. Tout en concevant l'histoire d'une façon plus large, le poète dramatique est plus soucieux d'exactitude et de vérité locale. Il ne se propose plus seulement de produire sur la scène tel ou tel personnage illustre, telle ou telle figure héroïque. Il veut ressusciter toute une époque,

de soin et de scrupule dans l'étude des sources et des documents historiques qui se rapportaient à ses tragédies, notamment pour *Wallenstein*.



avec sa physionomie propre, avec le détail de ses mœurs, avec tous ses acteurs et ses comparses. Il n'impose pas à l'histoire ses propres conceptions ; il ne l'emploie pas comme une sorte d'accessoire. Il l'étudie en elle-même et pour elle-même ; il l'interroge ; il cherche à en deviner le sens, à en faire jaillir la poésie cachée ; il est l'interprète de l'âme de l'histoire, comme d'autres sont les interprètes de l'âme de la nature. Il fait à la fois œuvre d'historien et d'artiste. A l'historien il emprunte ses procédés d'investigation scrupuleuse, sa curiosité documentaire, mais sans violer les lois du théâtre, sans sacrifier les droits de la poésie, sans renoncer à la préoccupation de la beauté et de la vérité idéales.

Emile GRUCKER.



UN

DÉCADENT LORRAIN

M. Charles GUÉRIN

L'Agonie du Soleil. — Joies grises[1].

C'est un fait d'histoire littéraire contemporaine, dont les uns sont navrés et les autres ravis, qu'il y a en France une école de poésie dite décadente, avec laquelle il faut compter; elle a ses théories et ses œuvres, ses chefs et ses admirateurs; elle a aussi ses critiques et même ses ennemis; elle se fait de jour en jour des disciples, bref tout lui vient à souhait pour affirmer son existence, exciter sa propagande et entretenir son retentissement. Il ne lui manque que la persécution et des martyrs, et encore je ne doute pas qu'elle ne se les procure à l'occasion, si ses habiles le croient avantageux.

Les maîtres en décadence, Verlaine en tête, ne sont plus les apparitions troublantes, les provoquantes nouveautés qu'ils ont été d'abord, et la critique — soit admirative, soit répressive — s'est presque épuisée sur eux; des juges inflexibles, parmi les conservateurs littéraires, leur ont péremptoirement réglé leur compte, il n'y a pas à y revenir; et des amis enthou-

1. Paris, Paul Ollendorf, 1894.



siastes leur ont organisé une manière de gloire intransigeante et d'idolâtrie têtue avec lesquelles il serait vain de vouloir discuter.

Mais le courant décadent, descendu de ces sommets, commence à se répandre à leurs pieds et à s'infiltrer dans les humbles vallées scolaires ; à l'âge où l'on tente ses premiers vers et où naguère c'était Alfred de Musset, Victor Hugo ou Leconte de Lisle qu'on imitait, c'est maintenant aux formules décadentes et aux pontifes de l'école que vont les rhétoriciens ; la prose elle-même s'en ressent et l'on trouve des traces de leur vocabulaire et de leurs tournures jusque dans les modestes produits du baccalauréat. Comme il y a un Parnasse décadent, il faut bien le dire, il y a aussi une jeune Université décadente.

Est-ce un danger sérieux, ou bien un enfantillage passager? Est-ce le signe d'une victoire durable de l'école et de la stabilité prochaine d'un nouveau régime littéraire, ou bien une petite fronde poseuse — traditionnelle chez les jeunes Français — contre l'autorité de Lhomond et de l'Académie? une niche inoffensive à « nostre posvre langue maternelle » et surtout à ceux qui la gardent et qui l'enseignent? On ne saurait le dire encore, mais le cas mérite qu'on y pense. Or, pour commencer à se faire une opinion sur la question, en connaissance de cause, il me semble qu'il est temps d'étudier l'influence décadente chez les tout jeunes, les adeptes débutants, quand ils ont quelque valeur ; de rechercher par quoi Verlaine et sa doctrine ont pu les séduire, puisqu'ils se proclament séduits, et de discuter — à l'amiable, sur leurs œuvres mêmes, — les mérites d'un genre de poésie qui leur paraît sincèrement si neuf, si riche et si définitif.

I.

Voici donc l'œuvre poétique d'un jeune, d'un vrai jeune; l'auteur, M. Charles Guérin, n'a pas tout à fait vingt ans, et

il y a déjà plusieurs années qu'il fait des vers. Il a été quelque peu étudiant à la Faculté des lettres de Nancy et ne lui en a pas gardé rancune, comme il arrive quelquefois, puisque, loin de « battre sa nourrice », il a eu l'amabilité d'offrir son joli volume, *l'Agonie du Soleil*, à l'un de ses anciens maîtres. Déjà M. Guérin s'était révélé poète dans une élégante plaquette intitulée *Fleurs de Neige*, et signée du pseudonyme anagrammatique : Heïrclas Rügen. A la fin de ce premier opuscule, l'*Agonie du Soleil* était annoncée sous la forme d'un « triptyque » dont les « panneaux » doivent paraître successivement. C'est le « premier panneau », les *Joies grises*, qui est exposé aujourd'hui, en attendant les deux suivants, *le Sang des Crépuscules* et *l'Engloutissement*.

Il m'avait bien semblé que certains vers de *Fleurs de Neige* attestaient une passionnée vocation de lettres et une virtuosité de musique verbale d'une laborieuse et habile originalité. Mais cet opuscule d'essai renfermait, dans son genre, des hardiesses, des provocations et aussi des tâtonnements et des naïvetés plus ou moins voulues qui rappelaient assez — toute proportion gardée — l'espièglerie à dessein tapageuse de la *Ballade à la Lune*. C'est moins un reproche qu'une constatation que je fais là ; car tous les poètes, tant qu'ils sont et de quelque taille qu'ils soient devenus, ont lancé, en leur temps, leur *Ballade à la Lune ;* c'est presque une loi de psychologie littéraire qu'un débutant de lettres commence toujours par imiter — avec exagération — les exagérations d'un modèle préféré qu'il idolâtre et se jette à lyre perdue dans le genre qui lui apparaît comme le plus radical, le plus intransigeant, le genre de demain. Or, Heïrclas Rügen a pensé que l'art décadent est l'art de l'avenir et il a choisi d'être décadent ; son idéal et maître, c'est M. Georges Rodenbach ; la nouveauté pour laquelle il combat, c'est la restauration de l'assonance, et son cri de guerre c'est : Mort à la rime ! — à la riche comme à la pauvre, mort à la rime, sans adjectif ; à celle de Boileau le Classique (qui est pourtant la plus voisine de la simple assonance) comme

à celle de Victor Hugo le Romantique, comme à celle de Théodore de Banville le Parnassien; mort aussi aux vers rythmés, régulièrement constitués de syllabes nombrées, que j'appellerai volontiers vers *anatomisables*, et vivent les vers libres et indéfinis que M. Brunetière, dans son discours de l'Avent à l'Académie française, a durement mais justement qualifiés « amorphes » et « invertébrés ».

La première strophe de *Fleurs de Neige*, au frontispice, est une profession de foi en quatre vers que voici :

Sous les pins fins pleins de plaintes, au sein des landes,
Languissent et sommeillent les filles des neiges.
Ce sont Elles qui souffrent parce qu'elles n'aiment
Pas. — Et leur spleen s'épanouit en larmes blanches.

Toute la décadence tient là-dedans. Comptons.

Voici d'abord, dans l'intérieur du premier vers, une série d'assonances et d'allitérations qui représentent à peu près le maximum de ce qu'on peut en faire entrer en treize syllabes; en ce genre-là je ne connais de supérieur dans la langue française que ceci : « Si six scies scient six cigares, six cent six scies scient six cent six cigares. »

Puis, les assonances finales sont aussi éloignées que possible d'être des rimes; on pourrait dire tout au plus que ce sont des rimes en *e muet;* elles me rappellent aussi un antécédent quatrain, une épitaphe comique que j'ai lue jadis dans je ne sais plus quel roman gai :

Ci-gît mon cousin Jean Mailloche,
De son vivant suisse de Saint-Eustache;
Il avait une grande hallebarde :
Dieu lui fasse miséricorde!

Je trouve encore, dans ce frontispice de *Fleurs de Neige*, pour faire enrager les classiques, un enjambement bien désagréable :

..... parce qu'elle n'aiment
Pas.....

Enfin, quand l'allitération chère aux décadents est poussée à bout, elle « se sublime » et s'épanouit dans le calembour, c'est fatal ; or, le dernier vers des quatre que j'ai cités se termine par un franc calembour : *larmes blanches*, ou *l'arme blanche*.

C'est la même obsession d'allitérations qui a dû faire choisir par M. Guérin, pour le deuxième panneau de son triptyque, le titre : *le Sang des Crépuscules*, suggéré évidemment par une réminiscence de l'ouïe, *les Chants du Crépuscule*, de Victor Hugo.

Il y a dans *Fleurs de Neige* d'autres vers et de meilleurs que ceux-là ; des vers qui riment et où l'originalité que le jeune poète croit avoir n'est qu'une imitation, inconsciente peut-être, mais visible et parfois heureuse, de tel réaliste, de tel romantique ou de tel parnassien : par exemple, *l'Être posthume*, pièce bien rimée et bien scandée, descend en droite ligne de Baudelaire, pour qui elle descendait déjà de Henri Heine.

On pourrait facilement indiquer de même une ascendance très voyante à la plupart des autres ; mais cela ne prouverait rien et ne servirait de rien : il vaut mieux convenir avec Alfred de Musset que l'originalité absolue n'est pas de ce monde et que

C'est imiter quelqu'un que de planter des choux.

De *Fleurs de Neige* aux *Joies grises*, qui se sont succédé à un an d'intervalle, il y a un progrès presque surprenant qui fait que, tandis que l'auteur de *Fleurs de Neige* restait un peu une nébuleuse, un devenir, un poète en puissance — ou parfois en impuissance — prudemment enveloppé dans son anagramme pseudo-scandinave d'Heïrclas Rügen, l'*Agonie du Soleil* m'apparaît comme l'œuvre de quelqu'un, d'une réelle personne qui s'est sentie le droit de se montrer sous son vrai nom et qui est M. Charles Guérin.

A la fin du volume, sous le titre : *Notules*, M. Guérin a

donné une esquisse de sa théorie poétique, qu'il aurait pu tout aussi bien et mieux encore placer au commencement. Je ne m'arrêterai pas au style XVIe siècle de cette profession de foi et ne relèverai qu'en passant la contradiction, qui saute aux yeux, entre la soif de nouveauté qui dévore l'auteur et cette affectation d'aller puiser son vocabulaire aux sources archaïques qu'ont fait jaillir, il y a tantôt quatre cents ans, Desportes et Bertaut. Si j'insistais sur tous les diminutifs, comme « notules » au lieu de « notes » tout simplement, et « angelots » au lieu de « anges » ; sur les « emmi », les « adornèrent », les « souventefois », les « pérennel », les « mer-ancolie », que je trouve mêlés à « formel, subjectif et objectif », comme on trouve chez les revendeurs un vélocipède contre un bahut Henri II, M. Guérin pourrait me répondre — s'il a suffisamment étudié ce qu'on appelle, d'une mode récente, l'*évolution des genres*, — que de tout temps l'art humain a eu le droit et peut-être même l'obligation de faire du neuf avec du vieux, et que, comme le vieux redevient neuf à mesure que le temps l'éloigne de nous et cesse alors d'être le démodé, lequel n'est que le vieux le plus proche, il y a nécessairement plus de nouveauté aujourd'hui à parler, même par intermittence, la langue de Pierre de Ronsard que celle d'Alfred de Musset ou de Théophile Gautier. Et je ne pourrais pas dire que M. Guérin n'a pas un peu raison, à moins que ce ne soit entièrement. Car les romantiques ont fait tout juste comme lui, quand ils ont renié trois siècles classiques avec mépris ; et les classiques de même, en se donnant des aïeux grecs et latins par delà leurs grands-pères gaulois du moyen âge. Bien que les diminutifs et les préciosités archaïques de M. Guérin aient cette excuse, j'aimerais mieux tout de même qu'il dît « notes » et non « notules ». Mais laissons là ses mots et voyons ses idées.

Ses idées, dans les « notules », sont l'affirmation et le développement, assez sobre du reste, de ses intentions dans *Fleurs de Neige*. Le point de départ, c'est l'ambition très légitime de s'associer à ceux qui prétendent fonder une école nouvelle de

poésie ; et la raison, très acceptable, c'est que la sensibilité contemporaine, sous l'influence de la névrose générale, s'étant donné une éducation de raffinement, ou ayant subi une maladie d'atavisme compliqué, qui lui fait percevoir avec acuité des infiniment petits, imperceptibles aux générations antérieures, il lui faut pour exprimer *adéquatement* ces impressions nouvelles une langue nouvelle, c'est-à-dire, puisque le poète est à la fois un peintre et un musicien, une palette et un clavier nouveaux.

C'est absolument juste ; on ne pourrait guère répondre à cela qu'en contestant le fonds même de poésie qu'on nous offre et en demandant s'il est bien nécessaire que l'art exprime des hallucinations personnelles, des névroses particulières, et si son vrai rôle n'est pas de rejeter toujours l'accident pour ne traduire que la plus large, la plus durable, la plus saine humanité. C'était déjà l'objection de Gœthe aux romantiques, quand il disait que le classicisme est l'art *sain* et le romantisme l'art *malade*. Mais, outre que Gœthe a tout de même écrit *Werther*, qui est un grand malade, — et d'une maladie qui fut contagieuse — il faut constater que le pessimisme romantique, après avoir été le mal ou la pose de quelques artistes aristocrates, a bien vite gagné la foule, et qu'il est devenu l'état d'âme commun et général de notre fin de siècle.

Il se peut donc que cette perversion de sensibilité qui est naturelle aux décadents soit le mode de sentir de la génération future ; ils ne seraient qu'un peu en avance.

Or, tous ceux qui ont fait ou écrit de grandes et belles choses ont été en avance, Corneille avec son *Cid*, Racine avec son *Andromaque*, Châteaubriand avec son *René*, Lamartine avec ses *Méditations ;* ceux-là ont donné une formule nouvelle et provoqué, pour un temps, l'imitation, jusqu'à ce que l'imitation soit devenue fatigante, stérile et impossible. Or, il a semblé aux décadents que l'imitation des grands maîtres classiques, romantiques et parnassiens en est justement là : c'est une impression personnelle et à ce titre elle est indiscutable :

« Une objection, dit M. Guérin, souventefois s'est présentée à ceux qui tentèrent des résurrections, — car on n'invente plus rien en matière rythmique. — Pourquoi vouloir parfaire un instrument avec lequel les poètes ont doté l'art des plus belles œuvres de génie? Pourquoi vous, chétifs flûtistes, éphèbes de la décadence, répudier la lyre qui dans les grands siècles chanta merveilleusement toute la beauté ? » Et M. Guérin convient, avec un libéralisme équitable et non jaloux, très rare chez les jeunes, que les Parnassiens ne sont point condamnés à l'impuissance, « qu'ils existent encore, luttent toujours, et sont une force ; ce magnifique livre des *Trophées* en est la preuve ».

A cette objection, qu'il a le tort de qualifier « puérile », M. Guérin répond en divisant les poètes en deux races distinctes, et la division n'est pas nouvelle : les *Objectifs*, qui ont chanté la vie des choses ; les *Subjectifs*, qui ont analysé la vie intérieure ; mais jusqu'à présent, au dire de M. Guérin, ils ont chanté soit le monde extérieur, soit le moi isolément. La poésie de l'avenir doit être une synthèse du subjectivisme et de l'objectivisme ; la nouveauté de sa formule consistera à essayer d'exprimer la vie que l'âme de l'homme projette sur les choses inanimées en modifiant les impressions qu'il en reçoit : « Donc le poète *absolu* sera celui qui de son humanité animera la beauté inerte des choses. » Je croyais que c'était convenu depuis Orphée ; et j'avoue que je ne comprends pas bien ce que peut être cette synthèse de la vie intérieure de l'âme et de la vie extérieure des choses réalisée par le poète « absolu » ; ou bien je le comprends trop facilement ; car — et ici M. Guérin a un peu oublié sa philosophie — quand le poète chante les choses, ce ne sont pas les choses en elles-mêmes, puisqu'il ne les saisit pas ainsi ; il faut de toute nécessité qu'il les chante comme il les voit avec ses yeux, les entend avec ses oreilles, les sent avec ses nerfs, les aime ou les hait avec son cœur, les comprend avec sa raison ; c'est la condition de tous les poètes, parce que c'est celle de tous les hommes ; et il me semble que,

par là, le mélange du subjectif et de l'objectif se fait toujours, que le poète le veuille ou non ; seulement il se fait à doses inégales, suivant que le poète n'est qu'un miroir réfléchissant, c'est-à-dire une sensibilité normale et exacte, ou bien un prisme qui décompose, c'est-à-dire une imagination puissamment idéaliste ou une perception maladive et détraquée.

Ce que M. Guérin aurait dû dire tout de suite et seulement, il l'indique un peu plus loin : c'est que les poètes français, sous l'influence romantique et parnassienne, ont visé surtout à être des *coloristes* et qu'ils ont répudié — si l'on excepte toutefois Lamartine — « les demi-teintes, les nuances crépusculaires, les musiques lointaines », la rime riche ayant une netteté et un éclat qui donne au vers une valeur littéraire équivalente à celle qu'aurait en peinture Rubens ou Paul Véronèse. Or, à côté d'une grande école de coloristes, il y a place pour une école de *nuancistes* si l'on me passe l'expression que je m'étonne de ne pas trouver sous la plume de M. Guérin. Le *nuancisme* est bien certainement la tendance de l'art contemporain. En musique et en peinture il triomphe déjà : à Nancy même, nous avons une école nuanciste toute florissante dans le paysage aussi bien que dans le portrait et la peinture de genre. Il est presque inutile d'ajouter que nos compositeurs qui s'inspirent de Wagner, sans en avoir la puissance, sont aussi des nuancistes et que ce qui était des dissonances pour les oreilles classiques de nos pères est devenu pour les nôtres (ou tout au moins pour certaines des nôtres) des accords familiers et déclarés harmonieux. Pourquoi notre ouïe plus analyste, par éducation et par volonté, n'arriverait-elle pas à saisir des quarts et des demi-quarts de tons et à y prendre plaisir ? C'est logique certainement, en attendant que cela devienne naturel. La poésie a donc raison de suivre, elle aussi, ce grand mouvement des autres arts ; ou plutôt elle y est entraînée en vertu d'une sorte de loi latente et impérieuse qu'on retrouve à toutes les époques : de même qu'André Chénier a composé son *Hermès* et a eu, avec presque tous les poètes de son temps, l'intuition

de la poésie scientifique à cause du voisinage de Buffon et de Lavoisier ; de même que la poésie de Victor Hugo correspond à la peinture de Delacroix et à la musique de Berlioz, de même il y a place aujourd'hui pour une poésie qui s'inspirera de la peinture de Puvis de Chavanne et de la musique de Massenet ; une poésie à la fois précieuse et primitive, naïve et savante, archaïque et fin de siècle dont le modernisme sera fait d'un remploi partiel du vocabulaire de la Pléiade panaché de crudités réalistes et mêlé au style télégraphique d'aujourd'hui qui supprime les verbes et parle au participe passé pour économiser un mot sur deux. (Ainsi M. Guérin aime les phrases comme celle-ci : *Répudiées* donc les demi-teintes, les nuances, etc. ; *bannies* les chastes aimées, etc.) Cette poésie sera sans apparence de prosodie, sans *canon* comme disaient les Grecs ; tout au contraire de l'art *chiffré,* elle sera voilée, indécise, indéterminée dans ses lignes comme dans ses tons, et telle que M. Guérin nous la peint en termes qui en donnent bien l'idée : « Et voici pâlement fleurir la palette aux seules teintes grises des assonances ; les assonances, harmonies si lointaines qu'on dirait un frolis de brise sur les ailes des Séraphins. Car certes la rime opulente qui évoque les chairs fastueuses des Rubens et les fesses d'angelots aux pourpres violentes, la rime ici détonnerait étrangement dans les jardins du rêve où passent — tels des lys — les vierges d'Angelico bleu pâle, au col flexible et les grêles musiciennes des primitifs

Dames d'automne aux mains fanées.

(Retti.)

qui descendent les escaliers de neige en effleurant les mandores de leurs doigts d'ivoire veiné d'azur. »

Le type du genre proposé par M. Guérin lui-même et extrait de son volume, c'est le Rondel intitulé *Chanson d'amour* (page 151).

Une chanson d'amour d'un autre temps
Étant déclose en tièdes assonances,
Une chanson avec des robes blanches,
Des seins rosés et des rythmes très lents.

Un troubadour en costume galant
Y chantera d'une voix nonchalante,
Une chanson d'amour d'un autre temps
Étant déclose en tièdes assonances

Yeux endormeurs, corps sade et l'esprit gent,
La Dame aura sur le front des guirlandes;
Levant sa jupe au-dessus de la jambe,
Ainsi soëve, ouïra souriante
Une chanson d'amour d'un autre temps.

M. Guérin nous l'a dit avec sincérité: les décadents n'ont rien inventé; ils renouvellent et restaurent de vieilles formes dès longtemps connues et réputées usées; ils prennent pour caractéristique et dominante de leur poésie l'allitération qui n'a été qu'un accident, un caprice rare et passager chez leurs devanciers. Car il n'est guère d'écrivain qui n'ait fait au moins une fois en sa vie quelque allitération. Pour s'en convaincre il suffirait de consulter là-dessus les articles de Littré, de Vapereau et de la Grande Encyclopédie, ou mieux encore le traité de versification de Becq de Fouquières, qui est une mine, ou un livre plus curieux et plus ancien, l'*Harmonie imitative de la langue française* de A. de Piis, poème en quatre chants qui date de 1785. On y trouverait les échantillons les plus divers : il y en a de Voltaire :

*N*on, il *n*'est rien que *N*a*n*i*n*e *n*'ho*n*ore.

de V. Hugo :

Un *f*rais par*f*um sortait des tou*ff*es d'as*ph*odèle

de Racine :

Sa *cr*ou*p*e se *r*e*c*ou*r*b*e en *r*e*p*lis to*r*tueux.

Qui le croirait? Boileau lui-même dans un de ses vers a été décadent, sans le savoir et certainement sans le prévoir; M. Guérin, tout en lui rendant cet hommage de confraternité, en profite pour lui dire son fait — sans allitération et sans nuance, comme on en va juger. Je ne le lui reproche point; au contraire, il me plaît de retrouver en cela Heïrclas Rügen, étudiant comme les autres, — comme nous-mêmes au temps jadis; car, sauf peut-être M. Brunetière, nous y avons tous été de notre injure, petite ou grosse, à Nicolas. Aux environs de la vingtième année, tous les jeunes Français règlent leurs rancunes scolaires sur la tête de Despréaux comme ils tirent la conscription. « Nicolas Despréaux, dit donc M. Guérin, qui d'ailleurs était le plus parfait maroufle et le plus sot butor de son siècle, eut un jour une trouvaille de génie (l'attribuer à son tempérament bilieux) dans ce vers :

> Aux Saumaises futurs préparer des tortures.

Racine aussi a été décadent « dans ses magnifique vers »

> Ariane ma sœur, de quelle amour blessée
> Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée. »

Il y a encore de lui le vers,

> Pour qui *s*ont ces *s*erpents qui *s*ifflent *s*ur vos tête*s*?

que M. Guérin n'a pas cité, sans doute parce qu'il est trop connu, et que je cite à dessein pour montrer que le principe de l'*allitération* des décadents n'est autre au fond que le vieux principe de l'*harmonie imitative* connu des Grecs, des Latins et de tous nos Français qui l'ont pris d'eux.

M. Guérin a eu raison d'invoquer la décadence accidentelle de Boileau et de Racine, car il me semble que toute la question est là : Peut-on généraliser un accident, une exception prosodique au point d'en faire une règle et un système permanent ?

Peut-on écrire un vrai poème — tragédie, épopée, ou ce qui aujourd'hui en tient lieu — en assonances et en allitérations? Ou bien ce système n'est-il applicable qu'aux toutes petites pièces qui ne dépassent pas une vingtaine de vers comme celles qui composent l'*Agonie du Soleil?* — Voilà ce qu'il est difficile de décider et M. Guérin ne le décide point : « Je dirai simplement qu'en ces derniers temps, Jean Moréas, le bon musicien ; le raffiné poète des *Lassitudes*, Louis Dumur, sans oublier Verlaine dans quelques pièces liturgiques de *Bonheur*... et combien d'autres ont tenté de remettre en honneur l'assonance. Avec succès ? Nous questionnons ; au Futur de répondre. » En attendant la réponse du Futur je proposerai à M. Guérin les quelques remarques suivantes.

Pourquoi tout d'abord associer et faire solidaires l'allitération et l'assonance, qui ne sont pas deux procédés prosodiques de même essence et n'ont pas joué le même rôle dans l'évolution de la versification française ?

L'assonance est l'embryon de la rime, et la rime une assonance perfectionnée. La rime est donc, musicalement, un progrès sur l'assonance laquelle n'est qu'un moyen terme entre la prose pure et les vers rimés. Retourner à l'assonance c'est donc aller à reculons vers la prose poétique. Est-ce à elle que les décadents veulent nous ramener ? Je crois que ce serait une erreur pareille à celle que commettraient des peintres qui, pour faire du primitif avec dilettantisme, supprimeraient les raccourcis, le modelé, les ombres, la perspective — autant de conquêtes successives d'Uccello, de Mantegna, de Finiguerra et des autres chercheurs heureux — pour ne peindre plus qu'en teintes plates étendues entre les contours de silhouettes. C'est là un genre merveilleusement renouvelé de nos jours, j'en conviens ; mais ce n'est qu'un genre factice et voulu qui ne peut pas devenir le grand genre *absolu*. Les primitifs n'employaient leurs procédés primitifs que parce qu'ils ne pouvaient ni plus ni mieux: si Fra Beato Angelico da Fiesole avait eu sous la main et dans la main les moyens de Raphaël,

il est plus que probable qu'il aurait cherché à peindre comme Raphaël.

M. Guérin me répondra peut-être qu'il sait bien tout cela; mais que les sentiments et les idées des décadents, quand ils en ont, étant surtout très vagues, très flottants, il estime pour les exprimer « adéquatement » la rime trop précise, trop *analytique*, et qu'il lui préfère, par esprit artiste, la musique plus synthétique de l'assonance. C'est ici que M. Guérin se trompe, à mon sens, avec tous les décadents : je ne trouve pas, comme ils le prétendent, que leurs idées et leurs sentiments soient vagues et indéterminés; je les vois au contraire très précis et très arrêtés; ils sont souvent bizarres, soit; mais bizarres à force d'analyse, de raffinement, d'attention grossissante fiévreusement et studieusement appliquée aux infiniment petits de l'âme, de la vie humaine et de la nature. C'est donc au contraire une langue extraordinairement fine, précise et analytique qu'il leur faudrait pour rendre avec exactitude ces mille impressions microscopiques qu'ils se complaisent à se donner, dont ils peuplent leur moi et à travers lesquelles ils promènent leur curiosité subjective comme en un délicieux musée égotiste, auto-enchantés et ravis. Quoi de plus net, par exemple, et de plus finement gravé dans sa stèle funéraire que cette *Épitaphe pour lui-même* à laquelle Heïrclas Rügen a pensé déjà pour le lendemain de sa mort presque avant d'avoir vécu :

Il fut le très subtil musicien des vents
Qui se plaignent en de noctures symphonies;
Il nota le murmure des herbes jaunies
Entre les pavés gris d'anciens couvents.

Il trouva sur la viole des dévots servants
Pour ses maîtresses des tendresses infinies,
Il égréna les ineffables litanies
Où s'alanguissent tous les amoureux fervents.

Un soir, la chair brisée aux voluptés divines,
Il détourna du ciel son front fleuri d'épines
Et se coucha, les pieds meurtris et le cœur las.

O toi, qui dégoûté du rire et de la lutte
Odieuse, vibras aux sanglots de sa flûte :
Poète ralentis le pas : cy dort Heïrclas.

« Noter le murmure des herbes jaunies » n'est-ce point là une formule caractéristique de l'effort d'analyse raffinée dont les décadents raffolent? Et quand, dans *Nostalgie en bleu mineur*, M. Guérin nous apprend qu'il voit *bleu*, qu'il est *bleu*

Tout en moi devient bleu, follement bleu ;
Il vibre du bleu dans ma tête en feu,

sans être grognon comme Malherbe qui aurait dit : « Cela m'est bien égal ! » ou bourru comme Boileau qui enverrait Heïrclas se faire traiter aux Petites-Maisons, on ne peut que compatir à cette affection singulière d'un jeune homme sympathique dont le cas relève plutôt de la pathologie que de la poésie, et souhaiter qu'elle ne dure pas.. Ici encore je dirai : c'est bizarre, tant qu'on voudra et plus même que je ne voudrais ; mais vague, non pas.

Donc en thèse générale la restauration de l'assonance me semble chimérique et nullement souhaitable après le long règne glorieux de la rime ; elle pourra reparaître par caprice, à titre de jeu exceptionnel ; elle ne sera jamais qu'un pastiche de la prosodie naissante et enfantine des premiers *chanteors* romans dépassés et supplantés pour toujours, je crois, par les merveilleux musiciens de la Pléiade ; si merveilleux et peut-être si définitifs que quand les Romantiques, ces novateurs en leur saison, ont voulu tirer la poésie française de la pauvreté classique c'est aux trésors de la Renaissance qu'ils sont allés tout droit pour s'en approprier les incomparables richesses.

Cette forme accidentelle pourra-t-elle devenir normale et dominante? Je ne le pense pas non plus; et M. Guérin lui-même m'en fournit la raison. Dans son volume, les meilleures pièces sont les pièces rimées, et elles y sont dix fois plus nombreuses que les pièces assonancées. Malgré sa profession de foi

décadente, M. Guérin, qui est un poète, un vrai poète de la bonne et noble race, préfère d'instinct la rime à l'assonance. Pourquoi s'étonnerait-il que nous ayons la même préférence que lui ? On pourrait remarquer pourtant que certaines formes accidentelles sont devenues dominantes et normales. Ainsi l'ogive, qui est issue très vraisemblablement de la rencontre fortuite de deux pleins ceintres dans le style roman, a engendré la magnifique floraison du style gothique et dominé triomphalement pendant quatre siècles. L'allitération et l'assonance seraient-elles l'ogive de l'architecture poétique de demain ?

J'ai dit pourquoi je ne crois pas à cette fortune de l'assonance ; voici pourquoi je n'augure pas mieux des destinées de l'allitération.

L'allitération n'a de sens et de raison d'être que si elle est une harmonie imitative. Ainsi le vers de Voltaire cité plus haut : « Non il n'est rien que Nanine n'honore », est parfaitement absurde en tant qu'allitération, s'il a voulu en être une, parce qu'il n'y a aucun rapport musical entre la lettre N et le personnage de Nanine : Nanine ne parlait pas du nez.

Littré donne en exemple d'allitération la combinaison suivante : « Le riz tenta le rat ; le rat tâta du riz. » Ce n'est qu'un arrangement de sons plus ou moins bien trouvé, sans aucune harmonie imitative, par conséquent sans valeur musicale ni poétique.

Il y a beaucoup de jolies allitérations dans le volume de M. Guérin ; à toutes, ce criterium se peut appliquer. Celles qui rappellent et commencent le son produit dans la réalité par les objets ou les êtres dont elles composent les noms ou les attributs, sont intéressantes et suggestives ; elles font image pour l'oreille ; on pourrait dire que ce sont les couleurs de l'ouïe : les autres ne comptent pas. Ainsi voici des allitérations heureuses parce qu'elles ont un sens d'imitation musicale :

..... Le choc sec du pic-vert
Contre les troncs.....

(*Les Elfes.*)



Au verger vague un vent frais frôle les fleurs frêles,
La source sourd, au son subtil, sous les saulées.
(*Prélude sur la flûte.*)

A *t*ravers les *t*illeuls qu'aucun sou*ff*le n'e*ff*leure.
(*Clair de Lune.*)

imité de Lamartine :

Le beau lac de Némi qu'aucun souffle ne ride.

En voici au contraire qui n'ont pas plus de raison d'être que celles de Voltaire et de Littré, et qui me semblent parfaitement absurdes :

Son charme a la palme calme des chastes choses...
... Sur les cordes d'or pur de la harpe éternelle
... Qu'un fin parfum fané de myrrhe et de cyame.

Le premier de ces trois vers montre le danger de l'allitération à laquelle l'écrivain est forcément entraîné à sacrifier le sens et la propriété des termes : elle tue l'idée et dénature la langue. Qu'est-ce, je vous prie qu'un charme calme qui a une palme ? Les deux vers suivants ne se défendent pas mieux. Les deux syllabes *ur* qui riment à l'hémistiche dans le vers de Boileau, admiré par M. Guérin, « aux Saumaises fut*urs* préparer des tort*ures* », suggèrent, j'y consens, l'idée de supplice. Comment alors les deux mêmes consonances *sur* et *pur* dans le vers chanteur de M. Guérin peuvent-elles rendre à l'oreille les célestes harmonies de la « harpe éternelle » ? Ces syllabes-là sont, je le crains fort, comme les cloches : on leur fait dire ce que l'on veut. De même pour l'*f* qui exprime à la fois un parfum ou un son.

Il n'y a donc d'allitérations valables que celles qui nous imposent leur signification musicale imitative au lieu de la recevoir arbitrairement de nous, et celles-là sont très rares ; si rares qu'on les cite comme des exceptions, loin d'en trouver assez dans la langue française pour en composer un vocabulaire poétique. Du Bartas a fait des tours de force d'allitéra-

tion : il est fastidieux et inintelligible. C'est de la musique, dira-t-on, et Verlaine, un maître en décadence, s'écrie : « De la musique avant tout ! » Mais est-il besoin de répondre que la poésie ne vit pas seulement de musique; elle n'est pas uniquement une cymbale retentissante; car si la poésie n'était qu'une musique, comme la musique pure sera toujours plus musicale et plus musicienne qu'elle, selon son essence même; et si elle n'était non plus qu'une peinture, comme la vraie peinture peindra toujours mieux que la poésie, puisqu'elle opère avec de véritables couleurs, il s'ensuivrait que l'ambition de n'être qu'une peinture ou une musique ferait tomber la poésie au-dessous de ces deux arts; et je ne pense pas que cette chute soit dans le programme des poètes décadents; au contraire, si j'en crois cette fin des « Notules », fièrement idéaliste : « Et maintenant peut-être quelque vieux classique murmurera-t-il, ayant lu ces « Notules » et ce livre : — Qu'on nous rende Corneille ! — Mon Dieu, cher Monsieur, nous ne sommes plus au XVII[e] siècle, nous sommes en pleine Décadence, et je le dis avec fierté, car si les poètes d'aujourd'hui n'ont pas les grandes âmes des poètes d'autrefois, du moins ont-ils la noblesse de s'être — loin de l'odieux troupeau — cloîtrés dans l'orgueil de leur rêve. »

Je ne suis ni assez classique ni assez vieux pour prendre cela pour moi. Je ne demanderais point qu'on nous rendît, — non pas Corneille, qui serait le bienvenu, — mais la prosodie cornélienne, dont nous n'avons que faire, ayant celle de Racine, d'André Chénier et de Victor Hugo. Mais pourquoi alors les décadents nous rendent-ils, par l'assonance, Turold, s'il a existé, et, par l'allitération, Du Bartas? On ne les redemandait pas.

Un professeur célèbre de la Sorbonne, un « vieux classique » celui-là, disait volontiers aux récipiendaires du doctorat : « Il y a du neuf et du juste dans votre livre; mais le neuf n'est pas juste et le juste n'est pas neuf. » La formule pourrait être appliquée, en toute bienveillance, au livre de M. Gué-

rin : il renferme des vers décadents et de bons et beaux vers français : mais les beaux et bons vers français ne sont pas décadents, et les vers décadents ne sont pas....

Eh ! bien si ! ils sont toujours très français. M. Guérin écrit dans une langue ferme et pure, dont il faut lui savoir gré. Il a l'oreille très musicienne ; il voit — *objectivement*, quoi qu'il en dise — les êtres et les choses avec des yeux de peintre ; il dessine prestement, quand il le veut, de gracieux croquis d'un réalisme discret, aux couleurs sobres et nettes, et les encadre dans des rimes riches — sans doute malgré lui :

> Les chats trempent leur langue rose
> Au bord des soucoupes de lait ;
> Les yeux fixés sur le soufflet,
> Le chien baîlle en songeant, morose.
>
> Et tandis qu'il songe et repose
> Près de la flamme au chaud reflet,
> Les chats trempent leur langue rose
> Au bord des soucoupes de lait.
>
> Dans le salon seul le feu glose ;
> Mère grand dit son chapelet,
> Suzane dort sur un ourlet,
> Et dans le lait, paupière close,
> Les chats trempent leur langue rose.
>
> (*Le Lait des chats.*)

Voilà un petit tableau d'intérieur, nullement décadent, et que M. Guérin doit bien peu priser, au nom de ses principes. Il ne doit pas aimer davantage *Veilles de Départs*, où je trouve un grand charme de mélancolie naturelle, ni *le Reposoir*, fantaisie aux tranchantes couleurs voluptueuses, ni *Magdaleine*, scène évangélique d'une grande netteté de touche dans une très franche tonalité ; ni... mais au diable la logique et le système — car presque tout le volume y passerait — et vivent les heureuses contradictions d'un jeune talent !

Émile Krantz.



UNE PAGE

DE

L'HISTOIRE SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DE L'ALSACE

LES SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES

AVANT ET APRÈS L'ANNEXION

(*Suite et fin*[1].)

IV

Revue des principales publications scientifiques et littéraires émanées des différentes Sociétés d'Alsace, de leur fondation à 1870.

Les publications des Sociétés littéraires et scientifiques d'Alsace, depuis leur fondation jusqu'en 1870, forment un total si considérable qu'il nous a été impossible de les lire toutes.

Le docteur Faudel a réuni dans sa *Bibliographie alsatique*[2], sous forme de tableaux très succincts, l'ensemble des diverses publications de chacune d'elles.

Grâce à lui il est possible de se rendre compte de l'extrême variété des travaux qui en émanent et de leur transformation au cours des temps.

Pour qui sait lire entre les lignes, ces tableaux présentent un abrégé de leur vie intérieure et extérieure.

1. Voir Cf. *Annales de l'Est*, avril 1894, p. 145.
2. *Bibliographie alsatique*, par le docteur Faudel. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 1873-1874, p. 15.

Mais en les parcourant on est stupéfait de la quantité de publications diverses que certaines sociétés ont produite.

Il arrivera donc forcément que dans ce chapitre certaines d'entre elles ne seront pas signalées, notre intention bien arrêtée n'étant pas de dresser un catalogue, mais de donner une idée aussi juste que possible de l'ensemble des travaux par lesquels nos sociétés manifestent leur activité.

Le nombre en est si grand, la forme en est si variée, que même avec ces restrictions, il est nécessaire, pour introduire de l'ordre dans ce sujet, d'en essayer le groupement par catégories.

En première ligne se présentent les publications des sociétés qui se contentent d'imprimer leur règlement à l'origine, souvent plus tard les procès-verbaux de leurs séances et la liste de leurs membres.

Ce sont :

La Société d'émulation du Haut-Rhin (an IX-1814) ;

La Société d'horticulture de Colmar, fondée en 1869, qui n'a imprimé ses statuts qu'en 1874 ;

La Société des sciences naturelles de Mulhouse (1845-1846) ;

La Société d'horticulture de Mulhouse, fondée en 1855 ;

La Société vétérinaire d'Alsace, à Mulhouse d'abord, puis transférée à Strasbourg, fondée en 1864 ;

L'Association strasbourgeoise des amis de l'histoire naturelle, fondée en 1850.

D'autres sociétés se bornent habituellement à l'impression de leurs rapports, mais laissent la porte ouverte aux travaux personnels ou collectifs.

Ce sont :

La Société Schöngauer de Colmar ;

Le Cercle pharmaceutique du Haut-Rhin.

La seconde a eu souvent à traiter des questions d'intérêt professionnel sous la forme de pétition[1], d'enquête, de rapports.

1. *Bibliographie alsatique. Bulletin de la Société d'histoire naturelle*, 1873-1874, p. 26.

La plupart des associations ne se contentent pas de ces manifestations un peu banales de leur vie extérieure. Elles y joignent des discours ou allocutions de circonstance, des travaux personnels avec ou sans planches, des cours d'ouverture, des biographies, des notices nécrologiques, des tableaux météorologiques, des rapports sur les prix proposés, des analyses d'ouvrages, des comptes rendus de l'état financier, de l'état des musées, bibliothèques, établissements de toute nature qui sont sous leur direction, des listes de dons faits aux bibliothèques, musées, etc., et de temps à autre une notice historique rétrospective sur les travaux d'une période déterminée.

On peut juger par l'énumération précédente de la variété que présentent les publications des diverses sociétés quels que soient leurs titres.

La Société d'agriculture, sciences et arts, de sa fondation à l'année 1870, a publié successivement[1] les séries suivantes :

Règlement de la Société libre des arts et sciences établie à Strasbourg le 29 prairial an VII (1802);

Règlement de la Société de médecine de Strasbourg, 1806;

Premiers travaux de la Société libre d'agriculture et d'économie intérieure du Bas-Rhin (rapports, règlements, circulaires, questions, etc.), an VIII;

Erste Verhandlung der freyen landwirthschaftl. Gesellschaft des Niederrhein. Departements im Thermidor VIII ;

Feuilles décadaires du Bas-Rhin contenant les mémoires et travaux de la Société d'agriculture et économie intérieure, 1801-1802, 2 volumes;

Feuille de correspondance de la 2e classe de la Société d'agriculture, etc., du Bas-Rhin, 1803-1804, 6 numéros;

Mémoires de la Société des sciences, agriculture, arts de Strasbourg, 1811-1823, 2 volumes avec planches;

Journal de la Société des sciences, agriculture, arts du Bas-Rhin séant à Strasbourg, 1824-1828, 5 volumes;

1. *Bibliographie alsatique* du docteur Faudel, p. 29. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 1873-1874.

Nouveaux Mémoires de la Société des sciences..... 1832-1842. 3 volumes, chacun en deux parties;

Bulletin agricole de la Société... publié en français et en allemand, en cahiers trimestriels ou semestriels, 1843-1857;

Landwirthschaft Zeitschrift des Ges. zur Beförderung des Ackerbaus, etc., im Niederrh. Departement, 1843-1857;

Bulletin agricole de la Société d'agriculture et des 4 comices du Bas-Rhin, 1858-1861. Cahiers mensuels rédigés par M. E. Perrot, professeur à Haguenau;

Neue Ackerbau-Zeitung der Ack.-Gesellschaft und der 4 Bezirks-Komiteen des Niederrh. Dep., novembre 1858 à décembre 1861, 2 années de 12 numéros chacune, rédigés par le professeur Kirschleger;

Nouveaux Mémoires de la Société des sciences, agriculture, arts du Bas-Rhin, tomes I à IV, 1859-1870. 4 volumes de 3 fascicules chacun;

Bulletin trimestriel de la Société de la station agronomique (suite à la précédente publication), 1870. 2 fascicules;

Règlements de la Société des sciences, agriculture, arts, 1825-1839-1851;

Séances publiques et assemblées générales en 1846, 1847, 1848, 1849 (tirages à part).

Elle avait si peu de ressources à ses débuts qu'elle accepta les propositions du citoyen Saltzmann, imprimeur d'une feuille périodique en langue française, qui lui offrait d'y insérer tout ce que la Société voudra rendre public et d'en remettre un exemplaire gratuitement à chaque membre[1].

C'est en réalité de 1811 que datent les premiers Mémoires dignes de ce nom, et contenant la matière de ces sortes de publications.

Outre ces publications, elle conservait quelques droits de parrainage, sinon de paternité, sur la Société du Muséum d'histoire naturelle ou Société des sciences, qui a publié d'im-

1. Premiers travaux de la Société libre d'agriculture et d'économie intérieure du département du Bas-Rhin, p. 6.

portants Mémoires de 1830 à 1870, sur la Société littéraire qui a vécu dix ans à peine, de 1860 à 1870.

On comprendra qu'il nous est impossible de rendre compte de chacune de ces séries en détail ; démêler leur filiation est déjà chose difficile, et si nous espérons y avoir réussi, c'est grâce à la *Bibliographie alsatique.*

La Société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg est la seule qui ait si souvent changé les titres de ses publications. C'est aussi la plus ancienne et la plus universelle de toutes, quoique la Société industrielle de Mulhouse l'ait suivie de bien près.

Elle possède en effet des comités[1] : de mécanique, de chimie, d'histoire naturelle, des beaux-arts, de commerce, d'utilité publique, d'histoire, de statistique et de géographie.

Comment la Société industrielle de Mulhouse, datant de 1825, a-t-elle pu échapper aux changements que nous avons signalés pour la Société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg et dont quelques-uns ont été imposés par les circonstances? Il nous semble qu'il faut en chercher la cause dans sa forte organisation où il y avait unité de direction, et dans la richesse de sa dotation.

Dès ses débuts, elle a pu établir le principe de la périodicité des Bulletins, toujours alimentés suffisamment de travaux originaux, les uns purement techniques, les autres plus scientifiques, quelques-uns historiques, ou relatifs à l'économie sociale.

Mais toutes ses publications importantes portent le titre primitif de : *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.* Suivant notre guide, la *Bibliographie alsatique,* il en avait paru, en 1873, 43 tomes avec planches nombreuses, et nous y trouvons même signalée avec doute, il est vrai, une deuxième édition des tomes 1 à 6.

En dehors des Bulletins, nous n'avons trouvé que des tirages

1. Règlement de 1890, p. 1.

à part de tables de matières, rapports annuels, règlements, catalogues de musées ou de bibliothèques, programmes de prix.

La plupart des sociétés scientifiques et littéraires se trouvent dans les mêmes conditions.

Les sociétés scientifiques et littéraires parcourant dans leurs publications tout le cycle des connaissances humaines, nous aurions à signaler, si notre étude avait quelque prétention à la statistique, des travaux de tout genre, allant de l'archéologie à l'industrie en passant par les sciences, la médecine, la pharmacie, l'art vétérinaire, l'horticulture.

Mais, suivant le cadre que nous nous sommes imposé, telle n'est pas la visée de cet ouvrage. Cependant, il semble qu'une place d'honneur doit y être attribuée aux travaux émanés des sociétés, qui ont uniquement trait à l'Alsace. C'est sur eux qu'il paraît logique d'insister, car ils font partie du patrimoine scientifique et littéraire de notre province avant l'annexion, et il sera ainsi possible de montrer, à qui en douterait, que l'Alsace était dès lors connue et étudiée.

Ce n'est pas que les travaux de chimie, de mécanique, insérés dans le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, nous semblent négligeables, pas plus que les beaux mémoires de botanique, de paléontologie, de physique, du *Bulletin de la Société des sciences de Strasbourg*, et les mémoires de physique et de mécanique du *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, de pathologie des sociétés de médecine, etc. Ils eurent à leur apparition un grand retentissement, mais se sont fondus dans la science générale, au grand bénéfice du renom de la science alsacienne. Mais ils sont devenus la chose de tout le monde, et nous tenons à montrer que si en Alsace et dans les trois villes de Strasbourg, Colmar, Mulhouse, on cultivait la science générale, on tenait en haute estime les travaux relatifs à l'Alsace, que tous les sociétaires pouvaient comprendre et auxquels ils s'intéressaient vivement.

En se plaçant à ce point de vue, on constate que les publications littéraires de l'ancienne Société d'agriculture, sciences

et arts, se sont fort peu préoccupées des « choses d'Alsace », en dehors des discours, des éloges historiques qui permettaient de faire une incursion dans l'histoire de la province.

Des odes, des poèmes, des pièces de vers sur des sujets variés représentent souvent seuls l'élément littéraire dans ces publications. Il est même arrivé, en 1821, que les « belles-lettres », comme on disait alors, n'y figuraient point. « Pour la première fois, dit le rapporteur[1], cette division si brillante du domaine de l'imagination et de la pensée n'étalera point ici la richesse de ses produits; vous en serez moins étonnés si vous voulez bien considérer que les sciences d'érudition sont toujours celles qu'on a cultivées de préférence dans le pays; et que les membres de la Société qui s'adonnent à la littérature et surtout qui la professent par devoir, livrés entièrement depuis quelques années aux fonctions de leur état, ont été forcés de différer leur tribut. »

La Société littéraire de Strasbourg n'a guère non plus publié de mémoire réellement destiné à figurer dans les Alsatiques, de 1860 à 1870.

Par contre, la Société pour la conservation des monuments historiques est, par définition même, la plus importante au point de vue de la production de documents purement alsaciens. Fondée en 1855, elle en était en 1886 à son 29e volume. Il n'est pas inutile de rappeler qu'avant la date de sa fondation les Sociétés scientifiques d'Alsace ne se désintéressaient pas de l'archéologie.

La première classe de la Société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg comprend, en 1805, l'archéologie, comme l'anthropologie[2]. Mais les travaux ou mémoires archéologiques sont à peine représentés dans ses nombreuses publications. Un volume par année semble être la loi qu'elle s'était assignée et ici, comme dans les autres branches de la science, on peut

1. *Tableau analytique des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts*, du 1er avril 1819 au 5 juillet 1821, impr. Berger-Levrault, p. 80.

2. *Tableau analytique des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts*, du 28 germinal an XIII (1805) au 17 mars 1807, p. 32.

saisir la trace des préoccupations, des théories qui agitent les auteurs des mémoires qui y sont consignés. L'archéologie confine, d'une part, à l'histoire; de plus, elle doit créer la préhistoire; elle a donc besoin d'appeler à son secours toutes les sciences, depuis la géologie, la chimie, la physique jusqu'à la botanique et surtout la géographie, la topographie. Dans cette société, qui admet, à côté de ses membres, des collaborateurs bénévoles, on voit apparaître successivement des spécialistes. Les uns se sont consacrés à l'étude de l'Alsace romaine, et pendant longtemps les recherches de cette nature furent, on peut le dire, à la mode. Les derniers temps du second Empire ont été signalés par une recrudescence due au mouvement créé par Napoléon III, auteur de la *Vie de César*.

Les Bulletins sont remplis de notes, mémoires, avec cartes, planches photographiées. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le répertoire de cette Société paru en 1862, pour se rendre compte du nombre et de l'importance des travaux de ce genre. De cette époque à 1870, il en a été de même, et on peut dire que la Société depuis son origine n'a pas cessé d'être largement alimentée de communications intéressantes.

Dès ses débuts elle a fait paraître de remarquables travaux, dus surtout à Spach, Coste, colonel de Morlet, Max de Ring, etc. Ces archéologues ne se contentaient pas de rendre compte d'une fouille; les uns avaient la prétention de ressusciter l'Alsace romaine, les autres allaient au delà, et leurs mémoires nous ont servi de guide dans nos recherches en collaboration avec feu le docteur Faudel, sur les temps préhistoriques de l'Alsace.

A côté d'eux prennent place des archéologues aux visées moins hautes, qui se donnaient la tâche d'étudier à fond les régions limitées qu'ils connaissaient le mieux.

Les environs de Saverne ont été ainsi à peu près épuisés par Dagobert Fischer; ceux de Cernay, par A. Ingold; ceux de Sarrebourg, Sarreguemines, par Arthur Benoît; ceux de Benfeld, par N. Nicklès; ceux de Colmar, en partie par Dietrich; de Mulhouse, par Ad. Stœber.

Certains noms émergent au milieu des sociétaires, par leur haute compétence en archéologie romaine et du moyen âge et même en histoire locale; ce sont ceux de l'abbé Straub et de X. Mossmann. A côté de ces noms, il en est beaucoup qui mériteraient d'être signalés, si nous ne nous refusions à toute prétention de statistique. On peut et doit dire que souvent une fouille bien conduite, quelque modeste qu'elle paraisse à première vue, est plus féconde en résultats pour l'archéologie, qu'un travail d'ensemble sur ces questions historiques litigieuses qui, reposant sur un texte unique, ouvrent la porte aux interprétations les plus variées.

En résumé, les Bulletins sont ce qu'ils doivent être, des matériaux pour l'archéologie de l'Alsace. Les études locales y prennent le pas sur les études générales, au plus grand profit des auteurs qui ont entrepris ou entreprendront dans l'avenir des travaux de synthèse.

Les sociétés dont le but est spécial, professionnel ou non, les sociétés médicales et pharmaceutiques, vétérinaires, sociétés d'agriculture, etc., se sont plus ou moins préoccupées des questions touchant l'Alsace.

L'histoire médicale, topographie, météorologie et hydrographie médicale, de quelques rares localités d'Alsace a été faite sous les auspices de la Société de médecine du Bas-Rhin, qui a même décerné un prix au docteur Chambé[1]. Rien de pareil à signaler parmi les publications de la Société de médecine du Haut-Rhin.

Dès 1803[2], la statistique médicale, les recherches sur la population de Strasbourg, ont été en honneur; et pendant tout le cours du siècle, jusqu'en 1870, la constitution médicale de la ville universitaire a fait l'objet de nombreux mémoires des hygiénistes. Les eaux, l'air, ont été soigneusement analysés

1. Notice topographique et médicale sur Neuf-Brisach. (*Gazette médicale de Strasbourg*, 1864, p. 195.)

2. Coze, *Recherches sur la population de Strasbourg*, 1803. (*Mémoires de la Société des sciences et arts.*)

par Tourdes, Stœber, Bœckel, etc. Ce dernier, frappé de la découverte de l'ozone, s'est consacré complètement à l'étude de cet agent puissant, dont les variations étaient considérées comme la cause première des maladies épidémiques. On lui doit un grand nombre de travaux intéressants sur ce sujet, presque abandonné aujourd'hui pour la microbiologie.

On trouve les traces des mêmes préoccupations dans les publications de la Société médicale du Haut-Rhin. Les eaux ont été analysées partout, et vers 1860, on a été, comme on l'a fait pour la région des Alpes, chercher dans l'absence d'iode la cause de quelques épidémies[1]. Dans le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse,* les questions d'hygiène tiennent aussi une grande place. De nombreux rapports ou mémoires ont été publiés sur diverses questions, mais il en est qui, dans une ville industrielle, priment toutes les autres; la question de la réduction des heures de travail des enfants, par exemple, revient à chaque instant sous la plume des manufacturiers philanthropes de cette ville. Les Bourcart, les Dollfus, pour n'en citer que quelques-uns, ont constamment insisté sur une réglementation protectrice de l'enfance. Les eaux minérales d'Alsace, déjà connues et exploitées au moyen âge, ont été remises en honneur pendant cette période que nous étudions plus particulièrement. Les chimistes, les hygiénistes, les médecins praticiens ont traité à l'envi ce sujet. Soultzmatt, Soultzbach, Niederbronn, Soultz-les-Bains, pour ne citer que les eaux les plus importantes; ont leur bibliographie, et de nombreux mémoires et notes de Béchamp, Bach, Kirschleger, Kossmann, Oppermann, Tourdes et Stœber, etc., remplissent les colonnes de la *Gazette médicale de Strasbourg*. Entre 1850 et 1870, le Dr A. Robert s'en est fait pour ainsi dire une spécialité par la publication de travaux d'ensemble, destinés à relever les eaux minérales d'Alsace de leur décadence imméritée.

L'anthropologie et l'ethnographie alsaciennes, par contre,

1. *Bulletin de la Société de médecine du Haut-Rhin*, p. 303, II. *Absence d'iode dans les eaux de Brisach*, par Memminger.

ont été complètement délaissées, et on peut se demander comment il se fait que dans ce grand centre intellectuel de Strasbourg, il n'ait pas surgi un seul anthropologiste.

Dans la notice historique sur la Société médicale du Haut-Rhin, du Dr Faudel, nous ne trouvons mentionnée sur ce sujet qu'une courte communication que nous avons faite, en 1886, à la séance générale de la Société de médecine du Haut-Rhin, sous le titre de *Causerie sur l'anthropologie de l'Alsace.* Dans cette *Causerie,* nous déplorions cette lacune, appelant de tous nos vœux un travail sérieux et complet sur ce sujet trop négligé.

Les Bulletins des sociétés médicales sont encore précieux pour l'histoire des sciences en Alsace, en raison du grand nombre de notices nécrologiques, de biographies plus ou moins détaillées qu'ils contiennent. Pour qui veut se rendre compte des théories médicales de chaque période, des tendances de chaque école, et finalement du progrès scientifique réalisé depuis cinquante ans, la lecture de ces biographies est extrêmement intéressante.

Notons enfin, en terminant, qu'à plusieurs reprises la Société de médecine de Strasbourg a publié un résumé de ses travaux, dans lequel les vues générales des auteurs sur le mouvement scientifique ont pris une place importante au grand bénéfice de ceux qui ont souci de l'histoire de ces sociétés et de la science en général.

On voit que, tout en négligeant ce qui rappelle de trop près la pratique journalière de la médecine et de la chirurgie, il reste beaucoup à signaler au point de vue purement alsacien dans les travaux de nos sociétés de médecine, ou dans les sections d'hygiène des sociétés scientifiques et industrielles.

Les publications relatives à l'agriculture, émanées de sociétés scientifiques ou de leurs sections, sont extrêmement importantes en Alsace.

Le département du Bas-Rhin a eu de tout temps la prétention de cultiver le sol avec méthode et intelligence, de manière

à en tirer le plus de produits possible sans fatiguer la terre. L'agriculture y a toujours été en honneur, et le titre même de la première société qui y ait été fondée en 1799, Société d'agriculture et d'économie intérieure, montre bien le cas que l'on faisait de « la nourrice des États ».

Le Haut-Rhin passait autrefois pour être moins avancé que le Bas-Rhin, dont il ne possède pas, d'ailleurs, les vastes surfaces de terre à blé des environs de Strasbourg. Son infériorité au point de vue des procédés de culture n'a pas persisté, et la rivalité entre les deux départements les a amenés peu à peu, vers 1870, à la condition d'égalité.

La propriété étant généralement très morcelée en Alsace, sauf dans certaines régions, le cultivateur, propriétaire de quelques champs, a peu de tendances à se préoccuper des progrès de la science, dont il se méfierait plutôt, et ce n'est pas lui qui écrit d'ordinaire dans les Bulletins des Sociétés agricoles. Il s'en trouve souvent empêché par la routine, l'ignorance et quelquefois par la difficulté de s'exprimer convenablement en français, et par conséquent, d'écrire dans cette langue qu'il ne parle pas habituellement.

Les agriculteurs dirigeant de grandes exploitations, les grands propriétaires fonciers qui s'intéressent à leurs domaines, en suivent les progrès, et les chimistes s'occupant dans les villes des questions agricoles, les éleveurs, les vétérinaires, tels sont les auteurs des notes et mémoires publiés par les sociétés qui admettaient l'agriculture dans leur section ou qui en faisaient leur unique objectif.

La Société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg a été, vers 1861, réduite à l'agriculture et aux sciences annexes, par la création des Sociétés de médecine, des sciences naturelles, de conservation des monuments historiques, Société littéraire. La Société d'agriculture du Haut-Rhin, siégeant à Colmar, a été complétée dans le département par le Comité d'agriculture, institué par la Société industrielle de Mulhouse.

Les Sociétés d'agriculture des deux départements du Rhin, quels que soient leur nom, leur affiliation, ont largement contribué aux progrès qui ont été signalés dans la culture alsacienne depuis le commencement du siècle. Il est à remarquer aussi que les mémoires relatifs à l'agriculture se retrouvent plutôt dans les Bulletins émanant des Sociétés que dans des publications étrangères à la contrée, et la bibliographie devient ainsi plus facile à faire que pour les autres branches de la science.

Elle existe très complète dans la *Bibliographie alsatique* du docteur Faudel, que nous suivons assez volontiers dans cette revue des publications de nos Sociétés.

Dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts,* deux mémoires offrent un certain intérêt, l'un sur la question de savoir quels ont été en Alsace et dans le Bas-Rhin, depuis 1789, les progrès de l'agriculture[1], l'autre sur l'économie agricole du département du Bas-Rhin[2].

La Société d'agriculture du Haut-Rhin a publié un court mémoire sur l'*Agriculture dans le département du Haut-Rhin*[3]. Ces travaux d'ensemble ont été précédés et suivis de nombreux travaux sur des exploitations agricoles modèles ou primées par la Société ou les Comices agricoles. Signalons aussi les rapports généraux sur l'état de souffrance de l'agriculture qui a nécessité l'enquête de 1868.

Les grandes cultures comme les petites ont été étudiées à fond. Le blé, qui est la production classique de la partie du Bas-Rhin où affleure le limon fertile connu sous le nom de *lehm,* a donné lieu à peu de travaux. Par contre, le houblon, le tabac, productions qui pendant un temps faisaient la richesse de certains cantons du Bas-Rhin, ont fait l'objet de nombreux travaux.

Les plantes oléagineuses, colza, navette, sont dans le même

1. E. Oppermann, 1859, p. 130.
2. F. de Dartein, 1859, p. 52.
3. Risler, 1862, p. 15.

cas, mais la vigne paraît à bon droit avoir été étudiée à l'envi par les Sociétés agricoles du Haut et Bas-Rhin.

Vers 1848, les relations avec l'étranger rendues plus faciles, et les plantes les plus usuelles, pomme de terre, houblon, etc., devenant la proie de maladies parasitaires encore incomplètement étudiées, nos agriculteurs cherchent, comme partout en France et à l'étranger, à les remplacer par des succédanés qui n'ont guère survécu dans nos pays à ces premiers essais.

La Société industrielle de Mulhouse, en particulier, a préconisé à diverses époques de crise cotonnière ou de crise des matières colorantes et de la garance, en particulier, la culture de *Asclepias syriaca, Polygonum tinctorium,* etc., qui sont à peu près oubliées aujourd'hui.

L'étude des maladies des plantes usuelles, qui a donné des résultats si importants dans ces dernières années, n'a pas été négligée, grâce aux travaux de Kirschleger sur l'oïdium, sur l'érinose de la vigne.

Du reste, on doit à ce savant naturaliste des notes sur les applications de la botanique à l'agriculture, et les Bulletins des Sociétés d'horticulture de Strasbourg, de Colmar, de Mulhouse, lui sont redevables de nombreux comptes rendus d'expositions horticoles.

Les engrais, dont le rôle est aujourd'hui si bien connu et dont la fabrication est devenue une branche d'industrie, ont fait l'objet de mémoires de spécialistes, parmi lesquels nous signalerons notre collègue, M. le professeur Jacquemin.

La Société d'agriculture, sciences et arts tenait sous sa dépendance plus ou moins immédiate la Station agronomique de Strasbourg, créée peu de temps avant 1870. Elle avait antérieurement dirigé des jardins d'essais et tenté, dès 1820[1], un Conservatoire agricole, tandis qu'à Colmar, Kæppelin, le grand promoteur des progrès agricoles, essayait en vain la création d'une ferme modèle [2].

1. *Bulletin de la Société d'agriculture, des sciences et arts*, IV, p. 243, 1827.
2. Circulaire aux membres de la Société d'agriculture du Haut-Rhin. Colmar, 1842.

La Société industrielle de Mulhouse et la Société d'agriculture du Haut-Rhin patronnaient aussi certains établissements et spécialement l'asile de Cernay, création de M. Risler.

Parmi ces fondations non réalisées dont il est question dans le *Bulletin de la Société d'agriculture du Haut-Rhin,* il faut signaler un *Projet de création d'une colonie agricole pour la jeunesse israélite d'Alsace.*

L'étude des conditions de la population agricole est des plus importantes et la Société a décerné des prix à différents mémoires sur ce sujet. La propriété est très morcelée en Alsace et dans certaines régions, les usages locaux règlent encore les transactions, les questions d'économie rurale. L'influence des Sociétés d'agriculture sur l'enseignement agricole paraît avoir été peu efficace, les comices agricoles, les chambres consultatives d'agriculture, l'organisation des concours échappant à leur action au moins immédiate.

Ces Sociétés ont dû se préoccuper beaucoup dans nos pays des animaux domestiques et spécialement des races bovine et chevaline. C'est à la Restauration, comme on l'a vu plus haut, que l'infériorité de l'Alsace, au point de vue des chevaux, a éclaté aux yeux de tous et a frappé le duc d'Angoulême dans son voyage.

L'Alsace n'est pas un pays d'élevage de bétail, et les Sociétés ont été impuissantes à changer cet état de choses. Il fut un temps où elles donnaient tous leurs soins à la sériciculture et dans les mémoires nouveaux et anciens, il est souvent question de cet élevage des vers à soie, auquel on a fini par renoncer avec raison, l'Alsace ne pouvant que dans des localités très restreintes et dans des années exceptionnelles fournir le vivre et le couvert à ces animaux du Midi.

On peut dire, en résumé, que l'action des Sociétés d'agriculture n'a pas été aussi efficace que l'aurait permis la réelle valeur des membres les plus en vue, agriculteurs, professeurs, industriels, qui ont publié des travaux et mémoires, plus appréciés peut-être hors d'Alsace que dans notre pays.

Dans ce qui précède, nous nous sommes contenté de signaler l'esprit général des publications relatives à l'agriculture, émanées des Sociétés du Haut et Bas-Rhin.

Pour être complet, il faudrait mentionner encore celles qui ont paru dans le *Bulletin de la Société d'émulation de Colmar*[1]. Les Sociétés scientifiques ont si largement contribué à l'étude de la vallée du Rhin et de la chaîne des Vosges, que l'énumération des travaux importants publiés dans leurs Bulletins ou Mémoires prendrait à elle seule une grande place, si nous avions l'intention de la publier intégralement.

On la retrouvera dans la Bibliographie alsatique du docteur Faudel, qui nous a servi de guide pour nos recherches sur ce sujet.

A son exemple, nous parcourrons le cycle complet des publications de cette nature, en commençant par la géographie physique, l'orographie, l'hydrographie, la météorologie et l'astronomie.

La géographie physique, en tant que science, est d'origine moderne, mais tous les topographes, les géologues, et jusqu'à un certain point, tous les naturalistes ont contribué à l'amener à la dignité d'une science très cultivée et très utile.

La Société industrielle de Mulhouse, en publiant la carte en relief au $\frac{1}{100000}$ du massif principal des Vosges, de Burgi, en 1864, a rendu un grand service à la géographie physique.

C'était, croyons-nous, une des premières qui aient paru en France, aussi fut-elle accueillie avec faveur. Suivant le rapporteur de la Commission, Klenck, la nature y est prise sur le fait, et vue à vol d'oiseau. La Société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg paraît avoir mis en honneur, en Alsace, l'étude de la météorologie qui, grâce à Herrenschneider, Bœckel, Lereboullet, Bertin, à Strasbourg; Bourlot, Gauckler,

1. Nous nous contenterons de signaler dans cette série un mémoire d'un des ancêtres de notre grand sculpteur *sur la fabrication du kirsch*, par Bartholdi, 1806. (*Bulletin de la Société d'émulation de Colmar.*)

Grad, Umber, à Colmar, a fini par prendre une place qu'elle conserve encore aujourd'hui dans les publications des associations scientifiques et spécialement dans celles du *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*.

Strasbourg possède une série d'observations météorologiques datant du commencement de ce siècle, et elles ont été mises à profit dans divers travaux, parmi lesquels sont ceux de Bertin, qui les résuma dans ses *Notions générales sur la météorologie du Bas-Rhin*[1], après les avoir publiées en détail dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts*[2].

La météorologie n'a commencé à être en honneur dans le Haut-Rhin que plus tard, vers 1860-1865, mais, grâce aux savants de premier ordre qui s'y intéressaient, et particulièrement grâce à Hirn, elle est sortie rapidement du terre-à-terre de la statistique.

C'est d'abord dans un établissement de l'État, l'École normale des instituteurs, qu'elle a été cultivée, et les professeurs comme les élèves sont devenus rapidement les adeptes de cette science.

Le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, de 1870, contient un essai de généralisation des notions acquises sur le climat de l'Alsace, dû à la plume du regretté Ch. Grad, qui fut pendant un temps un de nos zélés météorologistes.

La température des eaux courantes a fait aussi l'objet de travaux dans les deux départements. Coze à Strasbourg, en 1811, a publié sur ce sujet un travail dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*. Grad, en 1867-1868, a repris la même question pour le Haut-Rhin, dans le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, où nous retrouvons aussi, de Bourlot, 1865-1866, un mémoire sur les *Tremblements de terre ressentis en Alsace et dans le pays de Bade*, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.

L'astronomie n'est pas représentée, à notre connaissance,

1. *Description du Bas-Rhin*, I, p. 695.
2. *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*, 1853 et 1861.

mais une note très courte du professeur Bach, de Strasbourg, a déterminé, en 1866, la position géographique exacte de cette ville[1].

Si la minéralogie, la géologie, la paléontologie, sont moins représentées que les autres sciences dans les publications de nos Sociétés, elles y figurent cependant avec honneur, et certains mémoires ont une valeur incontestable.

Dès 1826, Hammer publiait, dans le *Journal de la Société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg,* une Minéralogie du Bas-Rhin[2]. Plus tard, Strasbourg est devenu un vrai centre d'études géologiques et paléontologiques grâce à Voltz, Daubrée, Schimper.

Ces noms, devenus illustres dans la science, se retrouvent souvent dans les *Mémoires de la Société des sciences de Strasbourg.*

Schimper, soit seul[3], soit avec Kœchlin-Schlumberger[4], publiait de remarquables mémoires sur la flore et la faune des formations les plus anciennes de l'Alsace, vraie révélation qui eut alors le plus grand retentissement dans le monde scientifique.

Un naturaliste allemand, H. von Meyer, avait, dès 1836, publié des *Recherches sur les ossements fossiles du grès bigarré de Soultz-les-Bains*[5].

Il est à remarquer que la question glaciaire, qui passionna tant les géologues des deux versants des Vosges, de 1840 à 1860, est à peine représentée dans cette série de travaux. Collomb, qui a le mieux observé et décrit les phénomènes glaciaires des Vosges, après les avoir étudiés longuement dans la vallée de Wesserling, n'a laissé sur ce sujet qu'une note[6] reproduite également dans le *Bulletin de la Société géologique.*

1. *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts,* VI, 1re livr. 1866.
2. III, p. 281.
3. *Paleontologica alsatica. Mémoires de la Société des sciences naturelles,* IV, 2e livr. 1854.
4. *Mémoire sur le terrain de transition, idem,* 1862, V, 2e livr.
5. *Idem,* II, 2e livr.
6. *Idem,* IV, 1re livr.

La minéralogie vosgienne n'y figure que par quelques courtes notes de Delesse et de Daubrée.

Par contre, la Société industrielle de Mulhouse s'est créé pour ainsi dire une spécialité dans la question des sondages, qu'il s'agisse de recherches de combustible, de sel ou d'eau potable.

Les Bulletins sont remplis de rapports sur des questions de ce genre, et plus d'un de ces sondages a pu servir aux géologues de renseignement sur la constitution du lac tertiaire du Sundgau, en particulier.

Le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar* n'a jamais publié des ouvrages de grande envergure comme ceux dont nous venons de faire mention, mais notre regretté ami et collaborateur Faudel a certainement contribué à son bon renom par la relation de la découverte du crâne humain fossile d'Eguisheim [1]. En entourant cette découverte de toutes les garanties d'authenticité et en la complétant par les analyses chimiques de M. Scheurer-Kestner, il a fait faire un grand pas à l'histoire naturelle et primitive de l'homme.

On nous permettra en terminant ce chapitre de rappeler que notre thèse de doctorat ès sciences, intitulée *Essai de géologie comparée des Vosges, des Pyrénées, du Plateau central,* a clos en 1870 la série des publications géologiques de la Société d'histoire naturelle de Colmar, et que ce travail avait été précédé de plusieurs mémoires sur la géologie, la paléontologie et l'archéologie préhistorique des environs de Rome.

Les publications zoologiques des Sociétés scientifiques d'Alsace se divisent en trois séries.

Les deux premières comprennent : l'anatomie et la physiologie humaine, l'anatomie comparée.

La troisième comprend les mémoires relatifs à la faune de l'Alsace et spécialement les catalogues d'animaux vivant dans le pays.

On comprendra aisément que les deux premières séries ne se

1. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 1865-1866, p. 283.

trouvent représentées que dans les mémoires des Sociétés de Strasbourg. Des professeurs ayant un laboratoire, ou des élèves aspirant aux grades universitaires les plus élevés, et vivant par conséquent dans les laboratoires, peuvent seuls aborder de tels sujets.

Lauth, Lobstein, Coze, ont publié plusieurs travaux d'anatomie et de physiologie générale.

Hammer, Duvernoy, Lereboullet et, vers 1870, Baudelot ont fait insérer dans les *Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg*, des travaux très appréciés sur divers sujets, dont quelques-uns sont tirés de la faune alsacienne.

Le mémoire de Lereboullet sur les *Écrevisses d'Alsace*[1] fut très goûté, comme celui de Baudelot, sur les *Éponges*[2] *d'eau douce*.

La troisième série est bien représentée dans le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar;* de 1860 à 1870, les oiseaux[3], mais surtout les insectes coléoptères et lépidoptères, font l'objet de recherches de plusieurs de ses membres. Trois noms sont alors en évidence comme entomologistes à Colmar: ce sont ceux[4] de Kampmann, de Leprieur, de Peyerimhof. Nous devons un catalogue des Coléoptères de la vallée du Rhin, à Kampmann; un catalogue de Lépidoptères, avec suppléments, à H. de Peyerimhof, tandis que Leprieur complétait les listes données par Kampmann et rendait la science entomologique aimable, en publiant des *Conseils pratiques aux entomologistes*.

La botanique est, en général, plus largement représentée que la zoologie dans toutes les publications, et les mémoires purement scientifiques sont aussi l'apanage de la Société des sciences naturelles de Strasbourg.

1. *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Strasbourg*, t. V, 5e livr., 1858.

2. *Idem*, p. 109. 1868.

3. Miannée de Saint-Firmin. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 1862, p. 149. *Idem*, 1863, p. 164.

4. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar* de 1860 à 1870.

Dans les plus anciennes, de 1830 à 1860, figurent souvent les travaux de notre vénéré maître Fée[1], plus tard ceux de Kirschleger, qu'on retrouve encore dans les *Bulletins de la Société d'agriculture, sciences et arts*, des Sociétés d'horticulture d'Alsace, de la Société d'histoire naturelle de Colmar, de l'Association philomathique vogéso-rhénane.

Ce sont dans certains cas de courtes notes sur la découverte faite dans les Vosges de plantes nouvelles, à l'imitation de celles de Nestler[2], qui l'avait initié à la botanique.

Par contre, le mémoire de Schimper, intitulé *Recherches anatomiques et physiologiques sur les mousses*[3], a eu un grand retentissement dans le monde scientifique. Cet illustre savant inaugurait alors la série de travaux de physiologie botanique et de cryptogamie qui lui ont assuré le premier rang parmi les botanistes modernes.

C'est un mémoire inspiré par la méthode de Schimper qui, en 1870, a clos la série des travaux publiés par la Société des sciences naturelles.

Le brillant professeur de botanique de la Faculté des sciences de Bordeaux, Millardet, y fit paraître[4] en collaboration avec Kraus, alors *Privatdocent* à l'Université de Wurzbourg, une *Étude sur la matière colorante des Phycochromacées et des Diatomées*.

Kossmann, Kampmann, Giorgino, tous trois pharmaciens soit à Colmar, soit aux environs, ont des visées plus modestes et publient : Kossmann, l'*Énumération systématique des Lichens trouvés en Alsace*, et principalement dans les environs de Colmar, 1867-1868 ; Kampmann, les *Matériaux pour une flore cryptogamique de l'Alsace*, *Lichens*, 1865-1866 ; puis *Champi-*

1. *Discours d'ouverture du cours d'histoire naturelle; Nouveaux Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*, II, 1re partie, p. 217, 1834 ; *Mémoire sur l'ergot de seigle et quelques Agames...* ; *Mémoires de la Société des sciences naturelles*, III, 1843.

2. *Notice sur le* Sedum repens *du Hohneck*. (*Mémoires de la Société des sciences naturelles*, t. I, 1re livr., 1830.)

3. *Mémoires de la Société des sciences naturelles*, 1840, t. III, 1re livr.

4. *Idem*, t. VI; 1870; 2 *bis*.

gnons, 1867-1868, avec suite en 1871; Giorgino, *Matériaux pour une flore cryptogamique de l'Alsace; Énumération des Algues de la région vogéso-rhénane*, 1864.

Ces trois mémoires font le plus grand honneur à la Société d'histoire naturelle de Colmar. Les recherches des botanistes alsaciens antérieurs à ces travaux, et spécialement celles de Kirschleger avaient à peu près épuisé les phranérogames où il ne restait rien ou peu à glaner. Nos botanistes colmariens, avec leurs faibles ressources, sans laboratoires, ont su tirer parti de ce sujet qui n'avait pas été abordé par les hautes notabilités de la science universitaire de Strasbourg.

Par les pages qui précèdent, le lecteur a pu voir que les Sociétés scientifiques d'Alsace ont contribué dans une large mesure à l'étude de tout ce qui concernait le sol et les habitants de toute nature de cette province.

L'aperçu que nous venons de donner de ces différents travaux pourra contribuer à établir en principe que nos Sociétés n'ont pas oublié, chacune dans sa sphère, que le sol qui les avait fait germer était le sol de l'Alsace, et qu'elles devaient en toute justice lui consacrer une partie de leurs travaux.

V.

Les sociétés scientifiques d'Alsace de 1870 à 1894. Premiers effets de l'annexion. Effets éloignés. Modifications intérieures de la vie de sociétés. Revue de leurs publications. Conclusion.

La guerre de 1870 a surpris les sociétés scientifiques et littéraires de l'Alsace en pleine prospérité. Leur vie intérieure et extérieure en a reçu de graves atteintes et s'est trouvée généralement suspendue pendant toute sa durée. Mais le premier moment de stupeur passé, et dès avant l'option, elles se remirent à l'œuvre amoindries et mutilées par la terrible secousse que venait d'éprouver notre pays. Jusqu'aux années 1886-1887 l'administration allemande leur laisse une entière liberté.

La Société des sciences, agriculture, arts du Bas-Rhin, devenue depuis l'annexion Société d'agriculture, sciences et arts de la Basse-Alsace, peut même[1] modifier son règlement et en voter l'impression en français.

En 1873, par contre, la Société d'horticulture de Colmar, refondue et transformée, publie ses nouveaux statuts en allemand et en français.

Pour toutes les autres associations qui continuent à vivre sous le même nom, sans modification officielle, rien n'est changé jusque vers cette époque critique de 1886 à 1889, qui fut celle des suppressions, transformations lentes et ménagées qui ne sont pas encore arrivées au bout de leur développement aujourd'hui.

Il ne sera question dans ce chapitre que des sociétés qui ont été créées avant la guerre, qu'elles aient ou non changé de titre, comme la Société d'agriculture, sciences et arts.

Les associations créées depuis cette date sont nombreuses, nous ne l'ignorons pas, mais leur histoire, pour laquelle nous n'avons aucune compétence, sort du cadre que nous nous sommes tracé.

La Société littéraire de Strasbourg, celle des amis du Muséum d'histoire naturelle de Strasbourg, furent les premières à disparaître par les effets immédiats de l'annexion.

Elles furent bientôt suivies par la Société des sciences naturelles de Strasbourg, qui fut en 1872 transférée à Nancy, suivant ainsi dans leur émigration le noyau des professeurs des différentes facultés et écoles qui l'avaient fondée et maintenue depuis son origine jusqu'à la guerre.

La création de la nouvelle Université allemande de Strasbourg, et le départ presque général des professeurs de l'ancienne Université française, expliquent parfaitement ces suppressions ou transferts, en raison de la part qu'ils prenaient à la vie de ces sociétés. Elles ne pouvaient guère exister

1. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Basse-Alsace et de la Station agronomique*, 1872, p. 53. Séance du 3 avril.

que par eux, et n'avaient pas par conséquent de racines aussi profondes dans le pays que les associations similaires de Colmar et de Mulhouse.

Strasbourg perd donc plus par les effets de l'annexion que ces deux dernières villes au point de vue qui nous intéresse. Les lycées impériaux, les *Realschulen* dont elles furent dotées ont un rayonnement moins grand que les Universités, et l'influence de leurs professeurs sur la science locale est plus lente à s'établir.

Ici se pose la question de savoir quels furent les effets de l'annexion pendant les dix premières années, d'après les documents tirés des publications des différentes sociétés d'Alsace. Pour les apprécier, il ne suffit pas de citer les textes dans lesquels il est fait allusion à la guerre, il faut encore relever dans les procès-verbaux les nombreuses démissions des membres titulaires, et constater le désarroi et la confusion qu'amène le départ de personnalités influentes intéressées plus ou moins directement à leur existence par leur qualité de membres honoraires ou correspondants.

Les liens qui unissaient ces deux catégories de personnes aux associations alsaciennes ne se rompaient pas complètement, mais se trouvaient relâchés par suite de l'expatriation. Cependant la plupart des publications interrompues par la guerre ont été achevées, et nombre d'Alsaciens émigrés ont contribué à alimenter les Bulletins des sociétés, jusque dans ces dernières années.

La Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin s'assembla le 11 janvier 1871, et le président, M. Sengenwald, dit[1] : « Qu'il a réuni le bureau dans le but de décider si, en présence des événements politiques, il était convenable de prolonger l'état de vacances dans lequel se trouvait la Société ou si l'on devait reprendre le cours des séances. Le bureau à l'unanimité a décidé, qu'en face des préoccupations causées

1. *Bulletin de la Société des sciences, agriculture et arts*, 1872, t. VI, p. 10.

par les désastres de la France, aucune réunion scientifique touchant les questions agricoles ne saurait être tenue fructueusement; qu'en conséquence, il est convenable de laisser la Société en sommeil et de ne reprendre régulièrement les travaux qu'après la conclusion de la paix. »

Plus tard, le 7 juin 1871[1], le président, M. Sengenwald, dans une séance du bureau retrace, dans une courte allocution, les malheurs de la France et de l'Alsace. « Aujourd'hui que la paix est signée et que nous sommes obligés d'accepter ses dures conséquences, il pense que nous devons sortir de l'état d'inertie momentanée dans laquelle s'est trouvée la Société, que celle-ci doit faire acte de vie et montrer qu'elle existe. »

Dans la séance du comité du 3 avril 1871[2], M. Spach prend la parole au nom de la Société de conservation des monuments historiques. « Il avait pensé, dit le rapporteur, que les terribles événements contemporains ne laissaient point une liberté assez grande aux membres du comité pour s'occuper de questions d'histoire et d'archéologie. Les ruines actuelles devaient, au moins momentanément, mettre sur l'arrière-plan les ruines du passé. Maintenant qu'un peu de calme s'établit autour de nous, il lui a semblé opportun de réunir ses confrères. »

Il semble que l'impression des premiers effets de la guerre ait été plus vive à Strasbourg que dans le reste de l'Alsace, et que le souvenir du long et terrible bombardement se soit reflété dans les comptes rendus des premières séances tenues après le siège. Ces deux sociétés décident que la cotisation pour 1871 ne sera pas exigée, et nous n'avons pas connaissance que pareille décision ait été prise par une autre association scientifique d'Alsace.

La Société d'histoire naturelle de Colmar ne publiant pas ses procès-verbaux de séances, nous n'avons trouvé dans ses publications contemporaines de la guerre que des allusions

1. *Ibid.*, p. 11.

2. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques*, 2e série, t. VIII, p. 85.

assez discrètes au sujet des maux qu'elle avait entraînés à sa suite.

Il en est de même de la Société industrielle de Mulhouse, qui n'a jamais complètement interrompu ses travaux, même pendant la guerre, cette ville ayant été pendant longtemps en dehors des mouvements stratégiques dont l'Alsace était le théâtre.

La Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin paraît être celle de toutes nos associations qui a sommeillé le plus longtemps pour finir, aussitôt son réveil, par disparaître. Le procès-verbal du 24 janvier 1879, dont nous devons la communication à notre excellent ami M. Charles Kœnig, de Colmar, porte le passage suivant : M. le Président (vicomte de Bussières) expose que « depuis les graves événements qui ont modifié la carte de l'Europe, la Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin a suspendu son œuvre, dans l'espoir de retrouver des circonstances plus favorables pour reprendre son activité. Le courant qui domine aujourd'hui ne laisse plus d'espoir à cet égard. D'autres associations se sont constituées dans un milieu et avec des éléments nouveaux qui ne sauraient cadrer avec les débris de notre ancienne Société.

« L'heure de la liquidation a sonné, l'assemblée est invitée à présenter ses vues sur l'emploi du reliquat actif. » Toutes les associations scientifiques d'Alsace ont donc été éprouvées par la guerre et ses conséquences immédiates, mais à divers degrés.

La plus indépendante et la plus riche de toutes, la Société industrielle de Mulhouse, a naturellement le moins souffert, et en général celles des villes secondaires se sont mieux maintenues que celles de la capitale. Une exception peut être faite pour la Société de conservation des monuments historiques d'Alsace qui, ayant des racines profondes dans le pays, s'est rapidement relevée de l'épreuve de 1870; il en est de même de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Basse-Alsace.

Dès 1874[1], le président, M. Pasquay, prononce à la Société un discours dont nous extrayons les passages suivants : « Nos rangs ont été décimés.... Un grand nombre de nos collègues non alsaciens ont dû nous quitter pour conserver ou se créer des positions en France. Nos meilleurs vœux les ont accompagnés et leur souvenir nous restera cher. A tous nous avons conservé le titre de membres honoraires et de membres correspondants. Quelques-uns ont opté ; d'autres, heureusement en petit nombre, tout en se faisant rayer de nos listes, sont restés dans le pays, mais ne veulent plus s'occuper de rien. Comme je le disais tout à l'heure, il y a un an nous étions peu nombreux, mais aujourd'hui déjà les choses ont bien changé, et je le dis avec une légitime satisfaction et une grande joie, nous sommes aujourd'hui plus nombreux que nous ne l'avons jamais été. »

La Société d'histoire naturelle de Colmar et la Société Schœngauer se sont aussi rapidement relevées des ruines de l'année terrible, grâce aux cadres de leurs comités, qui n'ont pas trop été entamés par l'émigration en France. Avec Hirn, Faudel, Grad, Umber, Fleischhauer, Stoffel, Mossmann, Waltz et d'autres encore restés à Colmar, le petit noyau scientifique et littéraire qui s'était formé dans les dernières années de l'Empire est resté sinon intact, au moins assez résistant pour pouvoir subsister quelques années.

D'après les renseignements très autorisés que nous possédons sur la Société industrielle de Mulhouse, son activité s'est plutôt développée depuis la guerre, surtout dans la période qui a suivi la célébration de son cinquantenaire (1876). Dans l'année 1876-1877, le nombre de ses membres ordinaires s'est augmenté de 113.

Comme c'est la seule des sociétés dans le fonctionnement de laquelle aucune modification ordonnée par voie administrative n'a eu lieu, la seule qui ait le droit et le pouvoir de créer, de

1. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Basse-Alsace*, t. VII, p. 4.

développer de nouvelles œuvres, nous lui devons ici une mention particulière.

Son Bulletin et toutes ses publications se font en français, sauf le programme des prix qui se publie dans les deux langues depuis 1890, pour lui donner une plus grande publicité et répondre aux nombreuses demandes venues d'Allemagne relatives aux concours.

Les séances mensuelles se tiennent comme avant la guerre; on y a ajouté depuis 1889 des conférences faites par les membres de la Société.

Le comité d'histoire naturelle a réorganisé le musée d'histoire naturelle en 1877 et a formulé pour lui un nouveau règlement. Les membres souscripteurs du musée ont constitué par une cotisation de 5 fr. par an un fonds pour l'achat d'objets d'histoire naturelle. En 1878, des membres nouveaux pris en dehors de la Société sont adjoints au comité avec jouissance de la bibliothèque.

De 1884 à 1893, le musée d'histoire naturelle est complètement refondu[1]; un inventaire est fait pour les collections qui se complétant peu à peu, sont arrivées, vers la fin de cette année 1893, à un ensemble qui ne laisse rien à désirer, ni au savant, ni à l'amateur. Une collection ethnographique a été classée et installée dans le nouveau musée de la Société, depuis 1890.

Des legs importants: Haeffely, 100,000 fr. en 1876, au décès du donateur 300,000 fr.; Hübner, en 1888, 270,000 fr.; des souscriptions particulières pour l'école de chimie, 120,000 fr. en 1878; pour le nouveau musée, 177,000 fr.; le don d'une maison dite Bâtiment Jean-Dollfus, évaluée à 150,000 fr., telles sont, avec les cotisations annuelles des membres, plus nombreux qu'avant 1870, les ressources nouvelles de la Société.

Le nombre des membres a en effet progressé.

Au 1er janvier 1870, il était de 375 membres ordinaires, 32 membres honoraires, 102 correspondants.

1. Rapport sur les travaux exécutés au musée d'histoire naturelle de la Société industrielle, depuis l'année 1884, par MM. Mathieu-Mieg et G. Schneider. Mulhouse, 1893.

Au 1er janvier 1893, il est de 554 membres ordinaires, 8 membres honoraires, 48 correspondants.

La Société industrielle de Mulhouse a de plus fondé, à la suite de l'exposition du cinquantenaire de 1876, la Société des arts, qui a sa constitution propre et organise des expositions triennales, à la suite desquelles elle acquiert des tableaux, dont elle fait cadeau à la Société industrielle.

Les dames font partie de la Société des arts, soit comme membres fondateurs, soit comme membres ordinaires.

Les acquisitions et dons de tableaux ont été considérables et le nouveau musée de peinture est assez développé pour se faire assurer sur la valeur de 500,000 fr. Pour terminer la série de ces nouvelles fondations, il nous reste à signaler : en 1872, l'agrandissement de l'école de dessin ; en 1882, la création d'une section de gravure ; en 1885, celle d'une école d'art professionnel de jeunes filles, due à l'initiative de Mme Baumgartner-Favre qui a donné 40,000 fr. à cet effet.

D'après ce qui précède, on voit que la Société industrielle de Mulhouse s'est réorganisée sur des bases plus larges, avec des sections nouvelles ayant un objectif assez éloigné de celui désigné par le titre même qu'elle porte.

Toutes nos associations, chacune dans sa sphère d'action, ont éprouvé, à la suite de la guerre, le même besoin.

La Société d'agriculture, sciences et arts de la Basse-Alsace recrute de nouveaux membres, comme on l'a vu plus haut. Bien des personnes qui n'en faisaient pas partie avant 1870 y entrent, pour se retrouver dans un milieu devenu complètement alsacien.

Les admissions au titre de membre titulaire sont moins difficiles ; si la bourgeoisie strasbourgeoise a en partie émigré, il n'en est pas de même des propriétaires terriens, des agriculteurs qui restent attachés au sol. C'est parmi eux surtout que la Société, occupée dès lors presque exclusivement de questions agricoles, retrouve des adhérents.

Elle est si bien considérée comme agonisante avant cette

période de relèvement, qu'en 1872, le président Pasquay, dans la séance du 6 novembre, lit[1] dans la correspondance : « Une lettre dans laquelle M. Kuhn, de Saint-Jean (Sarrebrück), annonce qu'à partir de 1873 il publiera un journal d'agriculture pour l'Alsace-Lorraine. Il espère que la Société voudra bien lui adresser ses publications et le seconder dans son entreprise.

« M. le président fait observer que M. Kuhn trouvera toujours les comptes rendus de nos séances dans les journaux de la localité ; que la Société peut et doit accepter l'échange de la publication, mais qu'elle ne peut pas s'engager à seconder une œuvre dont elle ne connaît ni l'esprit ni les tendances. »

Suivant le professeur Strohl[2], la Société de médecine de Strasbourg a continué ses travaux après l'annexion dans des conditions nouvelles. Les médecins de campagne ont remplacé les professeurs alsaciens émigrés, et les publications de la Société ont pris un caractère plus pratique, ou plutôt, moins théorique. Le développement de nos associations scientifiques n'est donc pas arrêté par l'effet de l'annexion. Elles continuent pour la plupart à se développer sous le nouveau régime, en vertu de la force acquise et deviennent même, jusqu'à un certain point, un centre de ralliement pour les Alsaciens qui subissent la loi du vainqueur sans oublier le passé.

Les vides laissés par l'émigration sont comblés peu à peu et l'élément immigré n'apparaît pas encore.

Dans ce qui précède, nous avons suivi les sociétés scientifiques d'Alsace créées antérieurement à la guerre, dans leur vie intérieure jusque vers 1886-1887.

Il nous reste donc à parler de la période critique qui commence vers cette date et se poursuit pour certaines d'entre elles jusqu'aujourd'hui.

Un arrêté préfectoral du 25 avril 1888 mit fin à l'existence des sociétés médicales du Haut et du Bas-Rhin.

1. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Basse-Alsace*, t. VI, p. 109.
2. *Gazette médicale de Strasbourg*, n° 2, 1er février 1889, p. 24.

C'était la mort sans phrases. Cette Société, dit l'auteur de la notice historique sur la Société de médecine de Strasbourg, le professeur Strohl[1], « a été dissoute par un arrêté préfectoral du 25 avril 1888 sans savoir par quoi elle a mérité son arrêt de mort ».

Les journaux allemands, spécialement la *Strassburger Post* dans ses numéros du 3 et du 7 mai 1888, l'*Elsässisches Tagblatt* (*Kreisblatt*) des dimanche 6 et lundi 7 mai, se chargèrent de lui apprendre les raisons qui avaient décidé l'autorité à décréter la dissolution d'une association scientifique doublée d'une association de prévoyance.

Cette société, ou pour mieux dire ces sociétés, depuis l'annexion à l'Allemagne, n'ont changé ni leur nom, ni leurs statuts, ni surtout leur esprit essentiellement réfractaire à la fusion. Elles ont des tendances absolument françaises, et si elles reçoivent des membres titulaires universitaires, ce sont des professeurs et *Privatdocenten* alsaciens. Les vieux Allemands restent dans la catégorie des membres honoraires. Elles se composent de membres titulaires anciens qui inspirent aux jeunes recrues alsaciennes venant se mêler à leurs rangs, la haine du nouveau régime et leur insufflent l'esprit français opposé à l'esprit allemand. Enfin il est inadmissible que la Société de médecine du Haut-Rhin conserve ses attaches avec le territoire de Belfort; le traité de Francfort l'a séparé de l'Alsace, et tout souvenir de l'état antérieur à 1870 doit disparaître. On a été trop indulgent jusqu'ici ; il n'est que temps de couper le mal dans sa racine.

Tel est le sens des articles qui ont servi de commentaire à une mesure qui a produit un si grand émoi en Alsace, parce que toutes les sociétés scientifiques se sont senties atteintes par le coup qui frappait l'une d'elles et non la moins influente.

Sans aller jusqu'à prétendre que de ce jour datent les mesures de germanisation qui les ont atteintes peu à peu, on peut dire

1. *Gazette médicale de Strasbourg*, 2 février 1889, p. 20-21.

que, pour certaines d'entre elles, la Société d'histoire naturelle de Colmar par exemple, la période des difficultés a commencé vers cette époque.

Ces difficultés résultent surtout de la pénétration lente de la langue allemande, chassant peu à peu devant elle la langue française, dans la vie intérieure pour les statuts, les comptes rendus de séances, et dans la vie extérieure pour les titres des publications et pour les publications elles-mêmes. Nous n'insisterons pas sur ces mesures progressives dont on trouve la trace dans les Bulletins de la Société de conservation des monuments historiques par exemple, mais nous y voyons une cause certaine de décadence, qui vient s'ajouter à d'autres, hélas! trop nombreuses, que nous mentionnerons à la fin de ce travail.

Les publications des sociétés scientifiques alsaciennes se ressentent en général moins de la guerre et de l'annexion qu'on pourrait le croire à première vue. Le niveau de certaines d'entre elles y gagne même, et tout le mérite en revient, à peu de chose près, aux éléments scientifiques d'origine locale. Rien n'est changé, quant à l'usage de la langue française, pour les titres et le corps des bulletins ou mémoires jusque dans la période 1886-1890. C'est alors seulement que la langue allemande prend pied, et que les sociétés sont obligées de se prêter à toutes sortes de modifications allant jusqu'à l'obligation de refuser pour leurs publications tout mémoire qui ne serait pas écrit en allemand. Dans la courte revue des Bulletins de nos associations pour la période 1870-1894, qui va suivre, nous nous sommes imposé les mêmes règles que dans les précédents chapitres, c'est-à-dire l'absence de toute prétention à un tableau statistique.

La Société d'agriculture, sciences et arts de la Basse-Alsace continue jusqu'en 1876 à publier ses travaux, sous le double titre de : *Bulletin de la Société et de la Station agronomique*.

Des notes ou articles ordinairement très courts, sur des sujets du même ordre que ceux que nous avons signalés dans nos

précédents chapitres, remplissent les Bulletins, et les noms de Pasquay, Sengenwald, Zundel, Oppermann, se retrouvent parmi les auteurs de ces travaux.

La question du phylloxéra, les théories microbiennes font leur apparition dans la Société, et les maladies parasitaires de certaines plantes cultivées font l'objet des remarquables travaux du professeur de Bary de la nouvelle Université allemande de Strasbourg.

La chimie agricole et appliquée aux industries annexes de l'agriculture, n'est pas non plus négligée, grâce à Kopp, à Musculus.

Quelques mémoires sur les grandes questions agricoles, sur l'irrigation en particulier, ont également pris place dans les publications de la Société qui sait, malgré le nom peu respectueux sous lequel elle est connue à Strasbourg, « Société des fines herbes », s'occuper à l'occasion des intérêts généraux de l'Alsace.

La Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, ainsi que nous l'apprend le discours prononcé en séance générale tenue au musée des Unterlinden à Colmar par le président chanoine Dacheux, le 13 juillet 1893, n'a pas complètement échappé à la crise provoquée par la guerre et l'annexion[1]. « Depuis son origine jusqu'en 1870, elle avait vu inscrire sur ses listes plus de 700 membres. Malgré les vides faits dans ses rangs par la mort, elle en comptait 418 quand la guerre éclata. Les démissions et l'émigration la réduisirent un moment au chiffre de 130, puis elle remonta, grâce aux admissions nouvelles, à celui de 270 environ, qui s'est maintenu jusqu'à la mort de M. Straub. Aujourd'hui, elle en compte près de 300. »

Cette association reçut la première, à notre connaissance, dès le 18 octobre 1871[2], des Allemands immigrés au titre de

1. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques*, XVI[e] vol., 2[e] série, 1893, p. 172-173.

2. *Ibid.*, 2[e] série, t. IX, p. 3.

membre titulaire. C'étaient MM. Barack, bibliothécaire en chef, Euting, bibliothécaire de l'Université, L. Lœning, fonctionnaire de la préfecture du Bas-Rhin, dont les admissions datent du 18 octobre 1871. Quatre professeurs de la nouvelle Université les suivirent le 30 mai 1872 et désormais le nombre des immigrés va croissant.

L'admission de cette seconde série de membres titulaires appartenant à l'élément immigré a coïncidé avec une demande de dissolution de la Société[1] émanée des comités de Colmar et de Mulhouse. Ces deux sections, considérant que les pouvoirs du bureau étaient périmés, réclamaient, avant tout acte de l'association, une séance générale pour régler la situation nouvelle.

« Après plus de deux heures passées en discussions sur ce sujet, dit le rapporteur[2], la majorité approuve la réponse donnée par le président aux sociétaires de Colmar et de Mulhouse et décide par quatre voix contre une, que, provisoirement, il serait sursis à toute séance générale. »

Plus tard, dans la séance générale du 6 mars 1873[3], le président Spach rappelle que la Société, dans son comité en 1871, a décidé « que l'on ne refuserait point l'admission de membres savants venus de l'autre côté du Rhin et pouvant nous apporter éventuellement un concours actif et utile. Nous n'avions aucune raison pour ne pas exercer, sur le terrain neutre de la science, une hospitalité qui devait tourner à l'avantage de notre future existence. »

Nous ne nous arrêterons pas sur les conséquences de ces admissions, elles se sont bientôt fait sentir dans la direction des affaires extérieures et intérieures de la Société, mais il est bon de constater qu'elles ont été relevées dans des journaux contemporains d'Alsace, comme le témoigne le rapport de cette

1. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques*, p. 6 et suivantes.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, t. IX, 2e série, p. 9.

séance orageuse auquel nous faisons des emprunts. Quoi qu'il en soit, les publications de la Société ne perdent rien à cette adjonction de membres allemands.

Les anciens membres continuent à publier leurs travaux et nous retrouvons les noms déjà connus et cités de MM. Mossmann, Stoffel, Straub, Spach, Fischer, Ingold, Nessel, Arthur Benoît. Quelques membres distingués du clergé alsacien, MM. Dacheux, Gyss, Guerber, etc., s'y joignent, et parmi les Allemands, il faut signaler bon nombre de professeurs de la nouvelle Université, MM. Krauss, Waldeyer, quelques officiers nobles et quelques fonctionnaires.

La tâche de reconstituer le fameux *Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsperg, brûlé dans le bombardement de la nuit du 24 août 1870, s'imposait aux membres de la Société. Elle put, avec l'aide de bonnes volontés, le reproduire aussi complètement que possible et livrer peu à peu des fragments de cette encyclopédie à la publicité.

Les grands travaux nécessités par les nouvelles fortifications de Strasbourg mirent à découvert un cimetière gallo-romain d'une richesse très grande. Ces fouilles, conduites avec méthode, permirent à M. le chanoine Straub, déjà connu avant 1870 par ses travaux archéologiques, de se placer au premier rang de nos savants et de publier des mémoires d'une haute valeur pendant les années 1878-1881. De nombreuses planches photographiées, des plans topographiques, des coupes, accompagnent ces études qui révèlent une richesse étonnante chez ces populations placées sur les confins de l'empire romain.

Parmi les travaux originaux qu'elle publie dans cette période, nous devons signaler les nombreuses notices sur les châteaux, les églises, les villes d'Alsace, de M. l'architecte Winckler. Il donna dès lors la mesure de cette aptitude divinatoire qu'on lui reconnaît à juste titre de reconstituer les anciens monuments et de les remettre debout par son crayon, avant de les restaurer réellement, comme il l'a fait pour certains d'entre eux.

Les articles historiques ne sont pas nombreux dans cette série où dominent les travaux détachés sur des questions intéressantes, telles que :

Les tumulus de Schalbach (canton de Fénétrange), par M. Schlosser. XII[e] vol., 2[e] série, 1884.

Le Sattelfelsen, limite des communes de Dabo, d'Engenthal et de Reinhardsmünster, par M. Arthur Benoît. I[er] vol., 2[e] série.

Die Ausgrabung des Goethehügels bei Sessenheim, par le professeur Waldeyer, de la nouvelle Université. XII[e] vol., 2[e] série, 1884.

La Société continue, comme avant 1870, à accueillir avec faveur les recherches préhistoriques. Elle possède dans son sein un spécialiste éminent dans ces études, M. Nessel, que ses fouilles des tumulus de la forêt de Haguenau ont mis au premier rang. En notre qualité de préhistorien, nous avons souvent regretté, avec notre collaborateur Faudel, qu'il se soit contenté de poursuivre avec méthode et intelligence ses recherches, et d'accumuler des documents précieux, sans les livrer à la publicité.

Mais l'œuvre principale de cette association, du moins au point de vue des publications, a été la mise au jour des vieilles chroniques strasbourgeoises. Elle a débuté en 1887 par (XIII[e] vol., 2[e] série) les fragments d'une chronique strasbourgeoise particulièrement intéressante pour l'histoire de la cathédrale de Strasbourg et par la chronique strasbourgeoise de Sébald Büheler, si curieuse pour le récit des faits du XVI[e] siècle.

Plus tard, ce seront les : *Specklini collectanea in usum chronici Argentinensis*, dont l'impression se continue à travers plusieurs fascicules des Bulletins de la Société, pour faire place à la chronique de Jacques Trautsch et de Jean Wencker et à des fragments de la chronique latine de Kœnigshoven.

Hélas ! ce qu'a pu donner la Société des monuments historiques, ce n'est pas le texte complet de ces auteurs dont

les manuscrits avaient disparu dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg, mais seulement des fragments pris par les anciens érudits locaux ; ces manuscrits vénérables ont eu le sort du magnifique *Hortus deliciarum* de Herrade de Landsperg dont la Société a recueilli les épaves, dans une publication spéciale dirigée par le chanoine Straub et continuée depuis par le chanoine Keller.

Les procès-verbaux, qui se trouvent publiés *in extenso* à la fin de chaque livraison, témoignent également en faveur de l'activité des membres de la Société, Alsaciens et immigrés. Les travaux de fouille ou de recherches s'y trouvent mentionnés avec détail, dans des comptes rendus souvent accompagnés de figures et même de plans explicatifs.

Nous y avons trouvé, par exemple, la figure de cette curieuse boîte d'or trouvée dans les fouilles d'Horbourg près Colmar, qui contenait deux clous de girofle. Nous n'insisterions pas sur ce détail, si, avant le professeur Fluckiger, de Strasbourg, qui a pu les examiner de près, nous n'avions, au vu de ces clous de girofle, fait la même remarque que le savant spécialiste, à savoir que leur découverte fait remonter au VIe siècle de notre ère (date du cimetière d'Horbourg) l'importation de ces aromates des Moluques, dont on attribuait jusqu'ici la première apparition en Europe aux Portugais.

Dès 1881 [1], le nombre des immigrés, d'après la liste imprimée qui se trouve en tête du fascicule XI, est devenu très considérable dans les rangs de l'association, et leur influence devient de plus en plus grande. Le XVe volume [2] de 1892 contient une communication en allemand d'un auteur alsacien : *der Vœklinshoffener Münzfund*, Dr Aug. Herzog, et en 1893 le XVIe, sauf de rares exceptions (Audiguier, *Bas-relief de Handschuhheim;* Ad. Seyboth, *Une sculpture du* XVe *siècle;* X. Mossmann, *Les Regestes du prieuré de Saint-Pierre, à Colmar*), ne comprend plus que des communications et comptes

1. *Bulletin*, XIe volume, 2e série. Liste des membres.
2. *Bulletin*, XVe volume, 2e série, 2e partie.

rendus en allemand, les auteurs étant à la fois Alsaciens et vieux Allemands.

Au point de vue financier, la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace se meut dans les conditions suivantes :

Elle reçoit de l'État une subvention variable : en 1888, 867 marcks; en 1889, 1,342 marks; de la Basse-Alsace, 600 marks ; de la Haute-Alsace 400, et ce chiffre depuis semble être demeuré tel quel. Grâce au nombre de ses membres et à son fonds de réserve, elle est dans un état relativement prospère.

Les Sociétés de médecine des Bas et Haut-Rhin ont continué après l'annexion à publier leurs travaux et les comptes rendus de leurs séances dans la *Gazette médicale de Strasbourg* jusqu'à leur suppression en date du 25 avril 1888.

En 1872, par suite de l'option, la Société de médecine du Bas-Rhin perd un grand nombre de ses membres les plus distingués, professeurs et agrégés de l'ancienne Faculté. D'autres restent à Strasbourg, continuant à diriger le mouvement médical, sans accepter de service dans la nouvelle Université allemande. Ce sont, au premier rang, MM. Schützenberger, Kœberlé, Bœckel ; leurs noms continuent à être justement honorés par leurs anciens élèves dont nous nous faisons gloire de faire partie. D'autres enfin passent dans les rangs des nouveaux professeurs de l'Université allemande et contribuent dans une large mesure au mouvement scientifique médical purement alsacien.

La Société médicale du Haut-Rhin est également éprouvée, et son rapporteur, le regretté Faudel, le constate dans son historique de 1829 à 1879[1]. « Plusieurs de nos excellents confrères qui ont quitté l'Alsace sont également restés en relations suivies avec la Société.

« Celle-ci compte aujourd'hui 22 membres honoraires et

1. *Gazette médicale de Strasbourg*, 1880, n° 2, p. 21. Séance du 9 novembre 1879.

32 correspondants (dont 20 sont d'anciens titulaires), ce qui porte à 134 le nombre actuel de nos sociétaires. Quel sort nous réserve l'avenir? Le recrutement constant de notre association pourra-t-il continuer ainsi? Nous l'ignorons; c'est même là une question qu'il nous serait trop douloureux de chercher à élucider. » Le même auteur, après avoir constaté les bons effets produits par les réunions annuelles au point de vue de la confraternité médicale, continue ainsi[1] : « Par l'influence bienfaisante de la solidarité qui unit tous ses membres, ont été conservés et mis en pratique ces solides principes de dignité et d'honnêteté professionnelle, dont nos chers maîtres de Strasbourg nous ont donné le précepte et l'exemple. Maintenant surtout, que d'autres règles et d'autres usages semblent s'introduire, nous devons plus que jamais prendre à tâche de maintenir dignement l'ancienne réputation du corps médical alsacien....

« Que ceux qui en sont demeurés éloignés jusqu'aujourd'hui viennent à elle; ils seront reçus à bras ouverts, car nos pertes annuelles sont nombreuses et sensibles. »

Ces réunions générales étaient chères aux médecins alsaciens, et le professeur Schützenberger exprimait leur sentiment en disant[2] : « Comme Alsaciens, nous n'avons plus de fêtes patriotiques, mais nous avons encore une grande fête annuelle de famille. Cette fête durera tant qu'il y aura des médecins alsaciens en Alsace ! »

Les deux Sociétés des Bas et Haut-Rhin consultées en 1884[3] sur l'opportunité d'une loi d'empire relative à la profession médicale, conclurent, à la suite d'une discussion, au rejet de la proposition et la Société de médecine de Strasbourg motiva ainsi qu'il suit sa décision : « La Société de médecine, élevée dans des idées d'indépendance professionnelle et fidèle à sa tradition, s'élève énergiquement contre toute ingérence de l'État dans la réglementation de la profession médicale et

1. *Ibid.*, p. 21.
2. *Gazette médicale de Strasbourg*, 1876, n° 8, p. 86.
3. *Ibid.*, 1884, n° 4, p. 47 ; n° 11, p. 133-135.

charge à l'unanimité son bureau, joint au comité de l'Association de prévoyance consultée sur le même sujet, de se prononcer contre tout projet de loi sur la profession médicale, les règlements actuels s'étant montrés parfaitement suffisants dans toutes les circonstances. »

La chirurgie de guerre occupe dans les publications de la Société de médecine du Bas-Rhin une grande place en 1870-1871, en raison du siège de Strasbourg et des batailles qui se sont livrées dans le voisinage de la ville. Les opérations chirurgicales l'emportent naturellement sur les observations médicales, mais le calme revenu, l'école chirurgicale de Strasbourg, grâce à Bœckel, Kœberlé, Muller, etc., prend une grande part au mouvement de progrès de la pratique moderne, devenue si audacieuse depuis les progrès de la méthode antiseptique.

Nous n'avons aucune prétention de donner ici une liste statistique des travaux qu'ont publiés ces deux Sociétés. Rappelons cependant que la voix autorisée du professeur Schützenberger s'y faisait souvent entendre pour traiter soit une question de médecine pratique, soit une de ces grandes questions de philosophie médicale qu'il savait faire goûter à ses anciens élèves devenus ses confrères.

Du reste, on peut dire que les travaux de ces Sociétés se sont étendus à presque toutes les branches de la science médicale. Ce sont, il est vrai, la plupart du temps de simples observations, accompagnées parfois de la présentation de malades ou opérés ; cependant on y remarque aussi quelques mémoires originaux plus étendus, ainsi que des communications relatives à des questions toutes nouvelles à l'époque où elles furent traitées dans les séances. Signalons encore une certaine catégorie d'articles sur des sujets qui intéressent spécialement la contrée : épidémies et endémies, hygiène publique et privée, alcoolisme et moyens de le combattre, comptes rendus de services hospitaliers, notices biographiques, etc. [1].

1. *Notice historique sur la Société médicale du Haut-Rhin*, par le Dr Faudel. (*Gazette médicale de Strasbourg*, 1889, n° 10.)

Les publications de la Société d'histoire naturelle de Colmar paraissent suivre après la guerre une progression ascendante. On sait qu'elles ne sont pas annuelles, néanmoins de l'année 1870 à l'année 1888, elle a publié neuf Bulletins, dépassant, comme importance, ceux de la période antérieure à la guerre, sauf celui de 1865. Le Bulletin de 1883-1885 est de 584 pages avec 37 planches et 37 tableaux météorologiques.

La Société continue à publier des observations météorologiques extrêmement détaillées, avec courbes nombreuses exigeant des planches spéciales. La météorologie scientifique est largement représentée à Colmar pendant cette période ; elle a pour représentant le plus autorisé Hirn, qui, de 1871 à 1888[1], a publié un grand nombre de travaux parmi lesquels nous nous contenterons de citer : *Introduction à l'étude météorologique de l'Alsace*[2].

MM. Grad et Umber se signalent également par leurs recherches sur le même sujet ; le second de ces observateurs a su pendant de nombreuses années assurer le service météorologique qui a servi de base aux tableaux publiés par la Société.

Les travaux d'astronomie transcendante ne manquent pas à ce modeste Bulletin, grâce à Hirn. Exemple : *Le monde de Saturne, ses conditions d'existence et de durée*[3]. Le même savant est également seul à y représenter la physique et la mécanique. Les recherches dirigées sur les applications de la physique et de la mécanique à la météorologie nous ont valu une *Étude sur une classe de tourbillons qui se manifestent dans certaines conditions spéciales, dans les liquides. Analogie existant entre le mécanisme de ces tourbillons et celui des trombes*[4].

La part des naturalistes est bien plus grande, et Colmar continue, dans certaines limites, à être un centre d'études d'histoire naturelle.

1. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 1888, p. XI. Tableau méthodique.
2. *Ibid.*, 1871, p. 281.
3. *Ibid.*, 1871-1872, p. 403.
4. *Ibid.*, 1877-1878, p. 203.

Comme dans la période précédente, l'entomologie tient avec la botanique le premier rang dans les publications de la Société. On peut même constater de 1870 à 1888 une sorte de recrudescence d'activité des entomologistes. Non seulement H. de Peyerimhof continue ses recherches sur les lépidoptères d'Alsace[1], mais à sa mort, MM. Macker et Fettig achèvent son œuvre commencée en achevant le *Catalogue des lépidoptères d'Alsace*[2].

Les entomologistes vosgiens, Pierrat, Puton, se joignent aux Alsaciens et particulièrement à F. Reiber pour y ajouter les orthoptères[3], les hémiptères homoptères et hétéroptères[4].

Leprieur y joint une liste provisoire des araignées recueillies dans les Vosges[5].

Toutes ces recherches sur la faune entomologique des Vosges et de la plaine du Rhin ont été certainement commencées avant la fatale guerre de 1870 et nous assistons ici à une floraison préparée par un long printemps.

En 1877-1878, Reiber fait la synthèse de la plupart de ces travaux, et publie[6] un excellent article sur les régions entomologiques de l'Alsace et de la chaîne des Vosges. Il donne également en 1885 un aperçu très complet de la question du phylloxéra en Alsace-Lorraine.

La conchyliologie alsacienne, si délaissée dans la période précédente, est abordée par le Dr Hagenmuller, un Alsacien émigré depuis en Algérie. Nous avons de lui un excellent catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles d'Alsace[7].

Tandis que de nombreux savants, tous d'origine alsacienne, émigrés ou restés en Alsace, contribuaient ainsi à la connais-

1. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle*, 1871-1872, p. 53 ; 1873-1874, p. 535.
2. *Catalogue des lépidoptères d'Alsace*, 2e édition ; 1re partie, Macrolépidoptères, par M. le Dr Macker ; 2e partie, Microlépidoptères, par M. l'abbé Fettig. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle*, 1879-1880, p. 187 ; 1881-1882, p. 33.
3. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 1877-1878, p. 89.
4. *Ibid.*, 1875-1876, p. 51 ; 1879-1880, p. 78 ; 1879-1880, p. 49.
5. *Ibid* , 1879-1880, p. 441.
6. *Ibid.*, 1879, p. 73.
7. *Ibid.*, 1872, p. 235.

sance des ressources zoologiques du pays, en cataloguant ses richesses, le regretté Ch. Grad publiait dans nos Bulletins de nombreux articles de vulgarisation. Mais la sympathique figure de F. Reiber se détache au premier rang ; non content de mériter la réputation d'un entomologiste distingué, il se donnait pour tâche de faire connaître à ses compatriotes et à ses confrères, l'histoire de leurs grands ancêtres. C'est grâce à lui que nous connaissons par le menu les œuvres de Léonard Baldner[1], ce pêcheur strasbourgeois qui, avec les oiseaux et les insectes, a décrit toutes les espèces de poissons de la plaine du Rhin et soupçonné le premier l'existence d'un état larvaire chez une espèce de poisson cyclostome, le *Petromyzon Planeri* Bl., dont il distingue le lamprillon, qu'il décrit séparément, en signalant son état d'infériorité par rapport à l'espèce adulte.

La botanique semble pendant cette période se ressentir de la guerre d'une part, et, d'autre part, de la disparition de Kirschleger. Cependant, les travaux en cours de publication sont continués : Kampmann, *Énumération des champignons de la région vogéso-rhénane*[2], suite et fin d'un premier travail sur le même sujet.

La flore d'Alsace en effet a été à peu près épuisée par Kirschleger et ses élèves, il ne reste plus à étudier que quelques séries de cryptogames, et à surprendre les secrets de l'existence de certaines de ces plantes inférieures nuisibles aux végétaux cultivés par l'homme.

Signalons cependant les travaux de MM. Kœnig et Burckel sur les plantes indigènes propres à l'ornementation des parcs et jardins[3], et le catalogue des hépatiques et des mousses d'Alsace du second de ces auteurs[4].

Le domaine de la Société d'histoire naturelle ne se limitait pas aux sciences naturelles prises dans le sens le plus strict,

1. *Ibid.*, 1886-1888, p. 1 à 144.
2. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle*, 1871-1872, p. 1.
3. *Ibid.*, 1883-1885, p. 45 ; 1886-1888, p. 287.
4. *Ibid.*, 1890, p. 1.

il s'étendait non seulement à la géologie et à la minéralogie, mais encore à l'archéologie préhistorique, qui confine de tous côtés aux sciences naturelles, physiques, chimiques.

La géologie a été de tout temps cultivée par les membres actifs ou correspondants de la Société. Dans la période qui nous occupe ont paru des travaux importants pour la région, tels: le mémoire de M. l'abbé Boulay intitulé : *Recherches de paléontologie végétale sur le terrain houiller des Vosges*[1]; celui de M. Le Bel sur les gisements de pétrole à Pechelbronn[2]. Nous avons nous-même fait paraître dans cette publication, soit seul, soit en collaboration avec M. Fliche, des recherches sur le terrain carbonifère, le tertiaire, le quaternaire d'Alsace[3]. En minéralogie, il n'y a à signaler que le seul ouvrage du regretté Dietrich, sur la chronique des mines de Sainte-Marie-aux-Mines par Jean Haubensack[4]. L'archéologie préhistorique alsacienne est sortie du *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, sous notre collaboration active avec le Dr Faudel.

Il ne peut être question d'analyser ici les cinq fascicules de cette œuvre considérable, restée inachevée par la mort d'un des auteurs. Rappelons seulement que c'est une enquête très serrée et très documentée sur tout ce qui a été trouvé en Alsace concernant non seulement les temps quaternaires, mais les temps préromains. Cette enquête a été précédée de longues recherches préparatoires et ce travail, comme ceux que nous venons de mentionner, existait en germe avant la guerre de 1870.

Quoiqu'il ne nous appartienne pas d'en faire l'éloge, rappelons cependant qu'il a inspiré dans ces dernières années les auteurs de recherches similaires sur la Lorraine restée française[5].

1. *Ibid.*, 1879-1880, p. 1.
2. *Ibid.*, 1883-1885, p. 445.
3. *Ibid.*, 1881-1882, p. 241 ; 1883-1885, p. 555 et p. 1.
4. *Ibid.*, 1875-1876, p. 324.
5. *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire*, par F. Barthelemy. Nancy, 1889. — *Les Peuples préhistoriques en Lorraine*, par C. Bernhardt. Nancy, 1890.

Les comptes rendus de séances que la Société Schœngauer de Colmar publie de temps en temps échappent à toute analyse.

Il n'en est pas de même des publications nombreuses émanées de la Société industrielle de Mulhouse. On a vu plus haut qu'elle a étendu considérablement son cercle d'action depuis vingt-quatre ans et ses travaux imprimés en sont notablement accrus. Les tables de matières, par ordre alphabétique, des sujets traités aux comités de mécanique, de chimie, d'utilité publique, de commerce et d'histoire, de statistique et de géographie publiées par la Société en 1890-1891, pendant les périodes de 1826 à 1889, témoignent de la prodigieuse variété des sujets abordés. Les Bulletins ont toujours été largement alimentés par des communications intéressantes sur lesquelles nous ne pouvons pas insister ici, renvoyant nos lecteurs à ces documents officiels.

Il suffira de signaler quelques publications spéciales qui font le plus grand honneur à cette association : *Le Chemin de fer de Mulhouse à Thann,* notes et documents, 1889, par W. Grosseteste.

Les premières voies ferrées en Alsace. Chemin de fer de Strasbourg à Bâle, inauguré les 19 et 20 septembre 1841. Notes et documents présentés par P. D. Bazaine, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, 1891.

Conférence sur le transport de la force par l'électricité. Quelques-unes de ses applications récentes, 25 novembre 1891.

Guide du musée d'histoire naturelle, par G. Schneider, 1893.

Les deux premières publications, relatives aux premiers chemins de fer de l'Alsace, font ressortir le rôle prépondérant qu'a joué Mulhouse et son représentant le plus autorisé, Daniel Kœchlin, dans la création de ces voies de transport dont l'avenir était alors fortement mis en doute par les hommes les plus éminents.

Quelque pénibles que soient les conclusions à tirer de l'enquête à laquelle nous venons de nous livrer, il est nécessaire de les signaler.

Un certain nombre des Sociétés scientifiques alsaciennes créées avant la guerre de 1870 sont vouées à une disparition plus ou moins prochaine, sous l'influence de causes multiples, dont nous devons mentionner les principales.

Il est évident que la Société industrielle de Mulhouse, la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace font encore preuve d'une grande vitalité, mais sont-elles assurées du lendemain? La Société industrielle de Mulhouse se plaint de la pénurie de jeunes gens parmi ses sociétaires actifs; et la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace compte plus de vieillards et d'hommes âgés que de jeunes gens.

On sait bien partout, à Strasbourg, comme à Colmar et à Mulhouse, que la jeunesse alsacienne n'est pas venue jusqu'ici remplir les vides créés par la mort dans les rangs de la phalange de vétérans qui soutiennent encore les Sociétés. Non certes qu'elle se désintéresse de ces associations dont le but est l'étude de la patrie locale, mais plutôt parce que la génération qui pourrait remplir cette mission a été fortement éprouvée par l'émigration. Celle-ci a surtout porté sur la classe bourgeoise, à laquelle appartenaient la plupart des jeunes gens ayant quelques loisirs et avides de les remplir utilement par des recherches scientifiques qui revenaient de droit aux Sociétés.

Les conditions nouvelles dans lesquelles elles sont obligées de se mouvoir dorénavant, ne sont pas faites, il est vrai, pour leur attirer beaucoup d'adhérents. On les sent menacées dans le pays, et, si l'on estime ceux qui y restent attachés par patriotisme local, on n'est pas tenté de s'enrôler dans une association dont les jours sont comptés.

De plus, l'usage de l'allemand n'est pas encore assez répandu en Alsace pour qu'il se trouve beaucoup d'auteurs capables d'écrire leurs mémoires dans cette langue. En dehors de quelques rares exceptions que nous avons signalées plus haut, les productions scientifiques en langue allemande des Alsaciens sortent presque toutes des universités.

La création de l'Université de Strasbourg, des lycées impériaux, des *Realschulen*, avec leurs multiples moyens d'action sur le pays, a contribué à drainer au profit de l'enseignement supérieur presque tout ce qui restait autrefois le patrimoine des Sociétés locales, et nous assistons à une sorte de centralisation scientifique.

C'est un phénomène d'évolution, pourrait-on nous objecter, qui n'est pas particulier à la situation de l'Université de Strasbourg par rapport à l'Alsace-Lorraine. Nous le reconnaissons volontiers, car il se reproduit en France sous l'influence des mêmes causes. On ne fait plus aujourd'hui de recherches scientifiques sans laboratoires bien outillés, ni bibliothèques bien complètes, et ceux-ci sont concentrés dans les établissements d'enseignement supérieur. Ils attirent à eux les travailleurs et la race des naturalistes *auto-didactes* est perdue aujourd'hui.

Il nous suffira d'avoir énuméré ces causes de décadence qui sont les unes générales, les autres particulières à l'Alsace, mais on se méprendrait sur nos intentions si l'on pensait que nous désespérons de l'avenir. Non certes, avec nos lecteurs, nous admirons les adeptes de ces Sociétés qui restent sur la brèche, fidèles à cette devise : Fais ce que dois, advienne que pourra !

Dr G. Bleicher.

LE FONDATEUR

DE

L'ABBAYE DE SENONES

Saint Gondelbert, fondateur de l'abbaye de Senones, a-t-il été évêque de Sens? De suite, je réponds : Non.

Selon les légendes, *Deodatus*, évêque de Nevers, serait venu, en l'an 669, fonder un monastère au lieu dit : *Juncturæ* (Saint-Dié aujourd'hui).

Un peu plus tard, *Hydulphe,* évêque de Trèves, établit à son tour un autre couvent qu'il appela : *Moyenmoutier*. Quelques années auparavant (vers 660), *Gondelbert,* évêque de Sens, édifia un monastère auquel il donna le nom de *Senones* en *souvenir de sa première épouse l'église de Sens.*

On le voit, la légende est commune à ces trois monastères : trois évêques abandonnent leurs églises pour venir, en un lieu désert — toujours selon la légende, — se consacrer entièrement à Dieu.

Il est incontestable que Hydulphe a été évêque de Trèves, comme le prouvent les anciennes listes épiscopales de cette cité ; mais très probablement, comme M. Pfister l'a démontré (*Annales de l'Est,* 1889, n[os] 3 et 4), Deodatus n'a jamais été évêque de Nevers ; nous allons démontrer à notre tour que jamais Gondelbert, fondateur de Senones, n'a été évêque de Sens.

I

La première charte[1] où il soit parlé de Senones et de Gondelbert est de 661 ou 662 : c'est l'acte de fondation du monastère. Le roi Childéric II y appelle Gondelbert *évêque ou abbé :.....* « Oportet clementiam regalem inter petitiones cæterorum, præcipue sacerdotibus Dei benigne auditum accommodare, quodque pro timore divini nominis postulatur, ponatur ad effectum, ut eo fiat ad mercedem, quo servis Dei congruit ad quietem... *Gundelbertus igitur episcopus sive abba,* monasterium in honore Sanctæ Mariæ et Sancti Petri...... (la faveur royale, parmi tant de requêtes qui lui sont présentées, doit surtout prêter une oreille bienveillante aux serviteurs de Dieu ; ce qui est demandé en son nom doit être accordé. *Il nous a été remontré que l'évêque ou abbé Gondelbert a fondé un monastère...*). »

Plus loin, même charte :

.... « Ideoque, propter nomine Domini et Salvatoris nostri Jhesu-Christi quidquid *ipse Dominus Gundelbertus* ex permissu nostro.... (Aussi, au nom de Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, tout ce qu'a fait, d'après notre permission, le *susdit Gondelbert...*). »

Dans une confirmation par le roi d'Allemagne Othon Ier[2] des donations faites par Childéric à Senones, on trouve : « privilegium jam ab Hildirico rege, *cuidam Gundelberto episcopo* concessum... (privilège que le roi Childéric accorda à *Gondelbert évêque* pour le monastère...) » (11 juin 948). Ainsi en 661 comme en 948, Gondelbert est qualifié du titre d'*évêque ou abbé,* mais rien de plus. Il n'est point dit qu'il était évêque de Sens, ce que l'on n'aurait pas manqué de faire s'il eût rempli ces fonctions auprès de l'église de Sens. On eût d'autant plus mis ce

1. *Documents inédits de l'Histoire des Vosges*, t. Ier, p. 156 et suivantes. Pardessus, *Diplomata.*

2. *Documents inédits de l'Histoire des Vosges*, t. Ier, p. 162. Sickel, *Diplomata Ottonis* (*Monumenta Germaniæ*), n° 103, p. 186.

titre — s'il eût existé — que c'était là une *cause de gloire* pour l'abbaye qui venait d'être créée.

II

Comme pour saint Dié, dans l'évêché de Nevers, on ne trouve aucune mention d'un évêque de Sens du nom de Gondelbert, au VII[e] siècle. L'ancienne chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens place son pontificat à l'époque de Charlemagne et tous les auteurs suivants sont d'accord. Les érudits récents n'ont pas d'autre opinion. Mabillon lui-même n'ose pas identifier le fondateur de Senones avec le prélat de Sens[1]. Il insinue, mais sans le prouver, que Gondelbert, fondateur de Senones, aurait pu être au VII[e] siècle chorévêque de Sens. Les auteurs du *Gallia christiana* sont plus catégoriques ; ils affirment très nettement que Gondelbert, fondateur de Senones, n'a aucun lien avec la ville de Sens[2].

Dom Calmet[3], dans son *Histoire de l'abbaye de Senones*, raconte que le célèbre chanoine d'Auxerre, l'abbé Lebeuf, lui écrivait, le 17 septembre 1744, que le Gondelbert fondateur de Senones n'avait jamais été archevêque de Sens, qu'il le tenait d'un chanoine de Sens travaillant, à cette date, à une histoire de cette église.

Aussi Dom Calmet, fort embarrassé, *se contente* d'affirmer que le fondateur de l'abbaye de Senones *était bien évêque de Sens* : « Sans nous arrêter à ces divers sentiments, dit-il, *on peut démontrer* que saint Gondelbert a quitté l'archevêché de Sens pour se retirer dans les déserts des Vosges... » Seulement *il ne démontre pas* son affirmation et se contente de dire que « les anciens catalogues généralement parlant, sont fort défectueux ; et il était assez ordinaire de ne pas mettre dans les diptyques

1. *Annales sancti Benedicti*, t. I, p. 462.
2. *Gallia christiana*, XII, col. 14.
3. Voir Dom Calmet, *Histoire de l'abbaye de Senones*, chap. I[er].

les noms des évêques qui avaient quitté leurs églises et qui n'y étaient pas morts... » Cette raison, il la prend dans l'*Histoire de Moyenmoutier* de Belhomme[1].

Dans tout ce qui concerne saint Gondelbert, on sent que Dom Calmet est fort embarrassé et qu'il a bien du mal à mettre d'accord sa bonne foi d'historien et les intérêts de son abbaye.

Il ressort de tout ce qui précède, *qu'il n'y a pas eu, au* VII[e] *siècle, d'évêque de Sens du nom de Gondelbert et que, si le fondateur de Senones a pu être évêque, il ne l'était pas de Sens.*

III

A la fin du VI[e] siècle et dans le cours du VII[e] il y eut un grand mouvement de prosélytisme chrétien si bien raconté par M. de Montalembert[2]. Un de ces moines venus d'Irlande, saint Colomban, a joué un grand rôle dans l'histoire religieuse de notre région à cette époque. Créateur du célèbre couvent de Luxeuil, il le gouverna pendant vingt années; ses disciples, ceux de ses successeurs, allèrent un peu partout, portant la bonne parole et créant de nombreux monastères; c'est de Luxeuil que sortirent saint Amé et saint Romaric, pour fonder Remiremont.

Deodatus et Gondelbert ne seraient-ils pas aussi de ces disciples des maîtres de Luxeuil dont l'influence fut si intense au cours du VII[e] siècle?

« Pendant tout le VII[e] siècle, on vit, a écrit M. de Montalembert, affluer les clercs et les moines des autres monastères et, bien plus nombreux encore, les enfants des plus nobles races franques et bourguignonnes... »

La règle imposée par saint Colomban, à la fois « plus courte,

1. *Historia Mediani Monasterii*, par Belhomme. Strasbourg, in-4°, 1724, p. 29.
2. Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. II. Toutes les citations qui suivent sont prises dans ce volume.

plus vague et plus sévère que celle de saint Benoît, ne s'en accorde pas moins avec celle-ci sous les rapports essentiels » ; aussi le successeur du grand moine irlandais, Eustase, n'hésita pas à atténuer la règle primitive, à l'amender et à la fusionner avec celle de saint Benoît, si bien, a dit M. de Montalembert, que « la République monastique des Gaules qui semblait ne devoir reconnaître qu'un seul dictateur, aura désormais deux consuls, comme naguère la République romaine ».

C'est cette règle ainsi modifiée, qui fut imposée par Deodatus et Gondelbert à leurs couvents. De plus, si on se rappelle les légendes communes aux deux monastères, le mode identique de colonisation, la même tendance à se soustraire à la suprématie des évêques de Toul, il semble que ces deux monastères aient une origine commune, que leurs fondateurs soient les élèves du même maître, du monastère de Luxeuil.

M. Pfister[1] a conclu à peu près dans ce sens pour Deodatus : « Un évêque, peut-être d'origine irlandaise, nommé Deodatus, a fondé un monastère au confluent de la Meurthe et du Robache, il a donné à ce monastère le nom de Galilée. »

Ne pourrait-on pas arriver à la même conclusion pour Gondelbert ? Celui-ci avait le titre d'évêque ; mais nous ne savons de quel diocèse (sûrement ce n'était pas de celui de Sens). Gondelbert enfin, arrivé le premier, n'aurait-il pas donné à Deodatus un exemple que celui-ci n'aurait fait qu'imiter ?

D'un autre côté, il est certain que Gondelbert habitait depuis quelque temps la région de Senones ; on fixe — sans preuve du reste — son arrivée vers 640. Ce fait est démontré par la teneur de l'acte de Childéric II : « Il a fondé un monastère en

1. Pfister, *Légende de saint Dié et saint Hidulphe* (*Annales de l'Est*, nos 3 et 4, 1889). Au sujet du nom de *Deodatus* devenu *Dié*, M. de Montalembert raconte qu'un autre moine irlandais abandonna son nom celtique pour prendre celui de *Deicole* ou *Deslé* (serviteur de Dieu). Saint Desle est le fondateur du monastère de Lure. Il est possible que *Deodatus* ait fait de même. *Deicole* serait le frère du célèbre saint Gall. Quant au nom de *Gondelbert*, nous devons reconnaître en toute sincérité qu'il est d'origine germanique, et non d'origine celtique.

Senones était placé sous le vocable de *saint Pierre* comme *Luxeuil*, comme *Remiremont*, ce qui semble donner un terme de comparaison de plus à l'appui de cette hypothèse.

l'honneur de Notre-Dame et saint Pierre et de ses compagnons, dans le *Pagus Calvomontensis* en Voge, sur le ruisseau du Rabodeau, *où il a réuni un grand nombre de religieux* (ubi plurimam ad præsens monachorum turbam noscitur adunasse). »

Il est de toute évidence qu'avant 661 ou 662, date de l'acte de Childéric, Gondelbert était installé dans la vallée du Rabodeau, qu'il y avait déjà créé un monastère. Du reste Childéric dit que, « voulant assurer la tranquillité de ces serviteurs de Dieu, il nous a plu de ratifier cette fondation par un acte... afin que, Dieu aidant, ils puissent toujours y vivre et, à toujours aussi, y suivre la règle qu'ils se sont tracée ».

Gondelbert occupait donc la région, y avait fait des conversions, créé un monastère ; il en était donc le chef spirituel, le prêtre ou l'évêque.

C'est peut-être ainsi que Gondelbert prit le titre d'évêque.

IV

Gondelbert — selon la légende[1] — appela l'emplacement où il bâtit son monastère du nom de *Senonia* en *mémoire de sa première épouse qui était l'église de Sens*.

C'est, du reste, le seul argument que puissent invoquer les défenseurs de cette affirmation qui veut que Gondelbert ait été évêque de Sens. Cette affirmation n'a d'autre base — bien fragile — qu'un rapprochement de deux noms propres : *Sens* et *Senones*[2]. La légende de Gondelbert, évêque de Sens, provient, comme tant d'autres, d'une fausse étymologie.

1. On trouve, à notre connaissance, pour la première fois cette légende dans Pierre Damien, au XIe siècle. Pierre Damien, après avoir parlé de saint Dié dont il fait un évêque de Trèves, ajoute : « *Quid Gondebertum, præclarissimum videlicet archiepiscopum Senonum? Hic plane cœlesti desiderio æstuans, commissam dimisit ecclesiam, et in loco qui Grandiavium dicitur, cœnobium Senonense construxit quod scilicet ex relictæ Ecclesiæ vocabulo denominavit.* » (*Petri Damiani opuscula*, XIX. c. VIII. Migne, *Patrologie latine*, CXLV, col. 436.) Rien ne nous indique que Senones ait jamais porté le nom de *Grandiavus*. Richer de Senones, dans sa Chronique, suit la version donnée par Damien.

2. Ce nom de *Senones* est absolument celtique. Il a été porté par un certain nom-

Le chanoine d'Auxerre[1], Lebeuf, écrivant à Dom Calmet le 17 septembre 1744, estimait que le lieu où est situé le monastère de Senones « s'appelait originairement *Senon* ou *Senonvilla* et que de là on aurait pris occasion de dire que saint Gondelbert était archevêque de Sens ».

Il va sans dire que Dom Calmet rejette cette idée bien loin : pour lui, comme pour tous les écrivains des monastères de Saint-Dié et de Senones, la région n'était qu'un vaste désert, qu'eux, moines, ont défriché, colonisé. On sait que c'était là leur grand argument pour se soustraire à la juridiction des évêques de Toul : ceux-ci ne pouvant prétendre à une suprématie sur une région absolument déserte avant leur arrivée.

Aujourd'hui, tout le monde reconnaît qu'il n'en était rien, et que la région concédée à Gondelbert était peuplée, comme l'était celle qui fut donnée à saint Dié.

Il y avait à Moyenmoutier des puits d'eau salée exploités depuis longtemps et une voie antique (*via Salinaria*) traversait toute la région sud du territoire de Senones. Les noms de lieux que l'on retrouve dans l'acte de Childéric II prouvent qu'il y avait des habitants : il est en effet clair que s'il y avait des noms de lieux, il devait y avoir une population.

Le pays de Senones était donc habité et l'idée du chanoine Lebeuf ne paraît pas si invraisemblable. Il pouvait y avoir un lieu-dit du nom de *Senones* ou quelque chose d'approchant, et il paraîtra plus rationnel de l'admettre que de croire que Gondelbert était évêque de *Sens*, parce que *Sens* et *Senones* se ressemblent.

bre de personnes (hommes et femmes de l'époque gallo-romaine). M. Thédenat a publié dans la *Revue celtique* une série de noms gaulois, barbares ou supposés tels et tirés des inscriptions (voir : *Revue celtique*, t. XIV, n° 2, à la lettre *S*) : *Seno* (nom d'homme), *Senonia* (nom de femme), *Senonum*, *Senonias* et *Senome* (noms de potiers), *Senus* (nom d'homme), *Senobena* (nom de femme), *Senodouna* (nom de femme), *Senorix* et *Senover* (noms d'homme).

Ces exemples de noms de lieu provenant de noms d'homme sont fréquents. Il n'y aurait donc rien d'impossible que le lieu où fut établi le monastère portât un nom dérivant de cette origine.

1. Voir Dom Calmet, *Histoire de l'abbaye de Senones*, chap. Ier.

Nous résumons nos conclusions en ces trois propositions :

1° L'acte de Childéric II donne à Gondelbert le *titre d'évêque,* mais il ne dit pas de quel diocèse et encore moins de celui de Sens.

La seule raison invoquée en faveur de l'opinion émise que Gondelbert fut évêque de Sens, est la ressemblance entre les deux noms de lieux : *Sens* et *Senones*.

2° Les diptyques et chronologies, les auteurs sont tous d'accord pour prouver qu'il n'y eut point, à Sens, au VIIe *siècle,* d'évêque du nom de Gondelbert. On trouve un évêque de ce nom à Sens, *mais un siècle après la fondation de Senones*.

3° On peut donc conclure que le Gondelbert fondateur de l'abbaye de Senones n'a pas été évêque de Sens.

Il possédait le titre d'évêque, mais on ne sait de quel diocèse ; sans doute il était évêque irlandais, comme Béatus, fondateur de l'abbaye de Honau en Alsace et comme d'autres encore qui, suivant l'exemple de Colomban, sont venus s'établir en Gaule[1].

A. FOURNIER.

1. Des conclusions qui se rapprochent beaucoup des nôtres ont été données par Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 522, et par Friedrich, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, p. 522.



CHOIX DE LETTRES

TIRÉES DE LA COLLECTION D'AUTOGRAPHES

DE LA

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NANCY

DEUXIÈME SÉRIE

Lettre du duc d'Aiguillon[1] à S. A. R. Don Philippe, duc de Parme, gendre de Louis XV.

Monseigneur,

Je crois avoir enfin trouvé un sujet tel qu'il convient pour commander l'équipage de chasse de V. A. R. On m'en a présenté plusieurs depuis un mois; j'ay choisi celuy qui m'a paru le plus propre à l'emploi qui luy est destiné. Je souhaite de ne m'être pas trompé, et que V. A. R. soit contente; c'est toute mon ambition. Le sujet en question est un gentilhomme de Bretagne de bonne et ancienne noblesse, parent très proche du maréchal de Coigny, il s'appelle le C^er de Ponctual; il a fait les dernières campagnes dans le régiment de cavalerie de Mgr le Dauphin et a été réformé à la paix ainsi que bien d'autres; il a 29 ans, une belle figure, fort sage, très doux et entend parfaitement la chasse où il s'est occupé toute sa vie. Toutes les informations que j'ay prises tant sur son caractère que sur ses talents m'ont

1. Emmanuel-Armand Vignerot du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, avait alors le commandement en chef de la province de Bretagne.

satisfait, et je l'ay été pour le moins autant de plusieurs conversations que j'ay eues avec luy. Il m'a paru enchanté de pouvoir s'attacher entièrement et pour le reste de sa vie au service d'un prince dont la Renommée luy a appris les grâces et les vertus ; il borne toute son ambition à luy plaire, à contribuer à ses plaisirs et à ne prétendre jamais à aucune augmentation de dignités et de richesses. Il est content de la charge de commandant de l'équipage, subordonné comme de raison en tout et pour tout au grand veneur, avec les appointements et le traitement qui y sont attachés, suivant le mémoire que M. Du Tillot[1] m'en a remis. Il partira dès que V. A. R. l'ordonnera et en attendant, il se perfectionnera à la chasse et à sonner. J'ai différé de l'envoyer parce qu'elle me mande qu'elle est plus contente de M. d'Aspremont qu'elle ne l'étoit lorsque j'étois à Parme, et que j'ay imaginé que peut-être elle le voudroit garder. J'attendray ses derniers ordres à cet égard et m'y conformeray dès que je les auray reçus. Je luy ay répondu à l'égard de M. d'Aspremont, et j'attends pareillement d'être informé de ses intentions pour agir en conséquence. J'en ay parlé encore dernièrement à M[me] la comtesse de Toulouse, mais elle me parut toujours également prévenue contre luy, et j'ay peine à croire qu'on puisse effacer les mauvaises impressions qu'on luy a données. J'en ignore l'autheur, et même sur quoy elles portent, mais elle ne veut rien entendre sur luy. Je luy ay cependant annoncé que V. A. R. luy écriroit en sa faveur ; mais ce sera auprès de M. S. Argemon qu'il faudra agir premièrement, ainsi que je l'ay mandé à V. A. R. Quoi qu'il en soit, je feray de mon mieux pour assurer et accélérer le succès de ses généreuses intentions. J'ay donné des larmes bien sincères au triste sort du malheureux Sigaud, mais il faut se soumettre à la Providence, et puisqu'elle nous a voulu affliger d'une perte aussi sensible, nous devons respecter ses arrêts, sans en murmurer. La seule chose qui m'inquiète est la frayeur que j'ay que la mort du pauvre Sigaud n'ait pas été naturelle et qu'on ne l'ait avancée avec le consentement de V. A. R. Cette idée me fait frémir.

Une grande consolation à ma douleur est l'assurance qu'elle veut bien me donner que ses chasses sont plus belles que jamais, malgré la perte que son équipage a faite. J'ay grande impatience d'en estre témoin, *mais à tant de bonheur je ne dois pas m'attendre*. Je pars pour les tristes climats Armoriques, où je ne verray ny soleil ny lune, pendant quatre mois. J'espère que V. A. R. daignera me plaindre et charmer mes ennuis en me donnant quelquefois de ses nouvelles. Ses lettres remplaceront le soleil que je quitte à regret, mais je l'oubliray bien aisément si elle a la bonté de m'accorder un dédommagement aussi fort de mon goût.

1. Guillaume-Léon du Tillot était intendant du duc de Parme depuis 1749 ; il en fut plus tard le ministre des finances.

Je ne m'aviseray plus de supplier V. A. R. d'écrire à M. d'Hüescar[1], j'ignorois le procédé ridicule et impertinent qu'il a eu avec elle. Le M[al] de Noailles[2] que j'en ay informé en est aussy indigné que moy. Il imagine cependant que la petite vérole de son fils avec lequel il s'est enfermé en est la cause et que par respect pour V. A. R. il n'a pas voulu luy écrire d'un lieu pestiféré. La suite nous fera voir si cette idée est bien ou mal fondée. En attendant, V. A. R. a grande raison de le voir venir. Il est bien prouvé actuellement qu'il a été l'autheur de la disgrâce de M. d'Ensenada[3], et que M. Wal[4] n'a fait que travailler sous ses ordres, et suivant ses intentions. Mais l'un et l'autre pourroient bien ne pas jouir longtemps du fruit de leurs noirceurs. Le P. Rabajo[5], qui avait affecté beaucoup de froideur pour le roy depuis cet événement, luy a parlé avec toute la fermeté possible lorsque celuy-cy luy en a demandé la raison, en luy disant qu'il avoit commis la plus grande injustice en punissant un ministre fidèle et zélé. Le roy a esté touché d'autant qu'on luy a prouvé en même temps que l'accusation qu'on avoit faite sur les prétendues voleries de M. d'Ensenada, étoit très injuste, en luy montrant un testament qu'on a trouvé dans ses papiers, par lequel il déclare qu'il tient de la libéralité du roy tous les biens dont il jouit, et qu'à sa mort ils doivent luy estre rendus entièrement. Le roy depuis ce moment a esté fort embarrassé avec M. Wal, et lorsque M. d'Hüescar luy demanda permission de s'enfermer avec son fils, il la luy accorda avec l'air d'en être bien aise, et y mit la condition qu'il n'entreroit point au Palais, et ne verroit personne de la Cour. C'est aussi depuis cette époque que M. d'Ensenada a obtenu plus de liberté, et qu'on luy a renvoyé ses meubles, équipages, papiers, etc. Farinelli[6] avoit demandé son congé et n'a consenti à rester que sur les instances réitérées et les bassesses singulières que la reine luy a faites, à ce qu'on dit, il est très décidé à ne se point lier avec les nouveaux ministres et à demeurer fidèlement attaché au disgracié.

Les Anglois ont témoigné une joye indécente de cet événement, et disent publiquement qu'actuellement ils sont bien sûrs de l'Espagne, et de la faire consentir à tous les avantages qu'ils peuvent désirer pour leur commerce. Ces propos indiscrets et insolents ont été si publics à Madrid qu'on a conçu

1. Secrétaire des affaires étrangères à Madrid.

2. Le maréchal Adrien-Maurice duc de Noailles était alors ambassadeur extraordinaire du roi de France en Espagne. Les faits racontés ici par le duc d'Aiguillon complètent ce qu'a rapporté le duc de Noailles, dans ses *Mémoires*, années 1752-1754.

3. Zenon de Somodovilla, marquis de la Ensenada, ministre des finances, de la marine et de la guerre du roi d'Espagne Philippe V.

4. Wall, irlandais d'origine, né en France, était ambassadeur d'Espagne en Angleterre.

5. Le P. Rabajo, jésuite, était confesseur du roi d'Espagne.

6. Carolo Broschi, surnommé Farinelli, célèbre sopraniste, était le favori le plus puissant de Philippe V.

la plus grande aversion pour M. Wal, comme le soupçonnant d'être vendu aux Anglois. Il en a esté luy-même sy embarrassé qu'il a supplié le roy de luy permettre de remettre le département des Indes, sous prétexte qu'il avoit trop d'occupations pour y faire face. Voilà l'extrait des dernières nouvelles de Madrid, par lesquelles il ne paroît pas que le nouveau ministère soit bien affermi. Dieu veuille, pour le bien général, qu'il se détruise incessamment. Le roy doit écrire au roy d'Espagne une lettre forte et vive dont V. A. R. sera informée. Je suis enchanté qu'elle ait pris le parti d'établir des conseils réglés, ses affaires se feront bien mieux quand elle daignera en prendre connoissance elle-même, et examinera la conduite de ses ministres. Sa présence les contiendra et de plus elle saura s'ils cherchent plus leurs intérêts particuliers que les siens. Je me mets à ses pieds et la supplie de me continuer ses bontés.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, de Vostre Altesse Royale, le très humble et très obéissant serviteur.

A Versailles, ce 1er septembre 1754.

Le Duc d'Aiguillon.

Lettre de Daubenton[1] à M. Maret, secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon.

Montbard, 15 juillet 1773.

Monsieur,

Par le vif intérêt que je prends à la gloire de votre Académie, je m'empresse à vous donner avis que vous y verrez bientôt l'un des plus célèbres de ses membres y prendre séance. M. de Buffon, que quelques affaires appellent à Dijon, profitera du séjour qu'il y fera pour lire un mémoire à l'Académie et je viens de lui entendre dire que c'étoit sur *la Platine*. C'est un métal singulier et une matière assez peu connue pour être regardée comme un objet aussi curieux qu'intéressant. M. de Buffon sera accompa-

1. Louis-Jean-Marie Daubenton, naturaliste, collaborateur de Buffon, naquit à Montbard en 1716. Ses travaux l'ont fait rechercher par toutes les sociétés savantes de son temps; Stanislas lui fit demander comme une faveur d'accepter d'être correspondant de l'Académie de Nancy, où il fut élu en 1760.



gné de M. Gueneau de Montbard qui vous communiquera aussi des éclaircissements très détaillés qu'il vient de prendre à Saulieu sur la maladie qui y a régné. Ils comptent arriver à Dijon dimanche prochain. Je ne puis, etc.

DAUBENTON, *maire.*

Lettre de Berthollet au ministre de la guerre.

Arcueil, le 3 vendémiaire an 11.
(25 septembre 1802).

Citoyen Ministre,

La ville d'Anneci, dont je suis originaire, désire d'obtenir une garnison ; cette faveur lui avait été accordée, mais elle n'a été que passagère. Cependant sa situation, l'abondance habituelle des denrées qui manquent de débouchés ; ses casernes qui exigent peu de réparations ; je puis ajouter, son site agréable et les mœurs douces de ses habitants indiquent également cette destination.

Un motif qui ne sera pas moins puissant auprès de vous, c'est que cette ville a tout perdu par la Révolution. Elle avait un évêque, un nombreux clergé, des établissements d'instruction publique ; elle est réduite à un curé ; elle n'a cependant aucun moyen de consommer les produits d'une vallée fertile, parce que la longueur et la difficulté des routes s'opposent à leur transport ; enfin il faut y consommer, ce qu'elle obtiendrait avec une garnison qui y serait plus heureuse que dans la plupart des autres séjours.

Je joins ici un mémoire et une note qui contiennent les renseignements nécessaires à votre décision.

Comme c'est la seule ressource qui puisse garantir mon pays de la misère, permettez-moi de vous prier très instamment de prendre sa demande en considération.

J'ai l'honneur de vous saluer.

BERTHOLLET.



Lettre du maréchal Augereau, commandant en chef le 7e corps de la Grande-Armée, au maréchal Ney, commandant en chef le 6e corps de la même armée.

A Stockach, le 19 brumaire an 14 (10 novembre 1805) à 8 heures du soir.

Depuis hier je suis à Stockach, mon cher Maréchal. L'officier que vous m'avez expédié arrive à l'instant et me remet votre lettre du 9 brumaire qui me fait un bien grand plaisir.

Recevez mes sincères félicitations, mon cher Maréchal, vous avez fait des merveilles et cela ne m'étonne pas. J'ai passé le Rhin dès le 3 brumaire. Quoique mon petit corps d'armée fût bien fatigué, après une route de 300 lieues par de mauvais temps, j'aurais marché droit à Kempten, ainsi que j'en avais reçu l'ordre de S. E. Monsieur le Major Général; mais j'étais sans artillerie, sans ambulance, sans service aucun ; il m'a fallu tout organiser avant de m'enfoncer dans le pays ; j'ai donc le chagrin de n'avoir pu rien faire encore.

Si je n'ai pas d'affaires sérieuses avec l'ennemi, j'espère être rendu à Kempten du 24 au 25. J'aurai grand soin de vous informer des positions que j'aurai prises en y arrivant, et chaque jour régulièrement je vous communiquerai mes mouvements et mes dispositions. Je compte sur les communications que vous promettez de me faire avec la même exactitude, et nous agirons de concert.

Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher Maréchal.

AUGEREAU.

Lettre du poète Duault[1] au mathématicien Boucharlat[2], professeur à l'École secondaire à Lyon.

Paris, le 27 août 1806.

Ce n'est, Monsieur, que depuis peu de jours qu'ayant eu occasion de

1. François-Marie-Guillaume Duault, poète élégiaque et érotique, naquit à Saint-Malo en 1757 et mourut en 1838. Il fut un des plus féconds rédacteurs de l'*Almanach des Muses*.

2. Jean-Louis Boucharlat, mathématicien et littérateur, né à Lyon, mourut à Paris en 1848. D'abord professeur de mathématiques transcendantes à l'École militaire de La Fère, il enseigna ensuite les belles-lettres à l'Athénée de Paris.

passer chez le libraire Debray, j'y ai trouvé le poëme[1] que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je l'ai reçu avec reconnaissance et lu avec un véritable intérêt. Indépendamment de son propre mérite, votre ouvrage servira à prouver deux choses qui intéressent un assez grand nombre de personnes qu'un sot préjugé calomnie, c'est qu'un bon poëte peut être mathématicien, et qu'un mathématicien peut être un bon poëte. J'ai été très sensible à la bonté que vous avez eue, Monsieur, de penser à moi dans la répartition des dons que vous avez bien voulu faire aux amateurs de la poésie, et en vous priant d'en recevoir tous mes remerciemens, je vous dirai avec autant de vérité que de plaisir, que j'ai remarqué dans votre poëme, non seulement de beaux vers, mais encore de beaux morceaux. Le seul endroit que j'ose vous engager à retoucher, c'est l'événement de Jonas, dont quelques circonstances ne sont pas vraisemblables, même en admettant le fait comme vrai. Et en effet, on ne peut concevoir que du sein de la baleine où il est enfermé, Jonas ait la faculté de voir ce qui se passe au dehors. Votre poëme étant une imitation plutôt qu'une traduction, si ce que je me permets de censurer ici est du fait d'Young, vous avez le droit de le corriger. Pardonnez-moi, Monsieur, cette observation en faveur du motif qui me porte à vous la communiquer; et veuillez l'agréer comme un témoignage de l'intérêt que je prends à l'ouvrage et de l'estime que m'inspire l'auteur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DUAULT.

Lettre du maréchal Augereau à J.-B.-Marcelin Marbot[2], chef d'escadron, aide de camp du maréchal Masséna à Vienne.

Paris, le 22 septembre 1809.

J'ai reçu, mon cher Marcelin, votre lette du 19 août dernier. Non, je ne suis point au Ténare; mais j'en ai seulement visité les portes. De retour enfin après avoir été secoué par une terrible maladie, de laquelle il me reste encore pieds et mains gonflés, je preuds ma convalescence à Prades, et j'espère sous peu que ma santé sera totalement rétablie.

1. Il s'agit ici du poème *Le Jugement dernier*, imité d'Young. Paris, Lenormant, 1806.

2. Marbot avait été aide de camp d'Augereau de 1803 à 1808.



Je suis fort sensible aux chagrins que vous avez éprouvés par ces fausses nouvelles sur mon sort ; je n'avais pas besoin de cette nouvelle marque de votre attachement, votre cœur m'est connu, aussi mon amitié vous suivra partout.

Je vous embrasse de cœur.

Le Maréchal d'Empire, Augereau,
duc de Castiglione.

Lettre de Delacroix-Frainville recommandant Scribe candidat à la licence en droit.

Monsieur et cher confrère,

M. Scribe, l'un de vos élèves[1], sur le point de soutenir sa thèse de licence et de terminer son cours de droit, craint d'être arrêté par une difficulté qui le remettrait au trimestre postérieur à la prochaine vacance ; ce serait pour lui une perte de six mois pour la profession d'avocat à laquelle il se destine. L'intérêt que je prends de ce jeune homme que je connais pour être plein de zèle et d'amour pour l'étude, m'engage à vous prier, Monsieur et cher confrère, de lui éviter ce retard, si la difficulté est de nature à pouvoir concilier quelque faveur avec le maintien de l'ordre et des règles.

Je saisis, avec bien du plaisir, cette occasion de vous renouveler, etc.

Delacroix-Frainville,
Bâtonnier de l'Ordre.

1. Comme on sait, Scribe fut un étudiant en droit sans enthousiasme : dès sa jeunesse il préféra le Vaudeville au Code ; longtemps avant l'époque où cette lettre fut écrite, le 18 janvier 1810, il avait déjà débuté au théâtre des Variétés par une petite pièce qui d'ailleurs fut sifflée. C'est peut-être cet insuccès qui l'avait décidé à prendre au sérieux les conseils de sa mère qui voulait en faire un avocat.

(A suivre.) J. Favier.

SOUTENANCE

DES

THÈSES DE M. BAUMONT

PRINCIPAL DU COLLÈGE DE LUNÉVILLE

Ce n'est pas des thèses, disons-le tout de suite, que nous allons rendre compte, mais seulement de la soutenance. Simple chroniqueur, nous nous contentons de reproduire aussi fidèlement que possible la physionomie de cette solennité académique, laissant d'ailleurs à M. Baumont, aussi bien qu'à ses juges, la responsabilité de leurs idées et de leurs appréciations.

Cette soutenance n'a pas eu lieu dans une salle vide, il s'en faut de beaucoup, mais enfin le nombre des auditeurs n'était pas ce que l'on était en droit d'attendre. Je comprends à la rigueur que l'abbaye de Luxeuil n'ait pas attiré le public; mais l'après-midi c'est d'un duc de Lorraine, c'est de Léopold qu'il s'agissait. Je croyais que le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres de Nancy allait regorger de monde, que l'on se bousculerait pour trouver une place. Après cela, qui eût osé prétendre que l'on ne s'intéresse pas à notre histoire de Lorraine? Malheureusement, le calme le plus complet n'a pas cessé de régner le 14 avril; chacun a pu s'asseoir, et s'asseoir à l'aise. Quant aux dames, elles s'étaient abstenues ou à peu près. Pourtant Léopold avait eu deux femmes, l'une à main droite, l'autre à main gauche. On pouvait supposer qu'Élisabeth-Charlotte d'Orléans et Mme de Beauvau-Craon piqueraient la curiosité des Nancéiennes, que celles-ci désireraient savoir de quelle façon Léopold, pris entre deux feux, arrivait à se tirer d'affaire, comment il se partageait entre la duchesse et la marquise. Il paraît que ces vieilles histoires ont moins d'attrait que les cancans du jour.

Voici les sujets des deux thèses présentées à la Faculté des lettres de Nancy par M. Baumont, principal du collège de Lunéville :

Thèse latine : *De Luxoviensium abbatum potestate, et quomodo luxoviensis terra comitatui Burgundiæ adjuncta fuerit.*

Thèse française : *Études sur le règne de Léopold, duc de Lorraine et de Bar* (1697-1729).

M. Pfister a été chargé de l'examen des deux thèses. — A lui se sont adjoints, le matin pour la thèse latine, M. Krantz, doyen de la Faculté des lettres, MM. Thiaucourt et Collignon, professeurs de langue et de littérature latine; — l'après-midi pour la thèse française, M. Krantz, MM. Diehl et Auerbach, professeurs, le premier d'histoire ancienne, le second de géographie, et M. Collignon.

Parlons d'abord de la thèse latine. M. Krantz ouvre la séance, en adressant à M. Baumont les félicitations et les remerciements d'usage. Il cède ensuite la parole à M. Pfister. Celui-ci relève quelques erreurs, fait observer au candidat qu'il a abordé telle et telle question, après avoir commencé par déclarer qu'il n'en parlerait pas. « Mais le grand reproche que j'ai à vous faire, continue M. Pfister, est celui-ci : votre travail sur l'abbaye de Luxeuil n'est pas à proprement parler une thèse. Vous aviez réuni depuis plusieurs années une grande quantité de faits concernant l'abbaye de Luxeuil; vous vous êtes alors demandé : « Comment pourrai-je bien tirer « une thèse de tous ces documents? » Mais, malgré tous vos efforts, vous n'y êtes pas arrivé. C'est une série de faits mis bout à bout que vous nous présentez, ou, pour mieux dire, vous nous donnez une véritable histoire de l'abbaye de Luxeuil. Il fallait au contraire concentrer vos recherches sur un point particulier. Il y a bien dans votre thèse un sujet que vous avez plus spécialement traité, mais il ne se dégage pas avec une netteté suffisante. Ce sujet est le suivant : Comment s'est formée d'abord et a été détruite ensuite la seigneurie de Luxeuil, comment l'abbaye a-t-elle acquis puis perdu les droits régaliens? Voilà ce que vous deviez mettre en pleine lumière. Voyons, quelle est l'origine des droits régaliens dont l'abbaye a eu la jouissance? »

« C'est l'immunité, répond M. Baumont. On ne sait pas au juste à quel moment cette immunité a été accordée à Luxeuil, les diplômes qui la conféraient étant aujourd'hui perdus. Mais il est presque certain qu'elle date de l'époque mérovingienne, et vraisemblable qu'elle remonte à Dagobert Ier. L'immunité affranchissait celui à qui elle était octroyée de la juridiction des fonctionnaires royaux. Le comte et ses subordonnés perdaient le droit de pénétrer sur les terres de l'immuniste, soit pour y rendre la justice, soit pour y lever des impôts. La royauté ne renonçait nullement à ses droits, mais elle interdisait à ses agents de les exercer. L'abbaye, une fois dotée

de l'immunité, n'acquérait pas pour cela les droits régaliens, du moins ceux que l'on peut qualifier du premier ordre, tels que la justice en dernier ressort, le droit de faire des lois, celui de battre monnaie, le droit de guerre et de paix. C'est plus tard seulement qu'elle entra en possession de quelques-unes de ces prérogatives. »

« Votre exposé est exact, reprend M. Pfister, mais vous avez oublié un point important. Qui donc rend la justice aux hommes de l'abbaye, si ce n'est plus le comte? C'est l'abbé lui-même, de même que c'est l'abbé qui lève les impôts. A l'origine, il est vrai, l'abbé remet au roi le produit de ces impôts, mais il cessera de le verser plus tard, quand viendra la décadence carolingienne, et il le gardera pour lui. Voilà ce que vous deviez faire bien ressortir. Pourtant, même à cette époque, l'abbaye ne devient pas complètement indépendante, elle a toujours au-dessus d'elle un suzerain. Vous n'avez pas indiqué quels avaient été ces suzerains. Après avoir été soumise aux premiers Carolingiens, l'abbaye passe, à la fin du IXe siècle, sous la domination des rois de Bourgogne, ce que vous n'avez pas dit, et, en 1032, sous celle des rois de Germanie. C'est pendant la période troublée qui embrasse la fin du IXe siècle et tout le Xe siècle que très probablement les abbés de Luxeuil usurpent les droits régaliens. Un peu plus tard, on voit l'abbaye se chercher un avoué puissant qui sache la défendre sans l'opprimer. Elle s'adresse au duc de Lorraine, puis au comte de Champagne, qui ne tarde pas à se confondre avec le roi de France. Mais les représentants du roi, les baillis de Chaumont, travaillent à restreindre les droits de l'abbaye, et ces droits sont déjà bien diminués quand le traité d'Arras (1435) cède Luxeuil à Philippe le Bon, en tant que comte de Bourgogne. L'abbaye perd de plus en plus de son indépendance; enfin, en 1534, Charles-Quint l'annexe au comté de Bourgogne. Elle est alors dépouillée de ses droits régaliens, mais elle conserve encore d'importants droits seigneuriaux. Droits régaliens et droits seigneuriaux sont deux choses très différentes; vous ne l'avez pas suffisamment indiqué. »

M. Pfister reconnaît d'ailleurs que M. Baumont a fait beaucoup de recherches, il le remercie d'avoir publié quelques pièces inédites d'un grand intérêt, il le loue enfin du soin avec lequel il a identifié les noms de lieu. Mais le principal reproche n'en subsiste pas moins : il n'y a pas de thèse.

Nous avons après cela entendu M. Thiaucourt célébrer les mérites de la dissertation latine et de la thèse latine. Sa tâche comme argumentateur s'est bornée à relever dans la thèse de M. Baumont un ou deux solécismes et quelques expressions impropres. M. Collignon est venu ensuite, qui a présenté des observations du même genre. Une question posée par lui a amené M. Baumont à parler de l'inscription latine trouvée à Luxeuil en 1755. Déclarée apocryphe par les uns, elle fut chaudement défendue par

les autres. Après avoir rappelé ces polémiques, M. Baumont donne son opinion personnelle, et développe les arguments à l'appui : l'inscription n'est pas authentique, elle a été fabriquée au XVIII[e] siècle par des habitants de Luxeuil désireux de prouver, contrairement aux assertions des religieux, que, longtemps avant la création de l'abbaye, Luxeuil était, grâce à ses eaux thermales, une ville importante et prospère. Cet exposé très net, très clair, a été écouté avec le plus vif intérêt.

La thèse française de M. Baumont n'a donné lieu qu'à des critiques de détail. Nous ne songeons pas, cela va de soi, à les reproduire toutes; qu'il nous suffise de faire connaître les principales.

D'après M. Krantz, le jugement définitif de M. Baumont sur Léopold est en désaccord avec ce qu'il dit de ce prince dans le cours de ses études. Après avoir donné, tout le long de son livre, un démenti indirect à Voltaire, qui dans le *Siècle de Louis XIV* a fait un pompeux éloge du duc de Lorraine, M. Baumont n'a pas osé, dans sa conclusion, dire carrément que Voltaire s'était trompé ou avait voulu tromper ses lecteurs. — Il n'a pas non plus donné suffisamment de détails sur les lettres, les arts et les sciences; l'influence de Léopold sur les arts est à peine marquée. — Enfin, M. Krantz trouve que la figure d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, femme de Léopold, est trop effacée.

« Vous avez fait, dit M. Pfister à M. Baumont, un travail très bon, très solide, reposant sur une base sérieuse. Vos recherches personnelles ont été considérables; pourtant, vous avez eu le tort de négliger certains dépôts d'archives, celui de la cour de Nancy, à peu près inaccessible[1] il est vrai, ceux d'Épinal, de Bar et de Bruxelles. Vous possédez la conscience historique, n'avançant rien qui ne repose sur des preuves, et citant vos sources avec la plus grande exactitude. Passons maintenant à l'examen de la thèse elle-même. Vous parlez des réformes administratives de Léopold, du code Léopold, mais vous ne nous dites ni comment était organisée l'administration en Lorraine, ni ce qu'était le code Léopold, en quoi il a pu blesser le Saint-Siège. »

« Ce code, réplique M. Baumont, contenait divers articles réglant des questions d'ordre spirituel. La cour de Rome jugea ces dispositions attentatoires à ses propres droits. D'après elle, en effet, la Lorraine était un pays de pure obédience, soumis aux décisions des conciles et des souverains pontifes. »

« Vous n'expliquez pas bien, reprend M. Pfister, les revirements de Léopold; il est au début de son règne l'ami de la France, puis on le voit se

1. M. Antonin Dubost, ministre de la justice dans le cabinet Casimir-Périer, a enfin ordonné la réunion de ces archives à celles du département. On ne peut que le féliciter de cette mesure, depuis longtemps réclamée par tous les lotharingistes.

tourner vers les alliés. Ce sont les revers de Louis XIV qui ont déterminé ce changement d'attitude. — Dans le chapitre des finances, j'ai vainement cherché l'énumération des impôts. — Vous avez un chapitre sur le gouvernement de Léopold, mais le mécanisme de ce gouvernement, vous avez oublié de l'exposer. — A côté des chapitres consacrés aux finances et au gouvernement, il en fallait un troisième pour la justice. — Le chapitre des lettres, des sciences et des arts, ressemble un peu trop à une nomenclature. Vous auriez dû mettre au premier plan les personnages illustres, au lieu de les citer pêle-mêle avec les médiocrités. — Tout ce que vous dites sur l'agriculture, le commerce et l'industrie est exact, mais ne me renseigne pas sur la politique économique du duc de Lorraine. »

« La vérité, répond M. Baumont, est que Léopold n'avait pas d'idées arrêtées en la matière, pas de principes. Tirer de l'argent de ses sujets, soit pour lui, soit pour ses favoris, c'est à cela que se réduisait sa politique. »

« Enfin, poursuit M. Pfister, je trouve, moi aussi, que votre conclusion n'est pas celle que l'on attend. Après avoir montré pendant six cents pages quel était le véritable Léopold, très différent de celui que nous présentait la légende, vous finissez par une appréciation qui se rapproche sensiblement de celle de Voltaire. Vous avez mieux aimé vous donner un démenti que de contredire franchement Voltaire. Quoi qu'il en soit, votre thèse restera comme une œuvre très sérieuse, à laquelle il manque peu de chose pour être un travail définitif, et qui fait grand honneur à vous, Monsieur, aussi bien qu'à la Faculté des lettres de Nancy. »

M. Diehl s'occupe tout particulièrement du chapitre de la cour, qu'il aurait voulu voir développer davantage. La correspondance de la duchesse de Lorraine avec la marquise d'Aulède, que M. Baumont n'a pas négligée, mais dont il a fait un usage trop discret, lui fournissait en abondance des détails pittoresques, caractéristiques, sur la cour de Lorraine et sur la duchesse elle-même. Élisabeth-Charlotte d'Orléans est une personne très intéressante, douée de qualités remarquables, et qui eût mérité que M. Baumont traçât d'elle un portrait en pied. Tendre et fidèle épouse, mère dévouée, femme de ménage entendue, elle ne ressemble en rien aux grandes dames du XVIII[e] siècle. Cette excellente princesse produit presque l'impression d'une provinciale, bonne mère de famille, très attachée à ses devoirs, pudibonde avec cela et facile à effaroucher. — Enfin, dans les lettres de la duchesse à son amie, on trouve en grand nombre des allusions à l'attachement qu'inspirait à Léopold M[me] de Craon. Élisabeth-Charlotte se plaint discrètement de l'influence que sa rivale exerçait sur le duc, et des dépenses qu'elle l'obligeait à faire pour elle.

C'est la politique extérieure de Léopold qui a surtout attiré l'attention

de M. Auerbach. Voici quelques-unes des assertions risquées ou erronées qu'il a relevées dans la thèse de M. Baumont. Le roi de France n'a pas appuyé en cour de Rome Mgr de Bissy, évêque de Toul, en lutte avec le duc de Lorraine à l'occasion du code Léopold : on a la preuve que Louis XIV est resté neutre en cette affaire. En 1719, la France n'était nullement disposée à favoriser l'échange de la Lorraine contre la Toscane. Le Bègue, envoyé à Londres pour gagner le cabinet anglais à cette combinaison, affirmait bien haut qu'elle avait l'approbation du Régent, que sur cette question les deux beaux-frères étaient tombés d'accord : en réalité, c'était une assertion aussi fausse qu'intéressée. — M. Auerbach déclare ne pouvoir s'associer aux critiques formulées contre Léopold, coupable d'avoir voulu quitter la Lorraine. La situation faite au duc était en réalité intenable. D'ailleurs, si Louis XIV avait refusé d'accepter le testament du roi d'Espagne, pour s'en tenir au dernier traité de partage, Léopold eût été contraint d'accepter le Milanais en échange de la Lorraine que s'adjugeait le roi de France. — C'est à tort également que l'on reproche à Léopold d'avoir cherché à se faire donner l'Alsace par les alliés. Réunies, l'Alsace et la Lorraine auraient formé un État solidement constitué. La conception, très naturelle en somme, avait pour elle l'opinion publique en Lorraine. Mais la paix conclue par l'Angleterre avec la France ruina les espérances de Léopold. A partir de ce moment, ni l'Empereur, ni la Hollande ne s'occupent plus de la Lorraine. Aux conférences de Rastadt la Lorraine ne compte pas, on la laisse de côté, et de Torcy n'admet pas que les réclamations élevées par le duc sur le Montferrat soient examinées par les plénipotentiaires. — Passant au chapitre des finances, M. Auerbach y signale des obscurités. On ne voit pas nettement ce qu'était le budget, en quoi consistaient les recettes et les dépenses, quels étaient les impôts directs, les impôts indirects, comment on percevait les uns et les autres. — A propos du jugement de Voltaire, M. Auerbach rappelle une lettre où le même Voltaire s'exprime en termes méprisants sur le compte de la Lorraine et des Lorrains [1]. Il n'y a rien là qui rappelle le tableau enchanteur que le panégyriste de Léopold a tracé du pays dans le *Siècle de Louis XIV*.

Pressé par l'heure, M. Collignon n'a que le temps de signaler quelques fautes d'impression, et de se plaindre que le candidat ait été beaucoup trop bref sur la renaissance de l'imprimerie en Lorraine au temps de Léopold. La première édition des mémoires du cardinal de Retz donnée à Nancy par Cusson en 1717, une réimpression du *Roman bourgeois*, d'autres ouvrages encore auraient mérité une mention spéciale.

1. Voltaire était venu dans notre pays, appelé par une affaire d'intérêt. Il voulait prendre quelques actions d'une société financière qui se constituait alors à Nancy. Quoiqu'il fût interdit aux étrangers d'entrer dans cette compagnie, Voltaire trouva moyen de tourner la difficulté. Le grand homme avait plus d'un tour dans son sac.

Enfin, le jury se retire pour délibérer; deux minutes à peine s'écoulent, et la Faculté rentre dans l'amphithéâtre. M. Krantz déclare M. Baumont *reçu docteur avec la mention très honorable* [1].

Applaudissements, et poignées de main au nouveau docteur. Chacun se retire ensuite, emportant le meilleur souvenir de cette cérémonie, et souhaitant qu'elle ne tarde pas trop à se renouveler [2].

R. Parisot.

1. Jusqu'alors on était, ou *reçu docteur* simplement, ou *reçu docteur à l'unanimité*. La Faculté de Nancy, c'est M. Krantz qui l'a déclaré, a modifié son formulaire. A l'avenir donc le candidat sera :
Reçu docteur,
Reçu docteur avec la mention honorable,
Reçu docteur avec la mention très honorable.

2. M. Pfister a parlé, en passant, de quelques thèses d'histoire de Lorraine qui sont actuellement sur le chantier et qui seront soutenues soit à Paris en Sorbonne, soit à Nancy. Voici, rangés dans l'ordre chronologique, les sujets de ces thèses :
Le royaume de Lorraine.
Les États généraux en Lorraine.
Le duc Antoine.
La seconde occupation de la Lorraine par la France.
Le règne de Stanislas en Lorraine.

BIBLIOGRAPHIE

H. **Labande** et J. **Vernier**, archivistes paléographes. — *Ville de Verdun. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790.* Verdun, Ch. Laurent, 1891. 1 vol. in-4° de LXXVI-312 pages.

M. Labande, un des rédacteurs de l'inventaire, a écrit comme introduction une *Étude sur l'organisation municipale de la ville de Verdun du* XIIe-XVIe *siècle*. Nous avons déjà signalé cet ouvrage[1]; mais il importe de revenir sur l'introduction très détaillée. Voici ce que se proposait l'auteur : « Exposer, en entrant le moins possible dans les détails historiques, les différentes modifications du régime administratif et municipal de la ville de Verdun jusqu'à la fin du XVIe siècle, et indiquer, surtout pour la première partie du Moyen Age, l'organisation qui prévalait en même temps à Metz. » M. Labande, qui est un ancien élève de M. Giry, était préparé par son éducation scientifique et par ses travaux antérieurs à traiter un sujet de ce genre. On a de lui, en effet, une bonne *Histoire de Beauvais et de ses institutions communales jusqu'au commencement du* XVe *siècle*. Il n'est donc pas surprenant que son travail sur Verdun soit bien documenté, bien ordonné, clair et précis.

Après quelques mots sur les institutions municipales au temps des Mérovingiens et des Carolingiens, M. Labande raconte les efforts faits au XIe siècle par les évêques pour rendre effectifs les droits sur le comté de Verdun que leur avait concédés Otton III en 991 (?). Il arrive ensuite au

1. *Annales de l'Est*, 1891, p. 301.

sujet proprement dit de son étude. Au XIIe siècle, les bourgeois de Verdun entrent en lutte avec les évêques, qui peu à peu perdent de leurs prérogatives. Au XIIIe siècle, les gens des métiers disputent le gouvernement de la ville aux lignages, qui représentent les familles de la noblesse et de la haute bourgeoisie et leurs clients. La victoire reste aux lignages, qui vont exercer le pouvoir pendant un siècle et demi. Verdun devient au XIVe siècle ville libre impériale. Mais en 1552, les troupes françaises occupent la ville. Fort de leur appui, l'évêque Nicolas Psaulme accomplit cette même année une première révolution, qu'il complète plus tard en 1574. Les lignages sont dépouillés de leurs privilèges, et les fonctions municipales deviennent accessibles aux petits bourgeois et aux artisans. Seulement les gouverneurs français ne tardent pas à empiéter sur les franchises de la cité, qui disparaissent une à une. Enfin, un édit royal supprime en 1680 ce qui en restait encore, et l'ancienne ville libre impériale descend au rang de n'importe quelle ville du royaume de France.

Ce que dit M. Labande des événements postérieurs à 1574 est tiré d'un ouvrage de M. Petitot-Bellavène sur Verdun aux XVIIe et XVIIIe siècles. Pour la période qui constitue le véritable objet de son travail, l'auteur a utilisé avant tout les sources imprimées ou manuscrites. Parmi les histoires de Verdun dont il s'est servi, citons celle de l'abbé Clouët qui lui a été d'un grand secours ; cela n'a pas empêché M. Labande de l'apprécier avec une sévérité voisine de l'injustice.

On trouve dans l'étude de M. Labande quelques erreurs ; si les unes lui sont imputables, la responsabilité des autres remonte à l'abbé Clouët, qui a été en quelque sorte le guide de M. Labande.

Page VIII. Il n'y avait pas d'empire d'Allemagne en 923 ; c'est au royaume de Germanie qu'a été réunie la Lorraine. — Pages IX et X. Sur l'histoire de Verdun, à la fin du Xe siècle, l'auteur aurait pu consulter utilement son collègue M. Lot, à qui l'on doit *les Derniers Carolingiens*[1]. — Page XXIII, note 11. Il semble que M. Labande se trompe avec l'abbé Clouët en définissant les paraiges de Verdun « la noblesse justiciable de la cour des pairs de l'évêque ». Le texte de la charte de paix de 1292, où figure ce terme de *paraiges,* ne permet pas cette interprétation ; on y parle de « chevaliers ou escuiers ou aultre de la justice de l'évesque

1. M. Lot, qui a rendu compte dans la *Revue historique* de *l'Étude sur les institutions municipales de Verdun,* a rectifié quelques légères erreurs qu'avait commises M. Labande. Mais lui-même en a laissé échapper une, sans doute par inadvertance, lorsqu'il dit que *Gothelon* fut en 1012 nommé duc de la Basse-Lorraine : c'est évidemment *Godefroy* qu'il faut lire. M. Lot a démontré en effet dans ses *Derniers Carolingiens* (p. 281) qu'à cette date de 1012 Godefroy avait déjà succédé à Otton, dans le gouvernement de la Basse-Lorraine. Gothelon eut à son tour le duché, mais seulement en 1023, à la mort de son frère Godefroy.

des paraiges de Verdun »[1]. Les paraiges, comme le fait très justement observer M. Prost[2], ne comprenaient donc pas que des chevaliers. M. Prost reconnaît d'ailleurs[3] qu'il n'est pas possible d'assimiler avec certitude aux lignages les paraiges cités dans la charte de 1292. — Page LIV. M. Labande a confondu les deux voyages que Charles VII a faits en Lorraine, le premier en 1441 (n. s.), le second en 1444-1445. Si l'on rapproche du texte ce qui est dit dans la note 2, on voit que M. Labande fait assiéger Verdun par le roi de France en 1440 (1441 n. s.). Mais pas plus à cette date qu'en 1444-1445, Charles VII n'a assiégé Verdun[4]. En outre, si Charles VII en voulait à cette ville, ce n'était nullement parce que quinze ans auparavant elle avait été entraînée par René d'Anjou dans l'alliance anglo-bourguignonne ; il avait à lui reprocher d'autres faits beaucoup plus récents[5]. René d'Anjou n'a jamais été duc de Calabre, et en 1465 il n'était plus duc de Lorraine. Ces deux titres appartenaient alors à son fils Jean.

Ce ne sont là, en somme, que de petites erreurs de détail; ce qui est plus grave, c'est que M. Labande, qui s'est proposé de comparer les institutions de Metz avec celles de Verdun et d'éclairer les unes par les autres, n'a pas consulté les derniers travaux sur Metz : par exemple les ouvages sur les *Paraiges messins* (1863) et *Metz cité épiscopale* (1867) de M. Klipffel, le *Patricial de Metz* (1873) de M. Prost[6] et les *Institutions communales* (1875 et 1876) de M. Abel. Les institutions de Verdun sont d'ailleurs bien connues et bien exposées. La monographie sur cette commune s'ajoutera aux nombreuses monographies communales, parues en ces derniers temps, et qui ont renouvelé le sujet. Qui nous donnera, à l'exemple de M. H. Labande, une monographie de notre commune de Toul?

R. Parisot.

---

1. Clouet, *op. laud.*, t. II, p. 545.

2. Voir le *Patriciat dans la cité de Metz*, § 37, p. 56.

3. Même ouvrage, § 36, p. 53, note 1.

4. Le doyen de Saint-Thiébaut dans sa *Chronique* s'exprime ainsi : « Au temps que le roy de France fut à Saint-Mihiel, on disoit qu'il mettroit le siège devant Verdun; ceulx de Verdun se rançonnèrent à la somme de dix mille salus... etc. » (Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re éd., t. II, preuves, col. CCXXXIV).

5. Voir là-dessus Roussel, *Histoire de Verdun*, t. II, p. 365, 366.

6. M. Labande n'a pu avoir connaissance des *Institutions judiciaires dans la cité de Metz* de M. Prost, les *Annales de l'Est* n'ayant commencé qu'en janvier 1891 la publication de ce travail.

Eugen Hans. — *Urkundenbuch der Pfarrei Bergheim (Ober-Elsass)*. 1 vol. in-8°, XII-355 pages. Strassburg, F.-X. Le Roux et Cie. 1894.

Nous ne saurions assez féliciter M. Hans, curé à Bergheim, au canton de Ribeauvillé, de la tentative qu'il vient d'accomplir. Il a réuni dans ce volume, qui a été publié petit à petit en supplément au *Strassburger Diöcesanblatt* tous les textes qu'il a trouvés sur sa paroisse depuis l'origine jusqu'en 1803. Ces textes, au nombre de 192, sont empruntés aux anciennes chroniques, comme la *Vita Hildulfi,* Jean de Bayon; ou bien ce sont des chartes, la plupart retrouvées dans les archives de la ville ou de la cure de Bergheim et dont quelques-unes proviennent des archives du district de Haute-Alsace ou bien de celles de l'ancien évêché de Bâle, à Porrentruy. Ces actes sont en général bien transcrits, grâce au concours prêté à l'éditeur par M. Gény, bibliothécaire à Schlestadt. Il est seulement regrettable que M. Hans n'ait pas fait des recherches dans d'autres dépôts. Il eût trouvé notamment à Nancy, aux archives de Meurthe-et-Moselle, plusieurs documents intéressant sa paroisse.

Nous reprocherons encore à M. Hans d'avoir limité son sujet d'une façon trop étroite. Il s'en tient trop exclusivement à la paroisse même de Bergheim et il ne nous fournit point les éléments nécessaires pour reconstituer l'histoire de la petite ville. Cette histoire pourtant est très curieuse; car nulle localité n'a plus souvent changé de maître. Bergheim était déjà, à l'époque romaine, un centre important, comme le prouvent les nombreuses monnaies découvertes sur son territoire et cette belle mosaïque, trouvée en 1848 et transportée au Musée des Unterlinden à Colmar. Quand le christianisme se fut répandu en Gaule, Bergheim avec toute la Haute-Alsace fut comprise dans le diocèse de Bâle et, plus tard, elle fit partie de l'archidiaconé *Ultra colles Ottonis*. Au début du VIIIe siècle, son territoire et son église, consacrée à Notre-Dame, furent conférés à l'abbaye de Moyenmoutier que venait de fonder saint Hidulphe[1]; avec Moyenmoutier, Bergheim fut livrée au Xe siècle par le duc de Haute-Lorraine, Frédéric, à l'évêque de Toul Gérard, en échange de la colline sur laquelle sera bâti le château de Bar-le-Duc[2]. Enlevée à l'évêché dans les temps troublés qui suivirent, elle fut rendue, au début du XIe siècle, au prélat Bertholde, par le souverain d'Allemagne Henri II[3]. Elle resta quelque temps au pouvoir des évêques toulois; l'un d'entre eux, Udon, y entra dans la voie de toute chair, le 14 juillet

1. *Vita sancti Hildulfi*, apud Belhomme, *Historia Mediani monasterii*, p. 116.
2. *Chronicon sancti Michaelis*. Pertz, *Scriptores*, IV, p. 81, 2e colonne.
3. *Gesta episcoporum Tullensium*. Pertz, *Scriptores*, VIII, p. 642.

1069[1]. Bergheim fut pillée par les troupes de Henri IV, parce que l'évêque Pibon, successeur d'Udon, se montra partisan résolu de Grégoire VII[2]. Un siècle plus tard, le 8 avril 1225, l'évêque Eudes de Sorcy céda ses droits sur Bergheim au duc de Lorraine, Mathieu II[3], et celui-ci les inféoda à divers seigneurs, à Philippe de Gerbéviller, à Hugue, comte de la Petite-Pierre[4], à une famille noble qui prit le nom de Bergheim[5]. Puis Bergheim passa successivement aux mains des Ribeaupierre, des ducs d'Autriche, des Hattstatt, des margraves de Bade. Louis XIII céda la petite cité en 1639 au comte de Nassau, la livra deux ans après au commandant français de Schlestadt, M. de Montausier, celui-là même qui deviendra plus tard gouverneur du grand dauphin et qui servira, dit-on, de modèle à Molière pour le *Misanthrope*. En 1679, la ville passa au comte de Birckenfeld, Christian II, devenu seigneur de Ribeauvillé; en 1686, au baron de Reding de Biberach, en 1694, à Jean-Georges de Emmenholz, baron de Roll; enfin, en 1766, elle revint à Christian III de Birkenfeld, et elle suivit jusqu'en 1789 les destinées de la maison de Ribeauvillé[6].

Si, avec le cartulaire de M. Hans, nous ne pouvons pas reconstituer cette histoire politique, du moins l'auteur nous donne tous les renseignements nécessaires sur la paroisse de la ville. Il nous énumère les patrons de l'église qui, bien souvent, surtout au moyen âge, ont été distincts des seigneurs temporels. Avec beaucoup de soin, il a reconstitué la liste des curés qui ont administré, avec la petite ville de Bergheim, les deux annexes de Weiler (localité aujourd'hui détruite, près du château de Reichenberg) et de Thannenkirch[7]. Il a retrouvé ainsi les noms de cinquante et un de ses prédécesseurs, depuis Berchtold, *plebanus* de Bergheim à la fin du XIIe siècle, sans compter les prêtres constitutionnels, pour lesquels il ne montre pas une grande sympathie. A propos de chaque curé, il nous indique les principaux événements dont Bergheim fut le théâtre; ainsi il nous apprend qu'en septembre 1632, au temps du curé Jaecklin, les Suédois, commandés par Gustave Horn, s'emparèrent de la ville; qu'en 1674, Wolfgang Buergi étant curé, les Brandebourgeois l'assiégèrent de nouveau, mais que les habitants, délivrés par Turenne, jurèrent de faire chaque année une procession solennelle à Notre-Dame de Kientzheim, etc., etc.

1. Jean de Bayon, chap. 64. *Apud* Belhomme, *o. l.*, p. 254. *Gallia christiana*, t. XIII, col. 990.
2. *Gesta episcoporum Tullensium, l. l.*, p. 647.
3. Le Mercier de Morière, *Catalogue des actes de Mathieu II*, n° 48. Original aux archives de Meurthe-et-Moselle, B. 565.
4. *Catalogue des actes du Mathieu II*, n° 297.
5. *Ibid*, n° 368.
6. Voir Baquol-Ristelhueber, art. *Bergheim*.
7. Thannenkirch fut érigée en paroisse indépendante en 1682.

Beaucoup de pièces publiées par M. Hans nous font connaître les revenus que possédait jadis l'église de Bergheim : on lira surtout avec intérêt la liste des cens (*Zinsrodel*) dus au début du xve siècle par divers particuliers ; de bonne heure des fondations furent faites dans l'église (fondations Saint-Jacques, Sainte-Catherine, Saint-Thomas, etc.) ; M. Hans nous dit les noms des chapelains qui en profitèrent. Depuis 1594, les curés inscrivirent sur un registre les baptêmes qu'ils célébraient, depuis 1685 les mariages, depuis 1687 les enterrements. M. Hans a dépouillé ces registres et nous a donné ainsi une statistique exacte du mouvement de la population, sauf pendant les tristes années de la guerre de Trente ans, où les registres ont cessé d'être tenus. Il faut remercier M. Hans des nombreux renseignements que son livre nous fournit, et exprimer le vœu qu'il trouve beaucoup d'imitateurs ; quand chaque commune d'Alsace aura ainsi son cartulaire, on pourra enfin écrire l'histoire de notre chère province, sans être exposé à tomber dans l'erreur.

Ch. Pfister.

Mlle Buvignier-Clouet. — I. *Note sur Verdun.* (Extrait de l'*Annuaire de Lorraine pour 1894.*) Nancy, Crépin-Leblond, 1893. In-8°, 8 pages.

II. *Notice bibliographique des dissertations relatives au Castrum Vabrense.* Verdun, Renué-Lallement, 1894. In-8°, 14 pages.

III. *Les citains de Verdun.* Deux extraits du *Courrier de Verdun,* 24 et 31 janvier 1892.

Mlle Buvignier-Clouet continue de s'occuper avec beaucoup de zèle de l'histoire de Verdun et des régions environnantes, imitant le bel exemple que lui a donné son oncle, l'abbé Clouet, dont la mémoire reste chère aux lotharingistes. Nous signalons ici brièvement diverses petites brochures qu'elle vient de composer. Dans la première, elle énumère les principaux monuments de Verdun et donne quelques détails sur l'histoire du commerce de cette ville. — Dans la seconde, sans revenir elle-même sur le problème posé, elle relève, avec une grande exactitude, les opinions des historiens sur l'emplacement du *Castrum Vabrense,* où, en 587, Ursion et Berthefried soutinrent une lutte désespérée contre Childebert. On a identifié cette localité successivement avec Hattonchâtel, Mars-la-Tour, Saint-Walfroy, la Côte des Heurts, Montsec, Marville, Quincy et Châtillon-en-Woëvre. — Dans le troisième article cité, Mlle Buvignier discute, en termes vifs contre M. Chadenet-Senocq cette question : les citains de Verdun étaient-ils nobles ? Elle la tranche par la négative, avec raison, à ce qu'il nous semble.

C. P.

Ad. Schiber. — *Die fränkischen und alemannischen Siedlungen in Gallien, besonders in Elsass-Lothringen.* 1 brochure in-8° de IX-109 pages et 2 cartes. Strassburg, Trübner. 1894.

Cette brochure est bien curieuse. Elle contient tout un système sur la marche de la civilisation, qui repose tout entier sur les désinences des noms de lieux. Les noms en *ingen,* traduits en français par *ange,* et qui se trouvent si nombreux dans notre Lorraine allemande, sur la limite des langues, indiquent une colonisation lente, une insensible marche en avant des paysans germaniques, qui se sont constitués en communautés autonomes ; M. Schiber soutient, et ceci avec raison, que cette désinence n'est en aucune façon allémanique. Les noms en *heim,* au contraire, qui sont si répandus en Alsace, témoignent d'une conquête violente, opérée par des guerriers. Ces noms sont, à coup sûr, francs et ont été imposés par les compagnons de Clovis, quand ils eurent chassé les Allamans d'Alsace, après le triomphe de 496. Les noms en *wihr* ou *weiler,* qu'on rencontre cachés dans les Vosges ou dans les anfractuosités des collines du vignoble alsacien, entre les *ingen* lorrains et les *heim* de la plaine (observation légèrement inexacte, soit dit entre parenthèse; nous invoquons Riedwihr, Holzwihr, etc.), révèlent au contraire l'origine gallo-romaine; la population de ces villages était formée de colons ou de serfs ; au terme romain de *villare* s'est ajouté le nom du propriétaire germain. Ex.: *Richwini villare,* Riquewihr.

Cette théorie, ingénieuse, nous semble bien hasardée. Elle ne repose sur aucune preuve solide. Beaucoup de ces noms de lieux, sur lesquels l'auteur s'appuie pour nous montrer la marche des invasions des IV° et V° siècles, sont sans doute bien postérieurs. Le système a besoin d'être démontré, pour pouvoir être admis. Combien nous préférons, à ces généralisations hâtives, les travaux d'un Hans Witte, moins ambitieux, mais fondés sur l'étude des documents, sur les transformations des noms de lieux, tels que les vieilles chartes nous les montrent ! Cela posé, nous reconnaissons qu'on peut tirer de la brochure de M. Schiber quelques statistiques intéressantes, et quelques justes observations sur l'étymologie de tel ou tel nom.

Ch. Pfister.

A.-M.-P. Ingold. — *Miscellanea alsatica.* 1 brochure in-12 de 115 pages. Colmar, H. Huffel, et Paris, Alph. Picard, 1894.

Le P. Ingold de l'Oratoire prépare en ce moment un grand ouvrage : l'*Alsatia sacra,* qui nous donnera la suite exacte des évêques de Strasbourg

et de Bâle, des abbés et abbesses des monastères alsaciens, des doyens des divers chapitres. Au cours de ses recherches dans les archives et bibliothèques, il a trouvé quelques renseignements historiques curieux sur le passé de notre province ; il en a fait l'objet de petits articles dont quelques-uns ont paru dans le *Journal de Colmar* et qu'il a réunis dans cette brochure. Nous signalons ici ces courtes études en les rangeant dans l'ordre chronologique.

I. *Note sur l'iconographie de saint Morand.* M. Ingold nous fait connaître quelques anciennes représentations de saint Morand au prieuré de ce nom (à Altkirch), et dans l'église de Steinbach, près de Cernay. Il explique comment le saint est devenu le patron des vignerons.

II. *L'intendant du gynécée de Charlemagne à Colmar.* Récit fantaisiste où l'auteur suppose qu'un savant explique à l'intendant du gynécée de Charles, en l'an 775, le fameux capitulaire *de Villis.* M. Ingold, pour les besoins de son récit, est obligé d'avancer de quelques années, la date de ce document.

III. *Les prévôts du chapitre de Saint-Martin de Colmar.* Liste très précise des prévôts du chapitre de Saint-Martin à Colmar, depuis la fondation de la collégiale en 1237 jusqu'à la Révolution française. Détails curieux sur la construction de l'église Saint-Martin. Procès-verbal de l'élection en 1772 du dernier prévôt, Antoine Chauffour.

IV. *Un illustre Colmarien inconnu, Dom Martin Granter.* Martin Granter fut placé en 1449 à la tête du prieuré de Saint-Pierre de Colmar ; puis, en 1451, il fut appelé à diriger le prieuré de Saint-Morand d'Altkirch. Il releva cette maison, détruite par les Armagnacs, il en réorganisa les domaines et rédigea les *Miracula sancti Morandi.* Il mourut plein de jours en 1482.

V. *La confrérie du Rosaire à Colmar et en Alsace.* La confrérie du Rosaire à Colmar fut érigée en 1484, sous l'influence des Dominicains. Elle s'étendit bientôt hors des murs de la ville et eut des adeptes dans toutes les localités voisines. Nous avons conservé les noms des associés ; on relève parmi eux ceux de Ludwig Schoengauer, frère du peintre, et celui de Conrat Wickram, ancêtre du célèbre écrivain.

VI. *Une lettre inédite de Mabillon.* La lettre, de 1695, est probablement adressée à Dom de la Grange, abbé de Münster. Mabillon remercie son correspondant des indications qu'il lui a envoyées sur l'histoire de ce monastère.

VII. *Le* liber amicorum *du piétiste strasbourgeois Andreas Meyer.* A. Meyer fut le condisciple et l'ami des célèbres professeurs qui fondèrent l'Université piétiste de Halle. Meyer a réuni leurs portraits en 1723-1725 dans son *Liber amicorum;* sous sa figure chacun d'eux a écrit une sentence, que M. Ingold nous fait connaître et commente agréablement.

VIII. *Un curé espion des armées du roi en 1744.* Ce curé est Maurice Schmidt, né à Wuenheim près de Soulz et dont M. Ingold nous raconte la vie aventureuse et les démêlés avec les religieux de Thierbach. En 1744, il se présenta à Obersaasheim au maréchal de Saxe, pour lui fournir des renseignements sur l'armée ennemie commandée par le prince Charles de Lorraine ; mais il fut éconduit.

IX. *Un procureur du chapitre de Thann en voyage.* Liste des dépenses faites par Ignace-Louis-Humbert Reiset, procureur du chapitre Saint-Thiébaud, lors des voyages qu'il fit en 1756 dans l'intérêt de la communauté.

X. *Nouvelles rues, nouveaux noms.* On vient de donner à une nouvelle rue de Colmar le nom de rue Schœpflin. A ce propos, M. Ingold cite une lettre inédite du célèbre historiographe adressée à Guillaume-Sigismond Gobel, prévôt du chapitre de Colmar. L'auteur demande qu'on donne à d'autres rues le nom de Pierre d'Andlau, qui, au XV[e] siècle, a écrit le premier traité de droit public de l'Empire et qui fut chanoine de Saint-Martin de Colmar, celui de Michel Freiburger, un Colmarien qui fonda la première imprimerie à la Sorbonne, de Reubell, membre du Directoire, de Ad. Hirn, de Xavier Mossmann. Nous ne pouvons que nous associer à ces vœux.

C. P.

I. L. Stouff. — *Le Pouvoir temporel des évêques de Bâle et le régime municipal depuis le* XIII[e] *siècle jusqu'à la Réforme.* 1 vol. in-8° de 248 pages et appendice de 59 pages. Pièces justificatives formant un second volume de 209 pages. Paris, Larose et Forcel, 1891.

II. Du même. — *Le Régime colonger dans la Haute-Alsace et les pays voisins à propos d'un rôle colonger inédit du* XV[e] *siècle.* 1 vol. de 87 pages in-8°. Paris, Larose et Forcel, 1893. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger,* janvier-février 1893.)

I. Nous avons signalé jadis dans un autre recueil (*Revue critique,* 1892, t. XXXII, p. 50) tout le mérite des deux volumes de M. Stouff, consacrés aux rapports des évêques de Bâle avec les deux communes de Bâle et de Bienne qui se sont créées sur leur territoire (du XIII[e] au XVI[e] siècle). Cet ouvrage intéresse indirectement l'historien de l'Alsace ; d'abord Bâle est limitrophe de notre province, et, pour éclairer l'histoire des municipalités de Bâle et de Bienne, M. Stouff les a comparées très souvent à la commune de Colmar. Puis, si la Haute-Alsace faisait simplement partie du diocèse de Bâle, quelques petits villages de la contrée appartenaient directement au

prélat; ils étaient terre d'évêché; l'évêque se prétendait en outre suzerain de certaines seigneuries alsaciennes, comme le comté de Ferrette, la seigneurie de Ribaupierre. Tout ce que l'auteur nous dit du pouvoir temporel de l'évêque, de ses rapports avec l'Empire, de l'administration centrale et locale de l'évêché, nous doit par suite toucher. Enfin, M. Stouff a consacré un chapitre important de son livre à l'organisation du domaine rural de l'évêché; et, en conséquence, il nous a montré le fonctionnement des cours colongères. Si la plupart de ses exemples sont empruntés aux cours propriété de l'évêque de Bâle et situées dans la Suisse actuelle, il n'a pu s'empêcher de recourir, à diverses reprises, aux rôles des colonges alsaciennes, que l'abbé Hanauer a publiés en si grand nombre dans les *Weissthümer* de Grimm.

II. Dans le second ouvrage, M. Stouff s'occupe d'une façon plus spéciale des cours colongères de la Suisse et de l'Alsace. Aux archives de la cure de Saint-Ursanne, il a trouvé un rôle colonger très curieux, se rapportant au domaine de Chevenez (aujourd'hui district de Porrentruy, canton de Berne). Ce rôle porte au dos, d'une écriture moderne : *Fragment du rôle des collongiers du chapitre de Saint-Ursanne à Chevenez du* XV*e siècle*. Il est rogné aux deux extrémités et sur le côté droit. L'écriture était très pâle et il a fallu user d'une préparation chimique, pour la rendre lisible[1]. Cette pièce est très curieuse; M. Stouff l'a prise avec raison comme type d'un rôle colonger, et l'a rapprochée des autres documents analogues de l'Elsgau et de la Haute-Alsace; il a fait ainsi sur les colonges une étude complète et a émis sur l'origine de cette institution des hypothèses qui méritent d'attirer l'attention.

Il considère d'abord le domaine colonger en lui-même; il nous montre qu'il se compose de trois parties : 1° les colonges tenues par des hommes libres, qui doivent se soumettre seulement à certaines conditions de tenure; 2° la terre seigneuriale, domaine réservé par le propriétaire qui l'exploite directement ou le fait cultiver par les tenanciers; 3° les communaux, qui appartiennent en réalité au seigneur, mais où les colongers jouissent de certains droits d'usage.

Dans un second chapitre, l'auteur nous indique quelles redevances doivent acquitter les colongers (corvées, gîte, banvin, etc.). Puis il nous décrit l'administration intérieure de la colonge avec son *embourg* (*heimburger*) ou maire, élu par les colongers, avec ses jurés de justice, avec ses plaids, les uns présidés par le maire, les autres au nombre de trois se tenant à époque fixe, en février, en mai et en septembre et présidés par un délégué direct du seigneur. Enfin, après une digression où il montre que souvent

1. M. Stouff a omis ces détails dans sa brochure; nous les ajoutons d'après les renseignements qu'il nous a lui-même fournis.

à côté des plaids colongers le curé ou l'autorité ecclésiastique tenait des plaids spéciaux, il essaie de prouver que l'organisation de la colonge est identique à celle du domaine rural, aux temps mérovingiens, où l'on retrouve les mêmes éléments : manses, *terra indominicata,* communaux, mêmes redevances dues au propriétaire; puis, ces trois plaids tenus dans la colonge chaque année ne sont-ce pas les *tria placita generalia* (*ungebotenes Ding*) auxquels, en vertu des capitulaires de Charlemagne, les hommes libres doivent accourir?

Telle est la thèse très ingénieuse, sans qu'elle soit entièrement nouvelle. Nous voudrions, non pas y faire des objections, mais indiquer quelques difficultés que cette théorie soulève :

1° Les habitants des domaines mérovingiens sont des serfs attachés à la glèbe? Comment sont-ils devenus des colongers, hommes libres, élisant leur chef, rendant la justice eux-mêmes? Les colongers sont dans une situation privilégiée, par rapport aux autres *vilains.* Comment précisément ces hommes sont-ils sortis des *servi* mérovingiens? Quelques auteurs allemands rattachent, pour ce motif, les colongers aux anciennes communautés libres, dont ils parlent avec tant de complaisance.

2° Les plaids carolingiens étaient tenus par *centaines* ou par comtés (nous ne discutons pas ici la théorie de Sohm, qui dénie au comté un tribunal propre); leur compétence était générale. Comment ces plaids se sont-ils limités aux bornes étroites d'un domaine rural; car, si l'abbaye de Massevaux tient chaque année à Guewenheim[1] un plaid général pour toutes ses possessions, les plaids colongers, bien distincts, ne comprennent que les habitants, souvent peu nombreux, d'une seule colonge, ainsi à Chevenez. Puis, M. Stouff nous a-t-il bien prouvé que dans ces plaids l'on jugeait d'autres causes que celles qui touchaient directement les biens du domaine colonger?

3° Pour bien montrer notre idée, nous prenons l'exemple même de Chevenez. Il y a, à Chevenez, outre la colonge appartenant à l'abbaye de Saint-Ursanne, des propriétés de divers hommes libres et un grand domaine, propriété de l'évêque de Bâle. Nous nous demandons par qui sont jugés les propriétaires de ces alleux? N'y a-t-il pas, à côté de l'organisation colongère, une organisation villageoise ; dont l'une pourrait avoir son origine dans la *villa,* pour reprendre la théorie de M. Stouff, et l'autre dans le *vicus* mérovingien? En termes généraux, quels sont les rapports de la colonge et du village? M. Stouff n'a point répondu, dans son livre, à ces

1. M. Stouff montre très bien en appendice la fausseté du diplôme de Louis le Pieux pour Massevaux, de 823. Il n'admet pas davantage l'authenticité des diplômes de cet Empereur pour Ebersheimmünster ; mais pourquoi emploie-t-il la forme inconnue d'*Evremoutier ?*

diverses questions ; ce qui n'empêche point son étude d'être très intéressante et fort bien conduite. C'est un excellent travail sur la situation de nos campagnes alsaciennes et suisses au moyen âge.

Ch. Pfister.

Charles Schmidt. — *Répertoire bibliographique strasbourgeois jusque vers 1530.* — II. Martin et Jean Schott. ix-68 pages et 4 planches. — III. Jean Prüss, père et fils. vi-46 pages, 4 planches. — IV. 12 petits imprimeurs, viii-35 pages et 4 planches. — V. Mathias Hupfuff. 46 pages et 2 planches. — VI. M. Flach, père et fils. viii-41 pages et 2 planches. In-4°, Strasbourg, J.-H. Ed. Heitz (Heitz et Mündel), 1893-1894.

M. Charles Schmidt continue le répertoire bibliographique strasbourgeois, dont nous avons signalé, l'an passé, le premier fascicule[1]. Cinq autres tomes viennent de s'ajouter coup sur coup au premier. Le second[2] est consacré aux deux Schott. Martin Schott, le père, épousa une fille de Jean Mentel ; il imprima de 1481 à 1499 dix-neuf ouvrages, les uns en latin, les autres en allemand, la plupart accompagnés de gravures sur bois. Son fils, Jean, fit des études assez complètes aux Universités de Fribourg et de Bâle. En 1500, il succéda à son père comme imprimeur, et, depuis cette date jusqu'en 1545, bien qu'il eût parfois au cours de son existence orageuse quitté Strasbourg, 145 ouvrages sortirent de ses presses. Le plus remarquable est, à coup sûr, le fameux Ptolémée, de 1513, préparé par Martin Waldseemüller et Jean Ringmann, dit Philésius, sous la direction du chanoine de Saint-Dié Gautier Lud ; on y trouve la plus ancienne carte connue de la Lorraine. Le troisième fascicule de M. Schmidt contient l'énumération des livres imprimés par les Prüss. Jean Prüss le père exerça son art à Strasbourg de 1480 à 1510. On connaît 85 de ses productions. Son fils lui succéda en 1512 ; il réimprima surtout des traités de Luther et contribua, dans une certaine mesure, à répandre dans la ville les doctrines du Réformateur. Je remarque, parmi ses productions, le plus ancien livre en français, imprimé à Strasbourg, de l'an 1527. Il a pour auteur le pasteur suisse Guillaume Dumolin, et pour titre : *Notable et utile traicté du zèle et grand désir que doibt avoir ung vrai chrestien pour garder à Jésus-*

1. *Annales de l'Est.* 1893, p. 129.

2. Voir sur ce second fascicule le compte rendu de M. Émile Picot, dans la *Revue critique* du 23 octobre 1893. 27e année, II, p. 253.

Christ son honneur entier. M. Schmidt a retrouvé 54 pièces venues de l'officine de Prüss fils. — Dans le quatrième fascicule, M. Schmidt a réuni douze imprimeurs, dont on ne connaît qu'un très petit nombre d'ouvrages. En voici l'énumération; nous indiquons entre parenthèses le chiffre des pièces attribuées à chacun d'eux, avec les dates extrêmes; la plupart d'entre eux n'étaient que des ouvriers au service des grands éditeurs et ayant rarement travaillé pour leur propre compte : Jacques Eber (1. — 1483); Thomas Anshelm (1. — janvier 1488); Pierre Attendorn (1. — 1489); Frédéric Dumbach (2. — 1497-1499); Barthélemy Kistler (27. — 1497-1510; il avait son atelier au Grieneck, non loin du Goldgiessen); Guillaume Schaffner (6. — 1498-1515); Matthias Brant (2. — 1500. Était-il bien, comme le veut la tradition, le frère de Sébastien Brant?); Jean Wähinger (5. — 1502-1504); Jérôme Greff (1. — 1502); Reinhart Beck (34. — 1511-1524. Il épousa en secondes noces la fille de Jean Prüss père); Conrad Kerner (3. — 1517); et Ulrich Morhard (15. — 1519-1524). — Avec le cinquième fascicule et Matthias Hupfuff, nous revenons aux grands imprimeurs. Hupfuff était originaire du Würtemberg et se fit recevoir bourgeois de Strasbourg. Il a publié peu d'ouvrages latins, mais beaucoup de traités populaires en allemand, depuis des calendriers et des chansons jusqu'à des sermons de Geiler de Kaisersberg. Le catalogue de ses productions qui s'étendent de 1492 à 1520 comprend 140 numéros. — Le sixième fascicule s'occupe des deux Martin Flach. Le père était né à Küttolsheim, épousa une Strasbourgeoise et se fit recevoir bourgeois de la ville. De 1477 à 1500, il a édité 79 ouvrages qui nous sont parvenus. Son fils reprit ses affaires, sans d'ailleurs que son commerce l'enrichît, et, de 1501 à 1525, il publia à Strasbourg 76 livres ou plaquettes.

Nous ne pouvons que répéter ici les éloges que nous avons décernés au premier fascicule de M. Charles Schmidt. Ce répertoire est fait avec un souci d'exactitude, une conscience, une méthode vraiment admirables. L'auteur a vu la plupart des livres dont il nous parle; il nous indique où il en a trouvé les exemplaires. Quelques-uns existaient jadis en un exemplaire unique à la bibliothèque de Strasbourg, et la description minutieuse que nous en fait M. Schmidt est d'autant plus précieuse. De rares ouvrages n'ont été connus de l'éminent professeur que par les descriptions de Brunet, Panzer ou Hain ; il a toujours soin de nous en prévenir. Il a relevé aussi, avec beaucoup d'exactitude, les gravures sur bois qui ornent chaque livre; si bien que son répertoire peut servir à faire une histoire de l'art du graveur à Strasbourg, à la fin du xv[e] et au début du xvi[e] siècle. Très souvent aussi, il nous donne des renseignements sur l'auteur et sur la valeur des ouvrages et que seul un érudit, versé, comme lui, dans l'histoire littéraire de l'Alsace, était à même de nous fournir.

M. Schmidt compte aujourd'hui plus de 90 ans ; il y a près de 50 ans, il publiait ce livre si plein de faits sur l'*histoire et la doctrine de la secte des Albigeois,* qui aujourd'hui encore est sur ce sujet le livre classique. Et, depuis cette date, il n'a cessé de travailler, consacrant de préférence ses loisirs à l'histoire littéraire de sa chère Alsace, rassemblant les matériaux de ce *répertoire* aujourd'hui publié en partie et l'enrichissant sans cesse, à chaque voyage dans une nouvelle bibliothèque. Nous ne saurions assez dire quels sentiments d'estime, de vénération et de reconnaissance nous inspire une semblable vie.

Ce n'est que justice d'ajouter que ce répertoire bibliographique est imprimé avec beaucoup de soin par Heitz ; l'éditeur a voulu faire honneur et à M. Schmidt et à ses anciens prédécesseurs à Strasbourg, successeurs immédiats de Gutemberg, Mentel et Eggenstein[1].

Ch. Pfister.

Arbeltier de la Boullaye, *L'art lorrain au musée de Troyes. L'écritoire dite du duc Léopold Ier de Lorraine.* Troyes, Dufourt-Bouquot, 1894, in-8°, 10 p., 1 pl. (Extrait de l'*Annuaire de l'Aube,* 1894.)

On remarque au musée de Troyes une écritoire, en bois de prunier, qui affecte la forme d'une boîte rectangulaire ; elle est placée dans un écrin, apparemment de la fin du siècle dernier, qui porte au centre du couvercle la mention suivante imprimée en or : « Écritoire du duc Léopold Ier de Lorraine », attribution traditionnelle, mais manquant de preuves précises.

M. Arbeltier de la Boullaye, président de la Société académique de l'Aube, s'est attaché à décrire soigneusement cette écritoire ; il en a fait reproduire, sur une belle planche photogravée, le couvercle, très artistement sculpté, qui offre, entouré de trophées guerriers et surmonté d'une couronne princière, un écusson ovale ; on peut le décrire sommairement ainsi :

1. Voici l'indication de quelques rares volumes du répertoire strasbourgeois que nous avons trouvés à la bibliothèque municipale de Nancy :

II. Martin Schott n° 21 (Ptolemée). Bibliothèque de Nancy, n° 7 330. L'exemplaire, très bien conservé, provient de Saint-Léopold.

IV. Jacques Eber : *Scala celi.* 1483. Cf. Favier, *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Nancy,* n° 48.

VI. Martin Flach père, n° 45. *Opus insigne de laudibus beate Marie virginis.* Favier, *o. l.,* n° 93.

Écartelé, de Wildgrave et de Rhingrave[1] *; sur le tout, parti, au 1er de Kirbourg, au 2e coupé de Salm et de Fénétrange.* Ces armoiries conviennent à la famille des derniers princes de Salm et, particulièrement, vu l'époque indiquée par le style, au célèbre général prince Charles-Théodore-Othon, mort en 1710. Ce personnage avait dû être en relations avec Charles V, duc de Lorraine ; ainsi s'expliquerait que l'écritoire ait appartenu à Léopold, le général ayant pu la donner soit à ce dernier, soit à son père.

L'auteur n'a pas négligé la question artistique ; il a connu l'article de M. Lucien Wiener *Sur les sculptures en bois attribuées à Bagard ;* tout en en acceptant les conclusions relatives à la fausseté d'attribution d'un très grand nombre de petits ouvrages auxquels on attache, avec trop de complaisance, le nom de l'artiste lorrain, M. de la Boullaye estime cependant que le mérite du travail et la qualité du propriétaire permettent de prononcer ce nom célèbre et de voir ainsi, dans le bel objet conservé à Troyes, un spécimen intéressant de l'art lorrain dans la seconde partie du XVIIe siècle. Toutefois, je dois dire que la photogravure n'a pas convaincu M. Wiener ; il y reconnaît une sculpture de grande valeur, mais d'un style différent de celui de César et de Toussaint Bagard[2].

J'aurais terminé cette analyse si je ne croyais devoir m'arrêter un peu sur ce qui concerne le prince de Salm. M. de la Boullaye retrace brièvement sa vie et rappelle l'illustration de la maison de Salm. Cela est suffisant par rapport à la description de l'objet dont il s'agit. Cependant, pour nous, Lorrains, que le côté historique touche spécialement, il nous faut insister davantage sur ce personnage et sur son origine. Charles-Théodore-Othon appartenait exactement, non pas à la maison de Salm, mais à celle des Rhingraves. Depuis longtemps la maison de Salm était devenue étrangère à la terre de ce nom. Par suite de mariages, une moitié de cette terre, le *comté* de Salm, avait passé aux ducs de Lorraine ; l'autre, érigée en principauté (1623), était devenue la propriété la plus importante des Rhingraves.

M. de la Boullaye qualifie le personnage en question : « prince de Salm-Kyrbourg » (p. 7), et il dit que « l'écu *sur le tout* désigne spécialement la branche des Kyrbourg » (p. 5). En réalité, Charles-Théodore-Othon était,

1. L'auteur applique exactement le nom de Wildgrave aux quartiers 1 et 4 et celui de Rhingrave aux quartiers 2 et 3 ; mais il a interverti les descriptions de ces quartiers, distraction sans importance puisque la planche la répare facilement.

2. J'ai tenu à consulter sur le même point M. E. Auguin, dont chacun se rappelle les intéressantes recherches relatives aux bois sculptés, à propos de l'exposition rétrospective qui eut lieu à Nancy en 1875. M. Auguin a beaucoup admiré le couvercle d'écritoire et n'est pas éloigné d'y voir un travail lorrain, mais d'une école autre que celle des Bagard ; dans cette école notamment, les bordures ont une importance et une finesse de dessin tout à fait particulières.

bel et bien, chef de sa maison et prince de Salm ; le *Dictionnaire* de Moréri parle amplement de lui dans la généalogie des Rhingraves [1] et lui consacre en outre un article particulier, assez étendu, au mot *Salm* [2]. Les armoiries du « prince de Salm » telles que les donnent *Les Souverains du monde* [3] sont pareilles à celles de l'écritoire, avec un quartier de plus dans l'écu *sur le tout ;* au premier *parti,* le quartier de Kyrbourg n'occupe que la partie supérieure : c'est un *coupé* (pour l'ensemble, un *écartelé*), dont la partie inférieure contient le quartier d'Anholt, seigneurie apportée par la mère de Charles-Théodore-Othon. Le *Dictionnaire* de Moréri, 1759, donne les mêmes quartiers, mais en permutant, d'une part Rhingrave et Wildgrave, d'autre part Fénétrange et Anholt. — Plus tard, quatre nouveaux quartiers entrèrent dans les mêmes armoiries et en changèrent toute la disposition, si l'on s'en rapporte au fer de reliure, de style Louis XV, publié par M. Arthur Benoit dans *les Bibliophiles des Trois Évêchés* [4].

On voit que Charles-Théodore-Othon se rattache encore plus directement à la Lorraine que ne paraît l'avoir pensé M. de la Boullaye ; la postérité de ce général resta en possession de la principauté de Salm jusqu'à la Révolution : on se rappelle comment fut célébré solennellement, l'an dernier, le centenaire de la réunion de ce petit État à la France ; de plus, je vois citer au nombre des enfants du même dynaste : « *Louise,* princesse de Salm, née le 13 mai 1672, retirée depuis longues années dans le couvent des religieuses de la Visitation à Nanci en Lorraine [5]. »

Malgré les doutes qui peuvent exister sur le sculpteur de l'écritoire et sur son attribution au duc Léopold, l'objet n'en est pas moins d'un grand mérite artistique et nous offre les armoiries de l'un des plus célèbres princes de Salm. Nous devons remercier M. de la Boullaye de nous l'avoir fait connaître.

Léon Germain.

---

1. *Dictionnaire de Moréri,* édition 1759, t. IX, p. 162.

2. *Ibid.,* t. XI, IIe partie (lettre S), p. 99.

3. Édition de 1721, t. II, p. 26.

4. Nancy, 1884, p. 202. — Voir le même fer, réduit, et la description des armoiries dans Joannis Guigard, *Nouvel armorial du bibliophile,* 1890, t. II, p. 429. — Autant qu'il m'a semblé, ce sont les mêmes armoiries, j'entends toute la composition, qui sont sculptées au sommet de deux cadres, de pareille époque, qui renferment deux portraits de princes de Salm, tableaux donnés au Musée historique lorrain par M. le baron Frédéric Seillière.

5. *Dictionnaire de Moréri,* édition 1759, art. *Rhingrave,* cité plus haut. — Le Musée lorrain possède un portrait de cette religieuse, donné également par M. le baron Seillière (*Catalogue,* 1887, p. 92, n° 317).



Aug. Eckel. — *La Réunion de l'Alsace et de la Lorraine à la France et les origines de la guerre franco-allemande* (1870-1871). 1 brochure de 57 pages in-8°. Vesoul, imprimerie de L. Cival. En vente chez MM. Bon et Dumont, libraires à Vesoul.

M. Eckel, archiviste départemental de la Haute-Saône, a réuni dans cette brochure deux conférences faites à Vesoul, le 17 décembre 1893 et le 21 janvier 1894. Dans la première, il raconte en abrégé comment, en 1552, les Trois-Évêchés ont été occupés par la France, comment, en 1766, la Lorraine elle-même est devenue française. Il nous dit ensuite dans quelles circonstances l'Alsace en 1648 et Strasbourg en 1681 ont été réunis au royaume de Louis XIV.

Le récit est vif et animé ; que l'auteur pourtant nous permette de lui signaler deux erreurs. Il n'est pas exact de dire qu'au xvii° siècle le duc de Lorraine était vassal de l'empereur pour la Lorraine et le Barrois non mouvant ; en 1542, le traité de Nüremberg déclare que le duché de Lorraine est indépendant, *non incorporabilis ducatus ;* les ducs lorrains ne prêtèrent désormais plus hommage aux empereurs, sinon pour le marquisat de Pont-à-Mousson, celui de Nomeny, le comté de Blâmont, le marquisat d'Hattonchâtel, la garde de la ville de Toul et du monastère de Reu.iremont, et pour certains droits féodaux. En second lieu, où l'auteur a-t-il vu que Claude de Guise s'est marié avec une fille du roi de France Henri II? Sa femme fut Antoinette de Bourbon, fille de François de Bourbon, comte de Vendôme.

Dans la deuxième conférence, M. Eckel expose comment l'Alsace a été reprise par l'Allemagne à la suite des événements de 1870-1871. Il insiste sur la manière dont M. de Bismarck, en tronquant la fameuse dépêche d'Ems, a réussi à faire déclarer la guerre par la France. Il commente les aveux du chancelier ; et, dans une péroraison éloquente, il demande, avec Jean Heimweh, que la question d'Alsace-Lorraine soit revisée.

C. P.

Gottlieb Conrad Pfeffel's Fremdenbuch, mit biographischen und culturgeschichtlichen Erläuterungen, herausgegeben von Dr H. Pfannenschmid, kaiserl. Archivrath. Colmar im Elsass, Selbstverlag des Herausgebers, 1892.

On connaît la singulière destinée du poète allemand Chamisso qui, fils d'un gentilhomme champenois, émigra lors de la Révolution, fut page de la reine de Prusse, puis officier et devint l'un des grands écrivains de sa

patrie adoptive, sans réussir à oublier le pays de ses aïeux. Les contrastes de son existence se retrouvent en partie dans celle du fabuliste aveugle de Colmar. D'origine badoise — son grand-père était pasteur d'un village du Kaiserstuhl — Pfeffel, bien que né et mort Français, prit une part très active au mouvement littéraire qui agitait l'Allemagne il y a cent ans. Son père, venu comme précepteur à Strasbourg, où l'intendant d'Angervilliers et le préteur Klinglin s'intéressèrent à lui, devint jurisconsulte du roi de France pour les affaires étrangères. Ces fonctions l'amenèrent auprès du Conseil souverain d'Alsace ; il se plut à Colmar, finit par s'y établir et y devint même *Stettmeister*. A sa mort (1738), le jeune Conrad n'avait que 2 ans. La cécité qui le frappa à 22 ans, loin d'arrêter son activité littéraire, ne l'empêcha même pas de créer, en 1773, pour se distraire de la perte de son fils aîné, sa fameuse école militaire, ainsi nommée, parce que primitivement elle était destinée aux jeunes nobles protestants qui se préparaient à la carrière des armes et que leur religion excluait de l'École militaire royale. Trois cents jeunes gens d'Alsace et des pays voisins y subirent son influence et plusieurs d'entre eux jouèrent un rôle important au début de ce siècle [1]. Le renom de cette école et de son fondateur attira beaucoup d'étrangers de distinction à Colmar. 2,198 noms figurent sur l'album où Pfeffel invitait ses visiteurs à s'inscrire. Ce curieux document conservé aux archives du consistoire protestant, dont Pfeffel fut le premier président, vient d'être publié par M. l'archiviste Pfannenschmid, accompagné de nombreuses notes qui donnent des détails minutieux et en partie inédits sur les hôtes de Pfeffel ainsi que sur les divers membres de sa famille. Nous signalerons particulièrement une longue notice (p. 54-117) sur son frère le diplomate, dont le petit-fils, chambellan bavarois, est mort il y a quatre ans, laissant sa bibliothèque à la ville de Colmar.

M. Pfannenschmid nous offre tous les renseignements, même les plus insignifiants, qu'il a pu trouver sur ses personnages. Son travail, fort considérable, pèche un peu par manque d'esprit critique. Heureux de ses nombreuses découvertes dans les registres de l'état civil, il ne nous fait grâce d'aucune. Mais en éliminant les non-valeurs, on obtient une quantité encore fort respectable de détails biographiques très intéressants pour l'historien ou le philosophe qui voudront étudier l'état des esprits en Alsace à la veille de la Révolution.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans la savante statistique qu'il dresse, dans son avant-propos, de la nationalité des élèves et des hôtes de Pfeffel, ainsi que de la profession exercée par ces derniers. Nous ne pouvons, dans cette courte analyse, que relever dans l'ordre chronologique les plus illustres parmi les noms inscrits au *Fremdenbuch*.

1. Ainsi le général Sigismond de Berckheim.

1774. Lavater fait connaissance de Pfeffel en se rendant à Ems et correspond avec lui jusqu'à sa mort. 47 des lettres qu'il en a reçues, conservées par Auguste Stœber, filleul de Pfeffel, ont été communiquées à l'auteur par M. Paul Stœber, avocat à Mulhouse.

Le landgrave de Hesse vient à Colmar avec sa fille qui, l'année suivante, épouse Charles-Auguste de Saxe-Weimar, le protecteur des lettres allemandes, et qui sera la grand'mère de l'impératrice Augusta.

1776. Le duc de Würtemberg, Charles-Eugène, passe à Colmar en se rendant à Montbéliard, à la petite cour de son frère, si bien décrite par Mme d'Oberkirch. Le père de celle-ci, le lieutenant-général comte de Waldner, fait plusieurs visites à Pfeffel, ainsi que son cousin, le comte de Wurmser, qui avait passé en 1761 au service de l'Autriche, où il devint feldmaréchal et commanda une armée contre Bonaparte en 1796. La même année, Pfeffel reçoit la visite du conseiller badois Schlosser et de sa femme, la sœur de Gœthe, morte un an après ; ainsi que celle du comte de Custine, le futur conquérant de Mayence. Le fils de ce dernier, alors élève à l'École militaire, se cache chez Pfeffel pendant la Terreur, puis va à Paris pour essayer de sauver son père et ne réussit qu'à le suivre sur l'échafaud.

1777. L'empereur Joseph II, étant allé voir sa sœur, Marie-Antoinette, revient par Bâle, Brisach et Fribourg, où Pfeffel est admis à lui présenter une division de ses élèves.

1778. Le baron de Dietrich, alors stettmeister, depuis maire, de Strasbourg, dont le fils sera le gendre du baron de Berckheim de Schoppenwihr et le beau-frère de Mme Augustin Périer, belle-sœur du ministre de Louis-Philippe.

1782. Le baron de Klinglin, mestre de camp du 1er régiment de chasseurs à cheval à Neuf-Brisach. C'est lui qui, commandant de Strasbourg en 1789, laissa la populace piller l'hôtel de ville le 21 juillet.

1784. Charlotte de Lengefeld s'arrête à Colmar avec sa mère en revenant d'un séjour en Suisse. Six ans plus tard elle épousera Schiller dont sa sœur, qui l'accompagne chez Pfeffel, sera le biographe.

1785. Campe, célèbre depuis 1779 par son *Robinson le Jeune,* fait une seconde visite à Pfeffel en 1789, à son retour de Paris, où il a accompagné Guillaume de Humboldt, son ancien élève. La librairie qu'il a fondée à Brunswick en 1787 appartient encore aux descendants de son gendre Vieweg.

1786. Alfieri, le précurseur de Musset comme chantre de la désespérance, fait de 1784 à 1788 de fréquents séjours à la Martinsbourg près de Wettolsheim, avec la princesse d'Albany, née de Stollberg, la malheureuse épouse du prétendant Charles Édouard.

La même année, Pfeffel reçoit la visite du baron de Grimm, le célèbre auteur de la *Correspondance littéraire.*

1787. Mme Duvoisin, la fille de Jean Calas que Voltaire a réhabilité, vient voir son fils, élève à l'École militaire.

1788. Blanchard, qui vient de faire sa 26e ascension à la citadelle de Strasbourg.

1792. Euloge Schneider, « citoyen de Strasbourg ».

Annette de Rathsamhausen, cousine des demoiselles de Berckheim, les amies des filles de Pfeffel, qui l'accueillera dans sa maison, lorsque, ruinée par la Révolution, elle deviendra orpheline en 1795, et la gardera jusqu'à son mariage avec M. de Gérando, le futur pair de France. Les lettres de Mme de Gérando ont été publiées à Paris en 1880.

1805. Louis, prince électoral de Bavière, né à Strasbourg en 1786, passe à Colmar en revenant d'un voyaye en Italie. Il sera roi de Bavière de 1825 à 1848 et mourra à Nice en 1868.

A la fin de ce long défilé de visiteurs de tous pays et de toutes conditions, M. Pfannenschmid en cite quelques-uns dont les noms ne figurent pas dans l'album, par exemple: Lamey, le fils du tonnelier de Munster, secrétaire de Schœpflin et son neveu ; le poète Voss, le traducteur d'Homère, et Mme de Krüdener, l'Égérie de l'empereur Alexandre Ier. Ces deux personnages ont vu Pfeffel en 1808. Un an après, le poète alsacien mourait comme secrétaire-interprète de la préfecture du Haut-Rhin avec 1,200 fr. d'appointements, auxquels s'était ajoutée en 1806 la même somme, comme pension obtenue par l'entremise de M. de Gérando, alors secrétaire général au ministère de l'intérieur.

De ses huit fils, deux seulement lui survécurent; l'aîné avait été directeur des postes à Colmar pendant la République et mourut le premier ; son petit-fils, M. de Neufville, habite Colmar où il représente seul la descendance du poète Pfeffel. Le cadet, qui fut banquier à Francfort et dont le petit-fils, Maurice Pfeffel, habite l'Autriche, mourut en 1858, un an avant que la reconnaissance tardive de sa ville natale élevât à son père une statue due au ciseau de Friedrich.

Théodore SCHOELL.

Notice historique et biographique sur J.-B. Salle, publiée par J.-B.-V. Salle, son petit-neveu. En vente à Paris, Nancy, Bar-le-Duc, Épinal. 1893. Un vol. in-8°, 208 pages.

Le 19 juin 1794, J.-B. Salle, député de la Meurthe à la Convention nationale et l'un des partisans de la Gironde, fut exécuté à Bordeaux, après



avoir réussi à se dérober pendant quelque temps aux recherches de ses ennemis. L'on a songé, un moment, à célébrer ce centenaire, en inaugurant, le 19 juin 1894, un buste à l'illustre Girondin sur l'une des places de Vézelise, sa patrie. Le projet semble avoir échoué ; mais l'un des petits-neveux du conventionnel, J.-B.-V. Salle, ancien vétérinaire de l'armée, aujourd'hui retraité à Dellys, en Algérie, a tout fait pour en assurer la réussite. Il a publié le livre que nous signalons et où il retrace à grands traits la biographie de son parent. Né à Vézelise en 1760, J.-B. Salle fit ses études de médecine à l'Université de Nancy, et il s'établit dans sa ville natale. Il s'y maria, eut deux enfants et ne songea qu'à exercer paisiblement son art et à vivre tranquillement dans sa famille, lorsque éclata la Révolution. Il fut envoyé aux États généraux et, malgré son jeune âge, prit une part assez considérable aux travaux de la Constituante. Il fut choisi, ensuite, pour siéger à la Convention et il essaya de sauver la tête de Louis XVI, en demandant que la cause fût soumise au peuple; c'est même cette proposition d'*appel au peuple* qui a valu au député sa célébrité. Il fut l'ennemi de Marat qu'il dénonça à plusieurs reprises, et provoqua même contre lui un décret d'accusation; plus tard on l'accusa d'avoir armé le bras de Charlotte Corday. Proscrit avec les Girondins, déclaré hors la loi et traître à Paris, il essaya d'abord de soulever la Normandie contre Paris, puis il se cacha dans les environs de Saint-Émilion, chez des parents de Guadet. Pendant plusieurs mois, il mena une vie aventureuse, écrivant, pour passer le temps, un long pamphlet politique ; l'*Entrée de Danton aux Enfers,* et même une tragédie en cinq actes et en vers : *Charlotte Corday,* la première en date des nombreuses pièces dont cette jeune fille est l'héroïne. Le 13 juin 1794, sa retraite fut enfin découverte, et on sait le reste. M. J.-B.-V. Salle nous raconte cette biographie avec une vive émotion. Ce livre est, avant tout, une œuvre de piété filiale. Dirons-nous que nous ne partageons pas toujours l'enthousiasme de l'auteur pour l'ancien Girondin? Relèverons-nous dans sa brochure des lacunes assez nombreuses, des erreurs assez graves? (Dans notre exemplaire, quelques-unes de ces erreurs sont corrigées à la plume; mais d'autres sont demeurées. L'abbé Grégoire n'a jamais été évêque de Poitiers, comme il est dit page 12.) Dans sa retraite, M. Salle n'a pu réunir tous les documents parlementaires, nécessaires pour retracer le rôle politique de son parent. Nous préférons insister sur l'intérêt des lettres inédites du député qu'il nous fait connaître dans son appendice, et surtout sur cette touchante missive, adressée par le conventionnel à sa femme après son arrestation. La brochure tout entière est écrite avec une chaleur communicative, et souvent l'on lit ces ouvrages, composés en dépit des règles, d'un cours un peu irrégulier, avec un plaisir plus grand que les livres des savants, aux périodes bien balancées, aux juge-

ments où le pour et le contre sont scrupuleusement pesés; tant les premiers révèlent, chez leurs auteurs, de bonne foi, de sincérité et de juvénile enthousiasme. Ch. Pfister.

H. Bardy. — *Miscellanées*. 1 vol. in-12, 68 pages. Saint-Dié, Humbert, 1894.

M. H. Bardy, pharmacien à Saint-Dié, le président si dévoué de la Société philomatique des Vosges, a réuni, dans ce petit opuscule, diverses études. Les unes nous font connaître, d'après un vieux formulaire, les singulières substances qui entraient autrefois dans la composition des remèdes : esprit volatil de crâne humain, bouillon de vipère, fiente de chien, et, à ce propos, l'auteur nous énumère quelques-unes des recettes extraordinaires qu'indiquent et que suivent encore aujourd'hui, dans certaines maladies, les paysans des Vosges. Les autres présentent de curieuses observations sur les champignons des Vosges ou sur les eaux potables de Saint-Dié. Enfin deux d'entre elles se rapportent à l'histoire de nos régions. M. Bardy nous expose la légende de saint Dizier, qui a subi le martyre dans le village, portant le même nom, au canton de Delle, et nous dit à la suite de quel traitement des fous, emmenés devant l'autel du saint, ont fini par être guéris. Puis, il nous présente en excellents termes la brochure de M. Jules Florange : *Badonviller, atelier monétaire des comtes et princes de Salm-Salm*. Cet atelier commença à fonctionner au xive siècle, en vertu d'un privilège donné par l'empereur Charles IV, mais ne prit de l'importance qu'au xvie siècle. C. P.

Lexique géographique du monde entier, publié sous la direction de M. E. Levasseur (de l'Institut), par J.-V. Barbier, secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, avec la collaboration de M. Anthoine, ingénieur, chef du service de la carte de France. Paraissant en 50 fascicules mensuels de 4 feuilles grand in-8° jésus. (Berger-Levrault et Cie, 1894. 1er et 2e fascicules. Prix de chaque fascicule : 1 fr. 50 c.)

Ce lexique répond-il à un besoin ? On n'en saurait douter, puisqu'il s'est trouvé, pour l'entreprendre, un homme que ses fonctions mettent à même d'apprécier l'intérêt que le grand public attache aux choses de la géographie, pour le patronner un savant qui a consommé l'alliance de la géographie et

de la statistique, pour l'éditer enfin — des éditeurs ; dernier argument qui suffirait à emporter la conviction.

« L'unité de vues, de méthode et de rédaction, écrit avec raison M. J.-V. Barbier, est une qualité essentielle dans une œuvre de ce genre. » Que de dictionnaires l'on pourrait citer où se déploient plus d'érudition peut-être et d'originalité, mais où l'on ne sent ni équilibre, ni harmonie et que l'on consulte avec inquiétude. Ce sera l'honneur de M. J.-V. Barbier, non pas tant d'avoir dressé une nomenclature impeccable que d'avoir attribué à chaque unité, à chaque monade, sa valeur relative et son titre à notre attention. En feuilletant ces pages où tant de vocables s'alignent en files serrées, l'œil sera satisfait autant que l'esprit : car de la foule insignifiante se détachent, émergent en quelque sorte, les individualités géographiques les plus éminentes.

Foule insignifiante, disons-nous : car le lexique fait place aux humbles, aux ignorés, à ceux que dédaignent les manuels et même les atlas ; ici presque autant d'élus que d'appelés. Comme minimum de population, par localité, l'auteur adopte pour la France et les colonies françaises, pour la Belgique, la Suisse, l'Italie, la Grèce, les État-Unis, le chiffre de 250 habitants ; celui de 350 pour la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, etc. ; celui de 500, pour les États Scandinaves, les Pays-Bas, la Russie, etc. Serait-il indiscret de demander pourquoi il témoigne à la Suisse et à la Belgique plus de faveur qu'à l'Angleterre ou à l'Allemagne ? Nous supposons que ses motifs sont infiniment judicieux, qu'ils se fondent soit sur le nombre proportionnel des communes par pays, soit sur la densité moyenne ou sur l'importance des relations économiques de la France avec ces États. Quoi qu'il en soit, chaque lieu qui figure ici n'est enregistré qu'après une vérification rigoureuse de son état civil, d'après les sources les plus authentiques et les plus officielles. C'est ainsi que les divisions territoriales des pays étrangers sont indiquées avec une précision qui permet de les assimiler sans les confondre avec les nôtres. Nous aurions souhaité cependant que M. J.-V. Barbier en présentât un tableau d'ensemble ; il eût fourni ainsi la matière d'une étude comparée de géographie administrative.

Le lexique n'énumère pas seulement les lieux habités, il accueille aussi les « accidents physiques ». Ici le tri est des plus délicats « Tel monticule dans un pays plat ou de faible altitude a parfois plus d'importance géographique que tel sommet secondaire des Alpes, du Caucase et des Himalaya. » Assurément, tous les traits physiques de quelque signification, méritent d'être mentionnés. Mais là doit se borner, à notre avis, l'ambition d'un lexique ; il nous semble que M. J.-V. Barbier fait à la géographie physique la part, sinon trop belle, du moins trop large. Certains articles ont un faux air de chapitres de manuels à l'usage des classes, avec l'appoint obligé de la géo-

logie, de la climatologie et d'autres disciplines. Cet apparat est-il nécessaire? Si oui, nous exigerons que ces notions soient maniées avec prudence, et qu'elles traduisent le résultat décisif des travaux, des explorations scientifiques. Nous ne ferons pas à M. J.-V. Barbier l'injure de croire qu'il considère comme définitifs des articles qui traitent de régions en voie de découverte, comme l'Afrique et les Alpes. Aussi, d'ores et déjà nous en appelons à la seconde édition.

Car l'œuvre est destinée à se renouveler et à se rajeunir sans cesse; c'est la condition même de sa durée. Mais les bases de ce monument géographique, de cette κολοσσουργία, selon l'expression de Strabon, sont jetées. Le scrupule dans l'information et le sens critique qui se décèlent ici suffiront à mettre cette publication hors de pair; une simple confrontation avec le dictionnaire de Ritter, dont les Allemands sont si fiers, fera ressortir les incohérences et les lacunes de ce dernier recueil. Aussi saluons-nous l'apparition de cette œuvre française, française par la méthode et la probité avec laquelle elle est conduite. Nous espérons que les fascicules se succéderont sans trop de délais; le succès du début stimulera, s'il est possible, le zèle de l'auteur et du même coup celui des éditeurs.

B. A.

Roger Feale. — *Les Dupes de Philine*. Un acte en vers. Nancy, imprimerie A. Nicole, 53 pages in-8°.

La librairie Nicole vient de publier en une élégante plaquette les *Dupes de Philine,* de M. Roger Feale — M. Mangeot à la Faculté des lettres — qui ont obtenu récemment au théâtre de Nancy un si franc succès. La représentation avait révélé un poète d'un talent déjà sûr et qui sait concilier à point la littérature et les obligations d'étudiant en lettres; la publication de cette pièce vient de rendre à ceux qui l'avaient applaudie le même plaisir et les mêmes impressions, et il convient tout d'abord d'en remercier l'auteur.

Le sujet de cette comédie est d'une extrême simplicité et la matière en est si mince qu'à la vouloir trop serrer on en détruit tout le charme. La voici en quelques mots : Pierrot n'a encore aimé que l'amour, mais, par un beau matin de tendresse, comme il est en train de cueillir des fleurs pour l'aimée à venir et seulement rêvée, voilà qu'il rencontre, au sortir du bois, l'aimable Philine, et le débutant lui fait si passionnément l'aveu de son amour subit, que la coquette n'ose détromper sa tendresse et ne sait y rester rebelle. Mais Philine a déjà un amant, le seigneur Arlequin, et c'est le

mari, Polichinelle, qui l'apprend à Pierrot. On devine le reste : Pierrot, comme réveillé d'un rêve, entreprendra de se pendre, la corde cassera au bon moment, et, pour finir, les trois dupes, mari trompé, volage amant, pendu manqué, désormais oublieux de Philine, qui s'enfuira désespérée, célébreront en chœur leur liberté reconquise.

C'est là l'intrigue très unie sur laquelle M. Mangeot a monté sa comédie. Mais n'est-ce point un peu le *Chandelier* que tout cela, et n'y a-t-il pas dans la pièce de Musset comme l'indication vague et le point de départ lointain de ce rêve psychologique mis en drame, de ce conte bleu dialogué, qui se déroule lentement et sans secousse, dans un paysage de légende et presque en dehors de toute réalité. Ici, Polichinelle, Philine, Arlequin et Pierrot; là, maître André, Jacqueline, Clavaroche et Fortunio : n'est-ce pas de l'une et l'autre part le même ménage à quatre, et la même aventure vraie. Seulement M. Mangeot va encore plus loin que l'auteur du *Chandelier* dans la simplification de la réalité. Ce sont personnages trop voisins de nous et trop particuliers qu'un notaire, un clerc, un officier; aussi dépouille-t-il tous ces types de tout ce qu'ils ont de trop concret encore et de trop matériel, pour nous les rendre plus indéterminés, plus largement humains mais aussi plus sommaires et plus anonymes. C'est d'abord la femme coquette et fausse, l'éternel féminin, éternellement décevant et insaisissable, le mari trompé, grotesque et résigné, vrai bouffon de comédie, qui rit de son mal et en fait rire pour ne pas en pleurer, et puis l'autre, le vrai, le bellâtre insignifiant, et, pour finir, le bon jeune homme novice, qui ne fait que rêver le rêve de l'amour et ne rapporte de toutes les expériences sentimentales où se hasarde son désir, impatient de se préciser, qu'amères désillusions.

Dans la peinture de ces caractères, M. Mangeot a fait preuve en maints endroits d'un talent d'observation déjà très exercé. Tout le monologue de Pierrot au début de la pièce est d'une finesse psychologique exquise. Rien de plus naïvement amoureux non plus que sa déclaration, de plus délicieusement féminin que les raffinements de perversité avec lesquels Philine accueille, comme malgré elle, l'aveu de sa tendresse, de plus vrai enfin, d'une vérité toute poétique que tout ce commencement de la pièce, c'est du marivaudage moderne, un peu mièvre et précieux quelquefois, sans être jamais décadent. Ailleurs pourtant, il semble que cette psychologie reste un peu trop à la surface des sentiments, et se contente volontiers d'une observation à fleur de cœur et qui ne pénètre pas. Ce bon ivrogne de Polichinelle est décidément une âme bien rudimentaire, et peut-être le rôle de Pierrot lui-même, qui, au début, nous apparaissait tracé d'une touche si délicate et si sûre, dévie-t-il un peu vers le milieu de la pièce, et n'est pas exempt de quelques invraisemblances. Par contre, tout le caractère de Philine est

d'un dessin très ferme, et partout très vivant. Certes, l'auteur ne l'a point flattée et bien des Philines pourraient trouver dans ses vers moins une leçon qu'un reproche. Mais il est au moins discret de croire que toute sa psychologie est ici purement littéraire et intellectuelle et plutôt devinée que sentie.

Sur cette trame légère de délicats sentiments, M. Mangeot a tissé de jolis vers, fleuris et sonores, et d'une qualité distinguée. Son vers se prête à toute cette psychologie un peu fluide avec une souplesse charmante et une spontanéité, qui ne trahit point l'effort, — tantôt mélancolique avec discrétion comme Pierrot, tantôt capricieux et capiteux ainsi que Philine, tantôt, comme Polichinelle, épanoui et haut en couleur. Il y a bien de la grâce dans cette plainte de Pierrot, qui s'éveille à l'amour :

... Après mes nuits de veilles
Où les songes emplis d'amoureuses merveilles
Ensoleillent mon cœur d'espoirs indéfinis,
Si joyeux est le jour, si frais le chant des nids,
Qu'aux nocturnes douceurs je n'ose faire trêve :
Et je rêve éveillé le sempiternel rêve
Que le soir vient faner et l'aube rajeunir...
Mes beaux amours fleuris sont toujours à venir.

Et voici plus loin une vision d'ivrogne bien savoureuse :

Je vois encor danser un vol capricieux
Et de tonneaux ventrus, et de cruches dodues
Et me ruisseler, largement épandues,
Du haut des cieux crevants des ondes de nectar.

Ou encore une chanson bachique d'un rythme bien chantant :

Mon ami Pierrot, la vie est un rêve
Hier est lointain ; demain n'est pas sûr,
Et cette heure est brève,
La vie est un rêve :
Faisons-le d'azur.

On voit par ces quelques exemples, pris au hasard, comme M. Mangeot trouve, sans effort, la rime riche, et possède naturellement la phrase poétique. Faut-il dire que par endroits son style semble un peu trop facile et qu'on aimerait parfois un pittoresque plus recherché ; mais que sa psychologie s'affine, que son observation se précise, et du même coup sa forme gagnera en vérité et en rareté, et puis, en attendant, il y a dans tout cela bien de l'esprit.

Telle est, dans son ensemble, la comédie de M. Mangeot. Telle qu'elle est, et malgré les quelques inexpériences qu'on y peut découvrir, elle est

infiniment poétique, ingénieusement construite; quelle jolie trouvaille, par exemple, que d'amener Arlequin et Philine sous la branche de Pierrot et de faire tomber sur leur tête, en neige de billets, l'histoire de leurs amours, suffisamment scénique enfin et dramatique dans la proportion qui convient à ces fantaisies. N'est-ce pas là un joli début, et n'est-ce pas déjà plus qu'une promesse ?

A. Godart.

Paul Sabatier. — *Vie de saint François d'Assise,* 1 volume in-8° de cxxvi-418 pages. Paris, Fischbacher, 1894.

Ce livre est dédié aux Strasbourgeois. M. Paul Sabatier est notre compatriote, et, sur les pentes du mont Subasio, en recherchant la trace de son héros, il n'a pu s'empêcher de songer de loin en loin, à la fois triste et amoureux, à sa ville natale, aux nids de cigogne sur les toits pointus, à la flèche du vieux Münster. Nous devons signaler par suite ici cet ouvrage, qui fait honneur à son auteur, honneur à Strasbourg et à l'Alsace et qui montre que notre province peut produire de remarquables écrivains français. Nous en avons fait ailleurs[1] la critique détaillée ; nous avons présenté quelques objections à la méthode suivie par l'historien ; mais nous avons dit aussi combien ce remarquable volume nous avait touché et ému ; et nous ne pouvons que répéter à tous : lisez ce livre ; il vous apprendra beaucoup de faits sur la vie d'un homme qui a été au xiii[e] siècle un grand novateur ; et, ce qui vaut encore mieux, il vous fera réfléchir et vous obligera de vous replier sur vous-même ; et vous sortirez de cette lecture réconfortés et meilleurs.

C. P.

1. *Revue critique.*

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

1° Meurthe-et-Moselle.

Bulletin de la Société de géographie de l'Est, tomes XII à XV, Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1890-1893, 4 vol. in-8°.

Les *Annales de l'Est* sont un peu en retard avec le *Bulletin de la Société de géographie de l'Est,* aussi ont-elles aujourd'hui à en analyser quatre volumes dans lesquels un assez bon nombre d'articles se rapportent à l'Alsace et à la Lorraine : ce sont, bien entendu, les seuls dont on ait à faire mention ici.

A la géographie descriptive appartient un extrait du grand ouvrage de MM. Ganier et Frœlich sur les *Châteaux historiques des Vosges.* Ce fragment, dont il a paru un élégant tirage à part (Nancy, 1894, une brochure in-8° de 120 pages) a pour titre : *Le Donon et ses Vallées,* titre un peu inexact, car il n'est pas question, dans cette étude, des deux principales vallées qui rayonnent autour du Donon, celles de la Bruche et de la Plaine, la première ayant été décrite précédemment, et la seconde devant l'être plus tard. Restent donc, outre le Donon lui-même, les vallées de la Sarre-Rouge, de la Sarre-Blanche et de la Vezouse. Au point de vue pittoresque, c'est une des plus belles parties des Vosges, et ce n'en est pas la plus connue. L'historien remarquera que ces vallées appartenaient presque en totalité, non aux ducs de Lorraine, mais aux évêques de Metz, que l'église y était représentée par les trois monastères de Hesse, de Saint-Quirin et de Saint-Sauveur, la féodalité par d'imposantes citadelles, comme celles de Turquestein et de Châtillon. Et ces anciens monuments sont encore assez

bien conservés pour attirer l'attention des archéologues : l'église romane de Hesse est classée comme monument historique ; elle a été restaurée avec goût il y a quelques années. Le château de Turquestein est une fort belle ruine : nos auteurs donnent de cette forteresse un historique très complet et intéressant, et de son nom une étymologie très vraisemblable. Mais, si nombreux que soient dans ce canton des Vosges les souvenirs du Moyen Age, ils sont encore primés par les monuments antiques et préhistoriques ; en effet, la partie supérieure des vallées qui est restée déserte pendant tout le Moyen Age, abritait une population fort compacte à l'époque romaine et préromaine : de là, ces vastes enceintes que l'on découvre au sommet du Donon et sur les cimes avoisinantes, et qui étaient à la fois des camps de refuge et de hauts lieux consacrés aux divinités primitives. Au Donon même, on a découvert un curieux bas-relief qui a, depuis un siècle et demi, exercé la sagacité de nombreux érudits. MM. Ganier et Frœlich en donnent une explication nouvelle : ce n'est pas un chien et un sanglier, mais un lion et un taureau que cette sculpture très grossière et pas mal endommagée représenterait ; le mot *Surbur* gravé au-dessous désignerait un leude alsacien du septième siècle qui aurait fait élever ce petit monument à la suite de quelque exploit de chasse. Ces délicates questions de date et de provenance sont peut-être tranchées un peu vite. Seulement, rappelons-nous que les auteurs du *Voyage aux châteaux historiques des Vosges* n'écrivent pas pour les savants, mais pour le grand public, et qu'ils ne peuvent insister sur ces détails archéologiques très ardus. Où personne ne leur reprochera de s'être étendus avec complaisance, c'est quand ils rencontrent sur leur chemin une de ces vieilles et si curieuses légendes populaires, comme celles des reliques de Saint-Quirin, du menhir que les fées ont apporté dans leur tablier, du Nonnenberg, dont l'enceinte mégalithique a été prise pour les restes d'un couvent englouti parce que les religieuses passèrent une fois la nuit de Noël à danser au lieu d'aller à la chapelle. Et, qui le croirait, le grand contempteur, l'impitoyable destructeur des légendes, Voltaire, a lui-même sa légende à Cirey-sur-Vezouse, où les plus vieux habitants affirment qu'il aurait résidé assez longuement. Les récits historiques et légendaires viennent donc couper agréablement les descriptions qui, du reste, ne sont jamais trop longues ; en outre, de très jolies illustrations, heureusement choisies, nous font voir les sites et les monuments les plus curieux ; on trouvera aussi des plans de la plate-forme du Donon et du château de Turquestein ; peut-être n'aurait-il pas été inutile d'y joindre une carte d'ensemble, aussi simple que possible, de la région décrite, car les cartes ordinaires ne marquent pas l'emplacement des enceintes préhistoriques ou des châteaux ruinés. La lecture de ces pages où *Le Donon et ses Vallées* sont à la fois racontés et décrits amènera sans

doute beaucoup de personnes dans ce pays si rapproché de nous, et vers lequel pourtant on se dirige si peu : la sauvage vallée du Blanc-Rupt est, nous dit-on, une des moins connues des Vosges ; la Roche des feux est à la fois un panorama splendide et une curieuse station préhistorique ; or les touristes et les archéologues l'ignorent également, si bien que MM. Ganier et Frœlich l'ont en quelque sorte découverte.

Un travail d'un caractère tout différent, mais aussi important que le précédent, est celui de M. Ch. Pfister sur *La limite de la langue française et de la langue allemande en Alsace-Lorraine.* Après avoir énuméré les différents travaux, tous allemands qui étudient cette question, M. Pfister indique la démarcation actuelle des deux langues, depuis la Suisse jusqu'au Luxembourg, en notant les enclaves que l'une des langues possède sur le domaine de l'autre. Il cherche ensuite quelles populations ont habité ces régions, et quels idiomes elles parlaient. Pour la période de la pierre, on n'en sait rien, mais il est certain qu'à une époque plus récente, du IVe au Ier siècle avant notre ère, les Celtes ont exclusivement habité les deux provinces d'Alsace et de Lorraine, et que des radicaux celtiques se retrouvent dans un grand nombre de noms de lieux. Le nom même du Rhin est celtique; de même, les noms de Deneuvre et de Vandœuvre, qu'on a trop longtemps expliqués par *Danorum opus, Vandalorum opus.* Au Ier siècle avant notre ère, des Germains s'établirent en Alsace, puis les Romains arrivèrent et introduisirent leur langue. Ici, M. Pfister indique les nombreux noms de lieux alsaciens ou lorrains qui sont d'origine latine. L'unique langue de ces deux provinces aurait été le latin, et par suite le français, sans les invasions germaniques qui commencèrent au IVe siècle et refoulèrent les populations et la langue romane dans les hautes vallées des Vosges, de sorte que toute la plaine d'Alsace et une partie de la Lorraine parla allemand. Les idiomes germaniques ont à leur tour contribué à former beaucoup de noms de lieux. Enfin, l'influence du christianisme s'est aussi fait sentir, ici comme dans toute l'Europe, pour la dénomination des localités, mais ce n'est pas là une influence ethnique, et elle est tout à fait indépendante de la langue. Après avoir ainsi mis les deux langues française et allemande en présence, et montré que leur lutte commence déjà au VIe siècle, M. Pfister se demande si la ligne de démarcation qui les sépare a changé depuis cette date. Il montre que, sur certains points, l'allemand a fait quelques gains insignifiants, que sur d'autres, au contraire, le français a gagné un peu d'avantage, deux lieues au maximum : en effet, on parle aujourd'hui notre langue dans des localités dont le nom est évidemment d'origine germanique, et où, par suite, l'allemand devait être seul employé au Moyen Age. Aux exemples cités, nous pouvons ajouter celui de Tucquegnieux (Tiche-le-Neuf), au nord de Briey. Mais en somme, les modifica-

tions ont été insensibles. Quand il fut maître de l'Alsace, Louis XIV aurait dû, non pas y imposer la langue française, mais en recommander et en faciliter l'étude aux habitants. Il préféra violenter les consciences en cherchant à faire rentrer les protestants dans le sein de l'Église romaine, et il ne fit rien pour propager notre langue. La Convention l'essaya, mais n'eut pas le temps d'organiser, comme elle l'aurait voulu, l'enseignement du français. Sous le gouvernement de Juillet et le second Empire, il y eut des efforts sérieux et continus pour introduire le français dans les écoles de l'Alsace et de la Lorraine allemande, mais le clergé, soit catholique, soit protestant, se mit en campagne contre la langue de Voltaire et entrava la réforme, de sorte qu'au jour de l'annexion, le français n'avait pas encore fait de progrès décisifs. Depuis 1871, on a tout mis en œuvre pour le refouler.

M. A. Fournier s'occupe de questions analogues dans son étude *Sur la manière dont on a écrit les noms de lieux vosgiens depuis leur origine jusqu'à nos jours*. C'est une sorte de dictionnaire succinct où à la suite des formes modernes, on trouve les formes anciennes des noms de lieux vosgiens, avec l'indication des dates où elles sont employées, mais sans l'indication des documents où on les a relevées : en somme, une sorte de réduction de ces excellents *Dictionnaires topographiques* dont nous sommes dotés pour tous nos départements lorrains, sauf pour celui des Vosges.

M. J.-V. Barbier a également associé la linguistique à la géographie dans une note où il décrit la méthode suivie pour dresser un *Atlas de toponymie comparée de la Lorraine et de l'Alsace*. Sur la carte d'état-major au 80,000e, M. Barbier a souligné par des traits de couleurs différentes les noms de lieux terminés en ange ou ingen, ville, viller, weiler, dorf ou troff, berg, mont, val, goutte, ménil, etc., de sorte qu'au premier coup d'œil, on voit dans quelle mesure et dans quels cantons ces divers suffixes ont concouru à la formation des noms de lieux.

Sous les signatures de MM. Gabriel Thomas, Ad. et Ch. Boursier, nous trouvons une très exacte description de *La chaîne des Vosges, vue de la butte Sainte-Geneviève, près Nancy*. Au moyen de points de repère placés à quelques kilomètres du spectateur, celui-ci arrive facilement à reconnaître et à nommer les sommets et les cols qu'il discerne dans le lointain par les temps clairs. Une carte panoramique dessinée avec soin complète la description.

Quatre pages sont remplies par les *Résumé et conclusion de la conférence de M. le professeur Bleicher sur la géographie commerciale et industrielle des populations primitives de l'Alsace et de la Lorraine*. Ce n'est là que le résumé très succinct, trop succinct à notre gré, d'une conférence qui n'a pas été, que nous sachions, publiée entièrement, mais il suffit pour donner

une idée du sujet, et surtout pour faire voir combien on est encore peu renseigné, faute de documents, sur la vie de nos ancêtres préromains.

Toutes les études que nous venons d'énumérer ont un caractère général. Voici maintenant celles qui se restreignent à une localité : Le *Bulletin* reproduit une lettre de M. C. Deschamps sur *Les Cavernes de Sainte-Reine* (commune de Pierre-la-Treiche, sur la Moselle, en amont de Toul). L'auteur a découvert une nouvelle galerie que n'avait pas connue M. Husson quand il explora ces vastes grottes en 1864. Dans cette galerie, M. Deschamps a trouvé une magnifique salle très haute et spacieuse, puis encore d'autres couloirs, d'autres salles plus ou moins grandes, et partout de très belles stalagmites, et il n'a pas eu le temps de parcourir toutes les ramifications de cette galerie, dont quelques-unes, du reste, sont presque impraticables. Ajoutons que M. V. Riston a récemment vérifié et complété les observations de M. Deschamps, et publié une brochure où l'on trouvera un très bon plan de ces grottes.

M. Maxe-Werly a dressé et fait dessiner par M. E. Pierre quatre plans de Bar-le-Duc : au IVe siècle, au XIe siècle, en 1400 et en 1766 ; il y joint une courte notice explicative.

Nous ne pouvons rendre compte ici du travail de M. le Dr Gustave Lang : *Liverdun, essai d'histoire et de géographie médicales.* En effet, la troisième partie de cette étude paraîtra seulement dans le *Bulletin* de 1894, et il est préférable d'attendre son achèvement pour l'apprécier.

La Société de géographie de l'Est a décidé d'imprimer dans son *Bulletin* sous forme de résumés les meilleures des monographies communales que les instituteurs du département ont rédigées à l'occasion de l'Exposition de 1889. Dans ces résumés, on ne s'est attaché qu'à la partie géographique, statistique, économique. L'histoire des localités est passée sous silence, quoique toutes ces monographies lui réservent une large place, et que dans quelques-unes, l'historique ait trois ou quatre fois plus d'étendue que tout le reste. Nous nous contenterons donc d'énumérer les localités dont on trouvera la monographie résumée dans le *Bulletin :* Jouaville, par M. Cazin, Saint-Max par M. Courtot, Dombasle-sur-Meurthe par M. Mougenot, Pont-à-Mousson par M. Raux, Ceintrey par M. Petit, Dieulouard et Scarponne par M. Bertrand, Nomeny par M. Halbeher, Frouard par M. Lajeunesse. A chaque monographie est joint le plan de la commune.

Enfin, on trouve quelques notes à signaler dans les *Miscellanées,* et dans les *Faits géographiques* qui occupent les dernières pages de chaque numéro du *Bulletin :* une note sur *Les anciens glaciers des Hautes-Vosges,* une autre sur les *Études limnologiques exécutées par M. Thoulet sur le lac de Longemer* (Vosges), quelques observations de M. Barthélemy sur l'*Allure de la Seille et ses alluvions,* un article nécrologique sur le général Hanrion,

président de la Société de géographie et aussi de la Société des Amis de l'Université de Nancy, enfin des indications sur *Le cours public de géographie physique de la Faculté des sciences de Nancy.*

E. D.

Journal de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, 42e année, 1893. Nancy, Crépin-Leblond, 1893, 1 vol. in-8° de 302 pages et 3 planches.

L'archéologie et l'histoire de l'art sont, plus largement que toute autre branche d'études, représentées dans ce volume ; mais presque tous ces articles se rapportent à l'époque moderne. L'archéologie antique ne réclame qu'une note de M. Léon Palustre sur l'*Inscription gallo-romaine de Mont-Saint-Martin,* inscription funéraire retrouvée il y a peu (pages 178 et 293); l'archéologie du moyen âge revendique de courtes notes sur une *Excursion à Moyen et à Flin,* dans le canton de Gerbéviller (p. 197) ; une notice également très brève de M. de Souhesmes sur *Les ruines de Mussy,* château voisin de Longuyon détruit en 1670 et dont il ne reste que quelques pans de mur (p. 184) ; des indications réunies par M. Léon Germain sur *La chasse de Nicolas de Verdun,* œuvre d'un habile émailleur lorrain du XIIIe siècle (p. 18).

L'art de la Renaissance et des deux derniers siècles est étudié dans les articles suivants : Save et Schuler : *Observations sur quelques découvertes faites pendant les travaux du palais ducal :* fragments d'architecture, pierres sculptées (p. 289) ; L. Germain : *Trèves, Saint-Mihiel, le Saint-Bernard ; transmission d'une relique.* C'est l'histoire d'une relique qui a été offerte par l'archevêque de Trèves à la femme du président des Grands Jours de Saint-Mihiel, par celle-ci à un chanoine régulier qui la porta en 1678 à Aoste où il avait professé dans un collège de son ordre, et en fit don au célèbre couvent du Mont-Saint-Bernard (p. 191) ; *Débris de vitraux provenant de l'église de Vézelise, envoyés au Musée lorrain par M. L. Heitz ;* ces vitraux portaient des inscriptions funéraires du XVIe siècle que M. Germain restitue et commente (p. 100) ; *Monuments funéraires à Bar-le-Duc ;* ces monuments retrouvés récemment datent de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe (p. 137) ; *Explication d'un vitrail de Vézelise* du XVIe siècle (p. 124) ; *Le bas-relief de Saint-Benoît-en-Woëvre,* œuvre du XVIe siècle représentant saint Bernard et un autre moine à genoux devant la Vierge (p. 153) ; Ch. Guyot : *Tableau de Claude Deruet à*

l'église paroissiale de Mirecourt, représentant l'Assomption de la Vierge et exécuté en 1621 (p. 37, avec 1 planche); G. Save : *La croix de Bourgogne,* étude sur les divers monuments élevés à l'endroit où l'on a retrouvé le corps de Charles le Téméraire et sur les inscriptions qu'ils portaient (p. 259); Schaudel : *Les fondeurs de cloches lorrains en Allemagne,* résumé d'un travail allemand (p. 161); A. Benoit : *Note sur la galerie de la Bourse de Saint-Nicolas-de-Port;* construite en 1602, cette galerie élégamment sculptée fut démolie en 1778 (p. 149); Eug. Muntz : *La tapisserie en Lorraine,* extraits de comptes allant de 1427 à 1629 (p. 89); Mazerolle : *Un triptyque d'émail de Leonard Limousin, aux armes de Lorraine, à l'Exposition d'art rétrospectif de Madrid;* ce triptyque a sans doute été fait à l'occasion du mariage du duc Charles III; M. Germain a fait suivre cet article d'une note où il corrige diverses interprétations proposées par M. Mazerolle (p. 76, avec une planche).

Après l'archéologie, ce sont l'histoire des familles et la biographie qui occupent le plus de place dans ce volume. Sous le titre : *A propos de Johannes Lud,* M. Marichal établit que le si curieux dialogue de Lud a été composé entre le 2 août 1499 et une date très voisine du 30 juin 1500; puis, qu'avant d'entrer au service du duc de Lorraine, Lud était notaire à l'officialité de Metz. Trois pièces justificatives suivent cette courte, mais solide dissertation (p. 6); du même, une *Note sur Claude de Beauzemont, au sujet de la mort de Charles le Téméraire :* on sait que d'après la chronique de Lorraine, ce personnage aurait tué le duc de Bourgogne; M. Marichal a retrouvé diverses pièces d'archives qui le concernent (p. 114); M. Germain de son côté a donné une *Note sur la famille de Beauzemont* où il complète les renseignements fournis par M. Marichal (p. 185); Louis Jouve : *Nicolas Briot, médailleur et mécanicien, 1580-1646;* l'auteur discute une brochure de M. Mazerolle sur Briot, et lui reproche de contester le grand talent du graveur lorrain (p. 28); *Portraits de Jean Roussat, par Pierre Woeiriot et par Nicolas Briot* (p. 284); Louis Heitz : *Complément à l'article Jean d'Arnolet,* paru dans le *Journal* de 1892; suit un tableau généalogique (p. 133); abbé Chatton : *Note sur Simon Moycet,* curé de Saint-Nicolas-de-Port et fondateur de la belle église actuelle; M. l'abbé Chatton a retrouvé un acte de 1519 d'où il appert que Simon Moycet portait le surnom de Chowart, qu'il était prêtre séculier et non pas bénédictin, comme on l'a dit, enfin qu'il était le frère et non le fils de Didier Moycet (p. 245); M. Germain a complété ces renseignements dans des observations relatives à Simon Moycet (p. 275); M. Fourier de Bacourt recherche quels sont *les plus proches parents du bienheureux père Fourier,* et dresse leur arbre de ligne (p. 127); du même, une *note sur la famille de la Réaulté* (p. 203); de M. Gillant, une *note sur la famille Bruslé* (p. 201); une note anonyme

sur *la famille* de *Richard de Seichamps* (p. 266); enfin, le *Journal* publie, souvent avec des notes, un certain nombre de documents dont voici la liste: des actes concernant *la famille de Châteaufort* (p. 202); l'*Acte de décès de Jean-Baptiste-Gaston, prince de Lorraine, comte de Marsan, brigadier des armées du Roi,* mort à Strasbourg en 1743 (p. 132); l'*Acte de mariage* (en latin) *de François III, duc de Lorraine, avec l'archiduchesse Marie-Thérèse d'Autriche,* en 1736 (p. 59); les *Actes de décès* des mêmes, en 1765 et 1780 (p. 118); un *Document sur le mariage de Suzanne-Henriette de Lorraine-Elbeuf avec le duc de Mantoue* en 1704 (p. 70); une *Attestation de noblesse pour MM. du Mesnil-Simon, 1755* (p. 70).

L'histoire proprement dite n'est représentée que par une dissertation, mais fort intéressante et bien conduite, celle de M. G. Save sur *Les Sarmates dans les Vosges :* un savant allemand, M. Zangemeister avait cru reconnaître une tête de Sarmate dans une sculpture informe retrouvée aux environs de Saint-Dié; trouvant d'autre part la dénomination de *Via* ou *Strata Sarmatorum* appliquée par des actes du moyen âge à une ancienne route qui mène de Saales à Raon-l'Étape et passe non loin de Saint-Dié, il avait conclu hardiment que les Sarmates avaient eu une colonie dans cette partie des Vosges. M. Save détruit tout ce beau système en montrant qu'il faut lire non pas *Strata Sarmatorum,* mais *Strata Salinatorum,* qu'un peu plus tard, on appelle ce chemin *Via Salinaria,* ou *Chemin des Sauniers,* et que tous ces noms s'expliquent par la présence dans ce canton de nombreuses sources d'eau salée. Voilà donc où peut conduire une erreur paléographique : à apparenter les gens de Saint-Dié avec les ancêtres des Russes, ce dont nos compatriotes des Vosges devaient être du reste infiniment flattés (p. 231); citons encore une courte note sur *René II et le titre de roi de Sicile,* dans laquelle M. Marichal, complétant un travail antérieur, arrive à déterminer que René II prit le titre de roi le 6 janvier 1493, nouveau style (p. 58); enfin à l'histoire des faits et des institutions se rapportent un certain nombre de documents : *Établissements dans la cure de Champs,* faits en 1735 par Sommier, grand prévôt de Saint-Dié (p. 11); *Lettres du duc Léopold au premier président et au procureur général du parlement de Nancy,* écrites en 1723, et relatives au testament du prince et à une querelle avec les bénédictins (p. 43); *Lettre du roi Louis XV à la duchesse régente, Élisabeth-Charlotte d'Orléans, relative à l'occupation de la Lorraine par les troupes françaises, 1733* (p. 64); *Bail pour neuf années des immeubles de toute nature appartenant à l'abbaye de Saint-Evre, de Toul, 18 mai 1784* (p. 66); *Remboursement d'un emprunt pour la construction d'une église en 1788* (p. 92); *Lettre de M. de Maillane au duc Henri II à la suite de la mort du roi de France Henri IV* (p. 295); un long procès-verbal des *Plaids annaux tenus le 3 novembre 1789* (date à remarquer) *au château de Seichamps,* près Nancy (p. 205).

Sous le titre de bibliographie et variétés peuvent être classés les articles suivants : *Une interpolation dans le diplôme de Charles le Simple pour Salone (25 juillet 896)*, où M. Parisot établit qu'on a gratté un certain nombre de mots pour en substituer dix-huit nouveaux, sans doute un siècle après la confection de l'acte (p. 56) ; *Catalogue des œuvres de Jacques Callot au musée germanique de Nuremberg :* ce catalogue a été découvert par M. Pfister qui en donne un aperçu (p. 41) ; *Le titulaire du duc de Milan,* liste des formules pour adresses de lettres que François Sforza employait en 1461 dans sa correspondance diplomatique ; on en reproduit ce qui est relatif aux princes lorrains (p. 21) ; *Marché passé pour l'impression d'un manuel liturgique de Toul en 1524,* imprimé à Paris (p. 293). E. D.

2° Revue française.

Bibliothèque de l'École des Chartes, tome 54. Paris, A. Picard. 1893, 1 vol. in-8°.

Nous ne trouvons que deux articles à relever dans ce volume :

M. Moranvillé a retrouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris (fonds français, n° 6537) les pièces d'une affaire de frontières entre la Champagne et le Verdunois sous Charles VI. Quelques nobles du temporel de Verdun ayant commis des dégâts sur les terres de France en 1387, le bailli de Vitry s'empara de leurs châteaux et y mit garnison. Mais, suivant l'usage du temps, les routiers ainsi casernés dans ces forteresses se mirent à piller dans les alentours et jusqu'aux portes de Verdun. La garde de cette ville appartenait alors à Wenceslas, duc de Luxembourg et roi des Romains ; il était donc obligé de protéger Verdun contre toute agression, soit parce que c'était une ville impériale, soit à cause de ses fonctions de garde. Son représentant dans le Luxembourg, Huart d'Autel, réunit des troupes et, en même temps, adressa des représentations au bailli de Vitry, Guyot de Brecons. Celui-ci ayant fait une réponse satisfaisante en promettant de punir les soldats coupables, l'incident fut clos en mars 1389, sans avoir fait couler de sang, ni compromis un instant les bonnes relations entre la France et l'Empire. A vrai dire, les deux puissances avaient trop besoin l'une de l'autre, et leurs représentants étaient trop modérés et trop pacifiques pour qu'une rupture pût sortir d'un incident aussi minime.

Une courte note a pour titre : *Les noms des évêques de Metz révélés par un ange*. Il s'agit d'une antique légende d'après laquelle un ange aurait remis à saint Clément, l'apôtre de Metz, la liste des évêques qui devaient lui succéder. E. D.

CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Conseil académique. — A la suite du scrutin qui a eu lieu, le 14 avril 1894, pour l'élection au Conseil académique de Nancy d'un délégué de la Faculté des lettres en remplacement de M. Pfister, démissionnaire, M. Diehl, professeur d'histoire à ladite Faculté, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été déclaré élu membre du Conseil académique de Nancy.

(Arrêté du 16 avril.)

Licence ès lettres. — La Faculté des lettres, consultée sur les réformes à introduire dans l'examen de la licence ès lettres, a émis le vœu qu'on créât deux licences spéciales : 1° une licence professionnelle, qui sera exigée de tous ceux qui voudront enseigner dans l'Université ; 2° une licence moderne, que pourront obtenir les jeunes gens désireux de poursuivre, après leurs baccalauréats classiques ou moderne, des études littéraires désintéressées.

M. Pariset a été chargé de rédiger le rapport sur les modifications que la Faculté des lettres propose d'introduire dans la licence professionnelle ; M. Diehl a, de son côté, composé le rapport sur l'organisation d'une licence moderne. Nous publions ici ces deux documents :

I. LICENCE PROFESSIONNELLE.

Rapport de M. Pariset.

La licence ès lettres, qui théoriquement n'est qu'un grade universitaire, tend de plus en plus à devenir un examen professionnel. On la considère moins comme la consécration des études supérieures faites auprès des Facultés des lettres, que comme le premier concours d'entrée dans le corps enseignant de l'Université. Pourtant il importe de lui maintenir son double caractère à la fois pratique et désintéressé. A côté de la licence professionnelle, telle qu'elle existe aujourd'hui, au-dessous de l'agrégation, la Faculté des lettres de Nancy propose donc qu'il soit créé une licence nouvelle, grade intermédiaire entre le baccalauréat et le doctorat.

L'organisation d'une licence non professionnelle a déjà fait l'objet d'un rapport spécial. Il ne s'agit ici que de la licence ès lettres professionnelle.

Suivant le projet de réforme adopté par la Faculté des lettres de Nancy, l'examen comportera, comme aujourd'hui, des épreuves communes et des épreuves spéciales, celles-ci de quatre ordres : allemand (ou anglais), histoire, lettres, philosophie. Le total des suffrages attribués à l'ensemble des épreuves sera de 12 (au lieu de 10).

Examen écrit (4 suffrages).

Épreuves communes (2 suffrages).

1. Une composition en français sur un sujet de critique d'histoire littéraire (française).
2. Une composition en latin sur un sujet de critique d'histoire littéraire (grecque ou latine).

La Faculté se prononce contre la substitution de la version à la composition latine.

Épreuves spéciales (2 suffrages).

Allemand. — 4 compositions traitées en 2 séances de 6 heures et donnant droit chacune à un demi-suffrage, c'est-à-dire estimées de 0 à 10 :

1. Une composition en allemand sur un sujet de critique ou d'histoire littéraire allemande,
2. Une composition en français sur un sujet de grammaire allemande,
3. Thème allemand,
4. Version allemande.

Histoire. — 4 compositions de 3 heures traitées en 2 séances de 6 heures et donnant droit chacune à un demi-suffrage; c'est-à-dire estimées de 0 à 10 :

1. Composition d'histoire ancienne,
2. Composition d'histoire du moyen âge,
3. Composition d'histoire moderne,
4. Composition de géographie.

Lettres. — 2 compositions traitées, la première en 3 heures, la seconde en 6 heures et donnant droit chacune à 1 suffrage, c'est-à-dire estimées de 0 à 20 :

1. Thème grec,

2. Composition sur un sujet général de grammaire et de métrique (renoncer aux petites questions de détail).

Philosophie. — 2 compositions traitées chacune en 6 heures et donnant droit chacune à un suffrage, c'est-à-dire estimées de 0 à 20 :

1. Philosophie dogmatique,
2. Histoire de la philosophie.

EXAMEN ORAL (8 suffrages au lieu de 6).

L'importance nouvelle donnée à l'examen oral est intentionnelle. Les interrogations sont en effet moins aléatoires que les compositions ; l'examinateur se rend plus facilement compte de la valeur du candidat. Il faut se rappeler d'autre part que la licence ès lettres est professionnelle, et que le futur professeur aura plus à parler qu'à écrire. Peut-être même serait-il à souhaiter que les notes d'écrit cessassent d'être éliminatoires.

Épreuves communes (4 suffrages au lieu de 3).

Outre les interrogations actuelles sur les auteurs grecs, latins et français, les épreuves communes à l'oral comprendront obligatoirement, un exercice pratique de langues vivantes : anglais (pour la licence d'allemand), allemand ou anglais pour les autres licences.

Le choix des auteurs sera laissé, en totalité ou en partie, aux Facultés elles-mêmes, sous l'approbation du conseil supérieur de l'enseignement.

Épreuves spéciales (4 suffrages au lieu de 3).

Allemand. — Des interrogations sur les auteurs allemands inscrits au programme, sur la littérature allemande, sur la grammaire allemande ; un thème oral allemand.

Histoire. — Des interrogations sur l'histoire ancienne, du moyen âge, sur l'histoire moderne et sur la géographie.

Lettres. — Des interrogations sur la littérature et les institutions anciennes, sur la littérature et la grammaire françaises.

Philosophie. — Des interrogations sur la philosophie dogmatique (2 suffrages), sur l'histoire de la philosophie et sur une science physique ou morale choisie par le candidat.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

L'examen oral de chacun des ordres de la licence est donc augmenté d'une épreuve spéciale aux lettres et à la philosophie (grammaire française et sciences diverses), de deux épreuves spéciales à l'allemand (grammaire et littérature : l'épreuve d'anglais étant désormais rangée parmi les épreuves communes). A l'histoire, l'ancienne interrogation commune sur l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne est dédoublée en deux épreuves distinctes.

La Faculté souhaite le maintien des épreuves orales facultatives (sur les sciences auxiliaires de l'histoire et de la philologie) telles qu'elles existent actuellement.

L'habitude de tirer les questions orales au sort sur une liste de 10 sujets pour chaque branche paraît un moyen de contrôle inutile autant qu'illusoire, auquel on pourra renoncer sans inconvénient. Le professeur se réservera la faculté d'interroger plus spécialement le candidat sur les matières professées dans son cours de l'année.

A l'examen unique, subi en une seule session, on pourrait peut-être substituer (au moins pour la licence d'histoire et la licence d'allemand) un examen scindé en deux parties à un an d'intervalle. L'étudiant serait libre d'opter entre les deux systèmes. Au cas où ayant choisi l'examen scindé, il aurait été refusé à la première épreuve, il pourrait se présenter aux deux épreuves simultanées à la fin de la seconde année. La demi-licence obtenue à la suite de la première épreuve ne conférerait aucun droit ; seul l'examen complet vaudra au candidat le titre et les avantages du grade de licencié. La réforme proposée n'est pas sans antécédents (baccalauréat ès lettres classique et moderne, demi-licences subies par les élèves de l'École normale-sciences à l'issue de leurs deux premières années d'études). Sans doute, dédoubler un examen c'est parfois le doubler ; et il est à craindre que la scission de l'examen ne surcharge encore les sessions d'examen. Il semble néanmoins que la licence scindée permettra aux étudiants de se spécialiser plus tôt et plus facilement, et qu'elle leur laissera ainsi plus de liberté pour leurs travaux personnels.

Le tableau suivant permettra d'apprécier dans son ensemble l'économie générale de la licence ès lettres professionnelle, suivant les réformes proposées par la Faculté.

Tableau.



		ALLEMAND.		HISTOIRE.		LETTRES.		PHILOSOPHIE.	
Épreuves écrites	communes . . .	Composition française.	1	Composition française.	1	Composition française. .	1	Composition française .	1
		Composition latine . .	1	Composition latine . .	1	Composition latine . . .	1	Composition latine. . .	1
	spéciales	Composition allemande.	1/2	Histoire ancienne. . .	1/2	Thème grec.	1	Philosophie dogmatique.	1
		Grammaire allemande.	1/2	Histoire du moyen âge.	1/2				
		Thème allemand . . .	1/2	Histoire moderne . . .	1/2	Grammaire et métrique .	1	Philosophie historique .	1
		Version allemande . .	1/2	Géographie.	1/2				
Épreuves orales	communes . . .	Auteurs grecs.	1	Auteurs grecs.	1	Auteurs grecs.	1	Auteurs grecs	1
		Auteurs latins.	1	Auteurs latins.	1	Auteurs latins.	1	Auteurs latins	1
		Auteurs français . . .	1	Auteurs français . . .	1	Auteurs français	1	Auteurs français. . . .	1
		Anglais.	1	Allemand ou anglais .	1	Allemand ou anglais . .	1	Allemand ou anglais . .	1
	spéciales	Auteurs allemands. . .	1	Histoire ancienne . . .	1	Littérature ancienne . .	1	Philosophie dogmatique.	2
		Littérature allemande.	1	Histoire du moyen âge.	1	Institutions anciennes. .	1	Histoire de la philosophie . . .	1
		Grammaire allemande.	1	Histoire moderne . . .	1	Littérature française . .	1	Sciences diverses. . . .	1
		Thème oral allemand .	1	Géographie	1	Grammaire de vieux français. . .	1		

II. LICENCE MODERNE.

Rapport de M. Diehl.

La Faculté des lettres de Nancy, consultée sur la réforme de la licence ès lettres, n'a point jugé utile d'introduire dans le régime actuellement en vigueur des modifications fort considérables ; elle s'est essentiellement bornée à y renforcer, en les rendant obligatoires pour tous les candidats et en leur attribuant une note distincte, les épreuves de langues vivantes ; elle a autorisé les candidats aux licences spéciales à se présenter au grade en deux examens successifs, espérant ainsi distinguer plus nettement la préparation générale et les études particulières, qui peut-être dans l'état présent se font réciproquement tort ; enfin, par une meilleure distribution des matières d'examen, elle s'est efforcée de donner à chacune une représentation plus équitable dans l'ensemble ; elle n'a point cru devoir pousser plus loin, ni pouvoir sacrifier les épreuves de la dissertation latine ou du thème grec. Mais en modifiant très légèrement l'organisation présente de la licence, la Faculté a admis, comme une conséquence nécessaire, l'utilité de compléter le régime actuel par la création d'un nouveau type d'examen ; à côté de la *licence classique,* elle a jugé indispensable l'institution d'une *licence moderne,* et sur le rapport de la commission chargée d'étudier cette réforme[1], elle a tâché de déterminer le but, le caractère, les effets et de fixer le programme de l'épreuve nouvelle qu'elle propose d'instituer.

I

Il faut avouer que, sous sa forme présente, la licence ès lettres offre plus d'un inconvénient : elle est à peu près inaccessible pour qui n'a point derrière soi une sérieuse éducation classique ; elle est peu attrayante pour qui songe moins à conquérir un grade universitaire qu'à poursuivre des études littéraires désintéressées. Elle écarte donc, par l'aspect même qu'elle présente, des esprits cultivés, distingués peut-être, mais que les circonstances ont conduits à suivre les cours de l'enseignement moderne ; elle n'attire point, parmi les élèves mêmes de l'enseignement classique, ceux

1. La commission était composée de MM. Grucker, président; Souriau, Martin, Collignon, Diehl. Rapporteur : M. Diehl. Le rapport de la commission, légèrement amendé par la Faculté, a servi de base au présent exposé.

que le souci d'une culture générale pourrait amener à la Faculté des lettres. Malgré les privilèges si considérables que la loi militaire a attachés au titre de licencié, on continue, comme autrefois, à *faire son droit,* lorsque, aucune nécessité impérieuse n'obligeant à choisir une carrière, on veut simplement demander un complément d'instruction aux cours des Universités; on ne songe que fort rarement à *faire ses lettres.* — Il est à craindre, d'autre part, qu'en limitant trop strictement à la préparation des futurs professeurs le rôle des Facultés des lettres, on n'arrive à leur faire perdre, à très brève échéance, l'activité qu'elles semblaient avoir retrouvée; si elles veulent vivre — au sens le plus sérieux de ce mot, — elles ont besoin de s'assurer une clientèle nouvelle et plus large; et il ne s'agit point ici d'un simple point de vue utilitaire, d'un désir d'enfler plus ou moins artificiellement une statistique d'étudiants; il y va, à ce qu'il semble, sinon pour le présent encore, du moins pour un avenir prochain, des intérêts les plus sérieux des Facultés. Alors que les applications des sciences à l'industrie, alors que la réforme des études médicales amènent aux Facultés des sciences un nombre croissant d'élèves, n'y a-t-il point quelque danger à borner volontairement l'action des Facultés des lettres, et à limiter l'influence de cette culture littéraire, dont si volontiers on exalte les mérites, à la préparation pour nos collèges de quelques licenciés peu nombreux?

Rendre les études littéraires plus séduisantes en les débarrassant de la barrière de difficultés techniques qui les environne, attirer de cette sorte dans les Facultés une clientèle plus considérable, tel doit être le but de la réforme que nous proposons; et comme, en France du moins, des études que ne sanctionne aucun diplôme risqueraient fort de n'être point suivies, le moyen d'obtenir les résultats souhaités consiste sans doute dans une transformation de la licence.

Pour répondre au but recherché, le nouvel examen devra être moins technique; il attestera moins une virtuosité — méritoire, mais d'importance secondaire — dans quelques exercices purement classiques qu'une sérieuse culture générale. Et qu'on n'objecte point ici que ce nouveau type d'épreuve sera une licence de second choix, entraînant avec elle quelque abaissement des études et quelque avilissement du grade; un examen dépend du programme qu'on lui prescrit, et l'on verra que sur ce point nous n'avons rien épargné pour faire de la licence nouvelle une épreuve, différente sans doute de la licence classique, mais nullement inférieure.

Aussi bien est-il indispensable, pour le succès même de la réforme, que la licence nouvelle soit tenue en même estime que la licence classique. Assurément nous n'entendons point par là qu'elle pourra donner accès à l'enseignement; il doit être bien entendu qu'en aucun cas, les candidats aux fonctions universitaires ne pourront se dispenser d'obtenir la licence clas-

sique. Mais il est non moins indispensable que le diplôme nouveau confère pour le service militaire les mêmes privilèges que le grade actuellement existant; il est souhaitable que, comme ce grade, il donne accès aux carrières administratives et diplomatiques. C'est à ces conditions seulement que la réforme peut avoir quelque portée, c'est sous ces réserves expresses qu'elle nous semble devoir être proposée.

Il faut donc — et pour la valeur du titre et, si je puis dire, pour la dignité même des Facultés — que l'examen nouveau soit sérieux, difficile. Il faut — pour le succès de la réforme et dans l'intérêt bien entendu des Facultés — qu'il soit moins scholastique, moins hérissé de difficultés techniques que l'épreuve actuelle. C'est de ces deux considérations que l'on s'est inspiré pour tracer le programme de la licence moderne.

II

Une question préalable s'imposait tout d'abord à la discussion de la Faculté : dans quelle mesure convient-il, dans l'examen nouveau, d'introduire l'étude des langues anciennes? Il a semblé qu'en inscrivant à titre obligatoire les épreuves de grec ou de latin, ou même de latin seulement, on risquait fort de contredire l'intention même de la réforme proposée, en tout cas d'en diminuer singulièrement la portée pratique. Il a paru excessif, peu logique et d'ailleurs peu profitable d'imposer à des candidats pourvus du baccalauréat moderne une étude, forcément rapide et incomplète, des langues anciennes; la Faculté en a donc résolument consenti le sacrifice, estimant que des connaissances sérieuses d'histoire littéraire suffiraient amplement à compenser les épreuves supprimées et à faire à l'antiquité sa place. Elle a admis toutefois que, sur le désir du candidat, le grec et le latin pourraient figurer dans l'examen, de manière à ne point retirer aux étudiants pourvus du baccalauréat classique le bénéfice de leurs études antérieures; et sur ces bases elle a constitué comme il suit le programme de la licence moderne.

A. *Examen écrit.* — Les épreuves écrites seront au nombre de trois :

1° Une dissertation française sur un sujet d'histoire ou de critique littéraires.

2° Une version, pouvant être, *au choix du candidat,* soit tirée d'une langue classique ancienne (grec ou latin), soit d'une langue vivante (allemand, anglais, italien, espagnol, russe, arabe, selon la situation géographique des Facultés et les enseignements qui y sont représentés).

3° La troisième épreuve écrite a, dans la pensée de la Faculté, une portée assez grande : elle est destinée, à côté des épreuves générales précédemment indiquées, à constater chez le candidat, et par suite à éveiller chez lui le goût des recherches personnelles et la pratique des méthodes scientifiques. En venant composer pour la première épreuve, le candidat devra remettre un travail écrit, traité autant que possible d'une manière personnelle, en un mot, une façon de thèse assez analogue, toutes proportions gardées, à celles qu'on demande aux candidats à l'agrégation d'histoire. Le sujet de ce travail sera choisi par le candidat, suivant ses goûts et la direction particulière de ses études, sur une liste générale et assez étendue dressée par la Faculté, et où pourra naturellement figurer, par entente amiable, telle étude spécialement poursuivie par tel ou tel candidat ; ce sujet devra, trois mois au plus tard avant la date de l'examen, être communiqué à la Faculté et agréé par elle ; et de façon générale, la Faculté exprime le vœu que ces mémoires soient préparés d'ordinaire sous la haute direction du professeur compétent. On objectera que les candidats ne suivant point les cours de la Faculté se trouveront de ce fait dans une infériorité notoire ; on répondra qu'à ceux-là la licence classique reste ouverte, et que d'ailleurs l'examen nouveau perdrait toute portée, s'il s'appliquait à des candidats contents de prendre régulièrement leurs inscriptions, sans jamais faire acte de présence au cours ; la Faculté souhaite d'accroître, par la réforme proposée, le nombre de ses étudiants effectifs et non pas seulement le chiffre des licenciés. Quant aux avantages de l'épreuve de thèse, ils semblent de quelque importance. Par là le professeur se trouvera en collaboration plus intime, plus intéressante avec quelques-uns de ses étudiants ; il pourra, avec eux, dans de véritables séminaires, poursuivre l'étude de quelque grande question scientifique, dont les points délicats ou essentiels seront fixés dans ces mémoires. D'autre part, dans beaucoup de villes de province, il existe, on le sait, nombre de personnes désireuses d'occuper leurs loisirs en étudiant certains sujets d'histoire ou d'archéologie locales, mais qui trop souvent y apportent plus de bonne volonté que de bonne méthode. S'il arrive que quelques-uns de ces érudits amateurs soient venus au préalable demander aux Facultés le diplôme nouveau que nous proposons, si, attirés par les privilèges qui s'y attachent, ils viennent un jour chercher ici quelque initiation aux méthodes de l'érudition, n'y aura-t-il pas là un sérieux avantage pour les Facultés qui auront formé ces disciples, pour les Sociétés savantes où ils porteront de bonnes habitudes de travail, pour la science enfin qui en tirera profit ?

Pour mieux marquer l'importance de cette épreuve de thèse, la Faculté propose de lui attribuer un double coefficient : seule aussi, à l'examen écrit, cette épreuve sera éliminatoire.

B. Examen oral. — L'examen oral comprendra :

1° Une discussion du travail écrit remis par le candidat, contrôle indispensable, à ce qu'il semble, pour apprécier la part personnelle de l'étudiant dans les recherches soumises par lui au jugement de la Faculté. Dans ce but, cette épreuve recevra un double coefficient, et l'insuffisance notoire de la discussion entraînera pour le candidat l'obligation de présenter à une session nouvelle une thèse différente de celle pour laquelle il aura été ajourné ;

2° Des interrogations portant sur les matières suivantes :

a) Explication d'un auteur français ;

b) Explication d'un texte de langue vivante ;

c) Explication, *au choix du candidat,* d'un texte de langue ancienne (grec ou latin) *ou* d'un texte d'une seconde langue vivante ;

d) Interrogations sur l'histoire de la littérature française ;

e) Interrogations sur l'histoire des littératures anciennes ;

f) Interrogations sur l'histoire moderne et contemporaine.

En résumé, la Faculté s'est surtout préoccupée, en rédigeant ce programme, de combiner deux éléments : en premier lieu, elle a voulu que le candidat prît à l'Université le goût des recherches scientifiques ; c'est pourquoi elle a établi l'épreuve de thèse. En second lieu, elle a voulu constater chez lui une large culture générale. Il a semblé que des notions d'histoire moderne et surtout contemporaine devaient, à ce titre, prendre nécessairement place dans l'examen : on a reculé devant le projet d'y introduire, à titre obligatoire, des connaissances générales de philosophie, craignant d'imposer ainsi à la majorité des candidats des études trop spéciales et jugeant que pour les étudiants de philosophie la thèse fournirait à elle seule une matière suffisante de recherches et des éléments suffisants d'appréciation.

On remarquera en terminant que l'application de ce programme n'exigerait nullement, comme on pourrait le croire, la constitution d'enseignements nouveaux. Entre les matières de la licence classique et celles de la licence moderne il n'y a point de différences essentielles ; il n'y a qu'un nouveau système de répartition. Or, de même qu'actuellement les candidats aux licences spéciales choisissent sur l'affiche des cours les enseignements qui leur sont particulièrement utiles, ainsi les candidats à l'examen nouveau trouveront sans peine à la Faculté tous les éléments nécessaires à leur préparation [1]. Ils s'attacheront plus spécialement aux professeurs dont l'enseignement sera en harmonie avec leurs études particulières et leurs recherches de thèse ; et ainsi, constituant autour du maître un noyau solide d'étudiants désintéressés, ils permettront à celui-ci d'entreprendre, de pour-

1. Il y aura donc lieu d'instituer, pour la licence moderne, des sessions d'examen fixées aux mêmes époques que celles de la licence classique.

suivre avec ces collaborateurs des études plus personnelles, plus sérieuses; le livre, l'œuvre scientifique sortira de ce travail en commun plus aisément, plus naturellement qu'il ne fait aujourd'hui des conférences de Faculté, et ce sera peut-être un pas de plus vers cette décentralisation universitaire, vers cette autonomie qui semble, à tant d'égards, souhaitable pour la vie intellectuelle des Facultés.

Le Rapporteur,

Ch. Diehl.

On a résumé, dans le tableau suivant, l'économie générale du nouveau type d'examen :

	Épreuves et interrogations.	Suffrages.
Examen écrit.	Dissertation française	1
	Version	1
	Épreuve de thèse	2
		4
Examen oral.	Discussion de la thèse	2
	Auteurs français	1
	Auteurs de langue vivante	1
	Auteurs classiques ou d'une deuxième langue vivante	1
	Histoire de la littérature française	1
	Histoire des littératures anciennes	1
	Histoire moderne et contemporaine	1
		8

Obsèques de M. Humbert. — Le vendredi 13 avril ont eu lieu les obsèques de M. Humbert, ancien appariteur à la Faculté. Sur sa tombe, M. le Doyen Krantz a prononcé, au nom de la Faculté, le discours suivant :

Messieurs,

« Au nom de mes collègues, les professeurs de la Faculté des lettres — de ceux d'aujourd'hui et de ceux d'autrefois — j'adresse le suprême adieu au collaborateur estimé, aimé et regretté, dont la terre va recouvrir le cercueil.

« Il y a quelques mois à peine, nous nous séparions de Sébastien Humbert, notre excellent appariteur, que l'âge de la retraite, déjà bien dépassé, nous enlevait ; et nous nous efforcions de lui adoucir ce dur passage à l'inactivité par des marques unanimes de notre affectueuse estime et de nos sincères regrets. En le consolant, nous nous félicitions, lui et nous, de le garder tout près de la Faculté, de le revoir souvent dans ces salles de cours où il avait été si longtemps, et avant nous, chez lui, et nous ne doutions pas que sa robuste constitution, son inébranlable belle santé, son humeur égale et confiante ne dussent lui assurer une longue, une exceptionnelle vieillesse.

« Cet espoir si vraisemblable qui était le sien, le nôtre, celui de sa famille et de tous ses amis, vient d'être cruellement contredit par une fin soudaine. On dirait que tout ce qui a été épargné de maladie et de souffrance ordinaire à Humbert pendant les 76 années si prospères de sa vie, a été ramassé par la mort pour l'accabler et l'abattre sans avertissement, d'un seul coup. Le matin du 11 avril, vers dix heures — à l'heure de son rapport quotidien de jadis, — il me faisait une de ces familières visites accoutumées qui lui donnaient l'illusion salutaire de son service actif : il se retrempait dans ses habitudes passées avec bonheur et, ce jour-là, avec attendrissement, il m'offrit encore son aide pour les préparatifs matériels du doctorat de demain, s'en réjouissant comme d'une fête rare ; je lui parlai de ce ruban violet que ses longs et loyaux services lui avaient bien mérité, qu'il désirait sans le demander, et que je me proposais et lui promis de demander pour lui : j'ai eu son dernier serrement de main ; et quand il me dit au revoir, c'était pour toujours : à cinq heures il n'était plus !

« Messieurs, je n'ai point à retracer sa vie qui fut fort simple. C'était un de ces fidèles serviteurs de la vieille roche qui n'ont pas d'autre histoire que celle même des institutions ou des personnes à qui ils se sont tout entiers dévoués : la vie d'Humbert a été toute remplie par l'incessant devoir quotidien, scrupuleusement accompli, et accompli avec conviction, avec entrain, avec gaîté.

« Il est entré au service de la Faculté des lettres en 1854, avec les fondateurs et le premier doyen M. Charles Benoit ; il y est resté 40 ans, jusqu'au 1er janvier 1894. Rien ne le détourna jamais de sa ponctualité de tous les jours, ni les joies, ni même les deuils domestiques ; et quand, il y a deux ans, il eut l'immense chagrin de perdre son second fils, un jeune capitaine d'avenir, c'est à peine s'il se résigna, sur mes instances, à prendre un congé de quarante-huit heures. Ce qui amortissait encore le mieux sa douleur inconsolable, c'était, avec les pratiques de sa piété bien connue, le contentement d'être à son poste, au milieu des maîtres et des étudiants, attentif aux moindres détails du service.

« Si Humbert a été l'homme du dévouement absolu au devoir professionnel, il a été aussi et en même temps le père animé d'aspirations plus hautes et d'une généreuse ambition pour ses enfants. Tout en aimant pour lui-même et par-dessus tout ses modestes fonctions, il a de bonne heure désiré et préparé pour ses fils un avenir plus relevé : il en a été récompensé par la belle carrière militaire de tous deux. Pourquoi faut-il qu'il n'en reste qu'un devant cette tombe, M. le capitaine Ludovic Humbert, pour recevoir nos cordiales condoléances et recueillir les regrets unanimes laissés par ce digne père à qui il n'aura pas eu la consolation de fermer les yeux ?

« Cette mort soudaine va faire un grand et pénible vide au foyer de la famille où sa fille, son gendre, ses petits-enfants l'entouraient de leurs soins et de leur affection. Il leur laisse du moins un précieux héritage : la mémoire respectée d'un parfait honnête homme, de bon renom et de bon exemple : nous leur en apportons le témoignage par notre présence sympathique et par la sincère émotion de ce dernier adieu. »

Bibliothèque universitaire. — Par arrêté ministériel du 4 juin, M. Doudelez (Gustave-Narcisse), délégué dans les fonctions de sous-bibliothécaire à la bibliothèque universitaire de Nancy, est nommé sous-bibliothécaire à la bibliothèque universitaire de Lille, en remplacement de M. Battesti.

Par arrêté du 9 juin, M. Battesti (Auguste-Jean-Baptiste-Lucien), sous-bibliothécaire (2e classe) à la bibliothèque universitaire de Lille, est nommé en la même qualité à la bibliothèque universitaire de Nancy, en remplacement de M. Doudelez, appelé à d'autres fonctions.

Prix. — M. Paul Souriau, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, a remporté un prix de 1,000 fr. (fondation Le Dissez de Pénanrun) à l'Académie des sciences morales et politiques pour son livre *La Suggestion dans l'art.*

Le Gérant,

Ch. Pfister.

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie.



LE CLUB DES JACOBINS DE TOUL

1793—1795

M. H. Baumont a publié dans cette *Revue*, en 1889, une monographie fort intéressante de la Société populaire de Lunéville pendant la Révolution. Nous offrons aujourd'hui au lecteur une étude historique sur la Société similaire de Toul, *des Amis de l'Égalité et de la Liberté*, désignée plus généralement sous le nom de *Club des Jacobins;* cette Société populaire, qui avait acquis sur l'opinion une influence dominatrice, exerça sur les autorités constituées une action souvent néfaste, mais quelquefois bienfaisante.

Nous devons dire, d'abord, comment et dans quelles circonstances s'était formée à Toul la Société dite *des Amis de la Constitution*, à laquelle celle *des Amis de l'Égalité et de la Liberté* se substitua plus tard, en faisant subir à l'organisation primitive des modifications conformes aux transformations politiques et en lui empruntant une partie de son personnel.



D'après Thiéry (*Histoire de Toul*), François de Neufchâteau aurait pris quelque part à sa fondation :

Le premier mouvement activement révolutionnaire, — dit l'historien toulois (II, p. 278), — fut imprimé dans Toul par François de Neufchâteau, propriétaire d'une maison de campagne à Bicqueley, village voisin. Cet homme célèbre vint provoquer dans notre ville, en 1790, un rassemblement nombreux, composé des partisans des idées nouvelles dans le pays ; il les réunit en séances régulières et il exaltait leurs esprits par le feu de ses harangues. Cette réunion fut le berceau de la *Société des Amis de la Constitution,* qui ne tarda pas à se former, et à laquelle succéda, en 1793, le *Club des Amis de la Liberté*.

L'historien de Toul avance en cela des faits absolument erronés, comme le prouvent quelques documents qu'on trouvera plus loin. Ce ne fut pas en 1790 à Toul, mais bien le 6 août 1789 à Bicqueley même, que François de Neufchâteau réunit quarante-cinq délégués des communes du Toulois dans une assemblée, suivie de l'arrestation du futur homme d'État. Cette réunion n'avait aucun rapport avec la création d'une société populaire : elle n'avait pour objet que la discussion des vœux à soumettre aux États-Généraux. Nous avons exposé ces événements avec détails dans notre *Histoire de Toul pendant la Révolution* (p. 100 à 115). Lorsque, plus d'un an après, le 22 octobre 1790, la Société des Amis de la Constitution se fonda à Toul, François de Neufchâteau, alors juge de paix à Vicherey, dans le département des Vosges de création récente, n'était plus en relation avec ses anciens électeurs ; dès cette époque, l'ancien député suppléant du Tiers-État toulois s'occupait exclusivement de sa fonction et des intérêts de ce département, où devait se continuer sa carrière politique.

La Société des Amis de la Constitution fut fondée à Toul, ainsi que dans chaque ville un peu considérable, sous l'impulsion directe de celle de Paris.

Le 1er décembre 1789, l'Assemblée constituante avait reconnu aux citoyens le droit de s'assembler, en votant la ré-

solution qui suit : « Les citoyens actifs peuvent se réunir paisiblement et sans armes en assemblées particulières pour rédiger et faire parvenir des adresses et des pétitions, soit au corps municipal, soit aux administrations de département et de district, soit au Corps législatif, soit au Roi, sous la condition d'avertir les officiers municipaux de cette assemblée. »

Sous le couvert de ce décret, les citoyens avaient pris l'habitude de tenir des séances fréquentes, où ils s'entretenaient des intérêts de la liberté et de la direction de l'esprit public.

Ces réunions étaient appelées *clubs*, nom emprunté à la langue anglaise et passé dans la nôtre pour désigner des assemblées politiques; de tous les clubs, le plus important, celui qui fit les plus rapides progrès, s'était installé sous le vocable de *Société des Amis de la Constitution* dans les bâtiments du couvent des Jacobins, rue Saint-Honoré, à Paris. Organisé d'une façon régulière, d'après le plan de l'Assemblée nationale, il avait jeté des branches dans toutes les provinces du royaume, en provoquant, par une active propagande et une correspondance suivie, la création de sociétés analogues.

Dès le 23 juin 1790, ce Club parisien adressait au *Président de la Société des Amis de la Constitution à Toul,* un premier paquet qui, cette Société n'étant pas créée encore, fut remis à la municipalité. M. Pierrot, officier municipal, reçut le dépôt des pièces « pour être remises au Club lorsqu'il serait formé[1] ».

Un second paquet d'imprimés le 11 août et une lettre le 25 août étant arrivés avec la même suscription, les officiers municipaux se décidèrent à envoyer aux membres de la Société des Amis de la Constitution de Paris la lettre qui suit[2] :

Messieurs,

Nous ignorons ce qui peut avoir donné lieu de croire à l'existence d'une *Société des Amis de la Constitution* à Toul. Nous espérons, à la vérité, voir cette Société se former; mais jusqu'à présent, il n'en est d'autre que le

1. Archives municipales, registre FF, 42, fol. 13, v°.
2. Arch. mun.

corps municipal lui-même, dont les principes se trouvent parfaitement d'accord avec les vôtres et qui n'a cessé de les propager de toutes ses forces et de s'y conformer dans son administration. Il a donc adopté de grand cœur le titre et les obligations qu'il impose. En conséquence, il s'est approprié les dépêches et les imprimés adressés au *Club des Amis de la Constitution* à Toul, tant de votre part, Messieurs, que des Sociétés patriotiques qui vous sont affiliées. Il s'empressera de vous adresser, par réciprocité, les actes de son administration qui seront d'un intérêt général, ainsi que les travaux de ses membres ou à lui adressés pour tous objets de bien public. Il vous prie donc, Messieurs, de continuer à le compter au nombre des corps qui vous sont affiliés et, sous l'accord parfait de ses vues avec les principes que vous avez manifestés avec tant de gloire et de succès pour la cause de la Liberté, nous sommes..., etc....

Une lettre de la Société des Amis de la Constitution de Béthune parvenait le 4 septembre à la municipalité de notre ville, à laquelle la poste apportait le 20 une nouvelle lettre et des imprimés.

Un journal parisien, *le Mercure National*, fit au Club, qui n'existait pas encore, un service régulier de sa publication, ce qui motiva la lettre suivante du maire de Toul à l'éditeur [1] :

Ce 18 octobre 1790.

A Madame Robert, auteur du Mercure National,
17, rue de Grammont, à Paris.

Madame,

Sur la supposition de l'existence d'une *Société des Amis de la Constitution* à Toul, vous y avez fait adresser successivement plusieurs numéros de votre journal *le Mercure National*, que la poste a fait déposer chez moi. J'en ai gardé le dépôt en attendant la formation de cette Société que plusieurs bons citoyens se proposaient d'établir ici. L'événement n'ayant pas répondu à mon désir et cette formation pouvant être encore éloignée, je crois, Madame, devoir vous en prévenir et vous prier de discontinuer jusqu'à nouvel avis ces envois, qui ne sont fondés sur aucune souscription assurée. Les

1. Arch. mun.

numéros parvenus ici sont au nombre de 12, sur la disposition desquels j'attends vos ordres, qui seront suivis ponctuellement.

Je suis avec respect et tous les sentiments dus à votre patriotisme et à vos talents, Madame, votre..., etc... *Signé :* **BICQUILLEY,** *maire de Toul.*

Quelques jours après, un nombre suffisant d'adhésions étant obtenu, le maire et ses collègues du corps municipal déclaraient établie la Société touloise des Amis de la Constitution (22 octobre 1790[1]).

Aux premiers fondateurs de ce Club vinrent s'adjoindre tous les citoyens soucieux des grandes questions qui préoccupaient alors les esprits : la plupart appartenaient aux professions libérales ou à la bourgeoisie aisée : Jacob, Bourcier et Gérard, avocats ; Eve, chirurgien ; Bouard, notaire ; les prêtres Henriot, Saunier, Aubry et Roussel ; l'architecte Charpy ; l'horloger Bellot ; les hommes de loi Martin, Lacapelle et Pillement ; l'orfèvre Didier ; l'imprimeur Carez, etc. Les autres, mais en très petit nombre, faisaient partie de la classe ouvrière.

L'organisation de la Société fut copiée sur celle de Paris : elle eut un bureau composé d'un président et de deux secrétaires chargés de la correspondance, qui ne tarda pas à être très active.

Les séances se tinrent d'abord dans la grande salle du ci-devant Séminaire, local où s'était assemblé, dix-huit mois auparavant, l'ordre du Tiers-État pour élire ses députés aux États-Généraux. L'année suivante, les réunions eurent lieu dans l'ancien couvent des Dominicains et dans certaines circonstances la Société siégeait à la maison commune. Une enceinte particulière était réservée à ses membres dans ces divers locaux ; le public, qui n'avait le droit de prendre part ni aux votes, ni même aux débats, y occupait des tribunes spéciales.

Les réunions avaient lieu trois fois par semaine, de quatre heures à sept heures du soir ; elles étaient annoncées par le son de la cloche de l'église paroissiale Saint-Gengoult.

1. Arch. mun., reg. FF, 42, f° 29, v°.

Les procès-verbaux de délibérations étaient consignés sur un registre qui n'existe plus aux archives municipales de Toul. Nous ne pouvons donc pas, à notre grand regret, suivre dans leurs agissements les *Amis de la Constitution ;* leur Société a néanmoins laissé quelques traces que nous sommes heureux de relever.

Un de ses premiers actes fut d'adhérer à celle des Amis de la Constitution de Paris, ainsi que l'indique le *Moniteur* du 7 mars 1791 (n° 66), qui fait figurer la Société touloise parmi celles qui étaient affiliées au Club des Jacobins de la rue Saint-Honoré.

L'Assemblée nationale, émue du nombre grandissant des Sociétés populaires, en réglementa l'existence par un décret du 22 juillet 1791, portant (art. XIV) : « Ceux qui voudront former des sociétés ou clubs seront tenus, à peine de 200 livres d'amende contre les présidents, secrétaires ou commissaires de ces clubs, de faire préalablement, au greffe de la municipalité, la déclaration des lieux et jours de leur réunion, et, en cas de récidive, à peine de 500 livres d'amende. » L'Assemblée alla plus loin et, craignant de la part des Sociétés populaires un empiétement sur ses pouvoirs, elle rendit le 29 septembre un décret leur faisant défense de s'immiscer dans les affaires politiques.

Respectueux de ces décisions, les membres de la Société touloise des Amis de la Constitution firent donc au greffe de la municipalité la déclaration exigée par la loi. Nous reproduisons en son entier le document qui le constate, car il présente cet intérêt tout particulier qu'il nous donne les noms des citoyens composant la Société à la fin de 1791 :

Cejourd'hui 7 décembre 1791, sont comparus au greffe de la police municipale de cette ville les citoyens soussignés, en qualité de *membres de la Société des Amis de la Constitution* séante en cette même ville, lesquels, en conformité de la délibération prise par ladite Société le 13 novembre dernier, et pour satisfaire à l'article XIV de la loi du 22 juillet, aussi dernier, relativement à l'organisation d'une police municipale, ont déclaré que la

même Société s'assemblerait et continuerait à s'assembler tous les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine, en la grande salle des ci-devant Dominicains de cette ville et dans une des salles de l'hôtel commun.

De quoi ils ont requis acte, à eux octroyé, et ont signé :

***Jacob*, président; *Martin; Barotte; E. Gérard; Jacquet; Bouard; Saunier; A. Gérard; Vincent* l'aîné; *Pillement; Poincloux; App. Lefèvre; N. Berthemot; Henriot; Gâteau; Bataille; Dilet; Bourcier; Meyer; Claude; Lacapelle; Raymond; Contault; Charpy; Bellot; Cl. Gérard; Jouffroy; Bernard-Daulnoy; Aubry*, curé de Saint-Étienne; *Roussel*, curé de Saint-Gengoult; *Gineste; Chrétien; Schenetz; Eve; Chanay; Donzé-Bastien; Didier* et *Michelet*[1].**

La Société put donc continuer à tenir ses séances, dont l'ordre du jour était en général ainsi réglé : lecture était donnée des journaux et papiers publics, ainsi que de la correspondance. Les lettres adressées aux membres de la municipalité par Joseph Carez, alors député de la Meurthe à l'Assemblée législative, étaient principalement écoutées avec intérêt[2]. On passait ensuite à la discussion des questions de politique, soit générale, soit locale.

Parmi les principaux orateurs de la Société il faut citer : Jacob, Gérard, Bicquilley, les prêtres Henriot et Mongin[3], qui s'appliquaient à éclairer la population touloise sur les votes et les intentions de l'Assemblée nationale et à faire connaître et aimer la Constitution dont elle venait de doter la France.

Quelques-uns de ces citoyens distingués maniaient la plume avec autant de succès que la parole; ils publiaient des articles dans le *Journal de Nancy et des frontières*, feuille qui servait d'organe à la Société et était éditée par les soins du club de Nancy. Entre autres nous citerons Bicquilley et l'abbé Mongin, qui écrivirent, le premier un article intitulé : *Réflexions sur les Clubs et les Sociétés populaires* (numéro du 29 juillet 1792),

1. Arch. mun.
2. Voir notre *Histoire de Toul pendant la Révolution*, p. 298, 300 et 302.
3. *Idem*, p. 291 et 329.

et le second, un article traitant *du droit de suffrage* (numéro du 26 août)[1].

Les Sociétés des Amis de la Constitution ne pouvaient survivre à la chute de la royauté (10 août 1792) et à la proclamation de la République (21 septembre). Ces graves événements politiques avaient détruit, en effet, la Constitution de 1791, faite pour une monarchie et dont la défense était la seule raison d'être de ces Sociétés. Une scission s'opéra aussitôt parmi les membres du Club de Toul : les uns avaient adopté les doctrines républicaines et, nettement réformateurs, voulaient un gouvernement populaire ; les autres, tout en affirmant leur amour de la liberté, ne cachaient pas leur regret de voir tomber, avant qu'elle eût porté ses fruits, cette monarchie constitutionnelle dont la création avait coûté tant d'efforts.

La Société touloise, sans cependant se dissoudre, continua à fonctionner; mais elle fut exposée à des tiraillements, que signalèrent les autorités locales aux trois députés dont la Convention, le 22 décembre 1792, avait décrété l'envoi dans les départements de la Meurthe, de la Moselle et du Bas-Rhin à l'effet « d'y prendre toutes les mesures qui leur paraîtraient nécessaires et urgentes pour le salut de l'État ». Aussi, les représentants Couturier, Rühl et Dentzel, arrivés à Toul le 30 décembre, adressèrent-ils dès le 2 janvier 1793, au président de la Convention, un rapport dont suit l'extrait[2] :

... D'après les assurances qui nous ont été données par le Directoire du district et le conseil général de la commune, les citoyens de Toul sont soumis à la loi, respectent les autorités constituées et ne méconnaissent point les avantages qui résultent de l'abolition de la royauté, sans pourtant que pour cela ils n'aient cessé depuis près d'un an à avoir (*sic*) dans l'enceinte de leurs murs une Société patriotique qui y était établie autrefois, et sans que pour cela les émigrés, rentrés sous différents prétextes et non expulsés encore, n'y trament sourdement des projets liberticides...

1. Bibliothèque de la ville de Nancy.
2. *Correspondance officielle des Représentants en mission*, publiée par M. Aulard, tome I[er], p. 381 et suiv.

C'est que les autorités du district et de la commune étaient loin de partager les sentiments de tiédeur ou de réaction vis-à-vis de la République, qui existaient chez certains membres de la Société populaire.

Elles l'avaient récemment prouvé, le conseil général de la commune en envoyant, le 6 octobre 1792, à la Convention nationale, une adresse enthousiaste dans laquelle ses membres *juraient de vivre, de combattre et de mourir pour le salut de la République*, et les diverses autorités locales en procédant, en grande pompe, le 11 octobre, à la publication, sur les principales places de la ville, du décret qui abolissait la royauté; cette publication avait rencontré bon accueil auprès de la population assemblée.

Cédant à la pression commune des commissaires de la Convention et des magistrats locaux, la Société des Amis de la Constitution décida sa réorganisation sur d'autres bases, à l'instar de celle de Paris, qui venait de se transformer en *Société des Amis de l'Égalité et de la Liberté*. Elle ne faisait d'ailleurs que suivre le courant de l'opinion publique et s'incliner devant les faits accomplis, puisque Louis XVI, condamné à mort par la Convention, venait de porter sa tête sur l'échafaud.

Dans ces conditions, le 23 janvier 1793, l'abbé Henriot et Alexis Laurent, directeur des diligences, se présentèrent à la maison commune en leurs qualités de président et de secrétaire de l'ancienne Société; ils firent aux officiers municipaux la déclaration prescrite par la loi, annonçant l'intention de reprendre régulièrement la tenue de leurs séances. La municipalité ayant besoin pour elle-même de toutes les salles de la maison commune et le couvent des Dominicains ayant été vendu comme bien national, le bureau venait d'obtenir du directoire du district, comme lieu de réunion de la Société réorganisée, le monastère des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Une partie de ce couvent, situé rue Michâtel et resté vacant depuis la dissolution des congré-

gations religieuses en 1790, servait déjà comme maison de détention[1].

Cette reconstitution du Club des Jacobins est mentionnée en ces termes en tête du registre de ses délibérations, conservé aux archives municipales[2] :

Cejourd'hui 23 janvier 1793, l'an II de la République française, la Société patriotique des Amis de la Liberté et de l'Égalité séante à Toul, libre des occupations qui ont empêché durant quelque temps la tenue de ses séances ordinaires et habituelles, dûment convoquée, s'est réunie au local du Monastère du Saint-Sacrement, après avoir préalablement fait ledit jour, en la maison commune de cette ville, en présence des officiers municipaux, la déclaration de la reprise et de la continuation des séances habituelles, et a arrêté ladite continuation comme de coutume. — *Signé :* Henriot, *président;* Laurent, *secrétaire.*

Les premières séances furent employées à prendre des mesures d'ordre intérieur. Le 25 janvier, les adhérents fixèrent à dix livres la cotisation individuelle et confirmèrent à Véchoux fils, négociant, les fonctions de trésorier. Il fut décidé le lendemain qu'on tiendrait dorénavant séance les jours qui suivraient l'arrivée du courrier de Paris, c'est-à-dire les mardi, jeudi et dimanche de chaque semaine à quatre heures du soir, qu'à chaque séance un sociétaire, choisi à tour de rôle dans l'ordre alphabétique des noms, donnerait lecture au peuple des nouvelles arrivées par le courrier, et qu'enfin on s'abonnerait pour une durée de six mois au journal *le Moniteur*, publié à Paris.

Le 29, après avoir voté l'impression à cent exemplaires et

1. Ce couvent, dont la construction remonte à 1664, sert aujourd'hui de caserne à la gendarmerie. L'église, dont on remarque encore sur la rue la façade d'ordre ionique, a été convertie en écurie et les bâtiments du couvent ont été aménagés en logements pour les gendarmes.

2. Ce registre, coté sous le n° 9 de la série JJ, contient 226 feuillets in-folio : il a été rédigé et écrit par les secrétaires successifs de la Société et est intitulé : *Registre servant à inscrire les délibérations de la Société des Amis de l'Égalité et de la Liberté séante à Toul, et faisant suite au registre de ladite Société, ouvert lors de l'établissement d'une Société patriotique en octobre 1790.* (Signé : Henriot, *président.*) C'est ce premier registre qui, comme nous l'avons dit plus haut, n'existe pas aux archives.

l'envoi aux Sociétés voisines d'une adresse rédigée par Carez, la Société ouvrit une souscription en faveur des défenseurs de la Patrie. A cet effet Gâteau, Lacapelle père, Didier et Bernard-Royer furent chargés de se trouver au Club tous les jours, de neuf heures à midi et de deux à cinq heures, pour y recevoir les dons en argent et en nature. L'encaisse de la Société ne s'élevait alors, en numéraire, qu'à 14 livres 14 sols.

La Société vota, le 3 février, l'envoi, à la Convention, d'une adresse rédigée par Henriot[1], et, le 5, l'achat de 25 paires de souliers destinés aux défenseurs de la Patrie.

Après ces décisions préliminaires, l'importante question des nouveaux statuts fut agitée. Martin et Henriot furent chargés, le 14 février, d'élaborer un projet de règlement; à la séance du 2 mars, ils déposèrent sur le bureau leur travail, dont les termes furent discutés article par article, et, le lendemain 3, ce règlement fut adopté à l'unanimité en seconde lecture. Ce document, qui fait connaître, dans ses moindres rouages, l'organisation du Club toulois, nous semble assez intéressant pour être publié en son entier :

RÈGLEMENT

DE LA

« Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité », séante à Toul.

Le but de l'institution des sociétés patriotiques a été de recueillir toutes les lumières, toutes les connaissances; de les développer, de les communiquer, de les étendre de plus en plus; de former l'esprit public, de le fortifier; de surveiller tous les ennemis du bien commun, de les dénoncer; de découvrir, de poursuivre tous les abus, d'en faire punir les auteurs et de faire en sorte que la Chose publique soit régie et administrée, sinon parfaitement, du moins avec le plus petit détriment possible. Instruire le peuple de ses droits, lui apprendre à respecter ses devoirs, lui inspirer l'amour de la patrie, lui persuader la soumission et l'obéissance aux lois, lui faire

1. Cette adresse fut signée par les membres à la séance du 10 mars et envoyée le même jour au représentant Mallarmé, qui la déposa sur le bureau de la Convention.



sentir le prix de la Liberté, modérer sa fougue et ses élans vers la licence, telle est la fonction aussi importante qu'honorable des sociétés patriotiques.

Les sociétés patriotiques ont rendu de grands services à la chose publique et elles doivent lui en rendre encore. Mais les sociétés qui ont été les plus utiles à la Révolution sont celles qui ont eu des lois sages, qu'elles ont suivies scrupuleusement. Celles qui n'ont point eu de lois, ou qui en ont eu sans les suivre, n'ont jeté aucun éclat imposant et n'ont acquis aucune célébrité. En effet, toutes les sociétés sans lois, ou avec des lois qu'elles n'observent pas, commencent par l'anarchie et finissent par la confusion. Ce sont donc des *Lois* que la Société patriotique de Toul veut se donner, mais des lois qu'elle désire être suivies et exécutées religieusement par tous ses membres.

Du Bureau.

I. — Tout corps doit avoir une tête, un chef qui en dirige l'action et les mouvements; la Société aura donc son chef dans un Bureau.

II. — Le Bureau sera composé d'un président et de deux secrétaires, qui seront choisis par la voie du scrutin, à la pluralité absolue et renouvelés tous les mois; les secrétaires pourront être réélus.

III. — Les fonctions du président seront de surveiller l'exécution des lois, de saisir les motions proposées, d'en suivre la discussion, de les diviser dans le besoin, d'y ramener ceux qui s'en écartent, de s'assurer du vœu de l'assemblée, de l'appliquer avec clarté et précision, enfin de maintenir toujours la Société dans la gravité et la décence qui lui conviennent.

IV. — Les secrétaires seront assidus au Bureau; ils en suivront toutes les opérations, recueilleront les motions intéressantes pour les reproduire à propos; ils tiendront les registres dans le plus grand ordre; ils inscriront, signeront, expédieront, afficheront tout ce qui doit être inscrit, signé, expédié ou affiché; ils recevront tous les papiers et les inscriront sur une note qui sera exposée sur le bureau, ce qui servira à les réclamer s'ils viennent à être égarés.

Du Comité actif ou d'exécution.

I. — Le chef doit donner l'impulsion au corps et diriger ses mouvements, mais tous les membres ne peuvent agir ensemble : il en est qui doivent être inactifs lorsque les autres sont agissants. La Société doit donc avoir

son Comité actif ou d'exécution, composé de dix membres, dont trois pour les présentations, trois pour la correspondance et la surveillance et quatre pour les lectures publiques. Tous seront renouvelés comme les membres du Bureau et pourront être réélus.

II. — Il est de l'intérêt majeur de la Société de ne recevoir que des sujets bien connus par leur civisme et leur attachement invariable aux principes de la Révolution. Les membres préposés aux présentations auront grand soin de prendre toutes les notions, tous les renseignements sur le compte des présentés et de faire suivre toutes les formalités requises pour la présentation des candidats.

III. — Pour être admis, il faudra avoir été préseuté par deux membres et appuyé par quatre, inscrit sur le registre des récipiendaires et affiché pendant huit jours. La présentation sera signée du présenté et des deux présentants. Après la discussion publique, à haute voix, des qualités civiques du sujet, s'il a réuni les deux tiers des suffrages, il sera admis définitivement; sinon, il sera ajourné ou rejeté selon le vœu de l'assemblée. Le sujet reçu obtiendra sa carte d'admission, scellée du sceau de la Société et signée du président, après avoir prêté le serment suivant :

« *Je jure d'être fidèle à la République, de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en les défendant; de surveiller tous les ennemis du bien public et de les dénoncer toutes les fois que leurs démarches ou propos parviendront à ma connaissance.* »

IV. — Les membres de la Correspondance seront tenus de recevoir toutes les lettres et paquets à l'adresse de la Société et de lui en faire le rapport; ils ne pourront expédier aucune réponse sans l'avoir préalablement communiquée à la Société réunie.

V. — Tout membre de la Société est personnellement obligé à la surveillance la plus active des ennemis du bien public; néanmoins la Société charge spécialement de cette surveillance les membres de la Correspondance. Ces membres surveillants devront instruire la Société de tout ce dont ils auront été informés et prendront d'elle les moyens de prudence et de sagesse qui devront les diriger dans leurs recherches ou perquisitions ultérieures. Leur surveillance s'étendra sur la ville et les campagnes et sur tous les genres d'administration, soit générale, soit particulière.

VI. — Les membres chargés des Lectures devront préparer les lectures à faire au peuple, omettre les choses peu intéressantes, les redites, tout ce

qui pourrait choquer les bonnes mœurs et altérer mal à propos la confiance pour les fonctionnaires publics. Le choix des papiers à lire sera fait par la Société assemblée.

VII. — Les corps moraux et politiques ainsi que les corps physiques ont besoin de nourriture. Les facultés pécuniaires sobrement administrées sont aux uns ce que les aliments bien digérés sont aux autres. La Société aura donc un trésorier ou directeur de ses finances qui sera six mois en exercice et rendra compte tous les trois mois par-devant la Société réunie. Il sera seul chargé des recettes et des dépenses, qui seront réglées par la Société. Il aura aussi le registre de réception et ne délivrera de carte d'admission aux nouveaux sociétaires que lorsqu'ils auront satisfait à la contribution voulue.

De la Tenue des Séances ou Assemblées.

I. — L'objet de la tenue des séances ou assemblées est d'être instruit des nouvelles; de proposer, de discuter des vues, des matières d'utilité publique. La tenue des séances pour être régulière doit donc être méthodique.

II. — Il y aura trois séances par semaine : le dimanche, séance d'obligation; les mardi et jeudi, séances libres; et séances extraordinaires lorsque la Société ou le président l'auront jugé convenable. L'heure de l'assemblée sera à quatre heures du soir.

III. — Le président et le secrétaire occuperont seuls le bureau; tous les autres membres prendront place aux lieux indiqués.

IV. — Le président absent sera remplacé par son prédécesseur; il en sera de même des secrétaires.

V. — L'ordre des objets qui occuperont la séance sera :

1° La lecture du procès-verbal de la séance précédente;
2° Celle de la correspondance du jour;
3° Celle des rapports, des motions remises, ajournées ou nouvelles;
4° Les élections, s'il y en a;
5° La lecture des papiers-nouvelles.

VI. — Aucun sociétaire ne pourra prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du président. Lorsque plusieurs l'auront demandée, les secrétaires

en tiendront note, pour qu'elle leur soit accordée selon l'ordre de leur demande. Si un citoyen étranger à la Société veut proposer une demande ou une motion, il le fera par l'organe d'un des sociétaires.

VII. Le président n'entrera jamais dans la discussion pour exprimer son opinion; il se contentera de suivre les motions, de reprendre l'état de la question si les opinants s'en écartent et de les y maintenir invariablement.

VIII. — Toute motion, pour être soumise à la discussion, devra être appuyée.

IX. — Aucune motion ne sera mise aux voix sans avoir été discutée.

X. — Une motion faite pourra toujours être retirée.

XI. — Un amendement fait à une motion que l'on discute obtiendra de droit la priorité de discussion, s'il est appuyé.

XII. — Il en sera de même de la question préalable invoquée sur une motion, de la demande de fermer la discussion, lorsqu'elle s'engage trop loin, ou de son ajournement.

XIII. — Si deux motions sont contradictoires, l'assemblée jugera à laquelle des deux doit être accordée la priorité de discussion.

XIV. — Après la discussion fermée par le président, à la demande de deux membres au moins, la preuve se fera par assis et levé, de manière à ne laisser aucun doute.

XV. — Aucuns de ceux qui auront la parole ne s'écarteront de leur sujet; ils ne se laisseront point aller à des digressions étrangères; ils s'énonceront toujours en termes honnêtes et respectueux; ils se garderont de blesser personne par des équivoques, des allusions malignes, des sarcasmes ou des ridicules personnels. Toute plaisanterie, faite avec mauvaise intention, humilie l'amour-propre, aigrit les esprits, fait naître la haine et détruit l'esprit de fraternité qui doit régner dans nos assemblées.

XVI. — Un membre qui s'oublierait sur ce point, sera sur-le-champ rappelé à l'ordre par le président ou par l'assemblée, si le président négligeait de l'y rappeler.



XVII. — La véhémence, les tons contentieux et violents, loin de donner du poids à la raison et à la vérité, ne font que leur ôter de leur prix et de leur mérite : la Raison est calme, la Vérité est modérée ; et si elle a besoin quelquefois d'être soutenue du geste et de la déclamation, on doit le faire avec des égards pour les personnes, avec le respect qui est dû aux opinions, quelques fausses qu'elles fussent, car elles ne sont alors que des erreurs et non des crimes.

XVIII. — Celui qui, rappelé à l'ordre, ne s'y rendrait pas, pourra être admonesté, censuré, privé du droit de délibérer pour un temps, et même interdit de l'assemblée, selon le vœu de la Société.

XIX. — Si le président lui-même enfreignait le règlement, il serait rappelé à l'ordre par l'assemblée.

XX. — Rien ne sera arrêté par la Société qu'il n'en soit fait mention au procès-verbal; les délibérations, les points de discussions, les députations reçues ou envoyées, les résultats des élections et réceptions, les discours, les adresses qui auront mérité les suffrages de l'assemblée, les peines prononcées contre les membres délinquants, seront consignés sur le registre des délibérations de la Société.

XXI. — Chaque procès-verbal sera signé par le président et les secrétaires, ainsi que les passeports.

XXII. — La séance, ouverte par le président, sera aussi fermée par lui au gré de l'assemblée.

XXIII. — Sous le régime de la Liberté, la Société ne peut imposer à ses membres l'obligation du secret; elle les exhorte seulement à se prémunir contre l'indiscrétion et l'intempérance de langue, contre certaine officiosité de liaison qui, dans bien des cas, sont contre la Société une véritable trahison.

XXIV. — La Société se réserve le droit de réviser son règlement, toutes les fois qu'elle le jugera à propos.

Signé :* DONZÉ-BASTIEN, *secrétaire.

Le préambule de ces statuts contient l'expression des senti-

ments les plus louables et les plus patriotiques. La passion politique devait, malheureusement, transformer bientôt ces règles tutélaires du nouvel ordre social en une arme terrible contre la liberté individuelle.

Nous assisterons pendant toute l'existence du Club à des dénonciations journalières contre les fonctionnaires ou les citoyens dont les opinions ne paraissaient pas assez tranchées. Nous verrons même des vengeances particulières s'exercer sous le couvert du Salut public.

Sous la Terreur, toutefois, la Société put, par ses efforts pour résister aux agents du pouvoir central, protéger la vie de quelques-uns de ses fondateurs, emprisonnés ou traduits devant le Tribunal révolutionnaire.

Nous allons suivre, pas à pas, dans sa marche, la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité; le lecteur verra, par l'exposé de ses actes, quelle répercussion eurent, dans notre ville, les événements de la capitale et des frontières et quelle fut alors la conduite de ceux de ses membres qui, dans ces temps troublés, furent le plus activement mêlés au mouvement révolutionnaire.

Le 10 mars 1793, Carez proposa et fit adopter par l'assemblée que tout citoyen de la garde nationale, qui n'aurait pas monté sa garde en personne, ne pourrait faire partie de la Société, puisque cet acte était *le premier devoir d'un bon citoyen*. Ensuite, sur l'initiative de Raymond, une souscription fut ouverte entre les membres présents en faveur d'un canonnier, nommé Petit, qui avait été victime d'un accident. Une somme de 65 livres 12 sols fut ainsi recueillie.

Le 19, Thivoyon et Raymond ayant proposé, pour faire partie de la Société, le lieutenant de gendarmerie Thouvenin, l'assemblée ne voulut pas l'admettre. On lui reprochait des propos *inciviques* et des opinions royalistes. Rendu *suspect* par ce refus, le malheureux officier devait être, un an plus tard, incarcéré, traduit devant le tribunal révolutionnaire de la Meurthe, condamné à mort et décapité à Nancy.

Le 21, invitation fut faite aux membres présents d'apporter chacun 15 sols à la prochaine réunion, pour leur souscription annuelle à la *Société mère* de Paris, séant aux Jacobins de la rue Saint-Honoré. Le fameux Club parisien tirait ainsi des subsides de toutes les Sociétés de province qui lui étaient affiliées.

Une adresse de félicitations fut ensuite votée à la commune de Chaudeney *pour son généreux dévouement*. Il est bon d'expliquer en quoi consistait ce dévouement et de rappeler ici le beau trait de patriotisme qu'il nous fournit : le 24 février, la Convention avait décrété que tous les Français, de 18 ans jusqu'à 40 ans, seraient en état de réquisition permanente et avait ordonné une levée de 300,000 hommes. La ville de Toul et les communes du district répondirent avec empressement à l'appel fait à leur patriotisme et fournirent le contingent qui leur était demandé; mais ce fut Chaudeney qui donna le plus bel exemple de dévouement à la Patrie : tous les jeunes gens de cette commune, au nombre de 18, demandèrent à partir pour l'armée. La scène qui se passa, le 18 mars 1793, au domicile de J.-F. Thouvenin, maire de Chaudeney, mérite d'être connue. En voici le récit, d'après le procès-verbal officiel :

Cejourd'hui 18 mars, l'an II de la République, la municipalité de Chaudeney, en exécution du décret du 24 février dernier, s'est assemblée au domicile du maire, après avoir convoqué tous les garçons ayant l'âge et les qualités voulues. La séance a commencé par la lecture du décret. Le maire a dit ensuite aux garçons : « Est-ce par la voie du sort ou celle du scrutin que nous déterminerons parmi vous les hommes qu'on nous demande ? — Ce n'est ni par l'une ni par l'autre, ont-ils crié tous d'une voix unanime; par le sort, nous devrions au hasard la gloire de combattre l'ennemi; par le scrutin, ceux qui auraient le malheur de n'être pas élus seraient déshonorés : nous partons tous! » Et à l'instant ils se sont fait inscrire. C'est de quoi nous avons dressé procès-verbal et avons inscrit les noms des garçons prêts à marcher, ainsi qu'il suit :

Alexis *Martin;* Nicolas *Martin;* Gabriel *Lecas;* François *Rosman;* Mansui *Lemaire;* Nicolas *Henriet;* Nicolas *Potier;* Barthélemy *Faisant;* Gabriel *Didelot;* Sébastien *Simonin;* Nicolas *Ségault;* Blaise *Vogenot;* Joseph *Le-*

lièvre; Louis *Joachim;* Nicolas *Joachim;* François *Simonin;* Nicolas *Mathelin* et Barthelémy *Liébaut,* marié avec enfants et commandant de la garde nationale de Chaudeney.

Tous ont signé à la minute et nous avons arrêté la liste ci-dessus et signé le présent procès-verbal, à Chaudeney, les jour et an avant dits.

Signé : J. F. THOUVENIN, maire; Jean MARTIN et Louis HENRIET, officiers municipaux; Nicolas SÉGAULT, procureur de la commune, et Étienne MÉDARD, secrétaire-greffier.

La fin de la séance des Amis de l'Égalité, où l'on vota l'adresse de félicitations aux jeunes patriotes de Chaudeney, fut malheureusement marquée par des dénonciations : on accusa un ci-devant chanoine de Verdun, nommé Verdy, domicilié à Toul, de s'être soustrait à la loi sur le recrutement, et un contrôleur des charrois de l'armée, du nom de Délandes, d'avoir *tenu des propos incendiaires.*

Des dénonciations de cette nature étaient une menace contre la liberté et même la vie de tous ceux qui en étaient l'objet. Aussi l'ex-chanoine Verdy s'empressa-t-il d'aller se défendre devant le Club, à la séance du 24. Il « s'excusa du mieux qu'il put », et, comme il avait apporté 20 livres destinées à augmenter la masse délivrée aux enrôlés, l'assemblée admit ses explications. Délandes ne s'étant pas présenté de même, Papin rapporta, « mot pour mot », les propos inciviques tenus en sa présence par le contrôleur des charrois de l'armée, et l'assistance « confiante dans la sincérité du citoyen Papin » arrêta que la dénonciation serait transmise au directoire du district[1].

Bicquilley prit ensuite la parole pour proposer l'envoi aux corps administratifs de Toul et des campagnes voisines, d'une adresse pour les engager à observer la plus grande surveillance, tant sur les passeports que sur le recensement des individus de leur résidence, et à chercher à connaître les personnes *suspectes et mal intentionnées.* Cette proposition fut adoptée par l'assem-

1. Peu après, Délandes fut arrêté et conduit à la prison de Toul, où il devait subir une longue détention.



blée. L'ancien maire de Toul ne prévoyait pas alors qu'il serait bientôt regardé lui-même en suspect et, comme tel, jeté en prison.

Enfin, le 26, la Société arrêta que tous les récipiendaires devraient, à l'avenir, produire les quittances des différentes impositions, mises en recouvrement à l'époque de leur réception.

Quelques jours après, les représentants Anthoine et Levasseur, que la Convention, par son décret du 9 mars, avait envoyés comme commissaires dans les départements de la Moselle et de la Meurthe, arrivaient à Nancy avec pleins pouvoirs pour prendre les mesures nécessaires au salut public.

Leur premier soin fut d'établir dans chaque ville du département un *Comité de surveillance.* L'arrêté rendu à ce sujet par le directoire de la Meurthe indiquait que deux membres de ce Comité devaient être pris parmi ceux de la Société populaire; la Société de Toul, le 11 avril, désigna Carez et Henriot, et, le 20, Gineste, au refus de ce dernier[1].

On venait d'apprendre à Toul la défection du commandant de l'armée du Nord, Dumouriez, qui s'était rendu dans le camp des Autrichiens et leur avait livré le ministre de la guerre et les commissaires de la Convention nationale (5 avril). Cet acte de félonie avait d'autant plus douloureusement affecté le patriotisme des Toulois, que leurs compatriotes, les frères Thouvenot, l'un, général aide de camp de Dumouriez, l'autre, officier de son état-major, étaient passés avec lui à l'ennemi, ternissant leur honneur et leur gloire militaire de Valmy et de Jemmapes.

La Convention avait rendu un décret déclarant Dumouriez traître à la Patrie, mettant à prix sa tête, et portant que « les pères et mères, femmes et enfants des officiers qui l'accompagnaient seraient gardés à vue comme otages par la municipa-

1. Le Comité de surveillance de Toul fut composé de ces deux citoyens et des quatre suivants : Poincloux, administrateur du district; Prugneaux, procureur-syndic du district; Maillot, procureur de la commune, et Petitjean, officier municipal. Le 12 septembre, Sébastien Bataille fut élu par la Société en remplacement de Carez, parti pour l'armée.

lité des lieux où ils résidaient jusqu'à ce que les commissaires de la Convention et le ministre de la guerre auraient été remis en liberté ». En conséquence, sur l'ordre du corps municipal, des factionnaires avaient été placés immédiatement dans les maisons occupées par les père et mère des frères Thouvenot et par la femme de l'aîné.

Dans cet état d'indignation des esprits, la Société populaire se réunit le 14 avril à quatre heures du soir et vota l'envoi à la Convention d'une adresse relative à cet acte de trahison. Ce document fut rédigé par Jacob et transmis au représentant Mallarmé. Les Amis de l'Égalité tenaient d'autant plus à affirmer leurs sentiments de dévouement à la République que le matin même, à dix heures, les troupes de la garnison et toutes les autorités s'étaient assemblées dans la plaine de Dommartin pour y prêter un nouveau serment *de fidélité jusqu'à la mort à la République et à la Convention nationale*.

A la fin de cette séance, il avait été décidé par le Club que la municipalité serait invitée à surveiller le sieur Voignier, lunettier, et ceux qui fréquentaient sa maison. A l'ouverture de celle du 20, Carez, qui présidait, exposa « le danger que courait la République, en raison de l'entente des ennemis de l'extérieur avec ceux de l'intérieur », et il engagea les sociétaires à dénoncer au Comité de surveillance tous les citoyens *dangereux et suspects*.

Un citoyen de Ménil-la-Tour, nommé Salzard, dénonça aussitôt l'ex-comte de Migot, ci-devant seigneur dudit lieu, colonel d'un régiment de dragons, et produisit contre lui un procès-verbal dressé par la municipalité de la commune, constatant que l'ex-comte avait tenu *plusieurs propos inciviques*. La Société transmit immédiatement ce procès-verbal au Comité de surveillance. L'arrestation de Migot suivit de près; il ne devait plus recouvrer sa liberté. En le signalant à ce Comité, la Société populaire, inconsciemment peut-être, l'avait voué à la mort[1].

1. De Migot (Laurent), né en 1729 à Lunéville, d'une famille honorable, avait em-

L'ère des dénonciations était ouverte, et nous allons voir la Société populaire se faire désormais, pour ainsi dire, la pourvoyeuse du Comité de surveillance : dès le lendemain 21, elle lui dénonça Marguerite Chrétien, l'ancienne sœur d'école de Trondes, accusée de tenir des réunions suspectes dans la maison d'un sieur Bénel, où elle était logée, ainsi qu'une nommée Henry, débitante, chez laquelle aurait été lu publiquement un pamphlet contre-révolutionnaire, intitulé : *la Révolution de 1792*.

Le Club décida, le 28 avril, qu'il serait ajouté à l'adresse, votée le 24 mars et alors à l'impression, un *post-scriptum* destiné à engager les municipalités des campagnes à dénoncer au Comité de surveillance de Toul « toutes les personnes dangereuses et suspectes ».

Le même jour, plusieurs sociétaires firent connaître que les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur entretenaient entre eux une correspondance par le moyen des *piétons et commissionnaires*, apportant et remportant des paquets de lettres, notamment celui de Vaucouleurs. Après discussion, la Société arrêta

brassé de bonne heure la carrière des armes et avait fait toutes les campagnes de la guerre de la Succession d'Autriche et de la guerre de Sept ans. *Barthelémy* donne sur sa vie, dans son ouvrage sur les *Guerres de la Révolution*, d'intéressants détails. De Migot s'était distingué à Prague, à Fontenoy, à Raucoux et à Lawfeld ; capitaine en 1761, il avait acquis dans l'armée une réputation légendaire, en franchissant le Weser à la nage à la tête d'un peloton de 40 dragons et en faisant à cheval l'assaut de la redoute de Beverhugen, défendue par 80 fantassins : ceux-ci, terrifiés, s'étaient enfuis sans tenter même de se défendre. Parvenu par son mérite et son courage au grade de colonel du 4e dragons (ci-devant *régiment de Conti*), il avait été anobli par Lettres de la Chambre des comptes de Bar.

Laurent de Migot s'était, le 12 août 1792, particulièrement distingué au combat de Fontoy, près Longwy.

A la proclamation de la République, il quitta l'armée et se retira à Ménil-la-Tour dans ses propriétés. Emprisonné à Toul ainsi que son épouse, à la suite de la dénonciation de Salzard, il fut plus tard conduit à Nancy, et de là à Paris sous le régime de la Terreur. Écroué à la Conciergerie le 27 frimaire an II (17 décembre 1793) et traduit devant le Tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort le 5 pluviôse (24 janvier 1794), convaincu, dit l'arrêt, « de manœuvres et intelligences avec les ennemis de la France, tendant à faciliter leur entrée sur le territoire français et à ébranler la fidélité des citoyens envers la Nation ».

D'après la *Biographie moderne* (Paris, 1816), Salzard avait été son garde-chasse. De Migot, en le renvoyant de son service, avait encouru la haine de cet homme, qui le poursuivit avec acharnement, se rendit à Paris pour déposer contre lui et ne quitta sa victime qu'après avoir vu tomber sa tête.

que Jacquet, Jacob et Poincloux feraient une démarche auprès du conseil général de la commune pour l'inviter à placer à chacune des portes de la ville des concierges *zélés et patriotes*, chargés de visiter scrupuleusement tous les paquets des commissionnaires et piétons, tant à leur entrée en ville qu'à leur sortie. Enfin, on décida d'inviter également le conseil général à empêcher les citoyens détenus provisoirement par le Comité de surveillance *de communiquer avec qui que ce soit*, et de plus « à faire solder la garde montée auprès d'eux par ceux d'entre eux qui, après jugement, seraient maintenus en état d'arrestation ».

A la séance du 9 mai, lecture fut donnée d'une lettre de Charles Brillon[1], curé de Foug, adressée à la Société populaire « contenant les expressions du plus pur et du plus ardent patriotisme ». Cette lettre d'un prêtre constitutionnel fit, par opposition, penser aux réfractaires, et l'assemblée arrêta que la municipalité serait invitée « à agir contre le mauvais prêtre Thouvenot dès que la loi sur la déportation lui serait officiellement parvenue ». Cet abbé Jean Thouvenot, ex-chanoine de Saint-Gengoult, vieillard de 81 ans, ne pouvait être dangereux; mais c'était l'oncle des aides de camp de Dumouriez et, conduit à Nancy, il fut incarcéré avec les autres prêtres réfractaires du département. Son grand âge, toutefois, devait lui éviter la déportation.

Déjà un certain nombre de personnes, soupçonnées d'incivisme ou accusées d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires, avaient été écrouées dans la partie du monastère du Saint-Sacrement, voisine du local où siégeait le Club des Jacobins et où se tenait aussi le poste des gardes nationaux préposés à la surveillance des détenus. Le Club décida ce même jour, 9 mai, qu'on prierait le directoire du district d'expulser

1. Charles Brillon, après la Terreur, se retira à Lunéville et s'y maria; il eut une fin assez triste; par une froide matinée d'hiver, on le trouva mourant de froid dans la neige près du chemin d'Einville. Transporté chez lui, l'ancien curé de Foug ne tarda pas à succomber.



du monastère *la ci-devant tourière,* ainsi que *la fille Nacquard,* que la Société regardait comme *suspectes par rapport aux détenus,* et d'assigner pour le corps de garde un local autre que celui de la Société.

Dans la nuit du 17 au 18 mai, un incendie ayant consumé la maison de Clément, boulanger à Toul, et toutes les provisions qu'elle contenait, ce citoyen fut l'objet de la générosité la plus louable. Le 19, une souscription fut ouverte au Club à son profit. Les officiers et soldats du bataillon de Reims, de passage à Toul, se cotisèrent et versèrent 860 livres. Les dépôts des 3[e] et 96[e] régiments de ligne firent de même et donnèrent, le premier 40 et le second 25 livres. Ensuite, une quête eut lieu dans tous les quartiers de la ville, par les soins de la municipalité, de telle sorte que la forte somme de 2,341 livres 16 sols 6 deniers, remise à Clément, lui permit de reprendre son utile profession. Cet acte de bienfaisance et de solidarité sociale, exclusif de toute passion politique, console un peu des suspicions et dénonciations quotidiennes, dont cette époque nous présente le douloureux spectacle.

Le 26 mai, après qu'une somme de 60 livres eut été souscrite par le Club en faveur de la Société mère de Paris, Génot, un des sociétaires, prit la parole pour se disculper d'une accusation qui pesait sur lui. On lui reprochait d'avoir délivré, comme officier municipal, à deux prêtres déportés, des passeports « avec des qualifications qui déguisaient les motifs de leur départ de cette ville ». Le directoire du département étant saisi de cette affaire, la Société ajourna sa décision jusqu'à ce que celui-ci eût statué.

L'assemblée passa ensuite à l'ordre du jour sur une pétition présentée par un nommé Granier, mis en état de surveillance, qui demandait l'intervention du Club, près des autorités, pour faire cesser cette surveillance.

Après quoi, Alexis Mansuy déclara que s'il avait, ainsi que d'autres personnes, attesté par écrit le civisme du notaire Bouchon, c'est que ce dernier avait su, lui-même, l'induire en

erreur. Plusieurs membres, Antoine Drouard, Jean-Claude Simon et François Dabit, vinrent faire une semblable déclaration à la séance du 30 mai.

La défection de Dumouriez avait rendu plus vive que jamais la lutte qui était engagée au sein de la Convention nationale, entre les Girondins et les Montagnards. Ces derniers reprochaient à leurs adversaires d'être *fédéralistes*, c'est-à-dire de vouloir diviser la France en 83 petites républiques; les Girondins accusaient Robespierre, Danton et Marat d'aspirer à la dictature et ils repoussaient toutes les mesures révolutionnaires proposées par la Montagne au nom du Salut public. Les représentants, tout à leurs querelles de partis, semblaient oublier que la Patrie, exposée de toutes parts aux attaques des ennemis, courait le plus grand danger.

Le Club toulois, dans ces circonstances, crut devoir faire entendre à Paris des conseils de concorde et d'union; ignorant encore les événements qui s'y accomplissaient, il arrêta, le 3 juin, qu'on enverrait en son nom, à la Convention, une adresse « ayant pour but de l'inviter à oublier toutes les dénominations et qualifications qui annoncent une division, dont les effets ne peuvent être que très préjudiciables à la République, pour ne s'occuper que de doter le pays d'une Constitution qui, en lui procurant la paix intérieure, fasse mettre bas les armes aux ennemis extérieurs et soit le point de ralliement des vrais amis de l'Égalité et de la Liberté ».

L'adresse arriva trop tard : les 31 mai et 2 juin, le peuple de Paris s'était soulevé et la Convention, sous la pression des sections en armes, avait supprimé son Comité des Douze et décrété d'arrestation les membres de ce Comité ainsi que 22 députés girondins[1].

1. Au nombre de ces députés se trouvaient deux représentants de la Meurthe : J.-B. Salle et Mollevault, président de la Commission des Douze. La députation de notre département était en effet divisée d'opinions comme la Convention elle-même et comptait en même temps que les girondins Salle, Mollevault, Michel, Zangiacomi et l'évêque Lalande, les montagnards Mallarmé, Levasseur et Bonnoval, qui avaient voté la mort du roi. (Voir la *Notice historique et biograppique sur J.-B. Salle*, publiée par J.-B.-V. Salle, son petit neveu. Nancy, 1893.)

Dans cette même séance du 3 juin, la Société populaire, jugeant que la garde des personnes détenues devenait très onéreuse, chargea Jacob, Gâteau et Martin d'aller trouver le directoire du district pour le prier « de faire fermer les portes faisant communiquer la maison de détention avec la rue, ce qui supprimerait un poste de la garde citoyenne ».

Le 13, elle vota l'envoi d'une adresse à l'armée de la Moselle, commandée par le général Delaage, pour la féliciter de son courage et de sa bravoure à l'attaque de la ville d'Arlon, le 9 juin. Il fut décidé qu'un exemplaire de cette adresse serait transmis aux 4e et 7e bataillons de volontaires du département de la Meurthe « comme une marque de la satisfaction qu'ont éprouvée leurs concitoyens en apprenant qu'ils ont concouru au succès de cette journée mémorable[1] ».

Le Club assista, en outre, le 16, à trois heures de l'après-midi, au *Te Deum* qui fut chanté, en présence des autorités, à l'église Saint-Étienne, par le clergé assermenté, pour célébrer ce succès de nos armes.

Le 23, la Société décida qu'un *tableau à trois colonnes* serait placé dans le lieu le plus apparent de la salle des séances, pour recevoir les noms des citoyens du district, morts ou blessés en combattant glorieusement pour la défense de la République, ainsi que les noms de ceux qui auraient fait quelque action héroïque.

Sur la demande de plusieurs membres, l'assemblée vota l'impression de diplômes pour les sociétaires, mais en faisant cette réserve que ces diplômes ne seraient délivrés à chacun d'eux « qu'après une discussion individuelle et préalable ».

La séance fut terminée par une dénonciation : un individu rapporta que les personnes mises en état d'arrestation dans le

1. C'est dans le 4e bataillon de la Meurthe qu'avaient été versés tous les volontaires formant le contingent du district de Toul, lorsque l'Assemblée nationale, le 22 juillet 1791, avait appelé à l'activité 97,000 gardes nationaux.

Ce bataillon n'en était pas, du reste, à son premier fait d'armes : le 12 décembre 1792, à l'attaque de Pellingen, il avait arrêté la marche de 1.600 Autrichiens et donné ainsi au général Pully le temps d'arriver avec du renfort. Le 4e bataillon de la Meurthe fut versé à la 185e demi-brigade le 28 janvier 1794.

local voisin du lieu des séances avaient entendu Bicquilley déclarer « qu'un moyen bien simple de se défaire des détenus était d'empoisonner leur nourriture ». Les membres du Club ne virent là qu'une odieuse diffamation; néanmoins, supposant qu'une autre personne avait pu tenir ce propos, ils déléguèrent Stainville, Lismond et Dabit, à l'effet de se rendre dans la chambre des détenus et d'y informer sur ce point. La dénonciation était absolument fausse.

Raymond, Laurent et Barotte sollicitèrent des diplômes à la séance du 27 juin. L'assemblée en accorda à chacun d'eux, mais avec des attestations différentes : elle décida que celui de Laurent *serait conçu en des termes à faire son éloge;* que celui de Raymond contiendrait seulement *qu'il est membre de la Société*, et que celui de Barotte indiquerait *qu'il a rempli les fonctions de président et de secrétaire avec zèle et en vrai républicain.*

La Société populaire touloise, comme on le voit, avait déjà accaparé une grande part des pouvoirs publics; plus elle avait osé usurper sur eux, plus elle avait gagné rapidement à la fois, par un phénomène naturel du reste, en influence sur l'opinion et en puissance effective[1].

L'heure choisie pour l'exercice par les commandants de la garde nationale (quatre heures) ayant empêché beaucoup de sociétaires d'assister à la réunion du 30, le Club arrêta que la séance du dimanche aurait lieu dorénavant à trois heures et serait levée au moment où les citoyens seraient appelés aux évolutions militaires.

Après avoir décrété d'arrestation les députés girondins (2 juin), la Convention avait, le 24, voté la Constitution républicaine, qui établissait le suffrage universel et proclamait la liberté de la presse, de pétition et d'association; mais cette

1. Le décret, rendu le 29 septembre 1791 par l'Assemblée nationale et défendant aux sociétés populaires de s'immiscer dans les choses politiques, avait été abrogé par la Convention, qui tint à laisser prendre aux clubs un rôle prépondérant dans les affaires du pays.



Constitution ne devait être exécutée *qu'à la paix*. Jusqu'à ce moment, *le gouvernement restait révolutionnaire.*

A Nancy, la Société populaire et le directoire du département s'étaient déclarés favorables aux Girondins : la Convention avait riposté, le 27 juin, par un décret suspendant de leurs fonctions les membres de ce corps administratif.

A Toul, au contraire, la Société populaire, où les idées de la Montagne prévalaient chaque jour davantage, adhéra, sans réserves, ainsi que les autorités, aux actes de la Convention. Voici le texte de l'adresse à cette assemblée, votée par le Club, le 7 juillet :

Citoyens Représentants !

La Société populaire de cette ville a vu, avec la satisfaction qu'inspire l'intérêt qu'elle a toujours donné à la chose publique, l'achèvement de la Constitution qu'un cri universel demandait en vain depuis dix mois.

Les bons citoyens attendent avec la plus grande impatience la convocation des assemblées primaires, pour lui donner l'approbation qu'elle mérite. Le temps seul de son envoi peut la différer.

Recevez, Législateurs, notre adhésion aux journées des 31 mai et 2 juin dernier et les sentiments de notre juste reconnaissance pour un bienfait que des fédéralistes et des malveillants de toute espèce veulent en vain détruire. Leurs efforts ne prévaudront pas, et la République, une et indivisible, marchera d'un pas ferme au degré de consistance et de gloire que lui assureront la valeur de ses armées et l'exécution de ses lois.

A Toul, le 6 juillet 1793, l'an II de la République française.

Signé : J. Carez, *président,* et Gateau, *secrétaire.*

Les représentants du peuple tenaient d'autant plus à recevoir de telles adresses que plusieurs départements s'étaient déclarés pour les Girondins et que des partis hostiles de gardes nationaux s'organisaient contre la Convention.

Bordeaux ayant vu proscrire les députés de son département, la Société des Amis de l'Égalité et de la Liberté de cette ville écrivit à celle de Toul pour l'engager à protester avec elle contre l'arrestation des Girondins, les 31 mai et 2 juin; le Club toulois arrêta, dans sa séance du 22 juillet, « qu'il serait répondu aux Bordelais de manière à leur démontrer le piège

dans lequel les partisans du fédéralisme avaient voulu entraîner une partie des départements, et à les inviter à revenir promptement au giron de la République ».

C'est dans ces circonstances que Jacob, un des membres les plus actifs et les plus influents de la Société, partit pour Paris siéger à la Convention, dont il avait été élu député suppléant en septembre 1792[1]; il allait y remplacer Mollevault, l'ancien président de la Commission des Douze[2], en même temps que Colombel, de Pont-à-Mousson, également député suppléant de la Meurthe, allait y occuper le siège de Salle, déclaré traître à la Patrie.

Dès son arrivée dans la capitale, le premier soin de Jacob fut d'écrire au Club toulois pour lui témoigner les regrets qu'il ressentait d'être séparé de ses membres, protestant « de son attachement inviolable à l'unité et à l'indivisibilité de la République et de son affection particulière pour ses concitoyens, membres de la Société populaire ».

A la séance du 28 juillet, ceux-ci donnèrent mission à Jacquet, leur président, d'écrire à Jacob « pour le remercier et lui annoncer qu'il jouissait, avec justice, de la confiance du peuple de Toul ». Jacquet fut chargé, en même temps, d'inviter le corps municipal, au nom de la Société, à employer les moyens de rigueur dont il disposait, à l'effet de faire cesser *l'accaparement du sel* « dont souffre surtout la classe peu aisée, qui n'a pas les moyens d'en faire une provision suffisante pour se mettre à l'abri de l'avarice des *monopoleurs* ».

Dans cette même séance, le Club désigna Lismond et Berthemot pour le représenter à la fête du 10 août et y figurer dans le groupe que devaient former dans le cortège les députés

1. Jacob (Dominique), né à Nancy en 1755, avocat au bailliage et siège présidial de Toul jusqu'en 1789, officier municipal en 1790, maire de Toul le 13 novembre 1791, président du tribunal du district le 5 décembre 1792, député à la Convention nationale du 22 juillet 1793 à novembre 1795, juge au tribunal de cassation en 1796, receveur des domaines à Toul en 1799. Jacob mourut à Toul le 29 mars 1809.

2. Cette commission avait été élue le 21 mai 1793 dans la Convention pour s'opposer aux provocations et aux menaces de la Commune conduite par Hébert. Composée de 12 membres appartenant au parti girondin, elle avait fait arrêter Hébert le 24 mai, mais avait été supprimée le 31 mai, lors de la chute de la Gironde.



des diverses Sociétés populaires. La Convention nationale avait décrété qu'en ce jour, anniversaire de la chute de la royauté, une nouvelle Fédération des Français serait célébrée à Paris en l'honneur de la promulgation de la Constitution républicaine. La Société décida, en conséquence, qu'il serait remis à ces deux citoyens un diplôme *en forme de commission*, leur donnant pouvoir « d'exprimer son vœu sur l'acceptation de l'Acte constitutionnel et de jurer en son nom l'unité et l'indivisibilité de la République française ».

Les autorités de Toul ayant fait mettre en liberté provisoire l'ex-receveur des droits d'enregistrement Ulriot, écroué pour cause d'incivisme sur l'ordre du Comité de surveillance, la Société chargea, le 4 août, Carez, Donzé, Levicomte, Gennevaux et Dabit d'aller trouver le *Président des autorités constituées;* ils avaient mission de s'informer des motifs de l'*élargissement prolongé* d'Ulriot et de lui demander s'il avait envoyé au Comité de salut public de la Convention, le procès-verbal relatif à l'arrestation de l'officier de gendarmerie Thouvenin « et notamment les pièces à conviction qui sont de nature à déterminer le Comité à prononcer la destitution de ce mauvais citoyen ».

Rien n'échappait alors à la sollicitude inquiète de la Société populaire. Si ses préoccupations se portaient le plus souvent sur les questions de politique intérieure, son patriotisme l'empêchait d'oublier les grands intérêts de la défense nationale.

C'est ainsi que, le 6, elle arrêta que Jacquet, son président, écrirait à Jacob pour le prier de dénoncer au ministre de la guerre la non-exécution de ses ordres relatifs à la mise en état de défense de la place de Toul.

Il y avait urgence et, dès qu'il eut reçu l'utile requête du Club, le représentant du peuple s'empressa d'agir. Le 11 août, il monta à la tribune pour dénoncer cet état de choses à la Convention et s'exprima en ces termes[1] :

La ville de Toul a sur ses remparts, construits par le maréchal Vauban,

1. *Le Moniteur* (n° 225, du 13 août); bulletin de la séance du 11.



Dominique JACOB

(1735-1809)

D'après un portrait appartenant à la ville de Toul.
(Cabinet du Maire.)

22 pièces de canon sans affûts. Il n'est sorte d'instances ni de mouvements que cette ville n'ait faits depuis la Révolution pour se procurer les affûts nécessaires et pour creuser et niveler les fossés et les mettre à même d'y recevoir les eaux de la Moselle, qui les avoisine.

C'est d'après de nouvelles demandes, graduées sur les dangers de la Patrie, que le conseil général de la commune s'est adressé au Ministre actuel de la guerre, qui a envoyé, il y a sept semaines, un inspecteur pour pourvoir cette place et la mettre en état de défense et de résister à un coup de main. Depuis le départ de cet officier, on n'a plus entendu parler de rien, et cette ville, intéressante par sa situation, la seule qui puisse arrêter la marche des ennemis qui pénétreraient par Sarreguemines et Bitche, est dans l'état de dénuement le plus affreux.

Émue de ces révélations, la Convention décréta que « le ministre de la guerre serait tenu de donner, sans retard, les ordres les plus prompts pour donner les affûts nécessaires et faire creuser et niveler les fossés ».

Le pays courait alors les plus grands dangers. La vaillante garnison de Mayence, assiégée depuis quatre mois par les Prussiens, s'était rendue le 23 juillet, après avoir épuisé tous les moyens de défense. Elle était sortie de la place avec armes et bagages et, l'ennemi ne lui ayant imposé d'autre condition que de ne pas prendre part à la guerre pendant un an, la Convention avait décrété qu'elle se rendrait en Vendée pour y combattre le soulèvement royaliste. L'armée de Mayence traversa Toul les 6 août et jours suivants : « Notre ville, — écrivaient, le 8, les officiers municipaux à Jacob[1], — est livrée au plus grand mouvement par les séjour et passage de la garnison de Mayence; il faut beaucoup d'énergie et de patriotisme pour soutenir des soldats épuisés dans une route aussi longue, dont le terme sera d'aller au combat. Nous n'aurions pas cru que cela fût possible, en les voyant exténués, harassés tels qu'ils étaient; mais deux jours de repos leur ont rendu la force et la vigueur et, à l'aide des chariots qui les accompagnent, ils se tireront d'affaire. »

1. Archives municipales. Reg. FF, 42.

La République perdant ces défenseurs et l'ennemi s'avançant sur Wissembourg, il fallait lui opposer de nombreux soldats. Les représentants du peuple en mission aux armées y pourvurent au moyen de la *réquisition*. Lacoste, qui avait été envoyé à l'armée du Rhin (25 juillet), ordonna aussitôt l'enrôlement de nouveaux défenseurs de la Patrie dans tous les départements de la frontière. Sous son impulsion, cette opération s'exécuta rapidement et, le 13 août, Lacoste pouvait écrire à la Convention[1] :

Le danger imminent qui nous pressait nous a forcé à devancer le décret de la Convention pour la levée du peuple. Le tocsin s'est déjà fait entendre dans les huit départements qui forment les divisions du Rhin et de la Moselle. On ne peut se faire une idée de l'effet qu'il a produit : plus de 140,000 citoyens armés, disposés en bataillons, formant plusieurs compagnies de cavalerie, de grenadiers et de chasseurs, de canonniers avec des canons, des munitions et des vivres pour quinze jours, sont en marche, ainsi que plusieurs administrateurs, magistrats du peuple et autres fonctionnaires publics, pour se rendre à Wissembourg, lieu de réunion de toutes les forces..... Une partie des garnisons des villes de seconde ligne et nombre de dépôts qui végétaient dans l'intérieur, tandis que ces bras peuvent être employés si utilement sur les frontières, et qui formeront un rempart de 10,000 à 12,000 bons guerriers, volent aussi à Wissembourg d'après nos réquisitions..... A l'instant je viens de passer en revue un bataillon patriotique de la ville de Toul, armé et équipé, qui vole à Wissembourg avec 200,000 cartouches.....

Ce bataillon de Toul n'était autre que la garde nationale elle-même, qui avait décidé de courir tout entière à l'ennemi, sous le commandement de Carez, son lieutenant-colonel[2].

Celui-ci se présenta à la séance du 1er septembre de la Société populaire. Il annonça qu'il était *sur son départ* et « qu'il saisirait avec empressement toutes les occasions pour faire parvenir au Club, par voie sûre, tout ce qui se passerait à l'armée ».

1. *Le Moniteur* (n° 249, du 6 septembre); bulletin de la séance du 4.

2. Notre illustre compatriote, Gouvion Saint-Cyr, s'exprime en ces termes sur la

La Société décida que mention honorable de cette déclaration serait faite au procès-verbal de la séance[1].

Lecture ayant été donnée ensuite d'une lettre de Jacob, dans laquelle ce député témoignait le désir d'entretenir une correspondance fréquente avec le Club, le *Comité de correspondance* de la Société fut chargé d'y répondre dans le plus bref délai « en lui témoignant la gratitude de la Société et en lui faisant connaître tout ce qui s'est passé dans la commune de Toul, notamment la conduite énergique de la garde nationale au sujet du recrutement ».

Le *certificat de civisme* avait été délivré jusqu'à ce jour par les conseils généraux des communes. On appelait ainsi une attestation, affirmant que celui auquel elle était accordée avait rempli tous les devoirs et satisfait à toutes les obligations imposées aux citoyens. Les fonctionnaires publics et les pensionnés de la Nation étaient seuls tenus de s'en munir, ce qui n'empêcha pas, à l'époque de la Terreur, un grand nombre de personnes d'en faire la demande pour ne pas rester exposées à toutes les mesures de suspicion.

Le directoire de la Meurthe annula, par un arrêté, tous les certificats de civisme antérieurs au 1er septembre et décida que ceux qui seraient délivrés à l'avenir ne seraient valables que s'ils avaient obtenu les approbations successives de la Société

levée en masse de 1793 et sur le bataillon des Toulois (*Mémoires sur les campagnes de la Révolution*, t. Ier, p. 79 et 80):

« Les hommes qui rejoignirent l'armée étaient mécontents et en si mauvais état qu'il parut impossible d'en tirer le moindre parti; de sorte que, quand les plus éloignés arrivèrent, ils avaient déjà croisé en route les premiers qui avaient été renvoyés : on ne conserva que les deux bataillons de Neufchâteau et de Mirocourt, du département des Vosges, qui étaient les mieux disposés et formés en partie de jeunes gens non mariés, et le bataillon de Toul, composé presque en totalité d'anciens militaires. Ce bataillon, commandé par le citoyen Carez, était armé de fusils et avait même des canons; il était accompagné de deux officiers municipaux et n'avait pas perdu en route le tiers de son effectif. »

1. Carez (Joseph), né à Toul le 15 mars 1752; célèbre imprimeur qui inventa le procédé de clichage appelé *stéréotypie*. Officier municipal de Toul en 1790, député de la Meurthe à l'Assemblée législative en 1791, commandant du bataillon auxiliaire de la ville de Toul à l'armée du Rhin en 1793, administrateur municipal à Toul en 1798, chef du bureau de l'instruction au Ministère de l'intérieur en 1799, sous-préfet de Toul en 1800; mort à Toul le 17 messidor an IX (6 juillet 1801).



populaire, du Comité de surveillance, du conseil général de la commune et des directoires du district et du département.

Le Club décida le 12 septembre que, pour l'exécution de cet arrêté, la délivrance des certificats de civisme serait soumise aux règles suivantes :

I. — Il sera fait une distinction entre les certificats à accorder aux fonctionnaires publics et ceux à accorder aux simples pensionnaires.

II. — La Société n'accordera de certificats aux pensionnaires que sur des actes et preuves non équivoques de civisme.

III. — Il sera fait en outre une distinction, dans les certificats à accorder, entre les pensionnaires ex-religieuses et tous les autres pensionnaires.

IV. — Les pensionnaires ex-religieuses obtiendront le certificat ou attache de la Société, dès qu'il n'y aura sur le compte d'icelles ni actes, ni propos, ni menées inciviques.

V. — Les pensionnaires sexagénaires ou blessés, ou notoirement infirmes, obtiendront l'attache ou certificat, dès qu'il n'y aura sur le compte d'iceux ni actes, ni propos, ni menées inciviques.

VI. — Il ne sera accordé d'attaches ou certificats aux pensionnaires au-dessous de 60 ans ou non blessés, ou non infirmes, que sur l'attestation de six citoyens, connus et distingués par leur patriotisme.

La fin de la séance du 12 fut consacrée à la lecture des pétitions pour l'obtention des certificats, sur lesquelles l'assemblée, après discussion, se prononça conformément aux règles précédentes.

Le 13, le citoyen Carrouge, officier retraité, fut admis comme membre, à l'unanimité, « en considération du don patriotique de quatre mille livres qu'il a fait à la Nation pour subvenir aux frais de la guerre ».

Une députation, s'étant présentée au nom de la Société populaire de Gondreville, demanda l'affiliation de cette Société au Club de Toul ; elle fut accordée. Henriot, président de la réunion, donna *le baiser fraternel* à l'orateur de la députation, qui fut admis, ainsi que ses collègues, aux honneurs de la séance. Celle-ci se termina par l'examen des pétitions en certificat de civisme.



Joseph CAREZ

(1752-1801)

D'après un portrait dessiné au pastel par Paradis et appartenant à la ville de Toul. (Musée municipal.)

Les esprits étaient partagés, dans le pays comme dans la Convention elle-même, en raison de la situation critique générale, sur l'importante question de la durée des pouvoirs de cette Assemblée. La Société touloise crut devoir émettre son opinion à cet égard : le 19, elle chargea son comité de correspondance de la rédaction et de l'envoi d'une adresse à la Convention « pour l'engager à rester à son poste jusqu'à la paix ».

Le 22, le trésorier, Véchoux, soumit ses comptes à la Société, qui les approuva et lui donna comme successeur Gennevaux l'aîné.

La séance du 26 fut assez remplie. Jacquet y parla pour se disculper d'avoir pris un repas avec les détenus, ainsi qu'on l'en avait accusé; à la suite d'une vive discussion, reconnaissant l'accusation *fausse et calomnieuse,* la Société passa à l'ordre du jour. Il fut ensuite procédé à l'examen des pétitions en certificats de civisme. Toutes celles présentées par les ci-devant sœurs de la charité de Saint-Amand furent repoussées, sauf celle de la citoyenne Marie Vallatte. Enfin, la Société chargea son président d'écrire au ministre de la guerre pour le prier de donner un emploi au citoyen Martin, ci-devant adjudant-général d'armée.

Une adresse à la Convention « sur les subsistances et sur la nécessité d'arracher les vignes basses » fut votée le 29 et sa rédaction confiée à Martin, Prugneaux, Poincloux, Wilbert, Maillot et Petitjean.

De même, à la séance du 3 octobre, la Société décida l'envoi d'adresses, l'une aux citoyens des campagnes « pour les inviter à fournir de la charpie destinée aux blessés de l'armée du Nord », et l'autre au ministre de la guerre « pour lui demander d'empêcher l'envoi à Verdun de quatre pièces d'artillerie de Toul et d'augmenter, au contraire, l'artillerie de la place ».

La fin de la réunion fut, comme à l'ordinaire, employée à l'examen des demandes de certificats de civisme; au cours de cet examen, le club, à l'unanimité, décida qu'on dénoncerait

au directoire du département « l'incapacité et l'intempérance » de Moriot, commissaire au recensement des grains du district.

La séance du 6 octobre offrit, par la nature des sujets traités, un intérêt particulier.

Jacob ayant réclamé le tableau des membres de la Société, il fut décidé qu'on le lui enverrait immédiatement.

Sur la question de l'armement, Levicomte, Kauffmann et Martin furent désignés à l'effet « d'aider les administrateurs dans la rentrée des fusils, réquisitionnés par le directoire du département, pour armer les citoyens prêts à partir à la frontière ».

A l'unanimité des membres et des tribunes, l'envoi des trois adresses suivantes fut voté :

La *première, à la Société de Nancy* « pour l'inviter à convoquer dans cette ville des députations de toutes les Sociétés du département au moment de l'arrivée des commissaires de la Convention, pour prendre conjointement avec eux les mesures révolutionnaires les plus convenables ».

La *deuxième, aux autorités constituées* « pour les inviter à mettre à exécution la loi sur le *maximum* des objets de première nécessité[1] ».

La *troisième, à la Convention* « pour la prier de mettre fin à l'accaparement des biens nationaux en décrétant une loi qui fasse regorger (*sic*) les accapareurs ».

A la réunion du 10, le Club décida tout d'abord qu'il aurait dorénavant deux sceaux, un grand pour les secrétaires et un petit, qui serait confié au président du comité de correspondance; puis, poursuivant l'idée qui, quelques jours auparavant, lui avait dicté son adresse à la Convention, il ordonna d'en porter une analogue aux membres du directoire du dépar-

1. La dépréciation des assignats et leur cours forcé avaient fait porter les objets de consommation à des prix exorbitants. Afin de remédier à cette situation, la Convention avait, le 29 septembre, décrété un prix *maximum* pour toutes les marchandises de première nécessité, les journées de travail et la main-d'œuvre. De fortes amendes étaient édictées contre ceux qui vendraient ou achèteraient au delà du prix fixé et la peine de mort devait être prononcée contre les accapareurs.

tement, à l'effet de démontrer à ces administrateurs « que la cause principale de la pénurie des grains était la quantité prodigieuse de terrains nouvellement plantés en vignes et bien plus propres au labourage ». Prugneaux et Barotte furent chargés en conséquence de se rendre à Nancy avec la double mission : 1° d'inviter le directoire à prendre un arrêté « destiné à empêcher la plantation de nouvelles vignes dans toutes les communes où les terrains sont propres au labourage » et, 2° « d'engager le conseil général du département à solliciter de la Convention une loi qui limiterait, dans tout le territoire de la République, les *saisons* de terres arables, prés et chenevières, et ordonnerait d'arracher les vignes plantées dans les terrains propres à recevoir la charrue ».

La Société populaire avait reçu copie d'une adresse de celle de Nancy à la Convention, dans laquelle « l'exportation des Juifs était indiquée comme un moyen d'extirper l'agiotage ». D'accord avec les tribunes, le Club toulois décida, le 13 octobre, qu'une semblable adresse serait envoyée, en son nom, à la Convention et que le comité de surveillance serait invité « à agir sévèrement contre les Juifs suspects ».

La séance se termina par un vote, qui devait avoir les plus graves conséquences pour les administrateurs qu'il visait : le Club, en effet, décida l'envoi à la Convention d'une adresse portant dénonciation contre les membres du directoire de la Meurthe et les représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle « comme ayant entravé son décret sur le *maximum* du blé, en faisant acheter et payer celui-ci 21 et 25 livres le quintal ».

Les membres de la Société reçurent communication, à la séance du 17, de deux lettres de Paris :

La première était de Jacob, annonçant qu'il avait remis à la Convention l'adresse du Club engageant les législateurs à rester à leur poste.

La seconde émanait du ministre de la guerre, qui recommandait à la Société de « surveiller plus que jamais les admi-

nistrateurs de la guerre ». Pour répondre à l'intention du ministre, Jacquet, Richardin, Dabit et Gennevaux furent désignés pour « recevoir les dénonciations et en rendre compte en séance ». Huit autres membres furent choisis en outre « pour aider les commissaires des guerres dans la levée et le choix des chevaux dans les différents cantons du district[1] ».

C'est l'heure où la Terreur va commencer.

La Convention livrait une arme terrible à ses Comités de salut public et de sûreté générale en décrétant la *loi des suspects* (17 septembre). En donnant aux représentants en mission des pouvoirs illimités, elle allait permettre à Faure, dès son arrivée dans la Meurthe, d'établir à Nancy un tribunal révolutionnaire.

Désormais les agents de Robespierre vont régner en maîtres dans les départements; nous allons exposer leurs menées à Toul et particulièrement au sein du Club des Jacobins.

L'agent le plus actif du Pouvoir central dans le département de la Meurthe était alors Marat Mauger, dont la mémoire est oubliée aujourd'hui : nous devons présenter ce personnage au lecteur, avant de parler du rôle qu'il vint jouer au Club des Jacobins de Toul.

Né en Lorraine d'une pauvre famille, Mauger était âgé d'environ trente ans; il se nommait en réalité Pierre-Auguste Leduc. Parti pour Paris au début de la Révolution, il y avait professé les opinions les plus avancées et avait été envoyé à Nancy, en juillet 1793, comme *commissaire du Conseil exécutif provisoire*[2]. Ayant changé son nom patronymique parce qu'il

1. Le 8, la Convention avait décrété une levée extraordinaire de chevaux pour le service des armées. Chaque canton devait en fournir au moins six, en même temps qu'un sabre, un pistolet et une paire de bottes par cheval. Le représentant Faure était chargé par ce décret de se rendre à Nancy et d'y rassembler les chevaux de la Meurthe, de la Moselle, de la Haute-Marne et des Vosges, ainsi que la quantité d'avoine nécessaire pour les nourrir pendant un an.

2. L'agent du Gouvernement à Nancy était alors un nommé Thiéry, qui avait été chargé de cette mission, le 4 juin, par Garat, ministre de l'intérieur. Après quelques démêlés avec Mauger, Thiéry fut relevé de ses fonctions le 22 août. (*Archives nationales : F1a 551*, dossier Thiéry.)



rappelait un titre nobiliaire aboli[1] il avait pris, peu de temps après, le prénom de *Marat*, en l'honneur de l'*Ami du Peuple*, que le poignard de Charlotte Corday avait créé martyr aux yeux des Jacobins.

La première visite de Mauger avait été pour la Société populaire nancéienne, où il avait exposé les doctrines de la Montagne. Entouré d'abord de quelques rares partisans, il y avait peu à peu conquis un réel ascendant et avait fini par inquiéter les autorités locales, hostiles au parti jacobin. Aussi dans la nuit du 16 au 17 août, la municipalité de Nancy avait-elle dissous le Club et fait arrêter Mauger.

Avertie, la Convention avait rendu le 24 août, sur le rapport du Comité de sûreté générale, un décret qui prononçait la destitution de la municipalité de Nancy et ordonnait la mise en liberté immédiate du commissaire du Conseil exécutif; celui-ci était allé aussitôt à Paris pour y expliquer sa conduite.

Revenu en septembre, muni d'une nouvelle commission du Pouvoir exécutif lui permettant d'exercer impunément sa dictature, Mauger avait créé, en le composant de ses partisans, un comité de surveillance dont le principal but était l'exécution de la *loi des suspects*. Sur l'ordre de ce comité, qu'il appelait *son conseil*, les arrestations s'étaient multipliées à Nancy, où les prisons se remplissaient de fonctionnaires publics destitués, de parents d'émigrés, de prêtres et de nobles.

Mauger voulut étendre ce système de terreur à tout le département. Après s'être d'abord rendu à Dieuze, il vint à Toul le 2 brumaire an II (23 octobre 1793), descendit à l'hôtellerie du *Lion d'or*[2] et convoqua la Société populaire en assemblée extraordinaire. Il se présenta à la réunion, accompagné de Febvé, de Nicolas et de plusieurs autres membres de son conseil et il y prononça un discours violent.

1. Voir aux archives municipales de Nancy l'arrêté du 13 brumaire an II (3 novembre 1793), par lequel la municipalité de cette ville autorisait le citoyen *Leduc* à substituer à son nom celui de *Mauger*.

2. Cette hôtellerie occupait, en face du pont des Cordeliers, l'angle de la rue Qui-qu'en-Grogne actuelle.



Faisant connaître aux Toulois que leur Club lui avait été dénoncé comme un foyer contre-révolutionnaire, il déclara qu'il venait pour en opérer la régénération, en le purgeant des faux patriotes et des fédéralistes. Puis, au milieu du tumulte et malgré l'opposition d'une partie de l'assemblée, il ordonna l'arrestation de Bicquilley, de Petitjean, de Léviston, de Del, etc., et prescrivit le transfèrement immédiat à Nancy de tous les citoyens détenus à la maison d'arrêt.

L'ancien maire Bicquilley[1] s'était, comme vice-président du directoire de la Meurthe, prononcé en faveur des Girondins et il avait, pour ce fait, été destitué; mais son principal crime, aux yeux de Mauger, était d'être l'ami du député mis hors la loi, J.-B. Salle; celui-ci avait adressé en mars 1793 à Bicquilley, qui en avait donné lecture au Club de Nancy, diverses lettres dans lesquelles Salle engageait les administrateurs du département à combattre la politique de la Montagne.

Bicquilley, très estimé à Toul, était très populaire au Club, où chacun savait qu'il s'était, dès la première heure, montré enthousiaste de la Révolution et en avait avec ardeur propagé les idées, prodiguant sa parole et ses écrits pour la cause du peuple : l'assemblée protesta contre la mesure ordonnée, mais cédant à la force armée qui accompagnait Mauger, elle laissa néanmoins arrêter Bicquilley et ses collègues.

Cette séance du 2 brumaire fut si mouvementée qu'il n'en put être dressé procès-verbal. La page, restée blanche, du registre de la Société populaire, ne porte que cette mention, de la main de Lapoule, l'un des secrétaires en exercice :

Lacune occasionnée par l'arrivée de Mauger, qui a fait faire une convo-

1. Bicquilley (Charles-François), mathématicien et poète satirique, né à Toul le 20 août 1738, était avant la Révolution garde-du-corps du roi Louis XVI. Élu maire de Toul, en 1790, puis administrateur du Directoire de la Meurthe à la fin de 1791, il en devint vice-président en 1792. Destitué et emprisonné en 1793, il recouvra sa liberté en 1794. Élu administrateur municipal à Toul en 1795 et président de l'administration municipale en 1796 et 1797, il devint sous le Consulat administrateur des hospices et fut conseiller municipal de 1800 à 1804. A l'avènement de l'Empire il se retira de la vie politique et mourut à Toul le 21 décembre 1814. Un de ses fils, Pierre-Marie, devint général de brigade et baron de l'Empire.



Charles-François BICQUILLEY

(1738-1814)

D'après un portrait appartenant à la ville de Toul.
(Cabinet du Maire.)

cation extraordinaire, les secrétaires n'ayant point tenu de notes à cause du grand trouble que Mauger et ses adhérents avaient excité dans l'assemblée.

A la réunion du lendemain 3 brumaire (24 octobre), les membres du Club, affranchis de la contrainte exercée par le commissaire du Pouvoir exécutif, reparti pour Nancy, votèrent, à l'unanimité des suffrages et aux applaudissements des tribunes, l'envoi d'une adresse à la Convention nationale en faveur de Bicquilley; elle fut transmise au député Jacob, avec prière de l'appuyer près de ses collègues[1].

La Société, jugeant son local « insuffisant pour contenir le grand nombre des citoyens qui assistent aux séances », décida le même jour qu'elle transporterait son siège « dans la grande salle du ci-devant séminaire », où s'était installée lors de ses débuts la Société des Amis de la Constitution; les dépenses nécessitées par ce changement devaient être acquittées d'après les mémoires à fournir par Charpy et Vuillaume, tous deux architectes et membres du Club.

La séance suivante (7 brumaire-28 octobre) fut marquée par

1. Le conseil général de la commune, voulant empêcher le transfert de Bicquilley à la prison de Nancy, prit de son côté, le 5 brumaire (26 octobre), la délibération suivante, qui fut adressée à Mauger :

« Le conseil a été témoin du patriotisme, des travaux et du dévouement auxquels Bicquilley s'est constamment livré pour les progrès de la Révolution, l'établissement du règne de la liberté et de l'égalité; de la manifestation de ses principes pendant son exercice de la place de maire, à laquelle il a été nommé dès les premiers moments de l'organisation des municipalités et qu'il a gérée pendant deux ans; la justice lui fait un strict devoir de lui rendre un témoignage public des vertus républicaines et civiques que ce citoyen a pratiquées au milieu de ses compatriotes.

« Un des premiers, il a concouru à former une société populaire pour propager les idées de la liberté et les moyens de la Révolution; il en a été le premier des présidents. Antérieurement à la Révolution, dans sa conversation et ses écrits, il suivait déjà les principes de l'égalité.

« Le conseil respecte le décret qui a frappé cet ex-administrateur; mais sa pauvreté, le soutien qu'il doit à deux enfants qui combattent pour la patrie, les secours qui lui sont nécessaires dans sa famille pour la maladie dont il est attaqué, ajoutent trop à la rigueur de sa situation et de sa translation.

« Le conseil général de la commune de Toul invite en conséquence les citoyens commissaires du Pouvoir exécutif et membres du comité de surveillance qui lui sont adjoints de renvoyer Bicquilley dans son domicile, pour y être en état d'arrestation sous la surveillance de la municipalité, jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé à son égard. » (*Archives municipales*.)

la présence du citoyen Morel, « commissaire dans le département de la Meurthe à l'effet d'employer les mesures révolutionnaires pour l'approvisionnement et la fourniture urgente de grains et foins aux armées de la Moselle et du Rhin ». Cette fonction lui avait été dévolue par le Directoire de la Meurthe réglant, le 26 octobre, « la levée et la répartition du contingent demandé au département », en exécution d'un arrêté pris le 15 octobre par les représentants du peuple pour assurer le recrutement et la subsistance de ces armées. Morel, dont la délégation comprenait le district de Toul, avait tenu à se mettre en contact avec la Société populaire et il l'invita « à lui désigner dix-huit de ses membres pour lui servir d'adjoints et accélérer l'exécution de sa mission ». Le Club s'empressa de faire droit à sa demande.

Jacob ayant écrit à la Société « pour lui témoigner ses inquiétudes sur le prétendu certificat de civisme qu'elle a accordé à Bicquilley, ex-administrateur du département de la Meurthe, et sur le parti qu'elle a pris de présenter une adresse en sa faveur », lecture fut donnée de sa lettre à la séance du 9 brumaire (30 octobre). Ce député faisait connaître en terminant « qu'il gémissait bien sincèrement de la prétendue désunion qui était prête à éclore dans la Société et résultait d'un partage d'opinion ».

Après une mûre discussion et à l'unanimité, l'assemblée arrêta qu'on répondrait à Jacob « pour le désabuser et le prémunir contre les auteurs des faussetés et calomnies qui ont donné lieu aux inquiétudes et observations contenues dans sa lettre »; que de plus, on lui enverrait un nouvel exemplaire de l'adresse en faveur de Bicquilley en le priant « de la remettre et de l'appuyer de tout son pouvoir au Comité de sûreté générale ».

Enfin, Jacquet et Barotte furent chargés de se rendre à Nancy, pour remettre à Mauger, au nom de la Société, un mémoire relatant succinctement « ce qui s'était passé dans son sein à propos de Bicquilley » et lui démontrer que la dénon-

ciation par lui reçue contre plusieurs de ses membres était « l'œuvre de trois ou quatre méchants et calomniateurs qui voulaient dominer à tout prix ».

L'un de ces trois ou quatre dénonciateurs était Martin, ancien adjudant-général à l'armée du Nord, aide de camp de Custines, qui avait été destitué après la condamnation à mort de ce général comme traître à la patrie : aussi tenait-il plus qu'un autre à se montrer à Mauger sous l'aspect d'un *vrai sans-culotte*. La Société populaire avait, on se le rappelle, sollicité du ministre de la guerre le 26 septembre sa réintégration dans l'armée et, singulière manière de prouver sa gratitude, Martin portait contre ses membres une dénonciation calomnieuse ; mais le 9 brumaire, le Comité de surveillance de Toul fit arrêter l'ancien adjudant-général[1].

La Société républicaine de Domgermain ayant sollicité son affiliation à celle de Toul, sa demande fut accueillie à la séance du 10 brumaire (31 octobre).

Le même jour, le Club désigna Pierson et Saulnier « pour être adjoints aux officiers municipaux dans la répartition des secours à distribuer aux pères, mères et épouses des défenseurs de la patrie, qui sont dans le besoin ». Sur l'invitation du citoyen Morel « commissaire du département pour les subsistances », la Société décida à l'unanimité qu'une souscription serait ouverte pour augmenter ces secours. Quatre membres furent aussitôt chargés de faire une collecte dans l'assemblée et dans les tribunes.

1. A cette occasion, Bouard, maire de Toul, écrivait à Jacob, le 10 brumaire, la lettre suivante :

« *Cher concitoyen représentant,*

« Un des premiers agitateurs, Martin, ex-adjudant de Custines, qui avait cherché à avilir, à désorganiser les administrations par des mémoires calomnieux, par des provocations de mandat d'arrêt, vient de subir la peine qu'une grave suspicion attachait à son état de destitution et de surveillance. Sur la dénonciation faite par le commandant de la place (le citoyen Kauffmann), qu'il en compromettait la sûreté et la tranquillité, il a été mis hier en arrestation : le comité doit vous adresser par le premier courrier l'expédition de sa délibération motivée, etc. »

A la même unanimité, le Club arrêta qu'on placerait dans la nouvelle salle des séances une statue de la Liberté, au pied de laquelle figurerait cette inscription : *La force naît de l'Union et de la Liberté.*

A la demande du commissaire Morel, la Société populaire procéda le lendemain 11 brumaire (1er novembre), à la désignation parmi ses membres de douze *braves sans-culottes,* devant « se concerter avec les autorités constituées de la ville sur les mesures à prendre pour la formation d'un corps de citoyens robustes et en état de porter les armes, les faire rendre à Saverne, par Lunéville où ils seront armés, conformément à l'ordre envoyé par les représentants du peuple à l'armée du Rhin, et enfin chercher les moyens de pourvoir à la subsistance et à l'équipement de ceux qui partiront, ainsi qu'aux besoins de leurs familles ». Après quoi, Morel donna lecture à l'assemblée d'un arrêté du Directoire du département enjoignant de laisser dans la ville de Toul 4 quintaux de grains à chaque citoyen âgé de plus de dix ans et 3 à ceux au-dessous de cet âge. Le surplus des grains était mis en réquisition par le Directoire, qui prévenait que les fausses déclarations seraient *punies révolutionnairement.*

Le Club engagea ensuite le commissaire du Directoire : « 1° à prendre les mesures nécessaires pour faire rejoindre leur corps aux citoyens des campagnes qui ont abandonné leurs drapeaux; 2° à faire rentrer les sacs de peau qui ont été distribués aux gardes nationaux lors de leur départ pour les lignes de Wissembourg; et 3°, à rechercher dans les hôpitaux les armes et équipements des citoyens morts ou malades dans ces établissements. »

La séance fut terminée par la communication d'une lettre que le président venait de recevoir de Jacob, et dont la lecture émut vivement l'assemblée : le représentant du peuple informait la Société que des députés, ses collègues, « l'avaient averti, comme d'une chose qu'ils venaient d'apprendre, que la ville de Toul était en pleine contre-révolution ». Jacob invi-

tait en conséquence ses concitoyens « à tâcher d'effacer cette idée de l'esprit des représentants ».

Ne voulant pas rester sous le coup de cette inculpation, les membres du Club prirent, sans désemparer, l'arrêté suivant :

La Société, considérant que le bruit répandu contre les sans-culottes paisibles de cette ville dans le sein de la Convention ne peut provenir que de la méchanceté et de la calomnie et tend à ternir la pureté de leurs principes et de leur entière soumission aux lois ; qu'ils jouissent en effet de la plus parfaite tranquillité et exécutent ou font exécuter ponctuellement tous les décrets de la Convention ; qu'en cet instant même ils s'occupent de faire partir, en vertu d'un arrêté des représentants du peuple à l'armée du Rhin, le plus grand nombre possible de citoyens robustes, qui vient de leur être demandé ; *arrête, à l'unanimité des membres et des tribunes,* qu'il sera à l'instant fait une adresse à la Convention pour la désabuser ; que cette adresse sera signée par les autorités militaires et judiciaires et les sans-culottes, et envoyée au citoyen Jacob, avec l'invitation la plus pressante de l'appuyer, tant à la Convention qu'au Comité de Salut public, et de lui en rendre compte.

Le Club inaugura son nouveau local le 13 brumaire (3 novembre). Les membres ayant pris place dans la grande salle de l'ancien séminaire, l'un d'eux, dont le registre ne nous a pas conservé le nom, prononça un discours « sur la devise apposée au bas de la statue de la Liberté et prouva, aux applaudissements de l'assemblée, que *la force naît de l'union et de la liberté* ».

Les mêmes applaudissements accueillirent la lecture d'une lettre par laquelle Jacob annonçait à la Société *la punition de Brissot et de ses complices*. Le député avait joint à sa lettre le nouveau calendrier décadaire et le texte du jugement rendu contre Brissot.

Trois citoyens se présentèrent, pour augmenter le nombre des enrôlés qui devaient partir le lendemain pour Saverne. C'étaient Quirin Petit, âgé de 60 ans, Jean Simon, âgé de 58 ans, et Antoine Caze, âgé de 60 ans, ce dernier « couvert

de glorieuses blessures et ayant déjà fait huit campagnes comme canonnier ».

Enfin, apprenant que Mauger avait maintenu l'arrestation de Martin, la Société jugea inutile de laisser partir la députation chargée de lui porter un mémoire justificatif : elle décida « qu'on se contenterait de lui écrire ».

A l'ouverture de la séance du lendemain (14 brumaire-4 novembre), Morel témoigna à la Société et aux tribunes la satisfaction qu'il avait éprouvée « en présence du zèle que les citoyens de Toul avaient montré pour voler au secours de la patrie », et il leur fit part de son intention d'en rendre compte au Directoire « dans les termes les plus expressifs et les plus louables ».

Après cette communication, la Société délibéra sur une autre que lui fit son président à l'occasion d'une lettre de Martin, priant le Club de déléguer plusieurs de ses membres pour recevoir ses explications. La dénonciation de l'ancien adjudant-général ne lui avait pas porté bonheur, elle n'avait pu conjurer sa disgrâce. Ses sollicitations près de l'assemblée restèrent vaines et sa requête, à l'unanimité, fut repoussée par l'ordre du jour.

Lecture fut donnée alors d'une missive de Jacob, par laquelle ce député accusait réception de la réponse du Club à sa lettre du 7 brumaire; il y déclarait « que la calomnie n'aurait pas le moindre empire sur lui et que les représentations qu'il avait cru devoir faire à la Société dans ses lettres précédentes, prouvaient la confiance qu'il avait placée en elle ».

La séance fut marquée par la venue inopinée du jeune Léviston[1], ex-noble qui, ayant été arrêté par ordre de Mauger, avait obtenu son élargissement. Informant l'assemblée qu'il allait rejoindre à l'armée ses concitoyens, il fit le serment de mourir pour la défense de la République : la Société l'admit aussitôt au nombre de ses membres et il reçut du président *l'accolade fraternelle*.

1. Le chevalier de Léviston était le fils d'un ancien capitaine de cavalerie au service du Roi.

Il fut ensuite décidé qu'on prierait la municipalité et le Comité de surveillance de se concerter pour « faire incarcérer les femmes de mauvaise vie et empêcher les suites d'un dangereux libertinage ». Enfin, sur la demande du citoyen Levicomte, qui devait se rendre à Metz en qualité de *commissaire des guerres adjoint*, il lui fut accordé un diplôme « pour faciliter son affiliation à la société républicaine de cette ville ».

Nous avons vu que Faure[1] avait été, le 8 octobre, envoyé dans la Meurthe avec mission d'y surveiller la levée des chevaux pour le service des armées; mais dès le 14 brumaire (4 novembre), la Convention lui avait donné, à la demande du Club de Nancy, alors dans la main de Mauger, « des pouvoirs illimités pour la Meurthe, afin qu'il pût y opérer la régénération des autorités constituées[2] ».

Jacob en informa la municipalité de Toul, par une lettre que celle-ci communiqua à la Société populaire le 20 brumaire (10 novembre), en lui recommandant d'envoyer à Faure un exemplaire de son adresse en faveur de Bicquilley. Le Club transmit donc aussitôt l'adresse à ce représentant, en y joignant une demande « pour obtenir une somme de cinquante mille livres, à l'effet de payer des acomptes sur les pensions dues aux familles des premiers défenseurs de la patrie ».

Le président donna lecture, à la séance du 21 brumaire (11 novembre), d'une dépêche du ministre de la guerre; elle prescrivait la mise en réquisition d'un nombre d'ouvriers suffisant pour exécuter, conformément à ses ordres, les ouvrages nécessaires à la fortification de la place. La situation nécessitait, en effet, de promptes mesures de défense, les armées

1. Faure (Balthazar), né en 1746, avocat au Puy avant la Révolution, était président du tribunal d'Yssingeaux lorsqu'il fut élu, en 1792, député de la Haute-Loire à la Convention. Il vota la mort du Roi et fut envoyé en mission dans la Meurthe. A la dissolution de la Convention, il passa au conseil des Cinq-Cents, en sortit en 1798 et fut réélu aux Anciens la même année. Il quitta le Corps législatif en 1803 et vint à *Toul* occuper le modeste emploi de greffier de la justice de paix. Il devint plus tard greffier du tribunal de Saint-Jean-de-Losne, où il mourut vers la fin de l'Empire.

2. *Moniteur* du 16 brumaire (6 novembre).

républicaines ayant dû se replier derrière les lignes de Wissembourg, et une invasion étant à craindre.

Les membres de la Société ne se contentèrent pas de manifester leur intention d'aider à l'exécution des ordres du ministre; « voulant se montrer d'une manière énergique et contribuer directement à la défense de la patrie », ils ouvrirent aussitôt une souscription, dont le produit devait être employé « à fournir et à équiper un cavalier qui servirait jusqu'à la paix ».

Marat Mauger continuait dans le département ses menées terroristes et ses arrestations arbitraires. Il avait écrit au Club toulois pour le prier de lui faire connaître *l'opinion du peuple* sur Del et Félix, deux citoyens qu'il avait fait arrêter et écrouer à Nancy. Cette demande fut examinée (même séance du 21 brumaire) : la Société populaire arrêta à l'unanimité, en ce qui concernait Del, que « n'ayant à lui imputer que sa qualité de père d'émigré et le fait d'avoir *caballé* pour parvenir à la place de juge de paix en 1790, le citoyen Mauger serait invité à ordonner, en raison de son état actuel et de la modicité de sa fortune, sa translation à Toul pour y rester en état d'arrestation sous la vigilance du Comité de surveillance ». Quant à Félix, elle donna un avis défavorable : écroué pour propos inciviques, il sollicitait sa mise en liberté afin de « voler aux frontières à la défense de la patrie »; la Société, considérant que Félix avait proféré contre elle des « menaces violentes », invita Mauger « à ne pas lui accorder la sortie, ni l'honneur de partager la défense des frontières ».

Pauvre en août, Marat Mauger était alors dans l'opulence. Son inique domination ne devait plus, grâce au représentant du peuple, être de longue durée. Faure s'était rendu compte que les discours et les actes du commissaire du Pouvoir exécutif n'avaient d'autre but que de continuer ses exactions et d'affermir son despotisme; il avait appris qu'ayant mis à contribution les parents des détenus politiques, Mauger avait donné à quelques-uns d'entre eux la liberté à prix d'argent. Ayant

fait opérer à son domicile une saisie, qui lui donna la preuve de ses concussions, il le fit arrêter le 29 brumaire (19 novembre), ainsi que sa femme et les membres de son comité, puis les traduisit devant le tribunal révolutionnaire (1er frimaire-21 novembre)[1].

Conduit à Paris et écroué en décembre à la prison de la Conciergerie, Marat Mauger fut atteint, dans les premiers jours de janvier 1794, d'une fièvre cérébrale qui l'emporta[2].

La veuve de Mauger, née Catherine Colombé, de Commercy, et ses complices, Febvé, Cunin, de Chailly, Arsant, Laplaignière, Raguet, Domergue du Rozet et Leboucher, comparurent donc seuls devant le Tribunal révolutionnaire le 1er pluviôse an II (20 janvier 1794), comme accusés « d'avoir méchamment et à dessein secondé et participé aux abus d'autorité, vexations et exactions commises par ledit Mauger[3],

1. *Archives nationales*, AF. II, pièces 23 et 24.

2. On lit dans une publication parue à Paris en 1795 (*Almanach des Prisons ou Anecdotes sur le régime intérieur de la Conciergerie, du Luxembourg, etc., et sur les différents prisonniers qui ont habité ces maisons, avec les chansons et couplets qui y ont été faits, à Paris, chez Michel, rue des Prouvaires, 3e édition. — L'an III de la République*) le récit suivant, écrit par un témoin oculaire des derniers moments de cet homme :

« On se souviendra peut-être d'un individu qui se faisait appeler *Marat Mauger*, commissaire du Pouvoir exécutif à Nancy et dans le département de la Meurthe, dénoncé comme ayant usé envers les citoyens de toutes sortes de vexations. Ce Mauger donna l'exemple le plus terrible de la manière dont un coquin peut être tourmenté par les remords. Il rappelle les fureurs d'Oreste, et Lekain aurait pu trouver en lui un modèle. Attaqué d'une fièvre très violente, il se levait sur son lit, et là, avec des convulsions vraiment effrayantes et d'une voix épouvantée, il s'écriait : « Voyez-vous dans les ombres de ces voûtes la main de mon frère? Il écrit en lettres « de sang : Tu as mérité la mort! » Il périt en effet au milieu des transports de cette frénésie et on honora sa mémoire de cette épitaphe :

Dans un corps sale et pourri
Gisait une âme épouvantable.
Depuis ce matin, Dieu merci,
Et l'âme et le corps sont au diable. »

3. Voici en quels termes Faure, dans son rapport sur sa mission dans la Meurthe, parla de Mauger à la Convention :

« A la tête de la faction, établie à Nancy lorsque j'y parus en vendémiaire de l'an II, se trouvait Marat Mauger, prêchant la vertu avec le ton de la fureur et l'audace du crime; il avait forcé l'opinion publique à lui décerner la couronne lorsqu'il ne méritait que l'échafaud. Son buste, placé à côté de celui de Marat dans la salle des séances de la Société populaire, attestait à la fois son arrogance et son pouvoir. En-

dans les villes de Nancy, Toul et Dieuze, en emprisonnant arbitrairement les citoyens et leur faisant payer leur liberté par des sacrifices pécuniaires, etc... » Tous furent acquittés[1].

En même temps qu'il s'était débarrassé du commissaire du Pouvoir exécutif et de sa faction, Faure avait délégué, dans chaque ville du département, des *commissaires* chargés de l'y représenter et de faire exécuter ses ordres.

Harlaux, vice-président du Directoire de la Meurthe, Simon et Gérard furent désignés pour se rendre à Toul, où ils arrivèrent le 24 brumaire (14 novembre). Après avoir convoqué la Société populaire, ils donnèrent à ses membres lecture de leurs pouvoirs. Simon, prenant la parole, prononça un discours « plein de sagesse et d'énergie et dont les résultats furent de convaincre l'assemblée ». En voici l'analyse, telle qu'elle se trouve consignée au procès-verbal de la séance :

Les mesures révolutionnaires, auxquelles on a recours en ce moment, sont nécessaires pour sauver la patrie et justes en elles-mêmes, puisqu'il y a une lutte à mort entre les amis et les ennemis de la Révolution. Dans cette lutte, il est donc bien naturel aux patriotes de porter à leurs ennemis tous les coups nécessaires pour les mettre hors d'état de nuire.

Pour se rendre digne de la belle Constitution qui a été donnée au peuple et acceptée par lui, il faut ne s'attacher qu'aux vérités éternelles et renoncer aux erreurs de tout genre, politiques et religieuses, qui ont servi à le tenir dans les fers pendant si longtemps.

Trouvant que le lieu des séances ne répond pas à la dignité du peuple assemblé, et que chacun doit y être vu et suivi dans toutes ses actions, les citoyens commissaires estiment qu'il convient de choisir un autre local pour la société, dans un des plus beaux édifices nationaux de cette ville, et de l'orner de tout ce qui peut élever l'âme et la rappeler aux vertus républicaines.

voyé par le Gouvernement pour vivifier l'esprit public, il subjugua les opinions et les hommes et, fier de ce succès, il ne garda plus de mesure : la turpitude était son élément; le crime devint sa ressource; il vendit l'impunité aux scélérats et mit aux fers l'innocence qui refusa d'acheter sa grâce, etc. »

1. Voir aux archives nationales le dossier de leur procès, coté sous le n° 423 de la série W. 312. Dans l'acte d'accusation (pièce 3), Marat Mauger, quoique mort, n'était pas épargné. On y lit : « La nature a soustrait Mauger, cet homme imprégné de tous les vices, à la vengeance de la loi, et les oreilles ne seraient pas souillées du récit de ses crimes, s'il n'avait eu des complices. »

Il faut aussi, à l'exemple de Nancy, qui a déjà célébré la décade, consacrer en cette ville la prochaine décade par une fête civique, où la joie publique, les mœurs, l'art et le goût auront leur part.

Harlaux adressa à son tour une allocution et déclara que ses fonctions de président du Directoire l'avaient mis à même de connaître le district de Toul et qu'il était heureux « de rendre justice au civisme de ses habitants ».

A la suite de ces discours, la Société, à l'unanimité, décida : « que l'ouverture et la clôture de chaque séance seraient consacrées par le chant de l'hymne patriotique; que Charpy et Vuillaume seraient chargés de pourvoir au changement de local et de s'occuper des préparatifs des fêtes décadaires, et que la Société tiendrait séance tous les jours à 5 heures, pendant le séjour à Toul des commissaires délégués ».

J.-B. Bouchon, Andreux, Jacquet et Balland père et fils, vinrent ensuite déposer sur le bureau leurs *lettres de bachelier et de licencié* « pour être brûlées avec les titres féodaux le jour de la fête de la prochaine décade ».

Ici se place un incident que ne devait pas faire prévoir le caractère de son auteur : Lapoule, membre du Club, qui était un prêtre démissionnaire, « blessa l'honnêteté et le respect dû au sexe par des expressions qui présentaient des idées obscènes ». A l'ouverture de la séance du lendemain (25 brumaire-15 novembre), la Société lui appliqua les pénalités édictées par le règlement, c'est-à-dire la censure avec suspension pendant huit jours du droit de vote aux assemblées, « auxquelles il sera tenu néanmoins d'assister, pour profiter des leçons de vertu et de bienséance qui s'y donnent ». A l'instant même, Maillot, qui présidait, notifia en ces termes à Lapoule la mesure qui le frappait : « Tu as blessé l'honnêteté par tes expressions et manqué au respect dû aux femmes vertueuses qui assistent à nos séances. La Société et les tribunes te censurent et t'interdisent pendant huit jours du droit de voter aux assemblées, auxquelles néanmoins tu seras tenu d'assister, pour apprendre à devenir plus circonspect. »

Cet incident vidé, le Club arrêta que la municipalité et le Directoire du district seraient invités à faire flotter le drapeau tricolore sur tous les édifices publics.

Morel, commissaire délégué aux subsistances, exposa qu'il avait procédé à la levée des scellés qu'il avait fait mettre sur les papiers de Lardemelle, garde-magasin des vivres, et de Petitjean, receveur du district, et déclara que, vérification faite de leurs correspondances, il n'y avait rien trouvé *contre les intérêts de la République*. « Toutefois, — continua-t-il, — les abus des administrateurs des subsistances militaires sont si notoires et si adroitement couverts, que les coupables sont ceux dont la tenue des registres est la plus belle, et, pour les atteindre, il faut la sévérité la plus scrupuleuse. En conséquence, au nom de la patrie, les bons citoyens sont invités à dénoncer courageusement tout ce qu'ils savent contre le civisme de Petitjean et de Lardemelle[1] ».

Harlaux ne séjourna à Toul que deux jours en qualité de commissaire du représentant du peuple; en effet, les membres du Directoire de la Meurthe[2] furent accusés par les commissaires des subsistances de n'avoir pas obéi aux réquisitions de vivres qui leur avaient été faites pour l'approvisionnement des armées[3]. Emprisonnés tous en exécution d'un arrêté, pris le 22 brumaire (12 novembre), à Strasbourg, par Saint-Just et Lebas, représentants du peuple à l'armée du Rhin, ils furent conduits à Paris et écroués à la maison d'arrêt de la Force.

1. Petitjean (Louis) avait été arrêté par Maugor, parce qu'il était le frère de François Petitjean, payeur général à l'armée du Nord, contre lequel la Convention avait rendu, le 29 août, un décret d'arrestation comme complice de Dumouriez. Il fut remis en liberté sur la demande du conseil général de la commune. Quant à de Lardemelle, il fut *gardé à vue dans sa maison*.

2. Le Directoire, nommé le 23 août 1793 par arrêté des représentants à l'armée de la Moselle, Richaud, Soubrany et Ehrmann, se composait de : Harlaux, vice-président; Billecard, Rollin l'aîné, Cabocel, Sonnini et Bénard, membres; Mourer, procureur général syndic, et Lang, secrétaire général.

3. Les représentants Lacoste et Lehmann avaient pris à Strasbourg un arrêté ordonnant au département de la Meurthe de livrer dans les magasins de l'armée du Rhin 29,596 quintaux de froment, 37,834 quintaux de foin et 16,827 sacs de 12 boisseaux d'avoine.

Faure délégua alors le citoyen Pitoy pour remplacer Harlaux.

Pitoy (François) était natif de Toul. Nommé en 1790 instituteur public à Nancy, il avait publié un ouvrage patriotique *sur l'éducation des enfants,* qui fut adopté dans les écoles du département. Élu officier municipal en décembre 1792, il s'était déclaré montagnard à l'encontre de ses collègues. Aussi le Directoire du département, par un arrêté du 29 juillet 1793, l'avait-il destitué de sa place d'instituteur.

Chaud partisan de Marat Mauger, il s'était rendu à Paris, lorsque ce dernier avait été arrêté le 17 août, sur l'ordre de la municipalité de Nancy : ce fut grâce à ses démarches au Club des Jacobins de Paris, où il prit la parole, que la Convention destitua le corps municipal de Nancy et rendit Mauger à la liberté (24 août). Un décret de la Convention, du 6 octobre suivant, avait rétabli Pitoy dans ses doubles fonctions d'officier municipal et d'instituteur et avait déclaré que son traitement lui serait payé pendant tout le temps écoulé depuis le jour de sa destitution.

Malgré ses sympathies pour Mauger, il n'avait pas été un de ses agents actifs et il était en bonnes relations avec Faure : ainsi s'explique comment s'était porté sur lui le choix de ce représentant. Pitoy, ambitieux et sectaire, ne devait exercer à son tour qu'une courte dictature sur ses compatriotes toulois.

Simon se présenta avec lui au Club le 26 brumaire (16 novembre) et fit connaître à l'assemblée qu'Harlaux « ayant été arrêté et traduit à la barre de la Convention nationale, Pitoy lui avait été substitué dans sa délégation à Toul ». Celui-ci donna alors lecture d'une nouvelle dénonciation que la Société populaire de Nancy avait adressée à la Convention contre le Directoire du département. Ce document énonçait quinze griefs, que ne mentionne pas le registre des délibérations ; un membre du Club de Toul, Dabit, en indiqua un seizième, consistant en ce fait que le Directoire avait « autorisé la taxation des grains au delà du maximum fixé par la loi ».

Après quoi, le nouveau commissaire délégué demanda à l'assemblée de nommer dans son sein, en exécution de l'article 4[1] de l'arrêté rendu le 17 brumaire, par Milhaud et Guyardin, représentants du peuple près l'armée du Rhin, une commission de dix-huit citoyens qui seraient chargés « de recevoir et d'enlever les ornements d'or et d'argent qui peuvent se trouver dans tous les temples du district ».

Dix-huit membres du Club furent aussitôt nommés pour accomplir cette mission.

Enfin le président donna connaissance d'une lettre par laquelle Jacob lui-même invitait ses concitoyens « à dépouiller les temples des ornements scandaleux d'or et d'argent, qui contrastent avec la simplicité de la religion, dont tout l'éclat ne doit consister que dans les vertus qu'elle produit ».

1. Cet article 4 était ainsi conçu : « Les départements nommeront une commission, prise dans le sein des sociétés populaires, qui sera chargée de recevoir ces dépouilles du fanatisme expirant et d'en donner quittance. »

(*A suivre.*) Albert DENIS.



HISTOIRE

DE

L'ANCIENNE UNIVERSITÉ DE NANCY

(1768-1793)

Par une bulle datée du 5 décembre 1572, le pape Grégoire XIII, à la prière du duc Charles III et du célèbre cardinal de Lorraine, créa l'Université lorraine, qui fut établie à Pont-à-Mousson. Pendant près de deux siècles, cette Université demeura dans cette petite ville ; elle y eut ses jours de gloire comme ses périodes de triste décadence. Mais l'histoire de l'Université de Pont-à-Mousson a déjà été faite avec un grand soin[1], et notre intention n'est point d'y revenir. En 1768, l'Université lorraine fut transférée à Nancy. Pendant vingt-cinq ans, elle y organisa ses cours et jeta un peu d'éclat sur notre ville, qui avait cessé d'être la capitale d'un petit État autonome. Nous voudrions exposer son histoire durant cette période, encore mal connue, de son existence. Nous demandons la permission de nous servir de la plupart des renseignements que nos recherches dans les archives nous ont fournis. Une pareille étude, où nous n'aurons à citer aucun

1. Eug. Martin. *L'Université de Pont-à-Mousson* (1572-1768). Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1891.

nom vraiment glorieux, aucune œuvre vraiment digne de durée, ne saurait présenter d'intérêt que si elle entre dans le détail et si elle fait revivre, en quelque sorte, la vie quotidienne d'une antique institution.

I.

Et avant tout, il est nécessaire d'exposer comment de Pont-à-Mousson l'Université lorraine a été transportée à Nancy. Dès le règne de Léopold, il a été question de ce transfert. Ce bruit est mentionné, au début de 1722, dans un journal très répandu à l'époque, *la Clef du cabinet,* publié à Luxembourg[1]. Une insignifiante et terrible querelle de préséance venait d'éclater, suivant la coutume, entre les jésuites d'une part, les professeurs laïques des Facultés de médecine et du droit de l'autre. Le bruit en vint cette fois jusqu'à Nancy ; la Cour souveraine fut saisie et le procureur général, Dominique Mathieu de Moulon, proposa un moyen très simple d'éviter à l'avenir ces fastidieuses disputes. Que les jésuites demeurent au Pont, mais que les deux Facultés de droit et de médecine soient transportées à Nancy. Les mœurs et les études gagneront à ce changement. La jeunesse est très déréglée à Pont-à-Mousson ; elle n'y est retenue ni par les bons exemples ni par l'autorité des magistrats. La ville elle-même jouit d'une si mauvaise réputation au dehors, que les jeunes étrangers l'évitent avec soin. A Nancy, les étudiants seront davantage surveillés, la jeunesse y sera plus disciplinée. Puis, n'est-il pas bon que les étudiants en droit fréquentent les séances des cours souveraines et assistent aux conférences des avocats, que les étudiants en médecine soient attachés à des hôpitaux bien entretenus, où entrent, guérissent ou meurent beaucoup de malades? L'expérience montre que les Universités des petites villes sont condamnées

1. T. XXXVI, février 1722, p. 13.

à végéter, telles celles de Cahors et de Valence. L'Université de la Franche-Comté a pris une vie nouvelle depuis qu'elle a été transférée de Dôle à Besançon. La ville de Pont-à-Mousson ne perdra rien à ce changement. Elle vit des pensions payées par les écoliers; assurée de son existence, elle néglige le travail; elle ne fait point valoir les avantages que lui donne sa situation, sur une belle rivière, entre les deux cités de Nancy et de Metz. Privée de l'Université, elle sera obligée de s'adonner au commerce, qui l'enrichira. On pourra d'ailleurs donner à la ville quelques indemnités, en augmentant les officiers de son bailliage, en réduisant la subvention qu'elle doit acquitter chaque an au duc [1]. Les raisons alléguées par Dominique Mathieu en faveur du transfert sont très habilement déduites; mais le projet parut trop hardi. Les bourgeois de Pont-à-Mousson jetèrent de grands cris et ne voulurent point se laisser dépouiller de leurs étudiants. Les jésuites du collège se joignirent à eux; ils virent fort bien que la disparition des Facultés de droit et de médecine porterait atteinte au prestige de leur établissement. Ils ne pouvaient vivre en paix avec les juristes et les médecins; mais ils ne pouvaient pas non plus se passer d'eux.

En dépit de Dominique Mathieu, l'Université lorraine demeura au Pont, tant que le duché fut gouverné par ses princes nationaux. Le traité qui livra la province à Stanislas et, après lui, à la France garantit d'une façon solennelle l'Université [2]; pourtant il n'exigea pas qu'elle fût indissolublement fixée à Pont-à-Mousson. Avec Stanislas, Nancy, qui n'était jusque-là qu'une cité mesquine, devint véritablement une capitale. Elle s'enrichit de somptueux monuments; elle fut dotée d'une savante compagnie, formée sur le modèle de l'Académie française; elle eut sa bibliothèque publique. Les médecins de la

1. Les remontrances de Dominique Mathieu sont analysées par Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, art. Mathieu, à la col. 648, et dans l'*Histoire de Lorraine*, 2e édition, t. VII, col. 264.

2. Convention de Vienne du 28 août 1736, art. 14, Dom Calmet, 2e édition, t. VII, p. CCCLXXIX.

ville s'organisèrent en 1752 en collège; dans l'un des pavillons de la place Stanislas, ils créèrent tout un enseignement médical[1], et se firent associer à la Faculté de médecine de l'Université[2]. Le collège des jésuites de Nancy, fondé au début du XVIIe siècle, fut de même agrégé à cette Université; Stanislas y établit de ses deniers deux chaires de philosophie et une chaire de mathématiques[3]; il en fit une véritable Faculté des arts moins le titre. N'était-il dès lors point naturel de rapprocher de ces nouveaux établissements l'Université qui se mourait à Pont-à-Mousson et de régénérer par l'infusion d'un sang nouveau ce vieux corps?

L'Hôtel de Ville de Nancy fit valoir tous ces arguments et renouvela contre Pont-à-Mousson les vieilles accusations: « Les jeunes gens, dit-il, reviennent du Pont plus vicieux qu'instruits, au lieu qu'à Nancy, retenus par un ordre plus strict, frappés par des exemples et dirigés par des personnes capables, il y a tout à se promettre qu'ils en sortiront avec de l'éducation, des mœurs et du talent. » Il fit mieux; il offrit de l'argent pour loger l'Université lorraine. Les cours des Facultés de médecine et de droit seraient installés dans le collège des jésuites, situé entre la rue des Carmes et la rue Saint-Dizier, au coin de Saint-Roch. Sur un terrain que Stanislas devait fournir, l'on se proposait de construire un magnifique bâtiment pour le collège et le logement des professeurs de l'Université. La ville de Nancy donnerait 50,000 livres pour approprier l'ancien collège à ces nouveaux usages, et 650,000 livres pour la construction du nouvel édifice. Précisément, une compagnie financière promettait d'avancer cette somme en trois annuités. En échange, la ville de Nancy accorderait à la compagnie une partie des bâtiments du collège de Pont-à-Mousson, notamment les bâtiments des classes et des

1. *Ordonnances de Lorraine*, t. VIII, p. 369.

2. Par arrêt du 4 mai 1753, *ib.*, t. IX, p. 50.

3. Lionnois, *Histoire de Nancy*, II, 414.

pensionnaires, où l'on pouvait établir des manufactures[1]; le tout était estimé à 105,000 livres. Pour le surplus, la compagnie toucherait pendant 20 ans le vingtième denier des revenus fixes et casuels de la ville; pendant 20 ans aussi, elle lèverait des droits d'octroi supplémentaires sur diverses marchandises entrant à Nancy, et elle demandait, pour qu'elle pût faire cette levée à moindres frais, qu'on lui accordât, pendant ces 20 années, la ferme des autres octrois, perçus au profit de la ville, ainsi que celle de divers impôts indirects, par exemple celle du pied fourché[2]. La ville devait entrer en possession des autres bâtiments de Nancy, appartenant aux jésuites. Dans le noviciat, situé près de la porte Saint-Nicolas, l'on installerait des casernes; l'église du noviciat, restaurée, servirait pour la paroisse Saint-Nicolas, comme l'église du collège serait affectée à la paroisse Saint-Roch. Le noviciat des jésuites serait transporté à Pont-à-Mousson, dans la partie des bâtiments de l'ancienne Université qui n'était pas livrée à la compagnie financière[3].

Ainsi, l'Hôtel de Ville de Nancy demandait de dépouiller purement et simplement Pont-à-Mousson; il ne lui laissait même pas le collège et ne lui concédait comme indemnité que le noviciat des jésuites. Il était soutenu dans ses prétentions par des hommes éminents de la ville, notamment par les membres du collège de médecine. Ceux-ci reprochaient à la Faculté de médecine du Pont de décerner les grades avec une indulgence trop grande. Aussi avaient-ils posé en principe que les diplômes universitaires ne suffisaient plus pour permettre l'exercice de la médecine à Nancy, et que tout docteur, désireux de s'établir dans la ville, devait subir un nouvel examen de-

1. Heureusement ce projet ne fut pas exécuté; et ainsi ont été épargnées ces belles constructions qui abritent en ce moment le collège de Pont-à-Mousson.

2. On entendait par « pied fourché » un droit perçu sur les bêtes vendues sur pied sur le ban de Nancy et dans les endroits circonvoisins, à la distance de deux lieues. Voir *Recueil des ordonnances de Lorraine*, IX, 181.

3. Le mémoire de l'Hôtel de Ville aux archives de Meurthe-et-Moselle, C. 52. Le document n'est pas daté. Mais il appartient sûrement au règne de Stanislas et es antérieur à l'expulsion des jésuites du royaume de France.

vant le collège[1]. Ils accusaient aussi volontiers d'ignorance les professeurs de médecine du Pont, et ils avaient obtenu que quelques-uns d'entre eux assistassent aux concours, quand une place était vacante ; ils émettaient même la prétention que ce concours eût lieu à Nancy et non à Pont-à-Mousson[2]. Le collège envoyait un de ses membres assister à tous les examens de licence ou de doctorat qui avaient lieu devant la Faculté[3]. En 1758 surtout, les médecins de Nancy, le célèbre Bagard à leur tête, se montrèrent acharnés contre les professeurs du Pont. Un licencié de la Faculté fut convaincu d'avoir, par ignorance de son art, causé la mort du P. Joachim, professeur au collège du Pont, et d'un jeune fils du comte de Mahuet. La Faculté fut la première à dénoncer le coupable et à réclamer des autres Universités condamnation des formules du « médicastre[4] ». Néanmoins le collège de Nancy accusa la Faculté de n'avoir pas examiné sérieusement le candidat et de lui avoir décerné à la légère un grade qui lui permettait de tuer avec impunité. De pareilles erreurs, certes, ne se renouvelleraient plus, si la Faculté se trouvait à Nancy, sous la surveillance du Collège, ou mieux si Faculté et Collège, réunis dans la même ville, s'associaient pour rendre plus fortes les études médicales.

Mais le roi de Pologne, Stanislas, aimait la tranquillité ; il ne voulait point prendre sur lui la responsabilité d'une mesure aussi grave que le transfert. D'ailleurs, il se montra toujours favorable, pendant son règne, aux jésuites. Pour eux, il fit construire dans Nancy le beau bâtiment des Missions qui est

1. Voir les règlements et statuts du collège de médecine. *Ordonnances de Lorraine*, VIII, 369.

2. Le concours à la suite duquel Parisot fut nommé professeur eut en effet lieu à Nancy. Cf. abbé Eug. Martin, *l'Université de Pont-à-Mousson*, p. 148. Il en fut de même du concours où Jadelot fils fut nommé. *Ibid.*, p. 146.

3. Arrêt d'association du 4 mai 1753. La Faculté pouvait réciproquement déléguer un de ses membres au collège, toutes les fois qu'on y devait recevoir un nouvel agrégé. *Ordonnances de Lorraine*, IX, p. 50.

4. Sur cet incident qui a fait beaucoup de bruit, voir le ms. 770 de la bibliothèque de Nancy. Toutes les pièces de l'affaire y sont réunies. Ce ms. n'a pas été compris dans le catalogue publié par M. Favier.

devenu le grand séminaire[1]. Les jésuites étaient hostiles à toute translation, et le roi de Pologne s'inclina. Les partisans de Nancy reprirent cependant quelque confiance, quand, en 1762, les jésuites furent bannis de France, quand le Parlement de Paris envoya l'ordre aux officiers municipaux de Bar-le-Duc de retirer leur collège aux pères de la Compagnie et de le confier à d'autres personnes[2]. Il semblait naturel que de semblables dispositions fussent prises dans la Lorraine et dans le Barrois non mouvant, et l'on se flattait que tout l'enseignement allait être réorganisé dans les deux duchés. Mais Stanislas ne voulut point imiter l'exemple de son gendre; il garda les jésuites dans ses États et y donna même une hospitalité généreuse à ceux qui quittaient la France[3].

Quand, à la mort de Stanislas (23 février 1766), la Lorraine fut devenue partie intégrante de la France, il fallait bien lui appliquer les lois du royaume. Deux années pourtant s'écoulèrent, où l'on laissa les jésuites continuer en paix leur enseignement; mais, par un édit royal de juillet 1768, ordre fut envoyé aux gens de la Cour souveraine de Lorraine et du Barrois de faire évacuer le pays par les jésuites, et de ne plus tolérer les anciens membres de la Compagnie, sinon comme particuliers; la Cour décida qu'au 1er septembre suivant, tous les collèges, maisons, séminaires, missions, occupés par les pères, seraient vidés[4]. Dès lors, il devenait nécessaire de prendre d'urgence des mesures pour la réorganisation des collèges. Il fallait aussi régler la situation de l'Université lorraine, où jusqu'alors les jésuites avaient eu une place privilégiée et dont le recteur avait été jusqu'alors le père jésuite, directeur du collège.

Dès la mort de Stanislas, l'Hôtel de Ville de Nancy était revenu à la charge et avait réclamé de nouveau le transfert de

1. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. I, 574.
2. Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, I, 241.
3. Digot, *Histoire de Lorraine*, V, 316.
4. *Ordonnances de Lorraine*, t. XI, p. 370.

l'Université de Pont-à-Mousson. Il invoqua en faveur de Nancy et contre le Pont les mêmes arguments qu'auparavant. Cette fois-ci, Pont-à-Mousson se sentit sérieusement menacé. Et il va faire des efforts inouïs pour parer le coup. Sous l'ancien régime, dans toute circonstance grave, les municipalités convoquaient des assemblées de notables ou des assemblées générales des habitants de la commune, pour prendre leur avis. Le 15 juillet 1766, les notables du Pont furent réunis et, à l'unanimité, ils décidèrent d'adresser aux pouvoirs publics contre les demandes de Nancy, une protestation en règle, que le chef du corps municipal, M. Willemin, envoya à Paris[1]. A la même époque, les professeurs des Facultés de droit et de médecine délibérèrent sur cette grave question. Tous se prononcèrent contre la translation; ils étaient attachés au Pont par un séjour déjà prolongé; ils y avaient leurs habitudes qu'il leur paraissait dur de perdre; les professeurs de la médecine ne voulaient point sacrifier leur clientèle et leurs malades; de très bonne foi, ils s'imaginèrent que l'intérêt général s'accordait avec leurs intérêts particuliers; — c'est là une illusion que l'on se fait d'ordinaire; — et ils joignirent leurs protestations à celles de la cité mussipontaine[2].

Professeurs et conseillers municipaux faisaient valoir les mêmes raisons. L'intention du cardinal de Lorraine était de créer l'Université au Pont. Ne fallait-il pas la respecter? Il a eu, pour l'y placer, d'excellents motifs. Pont-à-Mousson est au centre de la province. La ville fait partie de deux diocèses différents; la rive droite de la Moselle, où sont le collège des jésuites et la Faculté de théologie, appartient au diocèse de Metz; la rive gauche, où s'élèvent les Facultés de droit et de médecine, au diocèse de Toul. Le cardinal de Lorraine a ainsi voulu partager ses faveurs entre les Messins et les Lorrains.

1. Voir la lettre d'envoi de Willemin à Paris, aux Archives nationales, K, 1194.

2. La protestation fut rédigée par le doyen du droit, Dumat. Elle se trouve en manuscrit, avec celle du corps municipal, à Paris, Archives nationales, K, 1194. Le fond des deux pièces est identique. Nous analysons le mémoire présenté au nom des deux Facultés de droit et de médecine, qui est le plus complet.

Transportez à Nancy l'Université, vous portez à l'évêque de Metz un grave préjudice, d'autant plus grand qu'il a installé à Pont-à-Mousson son séminaire pour le pays lorrain.

Les études se sont toujours faites au Pont avec une très grande régularité ; les élèves ont été surveillés de près ; ils n'ont pu s'absenter des cours sans motifs légitimes. Une telle surveillance serait-elle encore possible dans une cité plus grande ? Les étudiants trouveront à Nancy de nombreuses occasions d'être dissipés. « Il est impossible de prévoir toutes les fautes que la vivacité de l'âge est capable de faire commettre à la jeunesse ; mais, dès qu'elles sont arrêtées dans leur principe, elles ne peuvent jamais avoir de suites fâcheuses. » Or, seulement au Pont, ces fautes, aussitôt connues, peuvent être réprimées. Du reste, au Pont, la vie matérielle est moins chère qu'à Nancy. Le transfert rendra les études plus coûteuses et les charges des parents plus lourdes.

Le transfert sera, en outre, la ruine complète de la ville de Pont-à-Mousson. L'Université se compose de 27 maîtres et de 13 officiers subalternes pour les quatre Facultés ; elle compte 380 écoliers, qui dépensent en moyenne 800 livres par an. Toute cette population quittera à la fois le Pont ! Mais il y a plus. Un grand nombre d'industriels vivent de l'Université ; 84 cordonniers, 17 perruquiers, 30 tailleurs d'habits, 12 blanchisseuses perdront du jour au lendemain leur clientèle ; ils seront réduits à quitter la ville qui deviendra un désert. Et cette ville paie au roi une subvention annuelle de 30,000 livres. L'Université disparue, elle ne pourra rassembler semblable somme. Le fisc y perdra et il ne pourra compenser cette perte d'aucune manière ; car Nancy est exempt de la subvention.

Après avoir plaidé ainsi sa cause avec chaleur, Pont-à-Mousson réfutait les arguments de Nancy. Les étudiants en droit ne peuvent-ils pas suivre, pour se former à la pratique, les procès plaidés au bailliage du Pont, où, deux fois par semaine, il y a audience ? Les Nancéiens nous invitent à faire le commerce ; nous les remercions du souci qu'ils prennent de nous. Mais

quel commerce peut réussir dans une petite ville, écrasée entre Nancy et Metz ? Établissez des manufactures, dites-vous ; mais qui nous en garantira le succès ? Un seul commerce a prospéré au Pont : c'est celui des planches de bois de sapin ; on les tire des Vosges, on les fait venir jusqu'au Pont, puis on les expédie par voiture jusqu'à Saint-Dizier, d'où elles sont embarquées pour Paris. Mais peu d'hommes suffisent pour exploiter ce trafic. Quoi qu'en disent les Nancéiens, Pont-à-Mousson est ruiné, Pont-à-Mousson est mort, si on lui enlève son Université.

Ces revendications faites par la ville et par les professeurs sont éloquentes ; mais elles devaient être inutiles. Nancy allait l'emporter. Elle triompha non peut-être tant à cause des raisons littéraires et scientifiques qu'elle alléguait, que pour des motifs politiques. Jusqu'à la mort de Stanislas, Nancy avait été la capitale d'un petit État, la résidence d'une cour brillante, qui y entretenait quelque animation ; autour de cette cour vivaient des chambellans, des fonctionnaires, des employés de toutes sortes. A la mort de Stanislas, Nancy, devenu simple ville de province au royaume de France, perdit quelques-uns de ses habitants, et Choiseul put écrire : « La ville de Nancy ne contient pas un nombre d'habitants proportionné à son étendue et il faut la peupler de quelque manière que ce soit[1]. » On ne voulait pas que la ville souffrît de sa réunion définitive à la France ; on voulait lui rendre quelque ombre de sa prospérité passée, et voilà pourquoi on lui donna l'Université lorraine.

D'ailleurs, si justes que soient les demandes, il est toujours utile qu'elles soient appuyées par quelque puissant personnage. L'intendant qui avait surveillé Stanislas et gouverné la Lorraine en son nom, La Galaizière, soutenait les prétentions de Nancy ; et, à ce moment, le premier ministre de la France était né sur la place de la Carrière. Choiseul rétorqua les arguments de Pont-à-Mousson, prit en mains la cause de Nancy

1. Voir la lettre de Choiseul à l'évêque de Metz, publiée par l'abbé Hyver. (*Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. XXV, p, 79.)

et la fit triompher. C'est à lui que notre ville doit son Université et c'est bien justement qu'il occupe une bonne place dans la fresque qui décore aujourd'hui la Faculté des lettres. Presque aussitôt après que l'expulsion des jésuites de Lorraine eut été décidée, le roi Louis XV ordonna le transfert. L'article premier des lettres patentes du 3 août 1768 porte : « L'Université établie à Pont-à-Mousson sera transférée et établie en notre ville de Nancy le 1er octobre prochain, pour y reprendre ce jour-là le cours des études dans toutes les Facultés, suivant et conformément aux bulles, statuts de ladite Université, lois et ordonnances de notre royaume[1]. » Pour la dernière fois, le 24 juillet 1768, avait eu lieu à Pont-à-Mousson la procession annuelle de l'Université; les professeurs jésuites du collège devaient bientôt abandonner leur maison et même le royaume de France. Les professeurs laïques du droit et de la médecine firent leurs préparatifs de déménagement. Seul, le vieux Jadelot, qui enseignait à la Faculté de médecine depuis 1724, préféra donner sa démission plutôt que d'abandonner sa chère ville natale et se trouver, à Nancy, en face du redoutable Collège de médecine. Le 28 septembre 1768, il présida la dernière thèse qui ait été soutenue à Pont-à-Mousson[2].

Pourtant, Pont-à-Mousson ne perdit pas tous ses établissements d'instruction. On lui prit les Facultés de médecine et de droit; mais, contrairement aux prétentions de Nancy, on lui laissa son collège. Le 3 août, avaient paru les lettres patentes lui enlevant son Université. Le 4 août, d'autres lettres patentes déclarèrent que son collège lui sera et demeurera conservé[3]. On installa le collège dans la demeure magnifique bâtie par les jésuites ; on lui affecta les biens qui avaient appartenu à l'ancien collège, les prieurés d'Amel et d'Apremont[4], l'aumônerie de l'abbaye de Gorze, les dîmes des villages de

1. *Ordonnances de Lorraine*, t. XI, p. 404.
2. Abbé Eug. Martin, *l'Université de Pont-à-Mousson*, p. 148 et 151, n. 2.
3. *Ordonnances de Lorraine*, XI, p. 407.
4. Amel, canton de Spincourt; Apremont, canton de Saint-Mihiel, Meuse.

Maizerais, Mazey, Doncourt, Voué et Chambley[1]. Il devait être administré par un bureau, composé de l'évêque de Metz, du lieutenant-général et du substitut du procureur général au bailliage, du lieutenant de police et du conseiller de ville pour la noblesse, de deux bourgeois et du principal. Le collège gardait toutes ses classes, depuis la philosophie jusqu'à la sixième. Le principal et les professeurs étaient nommés par le bureau, qui fixait, en outre, les heures des classes, les congés et les vacances. On laissait même au collège un professeur de théologie, à la nomination de l'évêque[2]. Cette chaire de théologie fut agrégée à l'Université de Nancy, si bien que les élèves qui suivaient le cours pouvaient venir passer immédiatement leurs examens à la Faculté de théologie, à Nancy.

Le bureau administra jusqu'en 1776 le collège de Pont-à-Mousson, où professaient des prêtres séculiers ; mais, à cette date, l'instruction secondaire fut confiée en Lorraine à la congrégation des chanoines réguliers[3]. Les disciples du bienheureux P. Fourier s'emparèrent des bâtiments du collège, et bientôt reçurent un privilège important. Dix écoles royales militaires venaient d'être créées en province ; une cinquantaine de boursiers, entretenus aux frais du roi, devaient faire dans chacun d'eux leurs études secondaires, avant d'être appelés dans les compagnies des cadets-gentilshommes. Pont-à-Mousson fut au nombre des dix villes choisies ; on voulut ainsi la dédommager de la perte de son Université. Sur les bancs de cette école s'assirent des enfants qui un jour seront le maréchal Duroc, le général Lasalle et le général Fabvier[4]. Un peu plus tard, par les lettres patentes du 26 septembre 1777, le collège

1. Doncourt et Chambley, dans l'ancien canton de Gorze (Moselle). Maizerais (au lieu de Mosseray) commune d'Essey-et-Maizerais, canton de Thiaucourt. Les deux autres noms semblent avoir été estropiés.

2. Ce professeur servait pour l'éducation des élèves du séminaire de Metz, au Pont, dont il sera question plus loin.

3. Lettres patentes du 23 janvier 1776. *Ordonnances de Lorraine*, XIII, p. 466.

4. Voir la brochure de M. Favier, *Quelques mots sur l'école royale militaire de Pont-à-Mousson*. (Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, septembre-octobre 1881.)

de Pont-à-Mousson obtint le titre de collège royal, fut affilié à l'Université de Nancy et participa à tous ses privilèges[1].

Pourtant, malgré cette compensation, Pont-à-Mousson se plaignait toujours de la perte de son Université. On lui accorda une augmentation de sa garnison, qu'on installa dans la caserne construite sur l'emplacement du vieux château; mais les plaintes ne cessèrent pas, et il faut reconnaître qu'en partie elles étaient fondées. Pont-à-Mousson vivait de son Université; avec sa perte, elle tomba en décadence. Tous les industriels qu'autrefois les étudiants enrichissaient connurent la misère noire et la misère causa la dépopulation. Les habitants qui restaient furent réduits à mendier. La ville, autrefois si gaie et si animée, présenta un aspect triste et morne; les étrangers qui parfois s'aventuraient au Pont étaient frappés de la déchéance de la cité[2]. Une maladie contagieuse causée par les eaux stagnantes, la succession de plusieurs hivers rigoureux augmentèrent encore l'infortune[3]. On prit quelques mesures pour la faire disparaître; en 1785, on établit une manufacture de laine pour donner de l'ouvrage aux pauvres; mais les premiers souscripteurs durent bien vite mettre en vente leurs actions; en 1787, au moyen de contributions volontaires, on créa un bureau de charité pour les invalides, les vieillards et les orphelins, et c'est à peine si l'on put subvenir à leurs besoins[4]. La Révolution s'annonçait; pourquoi cette nouvelle ère ne ramènerait-elle pas la prospérité au Pont? Pourquoi ne

1. Article 23. *Ordonnances de Lorraine*, t. XIII, p. 818.

2. Malgré cette misère, les professeurs de la Faculté de médecine à Nancy s'adressèrent en 1774 à la ville de Pont-à-Mousson, pour lui réclamer une somme de 150 livres qu'elle payait naguère au doyen, et une somme de 100 écus qu'elle avait l'habitude jadis de donner au chirurgien-prosecteur à la suite de l'Université, avec les arrérages de ces deux sommes depuis 1768. La première de ces sommes étant due par la ville par suite d'un échange de terrain, elle fut condamnée à payer les arrérages de ces 150 livres au doyen de la médecine. Mais la Faculté s'adressa en vain à l'intendant. Elle ne put se faire rembourser. (Registre de la Faculté de médecine. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, D, 82.)

3. Voir dans les *Affiches de Lorraine* du 10 février 1785 la lettre de M. Viart, lieutenant de police à Pont-à-Mousson, où il déplore les maux de la ville, causés en grande partie par la perte de l'Université.

4. Cf. le mémoire cité dans la note suivante.

réparerait-elle pas la grande injustice commise en 1768? Tout le monde attendait des États généraux qui allaient être convoqués le redressement des torts. Le 1er mars 1789, les citoyens de Pont-à-Mousson se réunirent en assemblée extraordinaire et ils décidèrent de réclamer à nouveau. Un long factum fut imprimé pour faire valoir leurs droits[1], et leur maire, Trouard de Réolle, fut délégué à Paris pour solliciter des bureaux le retour de l'Université.

La lecture du factum est touchante. Autrefois, y est-il dit, les habitants de Nancy ont réclamé à Stanislas l'Université du Pont et le bon roi allait céder, lorsqu'un de ses officiers lui dit : Sire, le père de famille donne du pain à tous ses enfants ; il n'appauvrit pas l'un pour enrichir l'autre. Votre capitale se suffit à elle-même, pour conserver une situation florissante ; mais le transport de l'Université de Pont-à-Mousson va ruiner cette petite ville. Le roi de Pologne fut si touché qu'il abandonna son dessein. Eh bien ! l'on espère émouvoir de même les ministres de Louis XVI, en rappelant tous les titres de Pont-à-Mousson, la bulle de fondation de Grégoire XIII, le traité de paix de 1736, une possession de près de deux cents ans ; en alléguant les intérêts des études (tous les écoliers, non surveillés à Nancy, sont devenus de jeunes débauchés), en décrivant surtout l'effroyable misère du Pont ; on nous a promis des indemnités, mais on ne nous les a pas accordées. « Quelles indemnités pouvaient d'ailleurs équivaloir à notre perte ? » Au lieu de nous donner des indemnités, on nous a chaque jour imposé de nouvelles redevances !

A Nancy, on ne tarda pas à avoir vent de ces démarches. Et l'Université se chargea elle-même de répondre aux doléances des Mussipontains[2]. Vingt années de séjour à Nancy avaient réconcilié ses professeurs avec la capitale de la Lor-

1. *Mémoire de la ville et cité de Pont-à-Mousson en réclamation de son Université*, 12 p. in-4°. Bibliothèque nationale, Lk7, 7982.

2. *Réponse de l'Université de Nancy aux réclamations de la ville de Pont-à-Mousson au sujet de la translation de l'Université.*

raine et leur avaient montré les avantages qu'une grande ville pouvait procurer aux maîtres et aux étudiants. Les étudiants en droit, en fréquentant les audiences de la Cour souveraine, devenu le parlement de Nancy; les étudiants en médecine, en visitant les hôpitaux que dirigaient les si dévouées sœurs de Saint-Charles, avaient véritablement gagné et étaient devenus plus experts en leur art. Les maîtres eux-mêmes s'étaient sentis comme vivifiés dans un air moins épais, au contact des autres sociétés littéraires et scientifiques de Nancy. La municipalité n'eut qu'à s'en référer au mémoire des professeurs, dans la lettre qu'elle adressa le 10 septembre 1789 au garde des sceaux[1]: « Daignez, Monseigneur, tranquilliser des professeurs de mérite, des pères de famille intéressants qui se sont devoués à la profession de l'enseignement public, qui se sont déplacés et établis à grands frais à Nancy, dans la juste confiance et sur la foy due à la décision du Conseil, portée après l'examen le plus réfléchi. L'expérience la justifie, et votre nouvelle décision, qui fixera invariablement l'Université à Nancy, affirmera sa gloire et son utilité et accroîtra la marche et les progrès de sa prospérité. »

Le ministre rassura Nancy, car il n'était plus possible de revenir en arrière. L'Université demeura dans notre ville. Ce ne fut point pour longtemps; car, avec toutes les autres institutions de l'ancien régime, elle allait disparaître dans la tourmente révolutionnaire.

En même temps que Pont-à-Mousson, l'évêque de Metz pouvait s'élever contre le transfert. Le siège de Metz était occupé en 1768 par un grand seigneur, de Montmorency-Laval, qu'il importait de ne pas offenser. Aussi, dès le 7 août 1768, Choiseul lui écrivit de Compiègne[2]; il l'assura qu'aucun dommage ne lui était causé, puisque le collège, situé dans son diocèse, continuait de subsister et qu'on laissait même

1. Publiée par M. Henri Lepage, *Annuaire de la Meurthe*, 1865, p. 29.
2. La lettre publiée par l'abbé Hyver (*Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1876, p. 79).

au Pont une chaire de théologie, à sa nomination. Au collège de Pont-à-Mousson se trouvait, depuis la fin du XVIe siècle, annexé le séminaire lorrain de Metz. Ce séminaire comprenait 12 clercs, entretenus sur des fonds particuliers. Pour les loger, l'évêque, Mgr de la Feuillade, avait construit les beaux bâtiments qui font face au pensionnat[1]. Au moment de la translation, le séminaire fut distrait du collège et garda les revenus qui lui étaient particulièrement attachés : l'évêque de Metz continuait de nommer les boursiers et il devait pourvoir à la nomination d'un supérieur indépendant[2]. Mais les jours de ce séminaire étaient comptés ; quand les chanoines réguliers prirent possession du collège, ils ne pouvaient laisser à côté d'eux ces séminaristes, dont la demeure coupait en deux leurs bâtiments et embarrassait leurs services. En 1779, d'un commun accord entre l'évêque de Metz et l'intendant, le séminaire de Metz fut supprimé au Pont ; à cette époque disparut aussi la chaire de théologie qui avait été maintenue en 1768 et qui était devenue inutile ; les chanoines réguliers durent seulement s'engager à entretenir dans le collège deux boursiers, à la nomination du prélat messin[3].

Du reste, un autre séminaire avait été fondé dans la ville de Metz par l'évêque Saint-Simon ; on le nommait la Charité Saint-Simon. Il formait des prêtres pour la partie française du diocèse, pour l'Évêché ; et, comme le séminaire de Pont-à-Mousson était devenu insuffisant pour assurer le service divin dans le duché de Lorraine, on y éleva aussi, dès 1743, des clercs lorrains. Stanislas avait autorisé Mgr de Saint-Simon à lever sur les bénéfices lorrains de son diocèse une imposition annuelle de 6,000 livres, pour l'entretien de ces clercs, et avait permis d'incorporer au séminaire Saint-Simon divers bénéfices du duché, notamment l'ancienne collégiale de Hom-

1. Abbé Eug. Martin, *l'Unviversité de Pont-à-Mousson*, p. 234 et ss.

2. Lettres patentes du 4 août, art. 2. *Ordonnances de Lorraine*, XI, p. 407.

3. Lettres patentes du 16 octobre 1779, art. V-VIII. *Ordonnances de Lorraine*, XIV, p. 306.

bourg-l'Évêque [1]. En 1779, à une époque où avait disparu toute différence entre la Lorraine et la France, Louis XVI prononça simplement la fusion des revenus du séminaire de Metz au Pont avec ceux du séminaire de la Charité Saint-Simon [2]. Dès avril 1778, le séminaire de Saint-Simon et celui de Sainte-Anne, qui servait de petit séminaire (l'on y enseignait la philosophie), avaient été affiliés à l'Université de Nancy; les études y étaient réputées académiques et les élèves pouvaient venir passer leurs examens à Nancy, en justifiant seulement d'un cours régulier d'études à Metz [3]. Metz, outre ces deux séminaires, avait un collège, le collège Saint-Louis. On lui donna en 1779 les mêmes privilèges qu'aux deux séminaires [4].

En somme, le prélat de Metz perdit fort peu au transfert de l'Université; on le dédommagea largement en concédant à ses établissements d'instruction publique toutes sortes de faveurs.

II.

Quand l'Université lorraine fut donnée à Nancy, la ville poussa un cri d'allégresse, et le vieux M. de Solignac célébra en ces termes ce grand fait dans la séance publique de l'Académie de Stanislas, le 16 novembre 1768 : « L'établissement de l'Université dans cette ville est un événement auquel notre Société, devouée uniquement aux sciences, a véritablement droit d'applaudir. Aussi croyons-nous dès ce moment devoir nous joindre à nos citoyens et rendre grâce avec eux aux chefs de cette province qui, à travers tant d'obstacles, ont enfin rappelé dans nos murs cette mère des beaux-arts. On la vit hier renaître, pour ainsi dire, dans tout son éclat. Pour moi, je me la représentai semblable au fils de Jupiter, le fameux Osiris,

1. Lettres patentes du 5 déc. 1745. *Ordonnances de Lorraine*, VII, 68. Hombourg-l'Évêque, canton de Saint-Avold.

2. Lettres citées du 16 octobre 1779, art. 5.

3. *Ordonnances de Lorraine*, t. XIV, p. 109.

4. Lettres du 16 octobre 1779, art. X.

entrant dans l'Égypte, accompagné de tout le cortège des Muses [1]. » Mais à cette Université, dont le transfert était célébré en termes si pompeux, il fallait trouver avant tout un local ; il était ensuite nécessaire de lui donner une nouvelle organisation, car, sur les bords de la Moselle, elle avait vécu dans la dépendance des jésuites, maintenant supprimées ; il importait enfin de préciser les devoirs des étudiants, pour qu'on ne vît plus à Nancy les mêmes désordres qu'à Pont-à-Mousson.

Batiments. — L'ancien collège de Nancy, situé dans le quartier Saint-Roch, entre la rue Saint-Dizier et la rue des Carmes, avec la façade sur la rue Saint-Jean, était en trop mauvais état pour pouvoir être conservé ; l'on transféra donc le collège au noviciat des jésuites, dont les bâtiments abritent aujourd'hui l'hôpital Saint-Stanislas. Le collège et la Faculté des arts qui y était jointe demeurèrent ainsi à l'extrémité de la Ville-Neuve jusqu'au début de la Révolution. Là aussi eurent lieu, la plupart du temps, les cours de la Faculté de théologie. La Faculté de droit trouva asile à l'ancien collège des jésuites, auquel on fit à la hâte les réparations indispensables ; la Faculté de médecine fut installée au collège de médecine, dans le pavillon de la place Stanislas, voisin du théâtre, là où est aujourd'hui le Cercle militaire [2].

Cependant bientôt les fonds des jésuites ne paraissaient pas suffisants pour couvrir les charges qui pesaient sur eux. On décida donc, en juin 1769, de vendre la plupart des biens qui n'avaient point d'usage direct : les maisons de campagne près de Nancy, Saint-Nicolas, Pont-à-Mousson, le collège de Saint-Nicolas qui venait d'être supprimé, le collège même de Nancy [3]. Mais dès lors on fut obligé de chercher pour la Faculté de droit un autre abri ; et, comme la Faculté de médecine se trouvait

1. Procès-verbaux ms. de l'Académie de Stanislas, t. IV, p. 482.

2. Lettre de translation du 3 août 1768, art. 2.

3. Édit du roi, juin 1769, art. XIII. *Ordonnances de Lorraine*, XI, p. 507.

mal logée dans son beau pavillon, comme elle ne pouvait faire de dissection sans incommoder les spectateurs du théâtre, il fut décidé qu'on achèterait ou construirait un bâtiment pour loger les deux Facultés[1]. Jadis, sous Stanislas, l'Hôtel de Ville de Nancy, désireux d'arracher l'Université à Pont-à-Mousson, avait fait des offres magnifiques, promis d'élever un palais à l'Université; mais Nancy, en possession de cette Université, montra moins d'enthousiasme. La ville passait du reste par une véritable crise; on ne cesse pas d'être capitale sans éprouver des perturbations. La population diminuait.... Bref, Nancy n'offrit plus rien et le Gouvernement n'insista pas. Il fut décidé par lettres patentes du 7 septembre 1769, que le bâtiment serait construit sur le produit de la vente des bâtiments de l'ancien collège et subsidiairement sur la vente des autres fonds[2]. L'économe-séquestre des biens des jésuites annonça aussitôt l'adjudication du collège. Le 17 janvier 1770, les bâtiments furent vendus en différents lots pour la somme totale de 72,650 livres de France[3]. La Faculté de droit dut chercher un nouveau local provisoire; les juges-consuls lui prêtèrent leur édifice. Ce bâtiment, construit sur la place de la Carrière en 1751, s'appelait la *Bourse* et la chambre consulaire y traitait de toutes les affaires commerciales. Encore aujourd'hui le Tribunal du commerce y tient ses séances.

Il était difficile de trouver dans Nancy un local tout disposé pour recevoir l'Université; on se décida dès lors à bâtir. Mais

1. Art. XIV. Les maisons et bâtiments de l'ancien collège de Nancy seront aussi vendus dans les mêmes formes, et néanmoins sera sursis à cette vente jusqu'à ce qu'il ait été pourvu soit par construction, soit autrement, au remplacement d'un établissement convenable et commode tant pour les écoles de droit que pour celles de médecine, dont nous jugeons aussi à propos de changer l'établissement.

2. Lettres patentes du 7 septembre 1769, art. I. Les dépenses ordonnées par l'article XIV de notre édit du mois de juin dernier, pour l'établissement des écoles de droit et de médecine, seront payées sur le prix de la vente des bâtiments de l'ancien collège, qui est ordonnée par le même édit, et subsidiairement sur celui des autres fonds. (*Ordonnances de Lorraine*, XI, 596.)

3. Les adjudicataires furent M. Verdet pour 12,500 livres, M. Berment pour 15,500 livres, Villeneuve 11,750, Vallier et Guichard, 18,500, Baraban, 7,900, Hust 6,500. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, H.)

en quel endroit de la cité s'élèverait le nouvel édifice? Entre les deux villes de Nancy, la Ville-Neuve dont les fortifications avaient été entièrement rasées, selon les conventions du traité de Ryswick, et la Ville-Vieille, dont les murs restaient encore debout, s'étendait un espace vide, l'Esplanade. Sous le règne du duc Léopold, quelques maisons s'élevèrent sur cet espace et s'alignèrent de manière à former deux rues, la rue de la Poissonnerie, aujourd'hui rue Gambetta, du côté de la Ville-Neuve, et la rue appelée plus tard Saint-Stanislas, aujourd'hui rue Stanislas, dont les maisons s'appuyaient par derrière sur les remparts délabrés de la Ville-Vieille. A l'extrémité de ces deux voies, le roi de Pologne fit dessiner cette place magnifique qui fait l'orgueil des Nancéiens et l'admiration des étrangers. A l'autre extrémité une place restait vide ; on la nommait place de Grève et elle était le théâtre des exécutions capitales ; là, en face des deux couvents de la Visitation et des Minimes, on résolut de bâtir la nouvelle Université. Le terrain appartenait incontestablement à l'Hôtel de Ville ; celui-ci consentit à le céder, par délibération du 8 août 1770[1], pour la construction des écoles de l'Université : il accorda aussi un filet d'eau qui devait être pris dans la bassine près des pères Minimes et que réclamaient avec instance les médecins pour leur opérations de dissection. Mais cette concession ne fut point gratuite. On céda en échange à la ville l'église de l'ancien collège, qui avait été conservée et qui servait aux exercices de la paroisse Saint-Roch ; depuis la création de cette paroisse en 1731, la ville payait un loyer aux jésuites pour leur église ; elle en devenait désormais propriétaire. On lui accorda aussi pour le service religieux de la paroisse Saint-Nicolas, célébré depuis 1731 dans l'église des Capucins[2], à ce moment à moitié démolie, l'église du nouveau collège (ancien noviciat) ; mais on

1. Voir le texte de cette délibération, *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 52 ; l'analyse dans Lionnois, III, p. 261-218.

2. Les bâtiments des Capucins se trouvaient à côté du noviciat, et faisaient bordure sur la rue de Grève (aujourd'hui rue Charles III).

réserva au principal et aux professeurs et régents du collège le droit de dire la messe dans cette église, où tous les offices de l'Université ont eu lieu de 1768 à 1792. La ville demandait en outre que l'édifice nouveau fût construit dans des proportions symétriques et régulières ; elle voulait qu'il servît à l'embellissement de la ville ; elle rêvait qu'à l'autre extrémité des rues de la Poissonnerie et de Saint-Stanislas s'élèverait un monument, digne de ceux de la grande place. L'accord fut conclu à ces conditions.... et, peu après, un architecte fit le plan de l'édifice, tel qu'il est encore debout aujourd'hui et qui renferme la bibliothèque municipale. Il devait être composé d'un corps principal avec deux ailes en équerre et comprendre un rez-de-chaussée, surmonté de deux étages.

Le plan formé, on passa aussitôt à l'exécution et les travaux, adjugés à l'entrepreneur Mengin, furent commencés dès septembre 1770 et poussés avec activité. Des caves profondes furent creusées ; les murs principaux s'élevèrent ; — mais bientôt l'argent fit défaut. L'économe-séquestre eut beau mettre successivement en vente les anciens biens des jésuites : la maison de Saint-Firmin à Loisy, la maison Saint-Charles près de Saint-Nicolas[1], etc., il ne put fournir les sommes que réclamait l'adjudicateur ; en vertu d'un accord du 24 août 1772, les travaux furent interrompus. La grosse maçonnerie seule du corps principal et du rez-de-chaussée des deux ailes était faite ; aucune disposition intérieure n'était prise. Pour protéger le chantier, l'on construisit en 1773 un mur qui le fermait du côté de la rue Saint-Stanislas[2] ; ce mur devait subsister près d'un siècle, et ce n'est que récemment qu'il a été remplacé par une grille plus élégante.

Cependant le temps s'écoulait et les professeurs de la Faculté

1. Voir les annonces des ventes dans les *Affiches de Lorraine*, 27 avril 1771. Loisy, près de Pont-à-Mousson. Le 13 janvier 1770, on avait déjà vendu la maison de campagne Sainte-Marie, près de la Garenne, sur le territoire de Nancy, la maison et le jardin de Nabécor. (*Affiches de Lorraine*, 7 janvier 1770.)

2. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 52.

des arts citaient à leurs collègues du droit et de la médecine les vers du poète :

... *Pendent opera interrupta.*

Dans l'intervalle, on disposa de ce qui restait des biens des jésuites; on en céda la jouissance aux chanoines réguliers de la congrégation de Notre-Sauveur, qui devaient distribuer l'enseignement dans les collèges jadis régis par les disciples de Loyola. La ville de Nancy, autrefois si prompte à réclamer aux Mussipontains leur Université, ne faisait aucune offre; c'est alors qu'on s'avisa de demander à tous les habitants de la Lorraine et du Barrois de contribuer à l'achèvement du palais universitaire. Ces habitants payaient déjà, outre la *subvention* ordinaire (nom qu'avait reçu la taille en Lorraine), une série d'impôts extraordinaires pour les fourrages des troupes de cavalerie et de dragons, pour les fortifications de Bitche, pour les travaux des canaux de Picardie et de Bourgogne, pour la construction de casernes à Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel et Sarreguemines, etc., etc.[1]; un arrêt du conseil royal du 14 décembre 1777 leur ordonna de payer en sus, pendant 10 années, une contribution annuelle de 4,000 livres, pour qu'on pût terminer à Nancy le bâtiment universitaire. On espérait, avec les 40,000 livres ainsi perçues, achever lentement l'édifice. L'entrepreneur Mengin accepta l'adjudication, aux conditions imposées par le cahier des charges, et le nouveau contrat fut approuvé par arrêt du Conseil d'État du 28 avril 1778[2].

1. Voir les divers registres de comptes. (*Archives de Meurthe-et-Moselle,* série C.)

2. Le texte aux *Archives de Meurthe-et-Moselle,* C, 52. L'on avait songé un moment, pour se procurer des ressources, à vendre le terrain de la place de Grève qui aujourd'hui forme la place Dombasle. L'on a souvent discuté la question à qui appartenait le bâtiment de l'Université de Nancy. L'on consultera à ce sujet une brochure : *Observations sur la question de propriété du bâtiment de l'Université à Nancy,* s. d. n. l. Nous ne voulons point aborder ici la question juridique ; mais historiquement nul doute n'est possible. Ce bâtiment n'appartient pas à l'Université qui n'avait aucune ressource, ni à la ville qui a cédé, il est vrai, le terrain, mais qui a reçu en échange les églises du collège et du noviciat des jésuites ; il appartient à l'État, qui l'a fait construire sur le produit de la vente des biens des jésuites et avec l'impôt de toute la province.

La besogne la plus pressée était de disposer dans le nouvel édifice les salles de cours. Elle fut accomplie très vite; le rez-de-chaussée du corps principal et des deux ailes se trouva prêt à recevoir l'Université au moment où finissaient les vacances; et, le jour de la rentrée, 11 novembre 1778, à la fête de la Saint-Martin, les professeurs en prirent solennellement possession.

Qu'on nous permette de conduire, dans ces bâtiments aujourd'hui bien modifiés, le lecteur nancéien. L'aile gauche, en entrant, était occupée par la Faculté de médecine. Là se trouvaient son amphithéâtre de dissection, sa salle de cours, son cabinet d'histoire naturelle. Dans le corps de logis était une grande salle commune à toute l'Université : là devaient se tenir les assemblées générales du corps universitaire et avoir lieu les concours et les soutenances de thèses de doctorat pour toutes les Facultés[1]. Dans cette salle, nommée la *Chancellerie*, l'on plaça les portraits des anciens professeurs de droit, qui, depuis légués au Musée lorrain, ont été détruits dans l'incendie du Palais ducal en 1871, et ceux des professeurs de médecine[2], que l'on voit encore aujourd'hui dans la salle des actes de la Faculté moderne et dont la naïveté fait quelque peu sourire. Plus loin, on trouvait les salles de la Faculté de droit qui débordait un peu sur l'aile droite. Dans cette aile, à l'entrée, était placée, comme aujourd'hui, la loge du concierge. Mais derrière cette loge, une salle assez vaste et une petite chambre restaient vacantes. La possession de cette salle fut vivement disputée et donna lieu à de chauds débats.

On attribua d'abord cette salle à la théologie. Mais, quand l'évêque de Nancy eut placé les séminaristes dans les bâtiments de la Mission, il voulait rapprocher les cours du logement des élèves, et désormais ils eurent lieu au collège, qui était voisin. La salle de l'Université ne servit plus qu'aux examens de théo-

1. En réalité, on se servait très peu de cette salle, pour éviter de trop grands frais.

2. Lionnois, *Histoire de Nancy*, II, 219.

logie, et tous les dimanches, les prêtres de Nancy venaient y assister à une conférence sur l'Écriture sainte. Mais, dans Nancy, un nouveau corps savant avait été créé, le Collège de chirurgie, et ce corps manquait d'un local pour ses cours. Il réclama l'usage de la fameuse salle pendant la semaine; et l'Université, qui n'aimait pas les chirurgiens, fut obligée d'y consentir, exigeant seulement que chaque samedi soir leurs mannequins fussent rangés dans les armoires, pour qu'aucun objet ne vînt blesser, le jour suivant, les yeux des prêtres (délibération du 4 décembre 1781)[1]. Les chirurgiens, que les médecins venaient d'empêcher de construire un bâtiment pour leurs exercices, près du Jardin botanique, acceptèrent d'abord avec reconnaissance; mais bientôt, entre eux et les professeurs de médecine des conflits s'élevèrent; les deux corps ne pouvaient vivre dans un même local; les chirurgiens et leurs instruments durent déguerpir; ils se réfugièrent quelque temps au haut de la porte Saint-Jean ; et bientôt, par suite de l'inconvénient de ce local, renoncèrent à leurs cours. En 1788, ils revinrent à la charge, pour réclamer leur place dans l'Université; mais c'était trop tard, et en fait, Nancy, avant la Révolution, était privé de tout enseignement chirurgical[2].

L'Université occupait ainsi pour ses services le rez-de-chaussée du bâtiment. D'assez bonne heure, on avait décidé de se servir des étages du corps principal, pour y installer la bibliothèque. C'était une idée heureuse que de rapprocher les instruments de travail des Facultés mêmes où la science s'élaborait. La bibliothèque d'ailleurs, installée d'abord dans la galerie des Cerfs du Palais ducal, transportée en 1763 au premier étage de l'Hôtel de Ville, des deux côtés du grand salon, se trouvait trop à l'étroit; et la municipalité réclamait l'emplacement qu'elle occupait pour ses services[3]. Une précieuse acquisition

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, D, 81.

2. Voir le *Mémoire de la Faculté de médecine de Nancy, en réponse aux instructions demandées par le comité de salubrité*, octobre 1790. (Bibliothèque de Nancy, ms. 768, ancienne numérotation, non catalogué dans l'inventaire imprimé.)

3. Voir Gillot, *Rapport à M. le Maire de la ville de Nancy sur la situation de la*

rendait l'installation de la bibliothèque plus facile dans le nouveau local. On venait, en 1774, de vendre l'ancienne bibliothèque des jésuites de Pont-à-Mousson[1]; elle était ornée de boiseries magnifiques, d'un travail très simple, mais de fort bon goût, œuvre du frère Paulus. Ces boiseries furent transportées en 1775, par la Moselle et la Meurthe, jusqu'au Crosne de Nancy[2] et l'on imagina d'en décorer la nouvelle salle de bibliothèque à l'Université. Elles furent disposées dans les deux étages du corps principal en 1778 et dans les années suivantes; mais le travail avançait lentement, à cause de la modicité des ressources, et, quand la Révolution éclata, les armoires étaient encore vides. La bibliothèque resta à l'Hôtel de Ville, où elle devait, hélas ! être pillée par les Marseillais.

A côté de la bibliothèque, on arrangea un petit appartement pour le bibliothécaire; on décida aussi que l'Académie de Stanislas serait logée au premier étage d'une des ailes, l'aile gauche en entrant : là elle devait tenir ses séances régulières et ses deux séances solennelles, en mai, le jour de la Saint-Stanislas, et en août, le jour de la Saint-Louis. Mais l'Académie ne devait prendre, elle aussi, possession du local qu'après sa réorganisation, au temps du premier Empire.

Mais que ferait-on des deux étages de l'aile droite et de l'étage supérieur de l'aile gauche? Chacun réclamait pour lui une place dans ces locaux, avant même que la construction n'en fût achevée. Les lettres patentes qui transféraient l'Université de Pont-à-Mousson à Nancy portaient que le recteur et les professeurs devaient être logés, « autant que faire se pourrait »[3]. Comme il fut impossible de réaliser cette promesse, on

bibliothèque publique au 1er janvier 1845. Ouvrage très remarquable, fait avec une grande précision.

1. Eug. Martin. *L'Université de Pont-à-Mousson*, p. 152. La bibliothèque du Pont se trouvait derrière l'église Saint-Martin.

2. Voir la pièce publiée par M. Favier en appendice à son article : *Coup d'œil sur les bibliothèques des couvents du district de Nancy pendant la Révolution.* (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1883, p. 186.)

3. Lettres patentes du 3 août 1768, art. VII.

accorda au recteur une indemnité de logement de 400 fr., aux professeurs de droit et de médecine une indemnité de 200 fr., qui devaient être payés sur les biens des jésuites, « sans néanmoins que leurs successeurs pussent rien prétendre pour cet objet[1] ». L'indemnité continua d'être servie par les chanoines réguliers, lorsqu'ils eurent pris possession des anciens biens de la Compagnie. Maintenant que les bâtiments de l'Université s'élevaient, les professeurs réclamaient avec instance le logement. Le recteur Dumat surtout se remuait beaucoup ; il demanda pour lui et sa famille les étages de l'aile droite ; il pourrait si bien loger dans les caves de l'Université les 400 ou 500 mesures de vin qu'il récoltait chaque année sur ses terres ! Puis chaque hiver il organiserait dans son logement de belles réceptions auxquelles seraient admis professeurs et parents des élèves ; les collègues du droit appuyèrent les prétentions de Dumat. En même temps, les médecins réclamaient pour eux l'aile gauche : les anciens professeurs, Tournay, Jadelot jeune, Guillemin voulaient bien s'effacer, pour cette fois du moins, devant leur jeune collègue, le professeur de chimie Nicolas[2].

Le recteur demandait aussi, dans les parties disponibles du bâtiment, trois ou quatre petites salles, pour servir de prison aux étudiants : « Il serait à désirer, écrit-il, que les écoliers ne se missent jamais dans le cas d'être punis ; mais le recteur sait qu'ils commettent quelquefois des fautes qu'il ne peut dissimuler. Il est même des cas où il est intéressant de les faire arrêter sur-le-champ ; tel est celui où ils auraient le projet de se battre. A Pont-à-Mousson, il y avait sur les portes de la ville quatre chambres qui servaient de prison aux étudiants[3]. » Le brave recteur réclamait ainsi un grand local pour lui-même et un petit local pour les écoliers[4].

1. Édit de juin 1769, art. XV.
2. Registres de la Faculté de médecine, *Archives de Meurthe-et-Moselle*, D, 82. Délibération du 7 août 1786. Nicolas devait faire arranger l'appartement à ses frais ; son successeur dans l'appartement aurait remboursé à lui ou à ses héritiers l'argent dépensé.
3. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, D, 81.
4. La bibliothèque municipale de Nancy possède un plan du premier et du second

Mais d'autres personnes veillaient et cherchaient à obtenir la place. Le Collège de chirurgie, abreuvé d'amertume, en butte aux hostilités et des professeurs de la Faculté de médecine et des membres du Collège de médecine, revint à la charge et réclama un amphithéâtre, dans l'aile droite, où pendant quelque temps il avait tenu ses cours. De leur côté, les avocats du parlement de Nancy demandaient l'aile droite pour y tenir leurs conférences et y installer leur bibliothèque privée. Un des grands avocats de Paris, d'origine lorraine, Henrion de Pansey, entra même, dit-on, dans la lice, afin de soutenir les droits de ses confrères[1]. Ni les uns ni les autres ne se souvenaient de la peau de l'ours.

En effet, en 1788, l'édifice n'était pas terminé et le délai pendant lequel la province devait contribuer à la construction expirait. Une dépense de 24,000 livres était encore jugée nécessaire pour terminer les travaux. L'intendant proposa d'y appliquer 8,000 livres provenant de ses économies et de proroger encore pendant quatre ans l'impôt de 4,000 livres. Le gouvernement approuva: seulement il jugea inutile de faire de nouvelles lettres patentes pour la prorogation de l'impôt extraordinaire : il le prorogea sans rien dire. Restait à prendre une décision sur l'emploi des locaux disponibles. L'État préféra l'intérêt général à l'intérêt particulier; les réclamations du recteur et des professeurs furent repoussées. On promit aux chirurgiens leur amphithéâtre; mais il sera disposé, est-il dit, « de manière que leurs élèves ne puissent avoir aucune communication avec les autres étudiants de l'Université; et il sera pratiqué à cet effet une porte d'entrée du côté de l'ancienne place de Grève, qui leur sera particulièrement destinée ». Les avocats devaient recevoir les deux étages de l'aile droite, l'aile

étage de l'hôtel de l'Université; ce plan est conforme aux vœux exprimés par le recteur Dumat. Des appartements sont disposés dans les deux étages de l'aile droite et au second étage de l'aile gauche. Dans cette dernière partie, deux petites pièces à l'angle de la rue de la Poissonnerie et de la rue de la Visitation sont réservées; le plan porte : 1re prison, 2e prison.

1. Le fait est avancé par M. Gillet, rapport cité, p. 16.

gauche restant réservée à l'Académie de Stanislas. L'entretien de l'édifice était laissé à la charge de l'Hôtel de Ville, à l'exception des pièces livrées aux chirurgiens et aux avocats[1]. Tout était donc prévu et distribué dans ces projets de lettres patentes, lorsqu'éclata la Révolution. Académie, avocats, Collège de chirurgie, Université elle-même, furent balayés dans la tourmente; et, jusqu'à l'organisation de l'École centrale, les bâtiments à peu près achevés servirent uniquement à recevoir les livres des couvents du district de Nancy, qu'on y entassa pêle-mêle sur le plancher de la grande salle.

Organisation de l'Université. — L'Université de Nancy était formée des quatre Facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts. A sa tête était le recteur. A Pont-à-Mousson, le directeur du collège était toujours recteur de l'Université, et ce directeur était nommé par le père provincial de la province de Champagne. Les professeurs du droit et de la médecine s'étaient souvent soulevés contre le recteur jésuite; mais ils avaient été vaincus dans la lutte. En 1768, le règne des jésuites était fini. Au moment du transfert, le roi nomma lui-même recteur le doyen de la Faculté de droit, Dumat; il décréta seulement qu'à l'avenir le recteur serait électif. Mais la place de recteur restait viagère; les professeurs n'étaient pas élevés à tour de rôle à cette fonction, tous les ans ou tous les six mois, comme l'usage existait à l'Université protestante de Strasbourg. Dans l'ancienne Université nancéienne il n'y eut qu'un seul recteur, Dumat, qui vivait encore lorsque les cours furent interrompus.

Le recteur cumulait ses fonctions avec celles de doyen de la Faculté de droit et de professeur. Le recteur touchait une indemnité de logement de 400 livres; les lettres patentes du 7 septembre 1769 lui accordaient en outre une somme de

1. Voir ces projets de lettres patentes, préparés par Brienne, *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 52.

1,000 livres, à titre d'honoraires[1]. Les deux sommes étaient prises sur les biens des jésuites. Le recteur présidait les réunions générales de l'Université, auxquelles étaient conviés tous les professeurs; les procès-verbaux en sont perdus; nous devinons seulement que ces assemblées n'avaient pas lieu avec une régularité très grande et qu'elles n'étaient convoquées que pour réclamer quelque privilège. Le recteur représentait l'Université dans les circonstances solennelles, parlait en son nom. Tous les étudiants, même ceux du collège, étaient immatriculés par lui sur un registre spécial et prêtaient serment entre ses mains. Il avait droit de discipline sur les écoliers et les pouvait même faire emprisonner.

A côté du recteur se trouvait le chancelier. Ce titre fut conféré à l'évêque diocésain; en 1768, Nancy était encore au diocèse de Toul et le prélat de Toul, Mgr Drouas, prit le premier cette qualité. Quand, après sa mort, en 1778, on eut créé un évêché spécial à Nancy, l'on ne dépouilla pas de cet honneur son successeur à Toul, Mgr Champorcin; mais les prélats qui se succédèrent sur le siège de Nancy, Mgrs de la Tour Dupin Montauban, de Fontanges et La Fare, obtinrent eux aussi le titre de chancelier de l'Université de Nancy; ce titre était purement honorifique. Le prélat de Toul avait nommé en 1768 un vice-chancelier; ce poste était occupé à la Révolution par Claude-François Meynier, assesseur au présidial de Nancy[2]. Le vice-chancelier scellait les diplômes conférés par l'Université, veillait au bon gouvernement du corps et au maintien des statuts, présidait à la collation des grades. Ses fonctions, qui n'étaient pas très absorbantes, ne procuraient aucun appointement. Le sceau de l'Université, dont le vice-chancelier était gardien, représentait une main tenant un livre fermé, avec cette exergue: « *Sigillum Universitatis Nanceianæ.* »

Le corps de l'Université avait aussi un receveur, nommé par

1. *Ordonnances de Lorraine*, t. XI, p. 597, art. 3.

2. Il avait été auparavant receveur des droits de l'Université. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, H, 2277.)

le recteur. Il touchait les droits payés par les étudiants, les distribuait entre les professeurs et les agrégés, se réservant à lui-même une petite part. C'est lui qui percevait chaque année sur les biens des jésuites la somme de 200 ou 300 fr. qui devait être employée aux dépenses ordinaires du corps. Meynier et Dominique Florentin ont rempli cette petite charge.

L'Université avait son juge spécial qui devait connaître les causes des étudiants, leurs conflits avec leurs propriétaires, leurs querelles privées. Ces fonctions de juge furent données à Jean-Baptiste Mengin, lieutenant-général du bailliage de Nancy. Il touchait pour cette fonction une somme annuelle de 100 livres sur l'administration générale des domaines et bois.

L'Université n'avait aucun bien propre. Elle arrivait de Pont-à-Mousson complètement nue. On se figure trop souvent que, sous l'ancien régime, les Universités avaient reçu des dotations considérables, qu'elles possédaient des villages, des dîmes, des revenus de toute nature. A coup sûr, l'Université de Nancy n'avait absolument rien. Autrefois, de généreux donateurs avaient livré quelques biens à l'Université de Pont-à-Mousson, mais ces possessions avaient été accaparées par l'unique collège des jésuites et ce qui en restait avait été abandonné au collège de Pont-à-Mousson et livré avec lui en 1776 aux chanoines de la congrégation de Notre-Sauveur. En 1789, les professeurs de la médecine ou du droit se bercèrent de l'espoir de recouvrer pour leurs Facultés quelques-uns de ces biens.

L'Université ne possédant rien, qui pourvoyait à ses frais? Les bâtiments de Nancy lui furent offerts par l'État, comme nous l'avons vu. Sur les biens des jésuites, 200, puis 300 fr. étaient pris pour les dépenses générales du corps; 300 livres étaient données à la Faculté de droit, 300 à la Faculté de médecine pour leurs dépenses propres[1]. Les professeurs touchaient un traitement sur l'administration générale des bois et domaines. Les professeurs du droit avaient 200 livres au cours

1. Lettres-patentes du 7 septembre 1769, article IV.

de France, les agrégés 100 livres ; le doyen 250 livres. Mais, comme l'on sait, sur les traitements pesait l'impôt de deux vingtièmes avec ses accessoires; aussi, en réalité les professeurs touchaient par an 178 livres, les agrégés 89[1]. Les médecins étaient un peu plus favorisés. Le traitement des professeurs était de 300 livres, soit, impôt payé, 267 livres ; le doyen touchait pour sa part 350 livres. L'État était ainsi singulièrement chiche envers les professeurs ; ceux-ci pourtant gardaient l'argent versé par les écoliers. Le casuel ne laissait pas que d'être élevé ; mais il variait d'une année à l'autre selon le nombre des étudiants et le nombre des examens ; on pouvait l'estimer bon an mal an pour chaque professeur de 3,000 à 4,000 fr. Les agrégés touchaient environ moitié de cette somme[2]. Ajoutons que, sur les revenus des jésuites, on versait chaque année aux professeurs une indemnité de logement de 200 fr., qui étaient perçus par eux intégralement. La situation du professeur, tout en restant modeste, faisait pourtant envie à beaucoup de gens. Nous ajoutons que quelques professeurs, qui ne prenaient pas part aux examens, avaient des traitements particuliers que nous ferons connaître plus tard. Les théologiens, qui faisaient subir très peu d'examens et dont le casuel était à peu près nul, recevaient un traitement fixe de 1,600 livres. Ce traitement était fourni, comme celui des professeurs du collège (environ 800 livres par an), par l'économe-séquestre des biens des jésuites.

Autrefois les appointements payés par les ducs de Lorraine aux professeurs étaient beaucoup plus élevés. Ils furent peu à peu restreints par ces souverains, qui accordèrent, en échange des sommes supprimées, diverses exemptions et privilèges. Mais beaucoup de ces privilèges disparurent, après la translation de l'Université de Pont-à-Mousson à Nancy, sous le régime fran-

1. Nous avons parcouru les diverses quittances qu'ont conservées parmi leurs pièces justificatives les receveurs des domaines et bois. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C. *passim*.

2. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, série L.

çais. En 1784, l'Université réclama en vain d'être exempte, elle et ses suppôts, du logement des gens de guerre. L'intendant de la Porte, se fondant sur la lettre stricte d'une vieille ordonnance, ne voulut reconnaître ce privilège qu'au recteur et aux anciens professeurs du Pont; il n'eut garde de l'étendre aux 13 personnes (nouveaux professeurs ou suppôts), pour lesquelles on le réclamait. L'Université allégua en vain les avantages qu'elle procurait à la ville de Nancy, les octrois augmentés et les 100,000 écus qui, grâce à elle, étaient mis dans la circulation[1].

Les professeurs de la Faculté de médecine avaient autrefois le titre de conseillers-médecins ordinaires du duc de Lorraine avec une petite pension sur les comptes du trésorier de l'hôtel; sous le régime français, ils prirent le titre de conseiller du roi qui était purement honorifique. Autrefois des professeurs du droit et de la médecine avaient été anoblis; mais aucune faveur de ce genre ne fut donnée à notre connaissance depuis 1768. Quelques professeurs, comme Jadelot, faisaient partie de la noblesse; mais ils devaient cette qualité à leur père ou à leurs ancêtres.

Les professeurs du droit et de la médecine devaient être nommés au concours, toutes les fois qu'une chaire était vacante. Par exception, les premières chaires du droit vacantes à Nancy devaient, de plein droit, être attribuées aux deux agrégés de Pont-à-Mousson. En réalité, il n'y eut à Nancy qu'un seul concours à la Faculté de médecine; les postulants trouvèrent moyen de se faire nommer directement, sans passer par cette redoutable épreuve. Les professeurs, soit après concours, soit sans concours, étaient nommés par lettres patentes du roi; puis ils sollicitaient de la Cour souveraine de Nancy d'être mis en possession de la chaire et celle-ci prenait un arrêt en ce sens. Le professeur nommé devait jurer qu'il appartenait à la religion catholique (tout hérétique était exclu de

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, D. 31.

l'Université), qu'il remplirait avec zèle sa fonction, qu'il entretiendrait avec ses collègues des rapports amicaux, qu'il obéirait « avec sincérité et candeur » aux ordres du doyen, pour tout ce qui concernait le service[1]. Les professeurs de théologie étaient à la nomination de l'évêque de Toul, puis de celui de Nancy. Les professeurs des arts étaient choisis, de 1768 à 1776, par le bureau du collège, dont nous parlerons plus loin. Plus tard ils étaient pris par les supérieurs de la congrégation de Notre-Sauveur parmi les membres de l'ordre.

La Cour souveraine, devenue plus tard le parlement de Nancy, devait veiller à la conservation des droits et privilèges de l'Université; les rapports entre les deux corps étaient, ce semble, assez fréquents et, peut-être, lorsque les anciennes archives de la Cour seront classées, retrouvera-t-on plus d'un document précieux sur l'Université de Nancy. Sous l'ancien régime, il n'y avait point encore de ministère de l'instruction publique; par-dessus la Cour souveraine, le chancelier ou garde des sceaux dirigeait l'Université.

L'Université avait sa place dans toutes les cérémonies publiques, notamment dans les processions de la Fête-Dieu. Ces solennités faisaient souvent naître de grandes disputes. A Pont-à-Mousson déjà, il y avait eu des futiles querelles de préséance; mais les rangs furent à peu près fixés. Quand l'Université arriva à Nancy, tout fut à recommencer. Les officiers municipaux n'insistèrent pas trop sur leurs droits : ils cédèrent

1. Nous donnons ici le texte du serment prêté le 11 mai 1769 par Pierre-Louis Gandoger de Foigny, en prenant possession de la chaire à la Faculté de médecine : « Ego Petrus Ludovicus Gandoger de Foigny, doctor medicus, juro me munus et onus docendi quod mihi imponitur sedulo et diligenter, ut res postulat, exequuturum, nullamque scienter et pertinaciter hæresim docturum. Juro quoque me nullas factiones, discordias aut seditiones inter professores aut scholasticos hujus Academiæ excitaturum seu seminaturum, vel excitatas et seminatas aliturum ullo modo, sed amicitiam seu fraternitatem et pacem quantum per me fieri poterit cum omnibus professoribus amplexurum observaturumque. Juro etiam me commoda Academiæ procuraturum, nihilque in ejus detrimentum et perniciem moliturum, et domino decano in omnibus quæ ad statum Academiæ et professorum officium pertinent sincere et candide pariturum. Hæc uti conceptis verbis nuncupata sunt ita juro, ita promitto. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta evangelia. » (Registre de la médecine. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, D, 82, fol. 5.)

aux professeurs le pas d'assez bonne grâce. Le bailliage-présidial se montra moins accommodant. Trois années de suite, lors de la Fête-Dieu, on permit par provision à l'Université de marcher avant le bailliage ; mais, en 1771, le bailliage l'assigna devant le Parlement ; une série de mémoires furent échangés, où les deux adversaires appelèrent à leur aide tout l'arsenal des armes juridiques[1]. La querelle se prolongea jusqu'en 1773. Nous ne saurions dire comment elle se termina. Nous inclinons à croire que le procès fut gagné par l'Université et que celle-ci eut sa place marquée immédiatement derrière les Cours souveraines. Mais au fond nous attachons à ce procès une mince importance.

Dans ces solennités, les professeurs figuraient avec leurs costumes solennels, violet, rouge ou cramoisi. Chaque Faculté exhibait encore « habits de grande cérémonie » les jours où l'on enterrait l'un de ses membres. Les professeurs des trois autres Facultés se bornaient à suivre le cercueil, en robes noires et avec épomides[2]. C'est dans ce costume « de petit apparat » que les maîtres avaient l'habitude de faire leurs cours.

1. Voir les mémoires dans la collection des *factums* de la bibliothèque municipale de Nancy : 1° *Question de préséance entre l'Université et le Bailliage-Présidial de Nancy ;* 2° *Plaidoyer pour le Présidial de Nancy contre l'Université de la même ville ;* 3° *Réponse de l'Université au Plaidoyer des officiers du Présidial de Nancy ;* 4° *Réplique pour le Présidial ;* 5° *Précis de la contestation entre les officiers du Présidial de Nancy et l'Université de la même ville.* (ZZ, 170-20.)
2. Registre de la Faculté de médecine. Délibération du 7 mars 1769, fol. 8, *verso*

(*A suivre.*) Ch. PFISTER.



UNE SOURCE DE JEAN D'AUCY

DANS SON « EPITOME »

Il existe à la Bibliothèque de Nancy cinq manuscrits de frère Jean d'Aucy[1], religieux observantin de l'ordre de Saint-François, qui fut confesseur des ducs François Ier (1544-1545) et Charles III (1545-1608) :

1° 725 (20). *Ordre et suite de Messeigneurs les ducs de Lorraine;* 2° 727 (81). *Epitome des gestes de soixante-trois Ducs de Lorraine, depuis Lother jusques au présent très hault et très puissant Charles troisième de son nom avecq aucuns ducs de Mozelaine, d'Ardennes Buillon et Comtes de Vaudemont, successeurs en ladite ligne....*[2]; 3° 723 (30). *Epitome de l'origine et succession de la duché de Lorraine ;* 4° 843 (148). *Histoire des comtes et ducs de Bar* (XVIIIe siècle) ; 5° 844 (685). Le même, XVIIe siècle.

1. Ou d'Aucy ou d'Aulcy. (Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine.*) Il appartenait peut-être à cette famille d'Aucy qui figure dans les alliances de la maison des Salles. (Cf. *Histoire de la maison des Salles.* Nancy, 1716. Preuves, p. 117 sq.) Les dates de la naissance et de la mort de Jean d'Aucy sont inconnues.

2. Bien que Dom Calmet prétende que cet ouvrage a été imprimé à Nancy en 1566, il paraît bien prouvé qu'il est resté manuscrit. C'est ce qu'ont établi Beaupré : *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine,* chap. II, et Noël : *Catalogue raisonné des collections lorraines,* p. 4.

Le plus important est l'*Epitome des gestes*, etc. (XVIIe siècle, 397 feuillets), dédié à très humble et très illustre princesse Madame Anne de Lorraine, duchesse et princesse douayrière d'Arschotz et Orenges.

Dom Calmet l'a cité assez souvent, mais sans garantir en aucune façon la vérité des faits qui y sont rapportés. Il a été mis justement en défiance par la généalogie fantastique[1] des ducs de Lorraine que Jean d'Aucy a dressée, ainsi que par les exploits extraordinaires qu'il leur prête. « Il leur fait passer et repasser les mers, leur fait remporter des victoires et entreprendre des guerres inconnues à tous les autres historiens; il leur donne part à toutes les grandes affaires et à tous les plus célèbres événements de l'Europe, et même de l'Asie et de la Syrie, etc.[2]. » Aussi Dom Calmet juge-t-il que cet *Epitome* peut être considéré « en plusieurs circonstances comme un roman mal assorti et sans fondement, et non comme une véritable histoire, si ce n'est dans les choses où son récit est appuyé par les autres historiens, dont l'autorité est reconnue par les savants[3] ».

Quelles sont les sources où d'Aucy a puisé les particularités qu'il raconte sur les ducs de Lorraine? C'est ce qu'il a le plus souvent négligé de nous apprendre, et ce que Dom Calmet paraît ignorer[4]. Je voudrais faire connaître une de ces sources que personne, à ce que je crois, n'a indiquée. C'est l'épopée de Pierre de Blarru, la *Nancéide.* Dans Jean d'Aucy, la partie de la *Vie de René II* qui contient le récit de la guerre contre Charles le Téméraire et de la bataille de Nancy, n'est, à diverses reprises, qu'une traduction de la *Nancéide.* Ceci confirme le jugement de Dom Calmet sur le caractère romanesque

1. « Le P. d'Aulcy enchérit encore sur les inventions de Du Boullay et donne la filiation de la famille ducale jusqu'à Priam, Sicamber, Francus, Hector, Laomédon, Jules César, Erichtonius, etc., etc. » (Digot, *Histoire de Lorraine,* I, p. 285.)

2. *Bibliothèque lorraine.*

3. Digot, t. V, p. 137, dit, en parlant de l'*Epitome* de Jean d'Aucy, qu'il suffit de transcrire le titre de cet abrégé pour prouver qu'on n'en peut rien attendre.

4. Dans l'*Histoire des ducs et comtes de Bar,* d'Aucy est plus scrupuleux et indique, à la fin de la biographie de chaque duc, les auteurs qu'il a consultés.

ou poétique, en tout cas peu historique de l'*Epitome*. Car, si l'on peut admettre que, pour la narration des faits, la *Nancéide* est en somme une chronique assez exacte, on remarquera cependant que d'Aucy lui a emprunté surtout des discours et des épisodes où la rhétorique et la fantaisie tiennent une grande place.

Je vais relever les différents passages de Pierre de Blarru qui se retrouvent chez Jean d'Aucy.

1° *Nancéide*. L. IV, v. 394 à 571,

de Nam reditum sibi difficilem dum cerneret...
à Carolus his mussans paucis.....

Epitome, du folio 328, verso :

Congnoissant et entendant que son retour et revenue estoit difficile.

au folio 332, verso :

... et contemplant ses gens dit : Mes amis, voylà, vous et moy sommes trahis et vendus.

2° *Nancéide*. L. V, du v. 637 à la fin du livre, v. 884,

de Inclyte nostrarum dux et custodia rerum
à Vivendi crudas penetrat vir mortis ad artes.

Epitome, du folio 338, verso :

Prince illustre, seigneur de nostre vie, mort et de noz biens.

au folio 343, recto :

... et par ainsi en congnoissant le mestier et artifice de vivre, se révoltoit et passoit aux ruses de la mort.

3° *Nancéide*. L. VI, v. 69 à 163,

de Hinc illi exultant omnes multique sacratæ
à Caroliæ, si fors hoc vult concedere, gentis.



Epitome, du folio 345, recto :

Plusieurs ardèrent estre faict chevalier de la main du duc René...

au folio 348, recto :

... que pour rompre le premier effort des Bourgongnons, si fortune le vouloit permettre.

4° *Nancéide.* L. VI, v. 239 à 265,

de Campestri locus est fundo constructus...
à Velle potentatus levibus confligere causis.

Epitome, du folio 348, verso :

... à quinze cens pas de Nancy, et du costé du midi y a un lieu édifié en terre campestre.

au folio 349, recto :

Ce n'est pas petite fureur et rage, pour petites causes vouloir batailler contre toutes puissances et forces.

5° *Nancéide.* L. VI, v. 444 à 504,

de Lucis at autorem jam viderat hora diei
à . . . . fragor ecce remugit
Horridus.

Epitome, du folio 349, verso :

Or avoit desjà le soleil passé l'heure de tierce dicelluy jour...

au folio 351, verso :

... ung froisseis et bruict violent, affreux et effrayant qui retentit dans le camp du duc Charles.

6° *Nancéide.* L. VI, v. 659 à 672,

de Est in Nanceiis aratro locus utilis arvis
à Incidit huc, cursumque palus sopivit aquosa.

Epitome, au folio 352, verso :

A trois cens et cinquante pas ou environ de Nancy,

jusqu'à :

... pour raison de l'humeur du champ.

Au total, Jean d'Aucy a traduit dans son *Epitome* environ 600 vers de la *Nancéide*.

Mais sa traduction n'est ni complète ni littérale et ressemble parfois à une paraphrase. Il supprime de temps à autre des vers ou des hémistiches, ceux surtout qui contiennent des comparaisons ou des épiphonèmes. De plus, il lui arrive de mêler aux passages de la *Nancéide* qu'il emprunte, des faits ou des détails puisés ailleurs. Cependant on trouve de longs morceaux assez fidèlement rendus. De ce nombre est l'épisode du messager Thierry, traversant, grâce à un déguisement, le camp des Bourguignons pour porter à Nancy la nouvelle de l'approche de René. Voici le début de cet épisode; nous donnons en note le texte de Pierre de Blarru.

Epitome, folio 328, verso :

Congnoissant[1] et entendant que son retour et revenue estoit difficile et malaisée, approchant des murs de la ville qu'estoit environnée et enserée de toutes pars des ennemis Bourgongnons avec rage et fureur, alors tout pensif et en grand doubte pensa en soy mesme de tromper et abuser les ennemis evidemment et clerement, lesquels la nuict de devant avoit deceus a l'emblée. Et regardant la forest, car illec ioignant, la forest devenoit chenue par ce que les rameaulx et branches estoient abondans en neiges, tourna son esprit et pensée Lorraine, laquelle nul homme, ne nulle femme agace et provocque sans danger et sans estre puni, a finesse et tromperie, et tournant en sa pensée les choses faictes et celles qui n'estoient pas faictes, dict a soy mesme : Pourquoy est ce qu'un soubdain et nouveau estonnement me rens pensif et en grand

1. Je respecte l'orthographe du manuscrit, me contentant de corriger quelques fautes de copie et d'ajouter la ponctuation, qui manque absolument.

doubte? Certainement et sans doubte le temps et le lieu me enseigne ce qui est besoing que hastivement ie face. L'yver est fort grand et aspre, et l'air ne reçoit poinct de chaleur, mais le vent fascheulx, ennuyeulx et fort aspre bat et frappe les tentes et pavillons de petite valeur et povres, et la grand abondance, foison et aguillons de l'yver aspre entre dedans les corps par les habillemens et vestemens descirrés et despecés en pièces et morceaulx. Affin que le camp persévère et demeure longtemps, les ennemys ont besoing de bons feux, lesquels eschauffent et entretiennent en chaleur leurs ongles engelés et l'halcine tiède de leur bouche. Par ainsi ces rameaux et branches, coupés ou mis en fasciau, ou a part, par petites pièces, se peuvent vendre beaucoup. Ces choses ayant dict, avecq sa coignée et hache qui premierement avoit esté pendue à son dos, couvrit la terre de rameaux et branches desia tous coupés, rongnés et mutilés, puis, assemblant et entassant le bois en un gros fasciau, l'accoustra sur ses espaules, et pareillement par ce moyen la mort de ses ennemis les Bourgongnons[1]. Doncques, voulant s'en aller en la ville et passer par le long de tant de gens, qui mettoient toute leur entente et diligence de nuire a la nation Lorraine, l'accompaignant une dame nommée Espérance, délaissa la forest, allant par les chemins larges et de grandes estandues pour venir tout droict aux murs de la ville de Nancey. Et avecq ce mettant sa vie soubs le bon vouloir de Dame Fortune, marchoit, panchant et baissant le visaige, faignant que desia il estoit tout cambré et courbé, pour la charge du fasciau qu'il pourtoit, puis convoiteux d'entrer au camp et fort des en-

1. L. IV, v. 394 :

Nunc reditum sibi difficilem dum cerneret, ipse
Mœnibus appropians quæ circumclusa patebant
Armorum rabie, clam falsos antea coram
Fallere tunc hostes suspenso cogitat ore.
Et silvam inspectans; nam juxta hic silva nivosis
Canebat ramis, cautas convertit ad artes
Ingenium patriæ, quod nemo impune lacessit.
Atque animo secum facta atque infecta revolvens :
Quid nova suspendit mentem extasis ? Edocet, inquit,
Quid sit opus facto me tempestasque locusque.
Frigore sævit hiems, nec solem concipit aer,
Sed tenues stridens diverberat aura cadurcos,
Perque fenestratam penetrant in corpora lanam
Multæ inclementis vires et spicula cæli.
Stent ut castra diu, calidis opus ignibus hosti est,
Cui tepidus gelidos oris fovet habitus ungues.
Sic multo hi possunt rami venire, recisi
Aut in fasciculos, aut parva in membra seorsum.
Dixit, et in ramos pendentem ad terga securim
Convertit, mutilosque solo vis ferrea sternit,
Lignaque componens in grandem cædua fascem,
Hæc humeris mortesque suis simul hostibus aptat.

nemis, et approcher du mur de la ville, si fortune luy estoit prospère [1], couvroit et cachoit son front et visaige, affin que les ennemis ne se doubtassent de son entreprise. A peine s'estoit-il tiré près des premiers tentes et pavillons que les ennemis l'apperceurent, dequoy ils furent fort ioyeulx, et dirent qu'il estoit digne d'estre veu et demourer avecq'eulx, pour ce qu'il portoit chose propre a nourrir et entretenir leur foyer tiède et inutile contre la morsure de l'hyver, auquel le soleil noir et couvert estoit palle. Puis plus de cent commencèrent a crier après luy : Ami, Ami; mais, secrètement se mocquant d'eulx pour tel titre faulx, marchoit avant dedans le camp, faignant estre muet. Touteffois quelqu'un, estimant qu'il fut muet ou sourd, et qu'il ne vouloit respondre, alla vers luy et luy dit : Mon ami, faict marché et accord a moy, mes par terre ton fasciau qui te charge beaucoup, et le me vens bien cher et plus que de coustume; ie ne veulx poinct couper et rongner le pris et valeur des choses chères. Le temps a desservi cette faulte, quant il nous donne si fort et aspre yver, le feu est de bonne vente. Soye arbitre, tu le peus faire, si tu veulx; prens de l'argent et ne desprise point mes premières prières, et n'aye cure et soing des prières des autres. Laisse moy ta marchandise qui premier t'a prié de ce. Le messaigier, plain d'astuces, serré et estreinct de tant de prières, luy répondit : Mon amy, ce fasciau est vendu, et me hastant d'aller, le porte aux Anglois qui sont les achepteurs auxquels ie suis obligé, car d'iceulx i'ay receu les arres. Vous me pouvés empescher que ie ne passe; mais supporté moy, ie vous prie, et portés faveur à mes promesses, affin que ne soye reputé avoir faulcé et violé ma foy. Je suis povre des biens de ce monde, mais ie suis riche de foy et loyaulté, et seray tant que ie viveray. Il n'appartient, et n'est chose asseurée a moy, ne a autre d'abuser et se mocquer des Anglois; parquoy, si vous ne voulés avoir esgard a moy, au moins ayés mercy de vos compaignons anglais [2]. Auiourdhuy ie suis leur

1. Jean d'Aucy omet les vers 416 à 432.

433. Ergo petens urbem per tot gladiosque virosque
Infestos genti Lothoringæ, spe duce, silvam
Linquit, iens latos manifesta ad castra per agros,
Atque aleæ jactu vitam positurus in uno,
Declivi graditur vultu, jam fasce repandus,
Et suspecta cupit non notus castra subire,
Et frontem nunc arte tegi, muroque propinquum
Reddere se urbano, si fors incepta beabit.

2. V. 441. Necdum autem primis accesserat ille cadurcis,
Visus et hostibus est lætis visusque libenter,
Qui sperata foco portet fomenta tepenti
Contra hiemis morsus, ad quos sol palluit ater.
Heus! vir amice! aiunt clamantum guttura centum,
Heus! vir amice! Sed is clam nomen ridet amici

serviteur, demain ie seré le vostre, et ce peu d'aage que iay a survivre sera prolongé et employé a peines et labeurs, et seré commun a ung chascun. Maintenant ia n'aviengne que ma langue qui n'est poinct ornée, laquelle révèle que ie suis né de Lorraine, me nuise et porte dommaige. Le lieu de ma nativité est cause que ie suis du nombre de la gent et nation Lorraine. Fortune me vire et tourne ainsi créé et establi comme bon luy semble. Ie seré commun à ung chascun si elle commande et ordonne. Ie suis des vostres, si cette terre et Duché est a vostre maistre, et suis du parti du victorieux. Ie ne mes ne asseure mon espérance sur quelqu'ung Prince, délibéré de payer, par tout où ie iray, le tribut deu aux Ducs, sans espérer récompense qu'elle qu'il appartient à si grand labeur. Devant les guerres, ie vivoye de mon mestier qu'estoit tisserant de drap; mais maintenant, vivant en plus grand labeur, comme vous voyés, ie change de façon de vivre avecq le temps. Or, soit qu'il soit temps de paix ou de guerre, touiours ma vie gist et consiste aux peines et labeurs de mes mains; malheureux, povrement habillé et dessoubs tous les hommes. Ce m'est tout un à qui ie soye, soit à vous, ou à René qui s'est enfuy, et, à la mienne volonté, qu'il refuie si loin que par ce moyen la guerre se déporte et cesse, laquelle touteffois ne me sauroit oster ne arracher des mains aucunes choses, car tout mon bien ne vault pas douze deniers, car ie ne suis aimant que de la mort[1].

Impositum falso, mutusque per agmina pergit.
Verum aliquis mutum aut surdum et responsa negantem
Comprensum alloquitur, mecumque paciscere, dixit.
Pone solo pondus tibi non leve, vendito pluris
Quam mos est, pretium caris non amputo rebus.
Hanc meruit culpam tempus, largissima dum se
Nobis donat hiems, elementum venditur ignem.
Arbiter esto, tua licet in re; sumito summum.
Primitias nec sperne preces, nec pone sequentem
Ante meas; mercem primo dimitte roganti.
Talibus artatus vir solers vocibus : Emptum,
Hoc, ait, est; properans emptores vector ad Anglos.
Hæc fero pauca, quibus præsumptis obligor arris.
Hanc vestrum est turbare viam si vultis. At esto
Ad mea fautores, oro, promissa, fidemque
Ne temerasse meam videar facitote rogati.
Pauper ego rerum, fidei sum dives, eroque
Vita quoad nostris spirabit naribus auras.
Nec mihi nec cuiquam est Anglam deludere gentem
Securum. Sociis, si non mihi, parcite vestris.

1. V. 467. Servio nunc illis, mox vobis; pauper id ævi
Quod superest sudore traho, communis ad omnes.
Nec mihi jam noceat mea quod me incompta revelat
Lingua virum indigenam. Me fecit terra Lothringæ
De numero gentis. Variat Fortuna creatum
Ceu placet. Omnis homo fiam, si jusserit illa.

Jean d'Aucy ayant terminé son *Epitome* en 1555 [1], il peut être considéré comme le premier qui ait traduit une partie de la *Nancéide*.

A la fin du XVIe siècle, Nicolas Romain donnera une traduction en vers de cette épopée. Elle est demeurée manuscrite et existe à la *Bibliothèque Sainte-Geneviève* et à la *Bibliothèque de l'Arsenal*. Elle va du vers 1, livre Ier, au vers 1222, livre VI, et finit ainsi :

Le temps glouton ses enfants après mange.

La bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine possède la traduction du second chant seulement.

Vient enfin la traduction bien connue de Ferdinand Schütz. Nancy, Grimblot, Raybois et Cie, 1840, 2 vol. in-8°.

Me puto vestratem, vestro hæc si terra regatur
Nomine. Sum cujus sequitur victoria dextram.
Nullam in principibus spem pono, tributa daturus
Sub quocumque ducum, nil accepturus ab isdem.
Lanea me famulum textrinâ enutriit ante
Prælia, durius at vivens cum tempore mutor.
Sed seu pacis erunt, seu belli tempora, semper
Sola vivo manu, miser et pannosus, et omnes
Infra homines, juxtaque mihi sim vester an ejus
Qui fugit; atque utinam fugiat, dum bella quiescant
Ereptura mihi nil tressi et mortis amanti.

1. Noël, *Catalogue raisonné*, etc., n° 6, p. 4.

A. COLLIGNON.



CHOIX DE LETTRES

TIRÉES DE LA COLLECTION D'AUTOGRAPHES

DE LA

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NANCY

(*Suite et fin*[1].)

DEUXIÈME SÉRIE

Lettre de Pierre-Simon Ballanche[2], de l'Académie française, à Dugas-Montbel.

Je suis toujours logé, mon bien bon ami, rue de la Paix, n° 19 ; mais je n'y suis pas pour longtemps. Je vais demeurer le 15, rue du Cherche-Midi, n° 23. Nous serons bien éloignés l'un de l'autre ; mais nous nous donnerons quelques rendez-vous de temps en temps. N'oublie pas, sitôt que tu seras arrivé, de m'écrire un mot pour que je sache quand et comment je pourrai te voir. Tu as à me parler de ma sœur et de Brédin. Nous avons aussi à parler du *Théâtre grec :* tu me diras le fruit de ton examen et de tes méditations. J'imagine que tu as, avant ton départ de Lyon, vu ma nouvelle édition d'*Antigone* et ma brochure politique. Brédin avait tout cela. Tu me donneras des nouvelles de ton père et, j'espère, de notre pauvre Camille, homme excellent, mais étourdi. Dupré est toujours à Paris

1. Cf. *Annales de l'Est*, avril 1894, p. 233 ; juillet 1894, p. 425.

2. Né à Lyon en 1776, mort à Paris en 1857, Ballanche est très connu pour ses œuvres de philosophie mystique et à cause de son amour platonique pour Mme Récamier.

Il n'est pas plus avancé qu'avant son départ. Mme Récamier loge à l'Abbaye-aux-Bois.

Ma nouvelle édition d'*Antigone*[1] est très belle ; mais elle reste là parce que les journaux n'en parlent ni en blanc ni en noir. Nodier m'a dit qu'il avait fait un article pour le *Drapeau blanc*, mais cet article ne paraît point. Un jour que je rencontrai Dussault, chez M. Villemain, il m'offrit quelques lignes d'introduction dans le *Journal des Débats* : ces lignes ne paraissent point. Je te prierai de le stimuler quand tu le verras. M. de Châteaubriand doit en dire quelques mots dans le *Conservateur;* et c'est lui qui s'est offert, je lui en sais un gré infini. J'espère que ce sera pour le prochain numéro. J'espère encore quelques lignes bienveillantes, dans le *Constitutionnel*, par le crédit de Beuchot. Je dois avoir dans le *Courrier*, le journal des doctrinaires, un article très long qui embrassera tous mes ouvrages : celui qui doit faire cet article est un homme que je ne connais point ; c'est lui qui s'est offert. Il trouve que mon dernier ouvrage rappelle tout à fait la manière de Platon. Ces jours derniers, M. Sauvan, le rédacteur en chef du *Moniteur*, a cru faire une merveille en brûlant tous les articles littéraires qui étaient restés dans ses cartons ; ainsi l'article que tu avais pris la peine de faire sur les *Institutions sociales* n'existe plus.

J'ai fait tirer de la nouvelle édition d'*Antigone* trois exemplaires seulement avec les épreuves sur papier de la Chine. Un de ces exemplaires était destiné à l'auteur des dessins ; le second à Nodier, qui s'est déclaré mon parrain dans les journaux, et qui n'avait pas attendu l'*Antigone* pour reconnaître en moi quelque talent.

Tu penses bien que le troisième exemplaire, ou plutôt le premier, t'a été réservé de toute éternité. Je dois me souvenir de tous les encouragements que tu as donnés à cette production lorsque j'y travaillais à Lyon. Elle était bien informe alors, et sans toi elle serait bien éloignée de la perfection d'ensemble et de style où elle est à présent. Tu as su deviner tout le parti qu'il y avait à en tirer. Heureusement tu as été sévère à mon égard, et moi j'ai été docile. Te souviens-tu de ces pages si nettes sur le manuscrit et qui devenaient après une séance toutes noires de corrections ? Te souviens-tu encore de ces épreuves qui étaient elles-mêmes chargées de corrections nouvelles ? Te souviens-tu de ces pages, les unes supprimées parce qu'elles faisaient longueur, les autres déplacées pour être plus convenablement replacées ailleurs ? Te souviens-tu de ces séances de tous les jours et si longues que tu voulais bien m'accorder, et après lesquelles nous allions nous promener sur le quai Saint-Clair ? Ces promenades étaient encore consacrées à discuter les points qui n'avaient pas pu être arrêtés entre nous.

1. L'édition en question, ornée de gravures, a paru en 1819 ; cette lettre est donc de cette époque.



Enfin jamais maître ne fut meilleur à l'égard de son disciple ; jamais disciple ne fut plus soumis à la haute raison et au goût exquis de son maître. J'ai la confiance que cet ouvrage me survivra longtemps ; et je sais bien que sans toi, ou il n'aurait jamais été achevé, ou il serait d'une imperfection qui m'empêcherait de concevoir une telle espérance. Je désire de tout mon cœur que ce témoignage de ma reconnaissance te fasse le plaisir que j'ai à te l'offrir ; mais je ne serai content que lorsque j'aurai trouvé une occasion de le manifester publiquement. Si mon *Antigone* me survit, je veux que l'on sache, après moi, qu'une très grande partie de cet honneur t'appartient.

L'auteur des dessins et Nodier ont reçu chacun leur exemplaire, parce que je me suis contenté de le leur donner broché. Je voulais que le tien fût relié d'une manière convenable ; je me faisais une fête de te l'offrir à ton arrivée ; mais mon relieur me fait enrager ; il me fait perdre par ses retards, une partie du mérite de ton présent.

Nous parlerons de l'Homère ; mais je suis fort découragé. Nous vivons dans un temps de malédiction sous le rapport de la littérature.

. . . .

7 octobre (1819). BALLANCHE.

Lettre de Cherubini recommandant son élève Halévy à un directeur de théâtre.

Ce 7 avril 1824.

Mon aimable et cher directeur,

Je t'adresse mon élève Halévy, auteur de la musique de l'opéra intitulé : *Les Deux pavillons*. Comme il est question de cet ouvrage, j'en mets le compositeur sous ta protection spéciale, en te faisant faire sa connaissance. Ton bon cœur et ton amitié pour moi me font espérer que je ne t'aurai pas prié en vain à son égard : il mérite d'ailleurs qu'on s'intéresse à lui, comme tu t'en assureras en le connaissant mieux.

Je te souhaite le bonjour, et te prie d'agréer...

L. CHERUBINI.



Lettre du général Houdetot[1] au colonel Marbot.

Benais, ce 22 juin 1825.

Mon cher colonel,

J'ai été très reconnaissant de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre excellent ouvrage[2], et j'ai voulu le lire et le relire avant de vous en faire mes remerciemens.

Vous tâchez d'attirer l'attention du gouvernement sur une vérité incontestable, c'est que notre armée est insuffisante, en raison de la position que nous devons occuper parmi les nations européennes, et même pour notre propre sûreté.

Vous examinez tous les systèmes de recrutement qui ont existé et qu'on pratique encore ; vous montrez leurs vices et vous en proposez un qui est simple, aisé à exécuter, et qui pare aux inconvéniens que vous avez signalés. Puissent les ministres et nos princes se pénétrer de son utilité et le mettre en vigueur!

Continuez, brave colonel, à faire rougir ceux qui n'emploient pas un officier distingué par sa valeur, son zèle et ses connaissances[3], qui emploie à méditer l'inaction où on le retient ; s'ils persistent, continuez à les éclairer, et que le suffrage de Napoléon[4] et l'estime de vos compagnons d'armes soient la récompense de vos travaux.

Après vous avoir loué moins encore que vous le méritez, permettez-moi quelques observations :

En adoptant complètement votre système de recrutement qui ne fournit à l'armée que des hommes en état d'être utiles, je voudrais qu'on laissât l'armée à 240 mille hommes et qu'on portât les miliciens à 300 mille.

Vous m'objecterez l'augmentation du budget de la guerre, mais est-ce lorsque l'on vient de donner inutilement et en pure perte un milliard, que

1. Charles-Ile-de-France, comte d'Houdetot, petit-fils de la célèbre amie de J.-J. Rousseau, naquit à l'île de France en 1786 et mourut en 1866, lieutenant général en retraite.

2. *De la Nécessité d'augmenter les forces militaires de la France.* Paris, 1825, in-8°.

3. On sait que le général Marcelin Marbot, qui s'était distingué dans les campagnes de l'Empire, particulièrement à Eylau, Leipzig et Waterloo, fut proscrit à la deuxième Restauration ; rentré en France, ce n'est qu'après 1830 qu'il reprit du service dans l'armée.

4. Napoléon légua une somme de 100,000 fr. à Marbot pour lui témoigner la satisfaction que lui avait causée son ouvrage : *Remarques critiques sur les considérations du général Rogniat sur l'art de la guerre.*

l'on peut se refuser à une dépense nécessaire à l'honneur et à la sûreté de la France?

Je vous ferai ensuite le petit reproche, à vous excellent officier de cavalerie, de vous borner à dire que l'Autriche recrute la sienne dans son infanterie, et qu'ils en sont contents. Pourquoi ne pas donner à notre cavalerie des recrues au moins dégrossies? Cela serait si facile en mettant les recrues destinées à la cavalerie en dépôt comme les autres, auprès de la gendarmerie de son arrondissement; ils apprendraient à soigner les chevaux et pourraient suppléer aux gendarmes malades. L'École de Saumur serait aussi un dépôt pour les départements voisins.

Voilà une bien longue lettre, mon cher colonel, mais j'espère que vous y verrez mon estime et mon amitié pour vous. Conservez-moi la vôtre et recevez, etc.

Le C[te] de Houdetot,
Lieutenant-général.

Lettre de F.-G.-J.-S. Andrieux[1], de l'Académie française, au peintre Dessains.

Mon bon Monsieur Dessains, si l'on vous propose désormais de me faire lire des comédies ou des tragédies, dites, je vous en prie, que je ne le puis pas; je suis vieux, je n'ai plus guère de temps à vivre, je suis presque aveugle et mes idées ne sont point du tout tournées vers le théâtre. Je ne sais que vous dire de cette pièce que vous m'avez remise et que j'ai lue!!.. On peut être un fort galant homme, avoir des connaissances, de l'esprit, du mérite et faire une mauvaise tragédie, et même pour la faire, encore faut-il quelque capacité. Celle-ci m'a paru sans intérêt, sans force, sans couleur. Je puis me tromper et je désire de tout mon cœur de me tromper. Si l'auteur la présente à un théâtre, s'il la fait jouer et qu'elle ait du succès, j'y applaudirai des premiers et conviendrai très volontiers que je n'ai su ce que je disais. Aussi pourquoi a-t-il voulu me la faire lire? Il m'aurait épargné le chagrin que j'éprouve à dire si crument ce que je pense.

Adieu, Monsieur. Portez-vous bien; ma fille, qui était malade, va beaucoup mieux; j'espère que cette nouvelle vous fera plaisir. Vous connaissez mon vieil et sincère attachement pour vous; agréez-en, je vous prie, la nouvelle assurance.

Andrieux.

Ce 4 mars 1828.

---

1. Poète dramatique, né à Strasbourg en 1759, mort à Paris en 1833.



Billet de Victor Ducange[1] à Guilbert de Pixerécourt.

(*Vers 1830.*)

Tu dors Brutus et la patrie est en danger !

Tournemine[2] est allé hier à Versailles pour voir jouer Adrien. Il en est enchanté; il a fait des offres à Adrien; Adrien hésite; on doit le voir demain, et peut-être faire engagement; vous voilà averti; parez le coup.

Tout à vous de bon cœur.

DUCANGE.

Ce lundi, 22 au soir.

Au dos : M. de Pixerécourt. Très pressé. — Envoyer ce mot ce soir si M. de Pixerécourt ne vient pas au théâtre.

Lettre du comte A.-N. Demidoff[3] à l'un de ses anciens professeurs.

Monsieur,

Si vous cherchiez avec soin mes pensums de 1823, je crois bien que vous n'auriez pas besoin de me demander aujourd'hui un autographe de moi, et que vous en auriez à revendre. Toujours est-il, cependant, que je vous donne celui-là plus volontiers que je n'ai fait les autres, et que je saisirai toujours l'occasion de m'écrire votre tout dévoué serviteur.

DEMIDOFF.

Ce 1er décembre 1835.

---

1. Victor-Henri-Joseph Brahain Ducange, romancier et auteur dramatique, est né à La Haye en 1783 et mort à Paris en 1833. Son chef-d'œuvre au théâtre est : *Trente ans, ou la Vie d'un joueur.*

2. Pierre Tournemine, auteur dramatique, né vers 1790, est mort à Paris en 1846. Il fut directeur de l'Ambigu-Comique pendant les années 1829 et 1830. Les démarches qu'il fit pour engager le comédien Adrien semblent n'avoir pas réussi, car nous trouvons, dans les *Archives du théâtre de la Gaîté* (n° 580-9 des mss. de la Bibliothèque de Nancy), l'engagement que Isidore-Macaire Boniface, dit Adrien, artiste dramatique, demeurant à Versailles, contracta, le 22 mars 1830, avec Guilbert de Pixerécourt, directeur de la *Gaîté*. Le billet de Ducange avait fait son effet.

3. Anatole-Nicolaïevitch Demidoff, né en 1812 et mort en 1870, est l'auteur d'un ouvrage considérable et très estimé : *Voyage dans la Russie méridionale et la Crimée, etc.* Paris, 1839-1849, 4 vol. avec atlas. Il est très connu aussi pour les merveilleuses collections de tableaux et d'objets d'art qu'il avait réunis à San-Donato.



Lettre de la duchesse d'Abrantès.

(*Vers 1836.*)

Je serai très flattée, Monsieur, de vous envoyer une notice pour l'un de vos deux recueils. J'ai l'avantage de connaître Monsieur votre frère. Je connais de même vos ouvrages très remarquables par leur esprit fin et leur bon goût, et je serai, je le répète, très flattée de coopérer à l'une de vos deux revues. Mais quant aux *matériaux,* comme vous les appelez, je ne sais ce que vous entendez par ce mot. Ce que j'écris dans la « Revue de Paris » ou dans la « France littéraire » est *entièrement fait* par moi et n'a nullement le vernis d'autrui. Mes épreuves elles-mêmes, mes placards sont corrigés de ma main qui est la seule qui mette le bon à tirer. — Ma notice, car je ne comprends pas que ce soit autre chose qu'une nouvelle comme celles que j'ai données à la « Revue de Paris » plusieurs fois, ainsi qu'à la « France littéraire », est un sujet historique ou d'invention traité par moi, comme toute autre chose, mais par moi. — Quant à une *notice,* si c'est comme article biographique me concernant, mon Dieu, Monsieur, mes Mémoires, une brochure en réponse à M. de Chateaubriand (que je vous envoie), mes articles de Catherine II, une nouvelle Grecque dans le Keapseake de l'année dernière, la *Danseuse de Venise* dans la « Revue de Paris », l'*Amirante de Castille, La Morte,* qui va paraître dans les « Annales romantiques », voilà ce qui est sorti de ma pauvre plume depuis deux ans. — Pardon de vous ennuyer de ce détail, mais en relisant votre billet, Monsieur, j'ai cru y voir cette demande pour une notice particulière. — Quant à l'*Amirante,* je n'en ai plus chez moi, mais permettez-moi de vous donner une autorisation pour en avoir un exemplaire chez M. Mame. — Et puis, Monsieur, pour l'abonnement du recueil, je suis désolée de m'en référer moi-même à la résolution prise à part moi, de ne m'abonner à aucun journal. Comme collaborateur de la « Revue », je la reçois, — le « Vert-Vert » m'est envoyé ainsi que le « Journal des femmes » et plusieurs autres, mais c'est en retour des articles que je leur donne. — Je ne m'abonne qu'à un seul journal pour avoir les nouvelles courantes.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma bien sincère et parfaite considération, ainsi que celle de mon vif désir de faire la connaissance plus intime du frère d'un homme pour lequel je professe la plus profonde estime. Je reçois mes amis tous les lundis. — Je ne puis prétendre à ce titre près de vous, mais je l'ambitionne toujours du frère de Monsieur Magnien, et je suis certaine que par vous-même, Monsieur, vous comprenez

certainement. Je serai donc charmée si dans cette morte-saison, vous avez quelques moments à perdre, le lundi soir, et que vous risquiez de vous ennuyer rue des Saints-Pères, vous y trouverez une personne charmée de vous y recevoir.

Agréez, de nouveau, Monsieur, tous mes compliments affectueux.

La Duchesse d'Abrantès.

Lettre de François Arago au peintre Émile-François Dessains.

Mon cher Monsieur,

Est-il vrai qu'il soit question de vous nommer professeur de dessin dans un établissement public ? Si cette nouvelle est exacte, veuillez disposer de ma bonne volonté sans aucun ménagement : j'irai frapper à toutes les portes; j'irai dire partout à quel point vous avez été bon pour mes enfants; avec quelle habileté vous les dirigiez; combien je vous suis redevable des progrès qu'ils ont faits. Je n'imagine aucun moyen, Monsieur, de m'acquitter entièrement envers vous.

Recevez, je vous prie, Monsieur, la nouvelle assurance de ma plus haute considération et de mon bien sincère attachement.

F. Arago.

Paris, ce 27 novembre 1837.

Lettre de Béranger où il donne les raisons pour lesquelles il ne s'est pas présenté à l'Académie française.

Eh! pourquoi, Monsieur[1], vous-même n'êtes-vous pas académicien, vous à qui les titres ne manquent pas, titres bien autrement littéraires que

1. Cette lettre semble être adressée à Arsène Houssaye, l'auteur de la fameuse chanson : *Béranger et l'Académie*. Béranger avait déjà développé ces raisons en 1840, dans son autobiographie qui ne fut publiée que onze ans après sa mort. Cf. *Œuvres posthumes de Béranger. Ma biographie*. Paris, 1868, in-8°, page 264.



des chansons? Si vous faisiez partie de ce corps illustre qui, depuis M. Scribe, n'a pas admis un seul auteur comique, je saurais où vous prendre pour vous adresser les remerciements que je vous dois. Votre épître est aussi spirituelle que flatteuse pour moi. Mais il est de mon devoir pourtant, Monsieur, de condamner l'avis que vous donnez à l'Académie. Non, un corps qui a réuni tant de noms glorieux, qui réunit encore tant de grands noms de l'époque actuelle, ne doit pas s'exposer à un refus, et vous savez, comme moi, que c'est un refus qu'elle essuya sous Louis XIV qui lui fit prendre la résolution contre laquelle vous vous élevez et que, moi, je crois très sage de maintenir. Dans un pays où l'on pourrait désirer que l'élection fût d'un usage plus étendu, en littérature comme en politique, il faut avoir le courage de s'offrir aux suffrages qu'on ambitionne. Telle est mon opinion, Monsieur, et je ne crains pas de vous la soumettre; mais en supposant que je sois dans l'erreur, qui voudrait aujourd'hui entrer à l'Académie par une autre porte que celle par où sont entrés Corneille, Racine, La Fontaine, Voltaire, Montesquieu, Bossuet, Fénelon, etc.? Il faudrait une terrible dose de suffisance et d'absurdité pour ne pas vouloir imiter tant de grands hommes, en refusant de se soumettre aux formalités voulues; dût-on même être sûr de ne pas arriver jusqu'au fauteuil, objet de tant de désirs. Quant à moi, Monsieur, quoi qu'en disent vos beaux vers, je me serais soumis aux us et coutumes académiques, si des questions toutes personnelles et qui tiennent à mes goûts et à mes habitudes, m'avaient permis de solliciter un tel honneur. Sauf le discours à faire et à entendre, rien ne m'eût effrayé, je vous l'assure; eût-il fallu se mettre dix fois sur les rangs pour arriver au succès. Je vous le répète, Monsieur, ma conduite en cela n'a tenu qu'à mon amour de la solitude, qu'à une sorte de bizarrerie de caractère et, peut-être aussi, à ce que le genre auquel je me suis consacré n'a jamais dû me faire concevoir l'idée de m'enrégimenter académiquement. Je ne suis plus à l'âge où l'on se corrige. Vous qui êtes loin de cet âge, Monsieur, ne m'imitez pas et par les ouvrages que vous avez faits et par ceux que vous pouvez faire encore, emparez-vous du fauteuil que l'Académie a eu le malheur de ne donner ni à Molière, ni à Regnard, ni à Beaumarchais.

Avec mes remerciements, recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération toute dévouée.

BÉRANGER.

Passy, 6 janvier 46.

P.-S. — J'attendrai Antier pour le charger de cette lettre.

Dim. 11 janvier. Une personne de votre connaissance, M. Pélissier, m'a donné hier votre adresse et je me hâte de vous envoyer l'expression de ma gratitude. B.

**Épître de J.-A.-F.-P. Ancelot[1], de l'Académie française,
à M. de Bonnefoy.**

Non ce n'est point dinde truffée,
Brochet, truite à la Chambord,
Fins ortolans, ragoûts de fée,
Vins fameux coulant à plein bord,
Qui me feraient, je vous le jure,
Courant chez un hôte nouveau,
Fuir les délices que procure
L'onctueuse *fraise de veau;*
Mais parmi les devoirs qu'impose
Le stupide nœud conjugal,
Connaissez-vous plus sotte chose
Que de mener sa femme au bal ?
C'est mon cas piteux de dimanche,
Et je subis le triste arrêt,
Tout en espérant, en secret,
Qu'une heureuse et prompte revanche
Viendra consoler mon regret;
Car je veux vous dire à mon aise
Que naguère, quand je marchais
Vers l'aimable numéro treize
Sur le boulevard Beaumarchais,
Si j'aimais à trouver la *Fraise,*
C'est vous surtout que je cherchais.

Voilà ce que je vous écrivais, mon cher Monsieur de Bonnefoy, croyant ne pas pouvoir accepter votre aimable invitation; mais Madame Ancelot ne veut pas que je fasse ce sacrifice; elle se rendra seule au bal où j'irai la rejoindre plus tard. Je puis donc avoir le plaisir de dîner avec vous dimanche prochain, et vous pouvez compter sur moi.

Veuillez, etc.

ANCELOT.

17 février 1852.

1. Auteur dramatique né en 1794, mort en 1854.

J. FAVIER.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine, par le comte de LUDRES. Paris, Champion, 1893. 2 vol. in-8°, tome I, XVIII-434 pages; tome II, 393 pages, avec une table des noms de personnes et des noms de lieux et cinq photogravures représentant des portraits et des armoiries.

M. le comte de Ludres s'est proposé de raconter l'histoire de sa famille, qui est une des plus anciennes de la chevalerie lorraine et a joué, depuis la fin du XIII[e] siècle, un rôle important dans notre province. Un chartrier, sauvé par un heureux concours de circonstances des autodafés révolutionnaires et riche en pièces de tout genre, lui a permis non seulement de reconstituer la généalogie complète et la biographie des ses ancêtres, mais encore de nous donner sur leur fortune, les accroissements de leur domaine, leurs alliances, leurs dignités, etc., des renseignements aussi abondants que précis. Il y a dans le livre très nourri et très consciencieux de M. de Ludres un certain nombre de pages qui sont plus particulièrement écrites en vue de sa famille. Mais cette étude n'en a pas moins un intérêt général. La part considérable que les de Ludres ont prise aux événements principaux de l'histoire de Lorraine amène leur biographe à nous entretenir des faits saillants de cette histoire depuis 1282, année où Ferri I[er] de Frolois acheta le fief de Ludres.

Des châteaux de Ludres et de Richardménil, nous suivons toutes les phases du développement de la Lorraine et nous sommes témoins des nombreuses crises qui ont menacé son indépendance. Avec les châtelains, nous accompagnons le duc René en son expédition de Naples, le duc Antoine dans la guerre contre les Rustauds, où s'illustra Nicolas de Ludres. A diverses reprises nous voyons ces seigneurs chargés de délicates négociations diplomatiques. Ils nous conduisent aussi aux Assises de Lorraine,

aux fêtes et aux tournois de la cour ducale. Sous le règne si triste et si romanesque de Charles IV, une de Ludres est sur le point de devenir duchesse de Lorraine, c'est la chanoinesse de Poussay, dont la figure tour à tour séduisante et grave domine cette partie du récit.

Mais surtout, et c'est ce que cet ouvrage nous offre, à mon avis, de plus neuf, nous recueillons de précieuses indications sur la situation économique du pays du XIIIe au XVIIIe siècle, sur l'état des personnes, le prix des terres et des denrées. Nombreuses sont les pièces, pour la plupart inédites, qui nous font connaître les usages suivis à l'époque féodale pour les contrats de mariage et de vente, la valeur relative de l'argent au moyen âge et de nos jours, ainsi que la condition des serfs en Lorraine au XIIIe et au XIVe siècle. Sur toutes les questions soulevées, M. de Ludres ne prétend pas apporter une solution personnelle et décisive ; mais on ne saurait contester l'utilité des documents qu'il apporte et qu'il commente avec savoir.

Dans ses jugements sur les personnes comme sur les faits de l'histoire politique et religieuse, M. de Ludres s'est efforcé de rester impartial. Il ne peut cependant se défendre d'une certaine complaisance, ou, si l'on veut, d'une certaine indulgence pour les choses et les institutions du passé. Reconnaissons tout au moins avec lui que le régime féodal a été plus tolérable en Lorraine qu'en beaucoup d'autres États et que les seigneurs de Ludres ont été pour la plupart généreux et humains envers les serfs et les paysans de leurs domaines. Il se trouve vraiment dans cette famille de beaux exemplaires du chevalier pieux, vaillant, loyal, dévoué à son suzerain, secourable aux faibles, et se faisant de ses devoirs un idéal élevé. Volontiers on souscrit aux éloges donnés à Nicolas de Ludres, ce brave capitaine, qui fut armé chevalier par le roi Louis XII sur le champ de bataille d'Agnadel et qui décida du combat de Scherwiller par l'heureux emploi de l'artillerie qu'il commandait. Non moins sympathique est la physionomie de Jean II, mort en 1551, après une vie paisible et honorée qui débuta par une action d'éclat.

D'autres, il est vrai, nous apparaissent sous des traits plus farouches, comme cet Henri Ier (1573-1639) qui se mésallia et fit éclater dans de terribles démêlés avec ses enfants la violence et la dureté de son caractère batailleur. Certains aussi sont très effacés ; tel Charles-Louis (1704-1783), gentilhomme chasseur à la taille gigantesque, d'une intelligence médiocre et affaiblie avant l'âge par les suites d'un accident.

Mais un personnage qui est bien de son temps, et par les beaux côtés, c'est Louis-François-Hyacinthe, vicomte de Ludres (1741-1818), qui nous représente le type du seigneur philanthrope, libéral, réformateur, vivement préoccupé du bien-être de ses vassaux. Les paysans de Port-sur-Seille lui durent la création de greniers d'abondance qui, plusieurs fois, les sauvèrent

de la disette. Ces traditions n'ont pas cessé d'être suivies par ses descendants, comme le prouvent les charitables créations du marquis Théodore, dont la mémoire est populaire à Ludres et dans le pays.

Dans cette famille se rencontrent aussi des femmes distinguées qui ont montré, au milieu de circonstances difficiles, un caractère ferme, un grand esprit d'ordre et une réelle entente des affaires, entre autres Catherine de Hausen, femme de Charles-Louis. Mais avant toutes « la belle de Ludres » fixe les regards et captive l'attention par le charme de son visage que reproduit le beau tableau de Mignard, actuellement au musée de Nancy, et par ce qu'on sait de la passion qu'elle inspira au vieux duc de Lorraine, puis à Louis XIV, sur le cœur duquel elle régna deux ans. On suit avec un vif intérêt les péripéties de cette vie dont le début fut si brillant et si romanesque et qui s'écoula ensuite, modeste et paisible, dans une retraite pénitente, où durant cinquante années, tout entière à Dieu, à sa famille et à ses amis, la chanoinesse de Poussay mit son unique ambition terrestre à constituer le majorat de Bayon au profit de l'aîné de sa maison.

Si j'avais à faire de l'ouvrage de M. de Ludres un examen plus approfondi, j'insisterais sur certaines erreurs qui lui ont échappé. Sa critique, en ce qui touche les sources et les faits de l'histoire de Lorraine, ne me semble pas toujours assez sûre. Il cite plusieurs fois Chevrier, dont l'autorité est absolument discréditée. Il croit à l'emprisonnement de Ferri III dans la tour de Maxéville par le seigneur des Armoises. Or on a bien des raisons de penser que c'est là une pure légende. C'est la conclusion qui ressort du travail de M. H. Lepage (*Opinion de Dom Calmet sur l'emprisonnement de Ferri III. Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1876).

M. de Ludres donne comme authentiques les lettres d'Alix de Champey à Raoul, alors qu'elles sont très vraisemblablement l'œuvre de Louis de Haraucourt, dans les *Mémoires* duquel elles se trouvent. Il se montre disposé à admettre l'innocence de la passion de Léopold pour Mme de Craon. Mais les textes cités par M. Baumont dans son *Essai sur le règne de Léopold,* publié depuis l'apparition de son livre, et en particulier les dépêches de d'Audiffret, doivent avoir modifié son opinion sur ce point.

Je regrette aussi que M. de Ludres ait négligé certains documents qui étaient de son sujet. Pourquoi n'a-t-il pas cité les vers de la *Rusticiade* de Laurent Pillard où sont loués les exploits des de Ludres dans la guerre des Rustauds ?

> Mittitur interea Nicolaus Ludrius ille
> Gnarus bellorum, etc.
>
> L. I (t. II. éd. Dupeux, p. 142).

> Ludrius eligitur primis assuetus ab annis
> Ducere bella ducis, etc.
>
> L. V (t. II, p. 132) et *passim*.

Plus importante est l'omission des lettres échangées entre le grand vicaire de Toul Caillier et le P. Donat, relativement au mariage projeté entre Charles IV et Isabelle de Ludres et à l'opposition qu'y fit la princesse de Cantecroix. Ces lettres ont été publiées par M. Favier (*Documents inédits sur la vie privée de Charles IV, tirés des papiers de son confesseur. Revue historique,* t. 31, mai-août 1886).

Ce n'est pas ici le lieu de poursuivre par le menu ces *desiderata*. Ces taches, d'ailleurs légères, ne diminuent pas la valeur de l'ouvrage de M. de Ludres. Écrit avec une entière sincérité, d'un style aisé et alerte, il est d'une lecture attrayante. On y rencontre des pages dramatiques et de touchants épisodes, comme celui du vicomte de Ludres sauvé par les habitants de Port-sur-Seille pendant la tempête révolutionnaire. Son mariage, au lendemain de la Terreur, avec sa parente Aurore Monique des Salles, qui avait trente-huit ans de moins que lui et l'épousa par inclination, pourrait être le sujet d'une jolie nouvelle.

On lira aussi avec plaisir la série des lettres inédites de la Palatine à Isabelle de Ludres. Mais combien il est fâcheux que la correspondance de Corneille et de Racine avec celle-ci ait été détruite !

Désormais, grâce au livre dont nous venons de donner une courte analyse, le promeneur que ses pas conduiront à Ludres ou à Richardménil, pourra, parmi les rares débris du passé qui y subsistent, réveiller les souvenirs d'autrefois. A Ludres, les fossés de l'antique château, avec leurs murailles où grimpent le lierre et les espaliers et au fond desquels verdoient les arbustes et les plantes potagères, restent les seuls témoins qui nous parlent du temps jadis. Mais l'imagination reconstruit le manoir ; elle relève le donjon de Ferri de Ludres, puis le château de Henri Ier, à la fois forteresse et maison de plaisance, avec sa place d'armes, ses statues, ses jets d'eau et ses boulingrins, et les repeuple à son gré de tous les personnages que M. de Ludres a évoqués de la poussière des contrats, des actes de vente et des généalogies.

A. Collignon.

Ernest Meyer-Altona. — *Die Sculpturen des Strassburger Münsters.* Erster Theil. Die älteren Sculpturen bis 1789. Mit 35 Abbildungen. Strassburg, J.-H. Ed. Heitz, 1894. 80 pages in-8°.

Dans les divers ouvrages consacrés à la cathédrale de Strasbourg par Behr, Grandidier, Schnéegans, Piton, Woltmann et beaucoup d'autres ;



dans le récent répertoire archéologique dressé avec tant d'autorité par F. X. Kraus, on mentionne les plus remarquables des sculptures qui ornent le monument; mais on ne les passe pas toutes systématiquement en revue; on ne les range pas dans l'ordre chronologique, pour étudier d'après elles le développement de l'art; on ne distingue pas assez les parties anciennes des statues des restaurations récentes. C'est cette tâche que s'est imposée M. Meyer-Altona, dans ce fascicule qui fait partie d'une nouvelle collection entreprise par l'éditeur Heitz : *Studien zur deutschen Kunstgeschichte*. L'auteur nous conduit d'abord au portail du transept sud, qui est avec le chœur la partie la plus ancienne de la cathédrale, et qui a été construit entre 1176 et 1250, — puis au pilier des anges, à l'intérieur de ce transept; de là, après nous avoir montré les rares statues de la grande nef, il nous mène devant la magnifique façade de l'ouest, cette page sublime exécutée par Erwin. Il passe en revue avec nous les trois portiques, nous énumérant tour à tour les bas-reliefs au-dessus des portes, les statues que supportent les piliers, et les innombrables sculptures des voussures. Chaque pièce est décrite isolément; l'auteur insiste sur le vêtement des diverses statues; il recherche si la figure est la reproduction d'un portrait vivant, ou si elle est conforme un type traditionnel; il va jusqu'à nous dire dans quels morceaux il voit la main d'un même ouvrier. Puis, il nous fait monter plus haut, et avec lui nous visitons les frises des tours et il nous dit où se trouvaient autrefois les statues de Clovis, de Dagobert et de Rodolphe de Habsbourg. En revenant ensuite dans l'intérieur de l'église, il nous fait une description de l'ancien jubé, détruit en 1682; et il nous transporte à la chapelle Sainte-Catherine, qui renferme de médiocres statues du milieu du XIV[e] siècle. Nous jetons enfin un coup d'œil sur les sculptures du portail Saint-Laurent, qui datent des années 1494-1505. — En finissant, M. Meyer-Altona nous donne quelques détails sur les sculptures des chapiteaux, sur les gargouilles, sur les consoles, et, dans un appendice entièrement étranger au sujet principal, il nous fait pénétrer dans la chapelle isolée, située près de la cathédrale, du côté sud, et où l'on a abrité une représentation de la scène de la montagne des Oliviers. Ces sculptures, de la fin du XV[e] siècle, presque grandeur naturelle, se trouvaient jadis au cimetière Saint-Thomas.

Dans un second fascicule, l'auteur se propose de nous indiquer les destructions qui furent faites en 1793 et les restaurations modernes; il nous énumérera les sculptures dont la cathédrale s'est enrichie en ce siècle.

L'ouvrage de M. Meyer-Altona est fait avec soin et mérite des éloges, encore que souvent il ressemble à un catalogue un peu sec, et que les considérations générales sur l'art y soient trop rares. L'auteur ne s'échauffe point devant ces chefs-d'œuvre. Il sera un guide très utile, fort bien ren-

seigné pour quiconque voudra étudier sur place en détail toutes ces belles statues. Les photogravures qui accompagnent son ouvrage sont nettes; mais pourquoi avoir reproduit à des échelles différentes des sculptures de même grandeur?

C. P.

Dr Eug. Waldner. — *Auf einem Rundgange durch Colmar*. Une brochure de 31 pages. Colmar, J.-B. Jung et Cie. 1894.

A l'occasion de la fête de l'Association des chanteurs, qui a été célébrée à Colmar le jour de la Pentecôte 1894, M. Eug. Waldner a composé ce petit guide, d'une lecture très instructive et très agréable, qui conduit le touriste devant les diverses curiosités de la ville. Il nous fait visiter successivement le Champ de Mars avec ses deux statues de Bruat et de Rapp; l'ancienne commanderie Saint-Jean où séjournèrent les empereurs Sigismond, Maximilien Ier et Ferdinand Ier; le *Kaufhaus,* où jadis le grand conseil des échevins tenait ses séances; le *Waykeller,* où siégeait autrefois le Conseil souverain d'Alsace; les vieilles maisons aux belles galeries à jour et aux pignons élégants; l'église Saint-Martin, construction un peu froide et nue, dont les trois parties, transept, vaisseau et chœur, appartiennent au XIIIe siècle, au début et à la fin du XVe siècle; l'ancien couvent des Unterlinden, dont l'église abrite le musée de peinture, l'un des plus curieux à contempler pour quiconque veut étudier les origines de la peinture allemande, et connaître Gaspard Isenmann, Martin Schöngauer et Mathias Grünewald d'Aschaffenbourg. En passant, M. Waldner nous donne toutes sortes de renseignements précieux sur l'ancienne cité impériale et sur les grands hommes qui y sont nés. Neuf gravures, qui ont le mérite de l'exactitude, complètent ses descriptions, toujours nettes et élégantes.

C. P.

A. M. P. Ingold. — *Lettres inédites de deux abbesses d'Alspach*. Une brochure in-12, 39 pages. Se vend au profit de l'orphelinat Notre-Dame. Sainte-Marie-aux-Mines.

M. Waltz, bibliothécaire à Colmar, possède dans sa collection si riche en *alsatiques,* toute une correspondance échangée par la mère Pacifique Lander et la mère Marie-Justine Vogel, abbesses d'Alspach à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle, avec Jean-Pierre Berthier, receveur de l'hôpital de Colmar et l'homme d'affaires du monastère. Il a communiqué

ces lettres à A. M. P. Ingold, qui en donne des extraits dans cette brochure et qui les commente très agréablement. Les deux abbesses chargent Berthier de toutes sortes de commissions et de petits achats; elles lui envoient des fruits de leur jardin; des pâtisseries faites de leurs mains; en échange, elles reçoivent des sucreries de Colmar et surtout de fameux *butterweck*, qui font le régal de la communauté. Ces lettres sont écrites en un excellent français, fait assez rare en Alsace à cette époque; elles ressemblent à des fleurs un peu fanées dont on aime à respirer le parfum. Nous avons pris, pour notre part, à cette lecture, un vif plaisir; car que de fois, en notre jeunesse, nous avons erré dans le jardin, un peu abandonné, des anciennes religieuses d'Alspach, auprès des belles ruines de leur église, que récemment des profanes ont transformée en papeterie!

C. P.

Jacques Parmentier, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. — *Kurze Geschichte der deutschen Litteratur von einem Franzosen.* Paris, A. Laisney, éditeur. 1894.

Nous possédons en France un bon nombre d'excellents travaux sur la littérature allemande, à la fois savants et bien écrits. Mais les résumés, les manuels à l'usage des élèves, qui sous un format restreint présentent l'histoire abrégée et cependant complète de cette littérature, sont rares encore chez nous. Aussi devons-nous accueillir avec intérêt l'ouvrage que nous annonçons ici, et qui a pour auteur M. Jacques Parmentier, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Poitiers. L'originalité de cette *Histoire de la littérature allemande,* c'est qu'ayant pour auteur un Français enseignant en France, elle est écrite en allemand. L'auteur a voulu prouver, par un exemple, que l'étude et la pratique de la langue allemande sont assez développées chez nous, pour qu'un ouvrage écrit en allemand par un Français pût s'y produire. Il a pensé aussi que la littérature allemande gagnerait à être exposée dans l'idiome germanique, c'est-à-dire sous sa forme naturelle, dans son costume national, et que les élèves à qui ce livre est destiné, y trouveraient l'avantage, en apprenant la littérature, de s'exercer en même temps dans la langue qui est la sienne.

Le livre de M. Parmentier embrasse en quinze chapitres tout l'ensemble de la littérature allemande, depuis ses premières origines jusqu'à ses productions contemporaines. Dans chacun de ces chapitres on trouve une biographie des principaux écrivains, avec l'analyse de leurs chefs-d'œuvre, et d'abondantes citations.

Aucun nom important n'est omis dans cette revue. Toutes les œuvres remarquables y trouvent leur place. Nous aurions désiré seulement que les différentes périodes de la littérature allemande, au lieu d'être presque toujours juxtaposées, en quelque sorte, fussent reliées entre elles par quelques vues générales qui en auraient montré les rapports et la filiation. En outre, nous regrettons que plusieurs écrivains et poètes, et des plus illustres, ne soient pas suffisamment caractérisés, mis dans leur plein jour, et que leur influence sur leurs contemporains ne soit pas assez fortement marquée. La *Jeune Allemagne,* entre autres, et ses deux représentants, Börne et surtout Heine, sont, à notre avis, incomplètement et injustement appréciés.

Mais ces défauts, ou plutôt ces lacunes, sont compensés par l'abondance des faits et des renseignements, par l'heureux choix des citations, par la clarté et la netteté de l'exposition, encore que l'artifice et le pastiche s'y trahissent trop souvent. Mais ce n'est qu'une question de forme et d'importance secondaire ici. Aussi n'hésitons-nous pas à recommander ce travail, comme un manuel utile et instructif, et comme une tentative qui mérite d'être encouragée.

E. G.

Atlas général Vidal-Lablache. 137 cartes, 248 cartons, index de 46,000 noms. Armand Colin et C[ie]. 1894.

Cet Atlas, dont nous sommes heureux d'annoncer l'achèvement, servira mieux que tant d'autres recueils, la cause de la géographie; car il traduit aux yeux, en quelque sorte, la conception qui prévaut enfin chez nous, grâce aux efforts et aux exemples de M. Vidal de La Blache, de cette science si malaisée à définir. Ici, en effet, la carte ne rend pas seulement l'image d'une contrée; elle en rend surtout la *caractéristique,* c'est-à-dire « une chose complexe qui résulte de l'ensemble d'un grand nombre de traits et de la façon dont ils se combinent et se modifient les uns les autres ». Ainsi, autour d'une région, théâtre de phénomènes divers, gravitent les figures schématiques de ces phénomènes, et ces satellites, ces cartons ingénieusement groupés, au coloris varié, donnent aux feuilles un aspect animé, chatoyant, qui attire et amuse le regard. Et après que le regard a perçu les faits les plus éclatants qui se manifestent sur un milieu, l'esprit à son tour trouve satisfaction : l'enchaînement et les rapports des faits lui sont expliqués dans de brèves notices jetées discrètement au bas des pages et qui sont souvent des merveilles de concision.

L'exécution matérielle est fort soignée; l'œil s'arrête sans rebut sur les cadres même les plus minuscules; cette clarté facilite singulièrement le

travail de comparaison auquel il est convié. Ce qui le déroute parfois, c'est l'ordre où les cartes défilent[1]; sans doute, des nécessités techniques ont imposé cet ordre dispersé. L'on regrettera aussi que la table des matières ne porte pas la liste complète des cartons et graphiques. Maintenant que nous avons épuisé les critiques, toutes de forme, abordons l'œuvre elle-même.

L'Atlas se compose de deux séries : l'une historique, l'autre géographique. Mais ces deux parties font corps. Il est banal de répéter combien l'histoire et la géographie se lient et se pénètrent. Toutefois, elles ne communient pas sous les mêmes espèces. Il est des faits et des problèmes historiques qui gagnent à être interprétés avec les procédés et les moyens d'observation de la géographie. La première carte même de l'Atlas, celle de l'Égypte ancienne, fournit un modèle de la manière géographique : elle est semée d'indications dont les cartes historiques se passent volontiers[2] : routes des caravanes, avec les citernes qui les jalonnent, carrières d'où ont été extraits les matériaux des monuments, mines de pierres précieuses qui sollicitent le commerce à travers le désert. Ainsi encore, sur la feuille 12-13, qui montre l'expansion de l'hellénisme, la voie de communication de l'Oxus au Pont-Euxin, alors que le fleuve débouchait dans la Caspienne, est mise en pleine signification. Mais voici où le géographe dépasse l'historien : celui-ci ne connaît que les peuples du cycle classique, celui-là ne dédaigne pas ceux qui sont exclus des programmes d'études officiels : voyez la carte de l'état économique du monde ancien (18[bc]); la vie de l'Extrême-Orient s'y révèle, avec les marchés indous, chinois, les échelles du littoral africain, zones insoupçonnées des progammes qui ne s'aventurent pas au delà des Mèdes et des Perses. Non seulement la géographie élargit l'horizon de l'histoire, mais elle précise les contours de son domaine; une carte résume en quelques linéaments, ramasse en quelques teintes des périodes qui défraient de longs chapitres : sur la feuille 18[d] (*propagation du christianisme jusqu'au* XIV[e] *siècle*) vous discernerez aussitôt les étapes du catholicisme, le schisme des Églises d'Occident et d'Orient et les conquêtes de l'Islam. La feuille 30, où s'épanouissent les possessions ecclésiastiques d'Allemagne, dénonce le côté temporel de la Réforme, la sécularisation.

La deuxième section de l'Atlas est le commentaire illustré de la méthode

1. P. ex. les feuilles 36-37 et 46[a], toutes deux intitulées *France en 1789*, sont trop éloignées. De même les feuilles 108[c] et 108[b], *Nouvelle-Zéiande* et *Australie*, sont séparées par un planisphère; la feuille 130, *Amérique du Sud*, s'intercale entre des cartes des États-Unis.

2. Cf. p. ex. les cartes annexées au volume de M. Maspero, *Histoire de l'Orient* (Hachette, 1891).

et de la doctrine de M. Vidal de La Blache. C'est un plan d'éducation géographique.

La Terre, d'abord représentée comme corps céleste[1], apparaît d'emblée comme un organisme vivant et toujours en évolution (52[bc], *transformations de la surface terrestre*); cette évolution est régie par des lois, dont l'action, égale, sinon uniforme et partout identique, éclate dans ce que M. Vidal de La Blache appelle les « comparaisons géographiques » (52[d]) qui rappellent les « homologies » de Peschel. De tous les phénomènes généraux du globe le plus significatif, le plus puissant est le climat. Les cartes climatériques et les notices explicatives de M. Camena d'Almeida prêtent à quelques observations : aux isothermes dont le tracé, pour être exact, devrait refléter tous les caprices et tous les troubles de la nature, est substituée comme terme caractéristique, la « variabilité », c'est-à-dire « l'écart entre les températures réelles extrêmes » de l'année moyenne. Est-ce là un signe décisif et exclusif? Quelles garanties offrent les chiffres de plusieurs stations, comme Kouka, Roubaga et le détroit de Torrès? Pour les pluies, une carte de la répartition saisonnière ne doit-elle pas compléter celle de la hauteur annuelle?

La Terre n'est pas seulement la scène de phénomènes physiques, mais aussi un habitat, où se développent plantes, animaux et humains. Des cartons, très nets, quoique un peu menus pour le sujet, embrassent les zones de végétation, sans souci des subdivisions chères aux botanistes, les principales races, où sont mentionnés jusqu'aux pygmées d'Afrique, et où il nous semble que l'élément européen se prolonge bien loin à travers l'Asie; enfin, les principales religions, où s'étale la formidable cohésion de l'Islam qui coupe en deux l'ancien continent.

Le souci de l'ensemble de la synthèse se décèle encore dans l'art de définir ou de tailler les provinces naturelles : ainsi, en Europe, sont inscrits dans un seul cadre le monde méditerranéen, les États danubiens, les pays rhénans, la plaine que M. Vidal de La Blache définit si justement plaine *centrale,* alors que nombre de géographes la qualifient de plaine *extérieure*. Ce n'est pas que la géographie régionale soit sacrifiée : chaque État est envisagé sous toutes ses faces; certaines feuilles (Autriche-Hongrie, 102-103; Grande-Bretagne, 106-107) forment à elles seules comme un album statistique. La France a, comme il convient, la plus belle part, non seulement la France européenne, mais la France coloniale, dont les cartes sont traitées avec un soin, une élégance dignes de l'importance et de l'actualité du sujet. M. Vidal de La Blache et ses collaborateurs ont, en effet, le souci

1. A rectifier, dans la notice relative aux projections, le nom de Mercator, qui est De Cremer et non Kauffmann.

de l'actualité et leur œuvre est comme un « Miroir du monde », à la fin de ce XIXe siècle.

Elle est plus exactement — et c'est là son originalité — l'expression figurée de la science géographique. M. Vidal de La Blache, comme jadis Ritter, a donné la forme cartographique aux idées maîtresses de son enseignement. Son Atlas prend place à côté de celui de Berghaus, avec cette différence que ce dernier ne considère que les phénomènes physiques, tandis que M. Vidal de La Blache peint aussi la Terre transformée par l'homme avec cette différence encore que le Berghaus n'est maniable qu'aux savants, tandis que l'Atlas V. L. est accessible à tous, professionnels, grand public et petit public de nos écoles et collèges. En le feuilletant, on apprend à comparer, c'est-à-dire à réfléchir : ainsi se manifeste la vertu éducatrice de la géographie.

B. A.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

1° Meurthe-et-Moselle.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. Troisième série, XXI[e] volume. — Nancy, René Wiener, 1893. 1 volume in-8° de 400-xxvii pages, avec 7 planches et figures.

Trois importantes études se rencontrent tout d'abord dans les *Mémoires* de cette année, et en composent la majeure partie. Le premier travail, celui de M. l'abbé E. Martin[1], a déjà fait ici même l'objet d'une mention spéciale. A la suite de cette monographie du village de Pulligny, M. Hermerel[2] publie des recherches sur la numismatique du comté de Vaudémont, recherches aussi complètes qu'ont pu le permettre à l'auteur les dernières mais peu nombreuses découvertes concernant la série des pièces frappées autrefois à Vézelise et à Vaudémont. Comme introduction à ces pages qui réclamaient la plume d'un spécialiste, M. Hermerel résume, en quelques lignes substantielles, l'histoire du petit pays qui, après quatre siècles de vie propre, fut réuni à la Lorraine, et dont le territoire est aujourd'hui partagé entre nos départements des Vosges et de Meurthe-et-Moselle. Puis, successivement, M. Hermerel fait défiler devant nous les princes et princesses des trois maisons de Vaudémont pour s'arrêter en 1473, alors que le fils d'Yolande reçut, des états assemblés à Vézelise, le titre de duc de Lorraine. Pour beaucoup de ces personnages aucune monnaie n'a été re-

1. *Pulligny.* Publié à part : 1 vol. in-8°. Nancy, Crépin-Leblond, 1893. Voir p. 268.
2. *Recherches sur les monnaies des comtes de Vaudémont.* 2 planches et figures.

trouvée; mais lorsque quelque pièce est connue, l'auteur, qui a suivi la méthode excellente de De Saulcy, nous la décrit avec le plus grand soin. On sent dans cette partie une érudition sûre et une compétence vraie. Ce travail restera non seulement un guide utile pour les numismates, mais encore un document que ne négligeront pas les historiens futurs du comté de Vaudémont.

C'est, de même, mieux qu'une simple contribution à l'histoire de Mirecourt qu'il connaît si bien et où il nous a déjà conduits naguère, que M. Guyot[1] nous offre cette fois. Il y a plus ici; c'est un chapitre de sociologie historique. Après de longues et patientes recherches faites dans les archives de l'hôpital de Mirecourt, M. Guyot vient nous conter les destinées d'un établissement qui fut ce que nous appellerions aujourd'hui un hospice, c'est-à-dire un asile où étaient accueillis à la fois des malades, des pauvres, des infirmes et des enfants. Nous pouvons suivre pendant quatre siècles les vicissitudes de cette maison, primitivement dite *des Bons malades* — ce qui semble indiquer une ancienne léproserie, — puis hôpital de Richard le Favart, institution bourgeoise absorbée à son tour vers 1700 dans la fondation de la maison de charité de M. de Germiny, et qui, actuellement encore, tient lieu d'hospice civil. M. Guyot ressent une vive curiosité pour tout ce qui concerne la condition des différentes classes sous l'ancien régime. Dans cette œuvre, c'est le paupérisme qui l'a occupé, le paupérisme d'autrefois, si différent du nôtre dans ses causes, sa manifestation, sa durée. La notice sur l'hôpital de Mirecourt est en somme une étude rétrospective de la maladie et de la misère. Malgré des statistiques nombreuses et complètes, l'auteur a su la rendre d'une lecture facile et parfois même attrayante.

Les cinq autres travaux du volume sont d'une étendue beaucoup moindre que les précédents, mais leur ensemble nous présente une heureuse diversité de sujets, et, envisagés séparément, chacun d'eux mérite l'attention.

L'église de Blénod-lès-Toul, bâtie au commencement du XVI[e] siècle par Hugues des Hazards, est un monument imposant, d'une architecture sévère, et qui a été jugé digne d'être classé parmi les monuments historiques. Ce sanctuaire possède de très beaux vitraux à la valeur artistique desquels s'ajoute un autre intérêt, grâce aux portraits et aux armoiries qui les décorent. Peu d'églises de notre région ont conservé des verrières de cette époque ; nous ne connaissions guère que celles de Toul, de Saint-Nicolas-de-Port et de Vézelise. M. l'abbé Demange[2] a donc été bien inspiré en décrivant celles qui ornent son église paroissiale. Il a su le faire conscencieu-

1. *L'Hôpital de Mirecourt*. Notice historique. Publié à part : 1 vol. in-8°. Nancy, Crépin-Leblond, 1893.

2. *Les Vitraux de l'église de Blénod-lès-Toul*. 2 planches.

sement, puisque nous en venons à partager ses impressions et à souhaiter avec lui la restauration de cette œuvre d'art, malheureusement mutilée.

Tout ce qui touche aux années 1736 et 1737 est d'un intérêt tout particulier dans l'histoire de notre province. C'est en effet la fin du duché ; ces dates marquent la perte de l'autonomie. En publiant un mémoire destiné à servir d'instruction à M. de Montureux lors de son retour de Vienne à Lunéville, et que le duc François signa à Laxembourg, le 22 mai 1736, M. de Souhesmes[1] saisit l'occasion d'exprimer sa sympathie mêlée de pitié pour le futur empereur, si souvent et trop sévèrement blâmé. N'y a-il point des faiblesses qui s'imposent et qui se comprennent? La responsabilité de la cession ne doit pas retomber lourde et entière sur l'époux de Marie-Thérèse. Bien que le fatal dénouement fût depuis longtemps prévu, il y eut — on ne saurait le nier, — tout aussi bien à Vienne qu'au château de Lunéville, des hésitations cruelles et une douloureuse angoisse dans certains cœurs.

M. Robert[2] a réuni diverses armes et engins de guerre que des dragages ont ramenés des sables de la Moselle, dans le parcours de cette rivière à travers Pont-à-Mousson. Il a reconstitué l'état premier de ces trouvailles brisées et frustes pour la plupart. Ces différents spécimens ne sont sans doute que la minime partie des pièces que recèle encore, au même endroit, le lit du cours d'eau. Quelle en est la provenance ? Résoudre cette question était bien tentant ; le domaine des hypothèses était si séduisant, que M. Robert s'y est promené. Se fondant sur un passage des *Mémoires* de Vieilleville, l'archéologue pense qu'il pourrait bien y avoir quelque rapport entre ces découvertes et la prise, dans Pont-à-Mousson, en 1552, de onze bateaux chargés de vivres et de munitions de guerre que la duchesse douairière de Lorraine envoyait secrètement sous Metz à Charles-Quint.

Noué qui die qu'lé dit, poù vot' Altesse
Et poù vos tertous los bons Lauréins
Noué itou poù vot' Princeresse
Et Noué poù loues mignots pùssins...

Telle est la dernière strophe — strophe de circonstance, ajoutée après coup, et qui s'applique sans doute à Léopold et à ses nombreux enfants — d'une chanson en patois lorrain, aux vers naïfs, tout imprégnée d'une bonne odeur de terroir : le *Noël des Riblaws* (Noël des rodeurs de nuit). Cette poésie, dont M. Fourier de Bacourt[3] nous donne le texte et la musique, fai-

1. *Instructions de François III à M. de Montureux.*

2. *Sur des armes du XVIe siècle trouvées dans la Moselle à Pont-à-Mousson.* 1 planche.

3. *Noël des Riblaws.*

sait partie des anciens chants populaires du comté de Ligny. Sa publication complète la série de ceux déjà insérés dans plusieurs recueils, tels que le *Noël des Caribaris,* ou encore le célèbre *Affileil.*

François Chéron (1635-1698) est un des plus grands médailleurs français. A l'âge de vingt ans nous le trouvons à Rome où il est déjà le favori d'Innocent X et où, sans doute, il se formait à l'école de Gaspardo Molo. La vie de ce graveur fut une vie de labeur fécond ainsi que nous le prouve M. Mellier[1] en nous décrivant les principales œuvres d'un artiste aujourd'hui peu connu et trop oublié. Cette courte étude, consacrée à un enfant de Lunéville, où d'ailleurs le nom de Chéron ne s'est pas éteint, est très instructive, bien que forcément rendue incomplète par la pénurie de documents. C'est encore un travail méritoire en ce qu'il vient rendre à Chéron le rang et la réputation qui lui sont justement dus.

Pierre Boyé.

2° Meuse.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, troisième série, tome III. 1 volume in-8° de 264 pages avec planches. — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1894.

MM. Pierre et Maxe-Werly décrivent et étudient en collaboration une dalle tumulaire découverte devant l'âtre de la cheminée d'une maison de Baudignécourt[2]. Ce débris provient de l'église primitive de l'abbaye d'Évaux, église deux fois dévastée, en 1575 et en 1636, puis démolie en 1700. L'inscription funéraire indique que la dalle recouvrait les restes de frère Jean, abbé d'Évaux pendant dix-huit ans, décédé le 24 août 1404, et que ce Jean eut pour successeur « Orris de Challevrennes, jadis abbé de... fontaine et de Vaulx ».

Nulle notice historique, nul cartulaire ne fournissant, pas plus que le *Gallia Christiana,* la chronologie ininterrompue des abbés qui se succédèrent à Évaux, MM. Pierre et Maxe-Werly ont dû rechercher quel peut être, parmi les différents chefs de ce monastère parvenus jusqu'à nous sous le prénom de Jean, celui dont la dalle, aujourd'hui déposée au musée de Bar, reçut la dépouille en 1404. Comme un acte de 1405 établit qu'à cette

1. *Étude sur François Chéron, graveur en médailles.* 1 planche.
2. *Dalle funéraire de Jean de Troussey, abbé d'Évaux, mort en 1404,* p. 41-47.

date le 17e abbé d'Évaux était « D. Obry de Chalbragne », les auteurs du mémoire pensent que ce dernier nom n'est qu'une transcription erronée de celui d'Orris de Challevrennes et croient pouvoir conclure que le prédécesseur d'Orris, le Jean inhumé sous la dalle qu'ils étudient, était *Jean de Troussey,* mentionné comme abbé d'Évaux à la date de 1393 dans un ancien cartulaire de l'abbaye d'Évaux.

Quant à Orris de Challevrennes, MM. Pierre et Maxe-Werly estiment, en exposant les motifs sur lesquels ils fondent leur opinion, que l'abbaye qu'il quitta pour gouverner Évaux fut, selon toute apparence, celle de Clairefontaine, au diocèse de Besançon.

Un dessin de la dalle tumulaire, remarquablement exécuté par M. Pierre, est joint à ce travail.

Sainte-Hoïlde était l'une des sept abbayes de l'ordre de Cîteaux qui existaient dans l'ancien duché de Bar. M. Jacob a publié en 1882 un intéressant cartulaire de cette abbaye. M. A. Benoit, à l'aide de cet ouvrage et d'autres documents, a dressé la liste des abbesses de Sainte-Hoïlde[1], liste qu'il a enrichie de curieux renseignements sur les biens et les revenus du monastère. Il a complété son travail par un court résumé de la *Requête adressée par les sœurs au bon duc Léopold,* en vue d'obtenir la confirmation des donations faites à l'abbaye par d'anciens bienfaiteurs et qui pour la plupart étaient contestées. Cette pièce, imprimée en 1698, est devenue extrêmement rare.

En mourant, le roi René avait laissé l'usufruit viager d'un certain nombre de fiefs à sa seconde femme, Jeanne de Laval. Le douaire barrisien de cette princesse se composait des revenus des prévôtés d'Étain, Bouconville et Morley, ainsi que d'une rente annuelle de 1,000 livres sur le domaine. Ces revenus firent retour à René II après la mort de Jeanne de Laval en 1498. Mais le duc de Lorraine, ayant voulu s'emparer du comté de Beaufort, des seigneuries de Launay, de Palis et de Chanzé, qui figuraient également au testament du roi René et constituaient le douaire angevin de sa veuve, vit ses prétentions rejetées par le roi de France. Plus tard, les ducs Claude et François de Guise renouvelèrent, l'un après l'autre, les réclamations de leur père et aïeul, mais avec tout aussi peu de succès. M. Paul Marichal nous rapporte par le menu l'histoire de ces contestations, avec d'abondantes pièces justificatives[2].

M. A. Benoit s'occupe de recueillir les inscriptions funéraires du département de la Meuse antérieures à 1790. Il publie cinquante et une de ces

1. *Notes sur l'abbaye de Sainte-Hoïlde. — Liste des abbesses. — Requête au duc Léopold,* p. 49-64.

2. *René, duc de Lorraine, et le douaire de Jeanne de Laval, veuve du roi René,* p. 65-96.



inscriptions, concernant des personnages nés dans l'arrondissement de Commercy, ou lui appartenant par leur résidence[1]. Ce travail soigneusement annoté n'est pas sans intérêt.

Un nouveau travail de M. Léon Germain sur l'art campanaire en Lorraine est toujours accueilli avec empressement. Le texte des inscriptions et les ornements dont sont revêtues les cloches de l'ancien collège Gilles-de-Trèves, à Bar-le-Duc, moulés par M. Maxe-Werly et photographiés par M. Duval, lui ont fourni le sujet d'une attachante étude[2]. La plus ancienne de ces deux cloches porte la date de 1628, époque où le collège était dirigé par les Jésuites. Outre une invocation à saint Ignace, elle présente une petite croix et un bas-relief figurant la Vierge en buste, avec l'Enfant Jésus dans ses bras. Le genre est tout à fait italien et semble se rattacher à l'école de Donatello. Mais le médaillon le plus curieux, c'est la marque du fondeur, où l'on voit un cadran d'horloge, une cloche, une équerre, un compas et l'inscription : « I. Sansonnet, de S. Miel » (Saint-Mihiel). — La seconde cloche, fondue en 1776, par « Alliot fils, de Ligny », porte les noms des quatre surintendants du collège, choisis conformément au titre de fondation. On y remarque, en outre, un Christ avec Marie-Madeleine agenouillée et embrassant le pied de la croix ; un autre crucifix, accosté de la Vierge et de saint Jean ; enfin une Vierge debout, portant l'Enfant Jésus. M. Léon Germain étudie en détail tous ces sujets décoratifs et donne des renseignements sur les personnages nommés dans les inscriptions.

M. H. Labourasse, si compétent en tout ce qui concerne les patois de la Meuse, a recueilli un *Conte de Noël*[3], récit naïf et populaire, dont le texte, accompagné de notes philologiques et suivi d'une traduction, constitue un nouveau et intéressant document pour l'étude de l'ancien dialecte du Barrois.

Un Siennois, le cardinal Bichi, qui fut abbé de Saint-Mihiel et évêque de Carpentras, est resté célèbre dans la vallée de la Meuse, où son nom sert d'épouvantail pour les enfants. M. Fourier de Bacourt raconte la carrière politique, très accidentée, de ce prélat[4]. La part qu'il prit, aux côtés de Louis XIII, au siège de Saint-Mihiel, et la réputation de rapacité qui le suivit dans son évêché de Carpentras, expliquent dans une certaine mesure, que sa mémoire ne soit pas restée en bénédiction parmi les habitants de sa ville abbatiale.

Dominique Callot, abbé de l'Étanche, au XVII[e] siècle, a composé un

1. *Inscriptions du département de la Meuse.* — 1[re] partie : *Arrondissement de Commercy*, p. 97-128.

2. *Les Cloches du collège Gilles-de-Trèves, à Bar-le-Duc*, p. 129-144.

3. P. 145-168.

4. *Le Cardinal Bichi, abbé de Saint-Mihiel*, p. 169-175.

important recueil intitulé *le Hérault d'armes de Lorraine et Barrois*. M. Léon Germain a tiré de ce manuscrit, déposé à la Bibliothèque de Nancy, un armorial qui se rapporte aux familles du bailliage de Bar, connues généralement sous la dénomination d'Écuyers[1]. M. Germain pense que cet armorial résume la *Recherche* du héraut d'armes Didier Richier, laquelle, pour le Barrois, fut rédigée en 1581, et dont le manuscrit a été légué par M. le baron de Salis à la ville de Metz. Déjà, M. de Sailly a fait paraître, de 1858 à 1860, dans l'*Austrasie,* un armorial qui a beaucoup de rapports avec celui qui fait l'objet de la publication de M. Germain, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine. M. Germain n'a pas voulu écrire un traité complet sur l'origine des écuyers du Barrois et exposer la législation qui les régissait. Il se contente de donner, dans son introduction, quelques indications assez brèves, mais suffisamment précises sur cette classe nobiliaire. Les *Nobles se qualifians écuyers,* comme écrit D. Callot, ne sont généralement point des nobles dans l'acception rigoureuse du mot et doivent sans doute leur état de noblesse à la possession de fiefs, à des reprises de noblesse maternelle et, surtout dans le bailliage de Clermont, aux privilèges de la profession du verrier. Le terme d'*écuyer,* donné d'une façon générale à ces familles, est une expression populaire, n'ayant pas absolument un caractère officiel et une valeur légale.

Jusqu'en 1719, date de son annexion à la Lorraine, Ligny fut administré par des *échevins,* un *syndic* et un *mayeur,* président du conseil de ville. Ces magistrats portaient une robe noire sur une simarre de même couleur, « *lyée d'un large ruban de soye bloye d'infer avec, au costé, une bloucque* ». Ce costume parut un peu trop sévère à M. de Brantes, quand, au lendemain de son mariage avec Marguerite-Charlotte de Luxembourg, il fit son entrée dans la capitale du comté que sa jeune femme lui apportait en dot. « Ce « Méridional, ami des couleurs vives, aimait à s'entourer d'un brillant état- « major, car il était bien lointain déjà — quoique très proche cependant « — le temps où, venus à Paris pour y chercher fortune, les trois frères, « Luynes, Cadenet et Brantes, ne possédaient qu'un seul manteau, servant « à celui d'entre eux qui se rendait à la cour. » Les *mayeurs* durent porter désormais « *toges blondes vairées sur soubreveste de bloitte* ». De là, le surnom de *mayeurs-jaunes* et de *los beuilrottes* (buires à l'huile) que reçurent ceux qui durent revêtir cet étrange accoutrement. M. Fourier de Bacourt consacre une courte notice[2] à chacun de ces magistrats qui, au nombre de huit, se succédèrent dans l'administration municipale de Ligny de 1621 à 1637.

1. *Armorial des Écuyers du Bailliage de Bar, rédigé par Dominique Callot, d'après les Recherches de Didier Richier* (fin du XVIe siècle), p. 177-211.

2. *Les Mayeurs-Jaunes de Ligny,* p. 213-230.

M. Dannreuther appelle l'attention sur le mathématicien Albert Girard, de Saint-Mihiel, ignoré jusqu'à ce jour des bibliographes lorrains, Dom Calmet, Chevrier, et, à plus forte raison, des auteurs plus modernes qui se contentent trop souvent, en général, de reproduire leurs devanciers[1]. A. Girard, qui professait la religion réformée, fut probablement élevé à Metz et étudia à l'Université de Leyde. Lorsqu'il mourut, à l'âge de 38 ans, il n'avait atteint, malgré une activité scientifique remarquable (quelques savants hollandais le considèrent en effet comme le précurseur de Descartes), ni la célébrité, ni la richesse. Nous devons savoir gré à M. Dannreuther d'avoir réintégré dans la bibliographie lorraine un nom trop longtemps oublié.

Il faut encore signaler dans ce volume la reproduction photographique de l'inscription commémorative que la Société de Bar a fait placer, en l'honneur de Dom Remi Cellier, dans l'église Notre-Dame de cette ville.

Nous nous faisons également un devoir de mentionner les concours ouverts par la Société à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation. Les sujets proposés sont bien choisis pour tenter le zèle et l'émulation de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Barrois. Nous publions ci-dessous le programme de ces concours.

E. B.

CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

La Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc met au concours les sujets suivants dont nous publions le programme :

1er Concours.

Un prix de la valeur de cent francs, offert par M. Charaux, membre titulaire de la Société, à la meilleure notice sur LES MAISONS A FAÇADES SCULPTÉES DES VILLES HAUTE ET BASSE DE BAR-LE-DUC, à étudier au double point de vue de l'*Art* et de l'*Histoire*.

2e Concours.

Un prix de la valeur de cent francs, offert par M. Charaux, à la meil-

1. *Le Mathématicien Albert Girard, de Saint-Mihiel, 1595-1633*, p. 231-236.

leure étude *historique* et *artistique* sur LE COLLÈGE GILLES-DE-TRÈVES, de Bar-le-Duc.

3e Concours.

Un prix de la valeur de deux cents francs, offert par M. l'abbé Léopold Plauche, membre titulaire, pour être décerné sous le nom de « *Prix Paulin Gillon* », en mémoire de l'un des principaux promoteurs de la fondation de la Société, à un PRÉCIS DE L'HISTOIRE DU BARROIS.

Les concurrents devront ne pas perdre de vue que le désir du donateur et de la Société est de voir sortir de ce concours, non pas un travail d'érudition, mais un manuel élémentaire, susceptible de donner sous une forme très abrégée aux enfants de nos écoles une vue d'ensemble, des notions générales, mais claires et exactes, sur l'ancienne province de Barrois, ses annales, ses souverains et ses institutions.

4e Concours.

Un prix de la valeur de cent francs, offert par M. Charles Freünd-Deschamps, membre titulaire, au meilleur travail sur LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DANS LE BARROIS DEPUIS SA RÉUNION DÉFINITIVE A LA FRANCE EN 1766.

5e Concours.

Un prix de la valeur de cent francs, offert par M. Paul Varin-Bernier, membre titulaire, à la meilleure PIÈCE DE POÉSIE SUR UN SUJET EMPRUNTÉ A LA LORRAINE OU AU BARROIS.

Un fait ou un personnage historique ; une légende, une tradition, etc., etc., etc.

6e Concours.

Un prix de la valeur de deux cents francs, offert par la Société à la meilleure monographie qui lui sera présentée sur UN SUJET INTÉRESSANT LE BARROIS.

Monographie historique, géographique, agricole, industrielle et commerciale d'une ville, d'une commune ou d'un canton, jusqu'à nos jours. — Monographie d'une institution politique, administrative ou judiciaire de l'ancien régime ; — d'une corporation, confrérie, compagnie, établissement d'instruction ou de charité, de caractère civil ou religieux. — Monographie historique et artistique d'un ancien édifice civil ou religieux. — Biographie. — Étude d'archéologie, de numismatique, de géographie, d'histoire naturelle, de géologie, de botanique, etc., etc., etc. — Les concurrents pourront consulter utilement la liste des questions sur lesquelles le comité des travaux historiques appelle plus particulièrement chaque année l'attention et les recherches

des Sociétés savantes à la veille de leur convocation au Congrès de la Sorbonne. Cette liste figure en entier au volume de 1891 (2e série, t. IX) des *Mémoires* de la Société.

I. Les travaux présentés aux différents concours devront être adressés — *terme de rigueur* — avant le **1er août 1895**, à M. le président de la Société des lettres, sciences et arts, à Bar-le-Duc.

II. Ils devront être inédits. Ils ne porteront aucune signature, mais seront revêtus d'une épigraphe répétée sur l'enveloppe d'un pli cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur et qui sera joint au manuscrit. Les plis porteurs des épigraphes correspondantes aux travaux couronnés seront seuls ouverts d'office par le jury.

III. Les manuscrits ne seront pas rendus; mais les auteurs en pourront prendre ou faire prendre copie.

IV. La Société se réserve le droit de publier dans ses *Mémoires* les notices qu'elle jugera à propos de choisir dans ce but parmi les travaux couronnés.

V. En dehors des *prix* précédemment énumérés, les jurys auront toujours la faculté de décerner, dans chaque concours, des *mentions honorables*. De même, ils seront en droit de ne décerner aucune récompense.

VI. Les membres des différents jurys seront désignés ultérieurement en assemblée générale de la Société. Ils ne pourront prendre part à ceux des concours sur lesquels ils seront appelés à statuer.

Délibéré en la séance de la Société du 7 février 1894.

Le Président,
H. DANNREUTHER.

Le Secrétaire adjoint,
Wlodimir KONARSKI.

7e Concours.

A l'occasion des concours organisés pour célébrer, en 1895, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société, notre confrère, M. Léon Rattier, propriétaire au château de Jeand'heurs, vient d'instituer un prix de la valeur de trois cents francs, spécialement affecté à une MONOGRAPHIE DE L'ABBAYE ET DU CHATEAU DE JEAND'HEURS.

Les concurrents devront étudier, au point de vue de l'histoire, de l'archéologie et de l'art, l'ancienne abbaye de Prémontrés disparue à la Révolution et le château qui l'a remplacée.

M. Rattier met, en outre, à la disposition de la Société, une somme de deux cents francs destinée à subvenir à l'impression, dans nos *Mémoires,* de l'étude à laquelle le prix aura été décerné.

Ce concours demeure, bien entendu, soumis à toutes les conditions du règlement annexé à la circulaire du 15 mars 1894 qui a été adressée à tous les membres de la Société, et qu'ils trouveront, d'ailleurs, insérée à la fin du dernier volume des *Mémoires* (IIIe série, t. III).

3° Vosges.

Bulletin de la Société philomathique vosgienne, 19e année, 1893-1894. 1 volume de 472 p. Saint-Dié, Humbert. 1894.

Louis Géhin. — *Gérardmer à travers les âges.* — C'est la fin d'une étude consciencieuse dont les deux premières parties ont paru dans le Bulletin de 1892-1893, et qui embrasse un ensemble de faits appartenant à toutes les époques. Les documents les plus importants, cités et commentés par M. Géhin, sont ceux qui se rapportent à la période révolutionnaire. — L'auteur a puisé dans les archives communales de Gérardmer ; mais la plupart des documents qu'il intercale avec une certaine surabondance dans le cours de son récit, sont parfois d'une importance infime et d'un intérêt médiocre ; il eût été préférable, ce semble, de les faire figurer en appendice à la fin de l'étude, ou même de les mentionner simplement.

Après avoir examiné l'administration locale de l'ancienne municipalité de Gérardmer, énuméré les fonctionnaires de tous ordres, M. Géhin passe en revue les différentes catégories d'impôts et charges publiques (milices, service militaire à l'époque de la Révolution, corvées, etc.) et il expose leur mode de répartition.

Au point de vue judiciaire, Gérardmer relevait des dames abbesses et chanoinesses, ainsi que du chapitre de Remiremont, qui se partageaient la seigneurie du pays.

Le chapitre relatif au personnel enseignant et à la maison d'école est une utile contribution à l'histoire du développement de l'instruction primaire dans les communes rurales, jusqu'à nos jours (l'auteur cite des chiffres empruntés à des statistiques de 1892).

Dans la quatrième partie, M. Géhin examine l'agriculture, l'industrie, le commerce, les voies de communication. Dans un pays aussi montagneux que celui dont Gérardmer est le centre, ce sont les pâturages avec l'éle-

vage, les forêts avec les petites industries dérivées qui dominent. L'industrie fromagère et la boissellerie ont fait jadis, presque seules, la fortune de la contrée ; depuis la Restauration, l'industrie des toiles s'est développée à Gérardmer, comme dans toutes les localités des Vosges à la même époque.

La cinquième partie est consacrée aux monuments religieux, chapelles, mœurs, coutumes, légendes du pays ; tous les vieux souvenirs locaux sont évoqués avec une profusion de citations.

P. de Boureulle. — *Le Ban-de-la-Roche, à propos d'une correspondance inédite du pasteur Oberlin.* — Le comté du Ban-de-la-Roche en 1789, situé sur la rive droite de la Bruche et arrosé par ses affluents, la Chircote et la Rothaine, que dominent le « Champ du Feu » et la forêt de Barr, faisait partie de la province d'Alsace.

Le nom de ce petit territoire provient d'un vieux château qui s'élevait autrefois près de la limite du bailliage de Saint-Dié. La population protestante de l'une des paroisses de cette minuscule principauté, celle de Waldbach, fut confiée dès 1767 (la date 1667, donnée à la page 183, est un lapsus) à la direction d'un pasteur fameux dans la région, Jean-Frédéric Oberlin, sur lequel on a déjà publié un grand nombre de monographies.

Le pasteur Oberlin, consacra sa vie non seulement à élever le niveau moral des populations fort arriérées dont il avait la charge, mais encore à améliorer leur condition matérielle, à développer dans le pays, par son exemple, l'agriculture et quelques petites industries rurales ; bref, il fut le bienfaiteur vénéré de ce petit coin des Vosges, le plus fermé par la nature aux influences civilisatrices de l'extérieur.

M. de Boureulle joint à cette courte esquisse biographique, quatre lettres inédites d'Oberlin, qui lui viennent d'un sien aïeul maternel, M. Georges-Bernard Bizot, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Dié, lors de sa création, avec lequel Oberlin fut en relations. — Ces lettres, d'ailleurs insignifiantes, ajoutent peu à la mémoire du vénérable pasteur.

M. de Boureulle publie également une carte du Ban-de-la-Roche, dressée par Jean-Frédéric Oberlin lui-même et qu'il a complétée.

A. Benoit. — *Notice sur la réunion de la principauté de Salm à la France (1793).* — Cette curieuse petite principauté, située entre les provinces de Lorraine et d'Alsace, partie intégrante de l'empire germanique, mais cependant bien française par son langage et ses mœurs, resta, au moment de la création des départements, enclavée entre les trois départements du Bas-Rhin, de la Meurthe et des Vosges ; à la suite de démêlés peu graves avec la Convention, elle fut annexée au territoire de la République française, en vertu d'un décret du 2 mars 1793. Ajoutons que cette réunion,

si elle ne fut pas vraiment spontanée de la part des habitants de Salm, s'opéra du moins sans recours à la force.

M. A. Benoit nous donne en appendice XXIX pièces qui montrent la marche progressive de l'annexion. Ces documents sont tirés d'un factum rédigé par le dernier prince régnant de Salm, Constantin, titulaire de plusieurs seigneuries de Belgique et de Hollande (petit in-folio, 32 p. avec preuves, 1793) et d'un volume des *Documents sur l'histoire des Vosges* (Épinal, 1880).

Henry Bardy. — *Un exemplaire de la « Cosmographiæ introductio », 25 avril 1507*. — Il s'agit d'un manuscrit d'un célèbre ouvrage imprimé à Saint-Dié (le premier livre connu, parait-il, imprimé à Saint-Dié) en 1507, et dans lequel se trouve pour la première fois le mot « America » comme désignant le nouveau continent découvert par Christophe Colomb. M. Bardy, sans entrer dans le détail des controverses auxquelles a donné naissance la personnalité de Martin Waldzemüller (Hylacomilus), auteur présumé de l'ouvrage, nous retrace les vicissitudes de ce manuscrit qui est conservé à la Bibliothèque de la Sorbonne ; il nous en donne une description détaillée, étudie les dessins du filigrane qui caractérise le papier ; il compare le manuscrit aux diverses éditions de l'ouvrage. Six belles planches de fac-similés d'une netteté suffisante, accompagnent cette savante étude.

Hingre, *chanoine de Saint-Dié*. — *Le Mai ou Trimazo, dans les montagnes des Vosges*. — Étude d'un chant populaire appelé Mai ou Trimazo (?) dans les Vosges, parce qu'il se chantait au moment de la quête du mois de mai pour l'entretien de l'autel de la Vierge. Ce chant ne s'est conservé jusqu'à ce jour que dans une seule paroisse de la montagne, le Ménil-Ramonchamp.

M. Hingre nous donne les variantes particulières à plusieurs villages ; il ajoute l'annotation musicale de sept de ces chants, derniers débris d'une poésie populaire disparue.

A. Fournier. — *Remiremont et le Saint-Mont ont-ils été un sanctuaire consacré au dieu-soleil ?* — M. Fournier, dont le nom est bien connu de nos lecteurs, démontre que Remiremont était, dès l'époque gallo-romaine, un centre religieux important dans la région vosgienne.

Le Saint-Mont surnommé Mont-Habend (du mot celtique *ave, aven* qui signifie eau), ainsi que toute la région avoisinant Remiremont, sillonnée de nombreuses petites rivières (affluents de la Moselle) et où les sources ne manquent pas (fontaine de Sainte-Claire, de Sainte-Sabine, etc.) sont par excellence le « pays de l'eau ».

Or, l'on a remarqué que les sanctuaires du dieu-soleil appelé Belen par les Gaulois (d'où probablement le nom de ballon dans les Vosges) se rencontrent toujours dans le voisinage des lacs et des sources qui étaient également l'objet d'un culte.

La fontaine de Sainte-Claire sur le Saint-Mont était vénérée encore au moyen âge par les paysans, elle passait pour avoir des vertus curatives et miraculeuses ; elle guérissait des maladies d'yeux (d'où le nom de Sainte-Claire, qu'il faut rapprocher des noms de Sainte-Luce, Saint-Lumier données fréquemment aux fontaines). — Suivant M. Fournier, elle marque l'emplacement d'un ancien sanctuaire où l'on adorait le dieu-soleil.

Le Saint-Mont était donc, comme le Donon et le Sainte-Odile, un lieu consacré à des divinités païennes, lorsque saint Amé et saint Romaric, disciples de saint Colomban, y fondèrent un monastère au VII[e] siècle.

Partout ailleurs, dans la contrée, M. Fournier signale de nombreux débris de monuments mégalithiques (le Pont des Fées — la Pierre Kerlinkin — le Fardeau de Saint-Christophe, etc.), témoins d'un culte païen chez les populations primitives du pays.

Les petites roues de fortune, image du dieu-soleil qu'on retrouve encore en assez grand nombre dans la vallée de la haute Moselle, les feux dits de la Saint-Jean, rappellent ce culte indigène du dieu Belen, auquel les chrétiens substituèrent saint Jean-Baptiste. M. Fournier signale encore un grand nombre de vieilles coutumes, de croyances locales dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et qui se rapportent à des rites du paganisme. L'exemple le plus curieux est sans contredit celui des dames chanoinesses de Remiremont, qui, à certaines fêtes de l'année, se déguisaient, couraient les rues en dansant ; la fête des « Kyriolés », qui avait lieu le lundi de la Pentecôte, et dans laquelle on célébrait le triomphe de la nature, de la végétation, du soleil qui donne la vie, est encore un vestige d'un culte local antérieur à l'apparition du christianisme.

M. Fournier ne nous semble donc pas exagérer, quand il conclut que le Saint-Mont fut jadis un sanctuaire païen, et qu'on adorait le dieu-soleil près de Remiremont avant l'arrivée de saint Romaric ; il est évident que les croyances chrétiennes se sont purement et simplement superposées aux vieux rites païens ; les exemples de cette adaptation de pratiques païennes à des croyances et des cérémonies chrétiennes abondent dans toute la France.

Baron Frédéric Seillière. — *Partage de Salm en 1598.* — Ce partage eut lieu lors du mariage de François de Lorraine, comte de Vaudémont, fils de Charles III, duc de Lorraine, avec Chrestienne de Salm, fille du comte Paul de Salm. Cette princesse apportait en dot les biens de toute la descendance masculine de Jean VIII de Salm, qui fut successivement ma-

réchal de Lorraine et de Bar, au temps du duc Antoine, et surintendant du duc François.

M. le baron Seillière publie *in extenso*, en le faisant précéder d'un savant commentaire, le texte de ce partage de la principauté de Salm, acte qui fut signé à Nancy le 8 septembre 1598, et dont un exemplaire est venu en sa possession.

Émile CHANTRIOT.

4° Revue allemande.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, herausgegeben von Dr F. HETTNER und Dr K. LAMPRECHT[1]. Jahrgänge VII-XII. Trier, 1888-1893.

Cette Revue, qui s'occupe de l'histoire de toute l'Allemagne rhénane, ne contient nécessairement qu'un nombre restreint d'articles ayant trait, d'une manière spéciale, à l'Alsace-Lorraine. Par contre, les *Correspondenzblätter* joints à chaque volume nous fournissent une série de petites communications archéologiques, dont nous allons signaler les plus curieuses, en tant qu'elles rentrent dans notre domaine. Mais d'abord il convient de mentionner deux études qui nous feront connaître le débat engagé au sujet de la victoire de Julien sur les Alamans en 357.

Il y a quelques années (*Annales de l'Est*, 1889, n° 4), M. Pfister appréciait ici même le travail inséré dans les *Beiträge* par M. Wiegand. D'après ce dernier[2], Julien quitte Saverne le matin même de la bataille, retenant les députés germains venus pour réclamer les terres que Constance II leur avait cédées sur la rive gauche du Rhin[3]. Il s'avance sur la grande route de Strasbourg, dépasse Küttolsheim et Quatzenheim et trouve les bandes de Chnodomaire rangées en bataille entre Ittenhein et Oberhausbergen derrière le ruisseau de Musau. Cédant au désir de ses soldats, il engage aussitôt le combat qui, après quelques alternatives, se termine à son avantage. Il poursuit les fuyards jusqu'au Rhin, où vont s'engloutir ceux qui ont échappé au glaive romain et reprend avant la nuit possession de Strasbourg.

1. Remplacé depuis deux ans par l'archiviste de la ville de Cologne, Dr J. Hansen.

2. Qui a développé encore une fois ses idées dans la *Westdeutsche Zeitschrift* (VII, p. 63), *Die Alamannenschlacht bei Strassburg, eine Entgegnung* von Archivdirector W. Wiegand.

3. Mais auxquelles ils n'avaient plus droit, puisqu'ils ne s'en étaient pas contentés et avaient continué à ravager le nord de la Gaule.

Tel est, dans ses traits essentiels, le plan de bataille proposé par M. Wiegand et défendu par lui au moyen d'arguments qui paraissaient décisifs [1]. Cependant il a trouvé des contradicteurs dans la *Westdeutsche Zeitschrift*. H. Nissen (VI, 319) et Dr von Borries (XII, 242 [2]), renouvelant l'hypothèse formulée dès 1622 par Phil. Cluvier dans sa *Germania antiqua*, cherchent le théâtre de la lutte au nord de Strasbourg. D'après ces savants, Julien aurait bien quitté Saverne au point du jour, mais en se dirigeant sur Brumath. C'est après avoir dépassé ce point qu'il aurait voulu faire camper ses soldats et que ceux-ci, apercevant l'ennemi dans la plaine, entre Herlisheim et Weyersheim, auraient demandé à marcher immédiatement contre lui.

Ce qui pourrait militer en faveur de cette opinion, c'est l'emplacement du camp des Alamans, qui semblent avoir franchi le fleuve vers l'embouchure de la Lauter et y avoir établi, pour protéger le passage et assurer la retraite, une sorte de camp retranché. Toutefois, pour renoncer à l'avis courant qui place la bataille sur les collines de Hausbergen, il faudrait des preuves plus certaines, qui se trouveront difficilement. Car il ne faut pas oublier que l'historien n'a que deux sources à sa disposition : Ammien Marcellin, au 12e chapitre de son 16e livre, et 5 lignes de la lettre de Julien aux Athéniens, qui résument les campagnes de 356 et de 357. Avec aussi peu d'éléments, on ne saurait prétendre à une certitude absolue, surtout dans le détail.

Un débris des monuments du Donon a provoqué un débat non moins minutieux entre M. Zangemeister, le savant paléographe d'Heidelberg, et M. Bechstein, dont on se rappelle l'étude publiée il y a quelques années dans les *Annales du Club Vosgien*. Parlant de quelques fragments décrits par Ruinart dans son *Iter litterarium in Alsatia et Lotharingia*, à la suite de son voyage au Donon en septembre 1696, le professeur badois émet l'idée qu'il s'agit d'un monument de Jupiter, composé de trois colonnes rondes superposées, les socles qui les séparaient étant seuls carrés, de manière à motiver l'épithète de *quadratus*, employée par Ruinart (IX, *Correspondenzblatt*, 106). M. Bechstein au contraire (X, *Correspondenzblatt*, 19) prétend maintenir ce terme dans toute sa force en faisant de ce monument trois autels distincts.

Voici maintenant quelques découvertes archéologiques, dont l'une ou l'autre intéressera peut-être nos lecteurs.

IX, *Correspondenzblatt*, 116. Fouilles au Wasichenstein, dont les ruines s'élèvent près d'Obersteinbach, à la limite de l'Alsace et du Palatinat et

1. D'autant plus qu'ils ne venaient, en somme, que confirmer l'opinion traditionnelle.

2. *Noch einmal die Oertlichkeit der Alamannenschlacht von* 357. Cf. *Beilage zum Jahresbericht der neuen Realschule von Strassburg* (1892).

qui, l'on s'en souvient, est le théâtre probable du combat épique chanté dans le *Waltarilied*[1]. Découverte de nombreux objets d'antiquité et, spécialement, d'un couloir aboutissant à un escalier qui mène à deux petits réduits taillés au sommet d'un rocher, d'où l'on domine l'ensemble du château. Ce serait là que, d'après la supposition du poète[2], Walther d'Aquitaine aurait caché sa fiancée Hildegonde et les trésors enlevés à Attila, pendant que lui-même tenait tête aux héros francs à l'entrée du défilé.

VIII, *Correspondenzblatt,* 151. M. Hoffmann raconte la découverte de deux tables votives qu'il a faite à Devant-les-Ponts, entre Metz et Woippy. L'une, dit-il, représente le Mercure gaulois, Ogmius ou Teutatès ; l'autre, selon les apparences, le couple divin dont le culte était si répandu dans l'Est de la Gaule, Mercure et Rosmerta avec sa corne d'abondance et son costume de matrone.

XII, *Correspondenzblatt,* 132. Nouvelle trouvaille dans la nécropole préhistorique d'Eguisheim : tombe de femme, avec ornements, ceinture, bracelets, agrafes, etc. ; de plus, quatre urnes de fine argile, dont rien ne permet plus de présumer le contenu. Enfin, détail qui a son importance, le squelette était tourné vers l'ouest, tandis que tous les autres, trouvés précédemment en cet endroit, regardaient vers le nord, sauf celui d'un garçon d'une dizaine d'années, orienté à l'est.

Mentionnons en même temps la construction de la nouvelle caserne de Sarrebourg qui a mis au jour des vases romains richement ornés de figures, des statuettes, fibules, monnaies, etc. (Cf. Société pour l'histoire et l'archéologie lorraines de Metz, séance du 14 janvier 1891.)

XII, *Correspondenzblatt,* 83. Rapport important de M. Wichmann sur les fouilles de Tarquimpol près de Dieuze, ce village encore entouré d'un rempart sur une presqu'île au sud de l'étang de Lindre et qui recouvre en partie l'emplacement de Decempagi, deuxième station sur la route de Divodurum à Argentorat. Depuis longtemps on y ramassait quantité d'objets romains, surtout des monnaies. Récemment encore on avait dégagé un édifice qui semblait un temple, et un pan de mur avec une tour massive. Pour atteindre un résultat définitif, la Société d'archéologie lorraine, qui remplace depuis 1888 l'ancienne Société d'archéologie de la Moselle, décida, le 14 janvier 1891, de reprendre, en les étendant, les fouilles de Tarquimpol. On creusa en plusieurs endroits, et nulle part en vain. Au fond du lac, précisément à sec, on fut fort surpris de trouver des fondations de maisons et des vestiges de la voie romaine. Decempagi était donc beaucoup plus étendu qu'on ne le supposait. On constata sur ses ruines des traces d'incendie, de reconstruction partielle et de nouvelle destruction.

1. Voyez la thèse récente de M. Schweitzer qui a traité ce sujet à la Sorbonne.
2. Le moine Ekkehard de Saint-Gall, mort en 973.

Glanons encore quelques renseignements épars dans ces six volumes de la *Westdeutsche Zeitschrift.*

VII, *Correspondenzblatt,* p. 82, 8 avril 1888. Ouverture du musée strasbourgeois des arts industriels, à la vieille boucherie construite par Specklin et utilisée jadis comme bibliothèque do la ville. Ce musée, dirigé par le Dr Schricker, ex-secrétaire du Sénat universitaire, offre des collections de modèles pour les différentes branches d'industrie. Le style dit rococo est particulièrement bien représenté par des objets de valeur provenant du roi Louis II de Bavière. La section des travaux de céramique renferme des échantillons de la fabrique de Niderwiller près de Sarrebourg, fondée au siècle dernier par le marquis de Custines.

VIII, p. 184. Critique de l'ouvrage du pasteur Dietsch, de Metz [1], par M. l'archiviste Wolfram, qui y voit un travail aussi peu impartial que peu indépendaut. Ce ne serait qu'une traduction des principales parties de l'étude que M. Thirion publia en 1884 à Nancy sur l'histoire du protestantisme à Metz. *Audiatur et altera pars.* Voyez la réponse de M. Dietsch à la page 387 du même volume.

Enfin le *Correspondenzblatt* publie le compte rendu des séances des Sociétés pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace et pour l'histoire et l'archéologie lorraines. Les travaux de cette dernière société, qui comptait 160 membres en 1891, ont été signalés et appréciés ici par M. Alfred Bourgeois. Nous reviendrons sur ceux de la première.

Théodore SCHŒLL.

1. *Die evangelische Kirche von Metz. Entstehung, Verfolgung, Untergang und Auferstehen.* Nach den Quellen dargestellt. Wiesbaden.

CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Distinction honorifique. — Par arrêté ministériel du 28 juillet, est nommé officier de l'Instruction publique, M. Diehl, professeur d'histoire à la Faculté des lettres.

Nominations. — Par arrêté ministériel du 31 juillet, est maintenu pendant l'année scolaire 1894-1895, comme chargé de cours près la Faculté des lettres de Nancy, M. Souriau, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, *philosophie*.

Sont maintenus, pour la même année, dans les fonctions de maîtres de conférences :

M. Lichtenberger, docteur ès lettres, *langue et littérature allemandes*.

M. Cousin, agrégé de grammaire, *grammaire*.

Est maintenu, comme chargé d'un cours complémentaire, M. Pariset, agrégé d'histoire, *histoire*.

M. Étienne, docteur ès lettres, professeur au lycée, est chargé de deux conférences par semaine, *littérature française du moyen âge*.

M. Krantz, professeur à la Faculté, est chargé d'une quatrième conférence par semaine, *littérature française*.

Bourses de licence. — Il est attribué des bourses de 1,200 fr. pour l'année scolaire 1894-1895 près la Faculté des lettres de Nancy aux candi-

dats suivants : M. Champy (Edmond-Jules), *lettres;* MM. Bourdeau (Georges), *histoire;* Becker (Léon-Nicolas), Halff (Sylvain), Gillot (Hubert-Joseph-Hyacinthe), Dapp (Georges-Alfred-Paul), *allemand.*

Agrégations. — Ont été reçus dans l'agrégation des lycées les élèves ou anciens élèves de la Faculté dont les noms suivent :

Dans l'ordre de la grammaire : M. Bailly, professeur au collège de Toul (n° 6).

Dans l'ordre de l'histoire : M. Despiques, boursier à la Faculté (n° 10); M. Crémieux, chargé de cours au lycée de Châteauroux (n° 13). Un troisième élève de la Faculté, M. l'abbé Jérôme, a été admissible; un quatrième, M. Combet, sous-admissible.

Pour l'enseignement des langues vivantes : M. Spenlé, boursier de la Faculté (n° 3).

Licence ès lettres. — La session de juillet pour la licence ès lettres s'est ouverte le lundi 9 et a été close le vendredi 13. Les candidats ont composé sur les sujets suivants :

1° Épreuves communes.

1° Dissertation française : Ronsard dit (préface de la *Franciade*) : « Veux-tu sçavoir, lecteur, quand les vers sont bons et dignes de la réputation d'un excellent ouvrier ? Suy le conseil d'Horace : il faut que tu les desmembres et désassembles de leur nombre, mesure de pieds, que tu les transportes, faisant les derniers mots les premiers, et ceux du milieu les derniers. Si tu trouves, après tel désassemblement, de la ruine du bâtiment, de belles et éxcellentes parolcs et phrases non vulgaires, qui te contraignent d'enlever ton esprit outre le parler commun, pense que tels vers sont bons et dignes d'un excellent poète. »

Que pensez-vous de ce criterium ? Est-il acceptable en général ? Est-il plus ou moins applicable aux différentes et successives écoles de la poésie française, y compris les plus récentes ?

Essayez-le de préférence sur les auteurs qui sont au programme : Corneille, Racine, La Fontaine, Boileau, André Chénier.

2° Dissertation latine : *Quam deminutionem vel immutationem Romana eloquentia a primo post Christum natum sæculo experta sit, et quatenus a Ciceroniana facundia degeneraverit, ad dialogum de oratoribus a C. Tacito conscriptum præsertim respicientes, inquiretis.*

2° Épreuves spéciales.

a) *Lettres.* Thème grec. Le style de l'historien.

Grammaire et métrique : 1° Les thèmes consonnantiques latins présentant des formes de génitif pluriel à la fois en *-um* et *-ium*. 2° Exposer les formes d'infinitif qui se rencontrent dans les poèmes homériques. 3° Mettre en style direct la phrase suivante : « *Non per seditionem et turbas desideria militum ad Cæsarem ferenda* » *ait* ; « *neque veteres ab imperatoribus priscis, neque ipsos a divo Augusto tam nova petivisse; et parum in tempore incipientes principis curas onerari. Si tamen tenderent in pace tentare quæ ne civilium quidem bellorum victores expostulaverint, cur contra morem obsequii, contra fas disciplinæ, vim meditentur? Decernerent legatos seque coram mandata darent.* » (Tacite, *Ann.*, I, 19). Expliquer les transformations subies par les modes et les temps. 4° Qu'appelle-t-on en rythmique χρόνος, πούς, κῶλον, περίοδος, σύστημα ? Faire l'application des définitions aux vers suivants : *Vixere fortes ante Agamemnona multi ; sed omnes inlacrimabiles urgentur ignotique longa nocte, carent quia vate sacro* (Hor., *Carm.* IV, 9). Scander cette strophe. 5° Traduire en français moderne le passage suivant de Villehardouin : *Or* OËZ *les miracles Nostre Seigneur, come eles sont beles tout par tout la ou li plaist! Cele nuit demeinement, li emperere Alexis prist de son tresor ce qu'il en pot porter, et mena de ses gens avec lui ceus qui aler s'en* VOUDRONT, *et s'en foui et laissa la cité. Et cil de la vile remestrent mout esbaï : et trairent a la prison ou l'emperere Surzac estoit, qui avoit les ieus traiz, si le vestent* EMPERIANMENT. Expliquer la forme des trois mots soulignés. *Or oez les miracles Nostre Seigneur, comme eles.* Quels traits bien connus de syntaxe relevez-vous dans cette partie du texte ? — 6° Conjuguer en entier le parfait défini des verbes *vouloir* (*volēre*) et *remaindre* ou *remanoir* (*remánere* ou *remanēre*) d'après le latin *volsi, volsisti... voluit* ou *volsit... volerunt* ou *volserunt*, — *remasi* (*remansi*), *remasisti...*, etc.

b) *Philosophie.* Dissertation française : La société a-t-elle le droit de punir ?

Histoire de la philosophie : Qu'y a-t-il, à votre avis, de plus fort et de plus vrai dans la philosophie de Platon ?

c) *Histoire.* Histoire ancienne : La politique de Démosthènes.

Histoire moderne et géographie : 1° La Fronde ; 2° Étude d'ensemble du bassin maritime et des côtes de la mer du Nord.

d) *Allemand.* Thème allemand : Puissance de la poésie (Taine).

Version : Luther et la langue allemande (H. Rückert : *Geschichte der n. h. d. Schriftsprache* II, 30).

27 candidats étaient inscrits, 26 se sont présentés : 13 pour la licence ès lettres, 3 pour la licence de philosophie, 4 pour la licence d'histoire, 6 pour la licence d'allemand, 1 de ces derniers était déjà licencié ès lettres.

A la suite des épreuves écrites, 16 candidats ont été déclarés admissibles et 15 ont été définitivement reçus dans l'ordre suivant : Godart, *allemand;* Mangeot, *lettres;* Freschard, *allemand;* Trouillet, Lechantre, Zimmermann, Lajeunesse, Scalbert, *lettres;* Pertusot, *philosophie;* Euget, *allemand;* Lœwenbruck, *histoire;* Perrin, *philosophie;* Boucher, *allemand;* Rélot, *histoire,* puis hors cadre, M. Le Forestier, déjà licencié ès lettres, *allemand.*

Baccalauréat. — La session du baccalauréat s'est ouverte devant la Faculté des lettres le mardi 17 juillet. Les candidats ont composé en une série unique à Nancy, à Épinal et à Bar-le-Duc.

Baccalauréat classique. 2e partie. Dissertation française.

Les candidats ont eu le choix entre les trois sujets suivants :

1° Du rôle moral de l'imagination dans la perception extérieure.

2° Des illusions de l'observation intérieure.

3° Influence de la volonté sur les sentiments.

Baccalauréat classique. 1re partie.

1° *Composition française.* — Les candidats ont eu le choix entre les trois sujets suivants :

A. Le vendredi 14 mai 1610, un peu après quatre heures du soir, Henri IV se rendait en carrosse à l'Arsenal, pour y visiter Sully, malade. On sait qu'en route il fut assassiné par Ravaillac. Voici comment Michelet raconte la scène : « Il faisait beau temps, le carrosse était tout ouvert. Le roi était au fond entre M. de Montbazon et le duc d'Épernon. Celui-ci occupait le roi à lire une lettre. A la rue de la Ferronnerie, il y eut un embarras, une voiture de foin et une de vin. Ravaillac, qui suivait depuis le Louvre, rejoignit, monta sur une borne et frappa le roi... « Je suis blessé! »

En jetant ce cri, le roi leva le bras, ce qui permit le second coup, qui lui perça le cœur. Il mourut au moment même. »

Vous supposerez que d'Épernon court à l'Arsenal prévenir Sully. Entrevue et paroles de ces deux amis du roi.

B. Le 13 mars 1809, Alphonse de Lamartine écrivait à son ami intime, Aymon de Virieu, pour approuver l'idée que celui-ci avait eue de concourir pour un prix littéraire à l'Académie de Besançon, il lui disait :

« Quelle bonne idée tu as eue là, mon cher ami! concourons à Besançon; mille francs, morbleu! quel stimulant pour de pauvres diables qui n'ont pas le sou! Et puis de la gloire, et puis par-dessus tout un but de travail... concourons!

« ... Je choisis la fameuse querelle des ducs de Bourgogne et d'Orléans..., c'est dans le règne de Charles VI..., mon morceau me semble brillant: que de portraits, que de conjurations, que d'assassinats, que de parallèles, que de trahisons, que de crimes, que de querelles!... Peut-être un peu trop, mais comme dit Panurge, ce qui abonde n'est pas vice. »

Vous ferez la lettre de Lamartine.

C. On sait que La Fontaine n'aimait pas les enfants et n'a trouvé aucune poésie à l'enfance. Étant chez un parent, en Limousin, il écrit à sa femme: « De vous dire quelle est la famille de ce parent et quel nombre d'enfants il a, c'est ce que je n'ai pas remarqué, mon humeur n'étant nullement de m'arrêter à ce petit peuple. » Il dit encore dans la fable des *Deux Pigeons :*

... un fripon d'enfant (cet âge est sans pitié).

Vous supposerez que Victor Hugo, dans une préface en prose à son livre l'*Art d'être grand-père*, prend la défense des enfants contre La Fontaine.

2° VERSION LATINE.

Socrate à ses juges.

Præclara est Socratis oratio, qua facit eum Plato usum apud judices, jam morte mulctatum. Magna me, *inquit,* spes tenet, judices, bene mihi evenire, quod mittar ad mortem. Necesse est enim sit alterum de duobus; ut aut sensus omnino mors omnes auferat, aut in alium quemdam locum ex his locis morte migretur. Quamobrem, sive sensus exstinguitur, morsque e somno similis est qui nonnunquam placatissimam quietem affert, tum quid lucri est emori ? Sin vera sunt quæ dicuntur, migrationem esse mortem in eas oras quas incolunt qui vita excesserunt, quis me beatior? quippe cui, quum ab iis qui se judicum numero haberi volunt evaserim, ad eos venire contingat, qui vere judices appellentur, Minoem, Rhadamanthum, Æacum,



Triptolemum, eosque convenire qui juste et cum fide vixerint. Equidem sæpe emori, si fieri posset, vellem, ut cum Orpheo, Musæo, Homero, Hesiodo colloqui ita mihi liceret. Quanta delectatione autem afficerer quum Palamedem, quum Ajacem, quum alios, judicio iniquo circumventos, convenirem ? Tentarem etiam summi regis, qui maximas copias duxit ad Trojam, et Ulyssi Sisyphique prudentiam; nec ob eam rem, quum hæc exquirerem, sicut hic faciebam, capite damnarer.

Hæc quidem hoc modo dicebat Socrates. Nihil autem melius extrema oratione. « Sed tempus est, *inquit,* jam hinc abire me ut moriar; vos, judices, ut vitam agatis. Utrum autem sit melius, Dii immortales sciunt, hominem quidem scire arbitror neminem. »

Baccalauréat moderne.

1° *Composition française.* — Les mêmes sujets *A* et *B* que pour le baccalauréat classique.

C. Vous déterminerez le sens précis des mots suivants : gloire, célébrité, renommée, popularité.

Vous établirez avec précision les différences en vous appuyant sur des exemples tirés de l'histoire, de la littérature et du théâtre.

2° THÈME DE LANGUE VIVANTE.

Un corps sain, un esprit droit, une volonté vertueuse, c'est là ce qu'une bonne éducation se propose de former; dans tous les états, les parents y tendent pour leurs enfants, parce qu'à tout âge, dans toutes les conditions, l'homme a besoin de santé, de raison et de vertu.

Le riche et le pauvre, le puissant et le faible, le paysan, le bourgeois et le soldat sont également dans l'impossibilité de s'en passer ou de s'en dispenser.

Il en faut dans une vie pleine de loisirs comme dans la vie la plus laborieuse, pour obéir comme pour commander, dans les professions civiles comme au milieu des camps.

Quelle que soit la carrière à laquelle un père destine ses fils, il s'efforcera de leur donner ces trois qualités, source et appui de toutes les autres.

C'est déjà beaucoup que d'avoir ainsi un but immuable et bien reconnu. Mais bien souvent on s'est trompé sur les moyens de l'atteindre. Presque tous prennent, pour y arriver, des routes diverses, et chacun affirme que celle qu'il a choisie est la seule qui y con luise.

Statistique.

547 candidats étaient inscrits; 546 ont été examinés et se sont répartis ainsi qu'il suit :

	Baccalauréat ancien.	Baccalauréat de l'enseignement secondaire classique.		Baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne.		Total.
	2e partie.	1re partie.	2e partie.	1re partie.	2e partie.	
Examinés	3	297	128	112	6	546
Éliminés après écrit	2	98	31	39	2	172
Ajournés après oral	»	54	20	23	»	97
Total des reçus	1	145	77	50	4	277
Mention *très bien*	»	3	3	1	1	8
Mention *bien*	»	3	5	2	»	10
Mention *assez bien*	»	35	26	17	1	79
Note *passable*	1	104	43	30	2	180
Proportion (p. 100)	33	48	60	44	66	50

La proportion générale des reçus est de 50 p. 100. Les mentions *très bien* ont été méritées par MM. Aron et Corriger, du collège de Lunéville; Battegay, Crépin, Xoual, du lycée de Nancy; Marécaux, de l'Institution du B. P. Fourier, de Lunéville; Pètelot, instituteur à l'école Saint-Georges, à Nancy, et Rueff, du collège d'Épinal.

Bourses d'agrégation. — Par arrêté ministériel du 27 septembre 1894, il est attribué des bourses de 1,500 fr. pour l'année scolaire 1894-1895 près la Faculté des lettres de Nancy aux candidats dont les noms suivent :

Histoire : MM. Perron, répétiteur au collège de Remiremont; Mazure, répétiteur au lycée Louis-le-Grand; Chartrain, répétiteur au collège de Boulogne-sur-Mer; Rousset.

Grammaire : M. Bloch.

Allemand : MM. Godart, Le Forestier.

Le Gérant,
Ch. Pfister.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

VARIÉTÉS

SOUTENANCE DE THÈSES

BIBLIOGRAPHIE

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et C[ie].

